BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Canada. Parlement.
J Sénat. Comité permanent
103 des finances nationales,
H72 1973/74.
1973/74 Délibérations.
F5
A1
DATE NAME – NOM

J
103
H72
1973/74
F5
A1

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président suppléant: L'honorable ALLISTER GROSART

Fascicule nº 1

LE MARDI 6 FÉVRIER 1973

Unique séance sur le budget supplémentaire (A) déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973

RAPPORT DU COMITÉ
et
APPENDICE «A»

(Témoins: Voir Procès-verbal)

25735—1

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

L'honorable D. D. Everett, *président*

L'honorable A. Grosart, *président suppléant*

Les honorables sénateurs:

Benidickson, W. M.
Carter, C. W.
Choquette, Lionel
Côté, Jean-Pierre
Croll, David A.
Desruisseaux, P.
Everett, Douglas D.
*Flynn, Jacques
(*Ex officio*)
Giguère, Louis de G.
Grosart, Allister
Laird, Keith
Langlois, L.
Manning, Ernest C.
*Martin, Paul (*Ex officio*)
Nichol, John
Patterson, N. M.
Phillips, O. H.
Prowse, J. Harper
Rattenbury, N.
Rowe, F. W.
Sparrow, Herbert O.
Welch, Frank C.

(Quorum 5)

*Membres d'office

Ordre de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 25 janvier 1973.

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier et à faire rapport des dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, et déposé au Sénat le mardi 9 janvier 1973.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Comité,
Robert Fortier.

1 : 3

Procès-verbal

Le mardi 6 février 1973.
(1)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin pour étudier le Budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

Présents: Les honorables sénateurs Grosart (président suppléant), Carter, Flynn, Giguère, Laird, Langlois, Phillips, Prowse et Rowe.—(9)

Présents mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Argue, Hays, Gélinas et Molgat.-(4)

L'honorable sénateur Carter propose, qu'à moins d'avis contraire du Comité, 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ces délibérations, soient imprimés.

TÉMOINS:

Du Conseil du Trésor:

L'honorable C. M. Drury, président;

M. A. Kroeger, sous-secrétaire; et

M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint, (Direction des programmes).

Le Conseil du Trésor promet de fournir le plus tôt possible les réponses à plusieurs questions sur le budget supplémentaire (A).

Il est décidé d'ajouter au rapport comme appendice «A» l'explication de certains postes d'un dollar dudit budget supplémentaire.

Sur une proposition de l'honorable sénateur Phillips, il est *décidé* que la rédaction du rapport soit confiée au président suppléant et à l'honorable sénateur Molgat et qu'il soit présenté au Sénat dès que possible.

A 10 heures, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

P.C.C.

Le greffier du Comité,

Gérard Lemire.

Rapport du comité

Le mercredi 7 février 1973.

Le Comité sénatorial permanent des Finances nationales, auquel a été renvoyé le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière prenant fin le 31 mars 1973, a examiné ledit Budget conformément à l'ordre de renvoi du 25 janvier 1973, et il présente le rapport suivant:

Le Comité a entendu les témoignages de l'hon. C. M. Drury, président du Conseil du Trésor, de M. A. Kroeger, sous-secrétaire du Conseil et chef de la Direction des programmes, et de M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint à la Direction des programmes du Conseil du Trésor.

Le Budget supplémentaire s'élève à $1,290,790,402, dont 817 millions sont des crédits non budgétaires, c'est-à-dire des prêts, investissements ou avances. Le Budget général des dépenses passe donc de $16,539,080,169 à $17,829,870,-571 pour l'année financière actuelle.

Le ministre a informé le Comité que 90 p. 100 du Budget supplémentaire (A) est formé de crédits «de nature à atténuer le chômage ou à créer des emplois», nommément:

Fonds d'investissement pour les projets d'hiver: 350 millions

Avances à la Commission d'assurance-chômage: 454 millions

Initiatives locales et formation en cours d'emploi: 304 millions

Projets fédéraux à forte main-d'œuvre: 60 millions

Paiements pour la formation de la *Metropolitan Growth Investment Limited*, dans la région de Halifax-Dartmouth: 10 millions.

Les sommes destinées aux agriculteurs comprennent 12.6 millions pour les récoltes perdues, 4 millions pour subventionner le transport des céréales fourragères, des paiements de 40 millions à la Commission canadienne du blé pour l'achat de wagons-trémies à céréales couverts, et paiements aux agriculteurs pour les pertes causées par les oiseaux aquatiques (1 million).

Les autres crédits comprennent des déboursés pour le programme Horizons nouveaux à l'intention des personnes âgées (6.2 millions), des majorations des pensions et allocations aux anciens combattants (18 millions), une assistance aux immigrants asiatiques de l'Ouganda (4 millions) et des crédits pour le programme concernant l'usage non médical des drogues (2.8 millions).

Les 2 p. 100 qui restent comprennent des travaux publics, un prêt pour augmenter le volume des marchandises sur le fleuve MacKenzie, des subventions pour des projets du centenaire de l'Île-du-Prince -Édouard, et une indemnisation aux pêcheurs de saumon de l'Atlantique pour le fermeture de l'établissement de pêche.

Quatre crédits sont d'un montant de $1 chacun. Il s'agit d'un type de crédit étudié dans des rapports antérieurs du Comité et sur lesquels une description et une explication sont maintenant régulièrement fournies au Comité par le Conseil du Trésor. Voir appendice ci-joint.

Près de la moitié du montant de ce budget ($590,509,000) porte sur trois mandats spéciaux du gouverneur général obtenus par décret du Conseil le 5 octobre, le 16 novembre et le 14 décembre, durant la période où le Parlement était dissous. Le ministre a informé le Comité que ces mandats étaient conformes à l'article 23 de la Loi sur l'administration financière vu qu'ils concernaient des paiements «requis d'urgence pour le bien public lorsque le Parlement n'est pas en session et qu'il n'existe aucun autre crédit en vertu duquel on puisse faire le paiement». Les deux plus gros postes de ces mandats sont: $132,084,000 pour le Programme d'initiatives locales (PIL) et 454 millions au crédit L30a du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ce dernier poste est présenté comme «avances ... à imputer, par la Commission d'assurance-chômage, aux versements des prestations prévus par ladite loi et aux frais d'administration qu'entraîne son application, ces avances devant être remboursées selon les modalités et les conditions que le ministre des Finances pourra prescrire».

En réponse à des questions posées par des membres du Comité, le ministre a expliqué que le premier mandat pour la CAC (5 octobre, 234 millions) devient nécessaire quand on s'est aperçu que la limite que la loi permettait au gouvernement d'avancer à la commission (800 millions) serait dépassée, en quel cas on n'aurait plus disposé des autorisations voulue pour verser les prestations d'assurance-chômage comme l'exige la Loi sur l'assurance-chômage. «La Commission d'assurance-chômage aurait cessé de payer des prestations s'il n'y avait pas eu de mandat».

Le même cas s'est présenté quand on s'est rendu compte que les prestations payées à même le mandat d'octobre laisseraient encore une fois la caisse de la commission à sec le ou vers le 3 janvier, journée précédant l'ouverture du Parlement. Un deuxième mandat (220 millions) a donc été obtenu le 14 décembre, et on prévoit que cette somme sera épuisée le 7 février.

La position financière du compte de l'assurance-chômage pour l'année civile terminée le 31 décembre 1972 est la suivante:

Prestations versées: 1,879 millions; frais d'administration: 120 millions; total: 1,999 millions.

Primes payées par les employeurs et les employés: 715 millions; montant à percevoir du gouvernement (statutaire): 890 millions; total: 1,605 millions.

Donc déficit comptable de $394 millions ... moins solde au départ (1er janvier 1972) 236 millions: donc, déficit de 158 millions.

Les problèmes financiers de la Commission semblent avoir été causés par les trois facteurs suivants: a) mauvaise évaluation des augmentations qu'ont subies les paiements des prestations durant l'année, b) le plafond de 800 millions de dollars imposé aux avances du gouvernement, par rapport à des engagements cumulés de 890 millions de dollars, c) le fait que le Parlement n'a pas été en session de septembre jusqu'au début de janvier.

Caisse des éventualités du Conseil du Trésor

Les paiements faits à même la caisse des éventualités du Conseil du Trésor ont épuisé les ressources de la caisse durant la période que couvre le Budget supplémentaire (A). Lorsque le Parlement octroiera les crédits voulus, on remboursera environ 40 millions de dollars à même les crédits du Budget supplémentaire (A). Entre-temps, la caisse des éventualités est à sec, advenant une urgence. Le budget prévoit qu'un nouveau crédit de 60 millions sera versé dans cette caisse des éventualités, pour un programme par lequel les ministères du gouvernement fédéral engageront directement des employés temporaires dans le cadre du programme global d'emplois pour l'hiver actuel.

Fonds d'investissement pour les projets d'hiver

Il s'agit d'un nouveau programme d'assistance fournie par le gouvernement fédéral aux provinces, aux organismes provinciaux et aux municipalités afin de créer des emplois par la réalisation de projets d'investissement. Le crédit L12a du ministère des Finances autorise le gouvernement fédéral a prêter jusqu'à 350 millions de dollars durant une période de quatre ans et demi commençant en décembre 1972 et se terminant en juin 1975. Les crédits seront répartis entre les provinces en fonction de leur population, ainsi que des niveaux et du caractère saisonnier du chômage. Le Comité constate que ce crédit propose d'introduire une mesure législative majeure par le truchement d'un poste dans une loi de subsides. Non seulement de très grosses sommes sont-elles en cause mais le crédit autorise des engagements qui s'étendent sur plusieurs années. Compte tenu des circonstances exceptionnelles et des exigences d'une planification à long terme, le Comité est d'avis qu'on ne doit pas recourir à une loi de subsides pour cette fin.

Respectueusement présenté

Le président suppléant
ALLISTER GROSART

APPENDICE «A»

EXPLICATION DES POSTES D'UN DOLLAR
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1972-1973

RÉSUMÉ

Les postes d'un dollar que contient ce budget ont été regroupés dans le présent appendice selon leur objet.

A Postes d'un dollar autorisant des transferts d'un crédit à l'autre dans un ministère pour réaffectation de fonds (1 poste; ce poste figure aussi à la section C).

B Postes d'un dollar qui exigent une mention dans le budget pour qu'une subvention soit approuvée (1 poste).

C Postes d'un dollar qui sont de caractère législatif (3 postes y compris le crédit 90a du secrétariat d'État pour les musées nationaux du Canada, qui figure aussi à la section A).

Division des prévisions budgétaires,
Février 1973.

SECTION A

POSTES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES TRANSFERTS D'UN CRÉDIT À L'AUTRE DANS UN MINISTÈRE POUR RÉAFFECTATION DE FONDS (1 POSTE: ce poste figure aussi à la section C).

SECRÉTARIAT D'ÉTAT—Musées nationaux du Canada

Crédit 90a (figurant aussi à la section C)—Montant transféré à ce crédit: $2,899,999.

But: fournir des fonds pour certains projets relevant du programme des musées. Ce programme avait d'abord été imputé au budget du Conseil des arts du Canada. Depuis lors, la charge de réaliser ces projets a été transférée, d'où la nécessité d'un transfert de fonds.

Source des fonds: crédit 45 ($2,899,999) du Conseil des arts du Canada.

SECTION B

POSTES D'UN DOLLAR QUI EXIGENT UNE MENTION DANS LE BUDGET POUR QU'UNE SUBVENTION, SOIT APPROUVÉE (1 POSTE).

JUSTICE

Crédit 1a: pour autoriser une subvention de $10,000.

Explication: cette subvention faite à l'Association canadienne des juges des tribunaux provinciaux servira à l'aider à payer ses dépenses de fonctionnement.

Source des fonds—crédit 5; des fonds d'abord prévus pour des dépenses de fonctionnement serviront à payer cette subvention.

SECTION C

POSTES D'UN DOLLAR DE CARACTÈRE LÉGISLATIF (3 POSTES y compris le crédit 90a du Secrétariat d'État— Musées nationaux du Canada, qui figure aussi à la section A).

FINANCES

Crédit 13a: pour permettre une prolongation du délai au cours duquel les intéressés peuvent exercer un choix pour la période des services ouvrant droit à pension, aux termes de la Loi sur les allocations de retraite des députés.

Explication: cette autorisation est nécessaire pour prolonger la période de temps durant laquelle les intéressés peuvent exercer un choix, aux termes de la Loi sur les allocations de retraite des députés, pour une période de service ouvrant droit à pension, dans le cas des personnes qui ont omis de le faire précédemment pour avoir reçu un avis erroné, ou pour réviser les choix exercés pour une période de service ouvrant droit à pension afin d'assurer que l'intéressé soit admis à bénéficier de toute la période ouvrant droit à pension.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT: Musées nationaux du Canada

Crédit 90a (figurant aussi à la section A): pour autoriser un relèvement de $1,000,000 du plafond statutaire du compte d'achats des musées nationaux.

Explication: Il est nécessaire de porter à $3,100,000 le compte des achats pour créer un fonds d'achats d'urgence qui a été approuvé dans le cadre de la nouvelle politique du ministère relative aux musées.

AFFAIRES URBAINES: société centrale d'hypothèques et de logement

Crédit 10a: pour autoriser une prolongation dans le libellé du crédit afin de permettre à la Société de se faire rembourser les dépenses engagées du 1er janvier 1973 au 31 mars 1973 pour l'urbanisme et les recherches sur le logement.

Explication: le libellé actuel du crédit restreint les remboursements à l'année civile 1972. Il est donc nécessaire de modifier le libellé pour permettre que les remboursements se fassent jusqu'au 31 mars 1973. Le montant des remboursements à réclamer restra dans les cadres des fonds déjà votés.

Les activités de la Société en matière d'urbanisme et de recherche sur le logement comprennent le programme de chauffage d'hiver qui fournit une aide aux Métis et aux Indiens affranchis. Ce programme, dont l'activité culmine durant les mois d'hiver, leur fournit une assistance financière pour améliorer leur logement. Cette prolongation est nécessaire pour permettre à la Société de débourser des sommes déjà engagées.

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales

Témoignages

Ottawa, le mardi 6 février 1973

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auxquelles a été renvoyé le Budget supplémentaire (A) déposé devant le Parlement pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1973, se réunit aujourd'hui à 10h. du matin.

Le sénateur Allister Grosart (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, comme vous le savez, le Sénat a renvoyé à notre Comité, le 25 janvier, le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière prenant fin le 31 mars 1973. Notre tâche ici est d'examiner les crédits supplémentaires et de faire rapport au Sénat, aux termes de la résolution du Sénat qui demande au Comité d'étudier ces crédits avant que le Sénat en délibère sous la forme d'un bill de subsides.

Nous avons avec nous ce matin le distingué président du Conseil du Trésor, l'honorable C. M. Drury, M. A. Kroeger, sous-secrétaire du Conseil du Trésor et chef de la direction des programmes, et M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint à la direction des programmes du Conseil du Trésor.

M. Drury avait un rendez-vous très important ce matin, et il a eu l'obligeance de s'en absenter pour venir témoigner ici, afin que nous puissions comprendre ce budget supplémentaire ce matin. Il aimerait bien partir dans une heure, pour retourner à une autre réunion très importante.

Je dis cela au cas où des honorables sénateurs auraient des questions qui, à leurs avis, doivent être posées au ministre plutôt qu'aux fonctionnaires. Si tel est le cas, vous ferez un effort pour les poser le plus tôt possible. Si un sénateur veut poser au ministre une question sur un poste qui normalement viendrait plus tard, faites-le moi savoir, et je proposerai que nous passions à ce poste.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, je prévois que les questions prendront plus qu'une heure. Y aura-t-il quelqu'un pour remplacer M. Drury sur les questions de politique? Je sais bien que les fonctionnaires sont plus qualifiés pour donner une explication, mais quand je pose une question sur un point de politique, ce n'est pas d'eux que j'attends la réponse. Y aura-t-il quelqu'un après le départ de M. Drury, ou serons-nous laissés dans l'obscurité?

Le président suppléant: Je ne pense pas que nous serons laissés dans l'obscurité. Je suggère que nous laissions cette question en suspens jusqu'à ce que le problème se pose. Voyons jusqu'où nous irons et ensuite, si c'est nécessaire, si c'est le désir du Comité, et s'il est impossible pour M. Drury ou quelqu'un d'autre d'être ici, nous pourrons prendre d'autres mesures pour satisfaire le Comité. Je suggère que nous laissions cette question en suspens jusqu'à ce que le problème se pose.

Monsieur Drury, avez-vous l'intention de faire une déclaration préliminaire?

L'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor: Monsieur le président, si cela peut être utile, j'ai une déclaration préliminaire relativement courte qui donne un aperçu général du budget supplémentaire. Elle prendra probablement environ 4 minutes, et si cela peut aider le Comité, je vais la lire.

Le budget supplémentaire que vous avez devant vous s'élève à environ 1,290 millions de dollars. Il se compose presque entièrement de postes de nature à atténuer le chômage et à créer des emplois. Environ 1,180 millions, ou plus de 90 p. 100 du budget, sont destinés à ces fins: fonds d'investissement pour les projets d'hiver: 350 millions; avances à la Commission d'assurance-chômage: 454 millions; initiatives locales et formation en cours d'emploi: 304 millions; projets fédéraux à forte main-d'œuvre: 60 millions; et paiements pour instituer la *Metropolitan Growth Investment Limited* dans la région de Halifax-Dartmouth, une société de la Couronne destinée à favoriser la croissance économique dans cette région, 10 millions. Cela fait un total de 1,178 millions de dollars.

Une autre partie importante du budget vise à aider les agriculteurs: paiements aux agriculteurs qui ont subi des pertes de récoltes par suite d'intempéries, 12.6 millions; subventions supplémentaires pour le transport des céréales fourragères expédiées de l'Ouest, 4 millions; paiements à la Commission canadienne du blé pour l'achat de wagons trémis à céréales couverts pour faciliter le transport des céréales canadiennes destinées à l'exportation, 40 millions; et paiements pour protéger les agriculteurs des pertes causées par les oiseaux aquatiques, 1 million.

Il y a aussi les frais engagés ou qui seront engagés dans le programme Horizons nouveaux pour les retraités, 6.2 millions; les majorations des pensions et des allocations aux anciens combattants, après redressements en fonction du coût de la vie, 18 millions; l'assistance aux immigrants asiatiques expulsés de l'Ouganda, 4 millions; et l'expansion du programme concernant l'usage non médical des drogues, 2.8 millions.

Les postes que je viens de mentionner forment 98 p. 100 du budget. Les 2 p. 100 qui restent concernent par exemple des dépenses supplémentaires de fonctionnement et d'immobilisations pour le ministère des Travaux publics; un prêt à la Société des transports du Nord Limitée pour l'achat d'équipement destiné à augmenter le volume des marchandises transportées sur le fleuve Mackenzie; des subventions pour des projets du centenaire de l'Île-du-Prince-Édouard et pour l'École nationale de théâtre; et des déboursés pour indemniser des pêcheurs de saumon

de l'Atlantique par suite de la fermeture de l'établissement de pêche.

J'ai deux autres points à établir. D'abord, les 60 millions de dollars inscrits sous le crédit des éventualités du Conseil du Trésor représentent le montant approuvé pour les nouveaux employés embauchés par le gouvernement lui-même au titre du programme d'emploi direct pour l'hiver. Les crédits ministériels peuvent être complétés par ce crédit des éventualités pour remplacer les fonds utilisés pour le paiement des traitements, salaires et autres coûts liés aux projets accélérés de travail que les ministères entreprennent pour créer des emplois.

En second lieu, il s'agit de la formule des mandats spéciaux. La loi sur l'administration financière stipule que, si le Parlement n'est pas en session et qu'il faut faire un paiement urgent qui n'est autorisé par aucun crédit, les fonds peuvent être attribués en vertu d'un mandat spécial émis par le gouverneur général sur l'avis de son conseil. Selon l'usage, les fonds ainsi attribués sont inclus dans le premier budget supplémentaire présenté au nouveau Parlement.

Les crédits, y compris les montants déjà attribués en vertu de mandats spéciaux, sont marqués individuellement dans le fascicule des crédits d'un astérisque qui renvoie à un index à la fin du livre. Les honorables membres du comité remarqueront que les seuls crédits importants inscrits se rapportent à la Commission d'assurance-chômage et aux programmes de création d'emploi pour le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

La question d'ordre partique qui se posait au gouvernement était de déterminer combien il devrait chercher à obtenir par l'entremise de ces mandats. L'expérience de ces dernières années indique qu'il s'écoule environ de trois semaines à un mois entre le moment de dépôt du premier budget supplémentaire et l'adoption des crédits. Ainsi, le gouvernement a demandé par mandats spéciaux des crédits suffisants pour couvrir les dépenses des programmes en cause jusque vers le 8 février.

Maintenant, monsieur le président, si quelqu'un a des questions, j'y répondrai volontiers au meilleur de ma connaissance.

Le vice-président: Honorables sénateurs, comme le ministre doit partir assez tôt, je vais vous demander si vous aimeriez commencer par l'un quelconque des 16 ministères visés dans ces crédits.

Le sénateur Flynn: Voulez-vous dire que tout est compris par ministère?

Le vice-président: Oui, comme d'habitude le budget est établi par ministère et les crédits aussi. J'ai pensé que s'il y avait une ministère spécial dont les membres du comité aimeraient discuter avec le ministre, ils peuvent le dire. Autrement, nous suivrons la routine ordinaire.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, il y a un point que M. Drury a sûrement déjà rencontré, c'est le recours aux mandats du gouverneur général. A quel date ont-ils été émis?

L'honorable M. Drury: Je n'ai pas les dates exactes ici, mais je les obtiendrai.

Le vice-président: Sénateur Phillips, je présume que vous faites allusion aux mandats concernant les crédits relatifs à la Main-d'œuvre et à l'Immigration, parce que des crédits ont été accordés par voie de mandats dans un certain nombre de ministères.

Le sénateur Phillips: En effet, vous avez raison. Excusez-moi.

Le sénateur Prowse: Pouvez-vous nous indiquer une page?

Le vice-président: Nous passons maintenant aux prévisions budgétaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration où certains crédits ont été accordés par voie de mandats.

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, il serait peut-être bon de se reporté à la page 58 du livret.

Le vice-président: La page 58 du budget supplémentaire (A) résume tous les crédits accordés par voie de mandats du gouverneur général. Il y en a 12 relatifs à cinq ministères.

L'honorable M. Drury: En ce qui concerne les date d'émission, trois mandats ont été émis en réalité: le premier le 5 octobre, le deuxième le 16 novembre, et le troisième le 14 décembre.

Le sénateur Flynn: En ce qui concerne l'assurance-chômage, il n'y a eu que deux mandats.

Le sénateur Phillips: En effet, seulement deux.

L'honorable M. Drury: C'est tout à fait exact. En vous reportant aux pages 58 et 59, vous verrez que le premier mandat, daté du 5 octobre, accordait 234 millions de dollars couvrant seulement les besoins de la Commission d'assurance-chômage.

Le sénateur Phillips: C'était pour jusqu'à quelle date?

Le sénateur Flynn: Jusqu'au 5 octobre.

Le sénateur Phillips: Toutefois, il devait mener jusqu'à une certaine date, si je comprends bien.

L'honorable M. Drury: Il devait permettre à la Commission d'assurance-chômage de fonctionner jusqu'au 31 décembre 1972.

Le sénateur Phillips: Et le deuxième mandat?

L'honorable M. Drury: Le deuxième mandat, émis le 14 décembre pour la Commission d'assurance-chômage et d'un montant de 220 millions de dollars, devait permettre à cette dernière de fonctionner du 1er janvier au 8 février. Nous avons été informés depuis que ces fonds seront épuisés le 7 février.

Le sénateur Phillips: Je crois comprendre, monsieur le ministre, que le mandat du gouverneur général émis le 5 octobre a permis en réalité de fonctionner au-delà du 1er décembre. Ai-je raison? A quelle date a-t-il expiré en réalité?

L'honorable M. Drury: En réalité, les fonds se sont révélés suffisants pour fonctionner jusqu'au 3 janvier.

Le sénateur Phillips: Le 3 janvier?

L'honorable M. Drury: Oui—1973.

Le sénateur Prowse: En d'autres termes, les fonds ont duré deux jours de plus.

L'hon. M. Drury: En comptant le Jour de l'An comme congé, cela faisait deux jours ouvrables de plus.

Le sénateur Phillips: Ainsi le crédit n'a pas dépassé le 4 janvier.

L'hon. M. Drury: Les fonds étaient insuffisants pour aller jusqu'au 4 janvier.

Le sénateur Phillips: Pourriez-vous en une minute ou deux expliquer au comité le processus suivi pour obtenir un mandat du gouverneur général?

L'hon. M. Drury: Le ministre responsable d'un programme particulier ou de son application au cours d'une période pendant laquelle le Parlement ne siège pas, et qui constate le besoin d'argent, prépare ou fait préparer une estimation du montant requis pour fonctionner depuis le moment où les crédits déjà adoptés sont épuisés jusqu'au moment où le Parlement doit se réunir de nouveau et en voter d'autres. Il certifie que cette somme est d'une nécessité urgente pour le bien public. Alors le Conseil du Trésor est invité à vérifier s'il n'existe aucun autre crédit pour répondre à ces besoins et servir le bien public, et cela confirmé, le gouverneur en conseil autorise le Conseil du Trésor à autoriser lui-même le ministre à retirer ce montant du Fonds du revenu consolidé.

Le sénateur Phillips: Si je comprends bien, la Commission d'assurance-chômage est autorisée à retirer jusqu'à 800 millions de dollars du Fonds du revenu consolidé. Cela signifie-t-il que cette somme avait été dépassée le 5 octobre?

L'hon. M. Drury: Non, monsieur le président, elle n'avait pas été dépassée le 5 octobre. En réalité, les fonds que la Commission d'assurance-chômage était autorisée à obtenir du ministre des Finances au titre d'avances remboursables jusqu'à concurrence de 800 millions de dollars n'étaient pas épuisés et, de fait, ils ont duré jusqu'au 31 octobre.

Le sénateur Phillips: C'est une date assez connu dans les annales de 1972, monsieur. Ce mandat a-t-il été annoncé ou a-t-il fait l'objet d'une publicité quelconque? En d'autres termes, quand a-t-il été publié dans la *Gazette* du Canada? L'a-t-il été avant le 31 octobre?

L'hon. M. Drury: Je ne suis pas sûr de la date précise de sa publication. La loi l'exige dans un délai de 30 jours, et j'apprends que c'est ce qui a été fait. Il est en outre exigé que les mandats soient déposés à la Chambre dans les dix jours qui suivent le début d'une session, et cela a été fait également.

Le sénateur Phillips: Je songe à la déclaration assez généralement citée de M. Mackasey selon laquelle il s'agissait là «d'une goutte dans le seau.» Je me méprends probablement sur la fonction du Conseil du Trésor, mais je suis porté à vous considérer comme les gardiens ou les chiens de garde des dépenses du gouvernement. N'avez-vous pas éprouvé une certaine inquiétude le 5 octobre lorsque vous avez demandé un mandat du gouverneur général d'un montant de 234 millions?

L'hon. M. Drury: Très certainement.

Le sénateur Phillips: Et quelle initiative le Conseil du Trésor a-t-il prise alors?

L'hon. M. Drury: Eh bien, l'usage normal dans les circonstances est de vérifier, dans la mesure du possible, les calculs de la Commission de l'assurance-chômage pour s'assurer qu'elle a réellement besoin de ces fonds, que la décision du ministre des Finances d'accorder ces avances ne peut y répondre, qu'en réalité, il n'y a aucun autre crédit sur lequel on pourrait tirer à cette fin; et une fois ces points prouvés au meilleur de notre connaissance, il reste à demander l'émission d'un mandat.

Le sénateur Phillips: Si vous me permettez ici une plaisanterie politique, vous vous êtes aperçu que c'était plus qu'une goutte dans le seau? Puis votre mandat suivant devait vous mener du 14 décembre au 1er janvier?

L'hon. M. Drury: Non, monsieur, du 1er janvier au 8 février.

Le sénateur Phillips: Vous l'avez cependant demandé le 14 décembre?

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Phillips: Et à quel moment est-ce paru dans la *Gazette*?

L'hon. M. Drury: Dans les mêmes délais que le mandat précédent, c'est-à-dire dans les trente jours suivant l'émission.

Le sénateur Phillips: Cela nous mène au milieu de la période des fêtes. La *Gazette* l'a-t-elle publié alors?

L'hon. M. Drury: Elle l'a publié avant la nouvelle année.

Le sénateur Prowse: Que serait-il arrivé si le mandat n'avait pas été émis?

L'hon. M. Drury: On n'aurait pu verser les prestations d'assurance-chômage et la Commission d'assurance-chômage aurait cessé ses paiements, en l'absence de tout mandat, vers le 31 octobre, tout comme maintenant si aucun crédit n'est accordé d'ici quelques jours, elle cessera d'émettre des chèques le 8 février prochain.

Le sénateur Prowse: Vous ne pouvez verser des prestations à moins que des crédits soient votés?

L'hon. M. Drury: Nous ne pouvons payer sans autorisation.

Le sénateur Flynn: En ce qui concerne cette somme de 454 millions de dollars, autorisée par deux mandats, dois-je comprendre qu'elle aurait été épuisée au 8 février?

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Flynn: Le budget supplémentaire contient-il des crédits pour la période qui suit le 8 février?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, ces crédits sont traités dans un bill distinct présentement en délibération à la Chambre.

Le sénateur Flynn: C'est le bill qui supprime le plafond?

L'hon. M. Drury: En effet. Selon le mode normal de financement, la Commission a le droit d'exiger du ministre des Finances les sommes nécessaires à son fonctionnement quotidien, et le ministre Finances est autorisé à les avancer sur le Fonds du revenu consolidé. Comme il s'agit précisément d'une avance, il faut en rendre compte et la rembourser. La formule permet à la Commission d'obtenir des fonds en cours d'année. Pendant les même année, tandis que des sommes d'argent sortent du Fonds du revenu consolidé du ministre des Finances, le ministère

du Revenu national perçoit les cotisations des employeurs et des employés et en retire ainsi un revenu, et à mesure que le ministère du Revenu national le touche, il le verse au Fonds du revenu consolidé. Après la fin de l'année, on calcule le montant total des cotisations provenant des employeurs et des employés tandis que le ministre des Finances fait le total des avances provenant du Fonds du revenu consolidé, et alors on parfait la différence grâce à une loi de finance adoptée par voie de crédit.

Le sénateur Flynn: Ainsi, si nous n'adoptions pas ce crédit supplémentaire ou cette affectation de crédit, cela ne réglerait pas le problème de la Caisse l'assurance-chômage. Je veux dire par là que si nous n'adoptions le crédit que la semaine prochaine, cela ne ferait aucune différence puisque l'argent a été versé à la caisse par l'entremise de mandats. Ce qui est important pour la Caisse d'assurance-chômage est d'adopter ce bill qui supprime le plafond. En d'autres termes, cela n'apporte pas un cent de plus à la caisse.

L'hon. M. Drury: C'est tout à fait exact. Ce bill de subsides n'est pas la solution au problème de l'assurance-chômage. Cependant, il faut l'adopter pour permettre à un certain nombre d'autres programmes de création d'emplois de fonctionner. Mais encore une fois ce n'est pas la solution au problème de l'assurance-chômage.

Le sénateur Flynn: Je voudrais m'étendre sur ce point pendant une minute; je connais l'autre problème. Je voulais montrer à l'évidence que nous ne réglons pas le problème de la Caisse d'assurance-chômage en adoptant ce crédit.

L'hon. M. Drury: C'est exact, monsieur le président.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, j'invoque le Règlement, ou peut-être plus exactement je signale un point de procédure; j'ai consacré beaucoup de temps à l'examen des crédits et je voudrais poursuivre mon interrogatoire de façon particulière. J'ai remarqué dans l'autre endroit que chaque député avait tant de minutes à sa disposition avant de laisser ensuite la parole à un autre. Puis-je proposer en toute déférence, monsieur le président, que nous tentions de suivre une formule semblable, car il est difficile de poursuivre son interrogatoire si quelqu'un derrière soi commence à parler. Tout le contexte est alors perdu. Pourrions-nous prendre des positions à cette fin?

Le président suppléant: Je saisis votre problème, sénateur Phillips. Ce n'est pas l'usage dans nos comités de suivre cette procédure. Sinon, à mon avis, nous pourrions procéder en général d'une façon plus méthodique que nous ne le faisons parfois. Mais nous n'en avons pas l'habitude. Selon moi, si les honorables sénateurs désirent poser des questions supplémentaires, ils me feront signe et alors il m'appartiendra d'en décider. D'autre part, j'accorde la parole au leader de l'opposition.

Le sénateur Phillips: Ce n'est pas le leader de l'oppositon qui est intervenu pendant mon interrogatoire. Je tiens à le signaler.

Le président suppléant: Il s'agissait d'une question supplémentaire. Mais peut-être pourriez-vous continuer, sénateur Phillips.

Le sénateur Rowe: Monsieur le président, pourrait-on préciser le point soulevé par le sénateur Phillips? Propose-t-il que chaque sénateur se voie attribuer un temps déterminé disons cinq ou dix minutes?

Le sénateur Phillips: En effet, et alors il cèdera la parole à un autre; et s'il désire revenir à son interrogatoire, il le pourra.

Le sénateur Laird: Monsieur le président, cessons cette discussion car le ministre est pressé. Nous pourrons régler cette question à une autre séance.

Le sénateur Prowse: C'est juste.

Le président suppléant: Continuez, sénateur Phillips. Plaît-il au comité que j'use de ma discrétion à mesure que nous avancerons dans nos délibérations?

Le sénateur Carter: Monsieur le président, le ministre désire se retirer dans environ une heure, en sorte que si le sénateur Phillips veut obtenir des précisions sur certains points, je crois que nous devrions lui en fournir l'occasion pendant que le ministre est présent.

Le sénateur Argue: Pourrez-vous terminer en une heure, sénateur Phillips?

Le sénateur Phillips: Non, en réalité il me faudrait environ trois heures; mais je m'efforcerai de terminer en une heure.

Monsieur le ministre, je suis assez intrigué par le fait que vous pouvez me dire dès maintenant que le 7 février les fonds de la Commission d'assurance-chômage seront complètement épuisés, alors qu'en lisant le procès-verbal du comité de l'autre endroit, j'ai eu la nette impression qu'il était presque impossible pour la direction de la commission d'assurance-chômage de déterminer quand ses fonds seraient épuisés. Elle a expliqué les retards mis pour réunir tous les faits et a indiqué que les fonds avaient duré en réalité au-delà de la limite du 3 janvier que vous nous avez donnée. Je suis tout disposé à accepter votre parole, mais voici ma question: quelle comptabilité recevez-vous de la Commission d'assurance-chômage et comment connaissez-vous vous le moment où les fonds seront épuisés?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, la Commission d'assurance-chômage constitue un organisme indépendant qui fait ses propres évaluations, possède sa propre administration et son propre service de comptabilité. Habituellement, l'examen des comptes se fait sous forme d'une vérification qui relève de l'Auditeur général. Dans pareil cas, à cause de l'implication des mandats du Gouverneur général, on a fait une étude beaucoup plus poussée dans le domaine des prévisions, de l'évaluation de la Commission d'assurance-chômage qu'on ne l'avait peut-être fait précédemment. Je pense qu'il en est ainsi parce qu'un bien plus grand nombre de personnes ont examiné les prévisions au cours de cette période et qu'un examen plus approfondi a eu lieu que ce fut le cas par le passé. En outre, ces résultats ont découlé en partie du fait que le taux des prestations semble s'être stabilisé d'une certaine façon que l'on ne connaissait pas précédemment au cours de l'année. Le taux du paiement des prestations au cours des deux derniers mois a indiqué une stabilité tout à fait exceptionnelle et remarquable. Le fait que, ayant évalué leurs besoins jusqu'au 8 février, il semble maintenant que la Commission aura épuisé ses fonds le 7 février, constitue peut-être autant un concours de circonstances imprévues que le fait que nous ayons découvert certaines nouvelles réalités ou un nouveau système.

Le sénateur Phillips: Vous avez déclaré qu'il existe une certaine stabilité. Je constate que cette situation est quelque peu contradictoire en ce sens que vous avez épuisé vos fonds plus tôt que vous ne l'aviez prévu, et maintenant vous déclarez qu'il y a un nivellement et que vos fonds seront épuisés le 7 février. Je constate donc qu'il existe une certaine contradiction à cet égard. Cependant, je ne critiquerai pas trop cette situation. Je puis le faire lorsque nous traiterons du projet de loi des finances lui-même.

L'hon. M. Drury: La stabilisation dont il est question se situe dans le taux des versements de prestations. Cela constitue un phénomène des deux derniers mois, période à laquelle nous sommes actuellement intéressés.

Le sénateur Phillips: Au cours des deux derniers mois, il est arrivé quelque chose qui semble avoir été un phénomène de toute façon. L'emploi étendu des mandats du Gouverneur général pendant que le Parlement siège m'inquiète. Je commencerai mes remarques en revenant à l'année 1958. J'ignore si le sénateur Benidickson est présent, mais je me rappelle fort bien que lorsque le Parlement a repris ses travaux en 1958 nous étions dans une même situation alors que les mandats du Gouverneur général avaient été proposés pour le mois d'avril et jusqu'à une certaine date en mai. C'était nécessaire étant donné qu'aucune prévision budgétaire n'avait été présentée pour l'année financière 1958. J'aimerais élucider ce point à savoir que le Parlement avait adopté toutes les prévisions budgétaires présentées par le gouvernement avant la dissolution des Chambres. Les députés de l'Opposition étaient fort inquiets à ce moment-là et le sénateur Benidickson qui était alors le critique financier de l'Opposition s'était efforcé de façon fort éloquente de présenter l'argument à savoir que la Chambre devrait pouvoir examiner sous peu les mandats du Gouverneur général. Les débats en réponse au discours du trône étaient à ce moment-là limités à un ou deux jours. En a-t-on tenu compte pour que le Parlement étudie l'emploi des mandats du Gouverneur général pour ses fonds pendant que le Parlement siège?

L'hon. M. Drury: Comme je l'ai signalé dans ma déclaration, monsieur le président, si le Parlement est convoqué pour reprendre ses travaux le 4 janvier en vue de tenter d'obtenir des mandats couvrant la période jusqu'à cette date, cela signifie évidemment que le 4 janvier, le Parlement doit non seulement siéger mais adopter des crédits à toutes les étapes en une seule journée. Il semble plutôt présomptueux de la part du gouvernement d'assumer ce fait à savoir que c'est de cette façon que le Parlement devrait se comporter. Comme je l'ai mentionné, nous avons considéré la période moyenne que le Parlement a prise pour étudier et accorder des crédits ayant trait au budget supplémentaire au cours des dernières années. Compte tenu de la nécessité des témoignages des Comités, des procédures à la Chambre, des témoignages aux Comités du Sénat, et des délibérations du Sénat, qui semblaient être d'une durée de 30 jours, le fait d'avoir cherché à obtenir des mandats pour une période de moins de 30 jours aurait été dans un sens une épée de Damoclès sur la tête des membres du Parlement les obligeant à adopter rapidement les crédits sans peut-être en faire une analyse judicieuse. En conséquence, on a eu recours à ce système de financement provisoire pour que le Parlement puisse jouir d'une période raisonnable pour étudier tous les problèmes et accorder les crédits.

Le président suppléant: Sénateur Phillips, puis-je me permettre de vous signaler que nous parlons déjà depuis 40 minutes et qu'il y a d'autres sénateurs qui désirent manifestement poser des questions. Vous pourrez en poser encore une autre quitte à ce que nous revenions à vous plus tard.

Le sénateur Phillips: En effet, j'en ai une autre après quoi je cèderai la parole à d'autres pourvu que l'on me permette de revenir plus tard.

Monsieur le président, je suis quelque peu importuné par le fait que, pendant que le Parlement siège, nous dépensons plus de cinquante millions par semaine en prestations d'assurance-chômage aux termes des mandats du Gouverneur général. En assumant que la Commission d'assurance-chômage travaille en moyenne 40 heures par semaine, nous dépensons plus d'un million par heure aux termes de mandats du Gouverneur général sans aucune autorisation quelconque de la part du Parlement. Selon moi, il s'agit d'une situation plutôt extraordinaire et je ne puis citer aucune autorité plus importante que l'auditeur général qui, dans ses remarques, a déclaré que d'après son expérience, il n'avait jamais connu pareille situation alors que le Parlement siégeait. Pouvez-vous, monsieur le ministre, ou un de vos hauts fonctionnaires, me citer un exemple où cette situation s'est présentée auparavant?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, à mon avis, dans tout autre cas où les mandats du Gouverneur général ont été sollicités—je n'ai fait aucune recherche à cet égard—compte tenu seulement de la nature de la procédure et du système, je suis tout à fait assuré que dans le cas que vous avez cité, en 1958, on continuait de faire des dépenses aux termes de ces mandats alors que le Parlement siégeait. Autrement, tout programme permanent cessera le jour où le Parlement siège et on ne pourra le recommencer jusqu'au moment où le Parlement aura pris des mesures en conséquence.

Le président suppléant: Puis-je intervenir concernant cette question? Il semble que certaines difficultés qui sont survenues à cet égard, soit en 1958 et en 1972, aient pu être causées par un certain libellé désuet dans la Loi sur l'administration financière. Les articles 20 et 23 semblent se rapporter aux circonstances qui ont pu survenir il y a quelques années mais qui ne sont pas appropriées pour contrôler les situations qui surviennent aujourd'hui. A-t-on tenu compte des amendements à la Loi sur l'administration financière à cet égard?

L'hon. M. Drury: Nous y avons songé, monsieur le président. Selon moi, cela ne fait pas de doute, le libellé de la loi sur l'administration financière se rapporte en partie à une période où l'activité du gouvernement s'exerçait à une échelle beaucoup plus petite et où le rythme auquel le Parlement fonctionnait n'était pas tout à fait aussi forcé que ce n'est le cas actuellement. Peut-être ces mots créent-ils une impression erronée mais juridiquement parlant, ils ont toujours du sens, à ce que me disent les avocats, ce qui est tout à fait satisfaisant dans les circonstances actuelles. La difficulté tient plutôt aux apparences qu'à la légalité. Le sénateur Phillips dit que rien n'autorise à faire ces paiements mais aux termes de l'article 23 de la loi sur l'administration financière, cette unique circonstance particulière est prévue et il existe une autorisation parlementaire pour les faire grâce au mécanisme des mandats du gouverneur général. Il s'agit d'une autorisation parlementaire permanente.

Le sénateur Phillips: Au-dessus de 800 millions de dollars?

L'hon. M. Drury: Pour les paiements excédant 800 millions, c'est juste. La limite des avances faites par le ministre des Finances aux termes de la loi sur l'assurance-chômage est de 800 millions. Cela ne constitue pas cependant une interdiction qui empêcherait le Parlement ou son organisme délégué de financer la Commission d'assurance-chômage en vertu de certaines autres têtes de chapitre. Cette technique particulière des avances consenties par le ministre des Finances qui doivent être remboursées suivant des modalités établies par lui, est limitée à 800 millions.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, je veux bien céder la parole à quelqu'un d'autre mais j'attends avec beaucoup d'intérêt le rapport de l'Auditeur général concernant la légalité de la procédure.

Le président suppléant: Sénateur Argue?

Le sénateur Argue: Ma question a trait à l'explication d'un autre point des prévisions budgétaires.

Le président suppléant: Nous traitons actuellement du crédit L30a, Main-d'oeuvre et Immigration, qui apparaît à la page 29 du budget supplémentaire.

Le sénateur Flynn: J'ai une question à poser au sujet de ce poste si personne d'autre n'a quelque chose à demander.

Le sénateur Prowse: J'ai une question mais je cède la parole au sénateur Flynn.

Le sénateur Rowe: J'ai aussi une question sur ce sujet particulier.

Le président suppléant: Je suggère que nous nous en tenions au crédit L30a et que nous passions par la suite à d'autres crédits. Puis-je entendre le sénateur Flynn maintenant?

Le sénateur Flynn: Ma question fait suite à celle que j'ai posée auparavant. Si le Parlement n'avait pas été dissous au moment où la caisse avait besoin d'être renflouée, ne croyez-vous pas que vous auriez procédé par voie d'amendement à la loi plutôt que par affectation de crédits au budget supplémentaire?

L'hon. M. Drury: C'est une hypothèse assez vraisemblable. Aussitôt que le Parlement a repris ses travaux, nous avons entrepris de modifier la loi plutôt que de faire un autre financement par affectation de crédits.

Le sénateur Flynn: La légalité du recours à la législation plutôt qu'aux mandats du gouverneur général est tout à fait claire.

L'hon. M. Drury: Il est évident qu'il vaut mieux modifier la loi lorsque les circonstances le permettent. C'est assez difficile lorsque le Parlement ne siège pas.

Le sénateur Hays: Je fais précéder ma question d'un exemple. Je connais un conducteur de camion qui gagne environ $7,000 par an, soit 600 dollars par mois. Il m'a dit que ses prestations d'assurance-chômage totalisaient $390 par mois. Il travaille dans le secteur agricole. Les salaires y sont d'environ $300 par mois à l'heure actuelle. Cet homme aimerait travailler mais il lui faut concurrencer les prestations d'assurance-chômage. Il existe deux éléments qui fixent le salaire normal aujourd'hui: l'un est l'aide sociale et l'autre l'assurance-chômage. Le conducteur en question devra accepter environ $250 par mois pour que l'on utilise ses services.

Il n'a pas le droit de se livrer à d'autres travaux comme un agriculteur ou un autre employé peut le faire. Je me demande si le gouvernement tient compte quelque peu de ce problème. La main-d'oeuvre agricole a disparu ïà cause de ces deux régimes sociaux. La plupart du temps, les gens ne peuvent concurrencer l'assurance-chômage ou les programmes d'aide sociale provinciale. A-t-on essayé de résoudre ce problème? J'ignore comment on pourrait y parvenir mais c'est là un problème grave qui se pose aux ouvriers agricoles. Ils font des travaux saisonniers. A d'autres moments, ils travaillent dans la construction ou à d'autres gros travaux. Dès qu'on a besoin d'eux, ils retournent dans l'agriculture. Bon nombre d'entre eux aimeraient travailler et seraient prêts à le faire pour environ $100 de plus que ce qu'ils reçoivent de l'assurance-chômage. J'aimerais savoir si le gouvernement s'intéresse à ce dilemme où se trouve plongé l'ouvrier agricole.

L'hon. M. Drury: Tous savent, je pense, qu'il y a présentement à l'étude une modification à la loi sur l'assurance-chômage pour essayer d'éviter ce que le sénateur Hays a qualifié de concurrence. Un homme qui peut travailler et pour qui il existe un emploi approprié n'aura pas droit à l'assurance-chômage. Le problème administratif consiste à déterminer la rentabilité d'autres emplois pour un individu en particulier et de décider s'il peut prétendre à l'assurance-chômage alors qu'on lui offre un emploi donné. Le problème sera abordé dans la modification à la loi sur l'assurance-chômage faisant l'objet d'un deuxième projet de loi qui sera déposé devant le Parlement un peu plus tard au cours de la session.

Le sénateur Rowe: Monsieur le président, ai-je raison de conclure, à la suite de la déclaration de M. Drury, que, lorsqu'il n'y a pas de Parlement, où que celui-ci a suspendu ses travaux ou, a été dissout et face à la situation sociale qui découle du chômage, le gouvernement n'a vraiment pas d'autre solution—à moins qu'il ne soit prêt à voir s'effondrer tout le programme—que d'obtenir ces mandats du gouverneur général?

L'hon. M. Drury: C'est juste, monsieur le président. A mon avis, le gouvernement désire aussi peu que les députés recourir à cette procédure spéciale qui constituent les mandats du gouverneur général. Contrairement à ce qui s'est passé en 1958 où des crédits provisoires ont été obtenus, comme on l'a dit, au moyen de mandats du gouverneur général pour couvrir des paiements dont quelques-uns n'étaient pas du tout urgents et ne justifiaient pas le recours à cette mesure, nous avons essayé, dans le cas présent, de limiter le financement au moyen des mandats du gouverneur général à des secteurs qui, de toute évidence, sont urgents et pour sauvegarder l'intérêt du public; et dans chaque cas le programme n'aurait pu continuer, faute de mandat.

Le sénateur Prowse: Monsieur le président, si je comprends bien, aux termes de la loi sur l'assurance-chômage, la Commission d'assurance-chômage devait verser certaines prestations aux particuliers qui répondaient aux exigences de la loi selon les dispositions en vigueur à l'époque. Vous étiez alors limités au montant que le Trésor pouvait vous avancer pour couvrir l'écart entre les prestations et la limite légale de $800 millions. Vous vous êtes alors trouvés dans l'altertive soit d'enfreindre la loi et de vous mettre un bon nombre de personnes à dos en disant:

«Nous ne pouvons vous verser votre chèque cette semaine», soit vous servir d'une méthode qui a été à l'honneur pendant fort longtemps, celle des mandats du gouverneur général, en avançant des fonds à la cause jusqu'à la convocation du Parlement qui accordera les montants nécessaires. C'est bien cela, n'est-ce pas?

L'hon. M. Drury: Je partage sans réserve votre déclaration.

Le sénateur Prowse: Les sommes qu'on nous demande d'approuver sont celles qui de l'avis d'un organisme gouvernemental ou du Conseil du Trésor devaient alimenter la Caisse pour lui permettre de fonctionner jusqu'à ce que le Parlement puisse corriger la situation qui prévaut actuellement. Est-ce exact?

L'hon. M. Drury: En effet, monsieur.

Le sénateur Prowse: Aussi, devons-nous faire approuver les $450 millions qui ont été réservés à cette fin. Est-ce exact?

L'hon. M. Drury: La loi exige que l'émission du mandat soit approuvée au moyen d'une affectation de crédit.

Le sénateur Prowse: Et ces fonds sont dépensés en vertu d'une affectation de crédit?

L'hon. M. Drury: L'approbation des dépenses exige une affectation de crédit. Ce n'est pas ce que nous recherchons présentement. Ce que nous voulons, c'est l'approbation des mesures prises et non pas de nouvelles sommes d'argent. Il s'agit d'approuver les mesures prises.

Le sénateur Flynn: En effet, l'approbation des mesures déjà prises.

Le sénateur Prowse: On nous demande d'approuver des dépenses faites à des fins qui ont déjà été expliquées?

L'hon. M. Drury: C'est juste.

Le sénateur Prowse: Je propose que le comité adopte . . .

Le sénateur Flynn: Le point qui semble échapper au sénateur Prowse est de savoir si, oui ou non, la situation pouvait être prévue le 1er septembre, lorsque le Parlement s'est réuni. Le point que le sénateur Prowse semble oublier est que, si les prestations n'avaient pas été versées au cours de la campagne électorale, cela aurait beaucoup nui au gouvernement.

L'hon. M. Drury: Et aux chômeurs également.

Le sénateur Flynn: Évidemment, mais cela aurait indiqué que le gouvernement n'avait pu prévoir ce qui s'en venait.

Le sénateur Prowse: Dois-je comprendre, monsieur le président, que le chef de l'Opposition voudrait que nous reprenions les élections?

Le sénateur Flynn: Je ne crois pas que vous me saisissiez.

Le sénateur Prowse: Oh, je comprends fort bien.

Le président suppléant: Désirez-vous parler à ce propos, sénateur Argue?

Le sénateur Argue: J'aimerais poser une question ayant trait à un autre sujet, monsieur le président. Il y a davantage à discuter dans le budget supplémentaire (A) que ce point-ci.

Le président suppléant: J'en conviens.

Le sénateur Flynn: Nous donnerons au sénateur Argue l'occasion de parler.

Le président suppléant: Nous traitons d'un tiers environ de l'ensemble des crédits dont il est question dans le budget supplémentaire (A).

Sénateur Carter, avez-vous une question à poser?

Le sénateur Carter: Comme nous sommes encore à étudier ce poste, monsieur le président, j'aimerais demander au ministre si, oui ou non, il croit que le problème provient d'une inconséquence ou d'une contradiction dans la loi? Une partie de la loi exige que certaines choses soient faites sans restriction, et une autre partie empêche de les faire au delà d'une certaine limite. En d'autres termes, une partie de la loi exige que vous fassiez une chose déterminée sans restriction alors qu'une autre partie établit une limite sur ce que vous pouvez faire pour en appliquer les dispositions.

Le sénateur Phillips: La limite est de $800 millions.

L'hon. M. Drury: C'est juste. La loi sur l'assurance-chômage prévoit les conditions en vertu desquelles le paiement des prestations doit être fait. Les échelles sont stipulées dans la loi. La Commission est chargé de payer les prestations à tous ceux qui y ont droit, mais en même temps, le Parlement déclare, «Faites-le conformément à ces règlements et à ces échelles, mais arrêtez-vous à $800 millions.» Et, évidemment, pour l'année 1972, cette situation est devenue inconciliable. La raison d'être du Bill C-124, qui est actuellement à l'étude devant la Chambre des communes, est de remédier à cette incompatibilité en supprimant la limite.

Le sénateur Prowse: Et dans vingt-quatre heures, vous aurez dépassé le montant jugé nécessaire?

L'honorable M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Flynn: Si, comme vous le dites, le projet de loi n'est pas adopté avant le 8 février, cette affectation de crédit ne remédiera pas à la situation?

L'honorable M. Drury: C'est exact, monsieur Flynn. L'urgence de ce projet de loi vaut pour tous les régimes sauf celui-ci.

Le sénateur Flynn: La majeure partie de l'argent est déjà dépensée?

L'honorable M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Prowse: Qu'adviendrait-il si le projet de loi n'est pas adopté?

Le sénateur Flynn: Celui-ci?

Le sénateur Prowse: Oui.

L'hon. M. Drury: Le gouvernement ne sera pas autorisé à faire d'autres versements comme c'est le cas pour la Caisse d'assurance-chômage, à l'égard des programmes que j'ai mentionnés.

Le sénateur Prowse: Le gouvernement devra-t-il recouvrer l'argent de ceux qui ont déjà reçu des versements?

L'hon. M. Drury: Non. Les versements faits en vertu d'un mandat du gouverneur général sont tout à fait légitimes.

Le sénateur Prowse: De sorte que si nous ne l'adoptons pas . . .

Le président-suppléant: Monsieur Prowse, veuillez, je vous prie, vous adresser au président; nous pourrons ainsi nous conformer au Règlement.

Le sénateur Prowse: Je vous prie de m'excuser.

Le président-suppléant: Veuillez poursuivre, monsieur Drury.

L'hon. M. Drury: Si l'adoption de ce projet de loi tarde, la situation de l'assurance-chômage n'en sera nullement affectée. Toutefois, on devra mettre fin ou suspendre les versements effectués en vertu du PIL, les versements aux agriculteurs, les programmes d'embauche directe par le gouvernement, etc.

Le sénateur Prowse: Autrement dit, il y a d'autres aspects de cette question qui sont plus importants pour le bien du pays que ce dont nous parlons depuis une heure déjà?

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Prowse: Monsieur le président, veuillez en prendre note.

Le sénateur Argue: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si les versements faits aux agriculteurs se rattachent à ce crédit?

L'hon. M. Drury: Certains, oui. Mais le mandat du gouverneur général ne prévoit pas assez d'argent pour poursuivre la réalisation de ce programme. Certains agriculteurs auraient été réglés grâce aux affectations ordinaires de crédit, d'autres au moyen des mandats du gouverneur général et d'autres enfin ne le seront que lorsque cette loi de finances aura été adoptée.

Le sénateur Argue: Monsieur le Président, monsieur Drury saura peut-être renseigner le comité sur les points suivants: la somme qu'un agriculteur a le droit de toucher; combien d'agriculteurs y ont droit; où elle sera versée, en général, etc., et surtout si les agriculteurs de l'Aberta participent à ce programme.

Le sénateur Phillips: A titre de précision, monsieur le président, puis-je demander au sénateur Argue de quel programme il parle? Si j'ai bien compris, il en existe un pour l'Ontario et le Québec et un pour l'Ouest du Canada.

Le sénateur Argue: Je parle du Maintien du revenu agricole qui figure à la page du budget supplémentaire (A).

Le président-suppléant: Messieurs les sénateurs, sans pour autant mettre fin à la discussion sur les questions précédentes, nous abordons maintenant, à la demande du Sénateur Argue, le crédit 15a, inscrit sous le titre «Agriculture», à la page sept. Il se trouve que le ministère de l'Agriculture est le seul qui ait eu recours à la fois à un mandat du gouverneur général et à un versement sur le Fonds des éventualités et le ministre pourra peut-être en cours de discussion les rapprocher l'un de l'autre quant à leur utilisation respective. Le ministre l'a déjà fait en d'autres occasions et il serait bon que cette distinction soit inscrite au procès-verbal.

L'hon. M. Drury: Le crédit 15a qui se trouve à la page 7 est un crédit général qui s'intitule «Production et marchés». Il prévoit un régime de subventions et de contributions à l'égard, entre autres, du Maintien du revenu agricole.

L'an passé, et plus particulièrement dans les provinces de l'Ontario et du Québec, il a sévi au cours des mois d'été une humidité très prononcée dont ont souffert nombre d'agriculteurs. C'est pourquoi nous avons mis sur pied, conjointement avec les provinces, un programme visant à compenser dans une certaine mesure les agriculteurs atteints par ces intempéries. L'argent nécessaire à sa réalisation provenait en partie de ce crédit voté par le Parlement pour parer à des intempéries de cette nature, bien que d'importance moindre. Le montant n'en a pas suffi et il a fallu faire des paiements aux termes des programmes d'indemnisation en automne, pendant que le Parlement ne siégeait pas. Les sommes nécessaires à leur mise en application ont été obtenues au moyen d'un mandat du gouverneur général, pour la période qui s'étend jusqu'au début de février et, pour celle qui suit, nous essayons de faire inscrire un supplément de crédits au budget supplémentaire. Il s'agit surtout de régions de l'Ontario et du Québec.

Si ces suppléments viennent s'ajouter au crédit total, il restera suffisamment de fonds pour administrer jusqu'à la fin de l'année financière le programme spécial à l'intention des agriculteurs du district de Peace River en Alberta. Rien n'est prévu ici pour les agriculteurs de l'Alberta et ceux de la Colombie-Britannique dans la région de Peace River. Les provinces sont, vous le savez, chargées de la réalisation de ce programme et les pourparlers dans chaque cas ne sont pas toujours aussi rapides qu'ils l'ont été en d'autres circonstances.

Le sénateur Argue: Puis-je demander à combien s'élève le versement maximum pour chaque agriculteur?

L'hon. M. Drury: Je n'ai pas le chiffre en tête. Je sais qu'il est différent en Alberta et en Colombie-Britannique. Il me semble que c'est $400 en Alberta. Je ferais peut-être mieux de ne pas essayer de deviner.

Le sénateur Argue: Je puis faire erreur, mais le plafond est, me semble-t-il, de $400 pour chaque province. En d'autres termes, un agriculteur ne saurait toucher plus de $400. Mais je peux me tromper; disons que je n'ai jamais entendu parler d'un montant supérieur à $400.

L'hon. M. Drury: Je puis vous procurer ce renseignement.

Le sénateur Argue: Je veux dire que, comme l'a dit lui-même le sénateur Hays au sujet du déficit éprouvé par l'assurance-chômage, etc., ce n'est pas une somme tellement élevée, si je ne m'abuse. Mais il se peut que je fasse erreur.

Le sénateur Prowse: Soyez assuré que, à en juger d'après ce que vous avez dit en général, vous avez sûrement raison à certains égards.

Le sénateur Argue: Je crois que ce montant est quand même plus généreux que celui des provinces car le gouvernement fédéral l'a versé le premier.

Le président suppléant: Le comité des prévisions budgétaires en général en a discuté, comme le rapporte le fascicule nº 7 des procès verbaux, lorsque l'honorable Eugène Whelan a comparu. Vous pouvez peut-être y trouver ce renseignement. Mais monsieur Drury a dit qu'il vous le procurerait.

Le sénateur Phillips: Une question supplémentaire, je vous prie. Si j'ai bonne mémoire, sur les 29,000 personnes qui devaient bénéficier du versement de $400 dont parle le sénateur Argue, quelque 27,000 l'ont déjà reçu. Quand aux autres, ils devront prouver qu'ils ont subi 60 p. cent des dommages au cours de l'année. Est-ce exact?

L'hon. M. Drury: Je ne suis pas sûr de pouvoir confirmer ce chiffre de 60 p. cent. Mais je sais pertinement que les dommages ont été dans ce cas moins élevés qu'on aurait pu le craindre. Il me faudrait demander au ministère des précisions à ce sujet.

Le sénateur Phillips: Ma seconde question supplémentaire sera brève. Je crois comprendre que les frais de transport et d'ensillage du fourrage ne seront remboursés qu'au printemps, lorsque l'agriculteur présentera des reçus comme quoi il a acheté une certaine quantité de céréales fourragères et il touchera alors une subvention d'environ $2 par tonne pour le transport.

L'hon. M. Drury: Il existe deux programmes. L'un consiste en des versements faits directement à l'agriculteur sur demande.

Le sénateur Phillips: C'est ce qui est intitulé «Subventions et contributions» qui prévoit aussi le transport.

L'hon. M. Drury: C'est exact; l'Office canadien des provendes a aussi un programme d'aide au transport.

Le sénateur Phillips: Si j'ai bien compris, ce n'est qu'à compter du mois de mai de cette année que l'agriculteur pourra adresser des demandes aux termes de ce poste de $1,600,000. Est-ce exact?

L'hon. M. Drury: Je ne saurais répondre à cette question de façon précise. Mais c'est là le montant jugé nécessaire à ces fins au cours de la présente année financière et s'il n'était nécessaire de le verser qu'en mai, il ne figurerait pas ici aujourd'hui. On chercherait plutôt à l'obtenir dans les prévisions budgétaires de l'an prochain ou dans le budget supplémentaire.

Le sénateur Prowse: Ces sommes serviront-elles à compenser les frais de transport?

L'hon. M. Drury: Ce versement de $1,600,000 pour le maintien du revenu agricole est fait directement à l'agriculteur plutôt qu'à titre d'aide au transport.

Le sénateur Molgat: Ma question porte sur l'urgence de l'adoption de ces prévisions. Une bonne partie de la somme a déjà été dépensée, n'est-ce pas? Prenons par exemple les wagons-trémies: 48 millions de dollars. Je suppose que le gouvernement a l'intention de payer ces wagons à la livraison. Ne sommes-nous pas en train d'approuver ici en quelque sorte une dépense qui excède ce qui avait été initialement prévu et dont une partie a déjà été dépensée?

L'hon. M. Drury: Il s'agit ici du paiement fait à la Commission du blé.

Le sénateur Prowse: Nous parlons donc d'un autre crédit.

L'hon. M. Drury: Oui; de celui des wagons-trémies.

Le sénateur Molgat: Rien n'a encore été versé sur ce crédit?

L'hon. M. Drury: Non, le gouvernement n'a encore rien versé sur cette somme. Il la doit à la Commission canadienne du blé qui a payé le fabricant au fûr et à mesure des livraisons. Le gouvernement doit ce montant à la Commission canadienne du blé qui se finance au moyen de ses propres fonds ou qui emprunte à la banque.

Le sénateur Prowse: Lui versons-nous de l'intérêt?

L'hon. M. Drury: Oui.

Le sénateur Molgat: Il n'y a donc pas eu de transfert d'argent à ce sujet, mais en ce qui concerne d'autres crédits, une part de l'argent a déjà été dépensée. Je présume, par exemple que nous avons dépensé les crédits réservés au transport des émigrants asiatiques.

L'hon. M. Drury: Nous avons virtuellement tout dépensé. Il reste encore de petits versements en souffrance.

Le sénateur Flynn: Il était couvert par le mandat.

L'honorable M. Drury: Non pas par le mandat, mais par un crédit du compte pour éventualités.

Le sénateur Molgat: Si ce projet de loi n'est pas adopté d'ici vendredi de cette semaine, s'il n'est adopté que mercredi, que se passera-t-il? Une catastrophe?

L'honorable M. Drury: Il y a ici un certain nombre de dates de prévues. Contrairement à ce qui se produit pour la Commission d'assurance-chômage, on ne saurait fixer une date en particulier, le 8, 9 ou 10 février, qui les couvre toutes. Il y a une certaine somme qui va à la Société de développement du Cap- Breton, pour subvenir aux salaires et traitements. Les ressources actuelles seront épuisées entre le 5 et le 9 février. Ce qui ne veut pas dire, je crois, que la Société cessera toute activité si elle ne reçoit pas d'argent. Elle peut toujours s'adresser à la banque. Aussi, ne saurait-il être question réellement de catastrophe.

Le sénateur Prowse: C'est une catastrophe si la banque exige sa créance et que l'on n'a pas d'investissement.

Le sénateur Flynn: Ce ne serait pas la première fois.

Le président suppléant: Puis-je vous poser une question de portée générale, monsieur Drury? Sur ce total de $1.2 milliard, quelle fraction a déjà été dépensée en gros? Il y a d'abord les 590 millions de dollars obtenus en vertu des mandats du gouverneur général, dont on dispose déjà et qui ont vraisemblablement été dépensés. Combien a-t-on encore dépensé là-dessus, juste pour avoir une idée approximative de ce dont nous discutons ici.

L'honorable M. Drury: Les mandats s'élèvent, monsieur le président, à 590 millions de dollars.

Le président suppléant: Oui.

L'honorable M. Drury: Ces mandats doivent maintenant être à peu près épuisés. Les fonds seront tous épuisés d'ici le 8 février environ. Le solde est en fait réservé à des mesures comme le Programme d'initiatives locales, le programme d'embauche directe par le gouvernement et les subventions à la santé et au sport amateur. On a dépensé jusqu'à 590 millions de dollars. Le reste sera utilisé pour assurer la continuation des programmes jusqu'à la fin de l'année financière.

Le sénateur Flynn: Si le Parlement était dissous ce soir, vous auriez probablement la tâche plus facile, car vous pourriez obtenir des mandats du gouverneur général pour tous ces postes.

Le sénateur Prowse: Ne l'induisez pas en tentation.

L'honorable M. Drury: De fait, monsieur le président, la temptation n'existe pas, je suis heureux de le dire. Nous ne pouvons pas obtenir de mandats du gouverneur général. La loi est claire sur ce point et autrefois des hommes

avertis ont prévu ce genre de situation. Le gouvernement ne peut obtenir de mandats du gouverneur général quand les chambres ne siègent pas ni au cours d'une période de moins de 15 jours avant la date où elles sont censées se réunir. Il faut, pour obtenir un mandat, le demander plus de 15 jours avant l'ouverture du Parlement. Autrement, il faut prendre un autre moyen ou bien s'en passer. Il est certain que lorsque le Parlement siège il faut s'en passer. Le problème est au fonds, que, si le gouvernement n'adopte pas ces prévisions budgétaires ou le projet de loi de l'assurance-chômage, le gouvernement devra s'en passer, mais il en sera de même aussi de bien des chômeurs, de ceux qui bénéficiait du Programme PIL et de beaucoup d'agriculteurs.

Le sénateur Carter: Pourrions-nous résoudre votre problème en interrompant nos travaux et en ne les reprenant que dans un mois?

Le sénateur Flynn: Tandis que le ministre est ici, monsieur le président, je me permets de souligner que, dans le cas du projet de loi du CN, on se rend compte habituellement que la plus grande partie de l'argent est dépensée lorsqu'on demande au Parlement d'approuver les dépenses d'investissements du CN.

L'honorable M. Drury: Dans certains cas, c'est exact et le Parlement doit donner son approbation après plutôt qu'avant.

Le sénateur Phillips: Quel pourcentage des prévisions du PIL a été approuvé jusqu'ici?

L'honorable M. Drury: Quant aux mandats couvrant les quelque 85 millions de dollars autorisés à l'automne pour le programme initial, ils ont été approuvés avant Noël. Il y avait un supplément de 80 millions de dollars qui est présentement à l'étude et qui est analysé et approuvé tranche par tranche. On en approuve chaque jour un peu. Ce que cela représente au 6 février, en pourcentage par rapport aux 80 millions de dollars, je n'en suis pas sûr.

Le sénateur Phillips: Une fois l'approbation obtenue, le travail commence-t-il aussitôt?

L'honorable M. Drury: Une fois l'approbation donnée, je ne suis pas certain que la réalisation commence immédiatement mais les intéressés y sont autorisés. Certains projets sont sans doute plus facile à agencer et à lancer que d'autres.

Le sénateur Phillips: Fort Bien, mais ils sont autorisés à commencer le travail?

L'honorable M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Phillips: De sorte qu'en somme, comme dans le cas du PIL, s'il y a un retard de deux ou trois jours, le projet est déjà bien souvent en voie de réalisation?

L'honorable M. Drury: S'il y a retard, les inréressés peuvent poursuivre leur travail mais on n'est pas autorisé à les payer et ils ne seront pas alors rénumérés. Nous cherchons à obtenir ici l'autorisation de payer ceux qui sont employés à la réalisation d'un certain nombre de projets PIL et si le Parlement n'est pas autorisé à les payer . . .

Le sénateur Phillips: Excusez mon ignorance, monsieur le ministre, mais quel mode de rémunération utilise-t-on pour les bénéficiaires des projets PIL? Sont-ils rémunérés chaque semaine, chaque trimestre, ou comment?

L'honorable M. Drury: Les responsables du programme reçoivent périodiquement des fonds du gouvernement—et les périodes varient de deux semaines ou plus. Les responsables doivent rémunérer directement les employés chaque semaine ou à toutes les deux semaines.

Le sénateur Phillips: Quand le prochain versement aura-t-il lieu?

L'honorable M. Drury: Quelques-uns de ces programmes commencent tôt et d'autres tard, quelques-uns aussitôt après leur approbation et d'autres plus tard, de telle façon que les versements affectués aux responsables dépendent de la date de la mise en œuvre du programme. La date varie.

Le sénateur Phillips: En d'autres mots, vous n'effectuez pas de versement le 14e jour du mois et ensuite à la fin de ce dernier?

L'honorable M. Drury: Sénateur, non.

Le sénateur Flynn: Permettez-moi de tirer un point au clair. Le ministre a dit que des sommes avaient déjà été dépensées. Je ne veux pas parler des mandats spéciaux du gouverneur général, mais d'autres crédits. Il y a le montant consacré à l'aide aux Asiatiques et on l'a déjà dépensé. Pourquoi effectue-t-on ces versements avant que les crédits soient éventuellement accordés par le Parlement? Selon le ministre, s'il y a un retard de quelques jours, vous arrêterez les versements? Pourquoi avez-vous effectué des versements jusqu'à convocation du Parlement ou jusqu'au moment où ce dernier étudie les crédits et que maintenant vous refusiez de continuer à le faire en attendant la décision du Parlement?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, nous ne refusons pas. Nous n'effectuons pas les versements tout simplement à cause d'un manque d'argent. Le Parlement consent normalement d'importants crédits annuels à des fins bien précises. Les versements sont prévus pour le bon fonctionnement du programme jusqu'à la fin de l'année. Du simple fait qu'au cours de l'année il se produira des cas imprévus qui ncéessiteront l'intervention du gouvernement, le Parlement a, chaque année, accordé l'autorisation au Conseil du Trésor de faire des versements à partir du fonds des éventualités.

Le sénateur Flynn: Je comprends bien.

L'honorable M. Drury: Quant aux mandats spéciaux au gouverneur général, il faut songer au fait qu'on prévoit que le fonds des éventualités puisse s'épuiser avant qu'on y ait recours.

Le sénateur Flynn: Je vous suis.

L'honorable M. Drury: Et le programme d'aide aux Asiatiques a pu être financé grâce au fonds des éventualités, mais quand il s'agit d'un versement provenant du fonds des éventualités, nous le présentons au Parlement et demandons l'approbation de ce déboursé après qu'il a été effectué.

Le sénateur Laird: Monsieur le président, relativement au fonds des éventualités, permettez-moi de demander si les différents crédits sont réservés ou s'il s'agit simplement d'un fonds général?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, il s'agit d'un fonds général relatif aux éventualités imprévues. Si nous

pouvions les prévoir, nous n'aurions pas recours au fonds des éventualités.

Le sénateur Laird: Sauf que vous pourriez les répartir entre les différents ministères.

L'honorable M. Drury: Si on devait prévoir un fonds des éventualités pour chaque ministère, les sommes nécessaires seraient beaucoup plus importantes que s'il n'y avait qu'une seule source.

Le sénateur Laird: C'est la réponse.

Le président suppléant: Monsieur le ministre, à ce sujet, pourriez-vous nous dire si le crédit de 60 millions de dollars inscrit à la page 53 relève du budget supplémentaire de votre ministère?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, il s'agit de la somme d'argent nécessaire pour financer ce qu'il est convenu d'appeler le programme d'emplois divers en vertu duquel les ministères peuvent engager des personnes pour effectuer des travaux supplémentaires au cours de l'hiver et pour lesquels aucun crédit n'était prévu.

Nous avons donc entrepris une études des propositions venant des ministères concernant ces travaux pour les mois d'hiver. Nous avons analysé les propositions et autorisé les différents ministères à entreprendre ces programmes d'emplois directs sous l'égide du Gouvernement du Canada. De façon générale, les postes sont accordés d'après les taux de chômage provinciaux, et il s'agit d'un genre de travail qu'on définit généralement comme étant à forte main-d'œuvre—c'est-à-dire que l'on crée le maximum d'emploi pour chaque dollar misé. On a mis de l'avant certains projets, capitalistiques où l'utilisation de la main-d'œuvre est relativement basse, tandis que les sommes investies sont importantes. Ce genre de programme exige d'importants déboursés qui n'ont pas d'effet important sur le niveau de l'emploi. Nous avons donc mis l'accent sur les projets à forte main-d'œuvre présentés par les ministères—c'est-à-dire le plus d'hommes employés pour la plus petite mise—et nous avons accordé ces crédits à tous les ministères, de telle façon que les régions où le chômage est le plus élevé en bénéficient davantage.

Le président suppléant: Ces emplois relèveront-ils tous du gouvernement?

L'hon. M. Drury: Oui.

Le président suppléant: Monsieur le ministre, est-ce donc exact de dire que ce crédit de 60 millions est un crédit réservé différent de ceux habituellement portés au fonds des éventualités du Conseil du Trésor?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, c'est exact. Si ce crédit est considéré comme une éventualité, ce n'est pas parce qu'il est imprévu et que nous ne connaissons pas son usage, mais bien parce qu'il s'agit d'un crédit central qui peut être distribué un peu plus tard. Le 6 février 1973.

Au moment où nous avons élaboré ce budget supplémentaire, nous ne connaissions pas en détail les projets qui auraient nécessité une répartition des crédits pour chaque ministère presque un pour chaque ministère.

Le président suppléant: Il pourrait s'agir entre autres d'affectation de crédits à la feuille de paye lors de négociations dans la Fonction publique, sauf que ces crédits n'étaient pas spécifiquement réservés, est-ce exact?

L'honorable M. Drury: Nous savions pourquoi ils étaient réservés et pourvu que nous en connaissions l'objectif et le montant, ils n'étaient pas imprévus. Il s'agissait aussi d'un mécanisme pour ne pas dévoiler aux négociations les sommes d'argent disponibles au moment des négociations.

Le président suppléant: Combien de crédits non réservés le fonds des éventualités contient-il à l'heure actuelle?

L'honorable M. Drury: On vient de me dire, et je crois que c'est exact, «zéro».

Le président suppléant: Je le pensais aussi. On a dit qu'au cours de l'année financière il faudrait que le fonds des éventualités ou quelques crédits inscrits du fonds des éventualités du Conseil du Trésor soient disponibles continuellement. Maintenant que le fonds des éventualités est à sec, êtes-vous dans une situation précaire? Qu'arrive-t-il si une situation particulière, comme par exemple l'évacuation urgente des Ougandais asiatiques se produit?

L'hon. M. Drury: Si un tel événement se produisait aujourd'hui, nous devrions répondre que nous ne pouvons rien faire.

Le président suppléant: Le fonds est donc à sec?

L'hon. M. Drury: Oui.

Le président suppléant: Que ferez-vous donc pour le renflouer?

L'hon. M. Drury: J'ai indiqué quelques-uns des crédits inscrits au budget supplémentaire au sujet desquels des versements ont été effectués à même le fonds des éventualités. Lorsque les crédits seront accordés alors on pourra renflouer le fonds des éventualités.

Le président suppléant: D'à peu près 11 millions, c'est-à-dire 9.9 millions pour le ministère de l'Agriculture et 1.4 million pour le secrétariat d'État.

L'hon. M. Drury: D'après moi, il faudra verser environ 40 millions de dollars pour effectuer ce renflouement.

Le président suppléant: Monsieur le ministre, comment cela pourrait-il se faire? Je constate qu'il n'y a que deux crédits inscrits au budget supplémentaire, plus précisément l'un inscrit au nom du ministère de l'Agriculture, à la page 7 et un autre au nom du Secrétariat d'État, à la page 43. Y a-t-il d'autres crédits qui seront portés au fonds des éventualités?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, les seuls crédits particuliers du budget supplémentaire sont les subventions et ce sont ceux dont vous avez parlé. Toutefois, quelques paiements ont été effectués: par exemple quelqu'un a cité l'évacuation des Ougandais asiatiques et les crédits accordés à cet effet provenaient du fonds des éventualités et ils y seront remis.

Le sénateur Flynn: Vous voulez parler de la contribution de près de 4 millions dont il est question à la page 29.

Le sénateur Phillips: Il s'agit de la somme de 4 millions qui est inscrite comme contribution au recrutement et à la sélection.

Le sénateur Flynn: D'après vous, cette somme sera-t-elle remise au fonds des éventualités? Ce montant a été dépensé et étant donné que pour l'instant vous n'avez pas

besoin d'autres sommes à cette fin, vous le reportez au fonds des éventualités?

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le président suppléant: Comment se fait donc la comptabilité? Est-ce le ministère qui retourne l'argent au fonds des éventualités ou le fonds du revenu consolidé? Tient-on une comptabilité?

L'hon. M. Drury: On tient une comptabilité. Ce fonds des éventualités existe en vertu d'une autorisation parlementaire par laquelle le Conseil du Trésor peut retirer du fonds du revenu consolidé un certain montant et l'employer par exemple à l'assistance aux Asiatiques en provenance de l'Ouganda. Lorsque le Parlement siège et autorise un retrait direct du fonds du revenu consolidé en vertu d'un crédit affecté à cette fin, le montant autorisé accordé à l'aide aux Ougandais est approuvé de nouveau. L'autorité de retirer les sommes est accordée à nouveau.

Le président suppléant: Il s'agit donc simplement d'une écriture de comptabilité?

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le président suppléant: On a dit à plusieurs occasions qu'il n'y a rien de tel qu'une caisse d'assurance- chômage et qu'il s'agit simplement d'un compte du fonds du revenu consolidé. Comme on l'a dit à plusieurs reprises, il ne s'agit pas précisément d'un fonds. Quelle distinction faut-il faire? Peut-être devrai-je formuler ma question de cette façon: A-t-on l'intention d'intégrer la Commission d'assurance-chômage au ministère et de la sortir de sa situation actuelle plutôt anormale?

L'hon. M. Drury: Je ne crois pas qu'on en ait l'intention. A un moment, il a existé une caisse séparée à partir de laquelle les paiements étaient faits et cette caisse était administrée par la Commission. En vertu des modifications apportées à la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage, on a supprimé la caisse séparée administrée par la commission et cette dernière a reçu l'autorisation de retirer à même le fonds du revenu consolidé, par l'intermédiaire du ministre des Finances, une somme d'argent ne dépassant pas 800 millions. Les prestations sont donc versées à même le fonds du revenu consolidé et les contributions données par les employeurs et les employés y sont versées plutôt que dans une caisse séparée possédant sa propre comptabilité.

Le président suppléant: La Commission effectuerait donc deux genres de retraits du fonds du revenu consolidé, tout d'abord les contributions portées au fonds des employeurs et des employés qu'on estime à près de $715 millions plus les avances s'élevant jusqu'à $800 millions.

L'hon. M. Drury: Ils peuvent simplement retirer les avances et avoir recours au fonds du revenu consolidé jusqu'à une somme ne dépassant pas $800 millions. En vertu de la loi actuelle, c'est tout ce que la Commission détient. Pour bien dire, lorsque la Commission reçoit des contributions, ces dernières sont envoyées directement au fonds du revenu consolidé.

Le président suppléant: Et le ministère du Revenu national s'en charge?

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le président suppléant: Ce n'est pas ce que j'ai cru et je veux m'en assurer, car on nous a dit que le coût direct des prestations pour le gouvernement au cours de l'année civile s'était élevé à $890 millions. Ce montant de $890 millions représente la part du gouvernement et j'aimerais savoir de quelle façon il est relié à la somme de $800 millions.

L'hon. M. Drury: M. MacDonald m'a fait signe et problement devrais-je le laisser donner l'explication.

M. B. A. MacDonald, Secrétaire adjoint, Direction des programmes, Conseil du trésor: Monsieur le président, il existe un compte connu sous le nom de compte d'assurance-chômage dans lequel tous les subsides reçus par la Commission d'assurance-chômage sont versés. Ceci comprend les sommes qui lui sont versées par le ministère du Revenu national et les avances reçues du ministre des Finances. Tous les paiements sont effectués à même, y compris le coût de l'administration. Quand le gouvernement aura apporté sa contribution, c'est-à-dire celle de $890 millions que vous avez mentionnée, qui sera aussi versée dans le fonds, elle pourra être employée à réduire le montant des avances déjà payées.

Le président suppléant: Puisque nous devons produire un rapport, permettez-moi de demander si les chiffres suivants sont à peu près exacts: Au cours de l'année civile 1972, le coût des prestations s'est élevé à près de $1 milliard 879 millions—je cite les chiffres que vous avez déjà donnés—c'est-à-dire le montant des prestations versées. Ensuite, vous y ajoutez une somme de $120 millions pour l'administration, pour un total de $1,999 millions, ce qui revient plus ou moins à la somme de $2 milliards que vous avez mentionnée.

L'hon. M. Drury: Lorsque vous dites «vous» vous voulez probablement parler du ministre de la Main-d'œuvre.

Le président suppléant: Oui, c'est bien M. Andras qui a donné ces chiffres. Si je comprends bien, ce chiffre de $1,999 millions représente le coût total des prestations versées au cours de l'année, duquel il faut déduire la part directe et indirecte du gouvernement qui s'est élevée à $890 millions, et il reste donc une somme de $1,109 millions. Nous pourrons vérifier ces chiffres plus tard. Si nous soustrayons de cette somme la somme de $715 millions prévue comme revenu du fonds des contributions des employeurs et des employés, le déficit comptable pour l'année s'élève donc à $394 millions. Le solde à l'ouverture s'élevait à $236 millions de telle façon que le déficit réel pour l'année a été de $158 millions, si on prend pour acquis que le gouvernement paie cette part directe et indirecte. A la fin de l'année, si nous ajoutons à la part du gouvernement la somme de $158 millions, nous obtenons le chiffre de $1,148 millions. On autorise alors une avance de $800 millions et le déficit s'élève à $248 millions.

Si je comprends bien, en vertu du premier mandat du 5 octobre, vous avez reçu la somme de $234 millions qui aurait dû vous permettre, à la fin de l'année civile, de connaître un surplus de $14 millions, c'est-à-dire à peu près ce que vous possédiez le 31 décembre. De fait, vous estimiez que le fonds serait épuisé le 3 janvier. En vertu du deuxième mandat émis le 14 décembre, vous avez reçu le montant de $220 millions. Vous disposeriez donc d'une somme de $206 millions qui, d'après les témoignages reçus, sera épuisée le 7 février.

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le président suppléant: Je devrais probablement vérifier ces chiffres avec les hauts fonctionnaires du ministère,

car j'aimerais proposer au Comité qu'on les inclut au rapport.

Devrait-ont poser d'autres questions au ministre? De fait, nous l'avons déjà questionné trop longtemps.

Le sénateur Flynn: Si le ministre veut nous accorder encore dix minutes, j'aimerais lui poser une autre question et sinon, je peux la poser aux fonctionnaires. Elle concerne le Fonds d'investissement pour les projets d'hiver dont il est question à la page 17. Ce fonds assure des prêts d'une durée de quatre années financières et s'élève à $350 millions. Je voudrais savoir pourquoi vous y affectez $350 millions alors qu'apparemment seule la somme de $75 millions est nécessaire pour l'année financière en cours. Vous répartissez déjà pour les trois prochaines années les montants d'argent qui pourraient être inscrits au prochain budget.

L'hon. M. Drury: Il existe deux genres d'autorisation pour ce genre de programme. Il faut tout d'abord ce qu'on appelle l'autorisation d'engagement, c'est-à-dire qu'il faut avoir l'autorisation de se décharger de ses obligations. Ainsi, nous promettons aux provinces un certain montant pour une période année. C'est alors qu'on se demande combien d'argent il faut pour ce programme particulier au cours de l'année en cours. C'est là d'où vient la différence entre la somme de $350 millions et celle de $75 millions que vous avez mentionnée. On ne peut espérer qu'un programme de trois ans comme celui-ci soit entrepris par les provinces si le gouvernement fédéral dit: «Nous vous promettons une somme de $75 millions au départ et nous ne dirons rien pour ce qui est des années suivantes.»

Le sénateur Flynn: Je comprends bien, mais pour la comptabilité, le prêt assure pour l'année financière 1972-1973 une somme de près de $275 millions de plus que celle qui sera réellement dépensée.

L'hon. M. Drury: De plus en espèces, c'est exact.

Le sénateur Flynn: Comment cette somme sera-t-elle visée aux affectations de crédits des trois années suivantes?

L'hon. M. Drury: L'autorisation qu'on accorde aujourd'hui ne reparaîtra pas dans les affectations faites au cours des années financières subséquentes. Il s'agit d'une autorisation qui demeure valide.

Le sénateur Flynn: Dans un sens, cela faussera les dépenses budgétaires au cours des trois prochaines années.

L'hon. M. Drury: Si les crédits budgétaires étaient entièrement versés en argent comptant, la réalité serait dans cette mesure faussée, mais le flux de liquidité ne s'obtient pas par le canal des crédits budgétaires. Le ministre des Finances en fait état dans son budget annuel ou semi-annuel.

Le sénateur Flynn: Ne convenez-vous pas qu'il y aurait mieux valu que ce programme s'inscrive dans le cadre d'une mesure législative?

L'hon. M. Drury: Je dirai qu'il s'inscrit dans le cadre d'une telle mesure.

Le sénateur Flynn: Oui, je sais qu'un bill des subsides est une mesure législative.

L'hon. M. Drury: Proposez-vous une autre formule?

Le sénateur Flynn: Vous avez toujours désapprouvé cette suggestion.

Le président suppléant: Je pense que le sénateur Flynn dit que notre budget global ce cette année est de 17,829 milliards de dollars, mais, à cause de l'exonération de remboursement il est évident qu'on dépassera les exigences tant budgétaires que non budgétaires pour l'année financière en cours.

L'hon. M. Drury: C'est exact dans la mesure où il s'agit d'argent comptant, monsieur le président. Lorsque nous parlons de la Commission d'assurance-chômage, il s'agit uniquement d'argent comptant. Ce programme exige plus d'autorisations contractuelles.

Le président suppléant: En quoi consiste l'exonération de remboursement et de quelle façon en traitera-t-on dans les comptes publics et le budget?

L'hon. M. Drury: Je prierais M. MacDonald de répondre à cette question.

M. MacDonald: Monsieur le président, elle ferait l'objet d'un poste statutaire dans le budget.

Le sénateur Flynn: Comme s'il s'agissait d'une mesure législative?

M. MacDonald: Oui.

Le président suppléant: On s'est sérieusement demandé s'il était légal d'obtenir du Parlement des engagements pour des crédits, ou des versements, si vous voulez, s'étendant à de futurs exercices financiers. Il y a peut-être ici conflit avec l'article 20 de la loi sur l'administration financière aux termes duquel tout budget soumis au Parlement doit porter sur les services arrivant en cours de paiement dans l'année financière.

Je soulève la question parce qu'il est évidemment nécessaire que le gouvernement assure les versements de façon suivie. C'est pourquoi je vous ai demandé plus tôt s'il fallait réviser la loi. L'article 20 interdit absolument toute affectation de crédit par le Parlement pour des obligations non exigibles pendant l'exercice en cours.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, je pense qu'à un moment donné, nous avions besoin de revoir le budget plutôt que la loi. Nous avions modifié le budget. Le gros Livre bleu comprend deux genres de prévisions, les unes concernant les crédits à voter et les autres les sommes qu'il faudra verser aux termes d'arrangements antérieurs ou autorisés d'une façon ou d'une autre.

Le président suppléant: Vous parlez des versements statutaires.

L'hon. M. Drury: Oui, statutaires. Ces arrangements peuvent découler d'une mesure législative spéciale comme le programme de la capacité physique et du sport amateur, ou d'accords financiers conclus avec les provinces tels que la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernment fédéral et les provinces ou toute autre loi, ou bien ils peuvent découler d'anciennes lois portant affectation de crédits.

Pouvez-vous nous dire, monsieur MacDonald, s'il se trouve un programme assez important qui a sa source dans la loi portant affectation de crédits?

M. MacDonald: Monsieur le président, au cours de la présente année financière, on a fait une dépense pour ce

qu'on appelle le système du double prix du blé. Nous parlons du budget de l'année dernière. On a consenti divers prêts à des sociétés d'État.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, le budget détaille tout d'abord les sommes qui doivent être votées puis les prévisions du flux de liquidités d'après les arrangements statutaires précédents; le total représente plusieurs milliards de dollars. Si vous consultez la page 3 du livret qui se trouve devant vous, vous verrez que ce budget supplémentaire comprend des sommes à voter et qu'on y trouve une colonne des versements faits en vertu d'autres lois. Il n'y en a pas dans ce cas particulier, mais ils sont nombreux dans le budget principal et on trouve aussi les postes dits non budgétaires dont M. MacDonald a parlé. Ils sont d'ordinaire permanents.

Le président suppléant: Monsieur le ministre, vous dites que ce montant de 350 millions de dollars affecté au ministère des Finances sera un poste statutaire. Il ne l'est pas encore. Le sera-t-il en temps utile, par suite de l'adoption d'une loi portant affectation de crédits?

M. MacDonald: Si l'on adopte pareille loi, la diposition prévoyant l'exonération du remboursement de certains frais municipaux/provinciaux constituera divers postes statutaires qui figureront aux budgets subséquents en tant que versements statutaires.

Le président suppléant: Nous en faisons un poste statutaire en vertu de la loi portant affectation de crédits. Je dirai que ce Comité s'est opposé précédemment, comme vous le savez, à légiférer sur ces questions importantes au moyen d'une loi portant affectation de crédits.

Je regrette de vous retenir aussi longtemps, monsieur le ministre, vous êtes très aimable de demeurer avec nous.

Le sénateur Phillips: Monsieur le ministre, ce qui m'inquiète, c'est qu'en extrapolant jusqu'en 1975, nous prévoyons presque le taux de chômage jusqu'à cette époque, ce qui est assez démoralisant. Comment en est-il rendu compte au Parlement lorsque cela devient poste statutaire? Autrement dit, j'aimerais savoir ce que chaque province utilise chaque année, le montant de la remise et ainsi de suite. Sous quelle forme en fait-on rapport au Parlement?

Le président suppléant: Le ministre aimerait que l'on pose cette question en dernier lieu, à moins que quelqu'un d'autre ait une question urgente, puisque son temps est écoulé.

L'hon. M. Drury: Si vous vous reportez au gros Livre bleu, monsieur le président, on vient de me montrer sous la rubrique «finances» un précédent semblable. Il se trouve à la page 8-31:

> Statutaire—Remise de dettes en conformité des conditions prescrites dans le crédit L19a (finances), Loi nº 4 de 1971 portant affectation de crédits.

Il s'agit d'une autre entente d'exonération de remboursement. On prévoit un débours de 35 millions de dollars au cours de l'année 1972-1973. Cette activité est décrite en détail au bas de la page. Il n'y a rien dans cette page qui demande à être voté.

Le sénateur Phillips: Mais cela ne donne pas la ventilation par province.

L'hon. M. Drury: Non, seulement quelques précisions. Il s'agit, j'en conviens, d'un rapport abrégé qui permet à la Chambre des communes ou au Sénat de demander d'autres précisions au besoin par le canal du comité. Le livre est rempli de ce genre de renvois presque laconiques sur ce dont il est question et sur la somme en cause. Si nous devions faire un rapport complet, nous remplirions plusieurs volumes.

Le sénateur Phillips: Merci. Je sais maintenant où trouver les chiffres pour chacune des provinces.

Le président suppléant: On peut les trouver dans les Comptes publics.

L'hon. M. Drury: Oui, mais il y a une difficulté pratique car les Comptes publics ne sont publiés que neuf mois après la fin de l'année financière en question et que la curiosité des intéressés est éveillée avant ce temps.

Le sénateur Phillips: Les provinces ont-elles toutes signé un accord de participation?

L'hon. M. Drury: Je n'en suis pas certain. Je n'ai pas lu le témoignage du ministre des Finances devant le comité de la Chambre des communes, mais je puis me renseigner et vous en faire part.

Le sénateur Phillips: Merci.

Le président suppléant: Monsieur le ministre, pouvons-nous en conclure que cette somme de 350 millions de dollars, poste très important dans ce budget supplémentaire, constitue une autorisation d'engager une partie de cette somme pendant une période de quatre ans environ?

L'hon. M. Drury: Grâce à cette autorisation, le gouvernement peut conclure une série d'accords avec les provinces, comme on l'expose en détail à la page 16 et dans les pages suivantes, afin de financer des programmes avec une entente d'exonération de remboursement.

Je voulais répondre à l'observation selon laquelle on prévoit que le taux de chômage continuera d'être élevé jusqu'en 1975. Je pense qu'il faudrait peut-être apporter des précisions car il ne s'agit pas d'un programme concernant la crise du chômage mais plutôt le chômage à caractère saisonnier. Je n'irai pas jusqu'à dire que nous résoudrons le problème du chômage saisonnier avant 1975. Nous ne sommes pas encore maîtres du temps.

Le sénateur Flynn: A un moment donné, le gouvernement n'était pas convaincu que le programme des travaux d'hiver était valable et il l'a abandonné complètement.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, au fil des ans nous avons essayé un certain nombre de programmes afin de réduire les contrecoups du climat et des habitudes sur la permanence de l'emploi mais aucun d'eux n'a été entièrement couronné de succès.

Le sénateur Flynn: Qu'est-ce qui vous a fait revenir à ce programme?

Le sénateur Phillips: Il s'agit essentiellement du programme Diefenbaker.

L'hon. M. Drury: Il diffère du programme Diefenbaker et l'une de ses caractéristiques particulièrement utiles est qu'il ne s'agit pas d'un programme de création d'emploi à court terme d'une durée de trois mois. Il a un caractère permanent et nous avons surmonté le problème dans une certaine mesure. C'est le résultat de nos premiers efforts, ce qu'on appelle le programme des travaux d'hiver.

Le sénateur Flynn: Il vous faut donc être optimiste de toute façon.

L'hon. M. Drury: Je crois que nous devons essayer de l'être.

Le président suppléant: Voulez-vous excuser le ministre maintenant? Je crois que nous devons le faire et poursuivre avec MM. Kroeger et MacDonald.

L'hon. M. Drury: Je vous remercie beaucoup de votre amabilité. Excusez-moi de devoir partir en hâte. Mais il faut bien que je gagne l'argent que les contribuables me versent, peut-être à regret. Excusez-moi et merci.

Le président suppléant: Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre.

Honorables sénateurs, je propose que nous parcourions tous les ministères, en commençant par l'Agriculture afin que l'on ait l'occasion de poser d'autres questions aux deux hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor. Est-ce d'accord?

Les hon. sénateurs: D'accord.

Le président suppléant: Nous commençons à la page 6, Agriculture, crédit 15a. Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

Le sénateur Phillips: Oui, monsieur le président. Le ministre a dit qu'il n'était pas certain de la date à laquelle on commencerait les versements au programme d'aide et de transport. Le ministre a déclaré que les formules de demande d'aide pour l'achat des céréales de provendes seront disponibles au printemps de 1973.

Le président suppléant: Excusez-moi; vous dites «le ministre». De quel ministre parlez-vous?

Le sénateur Phillips: Je parle de M. Drury, mais je cite les paroles du ministre de l'Agriculture. Merci; j'avais dit «le ministre» deux fois et je vois que cela peut porter à confusion. J'ai entendu un grand nombre de critiques de la part d'organismes agricoles qui auront beaucoup de difficultés à présenter des preuves d'achats. Quel genre de preuves doivent-ils présenter?

M. A. Kroeger (secrétaire adjoint, direction des programmes, Conseil du Trésor): Je regrette, sénateur; nous devrons obtenir ces renseignements puisque nous ne les avons pas pour l'instant. Nous pouvons vous les procurer en très peu de temps.

Le sénateur Phillips: Est-ce que je pourrais les avoir avant que nous recevions le bill des subsides?

M. Kroeger: Nous pourrons peut-être vous les obtenir cet après-midi. J'en parlerai au Ministère.

Le sénateur Phillips: Il y a là un autre poste qui a trait à l'Agriculture. Il y a un montant de 40 millions de dollars s'appliquant aux wagons-trémies.

M. Kroeger: Cela figurerait sous la rubrique Industrie et Commerce.

Le président suppléant: C'est à la page 21.

M. Kroeger: C'est exact.

Le président suppléant: Vous pouvez en parler maintenant si vous le voulez.

Le sénateur Phillips: Lorsque j'ai fait mon étude du budget antérieurement, je ne l'avais pas remarqué. Apparemment, nous dépensons 40 millions de dollars pour acheter des wagons-trémies à céréales. Aux termes de quelles conditions les loue-t-on aux chemins de fer et ainsi de suite?

Le président suppléant: De fait, sénateur, je crois que le montant est de 48 millions de dollars. Il y a des fonds disponibles. Le crédit total serait de 48 millions de dollars, est-ce exact?

M. Kroeger: C'est exact. Le prix global des wagons-trémies serait de 48 millions de dollars; mais comme le Comité peut le voir à la page 21, le Ministère a accès à une partie de ces fonds dans son budget et il n'a besoin que d'un supplément net de 40 millions de dollars. Le programme comporte une acquisition de 2,000 wagons-trémies qui relève de la Commission canadienne du blé. Celle-ci les met à la disposition des chemins de fer. Nous ne possédons pas l'exposé détaillé des conditions. Pouvons-nous nous attarder à un point particulier afin de vous renseigner, sénateur?

Le sénateur Phillips: Autrement dit, nous utilisons les deniers publics pour acheter des wagons-trémies et pour les entretenir à l'intention du Canadien Pacifique qui est une société privée.

M. Kroeger: C'est exact.

Le président suppléant: Pour l'usage des chemins de fer.

M. Kroeger: Pour l'usage des chemins de fer; c'est exact.

Le sénateur Phillips: Leur impose-t-on des frais pour cet usage?

M. Kroeger: Je crois que non.

Le sénateur Phillips: La plupart des membres du Comité ne le savent probablement pas, mais il faut aussi utiliser un wagon spécial pour transporter les pommes de terre des provinces Maritimes au Canada central. Je n'ai pas d'objection au programme s'il peut être utile aux cultivateurs de l'Ouest. Étudie-t-on la possibilité d'assurer un programme semblable aux producteurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard? Je voudrais faire remarquer que l'augmentation des tarifs de transport des pommes de terre de 1967 à 1972 a coûté $1,000 au producteur moyen du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Édouard. Je me demande si l'on pourrait créer un programme qui permettrait d'assurer des wagons gratuitement aux producteurs de pommes de terre, ce qui réduirait les tarifs de transport.

Le président suppléant: Devons-nous considérer qu'il s'agit d'une observation? Il s'agit peut-être d'une question que nous ne devrions pas adresser aux hauts fonctionnaires.

Le sénateur Phillips: Je suis certain que les hauts fonctionnaires en feront part au ministre.

Le président suppléant: Elle figurera dans le compte rendu.

Le sénateur Phillips: J'espère qu'on en fera part au minsitre.

Le président suppléant: Cela soulève une question intéressante. S'agit-il encore d'un cas où une loi très abrégée du Parlement traite d'une dépense de 48 millions de dol-

lars aux fins d'un nouveau programme important devant entrer en vigueur dans le cadre d'un bill des subsides? En est-il ainsi, ou adoptera-t-on une loi distincte du Parlement ou un amendement à la loi autre qu'à la loi portant affectation de crédits exposant toutes les conditions requises?

M. Kroeger: Ce poste budgétaire autorise l'acquisition de wagons-trémies tout comme des postes du budget général des dépenses autoriseraient d'autres achats ou paiements de capital. On n'a pas l'intention d'adopter une loi distincte au sujet de cet achat.

Le président suppléant: Ce genre de mesure législative soulève des problèmes assez sérieux. Je suis certain que le Parlement aurait beaucoup de questions à poser à ce sujet. Pourquoi fait-on des versements à la Commission canadienne du blé? Pourquoi pas des subventions aux chemins de fer et ainsi de suite? Je soulève la question tout simplement parce que le Comité s'est inquiété de la législation principale faite au moyen d'une loi portant affectation de crédits. Nous nous y sommes opposés avant mias nous n'avons pas eu beaucoup de succès. Dois-je considérer maintenant que nous avons traité de l'Industrie et du Commerce et que nous parlerons maintenant de l'Environnement, à la page 11?

Le sénateur Carter: Je veux poser une question.

Le président suppléant: Sous quel crédit?

Le sénateur Carter: A la page 11, sous la rubrique «Gestion des Pêches et Recherches» il y a un poste de 1,300,000 dollars. D'après les précédentes remarques de M. Drury, $950,000 proviennent du Fonds des éventualités et seront imputés sur ce montant de 1,300,000 dollars. Est-ce exact?

M. Kroeger: Oui.

Le sénateur Carter: Ce qui ne laisse que $350,000 pour indemniser les pêcheurs de saumon.

M. Kroeger: Pour la présente année financière.

Le sénateur Carter: Avez-vous une ventilation de ces versements? Savez-vous comment les $350,000 seront répartis entre les provinces de l'Atlantique?

M. Kroeger: Une ventilation, sur quelle base?

Le sénateur Carter: Par province.

M. Kroeger: Je ne pense pas que nous ayons ce renseignement, sénateur.

Le président suppléant: Il y a eu de nombreuses délibérations à ce sujet au comité de la Chambre. Je peux vous fournir la référence plus tard, sénateur. Je crois que cela s'appliquait surtout à la région de Restigouche et au Nouveau-Brunswick.

M. Kroeger: Cette somme devrait permettre d'indemniser les pêcheurs du Québec et du Nouveau-Brunswick; mais la ventialtion précise ne figure pas ici.

Le président suppléant: Ceux de Terre-Neuve et de Nouvelle-Écosse également.

Le sénateur Carter: Toutes les provinces de l'Atlantique sont censées bénéficier de ce crédit.

Le sénateur Phillips: Quel est le pourcentage des pêcheurs qui ont reçu des paiements?

M. Kroeger: Nous devrons demander ce renseignement au ministère, sénateur.

Le sénateur Carter: Est-il possible de porter ce renseignement au procès-verbal, ou a-t-il été égaré.

Le sénateur Phillips: C'est l'une des choses qui me chiffonnent. Je n'en blâme nullement les témois. En fait nous en sommes responsables, à cause de la procédure que nous suivons dans nos délibérations. Nous n'avons devant nous que des représentants du Conseil du Trésor. D'après ce qui s'est produit dans le passé, je sais que lorsqu'on promet de nous fournir des renseignements à une date ultérieure, il peut s'écouler de neuf mois à un an avant que nous les obtenions. Nous étudions une prévision supplémentaire plutôt délicate et, à mon avis, il est regrettable que nous n'ayons pas parmi nous des représentants d'autres ministères.

Le président suppléant: Je partage votre opinion, c'est réellement un problème. A propos de ces prévisions supplémentaires, le comité de la Chambre a entendu huit ministres durant plus de douze séances échelonnées sur un mois. Leurs rapports sont volumineux.

Le sénateur Phillips: Je les ai étudiés et je suis toujours insatisfait.

Le président suppléant: Il s'agit de savoir si les membres du comité désirent entreprendre ce genre d'étude. Il y a quelque temps, nous avions décidé d'examiner seulement les chiffres globaux, et de procéder un jour ou l'autre de façon différente en choisissant peut-être un seul ministère pour analyser attentivement son budget. Nous pourrions le faire éventuellement, mais c'est au président, au comité directeur et au comité lui-même d'en décider. Pour l'instant notre comité se réunit normalement une fois, et c'est aux membres de décider si nous devrions procéder différemment. Pour l'instant, je pense que nous ne pouvons que continuer comme nous le faisons. Comme je l'ai dit, le Comité permanent des prévisions budgétaires en général a entendu un certain nombre de ministres.

Avez-vous des questions à poser au sujet des prévisions supplémentaires du ministère des Affaires extérieures? Dans la négative, nous passerons au ministère des Finances, page 15.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je voudrais poser une question au sujet de la ventilation par province qui figure à la page 17. Le prêt accordé à Terre-Neuve est de 12 millions de dollars étalé sur trois ans. S'agit-il de 4 millions par an? Autrement dit, cette province peut utiliser en un an la totalité du prêt, ne laissant rien pour les années suivantes, ou bien des limites sont-elles prévues?

M. Kroeger: C'est exact; ce prêt expire en juin 1975. Dans le cas de Terre-Neuve, le montant total pour cette période est de 12 millions de dollars.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, je voudrais poser à ce sujet deux ou trois questions aux témoins. Tout d'abord, je voudrais connaître les modalités de remboursement qui sont établies par le ministre des Finances. Si j'obtenais un prêt, je voudrais en connaître le taux d'intérêt, le délai de remboursement et le montant de l'échéance annuelle. Pouvez-vous nous donner des renseignements à ce sujet?

M. Kroeger: Les conditions sont stipulées à la page 17, alinéa *b*). Vous remarquerez que l'échéance est de 20 ans ou toute autre période moindre que peut fixer le ministre

des Finances. Les détails relatifs aux taux d'intérêt se trouvent au sous-alinéa (iii).

Le sénateur Phillips: Ma deuxième question est la suivante: quel pourcentage de ces 350 millions de dollars sera exonéré de remboursement? En d'autres termes, quels sont les salaires engagés sur place?

M. Kroeger: Les détails concernant l'exonération de remboursement figurent à la page 19.

Le sénateur Phillips: Oui, 50 p. 100 des frais de main-d'œuvre engagés sur place, mais à combien se monteront-ils?

M. Kroeger: Nous devrons demander ce renseignement au ministère des Finances.

M. MacDonald: Monsieur le président, si ce renseignement peut être utile, dans le cadre du programme précédent qui s'élevait à 160 millions de dollars, la partie bénéficiant de l'exonération de remboursement avait été évaluée à 35 millions de dollars. Nous essaierons de voir s'il existe un chiffre qui s'écarte sensiblement de ce dernier, en ce qui a trait aux 350 millions de dollars. Il est peut-être difficile de l'évaluer actuellement.

M. Kroeger: Cela dépendrait de la proportion des frais totaux que représenteraient les salaires à mesure que les projets seront présentés au cours de la période d'exécution du programme. Nous ne pouvons fournir de renseignements qu'au sujet de ceux qui ont été présentés jusqu'à présent.

Le sénateur Phillips: Je m'intéresse particulièrement à cette question, monsieur le président, parce que le gouvernement fédéral prétend qu'il s'agit d'une mesure visant à combattre le chômage alors que les provinces finiront, semble-t-il, par assumer les ¾ au moins des dépenses; entre-temps, le gouvernement fédéral prétend être l'auteur de ce programme. Je pense que les doléances des provinces à ce sujet sont justifiées.

Je remarque que si une province n'utilise pas la totalité du montant qui lui est alloué, le montant inutilisé peut être transféré à une autre province? Comment procède-t-on à cet égard?

M. Kroeger: Ce n'est pas précisé monsieur le président. Nous pourrons peut-être obtenir ce renseignement.

Le sénateur Phillips: Il s'agit d'une entente plutôt exceptionnelle suivant laquelle des fonds peuvent être transférés d'une province à une autre sans que des modalités de transfert soient stipulées, n'est-ce pas?

Le président suppléant: Je pense que vous avez formulé une remarque plutôt qu'une question, sénateur Phillips. Je ne peux rien vous dire sinon qu'il est stipulé dans le crédit que:

> ... le ministre des Finances peut ajouter le montant inutilisé au montant alloué à l'une des autres provinces ou à plusieurs autres provinces;

Cette question se rapporte à un sujet que j'ai abordé plusieurs fois, à savoir l'exécution de cette mesure en vertu d'une loi des subsides plutôt que d'une loi normale du Parlement où l'on s'attendrait à ce que ce soit clairement stipulé et dont on ferait une étude approfondie et non hâtive comme ce fut le cas pour ces prévisions supplémentaires qu'on a étudiées ici et à l'autre endroit? Bien qu'on y ait tenu 12 réunions ou même plus, on a hâtivement étudié la plupart de ces prévisions. La plus grande partie du temps a été consacrée à l'étude des mandats. Si vous lisez le procès-verbal des délibérations du comité de la Chambre, vous remarquerez que sur les neuf rapports publiés, huit d'entre eux portent presque entièrement sur la question des mandats. Le rapport numéro 8 a trait, je crois, aux témoignages de tous les autres ministres. Je suis d'avis, comme vous, que c'est une façon plutôt cursive d'étudier les affectations de crédit ou des mesures anticipées à cet effet ouvrant la voie à d'importantes lignes de conduite.

Le sénateur Carter: Je voudrais poser une question au sujet d'un point soulevé par le sénateur Phillips. Ce dernier a fait remarquer que si le gouvernement fédéral n'assume que 50 p. 100 de frais de main-d'œuvre, il est alors possible que les gouvernements provinciaux devront supporter 75 p. 100 des frais du projet dans le cadre du programme. N'est-ce pas aux provinces d'en décider? Ce programme n'encourage-t-il pas à investir dans des projets de main-d'œuvre plutôt que de capital? Encourage-t-il réellement les gouvernements provinciaux à investir dans des projets qui permettront d'employer un grand nombre de personnes afin qu'une grosse partie de ces dépenses serve à payer des salaires plutôt qu'à acheter du matériel.

M. Kroeger: C'est exact. La proportion des frais totaux d'un projet assumée par la province dépendra du montant des capitaux investis pour l'exécution de ce projet.

Le sénateur Carter: Donc, c'est aux provinces de décider que ces sommes serviront à créer le plus grand nombre possible d'emplois plutôt qu'à acheter du matériel.

Le sénateur Phillips: Je ne conteste pas ce fait, monsieur le président, mais dans le cas de l'installation d'un système d'égout, par exemple, on est forcé d'acheter des tuyaux. On ne rembourse à la province que les frais de main-d'œuvre engagés sur place, mais non le coût matériel. La construction d'un système d'égout nécessite l'emploi d'une importante main-d'œuvre. Je pense que les provinces sont tombées dans le piège puisqu'on leur demande de participer à un programme dont elles assumeront les gros frais alors que le gouvernement fédéral s'en tirera avec tous les éloges.

Le président suppléant: Nous avons étudié la page 21: Industrie et Commerce. Nous pourrions peut-être passer à la page 23: Justice. Je remarque qu'un poste de $1 y figure, mais je ne vois pas l'explication que le Conseil du Trésor nous fournit d'habitude pour ces postes. Voulez-vous faire une observation à ce sujet, monsieur MacDonald?

M. MacDonald: Nous pourrions faire distribuer le sommaire dont nous disposons.

Le président suppléant: On peut le distribuer, puis vous pourrez faire une observation. Les représentants du Conseil du Trésor ont l'habitude, lorsque le comité étudie les postes budgétaires de $1, de ventiler ces postes et de nous les expliquer. Comme mes collègues le savent, il y a quelques années, alors que ces postes de $1 faisaient l'objet de discussions et de remarques au sujet de leurs divers emplois, nous avons demandé au Conseil du Trésor de nous fournir une brève ventilation par catégorie d'utilisation. Habituellement les hauts fonctionnaires présents nous l'expliquent brièvement.

M. MacDonald: Dans le cas qui nous intéresse, le nombre des postes de $1 est réduit. Dans le sommaire, ils ont été

divisés en trois catégories, Il y a ceux qui ont trait aux compensations entre les crédits qui surviennent dans un ministère des fonds peuvent être déviés à une autre fin à cause de priorités plus importantes ou de nouvelles circonstances. Un autre exemple est le cas où ce genre de poste permet d'accorder certaines subventions puisque c'est un principe généralement admis que l'autorisation du Parlement est indispensable à cet effet. Il existe des postes de $1 qui ont un caractère législatif; ce sont ceux auxquels on s'est le plus intéressé en l'occurrence. L'un d'eux a trait à la prolongation du mandat d'un député en vertu de la loi sur les allocations de retraite des députés.

Le président suppléant: Elles figurent généralement à la dernière page de l'explication.

M. MacDonald: Le suivant a trait aux Musées nationaux du Canada. La Loi sur les musées nationaux exige que le Parlement accepte explicitement le montant des sommes qui doivent être accordées à un musée pour l'achat de collections, et comme chaque année ce montant figure toujours au budget général, il s'agissait d'une modification à ce dernier.

Le poste qui se trouve au paragraphe de la Société centrale d'hypothèques et de logement se rapporte aux mesures qui ont été prises pour le règlement des dépenses de la Société prévues au budget général et ne devant couvrir que les dépenses effectuées au cours de l'année civile se terminant le 31 décembre 1972. L'un des programmes en cause est le Programme de confort hivernal. Les dépenses sont effectuées durant la dernière période, qui s'étend de janvier jusqu'à la fin de mars, ainsi des sommes supplémentaires ne sont pas nécessaires, mais une modification à la Loi des subsides s'impose.

Le sénateur Phillips: Au sujet du crédit 90a, dois-je comprendre que nous augmentons de 1 million de dollars le compte réservé aux achats et qu'il passera à 3,100,000 dollars, c'est-à-dire que nous accordons une augmentation d'un tiers par l'entremise d'un poste de 1 dollar?

M. MacDonald: Oui, ce montant est toujours stipulé dans une loi portant affectation de crédits. Le montant destiné aux comptes réservés aux achats est toujours stipulé dans les lois portant affectation de crédits et jamais dans aucune autre loi, parce que celle qui régit les musées exige que cette somme soit accordée en vertu d'une loi portant affectation de crédits.

Le sénateur Phillips: Je suis encore surpris de découvrir une augmentation de 30 p. 100.

M. MacDonald: Je m'excuse. En vertu de la Loi portant affectation de crédits il s'agit du transfert aux comptes réservés aux achats, de sommes déjà fournies aux musées pour le règlement de leurs frais de fonctionnement.

Le sénateur Phillips: Je passe maintenant au crédit 10a. Cet hiver je me suis plusieurs fois demandé ce que signifiait exactement ce Programme de confort hivernal. Pouvez-vous nous expliquer en quoi il consiste et pourquoi son exécution n'a pu être achevée ou au moins commencée avant le 31 décembre 1972?

M. Kroeger: Le Programme de confort hivernal vise à l'amélioration des conditions de logement des Métis et des Indiens affranchis, pour leur fournir une meilleure protection contre les rigueurs de l'hiver. Le programme représente une subvention de 2 millions de dollars, que l'on peut utiliser pour encourager l'amélioration des conditions de logement de ces groupes. Toutefois, l'année financière de la Société coïncide avec l'année civile. Elle a les fonds, mais elle ne pouvait pas effectuer de dépenses après le 31 décembre 1972. Par conséquent, le poste de $1 permet d'autoriser la prolongation de son année financière jusqu'au 31 mars 1973, la fin de celle du gouvernement.

Le sénateur Phillips: Je me rappelle avoir organisé une réunion en avril 1972 entre des représentants des Métis, des Indiens affranchis et de la Société centrale d'hypothèques et de logement. J'espère qu'à l'avenir, en ce qui concerne ce programme, la Société agira avec plus de promptitude.

Le président suppléant: Passons à la page 23, Justice, et à la page 25, Main-d'œuvre et Immigration. Nous avons étudié les principaux postes qui y figurent. Avez-vous d'autres questions à poser au sujet des crédits qui y sont cités?

Le sénateur Phillips: A quel poste correspond le Programme d'initiatives locales et de formation en cours d'emploi?

M. Kroeger: Vous trouverez ce renseignement à la page 25, au crédit 5a et 10a.

Le sénateur Phillips: Par rapport à l'année dernière les conditions ont-elles été modifiées?

M. Kroeger: Les conditions d'autorisation?

Le sénateur Phillips: L'année dernière plusieurs catégories de personnes se sont vu refuser un emploi dans le cadre de ce programme. Par exemple, quelqu'un qui s'occuperait de ventes spéciales ne pouvait y être admis. Cette année des modifications ont-elles été apportées au règlement?

M. Kroeger: Tout ce que je puis dire c'est que le programme est appliqué selon les mêmes principes généraux que l'année dernière. Il est très possible qu'il y ait eu certaines modifications de détails au règlement concernant l'admissibilité, mais nous ne disposons pas ici de ce genre de renseignement. Sur le plan général, le programme est organisé suivant les mêmes principes que l'année dernière.

Le président suppléant: Nous avons à nouveau une critique à formuler comme dans le dernier cas, lorsque notre discussion portait sur les fonds prévus au budget général. Explique-t-on au Parlement la raison pour laquelle ces derniers n'ont pas été utilisés? Je pose cette question parce qu'évidemment à un moment donné le Parlement a décidé que ces dépenses devaient être effectuées. Souvent, dans le cas des prévisions budgétaires, particulièrement dans celui de prévisions supplémentaires, on nous dit: «Nous n'avons pas dépensé ces sommes. Certaines d'entre elles sont disponibles. Par conséquent elles sont inscrites à un crédit de $1.» Il est possible que des députés désirent savoir la raison pour laquelle ces sommes n'ont pas été dépensées. Fournit-on un état à leur sujet?

M. Kroeger: C'est la raison pour laquelle un ministère laisse tomber des fonds en annulation.

Le président suppléant: Il ne les laisse pas tomber en annulation. C'est ce dont il s'agit, au lieu de laisser tomber ces fonds en annulation ils disent qu'ils ont ces sommes et qu'ils les dépenseront à d'autres fins.

M. MacDonald: Le poste en question qui indique les fonds disponibles est assez spécial, étant donné qu'il a trait au versement d'une subvention. Je peux également dire que l'étendue du Programme de perfectionnement et d'utilisation de la main-d'œuvre, nécessite le versement d'une telle subvention. Donc, il ne s'agit pas d'utiliser ces sommes à des fins générales différentes de celles prescrites par le Parlement, mais afin d'obtenir que ce dernier autorise l'allocation de la subvention. En ce qui concerne les sommes qui sont transférées d'un crédit à un autre, c'est-à-dire un transfert de fonds entre deux crédits parlementaires, bien entendu elles figurent dans les prévisions supplémentaires et dans les comptes publics également.

Le président suppléant: Je désire souligner que l'on n'explique pas pourquoi cet argent est disponible—autrement dit, pourquoi l'affectation de crédits autorisée par le Parlement n'a pas servi aux fins pour lesquelles elle fut accordée. Y a-t-il une explication?

M. Kroeger: Bien sûr, les comités pourraient mettre en question tout transfer ou proposition. Pour ce qui est des fonds qui tombent simplement en annulation à la fin de l'année, je suppose que ce genre de question ne peut être soulevé que devant le Comité des comptes publics.

Le président suppléant: Vous me comprenez; il peut arriver qu'une affectation de crédits ait été faite par le Parlement pour, disons, un édifice précis dans un village donné et que les travaux n'aient pas été entrepris; l'argent est donc disponible. Règle générale, les députés sont-ils renseignés du fait que ce projet a été abandonné pour une raison ou une autre et que l'argent est disponible? Je ne le pense pas.

M. Kroeger: Je ne le pense pas, monsieur le président.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, sous quelle rubrique s'inscrivent le PIL et la formation professionnelle des adultes?

Le président suppléant: Je crois que vous avez la réponse à cette question—le crédit 5a, formation professionnelle des adultes, page 25.

Le sénateur Phillips: Le crédit 5a comprend-il la formation professionnelle des adultes?

Le président suppléant: Oui.

Le sénateur Phillips: Il y a eu là une réduction du taux hebdomadaire. Je crois qu'il a été réduit à $30 par semaine. J'aimerais savoir si le taux est le même partout au Canada.

M. Kroeger: Il nous faudrait demander ce renseignement au ministère.

M. MacDonald: Puis-je demander au sénateur s'il fait allusion au taux d'allocations?

Le sénateur Phillips: Oui. Quiconque participe au programme de formation professionnelle des adultes est classé dans une certaine catégorie: si on est marié, on reçoit tant; si on a des personnes à charge, on reçoit tant; si on demeure chez soi, on reçoit tant. Cette année, dans le cadre du programme, la somme a été réduite à $30 par semaine. Est-ce que cela varie à travers le Canada?

M. MacDonald: Nous pourrions le savoir, mais que je sache, d'après les normes établies par la loi, l'augmentation varie selon les changements de l'indice des salaires et des traitements. Nous pourrions savoir s'il y a uniformité à travers le Canada.

Le sénateur Phillips: Pendant que vous y êtes, voudriez-vous également damander si les allocations de déplacement sont uniformes.

Le président suppléant: En supposant que ces renseignements vous soient fournis, pouvons-nous passer à la page 31, Santé nationale et Bien-être social?

Le sénateur Phillips: Sous quelle rubrique se trouve le PIL?

M. Kroeger: Le crédit 10a.

Le sénateur Phillips: Cette année il y a eu certains changements dans le cadre de ce programme; je crois qu'on tient maintenant plus compte de l'avis des provinces. Pouvez-vous me dire combien de provinces se sont opposées à des programmes? Autrement dit, combien de programmes ont été rejetés par les provinces?

M. Kroeger: Il faudrait demander au ministère de nous donner des renseignements qui se limiteraient bien sûr, aux projets qui ont déjà été étudiés. Il y a encore des projets qui sont en voie de formation. Nous n'avons aucun renseignement sur l'état actuel des entretiens avec les provinces.

Le sénateur Phillips: Le système de vérification utilisé l'an dernier dans le cas des projets du PIL me rappelle beaucoup, monsieur le président, ceux dont s'est servi la Compagnie des jeunes canadiens. J'ai été plutôt surpris, monsieur, de découvrir que seulement 10 p. 100 des projets de moins de $40,000 ont fait l'objet d'une vérification et que seulement 50 p. 100 de ceux de plus de 40 milles de dollars ont fait l'objet d'une vérification. Quelle genre de vérification fait-on cette année?

Le président suppléant: Dans le cas du PIL?

Le sénateur Phillips: Oui.

M. Kroeger: Pourrions-nous demander ce renseignement, monsieur le président, quand nous aborderons les autres questions avec le ministère?

Le sénateur Phillips: C'est un déluge de renseignements que vous allez me donner cet après-midi, vous vous en rendez compte.

Le président suppléant: C'est ce pourquoi nous sommes ici, sénateur Phillips. Il n'y a aucune objection, j'en suis certain. Vous demandez aux fonctionnaires de répondre aux questions. Il est compréhensible qu'ils n'aient pas tous les renseignements.

Le sénateur Phillips: Je comprends très bien.

Le président suppléant: A mon avis, il faudrait être un véritable génie pour prévoir les questions très intéressantes que vous posez. Pourrions-nous continuer?

Le sénateur Phillips: Vous auriez pu être plus flatteur, monsieur le président, et laisser entendre que l'interlocuteur faisait preuve d'une certaine finesse, mais vous ne l'avez pas fait.

Le président suppléant: Pourrions-nous passer à la page 33, Santé nationale et Bien-être social? Une fois de plus, il y a des mandats.

Le sénateur Phillips: Ces mandats résultent-ils du fait, monsieur le président, que beaucoup de gens sont touché toutes leurs prestations d'assurance-chômage et ont dû ensuite avoir recours au bien-être social? Cela explique-t-il l'augmentation?

M. Kroeger: Non, monsieur le président. Dans le cas du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, les mandats ont servi à faire les paiements dans le cadre du programme de la santé et du sport amateur.

Le président suppléant: Autrement dit, les dépenses avaient dépassé l'effectation de crédits.

M. MacDonald: Monsieur le président, l'été dernier, dans le cadre de la partie santé du programme d'emploi d'été pour les étudiants, le ministère avait un programme de bourses athlétiques; l'argent a été versé au cours de l'été en attendant que le budget supplémentaire reçoive l'approbation du gouvernment conformément à ce programme. Avant d'avoir obtenu des crédits supplémentaires, le ministère avait dépensé tous ses fonds et se voyait dans l'impossibilité de faire face à ses engagements. C'est pourquoi on a demandé un mandat spécial.

Le président suppléant: Nous passerons maintenant à la page 37. Il n'y a pas de mandats.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, j'ai déjà soulevé cette question devant le Comité et, à l'époque, j'avais l'appui d'un plus grand nombre de représentants des provinces de l'Atlantique. Toutefois, en jetant un coup d'œil sur les nouveaux projets importants on pourrait presque croire que le Canada s'arrête à la frontière du Québec. Une lecture rapide révélera, je crois, qu'il n'y a qu'un seul projet pour toute la région de l'Atlantique. A cette époque, el ministre responsable du Conseil du Trésor, M. Drury, m'a avoué que mon point de vue était très valable et m'a assuré que des études seraient faites principalement par le Conseil du Trésor. Je suis donc assez curieux de savoir pourquoi je ne trouve qu'un seul projet pour toutes les provinces de l'Atlantique. Il s'agit de Caraquet, Nouveau-Brunswick, où on a l'intention de construire un nouvel édifice fédéral.

M. Kroeger: Monsieur le président, les travaux énumérés dans le budget supplémentaire actuel sont ceux qui n'avaient pas été prévus lors de la planification générale du ministère pour l'année financière 1972-1973. La liste détaillée apparaîtrait dans le budget principal; il ne s'agit que de certains projets de caractère imprévu qui n'ont pas été adoptés à temps pour être inclus dans le grand Livre bleu.

Le sénateur Phillips: Ne sont-ils pas considérés comme des projets visant à créer du travail?

M. Kroeger: Non, monsieur le président. Les circonstances particulières entourant ces projets ont obligé le ministère, dans chaque cas, à agir plus tôt qu'il ne l'avait prévu. Il y a également certains projets importants et j'attire l'attention du Comité sur le programme des grands établissements postaux (GEP) pour la région de Montréal.

Le président suppléant: Je suis convaincu que le sénateur Phillips aura remarqué qu'en Colombie-Britannique, au Nouveau-Brunswick et au Québec on parle d'édifices fédéraux, tandis qu'à Toronto il y a encore un édifice du Dominion.

Le sénateur Phillips: Il est encore permis d'espérer.

Le président suppléant: Pouvons-nous passer à l'Expansion économique régionale, page 39?

Le sénateur Phillips: Avant de poser ma question, monsieur le président, je remarque que, malgré le taux de chômage élevé et les autres difficultés que connaît notre main-d'œuvre, il y a ici un ministère qui ne demande pas beaucoup d'argent sauf dans un but précis dont je parlerai dans un moment. Comme je l'ai déjà souligné, vu que nous versons un million de dollars par heure en assurance-chômage, j'aurais espéré que le ministère de l'Expansion économique régionale consacre les fonds qu'il demande à d'autres fins. Il me semble qu'il serait préférable de verser un million de dollars par heure pour favoriser l'expansion et créer de l'emploi plutôt que de verser de l'assurance-chômage. A ce sujet, de quel territoire s'agit-il en Nouvelle-Écosse? Est-ce seulement Halifax et Dartmouth ou y a-t-il d'autres régions?

M. Kroeger: Je crois que cette société se limiterait à la région de Halifax-Dartmouth.

Le sénateur Phillips: le Cap-Breton et toute autre partie de la Nouvelle-Écosse ne répondraient pas aux normes?

Le président suppléant: Le crédit 35a se rapporte au Cap-Breton.

Le sénateur Phillips: Oui. Comment les directeurs sont-ils nommés?

M. Kroeger: Faites-vous allusion aux directeurs de la Société de développement du Cap-Breton?

Le président suppléant: Non, à la *Metropolitan Area Growth Investments Limited.*

M. Kroeger: Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet; j'en suis désolé, monsieur le président.

Le président suppléant: Sous la rubrique Société de développement du Cap-Breton, il semble y avoir un virement de 4 millions de dollars du crédit capital au crédit exploitation.

M. Kroeger: C'est exact.

Le président suppléant: Passons maintenant à la section du Secrétariat d'État, page 43. Ici, il y a également un crédit éventualités.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, que signifie «centre d'accueil et éducation culturelle»? Qu'est-ce que cela comprend? Il devrait y avoir un crédit.

Le président suppléant: Où cela se trouve-t-il, sénateur Phillips?

Le sénateur Phillips: Sous la rubrique Secrétariat d'État, crédit 35a, je crois.

Le président suppléant: La section réservée au Secrétariat d'État se trouve à la page 43. Je ne vois pas ce à quoi vous faites allusion.

Le sénateur Phillips: Page 43. Dans l'explication donnée au procès verbal des séances du comité de l'autre endroit, on parle de «centre d'accueil et d'éducation culturelle».

M. Kroeger: Monsieur le président, des centres d'accueil ont été créés dans diverses villes afin de fournir conseil et assistance ainsi qu'une certaine orientation aux Indiens et aux Métis qui quittent leur région rurale pour s'établir à la ville. On pourrait les qualifier d'institutions à fins mul-

tiples. Ces centres ont pour but d'aider les indigènes à s'adapter au milieu urbain avec lequel beaucoup d'entre eux ne sont pas familiers. Dans une certaine mesure, ils peuvent les aider à se trouver un logement.

En cas de gêne, ils peuvent parfois leur fournir des conseils leur permettant de résoudre leurs problèmes.

Des centres culturels sont mis sur pied dans de nombreuses régions du pays et, si je comprends bien, leur but précis est d'enseigner aux indigènes l'histoire et la culture des Indiens et des Esquimaux tout en leur donnant une certaine formation scolaire. Je crois que le cours peut durer plusieurs années. En règle générale, les gens que l'on forme dans ces centres sont au niveau post-secondaire, mais ce n'est pas essentiel.

Le président suppléant: Peut-être devrions-nous passer à la section traitant des Approvisionnements et services, page 47. Sénateur Phillips, vous remarquerez sans doute, que $1,400,000 sont réservés à l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Phillips: J'aimerais souligner que toutes les provinces ont reçu des subventions proportionnelles y compris l'Ontario.

Le président suppléant: Pouvons-nous passer aux Transports, page 49?

Le sénateur Phillips: Excusez-moi. Avant d'en terminer avec les Approvisionnements et Services, je remarque que $1,272,000 sont consacrés au Bureau des services d'informatique. Je crois que le budget de la Main-d'œuvre contenait également une rubrique de ce genre. Pouvez-vous m'expliquer à quoi est dû le déficit du Bureau des services d'informatique?

M. MacDonald: Monsieur le président, sans vouloir faire de l'esprit, le Bureau des services d'informatique a enregistré un déficit parce que ses dépenses ont excédé ses revenus.

Le sénateur Phillips: C'est exactement la raison pour laquelle j'ai posé la question.

M. MacDonald: Ce service devait fonctionner comme une entreprise commerciale; la totalité de ses frais ne devait pas être couverte directement par des affectations de crédits, mais par les clients, c'est-à-dire les autres ministères. Depuis que cette institution a fonctionné sur ce qu'on appelle le fonds renouvelable, elle a subi des pertes. Le minisrère est actuellement en train de repenser le fondement même de cette institution. Je dois dire que les quelques dernières années n'ont pas été rentables mêmes pour les bureaux de services commerciaux; en effet, beaucoup ont eu des difficultés financières.

Le sénateur Phillips: Si je comprends bien, certains ministères d'État retiennent les services d'entreprises privées. Cela peut être dû à la programmation ou à autre chose, je ne suis pas expert en ordinateur et je ne le comprends pas. Pourriez-vous m'expliquer pourquoi quand le Bureau des services d'informatique des Approvisionnements et Services accuse un déficit, d'autres ministères font appel à des entreprises privées?

M. MacDonald: Il y a plus d'une raison. L'une d'entre elles est que le Bureau des services ne peut pas toujours s'acquitter de certains travaux qui peuvent être fait à l'extérieur. Une autre raison qu'il faut mentionner, c'est que le gouvernement, comme je l'ai dit, a tenté d'en faire de ce service une entreprise concurrentielle. S'il lui avait donné le monopole, le Bureau n'aurait pas fonctionné comme une entreprise commerciale.

Le sénateur Phillips: On a fait dernièrement beaucoup de publicité du fait que le ministère de la Défense nationale projette d'avoir son propre service d'informatique. Y a-t-il une raison spéciale qui l'empêche d'utiliser le service actuel?

M. MacDonald: Monsieur le sénateur, faites-vous allusion au projet logistique de ce ministère, à son ordinateur d'approvisionnement? Je crois qu'il s'agit là du plus important projet que le ministère de la Défense nationale étudie à présent.

Le sénateur Phillips: Oui.

M. MacDonald: Il faut tenir compte de l'aspect de la sécurité et il serait beaucoup plus efficace si la Défense nationale avait ses propres services d'informatique au lieu de voir son travail mêlé à celui des autres ministères. Il s'agit d'un travail hautement spécialisé.

Le président suppléant: Transports, page 49, le pilotage et la Société des transports du Nord. Ces questions ont été traitées en même temps que les mandats du gouverneur général dont a parlé le ministre. Il n'y a qu'un seul mandat pour le tout.

Le sénateur Phillips: Dans le domaine du transport, monsieur le président, je dois surveiller de très près, comme vous le savez, l'attitude des hommes de loi. Je crois que diverses administrations de pilotage ont conclu des contrats de services avec certains avocats-conseils. Une partie de cette somme couvre-t-elle des contrats signés avec les conseillers juridiques?

M. MacDonald: Je ne peux répondre à cette question. Je peux expliquer le but du mandat; les sommes que vous voyez sont comprises dans les mandats spéciaux énumérés à l'appendice du petit livre bleu. Cela couvrira le fonctionnement et le déficit normal des administrations de pilotage. Si ces dernières recourent à des conseillers juridiques, il faudrait les payer sur les fonds des autorités de pilotage.

Le sénateur Phillips: Si je comprends bien, les rémunérations pour ces services à temps partiel s'échelonne de $52,000 à $75,000 par an. J'aimerais savoir quel pourcentage des chiffres a été justifié par chaque autorité de pilotage.

Mon autre question concerne le prêt à la Société des Transports du Nord pour l'achat d'un nombre de péniches. A-t-on fait un appel d'offres pour les péniches en question?

M. MacDonald: Il nous faudrait le demander.

Le sénateur Phillips: Pouvez-vous me dire si elles ont été construites au Canada avec des matériaux canadiens? J'ai vu dans les procès-verbaux de l'autre endroit des commentaires sur le fait que les moteurs étaient construits aux États-Unis. Nous pourrions certainement les construire au Canada.

Le président suppléant: Pourrions-nous avoir une note à ce sujet? Nous passons maintenant au Conseil du Trésor. Les 60 millions de dollars ont été expliqués par le ministre.

Le sénateur Phillips: Si je comprends bien, sur ces 60 millions, une certaine partie sert à employer ce qu'on peut appeler du personnel intermittent. Est-ce juste?

M. MacDonald: «De l'aide intermittente»?

Le sénateur Phillips: Oui, je crois que le ministre en parle comme de nouveaux emplois.

M. Kroeger: Vous parlez des projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre.

Le sénateur Phillips: Oui.

M. Kroeger: C'est exact.

Le sénateur Phillips: Pouvons-nous en avoir une répartition, non pas par province, mais par division sénatoriale?

Le président suppléant: Par province, s'il vous plaît.

M. Kroeger: La forme utilisée est la même que celle du programme dont nous avons discuté dans le budget des dépenses du ministère des Finances. Il s'agit de tenir compte de trois facteurs pour chaque province: la population, le niveau de chômage et l'aspect saisonnier du chômage. Les variations sont plus prononcées, disons, d'août à février dans certaines provinces que dans d'autres. Ces trois facteurs ont été utilisés pour établir la formule du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver qui figurait dans le budget supplémentaire du ministère des Finances, et la même formule a servi pour les projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre. J'ai ici, je crois, les pourcentages qui ont été utilisés. Dois-je les lire?

Le président suppléant: S'il vous plaît. Le temps nous presse. J'espère que nous pourrons finir assez rapidement. Il est près d'une heure et le Sénat siège à deux heures aujourd'hui.

Le sénateur Phillips: Rien ne nous empêche d'avoir une deuxième séance.

Le président suppléant: Non, d'accord. Il n'en tient qu'au comité.

M. Kroeger: Monsieur le président, les pourcentages sont les suivants: Ontario, 30.4; Québec, 32.5; Colombie-Britannique, 10.7; Alberta, 6.3; Manitoba, 3.8; Saskatchewan, 3.7; Terre-Neuve, 3.4; Nouvelle-Écosse, 4.0; Nouveau-Brunswick, 3.9; Île-du-Prince-Édouard, .9; Yukon, .1; et Territoires du Nord-Ouest, .2.

Je crois qu'on a fait une légère erreur pour arrondir; le total arrive à 99.9, me semble-t-il.

Le sénateur Phillips: Ce qui est très bien pour le Conseil du Trésor.

Le président suppléant: C'est très proche de la répartition de la population.

Pourrions-nous avoir une copie de ces chiffres afin de les annexer à notre rapport?

M. Kroeger: Je n'ai qu'une copie écrite à la main, monsieur le président.

Le président suppléant: Je vais les vérifier avec vous plus tard et en rédiger une copie.

Les Affaires urbaines ont un crédit d'un dollar qui a déjà été expliqué dans le mémoire que nous avons reçu.

Les Affaires des anciens combattants à la page 55.

Le sénateur Phillips: Une question, monsieur le président. Exerce-t-on des pressions sur les gouvernements provinciaux au sujet des allocations aux anciens combattants? Dans certaines provinces, l'ancien combattant peut demander un supplément et s'il le fait, on le lui déduit de son allocation. Il en résulte de nombreuses plaintes de la part des bénéficiaires du fait que le programme n'est plus uniforme dans tout le Canada.

Je sais que la question ne concerne pas le Conseil du Trésor, mais je voulais faire cette observation en comité. C'est un problème que tous nos anciens combattants ont rencontré l'année dernière. J'espère que mon observation sera transmise aux intéressés et j'espère également que le comité . . .

Le président suppléant: Vous pourrez faire toutes les observations voulues à ce sujet quand le bill approprié sera examiné au Sénat.

Le sénateur Carter: J'aimerais ajouter à ce que le sénateur Phillips a dit que cela ne s'applique pas seulement aux anciens combattants mais aussi aux veuves d'anciens combattants.

Le sénateur Phillips: Oui.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, voilà qui termine notre examen du budget supplémentaire (A) des ministères pour l'année financière courante.

Comme les honorables sénateurs le savent, le comité doit faire un rapport au Sénat, et à ce propos, il donne ordinairement au président le pouvoir de le rédiger et de le présenter. Comme le budget supplémentaire contient des postes assez controversables, je me demande si le comité, en cette occasion, m'autoriserait ainsi que le sénateur Molgat à préparer conjointement un rapport qui sera soumis au Sénat.

Des sénateurs: D'accord.

Le sénateur Phillips: Pourvu que vous rejetiez le budget supplémentaire!

Le président suppléant: Honorables sénateurs, voulez-vous que nous soumettions un rapport au Sénat sur ce budget supplémentaire? Nous ne sommes tenus ni de l'approuver, ni de le rejeter ni d'en faire l'éloge; nous n'avons qu'à soumettre un rapport comme quoi nous l'avons examiné et constaté «ce qui suit . . . «Voulez-vous que le sénateur Molgat et moi-même le fassions de la façon normale?

Des sénateurs: D'accord.

Le président suppléant: Nous ferons probablement rapport au Sénat demain plutôt qu'aujourd'hui. Il n'y a aucune urgence, n'est-ce pas, sénateur Molgat?

Le sénateur Molgat: Nous allons peut-être devoir siéger ce soir. Si nous déposons le rapport ce soir, avez-vous l'intention de proposer l'adoption du budget supplémentaire?

Le président suppléant: Nous ne faisons qu'un rapport. L'usage a été de ne pas en faire davantage. Dans l'autre endroit, le comité a recommandé à l'approbation de la Chambre—c'est la formule employée—le budget supplémentaire par neuf voix contre huit, mais nous n'avons pas à en faire autant. Nous ne faisons que rédiger un rapport. Je crois que, dans les circonstances, c'est suffisant. Ordinairement, nous tenons compte des témoignages qui ont été portés et des observations qui ont été faites.

Puis-je, en votre nom, honorables sénateurs, remercier les hauts fonctionnaires du Trésor d'être venus ici encore une fois et de nous avoir apporté un concours aussi précieux?

Qu'allons-nous faire au sujet des réponses aux questions? Il est peu probable que nous les ayons à temps pour les annexer à notre rapport. Il est déjà arrivé que nous les annexions au suivant. Voulez-vous que nous procédions ainsi?

Le sénateur Phillips: Pourrions-nous les avoir avant le bill des subsides, au cas où nous aimerions faire des commentaires?

Le président suppléant: Les fonctionnaires ont dit qu'ils les fourniront aussitôt que possible. Évidemment, certaines de ces questions peuvent demander beaucoup de temps. Ils nous donneront ce qu'il pourront et nous veillerons à ce que les réponses soient remises immédiatement à ceux qui ont posé les questions. Elles pourront être fournies à notre greffier et nous nous engageons à les faire parvenir aux intéressés dès que nous les auront reçues.

Voulez-vous que nous annexions ces réponses aux questions à un rapport subséquent afin qu'elles fassent partie de notre dossier en cours?

Des sénateurs: D'accord.

Le sénateur Molgat: Ce prochain rapport ne nous empêcherait pas de procéder à l'étude du bill des subsides?

Le président suppléant: Non. Les réponses figureront tout simplement dans le prochain rapport Nous l'avons déjà fait. Êtes-vous d'accord pour que nous annexions le résumé des postes d'un dollar à notre rapport?

Des sénateurs: D'accord.

Le comité s'ajourne.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président suppléant: L'honorable C. M. CARTER

Fascicule nº 2

LE VENDREDI 23 FÉVRIER 1973

«Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973» (Bill C-141)

RAPPORT DU COMITÉ

(Témoins:—Voir le procès-verbal)

25737—1

COMITÉ SÉNATORIAL SUR LES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable D. D. Everett,

Président suppléant: L'honorable A. Grosart,

Les honorables sénateurs:

Benidickson, W. M.
Carter, C. W.
Choquette, Lionel
Côté, Jean-Pierre
Croll, David A.
Desruisseaux, P.
Everett, Douglas D.
*Flynn, Jacques (*Ex officio*)
Giguère, Louis de G.
Grosart, Allister
Laird, Keith
Langlois, L.
Manning, Ernest C.
*Martin, Paul (*Ex officio*)
Nichol, John
Paterson, N. M.
Phillips, O. H.
Prowse, J. Harper
Rattenbury, N.
Rowe, F. W.
Sparrow, Herbert O.
Welch, Frank C.

(Quorum 5)

**Membres d'office*

Ordre de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le 22 février 1973:

«Suivant l'Ordre adopté, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le Bill C-141, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

25737—2

Procès-verbal

Le vendredi 23 février 1973.
(2)

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour étudier le Bill C-141 «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973.»

Présents: Les honorables sénateurs Carter, Côté, Desruisseaux, Flynn, Grosart, Langlois, Prowse, Rattenbury, et Yuzyk. (9)

Aussi présents mais pas du Comité: Les honorables sénateurs Blois, Bourget, Fournier, Forsey, Hays, Laing et Molgat. (7)

Le vice-président, pour les raisons mentionnées dans les Débats du 22 février 1973 demande au Comité de le relever de ses fonctions et d'élire un président suppléant pour cette séance.

Sur une motion de l'honorable sénateur Côté, il est décidé que l'honorable sénateur Carter soit élu président suppléant de cette séance et ce jusqu'au retour du président.

Du Conseil du Trésor:

Le président, M. C. M. Drury;

Le secrétaire adjoint, Direction des programmes, M. B. A. MacDonald.

Du ministère de la Justice:

Le directeur de la section de la législation, M. J. W. Ryan;

M. J. W. Ryan s'engage à envoyer au président un mémoire écrit sur ledit Bill.

L'honorable sénateur Langlois propose qu'il soit fait rapport du Bill sans amendement.

A 11 h 00 du matin, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation du président.

P.C.C.

Le greffier du Comité,
Gérard Lemire.

Rapport du Comité

Le vendredi 23 février 1973

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales, auquel a été déféré le Bill C-141, «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973» a, conformément à son Ordre de renvoi du 22 février 1973, étudié ledit Bill et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis.

Le président suppléant,
C. W. Carter.

25737—2½

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales

Témoignages

Le vendredi 23 février 1973

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le bill C-141, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973, se réunit aujourd'hui à 9 h. 30 du matin.

Le sénateur Allister Grosart (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Honorables sénateurs, je n'accueillerai ni ne présenterai le ministre pour des raisons que vous allez saisir sur le champ. Honorables sénateurs, j'ai dit hier à la Chambre que si ce bill était renvoyé à notre comité, je vous demanderais, pour des raisons évidentes que vous connaissez déjà, de me relever de ma fonction de président suppléant et d'élire un remplaçant.

Le sénateur Langlois: Je propose que le sénateur Carter soit élu président suppléant.

Le président suppléant: Tous les sénateurs sont-ils en faveur de la motion?

Des voix: D'accord.

Le sénateur C. W. Carter (*président suppléant*) occupe le fauteuil.

Le président suppléant: Je vous remercie, honorables sénateurs. C'est la première fois que j'ai l'occasion de présider des délibérations au sujet d'une loi de finance. Voici qui vous montre la diversité de l'expérience que nous acquérons au Sénat.

Le sénateur Prowse: Et dans des circonstances aussi agréables au surplus.

Le président suppléant: En effet. Lorsque j'étais au Comité sénatorial spécial de la pauvreté, mes confrères étaient des spécialistes en la matière, et lorsque j'étais au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, j'étais à l'autre extrême de la société, en sorte que c'est toute une expérience. Je vous remercie beaucoup.

Honorables sénateurs, nous sommes saisis du Bill C-141, loi portant affectation de crédits et accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent. Nous avons avec nous le président du Conseil du Trésor, l'honorable M. Drury. M. Drury voudrait peut-être débuter par une déclaration d'ouverture.

L'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor: Monsieur le président, c'est la seconde fois que je dépose devant le comité chargé d'examiner ce bill. Je me suis efforcé de répondre à vos questions la dernière fois que j'ai témoigné. Je m'abstiendrai de faire une déclaration générale, et les honorables sénateurs conviendront sûrement que ce bill est nécessaire et qu'il est bon.

Si j'ai un message à l'intention des honorables sénateurs, c'est peut-être le suivant: on a coutume de payer les anciens combattants qui touchent des pensions et des allocations de façon à ce qu'ils reçoivent leurs chèques le troisième jour ouvrable avant la fin de chaque mois. Cela signifie qu'ils devraient recevoir et présumément encaisser leurs chèques lundi prochain. Normalement, ces chèques sont expédiés par la poste le jeudi précédent.

Le sénateur Prowse: Vous voulez dire hier.

L'honorable M. Drury: Hier, en effet.

Le sénateur Côté: Ils auraient dû être expédiés hier.

L'honorable M. Drury: Toutefois, le ministère a pris des mesures pour que les chèques soient aussi proches que possible du destinataire tout en restant en la possession du gouvernement. C'est dire que nous tenons à les poster avant la fin de semaine. Autrement, il s'écoulerait la moitié d'une semaine avant que les destinataires ne les reçoivent. Bien entendu, cela s'applique également aux versements des subventions et au financement dans le cadre des projets PIL ainsi qu'aux programmes de formation en cours d'emploi. Je ne voudrais pas que cela ressemble à une menace ou à une forme quelconque d'ultimatum. Je signale simplement un fait que les honorables sénateurs ne voudraient sûrement pas ignorer.

Je crois comprendre que l'on s'interroge à l'heure actuelle sur l'utilité du programme de travaux d'hiver annoncé au nom du ministre des Finances, programme triennal d'aide aux municipalités pour leur permettre de réaliser des projets municipaux et par la même occasion, de fournir des possibilités d'emploi.

C'est pour répondre aux désirs à la fois des provinces et des municipalités qui souhaitent un délai plus long pour organiser et réaliser ces travaux, et pour qu'ils soient efficaces et utiles, qu'un programme triennal a été conçu. Il a débuté cet hiver.

Ce programme prévoit un stimulant sous forme de remises à raison de 50 p. 100 du taux d'exonération de remboursement de la remise correspondant aux emplois créés au cours des années durant lesquelles les travaux

sont accomplis; et 50 p. 100 encore pour les travaux exécutés au cours de la période définie comme mois d'hiver afin d'offrir, si l'on peut dire, un double stimulant pour réaliser ces travaux autant que possible durant les mois d'hiver, alors que le chômage est le plus élevé. Si mes renseignements sont exacts, le sénateur Flynn s'inquiète de ce que les principes généraux dont s'inspirent les lois de finances et la loi sur l'administration financière prévoient que les crédits doivent être votés chaque année et que les deniers non dépensés au cours de l'année financière pour laquelle ils ont été votés tombent en annulation et doivent être votés de nouveau ou inscrits au budget supplémentaire de l'année suivante. Il y a eu toutefois un certain nombre d'exceptions, si je puis dire, qui prévoyaient des dépenses statutaires, comme on les appelle, et un certain nombre de programmes pour chaque année au cours de laquelle des crédits qui ne tombent pas en annulation sont affectés à des programmes en cours. Il en résulte que, au cours d'une année, les crédits votés pour des dépenses prévues sur plusieurs années ne tombent pas en annulation à la fin de l'année financière pour laquelle on les a approuvés, mais l'autorisation de les dépenser vaut pour les années financières subséquentes. Ce programme de 350 millions pour l'année en cours a au moins un, voire dans certains cas, plusieurs autres précédents semblables.

Si les honorables sénateurs désirent les connaître ou avoir des exemples d'autres cas, M. MacDonald a passé brièvement en revue les budgets supplémentaires antérieurs et il peut nous en donner une idée.

Le sénateur Flynn: Je suppose qu'il s'agit là des précédents dont le ministre des Finances a parlé à la Chambre.

M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint, Direction des programmes, Secrétariat du Conseil du Trésor: Certains sont d'autres précédents plus anciens.

Le sénateur Flynn: Parce que j'ai renvoyé à ceux des années financières 1958-1959 et 1959-1960.

L'honorable M. Drury: Il y en a de plus récents.

Le sénateur Flynn: Bien entendu et je l'ai dit hier. L'autorisation concernant les précédents les plus récents est celle que vous appuieriez parce que c'est le fait de votre gouvernement. J'ai vérifié les précédents dont a fait mention M. Turner pour les années financières 1958-1959 et 1959-1960 et je me suis rendu compte qu'ils ne s'appliquent pas. Cela ne veut pas dire que nous n'aimerions pas les avoir, car le comité en bénéficierait. Il se peut que ce ne soit pas là précisément le fond de mon argument, peu importe, mais nous pourrions voir ce qu'il en est.

Le sénateur Grosart: Avant de les entendre, monsieur le président, et de voir si cette procédure est illégale ou inconstitutionnelle, je me demande si l'on estime qu'il existe un moyen d'invoquer des précédents pour rendre cette procédure légale et constitutionnelle dans le cas où les précédents en question sont illégaux et inconstitutionnels.

L'honorable M. Drury: A mon sens, il est difficile, monsieur le président, de les qualifier d'illégaux, étant donné...

Le sénateur Grosart: J'ai bien dit «s'ils sont».

L'honorable M. Drury: J'allais justement faire observer que ce «si» est moins qu'hypothétique. Le Parlement du Canada peut adopter les lois qu'il veut sur les questions qui sont de sa compétence. Vouloir qualifier d'illégale une loi du Parlement du Canada qui est de son ressort sur le plan constitutionnel, c'est une contradiction dans les termes. Le seul fait que le Parlement se soit prononcé en fait une loi.

Le sénateur Grosart: C'est aller un peu loin car, vous savez, tout dépend de la définition qu'on donne au terme «illégal». En voici un exemple frappant: une loi peut être adoptée par le Parlement et par la suite, on peut s'apercevoir qu'elle n'a pas satisfait aux conditions requises pour être véritablement adoptée. Cela s'est déjà produit et je tiens à faire observer que votre déclaration générale n'est pas exacte. Il peut arriver qu'une loi soit adoptée par le Parlement et qu'elle devienne illégale si l'on découvre un vice dans la méthode d'adoption et qu'il en a été décidé ainsi. Je ne dirai pas que ce soit le cas ici, mais voilà le principe; c'est pourquoi j'ai dit «illégal ou inconstitutionnel».

L'honorable M. Drury: «Inconstitutionnel»; c'est là une question qui relève également de la loi écrite et de l'usage et il est clair que le précédent et un long usage constituent l'une des méthodes permettant d'établir la validité constitutionnelle.

Le sénateur Flynn: Pour savoir si ces précédents s'appliquent à la situation présente, peut-être pourrais-je rappeler non pas mon objection, mais ma proposition d'hier, à savoir qui les 350 millions indiqués à l'annexe (page 6) au crédit L12a font partie du crédit de $1,290,790,402 qui est le crédit total dont le bill prévoit l'affectation. L'article 2 prévoit:

> Sur le Fonds du revenu consolidé, il peut être payé et appliqué une somme n'excédant pas en tout un milliard deux cent quatre-vingt dix millions sept cent quatre-vingt dix mille quatre cent deux dollars, . . .

Cela comprend les 350 millions que nous avons indiqués. L'article continue:

> . . . pour subvenir aux diverses charges et dépenses du service public depuis le 1er avril 1972 jusqu'au 31 mars 1973,

C'est là où je veux en venir. Vous avez affecté 350 millions pour un programme de travaux d'hiver se prolongeant sur une période de trois ans. Or, la dernière fois qui avez comparu devant notre comité, vous avez précisé que, pour la présente année financière, vous auriez besoin d'un crédit supplémentaire de 75 millions de dollars. Selon moi, si vous aviez réellement besoin de 350 millions de dollars, il est bien évident que vous pouviez les dépenser avant le 31 mars 1973, mais comme vous avez dit n'avoir besoin que de 75 millions de dollars, je ne vois pas comment il se fait que vous puissiez, après le 31 mars, dépenser l'excédent sur les dépenses contractées jusqu'à cette date. L'article 2 ne laisse rien dans le doute, les crédits sont affectés pour la présente année financière. C'est là mon argument. Je ne dis pas qu'il est illégal d'adopter un bill prévoyant des crédits pour le service public du 1er avril 1972 au 31 mars 1973 et, pour ce qui est du programme des travaux d'hiver,

pour les années financières 1973-1974 et 1974-1975. Je suis d'accord là-dessus, mais je ne puis lire autre chose que ce que renferme le texte et il est clair que, pour cette année, ce montant doit être dépensé avant une date limite.

Bien entendu, si l'on avait adopté une loi spéciale sur les principaux programmes d'hiver prévoyant qu'elle porterait sur une période de trois ans et que l'affectation de 350 millions de dollars serait autorisée par une loi distincte, nous pourrions légiférer pour les années à venir et c'est ce que nous avons toujours fait. Dans le cas présent toutefois, si l'on s'en remet au texte même de la loi, l'article 3 ne vous permet pas de dépenser une fraction quelconque de ce crédit de 350 millions de dollars après le 31 mars 1973. Je pense qu'il se peut fort bien qu'il y ait eu erreur de la part des personnes qui ont rédigé le projet de loi, mais ce qui me semble évident est qu'on puisse se demander jusqu'à quel point le fait de dépenser après le 31 mars puisse être justifié sur le plan juridique. C'est ce à quoi je veux en venir.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, il m'est impossible de déclarer, comme j'ai pu le faire en d'autres circonstances, que nous avons demandé l'avis des légistes de la Couronne sur ce point en particulier et que nous avons reçu de leur part une interprétation à cet égard. Je puis déclarer que, comme il arrive d'habitude avec des bills de ce genre, que les légistes de la Couronne l'ont examiné pour en assurer la validité juridique. Je ne suis peut-être pas la personne qui puisse le mieux discuter de ces questions juridiques. En guise d'appui au principe qui veut que, dans le cadre de toute mesure législative, les dispositions spéciales annulent les dispositions générales ou au moins les dispositions générales à caractère restreint, je vous demanderais de vous reporter à l'article 3(1) dont voici le texte:

> Le montant dont la présente loi autorise le paiement ou l'affectation à l'égard d'un article peut être versé ou affecté aux seules fins et sous la seule réserve de conditions spécifiées dans l'article, et le paiement ou l'affectation de tout montant relevant de l'article ont l'application et l'effet qui peuvent y être énoncés ou désignés.

Cet article, me dit-on, en est un qui est normalement inclus dans les biils portant affectation de crédits, ce qui signifie que les dispositions générales de l'article 2 couvrant la période du 1er avril 1972 au 31 mars 1973 peuvent être sujettes à certaines conditions découlant d'articles précis qui peuvent permettre l'autorisation de paiements au cours des années suivantes.

Le sénateur Flynn: Je souhaiterais, monsieur le président, faire remarquer au Ministre, avec tout le respect qui lui est dû, que cet article n'a qu'un seul but, c'est-à-dire que le crédit voté, par exemple, au titre du programme du fonds d'investissement pour les projets d'hiver ne pourrait pas être employé à des fins autres que celles qui sont précisées. C'est le but de cet article et ce n'est certainement pas, comme vous le prétendez, de modifier les dispositions de l'article 2. Nous voulons être certains que ces crédits seront utilisés aux fins pour lesquelles ils l'ont été approuvés dans la loi. C'est le but de cet article.

De nouveau, avec tout le respect qui vous est dû, j'aimerais avoir sur ce point, si cela est possible et il n'est pas trop compliqué, une opinion juridique. Nous avons mentionné certains cas, et j'en ai cité hier se rapportant au budget des dépenses 1958-1959. Le crédit concernant l'autorisation de paiements devant être versés chacune des années financières de la période commençant le 1er avril 1957 et se terminant le 31 mars 1962, soit une période de cinq ans. Le gouvernement s'était engagé à accomplir une certaine chose au cours d'une période de cinq ans. Mais qu'avons-nous fait lorsque nous avons décidé de la somme que nous étions autorisés à dépenser? Nous avons dit: «Le montant total prévu qui est demandé pour l'année financière 1958-1959 étant de 478,000 dollars», ce qui signifiait qu'au cours des années financières suivantes on prévoyait dans le Budget général des dépenses ou dans le budget supplémentaire le montant nécessaire chaque année pour faire face à l'engagement pris pour les cinq ans.

Le sénateur Prowse: Découlant d'une année?

Le sénateur Flynn: Oui; le montant dont je parle est pour une année. Mais nous avons dit au début que ce montant couvrirait les paiements pour une période de cinq ans, «mais cette année nous avons affecté la somme de 478,000 dollars».

J'en conclus donc que de la façon dont vont les choses, nous pourrions affecter un crédit de 350 millions de dollars mais vous devez faire quelque chose au sujet des paiements se rapportant aux années financières suivantes, soit par une loi portant appropriation générale de crédits, soit au moyen d'un autre bill. C'est ce que je pense, à moins qu'on puisse me donner une explication juridique qui démontre que la signification de l'article 2 diffère de sa rédaction.

L'hon. M. Drury: L'article 2 est précisé par les paragraphes (1) et (2) de l'article 3. Le paragraphe (2) de l'article 3 se lit ainsi:

> «Les dispositions de chaque article de l'annexe sont censées avoir été édictées par le Parlement le 1er avril 1972.

Le sénateur Flynn: Oui. Son seul but est de déclarer que c'est la même chose que si les crédits avaient été affectés au début de l'année financière. C'est une autre disposition normale dont le but n'est pas de modifier les termes généraux d'une loi. Vous pouvez modifier les termes généraux d'une loi par une annexe qui est simplement descriptive. C'est mon opinion.

L'hon. M. Drury: J'hésite à formuler des commentaires sur ce que vous venez de dire. Je pense, monsiur le président, que la meilleure solution serait d'essayer d'entrer en contact avec M. Thorson.

Le sénateur Flynn: C'est exactement ce que je mentionnais au sénateur Langlois hier. Si ce n'est pas trop compliqué; autrement, nous devrons attendre pour avoir une réponse plus tard. Si j'ai raison, cela serait certainement utile au gouvernement de savoir qu'il ne pourrait pas continuer ainsi après le 31 mars sans obtenir d'autres affectations de crédits.

Le président suppléant: Sénateur Forsey?

Le sénateur Forsey: J'avais l'intention de demander si le gouvernement pense qu'il ne serait pas nécessaire de revenir pour tout autre montant au titre de cet article, à l'avenir, dans les lois portant affectation de crédit. C'est exactement la même idée que celle du sénateur Flynn, mais je l'exprime peut-être dans un contexte plus précis. A-t-on l'intention de nous dire qu'on ne nous demandera pas de voter ces sommes additionnelles pour les années suivantes? Le montant actuel est-il censé tout couvrir?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, ceci est exact.

Le sénateur Prowse: L'argent est donc maintenant mis de côté?

L'hon. M. Drury: L'argent est mis de côté maintenant et les budgets des prochaines années contiennent deux éléments se rapportant à la prévision globale des dépenses liquides. L'un d'eux est le montant qui doit être voté. Accompagnant le montant qui doit être voté, cependant, se trouvent des renseignements sur les prévisions du montant qui sera dépensé en vertu de l'autorisation statutaire. Par exemple, le programme santé et sport amateur constitue une dépense statutaire, mais chaque année il est fait mention de dépenses prévues au titre de ce programme. Ces crédits ne sont pas votés, mais apparaissent dans le budget à titre d'information; la même chose s'appliquent dans le cas présent. Le montant qui sera affecté pourrait être zéro, ce qui a déjà été le cas, mais il y aura une prévision des dépenses faites au cours de l'année financière actuelle et de l'année financière couverte par les prévisions.

Le sénateur Flynn: Oui, si vous interprétez correctement la clause 3.

L'hon. M. Drury: C'est ainsi qu'elle s'entend.

Le sénateur Flynn: Mais j'ajoute que si vous aviez présenté un projet de loi décrivant le programme des travaux d'hiver comme il existe là, avec une disposition portant sur le montant qui peut être dépensé à cet effet, sans mentionner une année financière en particulier, vue que la période aurait été décrite avant ceci, vous n'auriez pas besoin, bien sûr, d'une affectation de crédits.

L'hon. M. Drury: Ce besoin ne soulève aucun problème grave. Si le Parlement vote dès maintenant $350 millions et que l'on découvre par la suite que ce geste n'autorise pas les dépenses pour les années financières subséquentes, nous pourrons alors revenir et modifier la loi au moyen d'un bill de subsides. Ce serait plus simple de procéder ainsi que de l'autre façon.

Le sénateur Flynn: Oui.

L'hon. M. Drury: Si nous procédons ainsi, nous ne serons pas retardés par l'adoption de ce projet de loi, même si l'interprétation du sénateur Flynn est juste.

Le sénateur Flynn: Mon intention n'est pas de retarder l'adoption du projet de loi. Je trouve que ce projet a été mal rédigé et qu'il nous incombe de le signaler aux intéressés.

Le sénateur Langlois: On a fait allusion à l'article 2 du projet de loi. Je veux tout simplement vous signaler que l'article 2 doit être lu en fonction de l'article 4, qui s'y rapporte lorsqu'il s'agit d'engager des dépenses. Je crois que, de ce fait, la situation se trouve un peu éclaircie.

Le sénateur Flynn: Je l'ai lu également.

Le sénateur Grosart: Elle se trouve en effet, un peu éclaircie.

Le sénateur Flynn: Il n'y a aucun doute que ceci autorise le gouvernement à s'engager pour une période de 3 ans. Toutefois, ceci ne l'autorise pas à dépenser au cours de cette même période, sans affectation de crédits. Il en était également ainsi en 1958, comme je l'ai signalé.

Le sénateur Langlois: A mon avis, l'article 4 va beaucoup plus loin.

Le sénateur Flynn: Non. Il stipule «engager», mais payer est une chose bien différente. Par exemple, lorsque le gouvernement construit un pont, il s'engage par contrat à le construire dans les quatres années qui suivent. Dans ce cas, le gouvernement inscrit dans les prévisions budgétaires une affectation de crédits pour le montant qu'il prévoit dépenser au cours de chaque année financière. L'engagement envers le contracteur se rapporte à une période beaucoup plus étendue qu'au vote auquel nous faisons allusion dans les prévisions budgétaires.

Le sénateur Prowse: N'est-ce pas là la situation, monsieur le président: le gouvernement signe un contrat pour reprendre l'exemple donné par le sénateur Flynn, puis il est, d'année en année, autorisé à verser le montant, conformément aux conditions dudit contrat et dans la mesure où le Parlement est lié par le contrat: il enlève donc aux législatures futures le contrôle absolu sur la dépense.

Le sénateur Flynn: Le contrôle absolu, oui.

Le sénateur Prowse: Mais le cas présent est sûrement plus acceptable. Ce que le gouvernement entend faire ici, c'est s'engager pour une période de 3 ans à verser la somme de 350 millions de dollars; donc, nous réserverons la somme de 350 millions de dollars durant l'année financière, et dans ce cas, comme l'a dit le premier ministre, vous ne faites que rapporter la dépense à mesure qu'elle est faite. Vous n'avez pas à obtenir de nouvelle autorisation à l'égard de cette dépense. Est-ce juste?

L'hon. M. Drury: C'est juste.

Le sénateur Flynn: Si votre interprétation est correcte— je ne m'oppose pas à ce projet...

Le sénateur Prowse: C'est, me semble-t-il, une meilleure façon de procéder que celle du passé.

Le sénateur Flynn: Je ne m'oppose pas à ce projet. Je vous rappelle simplement que, d'après la loi, ce montant est autorisé pour l'année fiscale prenant fin le 31 mars 1973. Il y a peut-être une erreur dans la loi.

L'hon. M. Drury: Si je comprends bien, le sénateur Flynn est en faveur de ce projet.

Le sénateur Flynn: Je ne m'y oppose pas.

L'hon. M. Drury: Il est en faveur, mais il trouve que nous procédons de la mauvaise façon.

Le sénateur Prowse: Le sénateur Flynn dit: «Très bien, approuvons la dépense de 350 millions de dollars». Mais voici ce que vous faites et ce que cette loi entend faire: «Nous n'allons pas obliger les futures législatures à voter cette somme de $350 millions». Le Parlement réserve

dès maintenant la somme de 350 millions de dollars qui, je le présume, se trouve dans un compte de fiducie et est versée au fur et à mesure des besoins. Est-ce juste?

L'hon. M. Drury: C'est juste et le sénateur Flynn approuve cette façon de procéder.

Le sénateur Grosart: Dans un «compte de fiducie»? Je vous en prie!

Le sénateur Prowse: Un compte de fiducie, en effet.

L'hon. M. Drury: Le sénateur Flynn est d'accord, mais il dit que notre libellé ne mène pas à la réalisation de ce but.

Le sénateur Flynn: C'est exact.

L'hon. M. Drury: Je n'ai pas la compétence nécessaire pour en disconvenir; si les fonctionnaires juridiques de la Couronne nous appuient, très bien; sinon, il leur faudra le cas échéant, corriger cette erreur l'an prochain.

Le président suppléant: Le sénateur Grosart.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, j'allais suggérer que l'article 4(2) semble appuyer plutôt que refuter l'argument du sénateur Flynn. Si vous le lisez attentivement, il est à peu près certain que cette disposition a pour objet de prévoir le genre de situation où les 350 millions de dollars figureraient dans le budget. Ensuite, comme dit le sénateur Flynn, vous affecteriez cette année 75 millions de dollars et cet article donne au gouvernement le droit d'engager le reste du montant parce qu'il figure au poste.

L'article 4(2) dit ceci:

> Lorsqu'un article du budget mentionné à l'article 2—

Et l'article 2 porte sur les montants

> ou une disposition d'une loi est censé conférer l'autorisation de dépenser des recettes, des engagements peuvent être pris conformément aux conditions de cet article ou de ladite disposition jusqu'à concurrence d'un montant.

On donne ensuite les montants. C'est exactement le même cas que le nôtre, semble-t-il.

M. MacDonald: Monsieur le président, je pourrais peut-être expliquer la portée de l'article 4. Il n'a vraiment trait qu'à la question des engagements. Des difficultés ont surgi du fait que la loi sur l'administration financière restreint l'engagement qui peut être fait, aux montants qui ont été affectés ou qui figurent dans le budget. L'article 4(1) de la Loi des subsides prévoit que lorsque le titre du crédit accorde le droit d'engager un montant supérieur au montant de l'affectation, c'est ce droit qui l'emporte.

Le sénateur Grosart: C'est exactement ce que je dis. Si un montant de 350 millions de dollars figure au crédit L12a et que 75 millions sont affectés pour l'exercice 1972-1973, l'article 4(2)(a) permettrait d'engager le solde sans qu'il y ait affectation.

M. MacDonald: Ce serait vrai, sénateur, sauf qu'il n'y a rien dans le titre du crédit L12a au sujet du droit de prendre des engagements.

Le sénateur Grosart: Pourtant, c'est exactement ce que fait l'article 4(2)(a). Il précise que si le crédit L12a s'élevait à 350 millions de dollars et que le montant affecté était de 75 millions, on se prévaudrait alors de l'article 4(2) pour donner au gouvernement le pouvoir d'engager, ce qui est tout à fait sensé.

Le sénateur Bourget: D'où prenez-vous les 75 millions de dollars?

Le sénateur Grosart: Le ministre a confirmé à l'autre endroit et ici même que l'on s'attendait de dépenser ce montant au cours de la présente année financière, à condition qu'on puisse l'appliquer au programme des travaux d'hiver de cette année. L'honorable M. Basford a dit que c'était déjà le printemps dans sa circonscription. Voilà, à mon avis, ce qui représente ces 75 millions de dollars.

Le sénateur Côté: Je demande au président du Conseil du Trésor si l'on a soulevé la question au cours de débats à l'autre endroit. On l'a peut-être expliqué alors, parce qu'il s'agit d'un bill qui a été étudié pedant plusieurs jours à la Chambre et au comité. Les spécialistes en procédure qui font partie de l'opposition à l'autre endroit auraient certainement soulevé la question s'il y avait eu quelque chose qu'ils ne comprenaient pas. A-t-on soulevé cette question au cours des débats?

Le sénateur Langlois: Non.

L'hon. M. Drury: On l'a soulevée en général, mais non comme l'a fait, de façon détaillée, le sénateur Flynn.

Le sénateur Flynn: Nous allons au fond des choses.

Le sénateur Grosart: Nous en sommes à l'étape de la seconde réflexion pondérée sur la question.

Le sénateur Flynn: Nous pourrions peut-être laisser cette question de côté pour l'instant et voir si nous pourrions obtenir l'opinion d'un conseiller juridique sinon celle du ministère de la Justice. Si cela nous est impossible maintenant, nous pouvons le faire plus tard pour notre gouverne.

J'ai une autre question au sujet de la Commission d'assurance-chômage et des avances faites à cette Caisse. Maintenant que le plafond a été supprimé, vous faudrait-il prévoir dans le budget le montant des avances que vous verserez à la Caisse ou bien la suppression du plafond permet-elle au ministre des Finances de faire des avances comme il l'entend sans que les montants requis soient affectés?

L'hon. M. Drury: C'est impossible sans affectation. D'après la loi, la Commission est un organisme semi-indépendant et le ministre des Finances doit avancer les montants dont la Commission a besoin pour appliquer la loi. Ce n'est pas laissé à la discrétion du ministre des Finances. Dans le passé, il existait un plafond qu'il ne pouvait dépasser, mais le quantum, le taux ou le rythme des versements ne laissent aucune discrétion au ministre des Finances ou au gouvernement; il leur faut fournir l'argent dès que la Commission le demande et maintenant qu'il n'existe plus de plafond, on y pourvoira.

Le montant avancé au cours d'une année civile—parce que la Commission fonctionne d'après l'année civile—sera couvert par une affectation de crédit au cours de

l'année financière suivante. Il s'agit en réalité d'une affectation de crédit déjà dépensé mais elle contribue à convertir les avances faites par le ministre des Finances, en affectation de crédit et, de ce point de vue, elle cesse d'être une avance comptable. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons inscrit récemment dans le budget principal un poste important, qui n'est pas un poste en espèce, mais qui régularise tout simplement les avances faites en 1972 à la Commission d'assurance-chômage. Il y a une autre affectation de crédit par la suite, mais elle n'accorde pas le droit de dépenser; elle ne prévoit aucun transfert de numéraire; elle convertit tout simplement ce qui était jusqu'ici une avance en une affectation de crédit ou une subvention.

Le sénateur Prowse: Elle prévoit un rapport, mais non un contrôle de ces dépenses.

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Flynn: Les 450 millions de dollars mentionnés dans le bill étaient des fonds avancés par l'entremise de mandats émis en octobre et en décembre. Si je comprends bien, ces fonds étaient épuisés à peu près en même temps que nous avons adopté le bill supprimant le plafond. Ceci suggère que depuis lors le ministre des Finances a fait d'autres avances à la caisse, étant donné la suppression du plafond, mais il n'existe aucune affectation de crédits dans ce budget supplémentaire. Aurons-nous un autre budget supplémentaire avant la fin de l'année pour couvrir ces autres avances à la caisse?

L'hon. M. Drury: Non. La seule affectation de crédits, parce que la commission fonctionne sur une base d'année civile plutôt que financière, sera un crédit—dans ce cas, si je me souviens bien, de 890 millions de dollars—dans le Budget général des dépenses pour couvrir les avances faites jusqu'à la fin de l'année civile 1972.

Le sénateur Flynn: Ces avances faites depuis l'adoption du bill supprimant le plafond seront comprises dans le budget des dépenses de 1973-1974?

L'hon. M. Drury: Non. De 1974-1975. Les avances faites durant l'année civile 1973 et présentement par le ministre des Finances seront reportées, ou bien il y aura une affectation de crédits à cette fin dans le budget des dépenses de l'année prochaine, 1974-1975.

Le sénateur Flynn: En d'autres termes, lorsque le bill a été adopté de cette façon—quoique ce soit conforme aux règles, il s'agit toutefois d'une simple question de fait—le Parlement n'aurait qu'à ratifier comme fait accompli les avances faites par le ministre. Il est vrai qu'il n'y a peut-être aucune autre façon de résoudre le problème. Toutefois, le fait demeure le même, soit que le Parlement n'aura qu'à vérifier les avances que le ministre a faites durant l'année financière précédente et voter les subsides qui ont déjà été dépensés ou avancés.

L'hon. M. Drury: C'est exact. Aux termes de la loi, nous autorisons la commission à faire des paiements, à payer des prestations selon certains critères. Si on veut changer le taux des prestations, les critères doivent être changés, la loi doit être modifiée, et ce contrôle d'établir les critères appartient au Parlement.

Le sénateur Prowse: A moins que ce soit fait pas décret du conseil.

Le sénateur Langlois: Vu que nous traitons ici tout simplement du pouvoir de tirer sur le fonds du revenu consolidé, ne pourrions-nous pas prendre cet argent, lorsque ce pouvoir est épuisé, des avances? Nous n'avons pas besoin d'un poste spécial à ce sujet dans le budget. Il ne s'agit que d'une avance faite à la Commission de l'assurance-chômage. En d'autres termes, il s'agit d'un pouvoir de tirage. Nous avons employé le mot «caisse». Le mot a été utilisé constamment à l'autre endroit, mais c'est un faux nom.

Le sénateur Grosart: C'est un compte, n'est-ce pas?

Le sénateur Langlois: C'est un pouvoir de tirage.

L'hon. M. Drury: C'est un pouvoir de tirage, c'est exact.

Le sénateur Langlois: Ces tirages sont faits en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage. Ce n'est pas un chèque en blanc. J'ai entendu ce qui a été dit à l'autre endroit, où le mot «caisse» a été utilisé. Ils ont aussi parlé d'un «pouvoir en blanc». Il n'y a pas de pouvoir en blanc. Il y a une loi; ces paiements sont faits en vertu de la loi.

L'hon. M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Langlois: Ce n'est pas un chèque en blanc.

Le sénateur Flynn: Je suis d'accord que c'est là le sens du bill.

Le sénateur Grosart: Mais ils ne figurent pas sous la rubrique «statutaire» dans le budget des dépenses. Deuxièmement, les avances sont prévues d'ordinaire à l'avance dans le budget des dépenses, n'est-ce pas?

Le sénateur Flynn: En général, oui.

Le sénateur Grosart: Les avances sont ordinairement prévues à l'avance.

L'hon. M. Drury: M. MacDonald souligne qu'en vertu d'un certain nombre d'entreprises semi-indépendantes, la SCHL fait des prêts de plusieurs centaines de millions de dollars et le financement de ceux-ci se fait pas l'entremise d'un régime d'avances.

Le sénateur Grosart: Oui, mais ces avances sont ordinairement prévues dans le Budget général des dépenses et très souvent à l'avance. Il en est ainsi dans le cas des avances de la SCHL.

M. MacDonald: Si vous me permettez de le dire, en sus des montants prévus dans le budget des dépenses.

Le sénateur Grosart: Oui, mais il arrive quelquefois...

M. MacDonald: Les principales avances à la SCHL ne figurent pas là. Un très faible pourcentage figure au budget des dépenses.

Le sénateur Flynn: A moins que je sois induit en erreur, la loi régissant cette société prévoit qu'elle peut prêter jusqu'à un certain montant.

Le sénateur Grosart: Oui.

M. MacDonald: Oui.

Le sénateur Flynn: Le ministre a donc le pouvoir de fournir des fonds à la SCHL jusqu'à ce montant.

M. MacDonald: Je crois, sénateur, qu'il y a un pouvoir qui restreint le montant d'argent que la société peut prêter, et à tout moment donné la société prête son propre argent aussi bien que des montants additionnels qui sont fournis au moyen d'avances de la Couronne; mon point fondamental est donc qu'ils ne figurent pas au budget des dépenses.

Le sénateur Flynn: Certains de ceux-ci peuvent...

Le sénateur Grosart: J'entamais justement cela, si vous le permettez. Puis-je vous suggérer, monsieur le ministre, que dans l'adoption des subsides, ceci fausse le budget des dépenses et fausse toutes les données financières concernant les dépenses et les intentions de dépenses du gouvernement. Ainsi, si je comprends bien la demande sur les fonds publics pour compenser le déficit entre l'apport du secteur privé à la caisse et le coût des prestations, c'est-à-dire le déficit, semble atteindre environ $1,344 millions. $454 millions sont indiqués maintenant dans ce budget supplémentaire et, par conséquent ils seront consignés dans les comptes pour l'année financière courante. Pour les $890 millions, qui s'appliquent exactement à la même période, la demande au gouvernement de $890 millions pour équilibrer le compte sera incluse dans les prévisions budgétaires de l'an prochain. Je dois dire que cela manque quelque peu de bon sens.

Il y a une raison particulière, parce qu'il s'agissait d'un mandat pour $454 millions. Cependant, pourquoi, dans ce cas n'est-il pas possible d'agir de même, d'après le principe fondamental de l'affectation de crédits, ainsi lorsqu'un acte du Parlement est édicté nous disons, «Voici la loi, voici les modalités, nous prévoyons que cela coûtera un tel montant»? Pourquoi cela ne peut être fait dans ce cas? Je sais que c'est difficile; je sais que les problèmes sont complexes; mais tout est complexe en matière de prévisions. Le fond du problème c'est qu'il faut dire à un ministère, «Quelles sont les lois que vous êtes chargés d'appliquer? Quelles autres dépenses envisagez-vous? Quelles dépenses non statutaires envisagez-vous? Maintenant, prévoyez les dépenses totales pour l'année.» C'est seulement de cette façon qu'il est possible de garder le contrôle. Pourquoi cela ne peut-il être fait ici? Pourquoi ne pas apporter un changement qui permettrait à la Commission de l'assurance-chômage dans les prévisions de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de dire l'an prochain, «Voilà la loi. Nous la connaissons, selon nous il en coûtera tant»? Pourquoi ne pourraient-ils pas faire comme partout ailleurs?

L'hon. M. Drury: Il y a sans doute une raison à cela, c'est la difficulté extrême, ces dernières années, de prévoir le montant des dépenses. Cela provient en partie de l'institution de la nouvelle loi. Une partie de la difficulté vient des changements apportés aux diverses catégories de bénéficiaires.

Le sénateur Grosart: Oui, oui.

L'hon. M. Drury: Une partie de ces difficultés vient du nombre de personnes qui sont en chômage. Encore une fois, c'est là une conséquence des changements apportés au taux de contribution. Tout cela contribue à rendre des prévisions extrêmement difficiles et la seule chose dont vous puissiez être certain dans ce genre de prévisions c'est qu'elles ont toutes les chances d'être erronées.

Le sénateur Grosart: Vous pourriez dire la même chose monsieur le ministre, je crois, des $350 millions au crédit L12a. La complexité n'est pas tout à fait la même mais vous avez la complexité fondamentale qui est la difficulté de prévoir le niveau du chômage. Cela va certainement influer sur les $350 millions mais le ministère a dit, «Nous pensons que nous allons avoir besoin de $350 millions» dans des conditions qui n'étaient certainement pas prévisibles en temps ordinaire. Qui peut savoir d'ici trois ans ce que chaque province dépensera et les remises qui devront être faites. Les prévisions sont difficiles; mais ici vous avez au moins observé le principe, en disant, «Voici les prévisions pour cette loi» c'est-à-dire la législation par la loi des subsides.

L'hon. M. Drury: Sauf que dans ce cas ici nous avons affaire à moins de décisionnaires que pour l'assurance-chômage.

Le sénateur Grosart: C'est moins complexe, je le sais. Chaque ministère peut prétendre que son cas est des plus complexes.

L'hon. M. Drury: Il y a un montant précis qui sera absorbé intégralement, c'est à peu près sûr. La répartition par province a été faite dans ce poste et la seule question vraiment en cause c'est de savoir s'il y aura un tiers, dépensé ou un tiers, un sixième et quelque autre fraction. C'est un programme permanent et d'ici le temps où il nous faudra faire des prévisions pour l'an prochain dans le budget, les choses se seront certainement précisées.

Le sénateur Grosart: De quel montant voulez-vous parler maintenant?

L'hon. M. Drury: De l'an prochain.

Le sénateur Grosart: Les $350 millions?

L'hon. M. Drury: Les $350 millions.

Le sénateur Grosart: Est-ce que cela ne pourrait exactement s'appliquer ici? Ne pourriez-vous dire, «Nous avons eu maintenant une année d'expérience avec la loi modifiée»? Il peut y avoir d'autres amendements.

Le sénateur Prowse: L'assurance-chômage.

Le sénateur Grosart: Ne pourriez-vous dire, «Nous avons une certaine expérience»? Tout ce que je propose c'est que nous cherchions à respecter les principes généraux qui gouvernent le vote de crédits. Une année s'est écoulée maintenant et nous connaissons tous les problèmes. Il y aura certainement des problèmes alors que les prévisions atteignent $800 millions; c'est le montant envisagé. Il va en coûter $800 millions comme vous l'avez dit...

L'hon. M. Drury: Vous avez dit «envisagé»...

Le sénateur Grosart: Oui.

L'hon. M. Drury: Non. Les $890 millions sont inscrits dans les prévisions budgétaires de...

Le sénateur Grosart: ...une dette du gouvernement.

L'hon. M. Drury: Une comptabilité.

Le sénateur Grosart: Je ne parle pas des $890 millions mais des $800 millions. Le fait qu'un plafond de

$800 millions a été placé, nous nous souvenons des conditions, alors que la loi était devant le Parlement et devant le comité dans l'autre endroit. Les représentants officiels sont arrivés et bien sûr les parlementaires ont demandé pourquoi ces $800 millions. Et les représentants ont répondu, «Nous avons pris les plus mauvaises conditions de chômage possibles et nous avons ajouté encore $100 millions.» Ils ont dit $800 millions, c'était donc une prévision. C'était une mauvaise prévision mais il y avait des raisons à cela. Je sais tout à ce sujet, le Livre blanc et les changements.

L'hon. M. Drury: C'est qui démontre, selon moi, l'imprudence de faire des prévisions.

Le sénateur Grosart: Non, cela ne démontre rien.

L'hon. M. Drury: En fait, toutes les tentatives de prévisions dans ce domaine ont conduit à la confusion et aux erreurs.

Le sénateur Grosart: Cela a conduit à quelque chose d'autre, monsieur le ministre.

L'hon. M. Drury: J'estime qu'il est pire de faire une prévision illusoire que de ne pas en faire du tout.

Le sénateur Grosart: Je suis d'accord.

L'hon. M. Drury: Ce fut le cas des 800 millions de dollars, c'est pourquoi nous sommes peut-être un peu réticents.

Le sénateur Grosart: Vous disiez à quoi cela mène, monsieur le ministre, mais vous n'avez pas ajouté que le Parlement doit affecter l'argent au plus tard quinze jours après qu'il siège. C'était pourtant très utile.

Je propose une fois de plus, comme je l'ai fait lors de la visite de M. Andras qui semblait plutôt réceptif, que vous pourriez peut-être régler la question.

L'hon. M. Drury: S'il s'agissait d'une prévision raisonnable, je serais d'accord avec vous. Toutefois, jusqu'à présent, l'expérience a démontré que cela n'est pas du tout satisfaisant et ne sert qu'à embrouiller les choses si l'on tente de se servir des prévisions en matière financière.

Le gouvernement a essayé et a réussi, dans une certaine mesure, à prévoir les nouveaux emplois créés mais il n'a eu aucun succès lors du calcul de la demande de nouveaux emplois.

Le sénateur Molgat: Malheureusement, M. Thorson est en dehors de la ville, monsieur le président, mais M. Ryan, directeur de la section de la législation du ministère de la Justice, quoique ce projet de loi ne le touche pas directement, viendra nous rendre visite.

Le sénateur Flynn: C'est très bien. Quoi qu'il en soit, comme nous l'avons déjà dit, même si nous ne pouvons obtenir quelqu'un du ministère de la Justice, rien ne nous empêche . . .

L'hon. M. Drury: . . . de commencer l'étude du projet de loi.

Le sénateur Flynn: . . . de commencer l'étude du projet de loi. Oui, je suis de votre avis. C'est un problème que le gouvernement devra résoudre éventuellement.

Pour ce qui est de cette proposition, je jetais un coup d'œil au «Sommaire des prévisions pour 1972-1973», qui se trouve dans le budget supplémentaire. Les prévisions totales se chiffrent à $17,829,870,571. A mon avis, c'est faux puisque, en fait, les prévisions pour 1972-1973 devraient être de 275 millions de dollars moins élevées dans le cas des programmes de travaux d'hiver. Cette somme devrait être soustraite des prévisions pour 1972-1973 puisque nous ne dépenserons pas les 275 millions de dollars au cours des deux prochaines années. C'est pourquoi cela est décevant et, à mon avis, ne montre pas les choses telles qu'elles sont. Je ne sais pas si c'est le seul cas dans les prévisions budgétaires, mais le gouvernement ne devrait avoir aucun intérêt à présenter des prévisions budgétaires plus élevées pour une année donnée qu'elles ne le sont en réalité à moins que ce soit avantageux d'annoncer un programme de 350 millions de dollars.

L'hon. M. Drury: Non, monsieur le président. Cette observation est tout à fait exacte. En fait, les prévisions budgétaires totales comprennent deux choses: autorité d'affectation et paiement.

Pour ce qui est des prévisions de l'an prochain, si l'on jette un coup d'œil sur ces dernières comme la plupart des gens le font, le flux de liquidité sera de 890 millions de dollars, environ la moitié plus que l'an passé, ce qui n'est pas du tout représentatif. Il ne s'agit que de la régularisation du compte d'assurance-chômage. Je suis donc d'accord avec vous. Il ne s'agit pas d'argent véritable; il ne s'agit pas d'une véritable autorisation d'engagement; jimagine que, dans un certain sens, ce nest, en général, que le reflet d'un ordre d'importance, un courant à la hausse ou à la baisse. Toutefois, il ne s'agit pas d'un chiffre précis représentant le flux de liquidité; il ne s'agit pas non plus d'un chiffre précis représentant l'autorisation totale d'engagement; en effet, d'autres lois que la loi portant affectation de crédits nous autorise de prendre des engagements. Malheureusement, ce n'est pas exprimé clairement et afin de pouvoir se renseigner au sujet d'un poste précis, il faut consulter l'affectation de crédit dont il s'agit.

Le sénateur Flynn: Donc, si j'interprète mal la loi, l'an prochain, les prévisions budgétaires n'indiqueront pas le montant s'appliquant à ce programme des travaux d'hiver et en ce sens seront fausses.

L'hon. M. Drury: Non, elles ne le seront pas puisque pour ce qui est du programme de 350 millions de dollars, la somme à dépenser se sera ajoutée au total, mais ne sera pas votée. Il y a deux colonnes: l'une est «à voter» et l'autre «statutaire».

Le sénateur Prowse: Et il faut les étudier séparément.

L'hon. M. Drury: Oui, il faut les étudier séparément et les dépenses dans le cadre du programme de 350 millions de dollars, s'inscriraient dans la deuxième colonne, «statutaire», c'est-à-dire la remise.

Le sénateur Grosart: C'est fausser les choses, monsieur le président, puisque vous faites une distinction entre budgétaire et non-budgétaire, et très souvent ce qui est non-budgétaire est statutaire. A mon avis, il y aura d'autres déformations, de très importantes déformations à ce sujet. L'expression «véritable» me revient; les prévisions budgétaires qu'on nous a remises pour l'an prochain ne contiennent pas de véritable déclaration

de ce que seront les obligations du gouvernement; en effet, il aura peut-être un autre milliard de dollars d'obligations, si ce qui s'est produit l'an dernier dans le cas de la caisse d'assurance-chômage se poursuit. Vous aurez donc 890 millions de dollars, une obligation de l'année civile 1972, une dette contractée,—puisqu'il s'agit d'une dette du gouvernement envers le compte; nous verrons 890 millions de dollars dans les prévisions budgétaires 1973-1974 et il y aura un autre chiffre, exact celui-là, représentant l'obligation contractée en vertu de la loi au cours de l'année financière 1973-1974. Le tout est donc complètement faussé.

Une fois de plus, j'estime que vous pouvez rétablir quelque peu la réalité en employant l'autre méthode. Ces comptes ont certainement pour but de montrer l'effet des obligations statutaires et des obligations qui, de l'avis du gouvernement, seront traitées de façon non-statutaire. Cela a réellement pour but de refléter ce que sont les obligations.

J'avoue qu'il y a un mélange de flux de liquidité, d'obligations, d'avances et d'engagements. Il s'agit bien d'un mélange. Cependant, le ministre des Finances a publié une brochure intitulée «Où va l'argent de vos impôts» qui semble donner l'impression que le tout est beaucoup plus simple que vous ne le croyez. C'est un peu comme la formule d'impôt sur le revenu: c'est plus simple que vous ne le croyez.

L'hon. M. Drury: Dans le but de simplifier les prescriptions de la loi, qui sont pour le moins discutables comme nous l'avons constaté ce matin, je crois qu'on devrait peut-être recommander cela.

Le sénateur Grosart: J'en conviens. Je l'approuve entièrement. J'ai même déjà félicité les hauts fonctionnaires à cet égard.

L'hon. M. Drury: Nous avons essayé de rendre ces prévisions budgétaires de plus en plus instructives. Cependant, nous en arrivons au point où le livre contient tellement de manière que les gens en sont presque consternés. Nous avons eu le même problème avec les comptes publics qui ont augmenté sans cesse au fil des ans et ceux-ci contiennent de plus en plus de renseignements et nous en sommes arrivés au stade où on risque de ne plus rien comprendre. Nous avons tendance à agir de cette façon parce qu'il faut être précis dans le livre des comptes publics et des prévisions budgétaires. L'ouvrage intitulé «Où va l'argent de vos impôts» est écrit pour le profane et il n'est pas exécutoire devant les tribunaux; mais ces renseignements le sont.

Le sénateur Grosart: Je ne critique pas l'ouvrage.

L'hon. M. Drury: Je dis simplement qu'il est plus facile de simplifier si vous ne devez pas vous en tenir au libellé précis; mais dans le cas des prévisions budgétaires nous y tenons. A mon avis, la seule question qui se pose vraiment est de savoir s'il est préférable de fixer un chiffre à titre de prévisions qui pourrait s'avérer d'aucune valeur ou de n'en rien faire.

Le sénateur Grosart: Mais vous conviendrez avec moi qu'il est important pour le Parlement d'avoir une idée quant aux répercussions financières que peut avoir une loi qu'on lui demande d'adopter. Il est sûrement très important qu'au moment où l'on présente ce projet de loi, le gouvernement nous dise combien cela coûtera? C'est vraiment le principe qui justifie les prévisions budgétaires.

L'hon. M. Drury: Nous n'en savons rien.

Le sénateur Grosart: Ce qui n'est pas une façon recommandable de faire fonctionner un chemin de fer!

L'hon. M. Drury: Ce n'est pas la façon la plus souhaitable.

Le sénateur Flynn: A propos, monsieur le ministre, j'ai vérifié les prévisions budgétaires pour 1973-1974 du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver et je n'y ai vu aucun montant, statutaire ou budgétaire.

L'hon. M. Drury: Non, monsieur le président. C'est parce que ce programme tout comme les changements dans la loi des pensions de vieillesse n'apparait pas dans le budget général des dépenses. L'affaire était déjà bouclée et le tout fut envoyé à l'impression avant que le programme ait été mis en train. On devra l'insérer dans le budget supplémentaire.

Le sénateur Flynn: Vous y trouverez peut-être une solution au problème même si cela signifie que vous n'avez qu'à changer de colonne.

Le sénateur Prowse: Je constate la présence de M. Ryan.

Le président suppléant: En effet, le haut fonctionnaire du ministère de la Justice est entré.

Le sénateur Flynn: J'ignore si l'on a déjà signalé la question au témoin. M. Ryan, le présent projet de loi s'intitule «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1973.» On le répète dans le préambule. On peut également lire dans la marge, à l'article 2, une somme de $1,290,790,402 accordée pour l'année 1972-1973. Le libellé de l'article 2 stipule que cette somme peut-être dépensée depuis le 1er avril 1972 jusqu'au 31 mars 1973. C'est pourquoi je suis d'avis que si la somme de 350 millions prévue à la page 6, et qui est comprise dans les 1,290 millions, n'est pas entièrement dépensée avant le 31 mars 1973, elle ne peut pas l'être par la suite à moins que l'on ait prévu un budget supplémentaire ou une nouvelle mesure législative et une affectation de crédits.

M. J. W. Ryan, directeur, section de la Législation, ministère de la Justice: Monsieur le président, j'ignore exactement de quelle façon je devrais répondre à cette question. Je présume qu'il s'agit de savoir si cela est acceptable ou pas.

Le président suppléant: Voilà à mon avis le sens de la question. Le libellé de la loi est-il conforme à l'objet de la loi? Vous engagez-vous pour une période de trois ans mais en vous limitant à un montant qui peut être dépensé en une année? En d'autres termes, est-ce que vous limitez les dépenses à l'année 1973?

Le sénateur Forsey: Envisageons le problème d'une autre façon: l'autorisation statutaire dicoule-t-elle de l'article 2 ou l'annexe en elle-même constitue-t-elle une autorisation légale suffisante?

M. Ryan: Il est un peu plus facile de répondre à la première question. Les postes inscrits dans ces projets de

loi font partie des statuts et, à ce titre, ils constituent des dispositions légales et statutaires. Leur caractère est plus particulier que celui qui leur est accordé dans la présentation du bill. Ils surviennent après le stade prévu dans l'article 20 de la loi sur l'administration financière. Nous croyons toujours que ces dispositions valent leur poids à titre de dernières dispositions statutaires émises et il n'y a pas lieu de déroger à leur contenu, c'est-à-dire qu'on y prévoit que certains crédits sont affectés pour cette année financière et pour les années financières subséquentes. Vous savez sans doute que les lois sur l'affectation des crédits renferment bon nombre de dispositions qui jouent ce rôle d'une façon ou d'une autre. Il arrive qu'on indique des dates, ou encore, comme c'est le cas maintenant, on dit simplement pour l'année financière et les années financières subséquentes.

Donc, on procède de cette façon pour ce qui est des montants mais on le fait également pour les dispositions statutaires comportant des postes d'un dollar. Que ce soit là une bonne chose ou pas n'est pas la question. On peut se servir de postes relevant de la loi sur l'affectation des crédits pour apporter des modifications statutaires aux statuts généraux. Nous avons toujours cru que pour le gouvernement c'était la directive du statut la plus récente qui prévalait.

Le sénateur Prowse: En d'autres termes, elle a préséance sur les dispositions générales du projet de loi?

M. Ryan: Parce qu'elle est plus particulière, en effet.

Le sénateur Flynn: Je suis d'accord, mais la question n'est pas de savoir si ce bill comme tel, rendrait caduque une loi précédente, ou modifierait une loi ou la loi sur l'administration financière, comme le ministre l'a dit. Il s'agit plutôt de savoir s'il y a une contradiction dans le même bill, où l'on trouve à l'article 2 une disposition stipulant que ce montant est voté pour l'année financière actuelle, et c'est tout. Je soutiens que vous auriez certainement pu dire que ces crédits seront dépensés après le 31 mars 1973, dans la mesure où ils sont prévus pour le programme du Fonds d'investissement pour les projets d'hiver; mais vous ne l'avez pas dit. Vous avez dit seulement que ce montant total allait s'appliquer au service public du 1er avril 1972 au 31 mars 1973; c'est tout. Il y a nettement contradiction si les 350 millions étaient destinés, et ce n'est pas dit, à être dépensés seulement sur une période donnée. Je sais bien qu'ils le seront, mais supposons que vous avez eu en tête de dépenser 350 millions d'ici la fin de mars, vous auriez alors procédé de la même façon.

Le sénateur Grosart: On n'aurait pas de problème.

Le sénateur Flynn: Cela n'est peut-être pas juste pour pour le témoin. Je suis avocat moi-même, et je n'aimerais pas donner une opinion à brûle-pourpoint sur un problème comme celui-ci. Je pense que je demanderais du temps pour l'étudier. Nous serions satisfaits de recevoir cette réponse si vous voulez bien l'adresser au président du comité.

Le sénateur Langlois: Monsieur le président, j'estime que la réponse à la question du sénateur Flynn se trouve dans le préambule, où il est question d'un montant fiscal par rapport au montant total prévu pour une année. Vous y voyez les mots suivants: «auxquelles il n'est pas autrement pourvu». Nous pourvoyons par ailleurs cela dans l'annexe de la loi, et c'est pour dissiper la contradiction qui semble exister entre l'annexe et le préambule.

M. Ryan: Monsieur le président, je suppose que les honorables sénateurs ont étudié l'article 3 du bill.

Le sénateur Grosart: Oui, l'article 3 et l'article 4.

Le sénateur Flynn: L'esprit de l'article 3, ainsi que le témoin le sait très bien, c'est que si l'on ne dépense pas un montant quelconque pour les fins mentionnées dans le budget, on ne peut pas l'utiliser à d'autres fins à moins de présenter un autre budget supplémentaire. En pareil cas, on peut y inscrire un poste de $1 par exemple. C'est là la différence.

M. Ryan: On y trouve aussi les mots: «ont l'application et l'effet qui peuvent y être énoncés ou désignés». Donc nous affectons des crédits pour plus d'un an. Si le montant total du programme est dépassé durant l'année fiscale, on revient demander de nouveaux montants pour terminer le programme durant les années qui suivent. Mais si le montant est suffisant durant cette période, alors il n'y a pas d'autres crédits dans le budget.

Le sénateur Flynn: Oui, s'il est suffisant. Mais les fonds supplémentaires requis devront figurer dans le budget des années financières suivantes.

M. Ryan: Ils doivent y figurer, mais pas nécessairement être fournis. L'argent a été mis de côté et affecté à cette fin.

Le sénateur Flynn: Si le témoin dit n'avoir rien à ajouter et ne pas vouloir nous donner une opinion écrite, je m'en tiendrai à cela.

M. Ryan: Je peux fournir au président du comité une opinion écrite. Quand la voulez-vous aujourd'hui?

Le sénateur Flynn: Pas aujourd'hui. Cela n'est pas urgent.

M. Ryan: Alors je m'y engage.

Le sénateur Flynn: Voilà pourquoi je vous ai demandé d'étudier la chose. On peut corriger la situation en incluant cela dans le budget supplémentaire de l'année suivante. Il n'y a pas de problème, mais j'estime que la loi a peut-être été mal rédigée. Si vous entendiez dépenser d'ici deux ans, la majeure partie des 350 millions qui doivent être dépensés durant les deux prochaine années financières...et non pas d'ici le 31 mars 1973.

M. Ryan: Sans vous concéder cela, je dois vous faire remarquer que nous sommes souvent liés par les précédents. et si une formule est utilisée depuis 20 ou 30 ans, nous l'utilisons telle quelle. Mais je vous promets une opinion écrite sur la question.

Le sénateur Flynn: Pour prouver qu'il y a des précédents et que vous devriez procéder comme je vous le suggère, je veux vous donner des exemples, et en particulier un cas du budget de 1958-1959 concernant la direction de l'administration et des terres du Nord. Cela nous sera peut-être utile. Notez que c'est peut-être purement accidentel. Je fais cela uniquement parce que la chose a été mentionnée par le ministre des Finances

à l'autre endroit, et j'ai consulté le texte.

Le sénateur Langlois: Voulez-vous dire que ce problème s'est également manifesté de façon accidentelle?

Le sénateur Flynn: Non, l'accident est arrivé à votre parti, je pense.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, je veux poser une question au ministre concernant le fait que le budget soit divisé en crédits statutaires et non statutaires. On a dit et répété déjà que les lois portant affectation de crédits ont des effets législatifs.

L'hon. M. Drury: Ce sont des lois.

Le sénateur Grosart: Oui, je devrais dire qu'elles ont, en nombre de cas, un effet législatif aussi bien que budgétaire.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, j'estime qu'un crédit est une loi.

Le sénateur Grosart: Permettez-moi de m'exprimer autrement. Quand je dis «législatif», je veux dire en ce sens qu'elles instituent des programmes.

Le président suppléant: Vous voulez dire qu'elles font plus qu'ouvrir des crédits?

Le sénateur Grosart: Autre chose que l'aspect financier. Je dis cela parce que notre comité a reçu une ventilation de postes de $1 dont les fonctionnaires disent qu'ils ont un effet législatif. Ils modifient la loi. Ils créent de nouvelles situations. Par exemple, nous avons deux programmes de travaux d'hiver, l'un de 60 millions relatif aux emplois fédéraux, et l'autre de 350 millions. Ce sont des programmes qui dépassent la simple demande normale de crédits, lesquels sont pourtant l'essentiel d'un budget.

Ma question est la suivante: quand vous qualifiez certains crédits de «statutaires», tenez-vous compte des montants requis par les lois de subsides autant que des montants requis par d'autres lois?

L'hon. M. Drury: Oui, nous tenons compte de ces deux facteurs, parce que, je le répète, une loi portant affectation de crédits est elle-même une loi.

Le sénateur Grosart: C'est exact.

L'hon. M. Drury: Donc la distinction faite dans la présentation du budget n'est pas entre le statutaire et le non statutaire mais entre les crédits qui doivent être votés par cette loi et ceux dont la dépense est autorisée par une loi quelconque. Il peut s'agir d'une loi précise, comme la loi sur la santé et le sport amateur, des paiements de péréquation, des accords fiscaux, ou d'une loi de subsides antérieure, etc., enfin d'une loi antérieure quelconque, autre que la loi de subsides en cause. «A voter» signifie que l'autorisation de dépenser l'argent viendra de la loi de subsides en cause. «Statutaire» signifie une autorisation déjà adoptée, qu'il s'agisse d'une loi de subsides ou d'une autre loi.

Le sénateur Grosart: Je soutiens que la terminologie est très obscure, parce que c'est du statutaire dans les deux cas. En fait, le crédit «à voter» est statutaire aux termes de la loi, si la loi est adoptée.

Le sénateur Flynn: Il devient statutaire.

Le sénateur Grosart: Oui; les deux sont en fait statutaires. Je vous affirme, monsieur le ministre, que si tant de temps est consacré actuellement, et de plus en plus, aux budgets supplémentaires et aux lois de subsides, c'est que le parlementaire s'inquiète de cette façon d'introduire de nouveaux programmes. On pourrait soutenir, comme on l'a fait dans notre Comité, que si le Parlement était saisi de ces programmes autrement que sous forme d'une loi de subsides, leur adoption prendrait plus de temps. Pour ma part, je ne vois rien de mal à cela, car c'est la raison d'être du Parlement. Mais je vous affirme que si vous voulez une adoption rapide de vos budgets supplémentaires et de vos lois de subsides, il serait sage, quand vous le pouvez d'en biffer ces gros postes qui sont des programmes. C'est là une suggestion gratuite.

Le sénateur Desruisseaux: Pourquoi sont-ils inclus?

Le sénateur Flynn: C'est un expédient dans le cadre d'un bill global.

Le sénateur Grosart: C'est un expédient, et l'un de ses effets, à mon avis, c'est de diminuer le contrôle exercé par le Parlement sur les crédits. Cependant, cela n'entre pas en ligne de compte à l'heure actuelle.

Puis-je suggérer à M. Ryan que lorsqu'il donnera son opinion, il tienne compte des expédients de ce genre, en particulier les postes de 1 dollar et les postes «nonobstants», parce que cela a beaucoup de rapport avec la question et en particulier avec l'effet de ce crédit L12a relativement à l'article 20 de la loi sur l'administration financière. A votre avis, cela modifie-t-il ou, pour ces fins, cela abroge-t-il cet article de la loi sur l'administration financière qui stipule que:

> Tout budget des dépenses soumis au Parlement doit porter sur les services arrivant en cours de paiement dans l'année financière.

On a soutenu qu'il y a un conflit ici, et si son effet est de modifier ou d'abroger cet article, il faudrait que nous nous en rendions compte, parce que c'est là utiliser très largement une loi de subsides.

Le président suppléant: Monsieur le sénateur Grosart, lui demandez-vous de tenir compte de cela?

Le sénateur Grosart: C'est à vous que je m'adresse pour lui demander qu'il en tienne compte. Il y a un autre élément là-dedans: c'est la question des crédits sans échéance. Pourriez-vous inclure tout cela dans votre opinion, car ils sont tous dans le même panier: crédits «nonobstant» et postes de 1 dollar. C'est ce que j'appelle des mesures législatives, et on appelle cela la légifération par le biais du Conseil du Trésor. Pourriez-vous tenir compte de tout cela, car il me semble que le recours à ce mécanisme ne comporte pas de normes. Ainsi, il eut été sensé de dire «nonobstant l'article 20». On l'a fait dans des cas semblables. On pourrait même stipuler que «cela le modifie dans cette mesure». Les choses auraient été beaucoup plus simples si l'on avait dit «nonobstant l'article 20 de la loi sur l'administration financière». Cela aurait pu épargner deux jours de débats à l'autre endroit.

Le président suppléant: Messieurs, êtes-vous prêts à passer à l'étude du bill article par article?

Le sénateur Desruisseaux: Je propose que le bill soit renvoyé sans modification.

Le sénateur Flynn: Aucune modification n'a été proposée.

Le président suppléant: Pour redoubler de certitude, je demande: le bill est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président suppléant: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: Adoptée.

Le président suppléant: Et le préambule?

Des voix: Adopté.

Le président suppléant: Et le titre?

Des voix: Adopté.

Le président suppléant: Dois-je renvoyer le bill sans modification?

Des voix: Adopté.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

Fascicule nº 3

LE JEUDI 22 MARS 1973

Unique séance sur le budget supplémentaire (B) déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973

RAPPORT DU COMITÉ
ET
APPENDICE

(Témoins: Voir le Procès-verbal)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

L'honorable D. D. Everett, *président*

L'honorable A. Grosart, *président suppléant*

Les honorables sénateurs:

Benidickson, W. M.
Carter, C. W.
Choquette, Lionel
Côté, Jean-Pierre
Croll, David A.
Desruisseaux, P.
Everett, Douglas D.
*Flynn, Jacques
(*Ex officio*)
Giguère, Louis de G.
Grosart, Allister
Laird, Keith
Langlois, L.
Manning, Ernest C.
*Martin, Paul (*Ex officio*)
Nichol, John
Paterson, N. M.
Phillips, O. H.
Prowse, J. Harper
Rattenbury, N.
Rowe, F. W.
Sparrow, Herbert O.
Welch, Frank C.

(Quorum 5)

**Membres d'office*

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le 13 mars 1973:

Avec la permission du Sénat

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973 et à faire rapport à ce sujet.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Comité
Robert Fortier

25739—1½

Procès-verbal

Le jeudi 22 mars 1973.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin pour étudier le Budget supplémentaire (B) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973.

Présents: Les honorables sénateurs Everett (président), Carter, Croll, Desruisseaux, Laird, Langlois, Manning et Phillips.–(18)

Présents mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Laing et Molgat.

Aussi présent: M. E. Russell Hopkins, Légiste et conseiller parlementaire.

TÉMOINS:

Du Conseil du Trésor:

M. A. Kroeger, sous-secrétaire, direction des programmes

M. Robert L. Richardson, directeur, division de l'industrie et des ressources naturelles.

Les hauts-fonctionnaires du Conseil du Trésor s'engagent à fournir le plus tôt possible au Comité les réponses à plusieurs questions sur ledit Budget supplémentaire (B).

Il est convenu d'imprimer en appendice au Rapport l'explication des postes budgétaires de $1. contenus dans ledit Budget supplémentaire

Il est également convenu de laisser au président le soin de s'occuper du Rapport et de le présenter au Sénat le plus tôt possible.

A 12 h 20 le Comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ

Le greffier du Comité
Gérard Lemire

Rapport du Comité et Appendice

Le jeudi 22 mars 1973

Le Comité sénatorial des finances nationales, auquel a été renvoyé le budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 13 mars 1973, examiné ledit budget supplémentaire (B) et fait rapport comme suit:

Les témoins entendus par le Comité sont M. A. Kroeger, sous-secrétaire à la Direction des programmes du Conseil du Trésor, et M. R. L. Richardson, directeur de la Division de l'industrie et des ressources naturelles du Conseil du Trésor. Ce budget supplémentaire s'élève à $434,835,454 dont $109,794,020 sont des postes non budgétaires, c'est-à-dire des prêts, placements ou avances. Le budget total de l'année financière se terminant le 31 mars 1973 est porté à $18,216,731,025. De ce montant, 1,717 millions sont des postes non budgétaires, ce qui laisse des dépenses budgétaires de 16,500 millions. Ce chiffre diffère de la somme de $16,300,000,000 que le ministre des Finances a utilisée pour ses dépenses budgétaires réelles lors de son récent discours du budget. Cette différence de 200 millions est imputable aux annulations entre les prévisions et les dépenses et elle est conforme aux taux d'annulation de 1½ à 2 p. 100 des dernières années.

Le Comité a examiné divers postes contenus dans ce budget supplémentaire et il a reçu des réponses à ses questions de la part des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor. Dans le cas de 6 postes, les réponses n'étaient pas immédiatement disponibles et les hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor ont convenu de les fournir aussitôt que possible. Les questions dont les réponses restent à venir sont les suivantes:

1. Industrie et Commerce – Crédit L16b–

   Quelles sont les conditions du prêt de $14,004,000 à la Société Canadair Limitée pour le financement d'un avion largueur d'eau?

4. Travaux publics – Crédit L30b–

   A qui est consenti le prêt pour la construction d'un quai-terminus de raffinerie pétrolière à Come-by-Chance, à Terre-Neuve, et qui est responsable du remboursement?

3. Industrie et Commerce – Crédit 1B–

   Sous le régime de la Loi nº 1 de 1968 portant affectation de crédits, l'assurance-prêts en vertu du Programme d'aide à la réadaptation peut être accordée «à des manufacturiers». Dans ce budget supplémentaire, l'aide est accordée à «toute personne qui s'y livre ou qui est sur le point de se livrer à une entreprise de fabrication au Canada.» Quelle est la raison de ce changement de terminologie?

4. Quel a été le coût de NORAD pour chacune des années financières se terminant le 31 mars 1972 et le 31 mars 1973?

5. Dans le dragage et la construction des quais, quel est le partage de la responsabilité entre le ministère des travaux publics, le ministre des Transports et le ministère de l'Environnement?

6. Santé nationale et Bien-être social – Crédit L16B–

   Dans la Loi des subsides de 1966, ce poste était un crédit budgétaire, et dans ce budget supplémentaire, il est considéré comme un prêt. Quand et pourquoi le changement a-t-il été fait?

Le Comité a examiné la relation de la société Polymer Limitée, de la Corporation de développement du Canada et du gouvernement et il a discuté avec le légiste et le conseiller parlementaire et les témoins comment la Corporation de développement du Canada est tenue de faire rapport de son état financier. Il semble que la Corporation de développement du Canada n'est pas une société d'État et que, dès lors, ni la loi sur l'administration financière ni la loi sur la Corporation de développement du Canada n'exige que ces rapports financiers soient faits au Parlement. Comme le gouvernement est l'unique actionnaire actuel de la Corporation de développement du Canada, votre Comité recommande que le ministre comptable en dépose les états financiers chaque année.

Le comité a examiné plusieurs programmes qui comportent l'autorisation du Parlement au Conseil du Trésor pour dépenser certaines sommes selon les termes et conditions approuvées par le Conseil du Trésor. Ainsi, le prêt à la société Canadair pour le financement d'un avion largueur d'eau est consenti conformément aux modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor. Le Comité a voulu connaître quel contrôle le Parlement exerce sur la façon dont ces dépenses sont faites par le Conseil du Trésor. Le Comité a appris du légiste et conseiller parlementaire et des témoins que la loi sur l'administration financière ne contient aucune disposition stipulant qu'un rapport soit fait au Parlement sur la façon dont les crédits déjà approuvés sont dépensés lorsque le Conseil du Trésor est chargé de contrôler les modalités et les conditions de la dépense. Ces sujets pourraient être examinés par voie de questions précises lors des audiences du Comité.

Les témoins ont expliquée les crédits de $1 contenus dans ce budget supplémentaire (B). C'est une catégorie de crédits discutés dans des rapports antérieurs de Comité et pour lesquels le Conseil du Trésor fournit désormais régulièrement la description et l'explication au comité: elles figurent en appendice au présent rapport. Les postes de $1 compris dans ce busget ont été groupés selon leur objet.

A. Postes de $1 autorisant la radiation de créances dues à la couronne–quatre postes

B. Postes de $1 pour subventions–cinq postes

C. Postes de $1 autorisant le transfert d'un crédit à un autre–huit postes (y compris un poste au crédit 20b des Affaires des anciens combattants, qui figure également au tableau B).

D. Postes de $1 autorisant des modifications aux lois antérieures des subsides–treize postes (y compris un poste du revenu national au crédit 1b des douanes et de l'assise, qui figure également au tableau A).

E. Postes de $1 qui modifient la législation actuelle autre que les lois des subsides–deux postes.

Respectueusement soumis,

Le président

D. D. Everett.

APPENDICE

EXPLICATIONS DES POSTES DE $1

DANS

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (B)

DE

1972 – 1973

RÉSUMÉ

Les postes de $1 compris dans ce busget supplémentaire ont été groupés dans les tableaux ci-joints selon l'objet.

A. Postes de $1 autorisant la radiation de créances dues à la Couronne–quatre postes.

B. Postes de $1 pour subventions–cinq postes.

C. Postes de $1 autorisant le transfert d'un crédit à un autre–huit postes (y compris un poste au crédit 20b des Affaires des anciens combattants, qui figure également au tableau B).

D. Postes de $1 autorisant des modifications aux lois antérieures des subsides–treize postes (y compris un poste au Revenu national–crédit 1b des douanes et de l'accise, qui figure également au tableau A).

E. Postes de $1 qui modifient la législation actuelle autre que les lois des subsides–deux postes.

TABLEAU A

POSTES DE $1 AUTORISANT LA RADIATION DE CRÉANCES DUES À LA COURONNE – QUATRE POSTES

AFFAIRES INDIENNES et NORD CANADIEN

Crédit 5b–Pour autoriser la radiation de certains comptes représentant un total de $109,210.52.

Explication–Il est proposé de défalquer quelque 8 créances dont chacune dépasse $5,000 contractées par le ministère dans son programme des affaires indiennes et esquimaudes. Le ministère est incapable de recouvrer ces comptes. La défalcation de ces créances a été approuvée par le comité interministériel permanent des créances irrecouvrables dues à la Couronne.

REVENU NATIONAL – DOUANES ET ACCISE

Crédit 1b–(Ce poste est également inclus au tableau D)–Pour autoriser la radiation des comptes de certaines créances exigibles et de certaines réclamations de Sa Majesté, représentant un total de $2,403,445.80.

Explication–Il est proposé de radier quelque 93 postes dont chacun dépasse $5,000. Ces postes consistent en taxes, droits, peines et frais connexes qui ne peuvent être recouvrés parce que les créanciers sont en faillite, ne sont plus en affaire, résident à l'extérieur du Canada ou encore que les frais additionnels de recouvrement ne sont pas justifiés. Ces comptes ont été examinés et approuvés par le comité interministériel permanent des créances irrecouvrables dues à la Couronne.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Crédit 5b–Pour autoriser la radiation des comptes de certaines créances exigibles représentant un total de $14,905.19.

Explication–Pour autoriser la défalcation de comptes de deux créanciers qui sont morts sans laisser de biens connus. La défalcation de ces comptes a été approuvée par le comité interministériel permanent des créances irrecouvrables dues à la Couronne.

Crédit 45b–Pour autoriser la radiation des comptes de certaines créances exigibles et de certaines réclamations de Sa Majesté, représentant un total de $11,218.35.

Explication–Il est proposé de défalquer le compte d'un créancier décédé sans laisser de biens connus. La défalcation de ce compte a été approuvée par le comité interministériel permanent des créances irrecouvrables dues à la Couronne.

TABLEAU B

POSTES DE $1 POUR SUBVENTIONS – CINQ POSTES

CONSOMMATION ET CORPORATIONS

Crédit 5b–Pour autoriser des subventions représentant un total de $25,000.

Explication–Les subventions suivantes à des organismes de consommateurs ont été accordées en 1972-1973 en vertu des crédits contenus dans le budget principal:

(1) l'association canadienne des consommateurs $150,000; (2) l'institut de Promotion des Intérêts du Consommateur (IPIC), $5,000; (3) l'Université de Guelph $2,000; total, $157,000.

L'actuel budget supplémentaire demande l'autorisation d'accorder une subvention additionnelle de $25,000 aux Associations Coopératives d'Économie Familiale (ACEF).

Voici les détails de ces subventions.

$150,000–L'Association canadienne des consommateurs

L'Association canadienne des consommateurs est le seul organisme national de consommateurs. Ses programmes complètent le rôle du ministère en fournissant des renseignements aux consommateurs et en réglant leurs problèmes. L'Association joue un rôle important d'intercesseur pour renseigner les gouvernements à tous les niveaux sur les problèmes du consommateur et pour commenter la politique gouvernementale.

A l'heure actuelle, l'activité de l'Association canadienne des consommateurs s'étend à plusieurs domaines, y compris la formation du consommateur, les questions d'environnement et les épreuves comparatives. Cet organisme compte des groupes provinciaux dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, mais on trouve des groupes locaux à Moncton, Halifax et Charlottetown. Des fonds fixes sont attribués à ces groupes selon la catégorie de membres. L'Association compte présentement 110,000 membres au Canada.

La subvention versée par le ministère de la Consommation et des Corporations en 1970-1971 s'élevait à $50,000, en 1971-1972 à $100,000 et en 1972-1973 elle atteignait $150,000.

$5,000–L'Institut de Promotion des Intérêts du Consommateur (IPIC)

L'Institut de Promotion des Intérêts du Consommateur (IPIC) est un organisme bénévole de consommateurs francophones du Québec fondé en 1969 grâce à l'initiative commune de La Fédération des Magasins Co-op et de l'Association Coopérative Féminine du Québec.

L'Institut se propose d'abord de renseigner, d'éduquer, de protéger et de conseiller les consommateurs du Québec dans le domaine de l'alimentation, en installant des kiosques de renseignements et des cuisines expérimentales dans les magasins COOPRIX et COOP, et en publiant la revue mensuelle «Le Réveil du Consommateur.» Certains magasins offrent des services de consultation aux consommateurs. Des analyses de laboratoire de produits alimentaires sont faites pour déceler les fausses assertions et les fraudes économiques et les résultats sont rendus publics.

Le mouvement coopératif des consommateurs au Québec, représenté par IPIC, est assez actif et vigoureux. «Le Réveil du Consommateur» est une revue innovatrice, éducative et intéressante. Elle s'inspire du principe qu'il faut fournir au consommateur tous les faits et stimuler les secteurs à la fois privés et publics de l'économie pour qu'ils s'intéressent activement aux problèmes du consommateur.

Aucune subvention n'a été accordée jusqu'ici par le ministère de la Consommation et des Corporations.

$2,000–Université de Guelph

«*The Consumer Interest*» est un bulletin d'information unique au Canada qui s'adresse aux hommes de profession à l'emploi du gouvernement, dans le monde des affaires et de l'enseignement qui s'occupent d'éduquer et de renseigner le consommateur. La lettre fait rapport des initiatives fédérales et provinciales en matière de protection du consommateur et comprend une revue des livres, des listes de publications, des ensembles de données pratiques et d'autres renseignements qui intéressent ceux qui s'occupent de la formation du consommateur. Des articles sur des sujets pertinents, comme le crédit au consommateur, paraissent également dans cette publication. Au cours de l'année dernière, des modifications ont été apportées au contenu du bulletin pour répondre aux besoins des enseignants des écoles secondaires. Une récente enquête auprès des abonnés, entreprise par le ministère, indique que cette publication joue un rôle efficace.

L'abonnement au bulletin coûte $5.00 par an. Toutefois, les recettes provenant des abonnements ne couvrent que 35 p. 100 des frais. Le reste du budget annuel d'environ $6,000 est assuré par de petites subventions des gouvernements provinciaux et fédéral, et d'organismes privés comme l'Institut Vanier. L'objectif ultime est de rendre cette initiative financièrement indépendante. Une campagne active de recrutement d'abonnés a lieu présentement en vue d'atteindre ce but, mais le marché restreint de cette publication exigera un temps considérable avant d'y parvenir. Depuis janvier 1971, le nombre des abonnés a augmenté de 139 à 414.

La subvention versée par le ministère de la Consommation et des Corporations s'élevait à $1,000 en 1971-1972 et à $2,000 en 1972-1973.

$25,000–Les Associations Coopératives d'Économie Familiale (ACEF)

Les Associations Cooperatives d'Économie Familiale (ACEF) sont une fédération d'organismes indépendants de formation, de protection et d'orientation des consommateurs, dont le siège social est à Montréal et qui compte neuf groupes ACEF dans la province de Québec.

L'organisme a réussit à réaliser ses objectifs visant à renseigner le consommateur et à résoudre des problèmes surtout le consommateur à revenu modeste, désavantagé et moins instruit.

Le budget des dépenses de l'ACEF pour 1972-1973 est de $504,000 et l'Association prévoit recevoir $329,999 des organismes affiliés et d'autres sources, ce qui lui laisse un déficit de $175,000, analogue à celui de l'année 1971-1972. L'ACEF a demandé au gouvernement fédéral une subvention de $53,000 et à la province de Québec, une autre de $120,000. Jusqu'ici, elle a reçu de cette dernière une subvention de $25,000.

Certains organismes de l'ACEF ont, au cours des années passées, tiré individuellement des revenus de contrats d'entreprises passés avec la Compagnie des jeunes canadiens, de subventions dans le cadre du programme des Initiatives locales et de contributions versées par des organismes de bienfaisance locaux. Au titre du programme fédéral d'Initiatives locales, un montant d'environ $149,000 a été fourni, en 1972, à divers organismes de l'ACEF pour aider à la réalisation de projets spéciaux, tels que des garderies et des études de progrès social.

La subvention versée par le ministère de la Consommation et des Corporations a été de $50,000 en 1970-1971, de $25,000, en 1971-1972 et elle sera de $125,000 en 1972-1973.

AFFAIRES EXTÉRIEURES – AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Crédit 30b–Autoriser des subventions s'élevant à $1,669,922.

Explication–Ces fonds supplémentaires serviront à verser les subventions suivantes à des programmes multilatéraux d'assistance internationale:

(1) Fonds d'échanges universitaires internationaux – $50,000

(2) Fédération internationale pour la planification familiale – $249,922

(3) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture–programme spéciaux de la campagne mondiale contre la faim/action pour le développement – $150,000

(4) Fonds pour la coopération technique du Commonwealth–$220,000

(5) Une augmentation de 1 million de dollars est demandée sur la somme accordée aux Secours Internationaux d'urgence pour faire face aux besoins prioritaires concernant les réfugiés vietnamiens et les secours envoyés au Vietnam–$1,000,000

Origine des fonds–Crédit 30–Certains fonds initialement prévus pour d'autres programmes de l'ACDI sont disponibles et peuvent servir pour le paiement de ces subventions.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Crédit 40b–Autoriser une subvention de $100,000

Explication–Un montant supplémentaire de $100,000 est demandé pour favoriser la création de services provinciaux, municipaux et bénévoles de planification familiale ainsi que certains projets particuliers dans ce domaine. Un montant de $1,050,000 a été initialement accordé pour ce genre d'aide au cours de l'année financière actuelle.

Source des fonds–Crédit 40–Les fonds devant initialement servir à verser des contributions aux provinces pour des projets expérimentaux de régimes de revenu garanti sont disponibles pour le paiement de cette subvention.

TRAVAUX PUBLICS

Crédit 10b–Autoriser une subvention de $77,000

Explication–On prévoit d'accorder une subvention à la ville de Whitehorse pour financer le coût du matériel supplémentaire nécessaire à l'entretien des terrains confiés à la ville par le gouvernement du Canada.

Source des fonds–Crédit 10–Les fonds initialement prévus au titre de ce crédit sont disponibles, parce que des revenus supplémentaires imprévus ont été reçus.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Crédit 20b–(Ce poste est également inscrit à l'Annexe C)–Autoriser le paiement de subventions s'élevant à $400,000

Explication–Ce montant supplémentaire est nécessaire pour permettre le paiement des subventions suivantes:

(1) Des fonds supplémentaires sont nécessaires par suite de l'augmentation du nombre de ceux qui remplissent les conditions nécessaires pour recevoir de l'aide au titre du Règlement sur le Fonds de secours–$350,000

(2) Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour effectuer les versements tenant lieu de primes d'assurance-hospitalisation et faire face au coût des paiements ($2.00 par mois) aux anciens combattants qui ont droit comme tels aux allocations dans les provinces où les primes d'hospitalisation ne sont pas perçues–$50,000

Origine des fonds–Crédit 15–Des fonds sont disponibles parce que la province de l'Ontario paie maintenant les primes d'hospitalisation et de frais médicaux des pensionnés de guerre âgés de plus de 65 ans.

ANNEXE C

POSTE D'UN DOLLAR AUTORISANT DES TRANSFERTS D'UN CRÉDIT À UN AUTRE–HUIT POSTES (Y COMPRIS UN POSTE DES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS, LE CRÉDIT 20b, QUI FIGURE ÉGALEMENT A L'ANNEXE «B»)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Crédit 5b–Le montant du transfert à ce crédit est de $669,999

Objectif–Ce montant supplémentaire servira à:

(1) L'achat et à l'installation de matériel dans le nouveau Centre de communication, à Londres, Angleterre–$260,000.

(2) L'achat d'ameublement et d'équipement nécessaires à divers postes à l'étranger, par suite de l'affectation de nouveaux fonctionnaires chargés de programmes et du personnel de soutien qui les accompagne et en raison de la nouvelle politique adoptée par le gouvernement, selon laquelle l'État et non plus l'employé qui doit louer ou acheter son logement–$410,000

Origine des fonds–Crédit 1 ($340,000) et crédit 20 ($329,999). Des fonds sont disponibles au titre du crédit 1, le ministère ayant surestimé les dépenses d'administration et de fonctionnement relatives aux services supplémentaires de soutien correspondant à de nouvelles affectations à l'étranger en 1972.

Des fonds sont disponibles au titre du crédit 20 par suite de l'annulation du projet d'Exposition universelle qui devait se tenir à Philadelphie en 1976.

JUSTICE

Crédit 5b–Montant du virement au présent crédit–$89,499

Objectif–Ce montant supplémentaire sera utilisé pour couvrir les frais de contrats de services dans le domaine de la recherche, ainsi que pour les textes et documents de recherche en rapport avec l'étude et la mise à jour régulière des lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada.

Origine des fonds–Crédit 1 ($89,499)–Ces fonds proviennent des salaires et des frais s'y rattachant qui n'ont pas été décaissés par suite d'un retard dans l'engagement du personnel.

Crédit 10b–Montant du transfert au présent crédit–$85,999.

Objectif–Ces fonds serviront à payer les frais supplémentaires du tribunal indépendant qui doit assurer le règlement des différends entre les contribuables et le ministre du Revenu national.

Origine des fonds–Crédit 1 ($85,999)–Ces fonds proviennent des salaires et des frais s'y rattachant qui n'ont pas été décaissés par suite d'un retard dans l'engagement du personnel.

TRAVAUX PUBLICS

Crédit 35b–Montant du virement au présent crédit–$300,000.

Objectif–Ce montant supplémentaire est nécessaire pour couvrir les frais d'entretien de certaines sections du réseau routier du Nord-Ouest conformément à un accord passé avec l'Administration territoriale du Yukon.

Origine des fonds–Crédit 40 ($300,000)–Ces fonds sont disponibles à la suite du décalage de certains travaux d'équipement.

TRANSPORTS

Crédit 40b–Montant du virement au présent crédit–$4,999,999.

Objectif–Ce montant supplémentaire est nécessaire pour faire face à l'augmentation du déficit des services de traversier. Les frais supplémentaires sont principalement occasionnés par le transport de tonnages supplémentaires du continent à Terre-Neuve, les frais de réparation des dégâts causés par la glace aux navires côtiers et autres frais découlant de l'augmentation du trafic des voyageurs.

Origine des fonds–Crédit 70 ($4,999,999)–Le déficit annuel d'exploitation de la Compagnie des chemins de fer nationaux sera moins élevé qu'on ne l'avait initialement prévu, grâce aux subventions reçues au titre de la loi sur les chemins de fer.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

Crédit 130b–Montant du virement au présent crédit: $349,999.

Objectif–Ce montant supplémentaire servira à couvrir les frais d'achèvement d'un certain nombre de projets dans le cadre du programme des projets fédéraux à forte proportion de main-d'œuvre pour 1971-1972 entrepris sur les canaux de Lachine et de Cornwall.

Origine des fonds–Crédit 120 ($349,999)–Des fonds sont disponibles sur montant prévu pour couvrir le déficit d'exploitation du canal Welland.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Crédit 1b–Montant du virement au présent crédit: $449,999.

Objectif–Ce montant supplémentaire servira principalement à payer les salaires et autres dépenses se rattachant à l'augmentation annuelle des pensions et allocations versées aux anciens combattants, comme le prévoit la loi récemment adoptée.

Origine des fonds–Crédit 45 ($449,999)–Des fonds sont disponibles en raison de fonds imprévus récupérés sur la province de l'Ontario.

Crédit 20b–Ce poste est également inscrit à l'annexe B). Montant du transfert au présent crédit:$399,999.

Objectif–Ce montant supplémentaire est nécessaire pour assurer le paiement des subventions suivantes:

(1) Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour faire face au nombre croissant de ceux qui ont droit à recevoir de l'aide en vertu du Règlement sur le Fonds de secours–$350,000.

(2) Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour effectuer les versements tenant lieu de primes d'assurance-hospitalisation et faire face aux paiements ($2.00 par mois) versés aux bénéficiaires des allocations aux anciens combattants dans les provinces où les primes d'hospitalisation ne sont pas perçues–$50,000.

Origine des fonds–Crédit 15 ($339,999)–Des fonds sont disponibles du fait que la province de l'Ontario paie maintenant les primes d'hospitalisation et de frais médicaux des pensionnés de guerre âgés de plus de 65 ans.

ANNEXE D
ARTICLES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES MODIFICATIONS AUX LOIS PRÉCÉDENTES PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS – TREIZE POSTES (Y COMPRIS UN POSTE DU REVENU NATIONAL–LE CRÉDIT 1b DES DOUANES ET ACCISES QUI FIGURE ÉGALEMENT À L'ANNEXE A).

COMMUNICATIONS

Crédit L6B–Autoriser un élargissement de la portée du texte initial du crédit et sa révision afin de mettre à jour l'autorisation de services actuellement assurés par l'Agence des télécommunications gouvernementales.

Explication–Cette prolongation de l'autorisation est proposée afin que les divers services de télécommunications qui sont fournis à l'heure actuelle par l'Agence des télécommunications gouvernementales puissent être assurés lorsque les organismes-clients en font la demande. Les objectifs de l'Agence et le cadre de ses fonctions ont été mis à jour dans le Budget des dépenses 1973-1974 et cette révision permet de faire concorder le texte du crédit avec les services qui sont maintenant offerts.

AFFAIRES EXTÉRIEURES

Crédit 1b–Autoriser un élargissement de la portée du texte du crédit afin de permettre l'amortissement d'un prêt non remboursé.

Explication—Cette prolongation de l'autorisation est demandée afin de permettre de rembourser le compte d'avances du fonds de roulement du solde non payé et non recouvrable d'un prêt accordé à un ancien employé lors de son départ en poste.

FINANCES

Crédit L11b—Autoriser un élargissement de la portée du texte du crédit afin de permettre de prolonger la date d'inclusion des frais admissibles de remises de dettes et de redéfinir le montant à capitaliser.

Explication—Cette demande est faite, non seulement pour autoriser une prorogation jusqu'au 1er juillet 1972 de la date limite d'inclusion des frais admissibles pour remises de dettes mais aussi pour autoriser l'inclusion, au cours des années financières subséquentes, de tout intérêt couru lors de la consolidation des prêts pour fins de capitalisation.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Crédit 1b—Autoriser que la portée du texte du crédit soit élargie afin, non seulement de rembourser le montant d'un solde à découvert aux comptes de prêts du ministère, mais aussi pour proroger l'aide accordée dans le cadre de la Commission d'aide générale de transition.

Explication—La révision proposée au texte du crédit est demandée pour permettre:

(1) L'amortissement d'un prêt prévu en vue d'aider une industrie canadienne de la défense à acheter le matériel nécessaire à la modernisation de ses usines pour la somme de $102,712.50 par suite de la résiliation d'un contrat par carence.

(2) Une prolongation de l'aide prévue au titre du Programme d'aide générale de transition afin de fournir des garanties ou une assurance à toutes les entreprises des industries de fabrication et à celles des industries de service qui influent sensiblement sur les industries de fabrication lorsqu'elles demandent un prêt pour leur permettre de s'établir ou de réorganiser leurs activités afin de profiter de nouveaux débouchés ou pour améliorer leur position concurrentielle sur le marché international ou lorsque des industries de service, en se réorganisant, améliorent la capacité des fabricants face à la concurrence commerciale internationale.

Crédit 10b—Autoriser que la portée du texte du crédit soit étendue afin de permettre au ministre de fournir des garanties ou une assurance aux sociétés et organisations canadiennes en ce qui concerne des projets approuvés dans le but de promouvoir les produits agricoles canadiens autres que les céréales et les graines oléagineuses.

Explication—Cette autorisation est demandée afin que le ministre puisse fournir des garanties ou une assurance sur les contributions imprévues versées aux sociétés et organisations canadiennes en ce qui concerne des projets approuvés entrepris aux fins d'étendre le marché total des produits agricoles canadiens, autres que les céréales et les graines oléagineuses. Sous sa forme actuelle, le crédit n'autorise pas les projets pour lesquels l'État prend des engagements éventuels dépassant l'année financière en cours. Ces engagements découleraient d'accords conclus avec des entreprises afin de les rembourser à défaut de paiement de ces emprunts contractés par elles pour le soutien de certains projets.

Il est également proposé d'établir une limite statutaire de $1,200,000 pour les garanties et l'assurance relatives à ces contributions.

Crédit L17b—On demande l'autorisation d'étendre la portée du crédit de façon à permettre à un plus grand nombre de personnes qui se livrent à une entreprise de fabrication de profiter des prêts directs accordés en vertu du programme d'aide générale de transition.

Explication—La partie de ce programme qui se rapporte aux prêts directs à été instituée en 1968 pour aider ceux qui, au Canada, se livrent à une entreprise de fabrication et qui ont été gravement lésés ou sont menacés de graves préjudices par suite de l'augmentation des importations attribuable aux réductions tarifaires décidées au cours des négociations Kennedy. Des modifications subséquentes sont venues étendre les prêts directs aux industries du textile et du vêtement qui ont été lésées ou sont menacées de graves préjudices à cause des importations de ces marchandises, ainsi qu'aux fabricants touchés par l'imposition d'une surtaxe temporaire par un pays autre que le Canada. La modification en cours étend ces prêts directs à toute personne qui se livre à une entreprise de fabrication au Canada qui, de l'avis de la Commission d'aide générale de transition, à besoin d'un tel prêt pour soutenir efficacement la concurrence que lui font les marchandises importées à des prix, à des conditions ou en quantité tels qu'elles seraient de nature à lui causer un tort grave, et qui ne peut obtenir ailleurs un financement suffisant à des conditions raisonnables.

Crédit 30b—Pour étendre la protée du crédit afin d'autoriser le ministre à émettre des garanties et à fournir une assurance aux sociétés et organisations canadiennes à l'égard des projets approuvés, visant à favoriser la commercialisation des céréales et des graines oléagineuses du Canada.

Explication—Cette autorisation est demandée pour que le ministre puisse émettre des garanties et fournir une assurance pour les contributions faites aux sociétés et organisations canadiennes pour des projets approuvés visant à favoriser l'expansion des marchés des céréales et graines oléagineuses canadiennes. Les termes du crédit ne couvrent pas les projets où la responsabilité de la Couronne est engagée à l'égard de tout passif éventuel ne concernant pas l'année financière en cours. Ce passif proviendrait d'accords conclus avec des sociétés prévoyant de les rembourser en cas de non recouvrement des prêts qu'elles auraient consentis pour appuyer des projets choisis en vue de l'expansion des marchés canadiens de céréales et de graines oléagineuses. On propose également de fixer à 2 millions de dollars la limite statutaire des garanties et de l'assurance relatives à ces contributions.

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Crédit 10b—Pour étendre la portée du crédit afin d'autoriser le paiement des frais de déplacement à certains clients du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Explication—Cette extension de l'autorisation est proposée afin d'autoriser le paiement des frais de déplacement à certains clients du ministère qui ont besoin de services diagnostiques spéciaux d'orientation qu'ils ne peuvent obtenir à leur centre de Main-d'œuvre régional. Ces frais de déplacement seront payés dans le cadre de l'intention exprimée récemment par le Ministère, d'étendre un certain éventail de services de main-d'œuvre aux sans emploi qui, pour une raison quelconque, éprouvent des difficultés spéciales à entrer sur le marché du travail ou à s'y maintenir. Vu que de tels services diagnostiques sont habituellement rares, il faudra dans bien des cas adresser les clients d'un centre à l'autre. Les règlements actuels sur la mobilité de la main-d'œuvre ne prévoient pas, dans pareils cas. le paiement de frais de déplacement.

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

Crédit L16b—On demande le droit d'abroger l'autorisation établissant le compte supplémentaire d'assurance-maladie, de lui substituer un nouveau Fonds et d'étendre les prestations payables en vertu de ce Fonds.

Explication—L'actuel Compte supplémentaire d'assurance-hospitalisation a été créé en 1966. Il prévoit de défrayer les services assurés rendus aux personnes qui, sans qu'il y ait faute de leur part, ne sont plus admissibles aux services assurés en vertu de la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Un accord a été conclu avec les provinces pour étendre ces dispositions et couvrir les services médicaux, à compter du 1er juillet 1972. Le crédit doit donc être rédigé en conséquence et créer un nouveau Fonds supplémentaire d'assurance-maladie. Le solde du compte actuel sera transferré au nouveau Fonds intégré. Ce Fonds sera alimenté par des contributions égales des provinces et du gouvernement fédéral, sur la même base que pour le compte antérieur.

Crédit 45b—Pour autoriser une augmentation de $475,000 du montant global statutaire qui peut être versé en vertu de la Loi sur la santé et le sport amateur.

Explication—Ce relèvement du plafond statutaire est requis pour faire des paiements additionnels en vue de soutenir des projets se rapportant aux groupes indigènes-Indiens et Esquimaux ($300,000) et certains autres projets récréatifs ($175,000).

REVENU NATIONAL – DOUANES ET ACCISE

Crédit 1b—(ce poste figure également à l'annexe A)—Pour étendre la portée du crédit, afin d'y inclure le remboursement du compte d'avances du fonds de roulement des Douanes et de l'Accise pour la valeur du matériel désuet et excédentaire.

Explication—Cette autorisation est nécessaire pour le remboursement du compte d'avances établis en 1954 d'environ $28,132.18 pour des articles de magasins devenus désuets.

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Crédit 1b—Pour étendre la portée du Crédit, afin d'y inclure le remboursement au compte d'avances pour les articles de magasins devenus désuets et pour clôturer le compte.

Explication—Cette extension des termes du crédit est nécessaire pour permettre le remboursement au compte d'avances du fonds de roulement des magasins de l'administration du rétablissement des marécages des Maritimes, d'un montant de $4,560 pour les articles de ces magasins qui sont désuets, inutilisables, perdus ou détruits, et pour autoriser le transfert au Conseil des premiers ministres des Maritimes, de tous les actifs, clôturant ainsi le compte.

CONSEIL DU TRÉSOR

Crédit 20b—Pour étendre la portée du crédit afin d'autoriser le transfert et l'inclusion, en application du Règlement sur le régime de retraite (non contributif) du personnel engagé sur place, d'une annuité versée à un employé qui prend sa retraite.

Explication—Cette extension d'autorisation est proposée afin de permettre le transfert et l'inclusion d'une annuité versée à un employé qui prend sa retraite en application du Règlement sur le régime de retraite (non contributif) du personnel engagé sur place. Le versement de cette annuité a d'abord été autorisé en vertu d'une loi des subsides. En vertu de ce transfert, le bénéficiaire aura droit à une réévaluation des prestations à cause de la détérioration constante des taux de change entre le dollar canadien et celui de la Jamaïque. Cette opération mettra fin au transfert de toutes les annuités de ce genre qui sont présentement versées à l'ancien personnel engagé sur place.

ANNEXE E

POSTES DE $1 MODIFIANT LES LOIS ACTUELLES AUTRES QUE LES LOIS DES SUBSIDES— DEUX POSTES

FINANCES

Crédit L16b—Pour obtenir l'autorisation de supprimer les mots: «société Polymer Limitée» de l'Annexe de la Loi sur les corporations de la Couronne et de la Loi sur l'administration financière.

Explication—On demande que, à compter du 31 juillet 1972, les mots «société Polymer Limitée» soient supprimés de l'Annexe de la Loi sur les corporations de la Couronne (Taxes et droits provinciaux) et de l'Annexe D de la Loi sur l'administration financière, vu que la corporation de développement du Canada vient d'acquérir cette société.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Crédit 11b—Pour obtenir l'autorisation à l'effet que la Couronne tienne indemnes et à couvert ses représentants qui sont élus au conseil d'administration d'une société, dans les cas où le gouvernement fédéral veut sauvegarder les intérêts qu'il détient dans cette société.

Explication—On demande l'autorisation de tenir indemnes et à couvert les représentants de la Couronne qui sont élus au conseil d'administration de certaines sociétés auxquelles le gouvernement du Canada a accordé des prêts ou dont il a acheté des actions et dans lesquelles la Couronne veut garder

un intérêt. On propose que cette indemnité couvre aussi les employés non-gouvernementaux tant qu'ils représentent la Couronne. Cette autorisation protégera contre tous frais, charges, et dépenses sauf ceux qui résultent de la propre négligence ou de l'omission volontaire du représentant.

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales

Témoignages

Ottawa, le jeudi 22 mars 1973

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, qui a été saisi du budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973, se réunit aujourd'hui à 10 heures.

Le sénateur Douglas D. Everett (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous commençons l'étude du budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1973. Nous comptons parmi nous aujourd'hui: M.A. Kroeger, sous-secrétaire, Direction des programmes, secrétariat du Conseil du Trésor et M. R. L. Richardson, directeur de la Division de l'industrie et des ressources naturelles, secrétariat du Conseil du Trésor.

Vous avez sous les yeux, honorables sénateurs, une explication des postes de $1 figurant au budget supplémentaire (B) et vous avez aussi un exemplaire de ce budget. M. Kroeger voudrait faire quelques observations avant que nous n'entamions l'étude du budget. Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le sénateur Phillips: Le ministre, M. Drury, sera-t-il présent?

Le président: Non, il ne sera pas présent. Je ne l'ai pas invité.

Le sénateur Phillips: Vous ne l'avez pas invité?

Le président: Non.

Le sénateur Phillips: N'est-ce pas un peu étrange?

Le président: Étant donné les circonstances, je ne le crois pas. Toutefois, je m'en remets au Comité et si vous désirez que je l'invite, je le ferai. Je sais, par expérience, que lorsqu'on traite d'un budget supplémentaire, on obtient plus de renseignements des hauts-fonctionnaires que du ministre lui-même. J'ai toujours, par le passé, invité le ministre lorsqu'il s'agissait du budget principal, mais non du budget supplémentaire, à moins qu'il n'y ait un problème spécial; c'est ce qu'il y a lieu à l'occasion du dernier budget supplémentaire (A). On m'a demandé d'inviter le ministre et je l'ai fait, bien que je ne fusse pas président et que le vice-président occupât le fauteuil. Dans le cas présent, je n'ai pas invité le ministre, mais si vous me le demandez expressément, je le ferai.

Le sénateur Phillips: C'est peut-être un peu tard aujourd'hui, monsieur le président, mais puis-je vous prier instamment de le faire à l'avenir? je voulais, ce matin, poser des questions de politique, et il serait injuste, je crois, de mêler des fonctionnaires à des questions de ce genre, qui relèvent des sous-ministres. Ce n'est pas une critique que je vous adresse ce matin, monsieur le président, car je ne vous en ai pas prévenu à l'avance, et je vous pardonne volontiers, cette fois-ci.

Le président: Vous êtes bien aimable, sénateur Phillips, et j'en prendrai bonne note. J'ajoute que M. Kroeger et M. Richardson sont à même de répondre aux questions de politique. J'espère donc que vous n'hésiterez pas à leur poser vos questions à ce sujet et nous verrons comment les choses se passeront.

Le sénateur Phillips: Je vais donc essayer, mais avec certaines réserves, car je ne veux pas les mettre dans l'embarras.

Le président: Vous ne le faites jamais, sénateur. M. Kroeger.

M. A. Kroeger, sous-secrétaire, direction des programmes, secrétariat du Conseil du Trésor: Merci beaucoup, monsieur le président. J'ai quelques brèves observations à faire–il ne s'agit pas d'une déclaration officielle–pour amorcer ce matin la discussion.

Le budget supplémentaire final pour l'année financière nous fournit une dernière occasion de chercher à opérer grâce, à une loi des subsides, un certain nombre de changements qui se rapportent surtout à la régie interne. Vous en trouverez dans votre exemplaire un certain nombre d'exemples, tel le décompte annuel des pertes de fonctionnement de l'Office de stabilisation des prix agricoles, des pertes subies par le compte du pool de l'orge, certains rajustements destinés à faire face à des coûts plus élevés survenus au cours de l'année financière, quelques postes pour la suppression de dettes et quelques autres pour le recouvrement des allocations temporaires consenties à titre de financement provisoire sur le Fonds de prévoyance du Conseil du Trésor.

Ce budget supplémentaire contient aussi un certain nombre de modification, qui vous sont fournies à titre de renseignements, touchant les prévisions qui ont été faites relativement à diverses dépenses statutaires figurant dans le budget principal pour l'année 1972-1973. De plus, on y trouve certaines mesures gouvernementales comme la subvention de 8 millions de dollars destinée à la création d'Héritage Canada et d'autres qui ne manqueront pas, sans doute, d'attirer l'attention du Comité.

Ce dernier budget pour l'année financière en cours porte à $16,548 milliards le budget total des dépenses. Or, il y a toujours un délai ou un laps de temps qui s'écoule entre le crédit et la dépense effective. Le montant de $16.548 milliards que j'ai donné tout à l'heure est un chiffre d'affectation de crédits. J'ai dit justement ce qu'il en était de cette différence–qui atteint généralement de 1.5 à 2 p. 100–pour expliquer ce qui pourrait sembler un écart entre les diverses prévisions déposées, où l'on constate que le total des

affectations est de $16,548 milliards alors que le chiffre de $16,300 milliards a été utilisé par le ministre des Finances dans ses prévisions de dépenses budgétaires réelles pour l'année courante. La différence entre ses deux chiffres est exactement de 1.5 p. 100, ce qui est l'écart normal pour une année financière.

Le président: Pourriez-vous nous donner plus de détails pour ce qui est de cet écart?

M. Kroeger: Oui, monsieur le président, je répondrai à toutes les question que voudront bien me poser les membres du comité.

Le président: Bon, c'est très bien.

M. Kroeger: Il est assez difficile de formuler une règle générale au sujet de ces écarts. Ils peuvent se produire pour quantité de raisons liées à une forme ou à une autre d'erreur commise en calculant le montant dont on a besoin. Il se peut que vous ayez une grève d'employés ou bien des difficultés de construction ou de recrutement du personnel; tout cela peut donner lieu à un déficit entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles. Je me ferai un plaisir de vous en parler davantage un peu plus tard.

D'autre part, si l'on étudie l'aspect non budgétaire des crédits, le total des prêts, des investissements et des avances consenties se chiffre à $1,717 milliards. Sur cette somme, le montant net des liquidités pour l'année courante, s'ajoutant aux sommes versées autrement qu'aux termes de lois de finances, porteront les besoins nets de trésorerie à 2 milliards de dollars, chiffre qui figurait dans la structure fiscale pour 1972-1973 mentionnée dans l'exposé budgétaire.

Monsieur le Président, vous avez mentionné le document que nous avons distribué, comme de coutume, concernant les postes de $1.00. Je le résumerais à l'intention du comité. Les prévisions budgétaires, telles qu'elles ont été imprimées à l'origine, comprenaient 32 postes de $1.00. On peut les grouper en cinq catégories. La première comprend les postes de $1 qui visent l'annulation des sommes dues à l'Etat: on en compte 4 dans les présentes prévisions budgétaires. La deuxième catégorie concerne les postes de $1.00 autorisant des subventions; il y en a 5 dans le présent budget. Le troisième groupe de postes de $1 a fait aux autorisations de transfert d'un crédit à un autre; le présent budget en renferme 8. Je pourrais dire que cette situation est typique à la fin de chaque année financière, lorsqu'un ministère constate vers la fin de l'exercice financier, qu'il y a trop peu d'argent dans un crédit parce que ce même ministère a sous-évalué ses besoins et plus qu'il n'en faut dans un autre. On peut alors effectuer un transfert d'un crédit à un autre au moyen de ce que nous appelons un poste de $1.00. La quatrième catégorie de ces mêmes postes se compose de ceux qui autorisent les amendements à des lois antérieures des subsides et le présent budget en contient 13. Finalement, il y a les postes de $1.00 qui modifient les lois actuelles autres que les lois des subsides. Le budget actuel en contient 2.

Les membres du comité savent sans doute qu'un des postes en question n'a pas été approuvé par le comité de la Chambre.

Voilà qui suffit comme observations préliminaires, monsieur le président. Mon collègue M. Richardson et moi-même répondrons avec plaisir aux questions dans la mesure de nos moyens. Je puis simplement ajouter qu'au secrétariat du Conseil du Trésor, nous sommes chargés de faire la révision et la compilation des prévisions budgétaires principales et supplémentaires. Nous devrions donc pouvoir expliquer ce que représentent les différents postes des prévisions supplémentaires définitives.

Je puis simplement ajouter qu'au secrétariat du Conseil du Trésor, nous sommes chargés de faire la révision et la compilation des prévisions budgétaires principales et supplémentaires. Nous devrions donc pouvoir expliquer ce que représentent les différents postes des prévisions supplémentaires définitives.

Nous connaissons également quelque peu certains programmes et nous nous efforcerons de répondre à vos questions à cet égard. Cependant, si le Comité désire des renseignements bien détaillés, nous essaierons avec plaisir de les obtenir soit en nous reportant à nos propres dossiers soit au ministère compétent. C'est ce qui se faisait auparavant—du moins c'est ce que nous avions l'habitude de faire—et je crois que nous pouvions en général répondre assez rapidement aux exigences du Comité.

Le président: Merci, M. Kroeger. D'autres questions?

Le sénateur Manning: Monsieur le président, en ce qui concerne les transferts d'un crédit à un autre, quelle autre autorisation faut-il obtenir à part celles qu'exige le Conseil du Trésor?

M. Kroeger: Tous les postes figurant aux prévisions supplémentaires exigent l'approbation préalable du Conseil du Trésor, y compris les transferts de $1.

Le sénateur Manning: L'approbation des postes de $1 vient-elle parfaire l'autorisation des transferts de telle sorte qu'un montant de 10 millions de dollars puisse passer d'un crédit à un autre?

M. Kroeger: Le processus est terminé une fois que les prévisions budgétaires sont approuvées par le Parlement. Le Conseil du Trésor porte une attention spéciale à la confection du budget avant de le présenter au Parlement. Si un poste de $1 est approuvé, le ministère peut immédiatement opérer le transfert d'un crédit à un autre.

Le sénateur Carter: Puis-je poser une question ayant trait à la procédure? Lorsque vous avez témoigné devant le Comité de la Chambre des Communes, avez-vous présenté ce compte rendu sur les postes de $1?

M. Kroeger: On a discuté précisément de ce point lors des délibérations du Comité mardi soir. Les membres du Comité ont attiré l'attention sur le fait que le Comité sénatorial des finances nationales avait reçu d'office pendant un certain nombre d'années un rapport explicatif concernant les postes de $1; et les membres du Comité ont exprimé le désir de recevoir des documents semblables. Ces documents seront produits au Comité des prévisions budgétaires en général aujourd'hui, selon moi. Je présume qu'ils tenteront d'obtenir des documents semblables au cours des prochaines années. En effet, si je me souviens bien du libellé de la motion, elle prévoit que dorénavant le même genre de documents que l'on fournit au présent Comité devraient être mis à la disposition du Comité des prévisions budgétaires en général de la Chambre des Communes.

Le sénateur Laing: Quelles seront les répercussions des mesures prises par le Comité lundi soir?

M. Kroeger: Il s'agit d'un poste de $1 concernant la société Polymer qui n'a pas été approuvé?

Le sénateur Laing: Est-ce que cela va influer sur la vente de la société à la CSD?

M. Kroeger: A mon avis, cela n'a aucun effet sur la vente. La vente de Polymer à la Corporation de développement du Canada a été spécifiquement prévue à l'article 39*c*) de la loi sur la Corporation de développement du Canada où Polymer est l'une des sociétés nommément désignée à qui le gouvernement est autorisé à vendre. Un décret du conseil a été rendu en juillet dernier à ce sujet. Le poste correspondant du budget supplémentaire était considéré comme un article de régie interne, inscrit dans le but de remédier à un oubli antérieur. Il était de fait un peu anormal qu'une société soit entièrement possédée par la Corporation de développement du Canada et soit encore obligée de faire rapport à quelqu'un d'autre–en l'occurence, au ministre directement intéressé qui, à son tour, devait faire rapport à la Chambre des communes dans un délai de 14 jours.

Le sénateur Laing: Y aura-t-il un ministre qui devra faire rapport pour la CDC?

M. Kroeger: Non, la Corporation de développement du Canada n'est pas, au sens propre, une société de la Couronne. Ce n'est pas du tout une société de la Couronne, alors que Polymer l'est; et l'obligation qu'a Polymer de faire rapport découle du fait qu'elle figure dans la loi sur l'administration financière comme étant une société de la Couronne de l'annexe «D». La CDC ne fait pas rapport à la Chambre des communes. Mais, en ce moment, bien que Polymer soit à 100 p. 100 la propriété de la CDC, elle peut-être tenue de continuer à faire rapport à la Chambre des communes.

Le sénateur Carter: Cela ne veut-il pas dire qu'elle est encore une société de la Couronne, tout en étant la propriété de la CDC?

M. Kroeger: Je crois que c'est exact. Elle continue à être considérée comme une société de la Couronne du fait qu'elle figure dans la loi sur l'administration financière et qu'aucune mesure parlementaire n'a été prise pour l'en retirer. En ce sens, elle est encore une société de la Couronne.

Le sénateur Croll: La CDC ne fait aucun rapport au Parlement?

M. Kroeger: Non, monsieur.

Le sénateur Croll: A qui fait-elle rapport, aux actionnaires?

M. Kroeger: Oui, monsieur.

Le sénateur Croll: Je vois. Je ne vais pas vous demander de chercher à savoir à qui Polymer doit faire rapport. Je suppose que le gouvernement a l'intention de modifier la loi pour qu'elle n'ait aucun rapport à faire.

M. Kroeger: En effet, il fallait mettre les choses en ordre. Ordinairement, si vous avez une société qui est à 100 p. 100 la propriété d'une autre, elle n'a de responsabilité qu'exclusivement envers la société-mère. Dans le cas présent, on a découvert que dès lors que la loi sur la Corporation de développement du Canada autorise l'acquisition de Polymer, elle ne prévoit pas en même temps sa suppression automatique de la loi sur l'administration financière.

Le sénateur Croll: Comment peut-elle être et ne pas être en même temps une société de la Couronne? Le président pourrait peut-être s'occuper de cette situation.

Le président: On essaie en effet de la soustraire aux exigences de la loi sur l'administration financière de sorte qu'elle fera probablement rapport à la CDC et que la CDC fera rapport à ses actionnaires.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, la question qui me tracasse, que j'aimerais voir éclaircir, c'est que, si je comprends bien, des fonds publics–puisque Polymer est une société de la Couronne, il s'agit certainement de fonds publics–sont investis dans la société et qu'elle ne fait aucun rapport au Parlement. N'est-ce pas une procédure assez inusitée?

Le président: Je crois qu'ordinairement une filiale ferait rapport à ses actionnaires, ou à la société-mère qui ferait elle-même rapport à ses actionnaires. Si je comprends bien l'affaire, Polymer sera, ou est présentement, une filiale de la CDC.

Le sénateur Laird: Mais, monsieur le président, n'y a-t-il pas qu'un seul actionnaire de la CDC en ce moment?

Le président: On a créé la CDC de façon à ce qu'elle puisse devenir, de fait, une société commerciale.

Le sénateur Laird: Je comprends bien.

Le président: Le gouvernement détenant un intérêt considérable. Il est important, toutefois, à mon sens, dans la formation de la CDC qu'elle ne soit pas une société de la Couronne, mais qu'elle appartienne en majeure partie au public canadien.

Le sénateur Laird: C'est exact; c'est le but définitif. Mais à l'heure actuelle, le seul actionnaire n'est-il pas le gouvernement?

Le président: C'est exact, je crois.

M. Kroeger: Oui.

Le sénateur Phillips: Et nous transférons environ 350 millions de dollars, si je me souviens bien, à différentes sociétés d'intérêt public. Allons-nous transférer 350 millions de dollars à une société qui ne fait pas rapport au Parlement? Si telle est la situation, je crains de ne pas être d'accord; je m'y opposerai fortement.

Le président: Nous pourrions demander à qui la CDC fait rapport? Elle publiera probablement un bilan.

M. Kroeger: Je ne puis prétendre être un grand expert en la matière, mais il est vrai que la CDC a été établie au moyen de fortes avances de la Couronne ou du ministre des Finances. Le chiffre de 25 millions de dollars me vient à l'esprit, mais je me trompe peut-être. Bien entendu, c'étaient aussi des fonds publics. En acquérant une société de la Couronne comme Polymer, il y a eu échange d'actions entre la Corporation de développement du Canada et la Couronne. Cela nous laisse une situation, comme on l'a déjà vu, où une société n'a qu'un seul actionnaire, le gouvernement.

Quoiqu'il en soit, ce n'est pas une société de la Couronne et, en conséquence, elle n'est pas obligée de faire rapport au Parlement du Canada comme les autres.

Le président: Savez-vous, d'autre part, si des dispositions prévoient que le rapport annuel de la CDC doive être déposé par le gouvernement?

M. Kroeger: Monsieur le président, je n'en sais rien.

Le sénateur Croll: Si je me souviens bien de la loi, il n'y a aucune disposition.

Le président: Il serait peut-être bon de s'en assurer.

Le sénateur Croll: Vous verrez, je crois, qu'il ne fait pas rapport au Parlement, mais au gouvernement, à titre d'actionnaire.

Le président: Je le comprends bien, sénateur. Mais nous pourrions voir si le gouvernement entend déposer le rapport et nous pourrions mentionner dans le nôtre que, tant que le gouvernement est seul actionnaire . . .

Le sénateur Laird: C'est précisément ce que j'allais suggérer.

Le sénateur Croll: Le légiste parlementaire pourrait étudier la loi.

M. Kroeger: Si cela peut vous aider, nous pourrions vous obtenir ce renseignement auprès du ministère des Finances.

Le président: Nous demanderons au légiste parlementaire d'étudier la loi pendant que nous siégons. Nous reviendrons à cette question.

Le sénateur Croll: Laissez-lui suffisamment de temps; il ne faut pas le faire trop vite.

Le président: Pouvons-nous quitter maintenant ce sujet?

Le sénateur Phillips: Puisque nous parlons de rapports au Parlement, monsieur le président, j'aimerais poser une question de principe sur laquelle je voulais attirer l'attention du ministre. Je vais tâcher d'éviter autant que possible l'aspect administratif pour poser une question directe. Le Budget supplémentaire (B) comprend huit ou neuf postes autorisant le Conseil du Trésor à établir des règlements et ainsi de suite qui engagent quelque 200 millions de dollars. Quand et où peut-on trouver des rapports sur la gestion de ces fonds? Certains sont des prêts, d'autres des subventions. Je ne veux pas reprendre la discussion que nous avons eue récemment au comité sur les années en cours et subséquentes; je laisse ce soin aux autorités juridiques qui peuvent en discuter en toute connaissance de cause.

M. Kroeger: Pouvez-vous nous donner un exemple?

Le sénateur Phillips: L'un se rapporte au ministère de l'Industrie et du Commerce; il se trouve aux pages 60 et 62 du budget supplémentaire (B), où d'importantes modifications sont apportées. Comment pouvons-nous obtenir un rapport sur la gestion de ces prêts, de ces investissements, de ces avances, et ainsi de suite?

M. Kroeger: Dans certains cas, vous trouverez, je crois, un état des montants déboursés dans le Budget principal. Mais il s'agit ici d'une gestion plus détaillée de ces fonds, et je ne connais pas de méthode consacrée pour en faire rapport, autrement qu'en répondant à des questions précises posées sur ce point. Dans certains cas, où il s'agit de fournir des fonds ou des garanties de prêts à des sociétés, on s'en tient d'ordinaire à un certain secret, à cause des répercussions commerciales qu'entraînerait la révélation de renseignements à ce sujet.

Le sénateur Phillips: Je vois ici la difficulté, monsieur Kroeger. Mais c'est une question qui n'en commence pas moins à m'inquiéter passablement, en ce sens que nous accordons des prêts considérables à des sociétés fort à l'aise – et ce qui est assez étonnant, certaines sont des filiales américaines de grosses sociétés–et qu'en réalité, nous ne disposons d'aucun moyen de vérifier l'affectation des deniers publics. Cela m'inquiète encore plus que le prêt lui-même, que je ne critique nullement, car il peut être indispensable.

Le président: De quel programme parlez-vous, sénateur?

Le sénateur Phillips: Revenons à la page 62. Je parle plus particulièrement du prêt accordé à Canadair. Il se trouve au bas de la page et s'élève à 14 millions de dollars. A la page suivante, on trouve un autre prêt de 1 million accordé à la *Radio Engineering Products Limited.* Tous ces prêts font l'objet de conditions et de modalités approuvées par le Conseil du Trésor.

Le président: Je n'ai pas trouvé l'endroit.

Le sénateur Langlois: Il s'agit du crédit L 16b, page 62, et du crédit L 18b, page 64.

Le sénateur Phillips: Je crois que notre comité devrait notamment avoir le moyen de suivre et de surveiller ces prêts. Il est bien de se reposer sur le Conseil du Trésor, mais vous m'excuserez si j'éprouve, quant à moi, certaines réserves à me placer entièrement entre ses mains. Je me demande si nous ne pourrions pas instaurer une certaine procédure qui nous permettrait à l'avenir de suivre les prêts de ce genre.

Je me rends compte des difficultés que soulève le caractère confidentiel des transactions. Notre comité se réunit parfois à huis-clos. Nous avons dans le passé rencontré le président et les principaux hauts fonctionnaires de la Banque du Canada. Nous avons réussi je crois à être discrets. Peut-être pourrions-nous faire de même pour assurer la surveillance de ces prêts.

M. Kroeger: Nous sommes ici en présence de plusieurs catégories différentes. La modification apportée au Programme d'aide générale de transition s'appliquerait à un certain nombre de prêts ou de garanties de prêts qui pourraient bien soulever des problèmes de caractère confidentiel comme ceux auxquels je faisais allusion tout à l'heure.

Dans le cas du prêt accordé à la Canadair, le nom de la société ainsi que le montant du prêt sont précisés; et le rôle joué par le Conseil du Trésor dans la prescription des conditions et modalités tend à se rapporter plutôt à des questions de détail, comme l'examen de l'échelonnement des fonds, la vente d'appareils, l'apport de la société, et ainsi de suite. Je ne saurais dire si toutes ces questions soulèvent les mêmes difficultés. Peut-être est-il parfois plus facile de rendre publiques les conditions et modalités.

Le sénateur Phillips: Puisque nous parlons de Canadair, puis-je poursuivre à ce sujet? La société Canadair est une filiale d'une société américaine. Je me souviens d'avoir regardé deux films spéciaux présentés par Radio-Canada sur les problèmes rencontrés dans notre pays par l'industrie aéronautique. On y exposait entre autres la question de la conception et du financement d'un avion citerne, et l'on disait, en guise de conclusion, qu'il n'existait pas de marché pour un appareil de ce genre. Et pourtant, je vois ici qu'on prête 14 millions de dollars à Canadair pour développer le prototype d'un appareil pour lequel, de l'avis d'une autre société de la Couronne, il n'existe pas de demande. Voilà justement le genre de question que j'aimerais que notre comité étudie, juger s'il est sage d'accorder un prêt de ce genre, décider s'il est nécessaire, et avoir un droit de regard là-dessus.

Le président: Un mot, je vous prie, sénateur. M. Hopkins, le légiste parlementaire, est parmi nous.

Monsieur Hopkins, les sénateurs voudraient, je crois, que vous examiniez la loi sur la Corporation de développement du Canada pour voir jusqu'à quel point la Corporation est tenue de faire rapport de ses transactions financières au Parlement et (ou) au gouvernement.

M. E. Russell Hopkins, secrétaire légiste et conseiller parlementaire: Je ne peux pas le faire tout de suite.

Le président: Nous comprenons.

M. Hopkins: S'agit-il de la question?

Le président: Oui.

Le sénateur Laird: Les observations du sénateur Phillips soulèvent un deuxième problème. Il s'agit d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor et de la possibilité de pouvoir obtenir tous les détails. Qu'en pensez-vous?

Le président: Selon moi, nous devrions soumettre à M. Hopkins un problème à la fois.

Le sénateur Laird: Il semble comprendre le problème. Pourquoi lui confier une autre tâche?

Le président: Vouliez-vous connaître les propos de M. Hopkins à ce sujet?

Le sénateur Laird: Je crois que la remarque du sénateur Phillips est valable.

Le président: Nous n'avons pas approfondi la discussion à ce sujet et peut-être M. Hopkins pourrait-il poursuivre ces propos sur la Corporation de développement du Canada et si la discussion s'approfondit, nous pourrions, s'il le faut, lui demander de revenir et vous pourriez lui poser la question de nouveau.

Le sénateur Phillips: Permettez-moi de revenir sur l'emploi que vous avez fait du mot «approfondir». On semble insinuer que mes propos n'ont pas été tellement sérieux jusqu'à maintenant; permettez-moi de dire que j'étais sérieux.

Le président: Sénateur, vous ne devriez pas être si susceptible. Le terme que j'ai utilisé ne vous visait pas.

M. Kroeger: Permettez-moi de dire quelques mots au sujet du prêt consenti à la société Canadair. Quelques renseignements vous seraient probablement utiles. Comme le sénateur Phillips l'a dit, la société Canadair a construit un avion largueur d'eau au cours des années 60. Ils ont éprouvé de la difficulté à trouver des débouchés pour cet avion. Il s'agit toutefois d'un avion qui en est au stade de la construction et qui a donc dépassé celui de la recherche et de la mise au point. Des négociations ont été entreprises avec des acheteurs étrangers et je crois qu'un accord a été signé.

Ce prêt visait à permettre à Canadair d'installer une chaîne de montage rentable pour son avion pour que le prix de chaque appareil vendu à un acheteur étranger soit concurrentiel. Il s'agissait, dans une certaine mesure, d'obtenir assez de fonds pour créer un inventaire permettant à la compagnie d'installer une chaîne de montage. On s'attend à ce que la société puisse faire d'autres ventes dans l'avenir.

Le sénateur Carter: Je désire poser une question supplémentaire à ce sujet. L'avion qui a été construit comprend-il des innovations et de la technologie canadiennes? S'agit-il d'un stade plus avancé sur le plan de l'innovation? Ce prêt permettra-t-il à la technologie canadienne de se perfectionner suffisamment pour que l'avion soit vendable?

M. Kroeger: Non, pas pour ce qui est de la mise au point comme telle. Le produit existe et les techniques ont été établies. Ce prêt ne servirait pas à perfectionner l'aspect technologique du produit de base mais bien à établir une chaîne de montage qui permettrait à la société de construire assez d'avions à un prix concurrentiel.

Le sénateur Carter: Ne pourrait-on pas considérer cela comme un autre stade de développement? C'est la technologie canadienne qui est en cause ici et elle atteint son plus grand degré de perfectionnement. Nous l'amenons à un stade ultérieur de perfectionnement de telle façon qu'on puisse produire l'avion à un prix économique pour qu'on puisse le commercialiser. C'est comme ça que j'interprète ce que vous avez dit.

M. Kroeger: Il est exact de dire qu'il s'agit de technologie canadienne. La société Canadair a construit cet avion largueur d'eau. D'après moi, il n'est quand même pas question ici de perfectionnement technique . . .

Le sénateur Carter: Je ne parle pas de perfectionnement. Je parle d'un autre stade de la recherche et du développement qui a permis de produire l'avion largueur d'eau et de l'amener au stade du prototype. Maintenant, il s'agit d'arriver au stade de la production rentable.

M. Kroeger: On a produit et vendu de ces avions par le passé. Je pense que le gouvernement du Québec en a acheté quelques-uns par exemple. Ceci voudrait dire une production supplémentaire du même avion. Toutefois si vous mettez sur pied une chaîne de montage pour construire disons quatre avions, le coût d'un appareil serait prohibitif. D'autre part, si vous mettez sur pied une chaîne de montage pour en construire vingt et que vous avez déjà un marché,

pour disons, dix, alors le coût unitaire pour les dix premiers est assez bas pour le rendre concurrentiel. Au même moment, se pose un problème d'inventaire avec les dix autres pour lesquels vous devrez trouver un client plus tard. C'est essentiellement ce dont il est question ici.

Le sénateur Laing: Combien y en a-t-il qui ne sont pas vendus?

M. Kroeger: D'après moi, le nombre retenu à l'inventaire est de près de dix.

M. Robert L. Richardson, directeur, Division de l'industrie et des ressources naturelles, secrétariat du Conseil du Trésor: C'est exact.

Le président: Donc il s'agit de vingt-dix et de dix?

M. Kroeger: C'est exact. Les chiffres que j'ai cités, pour illustrer ma pensée, sont du moins, si je me rappelle bien, les chiffres réels dont il est question ici.

Le sénateur Langlois: Est-ce exact de penser que les clients possibles seront les gouvernements provinciaux?

M. Kroeger: Pour les dix qui restent ou pour les dix premiers?

Le sénateur Langlois: Pour tous.

M. Kroeger: Il est question d'un acheteur étranger pour les dix premiers. Toutefois, on peut supposer que les gouvernements provinciaux sont intéressés à acheter les dix autres. Je suis sûr que la société étudierait activement la possibilité de vendre aux gouvernements provinciaux particulièrement dans les provinces où les feux de forêt sont un problème important. On ne sait toutefois pas si cela les intéresserait.

Le sénateur Manning: Monsieur le président, je ne veux pas faire de digression, mais je me demande quand même s'il existe une raison précise pour laquelle on choisit ce secteur de l'industrie aéronautique pour ce genre d'aide gouvernementale? Si je pose cette question, c'est que, dans ma province, on se sert de ces avions-citernes pour combattre les incendies de forêts et, qu'à ma connaissance, nous n'avons jamais éprouvé de difficulté à signer des contrats avec des entrepreneurs privés pour nous assurer ce service. Je me demande si au fond les ministères fédéral et provinciaux des Forêts ne veulent pas se lancer dans ce genre de service.

Dans l'Ouest, l'expérience a démontré qu'on n'avait pas besoin de l'aide du gouvernement pour obtenir tous les avions-citernes dont on avait besoin. Nous retenions les services d'entrepreneurs privés et les études qu'on a faites nous ont prouvé que ce service nous reviendrait ainsi meilleur marché.

M. Kroeger: Pour répondre au sénateur Manning, il s'agit essentiellement d'un problème d'emploi dont on s'occupe au sein de l'industrie aéronautique canadienne. Par suite des conditions difficiles que traverse cette industrie, non seulement au Canada mais aussi aux États-Unis et ailleurs, on a connu une baisse sensible de la production, un raccourcissement des chaines de montage et, dans certains cas, des réductions de personnel. Le dernier contrat important qu'a obtenu Canadair avait trait au montage du CF-5 pour les Forces armées canadiennes. Cette production est maintenant terminée et la société Canadair n'a plus de contrats de cette importance pour poursuivre ses opérations. Elle produit encore certains types d'appareils comme l'avion à décollage vertical à ailes basculantes et l'avion-citerne et certains autres qu'elle essaie de commercialiser.

Dans les circonstances actuelles, il existe un problème de maintien de l'emploi dans l'industrie. La Société Canadair n'est pas la seule à bénéficier de ce genre d'aide gouvernementale. Les honorables sénateurs savent sans doute, que des accords ont été signés il y a quelques mois avec la Société de Havilland concernant la production de l'avion DCH-7.

Le sénateur Croll: Combien coûte chacun de ces avions? A quoi sert-il?

M. Kroeger: Sénateur, il me faudrait vous donner une réponse approximative. Je crois que le prix est d'environ 1.8 million de dollars. C'est cher pour ce genre d'avion. Selon moi, c'est l'un des problèmes que la compagnie éprouve pour la vente de ces appareils.

Le sénateur Croll: A cause de la concurrence des États-Unis?

Le sénateur Carter: La production n'est pas assez importante.

M. Kroeger: Il s'agit partiellement de cela et partiellement de la concurrence. Il y a aussi un autre facteur qui a trait à l'économie de la lutte contre les incendies de forêts. Il y a de nombreuses méthodes qu'on peut employer parmi lesquelles, le recours à l'avion. Ce n'est pas le seul genre d'avion qu'on peut employer; il y a donc un choix. Les membres du comité savent certainement que quelques avions Tracker que les Forces armées avaient en surplus, ont été convertis en avions-citernes. Il y a d'autres appareils dont on se sert aussi à cette fin.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, j'aimerais poser une autre question. Quelles sont les modalités que le Conseil du Trésor a approuvées en ce qui a trait au crédit L16b?

Le président: Vous voulez parler, sénateur, des modalités du prêt, du taux d'intérêt et savoir s'il contient des clauses de rémission?

Le sénateur Phillips: Oui.

M. Kroeger: Sénateur, je n'ai pas ce renseignement sous les yeux et je devrais prendre avis pour savoir dans quelle mesure je peux le divulguer. Puisque le comité le veut, je vais me renseigner.

Le président: Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Le sénateur Phillips: J'aimerais bien, monsieur le président, savoir ce qu'il en est.

Le président: Monsieur Kroeger, nous aimerions alors avoir les réponses à ces trois sous-questions.

Le sénateur Croll: Dans la mesure, bien entendu, où le sujet n'est pas confidentiel.

Le président: Oui, on nous fera rapport en tenant compte de ce point là.

Le sénateur Phillips: Je suis d'accord.

Le président: Merci, sénateur.

M. Kroeger: Nous tenons un dossier de toutes les questions auxquelles il faut donner suite.

Le sénateur Laing: Ce programme ne vise-t-il pas tout d'abord à garder au Canada un personnel très compétent que nous avons peur de perdre à cause du manque d'emploi? Quelle part cet objectif occupe-t-il par rapport à l'ensemble de l'économie canadienne?

Je crois qu'il s'agit d'une partie importante du programme et probablement l'une des premières considérations dont on a tenu compte pour fournir de l'aide à cette industrie.

Si nous devons remplacer l'appareil Argus, ce qui représente une grosse dépense, quelle part des travaux peut-on confier à des usines canadiennes en vue de garder ici le personnel hautement qualifié?

M. Kroeger: Quant à la première partie de votre question, sénateur, il est certain que le caractère hautement technique de l'industrie aéronautique en général–et par là je ne veux pas simplement parler des sociétés Canadair et de Havilland, qui construisent des carlingues, mais de sociétés comme la United Aircraft, qui fabrique des moteurs, et d'autres encore qui se spécialisent dans l'équipement électronique et ainsi de suite. Ce caractère technique est donc entré en ligne de compte pour décider ce genre d'aide comme il a servi à déterminer la nature et l'importance de quelques-uns des programmes administrés par le ministère de l'Industrie et du Commerce, tels le PAIT (Programme pour l'avancement de la technologie industrielle).

En ce qui a trait au remplacement de l'Argus, on a décidé, en juillet dernier, de lancer des appels d'offres aux sociétés et, je crois que cinq d'entre elles ont soumis ce mois-ci au ministère de la Défense nationale, des propositions dites non-financées. En revoyant ces propositions présentées par cinq sociétés différentes, le ministère étudiera très sérieusement les avantages que l'industrie canadienne retirerait du choix de l'une ou l'autre de ces sociétés; ce qu'on appelle le facteur des options sera très important pour l'adoption des décisions finales.

Le sénateur Laing: Pouvez-vous citer un pourcentage? S'agit-il de 30 p. 100 ou de 40 p. 100 des 600 ou 700 millions de dollars? Quel pourcentage?

M. Kroeger: A ce stade c'est réellement une question de conjecture. Il est possible que 30 p. 100 soit une évaluation préalable raisonnable. On ne fait que commencer à évaluer cette proposition. Trente pour cent est le chiffre qui a été mentionné au cours de certaines des discussions qui se sont déroulées avant que ces propositions nous aient été présentées. Il pourrait être plus élevé. Il dépend en partie de l'étendue de la période envisagée, selon qu'il s'agisse d'une courte période, ou par exemple, d'une période de dix ans. On pourrait citer par exemple, l'établissement de la filiale de la Douglas Aircraft à Toronto, où la stabilité de l'emploi et de la production sera maintenue durant plusieurs années.

Je voudrais également signaler que les prétendues options n'incluraient pas nécessairement la production de pièces détachées pour équiper le nouvel avion de patrouille à long rayon d'action. Le nombre de ces appareils qu'on envisage d'acheter est relativement réduit. Je crois qu'il est question de 20 ou de 30 appareils. Il serait peut être difficile d'établir une chaîne de montage rentable pour seulement 20 ou 30 appareils, mais il serait peut-être possible qu'une entreprise se lance dans un autre genre d'activité, relevant également du domaine de la technologie de pointe, au sein de l'industrie canadienne durant un certain nombre d'années, et qui ne porterait peut-être pas directement sur l'avion de patrouille à long rayon d'action. Dans le choix d'un adjudicataire on tiendra sérieusement compte de l'ensemble des options, c'est-à-dire des contrats susceptibles d'être accordés à l'industrie canadienne.

Le président: Honorables sénateurs, M. Hopkins est revenu et nous pourrions peut-être lui demander de nous communiquer ce qu'il a découvert.

M. Hopkins: Durant le temps dont j'ai disposé je pense avoir trouvé la réponse exacte. Cet organisme particulier n'est pas tenu de faire rapport de ses activités au Parlement. Ce n'est pas une société d'État, donc la loi sur l'administration financière n'est pas directement applicable dans son cas. A toutes fins pratiques, elle constitue une entreprise par actions, et c'est un pur hasard qu'actuellement toutes les actions sont, je crois, détenues par le gouvernement.

Le président: C'est ce que nous avons pensé. Monsieur Hopkins, nous vous savons gré de votre promptitude à obtenir ces renseignements.

M. Hopkins: Je me suis adressé au ministère de la Justice à ce sujet, au cas où un détail m'aurait échappé, et on m'a répondu qu'une telle disposition n'existe pas.

Le président: Merci beaucoup.

Sénateur Laird, je crois que vous vouliez signaler quelque chose à M. Hopkins.

Le sénateur Laird: Attendu que le sénateur Phillips a soulevé cette question, j'aurais préféré qu'il continue à en discuter.

Le sénateur Phillips: Je m'intéresse au pouvoir qu'assume le Conseil du trésor en ce qui concerne les postes de $1, qui l'autorise pleinement à faire des règlements et des choses de ce genre. Je ne veux mentionner aucun crédit particulier; je veux examiner cette pratique d'un point de vue général. Nous donnons l'autorisation de dépenser des fonds sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor ou en vertu de règlements établis par ce dernier. En examinant un certain nombre de ces livres que je garde dans mes dossiers, il me semble que le montant des sommes octroyées dans ces conditions augmentent chaque année, et cela commence à m'inquiéter. Je voudrais qu'on me donne des éclaircissements sur l'obligation qu'a le Conseil du Trésor de faire rapport de ses activités au Parlement. S'il n'y est pas astraint, comment pouvons-nous, en qualité de membres du Sénat, et plus particulièrement du Comité, contrôler les dépenses de fonds publics? Je vous ai donné un bref résumé de mon objection.

Le président: La question que nous essayons de formuler consiste à ce stade, à demander à notre greffier en loi d'étudier la loi sur l'administration financière, pour savoir ce qu'elle exige du Conseil du Trésor touchant le rapport de ses activités au Parlement. Bien qu'il soit possible que le greffier en loi entrevoit ce dont il s'agit, je ne sais pas exactement ce que vous voulez qu'il cherche en particulier.

Le sénateur Phillips: Je pense que vous avez résumé le problème, monsieur le président. Quelle est l'obligation que la loi sur l'administration financière impose au Conseil du Trésor de fournir ces renseignements?

Le président: De quels renseignements voulez-vous parler?

Le sénateur Phillips: Relatifs à tout montant qui est accordé en vertu des conditions stipulant: «sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor». Par «approbation» je veux également parler des règlements.

M. Hopkins: Je voudrais faire une remarque, qui est peut-être appropriée ou inappropriée. Autant que je sache, nous n'avons jamais eu le pouvoir de contrôler ce qui s'est produit à la suite de nos activités. Par exemple, dans le cas de bill d'initiative parlementaire nous n'avons pas le pouvoir de contrôler ou d'étudier ce qui arrive aux organismes parlementaires; nous ne faisons qu'édicter la loi. Autrement dit, nous n'avons jamais assuré un contrôle administratif en ce qui concerne l'exécution des mesures prises, à moins que cela nous soit soumis sous la forme de loi, telle qu'une loi des subsides. Je ne suis pas certain de pouvoir trouver quelque chose qui nous aidera, mais je ferai de mon mieux.

Le président: Quelle est votre opinion M. Kroeger?

M. Kroeger: J'étais en train de lire un passage de la loi sur l'administration financière qui pourrait intéresser le Comité. Le paragraphe 4 de l'article 5 dit ce qui suit:

> (4) Le conseil du Trésor peut prescrire, à l'occasion, la manière dont les comptes du Canada et les comptes des divers ministères doivent être tenus, et en indiquer la forme. Il peut aussi enjoindre à toute personne qui reçoit, administre ou débourse des deniers publics de tenir les livres, registres ou comptes que le conseil estime nécessaires.

Viennent ensuite d'autres détails sur cette disposition. On n'y parle pas de divulgation. Bien entendu, les comptes de ce ministère sont soumis à une vérification et lorsque des fonds ont été déboursés d'une façon qui n'est pas conforme aux conditions . . .

M. Hopkins: L'Auditeur général en fait la constatation.

M. Kroeger: Précisément.

Le sénateur Phillips: Ce qui peut avoir lieu un ou deux ans après la fin de l'année financière.

Le président: Quand l'Auditeur général présente-t-il son rapport?

M. Hopkins: Je doute que le Conseil du Trésor soit obligé de répondre de son activité devant ce Comité. L'Auditeur général exercerait la surveillance.

Le président: A moins qu'un membre du Comité ne pose une question précise au sujet d'une affectation donnée.

Le sénateur Carter: Je pensais que la question du sénateur Phillips portait sur ce qui suit: lorsqu'on leur donne un chèque en blanc pour dépenser une somme aux termes d'un crédit d'un dollar, en quoi consiste l'obligation du Conseil du Trésor de faire part au Parlement de ce qu'ils ont fait de l'argent? S'ils vont au Parlement, tout va bien, et il n'y a pas de problème. Je croyais que sa question portait sur ce qu'on faisait.

M. Kroeger: Permettez-moi d'ajouter quelque chose aux commentaires précédents. Certains des critères touchant les versements des subventions approuvées par le Conseil du Trésor doivent être rendus publics.

M. Hopkins: Le public doit être renseigné.

M. Kroeger: Par exemple, en vertu du programme de multiculturalisme du ministère du Secrétariat d'État, le ministère a délégué le pouvoir du Conseil du Trésor d'accorder des subventions à divers organismes sous réserve de certains critères qui ont été approuvés par le Conseil. On a fait circuler la liste de ces critères chez un grand nombre de ceux qui pourraient éventuellement obtenir ces subventions de sorte qu'ils pouvaient se rendre compte de ce qu'ils auraient à faire afin de s'y conformer.

M. Hopkins: Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Le président: Sénateur Croll, j'aimerais vous mettre à jour puisque vous avez été absent pendant quelques minutes. Vous nous demandiez quel était le sujet de la discussion. Si je comprends bien, certains postes de dépenses, des prêts, des investissements et des avances donnent au conseil du Trésor le droit d'établir des termes et des conditions s'appliquant à la façon dont on dépensera la somme prévue à un poste. Le sénateur Phillips a demandé: comment le Parlement saura-t-il de quelle façon le Conseil du Trésor a dépensé cet argent? Le Conseil du Trésor est-il obligé de rendre compte devant le Parlement la façon dont il a dépensé le montant global? Le poste précis dont on parlait était le crédit L 16b, page 63, le prêt de 10 millions de dollars à des fins d'inventaire pour le financement d'un avion largueur d'eau à la Société Canadair Limitée. De nouveau, c'est conforme aux postes et conditions approuvés par le Conseil du Trésor.

Le sénateur Croll: Merci, monsieur le président.

Le président: Le sénateur Phillips voulait savoir de quelle façon on présentait le rapport et M. Hopkins nous a dit que dans un tel cas le Conseil du Trésor n'est aucunement tenu de présenter un rapport.

M. Hopkins: En ce qui concerne le poste de la Corporation de développement du Canada; je n'en ai pas dit plus.

Le sénateur Laird: Un membre du Comité ou notre président, par exemple, pourrait-il obtenir des renseignements détaillés sur demande?

M. Kroeger: Tout dépendrait de la nature des renseignements demandés. Dans le cas de la demande faite plus tôt au sujet de la Canadair, par exemple, il me faudrait considérer la nature de l'arrangement conclu avec la société afin de déterminer dans quelle

mesure les termes et conditions établis par le Conseil du Trésor pourraient être rendus publics.

Le sénateur Laird: Je suppose que la question de la sécurité entre en jeu, n'est-ce pas?

M. Hopkins: Il faut aussi savoir si cela peut être confidentiel–la concurrence.

Le sénateur Laird: Oui, mais si l'Auditeur général y a accès, même s'ils sont confidentiels, n'importe quel membre du comité ou n'importe quel député devrait y avoir accès.

Le président: Je pense que l'Auditeur général s'occuperait uniquement de savoir si l'argent a été dépensé conformément au crédit. S'il découvre qu'on l'a dépensé ainsi, il ne le mentionnerait pas dans son rapport; il n'en parlerait que s'il découvrait une irrégularité dans la dépense. Donc, il ne manifesterait pas le même genre d'intérêt que nous ou le sénateur Phillips, c'est-à-dire pour ce qui est de l'affectation de l'argent, il n'y a pas de doute à ce sujet; il ne poserait pas de question afin de savoir si on a dépensé les fonds de la façon prévue. Les sénateurs eux voudraient savoir de quelle façon on l'a dépensé et de quelle façon ils peuvent réglementer la question.

Le sénateur Phillips: Autrement dit, l'investissement était-il sage au départ?

M. Kroeger: Il y aurait une différence entre ceci et l'intérêt manifesté par l'Auditeur général.

Le sénateur Laird: Je suis d'accord.

Le président: Je pense que nous avons maintenant la réponse du légiste parlementaire.

M. Hopkins: Je suis disposé à étudier la question afin de voir quelle est la position.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des hon. sénateurs: Oui.

Le sénateur Carter: Pour ce qui est de la Corporation de développement du Canada, puisqu'il n'y a pas de modifications à ce poste qui a été supprimé et que la *Polymer* est supprimée de la loi sur l'administration financière, tant que la situation reste la même, je présume que les gens de la *Polymer*, continueront de présenter au Ministre le même rapport qu'ils présentent à la société-mère?

M. Kroeger: Ce sont les exigences de la loi sur l'administration financière.

Le sénateur Carter: C'est donc tout ce qu'il y a à faire, il s'agit simplement d'envoyer le double du rapport au ministre des Finances?

Le président: Dans ce cas particulier, on a soulevé une autre question: Devant qui la Corporation de développement du Canada rend-elle compte de son activité?

Le sénateur Carter: Elle n'est pas obligée de présenter un rapport aux termes de la loi sur l'administration financière, donc elle répond . . .

M. Hopkins: Ou aux termes de la loi sur la Corporation de développement du Canada.

Le sénateur Carter: Aucune de ces lois n'exigent qu'ils présentent un rapport au Parlement.

Le président: La loi sur la Corporation de développement du Canada exige-t-elle qu'ils présentent un rapport aux actionnaires?

M. Hopkins: Je le présume. Il s'agit plutôt d'une société comportant des actions; il y a des actionnaires.

Le sénateur Croll: Si j'ai bonne mémoire, le gouvernement doit respecter une limite quant au nombre d'actions qu'il peut détenir dans la Corporation de développement du Canada. Le but est d'encourager les Canadiens à y investir.

Le président: M. le sénateur Laing pourrait peut-être donner plus de précisions à ce sujet.

Le sénateur Laing: Je ne crois pas que l'on aurait pu commencer immédiatement sans avoir obtenu ce genre d'aide du gouvernement, avant que les actions soient offertes au public.

Le président: Honorables sénateurs, le moment est venu de remercier M. Hopkins qui nous a été des plus utiles ce matin.

Le sénateur Laing: S'ils répondent de leurs actions devant les actionnaires et que ces derniers sont le gouvernement du Canada, il s'agit de savoir devant quel ministre ils répondront de leurs actions. Je crois que c'est le ministre des Finances.

Le président: Je pense que c'est exact.

Le sénateur Laing: Jusqu'à ce qu'ils distribuent les actions au public.

Le sénateur Croll: Sauf qu'à l'heure actuelle, ne relevez-vous pas du ministère des Transports, en vertu de la loi?

M. Kroeger: La *Polymer*?

Le sénateur Croll: Peut-être pas.

Le président: Le ministère des Approvisionnements et Services, je crois.

Le sénateur Laing: C'est exact.

Le président: Vous pourriez peut-être m'éclairer, M. Kroeger, en ce qui a trait aux discussions du Comité de l'autre endroit au sujet de la *Polymer*.

M. Kroeger: Je n'ai pas vu le texte des délibérations de ce Comité. Je suis à la merci des rapports publiés dans les journaux.

Le sénateur Croll: Je puis vous dire de quoi il s'agit, mais je ne veux pas blesser le sénateur Phillips.

Le sénateur Phillips: J'allais dire si quelqu'un peut nous renseigner sur ce qui se passe à l'autre endroit, il doit être extraordinairement astucieux.

Le président: J'espère que vous êtes prêt à vous défendre, sénateur.

Le sénateur Laird: Permettez-moi de prendre un exemple au hasard, il se trouve à la page 41, au poste de l'Agence canadienne de développement international. Vous y voyez le poste d'un million de dollars sous la rubrique Secours internationaux d'urgence. D'abord, savez-vous quel est le but de ce poste et deuxièmement, votre ministère l'a-t-il étudié?

Le président: Sénateur, vous parlez du poste B à la page 41?

Le sénateur Laird: Oui, l'ACDI.

M. Kroeger: Ce poste a été approuvé par le Conseil du Trésor, comme doivent l'être tous les postes qui apparaissent dans le budget supplémentaire. La somme en question est prévue aux fins du secours au Vietnam sud au terme des hostilités ou si celles-ci diminuent.

Le sénateur Laird: Voilà ou je voulais en venir.

Le sénateur Carter: J'ai une autre question au sujet de la *Polymer*. Tant que la *Polymer* reste une société d'État, de quelle façon les employés sont ils touchés? La position des employés serait-elle différente si la *Polymer* n'était pas une société d'État?

M. Kroeger: Les employés de sociétés d'État comme la *Polymer* ne relèvent pas de la loi sur l'emploi dans la Fonction publique et je ne crois pas que le fait de passer de société d'État à l'appartenance entière par la CDC aurait des répercussions sur les employés.

Le sénateur Phillips: Il n'y aurait pas de répercussions quelles qu'elles soient sur la caisse de pension?

M. Kroeger: Je ne le crois pas.

Le sénateur Phillips: Continuons à parler de la surveillance que nous exerçons sur les prix. A la page 105, le crédit L-30b concerne le quai-terminus à Come-by-Chance, Terre-Neuve. Je crois que vous êtes au courant de la situation, monsieur le président. On prévoit 4 millions de dollars supplémentaires pour la construction de ce quai-terminus. Vous vous souviendrez peut-être, que j'avais mis en doute le consentement du prêt original il y a plusieurs années et je vois qu'il y a maintenant une somme supplémentaire de 4 millions de dollars.

Permettez-moi de faire la comparaison suivante. Au cours de la campagne électorale, le ministre des Travaux publics a parlé de ce grand quai en usant la même prérogative que tous les ministres des travaux publiques par le passé, c'est-à-dire qu'ils accordent une subvention spéciale à leurs circonscriptions pendant la campagne électorale. Je ne lui adresse pas de reproches, mais il n'a put accorder que 5 millions de dollars. Ici, la somme de la subvention originale atteint 8.5 millions et un autre 4 millions de dollars figurent à ce crédit. Quelle en est la raison? J'aimerais que l'explication fasse suite au montant original, si cela est possible M. Kroeger.

M. Kroeger: On a dépensé environ 2 millions de dollars à la fin de 1971-1972 pour le quai de Come-by-Chance. La somme qui avait été assurée dans le budget principal, comme le sénateur Phillips l'a fait remarquer était de 8.5 millions de dollars. Dans ce cas particulier, les travaux de construction ont été plus rapides que ce qu'on avait prévu à l'automne de 1971, lorsqu'on a compilé le budget principal et on a découvert qu'il faudrait 4 millions de dollars de plus pour maintenir le rythme. Autrement dit, on demande que la somme au comptant soit échelonnée sur une période donnée. Donc, on dépensera plus d'argent pendant l'année financière en cours et ultimement, on en dépensera moins à l'avenir et cette somme sera imputée sur le plafond général.

Le sénateur Laing: Il s'agit tout simplement d'un versement progressif. On s'attendait, sénateur Phillips, à ce que le quai coûte 20 millions de dollars.

Le sénateur Phillips: On n'a pas parlé de ce montant dans l'explication originale, sénateur Laing. C'est pour cette raison que je le mettais en doute.

Le sénateur Laing: Je pense qu'on avait alors annoncé un chiffre estimatif de 20 millions de dollars. Quant à cela, nous sommes assez bien protégés.

Le sénateur Phillips: N'y a-t-il pas eu une erreur de calcul?

Le sénateur Laing: Non, tout sera remboursé.

Le sénateur Phillips: Ce n'est pas un calcul erroné du prix du quai? Sommes-nous toujours dans les limites du calcul initial?

M. Kroeger: Comme le sénateur Laing l'a fait observer, il s'agit simplement d'un échelonnement de la somme, le plafond étant de 20 millions de dollars; il n'y a pas d'inflation du coût.

Je pourrais dire qu'on trouve plusieurs crédits du genre dans le budget. Par exemple, il y a la Bibliothèque nationale des sciences. Le comité pourrait y jeter un coup d'œil à un moment donné.

La plupart du temps, les projets de construction sont ralentis à cause d'obstacles et de problèmes mais parfois, tout va bien et les travaux se font plus rapidement que prévu; dans ce cas, il devient souhaitable de fournir des fonds supplémentaires afin qu'il ne soit pas nécessaire de congédier une partie des ouvriers ou de ralentir les travaux. Le quai de Come-by-Chance se trouve dans cette catégorie. Il n'y a pas d'escalade du coût; il se trouve dans les limites générales.

Le sénateur Langlois: Je crois qu'il y a aussi la question de savoir qui doit recevoir ce prêt.

M. Kroeger: Oui, c'est vrai. Les arrangements concernant le quai de Come-by-Chance sont assez complexes mais, en substance, on accorde les prêts à un consortium de sociétés de la Couronne provinciales. Je ne peux pas m'étendre sur ce sujet étant donné le peu de renseignements que je possède, mais voilà l'essentiel de la situation. Si vous vouliez l'étudier plus en profondeur, je crois que l'explication serait assez compliquée.

Le sénateur Carter: Le prêt est-il récupérable auprès du gouvernement provincial par l'entreprise des sociétés de la Couronne qui le touchent ou le récupère-t-on directement auprès de la société qui construit la raffinerie?

M. Kroeger: Comme le prêt est consenti aux sociétés de la Couronne, je crois que c'est elles qui le rembourseraient aussi.

Le président: La garantie est-elle assurée par les sociétés de la Couronne?

M. Kroeger: Je regrette, mais je ne puis vous répondre.

Le sénateur Laing: On a procédé ainsi parce que la plus grande partie de la planification de ce projet a été faite au niveau provincial. Très peu de capitaux privés étaient investis aux termes de l'accord initial bien que le premier ministre Moores ait annoncé, je crois, qu'il avait rédigé un nouvel accord en ce qui concerne la première raffinerie. Mais nous avons affaire aux sociétés de la Couronne parce que les garanties étaient avant tout provinciales.

Le sénateur Carter: Un peu plus tôt, j'avais compris que cette somme était récupérée auprès de la société, de la *Sheehan Refinery* ou qui que ce soit.

Le sénateur Croll: Si je comprends bien, c'est lui qui au départ s'occupe du remboursement mais la société obtient la garantie du gouvernement provincial et de diverses sociétés de la Couronne pour pouvoir financer le projet.

M. Kroeger: Je crois que c'est exact.

Le sénateur Langlois: Monsieur le président, étant donné la complexité de l'organisation de ces sociétés de la Couronne, je crois que nous devrions connaître le nom de celle à laquelle on consentira le prêt.

M. Kroeger: Nous serons heureux de vous fournier ce renseignement, monsieur le président.

Le sénateur Laing: Il s'agit de la *Newfoundland Refineries,* n'est-ce pas?

M. Kroeger: Je le crois.

Le président: Avant de poursuivre, monsieur Kroeger, puis-je vous demander si l'écart dont vous parlez représente le total net des augmentations et des déficits? Je veux parler des 248 millions de dollars d'écart.

M. Kroeger: Oui, en ce sens que–si je comprends bien votre question,–même après avoir effectué divers transferts entre crédits qui permettraient de faire certaines dépenses, il y aurait encore l'écart de 1.5 pour cent dont j'ai parlé dans mes propos préliminaires.

Le président: Mais on le trouve dans le budget supplémentaire, n'est-ce pas?

M. Kroeger: Les sommes transférées?

Le président: Non, le montant de l'écart.

M. Kroeger: Le montant de l'écart ne peut être qu'estimatif pour l'instant parce que nous devons nous en remettre au relevé subséquent des dépenses réelles qui figureront dans les comptes publics, plus tard en 1973. Pour l'instant, nous pouvons prévoir approximativement son importance pour divers crédits et il est possible d'opérer un transfert de l'un à l'autre ou à un certain nombre d'autres crédits. Si on ne le fait pas, la somme tombe tout simplement en annulation à la fin de l'année.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, permettez-moi de parler du crédit 1b à la page 60–prêt concernant l'assurance sur les prêts aux sociétés qui subissent ce qu'on pourrait appeler une concurrence injuste de la part d'entreprises étrangères exportant des produits concurrentiels au Canada–le règlement figure sous le crédit et la principale modification qui me frappe, c'est que le mot «fabricant» a été remplacé par les mots «toute personne». En outre, je remarque qu'on emploie les mots «toute personne», plutôt que les mots «entreprise de fabrication» qu'on utilise plus tard. Je sais qu'il y a peut-être des raisons juridiques que je ne connais pas mais je me demande pourquoi on a changé le règlement pour utiliser les mots «toute personne» plutôt que «entreprise de fabrication» qu'on trouvait dans la loi de 1968.

M. Kroeger: Cette modification a une importance d'ordre entièrement juridique. Il s'agit d'une modification technique au libellé. Elle n'a pas de répercussion sur la portée générale des dispositions de ce crédit qui concerne un programme lancé en 1968, comme l'a dit le sénateur Phillips, pour permettre aux fabricants canadiens de faire face à la concurrence étrangère à la suite des réductions tarifaires du *Kennedy Round* ainsi que pour exploiter à l'étranger de nouvelles possibilités résultant de réductions tarifaires dans d'autres pays. C'était le but initial de ce programme.

En effet, il s'agit ici d'étendre la portée du programme à toutes les entreprises de fabrication et aux industries connexes de service, aux fins du commerce international. Ceci permet aux entreprises de se prévaloir des fonds en question, nonobstant toutes répercussions possibles des accords du «Kennedy Round».

Le sénateur Phillips: Mais je voudrais revenir sur le point que j'ai soulevé; l'emploi du terme «de toute personne» à la place de «fabricant» m'intrigue. Ce changement a-t-il été apporté parce que le ministère s'est heurté à certaines difficultés, ou bien quelle en est la raison?

M. Kroeger: Je ne connais pas les raisons de ce changement. Bien entendu, «toute personne» peut signifier une entreprise, et il est possible qu'on ait pensé que ce libellé est plus satisfaisant et plus conforme au langage législatif. Toutefois, si vous le voulez nous pouvons essayer d'obtenir de plus amples explications à ce sujet.

Le président: Êtes-vous d'accord, sénateur Phillips?

Le sénateur Phillips: Oui.

En outre, la réunion des deux crédits me laisse perplexe, celui qui initialement a trait à l'industrie du matériel de défense, mais qui, maintenant, porte également sur l'industrie de fabrication en général, lorsque nous nous reportons aux deux anciennes lois

portant affectation de crédits; et je vois que nous exonérons un débiteur du remboursement d'un prêt de $102,712.50. Attendu que nous devrons bientôt remettre nos déclarations d'impôts, je me demande ce que font les sociétés et les particuliers pour se faire exempter du remboursement de certains prêts, et si nous ne pourrions pas employer la même méthode pour être exonéré d'impôts.

Le sénateur Croll: Je suis certain que vous pourriez le faire et éventuellement vous vous retrouveriez en prison.

M. Kroeger: Voulez-vous des explications?

Le sénateur Phillips: Je voudrais savoir à qui le prêt a été accordé et pour quelle raison.

M. Kroeger: Il s'agissait d'une entreprise appelée Ilines qui possédait un genre particulier de fraiseuse. Cette entreprise était engagée dans le domaine de l'industrie aérospatiale et à cause de la crise qui sévissait dans cette industrie à la fin des années 60 et au début des années 70, elle a cessé ses activités en 1970. Le Gouvernement a saisi, en 1971, une fraiseuse qu'elle possédait. Ordinairement la procédure aurait été la suivante: le ministère des Approvisionnement et Services aurait revendu la machine pour recouvrer le montant mentionné ici. Toutefois, il fut décidé de prêter cette machine gratuitement à l'université McMaster, je pense qu'il s'agit de leur école d'arts et métiers, pour une période de dix ans. Par conséquent, il n'a pas été possible de recouvrer le montant en question, c'est la raison de l'inscription du montant de 102,000 dollars au présent crédit.

Le sénateur Croll: Pourquoi l'université McMaster aurait-elle besoin d'une fraiseuse?

M. Kroeger: Je pense que le terme «fraiseuse» est un terme technique. Je suppose qu'il s'agit d'une machine perfectionnée permettant de travailler les métaux, et qui pourrait être utilisée à des travaux pratiques de mécanique, par exemple.

Le sénateur Desruisseaux: A la page 113 sous «A–Ministère–Programme d'aide à l'éducation», il y a un poste de 61.9 millions de dollars et je voudrais savoir de quoi il s'agit exactement.

M. Kroeger: Les parenthèses indiquent une diminution. Il s'agit de paiements statutaires, et au moment de la préparation du Budget général, dans le cas présent, du budget général pour 1972-1973, on a établi le montant des sommes qui probablement devraient être dépensées aux termes de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Ce montant s'est avéré un peu trop élevé.

La diminution du nombre d'étudiants inscrits aux universités en est l'une des raisons. La première génération de l'après-guerre ayant atteint l'âge d'aller à l'université, il y a eu ces dernières années une augmentation sensible du nombre d'étudiants. On avait prévu une augmentation de 15 p. 100 pour l'année dont nous parlons, mais en fait elle fut de 11 p. 100, par conséquent le montant dépensé aux termes de la loi a été inférieur au montant prévu.

Un autre facteur qui est intervenu, c'est que la valeur des points fiscaux transférés aux provinces aux fins d'enseignement post-secondaire s'est révélée plus élevée qu'on ne l'avait prévu à cause de l'expansion plus rapide de notre économie. Il existe un accord d'ensemble ici, selon lequel il est tenu compte de la valeur des points fiscaux pour établir le montant des paiements. Donc, en fait, deux facteurs interviennent ici: il y a les points fiscaux qui rapportent plus d'argent qu'il n'avait été prévu; et deuxièmement, une augmentation moins forte du nombre d'étudiants que celle qui avait été anticipée. Par conséquent, dans nos prévisions supplémentaires les plus récentes établies dans le courant de 1972-1973, le rajustement de 61.9 millions de dollars a été inscrit sous ce poste.

Le sénateur Desruisseaux: Il y a deux ou trois autres postes où est inscrit un montant d'environ 30 millions de dollars.

M. Kroeger: Oui monsieur. Dans chaque cas il s'agit de la révision des prévisions en fonction de données plus récentes en matière de dépenses statutaires.

Le sénateur Desruisseaux: Mais les prochaines prévisions budgétaires seront-elles effectuées comme les précédentes, ou tiendra-t-on compte de ces facteurs?

M. Kroeger: Cette prévision budgétaire de 542 millions de dollars qui a été inscrite au Budget général pour 1972-1973 aurait été établie en novembre ou en décembre 1971. Nous arrêtons les inscriptions au Budget général à la fin de décembre, et la nouvelle année financière commence le 1er avril. Dans le courant de l'année financière 1972-1973, en se fondant sur les tendances dont le changement a été déterminé, il a été possible d'effectuer une nouvelle prévision budgétaire pour l'année financière 1973-1974; et compte tenu des tendances qui ont été définies, le chiffre le plus précis que nous avons pu obtenir figure au Budget général pour 1973-1974. Là encore, ce chiffre sera sujet à être modifié dans les prévisions supplémentaires effectuées dans le courant de l'année financière 1973-1974 et nous publierons les modifications qui auront été apportées, quelquefois en augmentant ce chiffre et quelquefois en le diminuant.

Le sénateur Phillips: M. le président, si vous permettez que je change le sujet, nous pourrions aller à la pêche. A la page 31 du budget supplémentaire (B), le crédit 21b, relatif au versement à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce à valoir sur les pertes d'exploitation qu'il a subies, si je comprends bien cet organisme assure l'écoulement de toute la production de poissons d'eau douce des trois provinces des Prairies. La somme de 1.5 million de dollars représente-t-elle le total des pertes qu'a subies l'Office?

M. Kroeger: On m'a dit que les pertes de l'Office ont été évaluées à 3 millions de dollars. Mais il s'agit d'une entente fédérale-provinciale, et le gouvernement fédéral cherche à obtenir du Parlement l'autorisation d'un crédit de 1.5 million de dollars. On demande aux provinces de régler la différence.

Le sénateur Phillips: A mon avis, c'est le genre de contrôle qui est nécessaire, monsieur le président.

En lisant les procès-verbaux du Comité permanent des prévisions budgétaires en général de l'autre endroit, j'ai appris que la production totale de poissons d'eau douce des trois provinces des Prairies est tombée de 14 millions de livres à 7 millions de livres au cours de l'année, et pourtant une perte de 3 millions de dollars a été subie sur 7 millions de livres de poissons. Même moi, je pourrais

vendre du poisson dans des conditions aussi avantageuses. Je pense qu'il y a quelque chose d'anormal dans l'exploitation de toute entreprise qui subit une perte de 3 millions de dollars sur la vente de 7 millions de livres de poisson. Je vous ferai remarquer que le montant de cette perte est plus élevée que celui de la totalité des subventions versées aux pêcheurs des côtes de l'Est et de l'Ouest du Canada.

M. Kroeger: Monsieur le président, d'après ce que je comprends, les chiffres dont nous parlons reflètent les pertes accumulées, le déficit accumulé au cours de plusieurs années, et qu'en outre, l'Office a supporté certaines dépenses en immobilisations ce qui contribue peut-être à faire paraître la situation plus sombre qu'elle ne l'aurait été normalement.

Le sénateur Phillips: Monsieur Kroeger, juste après ce poste il y en a un autre de $507,250 relatif à des dépenses en capital.

M. Kroeger: Il s'agit d'un poste distinct qui ne se rapporte pas à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Le président: Amortissez-vous vos dépenses en capital?

M. Kroeger: M. Richardson pourra peut-être répondre à cette question.

M. Richardson: Nous n'amortissons pas nos dépenses en capital au sens strict du terme. Mais une partie des frais d'exploitation de l'Office ont été dus au fait que son expansion a été supérieure au niveau de la production, qui a été plus réduite qu'on ne l'avait prévue, et les frais ne pouvaient être étalés suffisamment pour être adaptés aux ventes. Donc la situation en matière de dépenses en capital résulte de faut que l'office disposait de plus de matériel qu'il n'en avait besoin, tout en ayant pourtant à contracter certaines dettes.

Le président: Il s'agit donc de frais d'exploitation, mais pas de frais d'établissement.

M. Richardson: Oui, il s'agit de frais d'exploitation.

Le sénateur Phillips: J'ai appris également que l'Office fait l'acquisition d'un certain nombre de petites usines de traitement du poisson, qu'il les ferme afin que le poisson soit traité dans une usine plus centralisée et plus moderne.

Il est possible que je me sois mépris sur la réponse de M. Kroeger, il pourrait peut-être me donner des éclaircissements. Je l'ai entendu déclarer que les pertes d'exploitation se sont produites au cours d'un certain nombre d'années, pourtant d'après la description du crédit, il s'agit de pertes d'exploitation subies au cours de l'année financière 1971-1972.

M. Kroeger: Et 1972-1973. Il s'agit d'une perte subie au cours d'une période de deux ans, pas seulement durant la présente année financière.

Le sénateur Phillips: Pour une période de deux ans, il s'agit toujours d'une perte d'environ 21 cents par livre, ce qui représente une perte considérable dans la vente d'une livre de poisson.

Le président: Dans la plupart des entreprises commerciales les pertes augmentent à la suite de la diminution du volume de la production. M. Kroeger peut-il nous dire à qui l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce fait rapport de ces activités?

M. Richardson: Au ministre de l'Environnement.

Le président: S'agit-il d'un rapport annuel?

M. Richardson: Oui.

Le président: Est-il déposé à la Chambre?

M. Richardson: Oui.

Le sénateur Phillips: Pouvons-nous passer à la page 81, où il est question du ministère de la Défense nationale, et du poste de $9,800,000 ayant trait à la «Protection du Canada»? Cette somme est-elle destinée à couvrir l'augmentation du traitement des membres des Forces armées, ou à l'achat de matériel?

M. Kroeger: Tous les fonds demandés dans le cadre de cette prévision supplémentaire sont destinés à couvrir des dépenses de fonctionnement plutôt que des dépenses en immobilisations. Vous remarquerez qu'il s'agit d'un total de 27,600,000 dollars. Je peux également ajouter que la ventilation présentée sous rubrique «Activité visée» englobant «Protection du Canada» jusqu'à «Services de soutien militaire», est un peu arbitraire dans le sens que bien qu'elle soit destinée à fournir les meilleurs renseignements possibles, nous nous heurtons à un problème tout à fait insoluble. Prenons par exemple un destroyer qui participe aux manœuvres de l'OTAN pendant un mois, puis qui participe en collaboration avec la Marine de guerre des États-Unis à des manœuvres pour la défense de l'Amérique du nord durant un deuxième mois, et qui dans le courant d'un troisième mois est envoyé en mission au sujet d'un incident en matière de pêche: il s'agit toujours du même navire et du même équipage, mais ils accomplissent différentes missions. Pour présenter une ventilation des activités nous devons faire en quelque sorte des calculs plutôt spéculatifs. Par conséquent, je pense qu'il est honnête de dire que les chiffres présentés ici sont moins précis que dans le cas de la plupart des ministères. On m'a donné à entendre que le ministère de la Défense nationale s'en rend bien compte.

Le sénateur Phillips: Je souscris pleinement à votre description de la situation, monsieur Kroeger.

M. Kroeger: Ce problème est difficile à résoudre mais on m'a récemment informé que le ministère l'étudie et qu'il essaiera d'élaborer une meilleure méthode pour la présentation de ses activités aux fins des prévisions budgétaires.

Le sénateur Phillips: Le deuxième poste: «Défense de l'Amérique du Nord». Je suppose qu'il s'agit du NORAD.

M. Kroeger: Il se rapporte au NORAD et la défense maritime conjointe du continent Nord américain contre des menaces d'attaques. Troisièmement, il se rapporte à certaines ententes entre le Canada et les États-Unis en matière d'opérations terrestres. Ils ont occasionnellement organisé des opérations conjointes en Alaska, par

exemple, en envoyant une unité de parachutistes dans une région où des manœuvres ont lieu. Ce poste se rapporte aux activités dans tous les trois milieux. Je vois le chiffre de 391,328,000 dollars pour le Budget général. Les dépenses prévues pour le NORAD représenteraient approximativement un tiers de ce montant. Il s'agit d'une prévision budgétaire approximative à cause des problèmes que j'ai mentionnés antérieurement.

Le sénateur Phillips: J'ai soulevé la question du NORAD en particulier, monsieur le président. Peut-on nous fournir une ventilation des frais supportés par le Canada durant les deux ou trois dernières années financières, en ce qui concerne le NORAD? Je demande ce renseignement en particulier parce que si je comprends bien l'accord NORAD expire le 1er mai 1973, et on n'a pas encore décidé si le programme sera renouvelé. Il serait très utile que les chiffres relatifs au NORAD soient séparés de ceux qui se rapportent à la défense de l'Amérique du Nord.

M. Kroeger: Monsieur le président, afin de fournir des éclaircissements, je tiens à signaler que le NORAD est essentiellement une entente pour le commandement et le contrôle opérationnel conjoints des Forces aériennes de défense américaines et canadiennes. Par conséquent, le NORAD lui-même ne nous coûte pratiquement rien, sauf que des officiers canadiens ont été affectés au quartier général du NORAD à Colorado Springs, et bien entendu, nous devons supporter ces frais. Toutefois, aux termes des ententes concernant le commandement c'est en fait la seule dépense que nous avons. Je présume que le sénateur Phillips veut parler du coût de la collaboration avec les États-Unis en ce qui concerne la Défense aérienne du continent nord-américain. Il nous fera plaisir d'obtenir des renseignements à ce sujet.

Le sénateur Phillips: Oui.

M. Kroeger: Pour l'instant je peux communiquer un chiffre, qui est peut-être approximatif mais qui ne s'écarte pas trop du montant exact. Le coût de la participation canadienne aux termes des ententes en matière de défense aérienne pour ces dernières années a été évalué à environ 135 millions de dollars par an. Cette somme englobe les dépenses qu'entraînent trois escadrilles d'appareils d'interception, certaines des ententes relatives au commandement, telles que North Bay et certains des radars, et le système électronique de contrôle au sol pour les escadrilles d'appareils d'interception. Les dépenses concernant ces éléments et autres aspects s'élèvent à un montant total d'environ 135 millions de dollars. Je ne dispose pas ici d'un chiffre récent, mais il me ferait plaisir de l'obtenir pour le communiquer au Comité.

Le président: Il s'agit du coût du NORAD pour quelles années fiscales?

Le sénateur Laird: Il ne s'agit pas uniquement du NORAD.

Le président: Non, le sénateur Phillips veut connaître le coût du NORAD uniquement.

Le sénateur Phillips: Juste pour les deux dernières années.

M. Kroeger: Les années financières 1971-1972 et 1972-1973 sont-elles suffisantes?

Le sénateur Phillips: Oui.

Je passe maintenant au crédit inscrit à la page 11. «Maintien du revenu agricole». La stabilisation des produits agricoles est actuellement assurée.

Le président: Vous voulez parler du paragraphe intitulé «Contributions» et «Maintien du revenu agricole»?

Le sénateur Phillips: Oui, 7,210,000 dollars. Quels produits agricoles y sont inclus?

M. Kroeger: Si vous m'accordez un instant, je trouverai ce renseignement.

Le président: Pendant que nous attendons, sénateur Phillips, à la page 61, crédit lb, je pense que M. Kroeger sait ce que vous voulez obtenir mais aux fins du rapport du Comité pouvez-vous me dire exactement quels sont les renseignements que vous avez demandés? Il s'agit du Programme d'aide à la réadaptation, et vous avez demandé pourquoi les termes «entreprises de fabrication» ont été changés dans la définition.

Le sénateur Phillips: Oui, il a été remplacé par «toute personne».

Le président: Où est-ce indiqué, sénateur?

Le sénateur Phillips: A la page 61.

Le président: Et c'était le terme employé anciennement au sous-alinéa (i) de l'alinéa (b)?

Le sénateur Phillips: Oui, et au sous-alinéa (ii) de l'alinéa (b). Cela a été changé par rapport au libellé de la loi des subsides no 1 de 1968 qui prévoyait que l'assurance serait accordée à «des manufacturiers» installés au Canada, terme qui a été remplacé actuellement par «toute personne». Ce dernier terme est employé à nouveau au sous-alinéa (ii) de l'alinéa (b) et au sous-alinéa (iii) de l'alinéa (b).

Le président: Il y est écrit, «de toute personne qui se livre à une entreprise de fabrication . . .»

Le sénateur Carter: La réponse est que les dispositions initiales s'appliquaient à des personnes qui s'y livraient déjà, tandis que la disposition actuelle permet d'accorder la subvention à des personnes qui sont sur le point de s'y livrer. Il n'est pas possible d'appeler manufacturier quelqu'un qui ne fabrique pas quelque chose. Il serait plus logique de dire «toute personne» si vous voulez englober les personnes qui sont sur le point de se livrer à une entreprise de fabrication. Je pense qu'en vertu de la nouvelle politique en matière de science . . .

Le président: Il est possible qu'il y ait une autre raison également, sénateur, vu qu'il existe un grand nombre de cas de jurisprudence sur la définition du mot «personne». Je doute qu'il y en ait au sujet de la définition du mot «manufacturier». Je suis presque certain qu'il s'agit fondamentalement d'éviter les problèmes d'ordre juridique.

Le sénateur Phillips: Je voulais également savoir si la modification avait été effectuée à la suite de difficultés que suscitait le libellé des règlements élaborés par le Conseil du Trésor.

M. Kroeger: Je pense que j'ai la réponse à la question précédente du sénateur Phillips.

Le président: De quoi s'agit-il actuellement?

M. Kroeger: De la page 11. Le poste en cause est «le Maintien du revenu agricole», une contribution d'un montant de 7,210,000 dollars. La question était: quels produits y sont inclus?

Nous avons une liste des produits et des dépenses prévus jusqu'à la fin de ce mois. Voulez-vous que je vous la lise lentement? Il s'agit de pommes de terre, de porcs, de laine, d'airelles, de carottes, de choux-navets, de pommes, de volailles, et de fleurs; et finalement, je lis une liste de produits agricoles qui auraient été inclus durant toute la période d'application du régime, et j'ajouterai ici la Commission canadienne du lait.

Le sénateur Carter: Ce n'est pas sur une base régionale? Il n'existe pas de ventilation à ce sujet au niveau régional ou provincial? C'est seulement au niveau national?

M. Kroeger: Il s'agit des chiffres au niveau national, puisque nous n'avons pas ici de ventilation au niveau régional.

Le sénateur Phillips: En anglais vous avez dit «flowers». S'agit-il de «f-l-o-u-r-s»?

M. Kroeger: C'est exact. A cela j'ajouterais les déboursés au compte de l'office des produits agricoles. Il y a des postes distincts pour la graine de colza, la poudre d'œufs et les dindons. Peut-être ai-je mal entendu la question du sénateur Phillips. A-t-il dit «f-l-o-u-r-s» ou «f-l-o-w-e-r-s»?

Le sénateur Phillips: J'ai dit «f-l-o-u-r-s».

M. Kroeger: Il s'agit de l'autre produit, celui qu'on obtient chez le fleuriste.

Le sénateur Phillips: Alors, nous subventionnons la Saint-Valentin.

Pendant que nous sommes sur le sujet, monsieur le président, je pense que la Commission canadienne du blé figure sous le titre Industrie et Commerce. Je pose cette question pour éclairer ma lanterne. Il y a certains postes concernant la Commission canadienne du blé, puis au paragraphe *a*) du crédit 32b . . .

Le président: A quelle page?

Le sénateur Phillips: A la page 69. Au crédit 32b, il est question du règlement sur les versements aux producteurs de blé de l'Est. A titre d'habitant des Maritimes, je ne suis pas encore tout à fait certain de bien comprendre la Commission canadienne du blé, et voilà que je constate maintenant l'existence d'un nouvel organisme. Il y a une différence entre les versements faits aux producteurs de la Commission canadienne du blé et ceux qui sont faits aux producteurs du blé de l'Est.

M. Kroeger: J'ajouterai que, venant de l'Ouest, il m'arrive aussi d'avoir des difficultés avec cette question. Peut-être pourrais-je répondre à la question du sénateur Phillips d'une manière générale. Soit dit en passant, ce poste concerne le double prix du blé. Il répète un poste qui figurait dans le budget supplémentaire final de l'an dernier. Dans le cas des producteurs de l'Ouest, les versements sont faits en fonction de la superficie, jusqu'à concurrence de 640 acres. Dans le cas des producteurs de l'Est, les versements sont faits en fonction des livraisons réelles de blé aux minoteries, jusqu'à concurrence, je pense, de 750 boisseaux.

Le président: Quel est le versement en fonction de la superficie, pour l'Ouest?

M. Kroeger: 640 acres.

Le président: A tant de l'acre. Je crois qu'en vertu du régime du double prix, il y a un paiement d'appoint pour chaque boisseau de grain destiné à la consommation intérieure, selon un plafond basé sur l'importance de l'exploitation agricole.

M. Kroeger: Je pense que ce que vous dites est essentiellement exact. Les dispositions deviennent très complexes. Je crois que si les versements sont faits en fonction de la superficie, dans le cas de l'Ouest, c'est afin d'établir ce maximum, en l'occurence 640 acres, tandis que dans l'Est, surtout en Ontario, il est possible de l'établir en fonction des livraisons réelles de blé aux minoteries. Je pense que c'est parce que le blé de force de l'Ouest est surtout exporté, et que le blé tendre cultivé dans l'Est du Canada sert plutôt à la consommation intérieure. Donc nous calculons le maximum dans l'Est sur une base différente de celle des Prairies.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, j'espère que les autres membres du Comité comprennent mieux le problème.

Le président: Nous pourrions faire appel au sénateur Molgat; il a des connaissances de premier ordre là-dessus.

Le sénateur Phillips: Si vous me le permettez, monsieur le président, j'ai une autre question. Je remarque dans le budget supplémentaire que les dépenses d'administration de divers ministères connaissent une hausse considérable. C'est une chose que nous avions coutume de suivre de très près du temps du sénateur Leonard. Je n'ai pas encore trouvé le crédit dans le Livre bleu, mais si je me rappelle bien, Statistique Canada voulait un demi-million de dollars de plus pour ses dépenses d'administration.

M. Kroeger: Cela figure dans les crédits de l'Industrie et du commerce, monsieur le sénateur.

Le sénateur Phillips: Pour moi, c'est une augmentation considérable des dépenses d'administration. A quoi correspond cette augmentation d'un demi-million de dollars?

M. Kroeger: Le montant total pour Statistique Canada figure à la page 71. Au crédit 45b «Statistique Canada–Dépenses du programme», on trouve la somme de $1,903,000. La ventilation de ce montant comprend un relevé spécial de la Main-d'œuvre qui coûtera $568,000. Une autre partie concerne le recensement. Il s'agit de $575,000, pour terminer les travaux du recensement de 1971. En outre, en ce qui concerne le personnel de Statistique Canada, il y a une augmentation des traitements qui entraîne des dépenses supplémentaires imprévues de $200,000 dollars, et des frais de correspondance de $500,000.

Le sénateur Phillips: Pour ce qui est de la santé nationale et du bien-être social, pourriez-vous préciser la mention suivante qui figure à la page 87 sous le titre: «Subventions et contributions»:

> Contributions aux provinces et aux territoires pour les aider à appliquer un programme élargi de formation du personnel sanitaire et hospitalier . . .

Quelles catégories d'employés du secteur sanitaire reçoivent une assistance en vertu de ce programme?

M. Kroeger: Je dois répondre de mémoire, monsieur le sénateur. Je pense que cela couvre toutes les catégories du personnel médical. Si je me rappelle bien, cette aide va de pair avec l'entrée en vigueur de l'assurance-santé. On avait prévu que l'avènement de l'assurance-santé augmenterait la demande des services médicaux, ce qui entraînerait un besoin accru de personnel qualifié. La formation de ce personnel allait être entièrement à la charge des provinces, et si je ne me trompe pas de poste, le gouvernement fédéral a conclu une entente pour aider les provinces à former le personnel voulu. Je pense que cela concerne toutes les catégories de personnel médical. Je serai heureux d'examiner la question pour éclairer davantage le Comité si tel est votre désir.

Le sénateur Phillips: S'agit-il de subventions aux écoles de médecine, d'art dentaire et d'enseignement infirmier, ou s'agit-il de montants versés directement aux étudiants?

M. Kroeger: Ces versements sont faits aux provinces, et les provinces les distribuent aux établissements.

Le sénateur Phillips: Donc il n'y a pas de versements qui vont directement aux étudiants?

M. Kroeger: Non, monsieur le sénateur.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Carter: J'ai une ou deux questions générales, monsieur le président.

Je remarque que lorsqu'on engage du personnel maintenant, et je reviens à la Défense nationale vu que c'est le premier poste sur lequel je suis tombé, on parle d'années-hommes. Dans le cas de la Défense nationale, il s'agit de 959. Pourquoi parlez-vous maintenant d'années-hommes? Il n'en était pas ainsi autrefois. Je remarque qu'il est question d'années-hommes dans plusieurs autres ministères. Comment calculez-vous une année-homme?

M. Kroeger: On pourrait parler en l'occurrence d'une innovation consécutive au rapport Glassco. Il fut un temps où les ministères avaient des groupes d'effectifs, avec une structure assez détaillée, directeur de division, directeur adjoint et un nombre «x» de fonctionnaires, et si un ministère voulait apporter des modifications à cette structure, même sur un point de détail, il lui fallait obtenir l'approbation de la Commission du service civil, c'est ainsi qu'on l'appelait alors, ou du Conseil du Trésor. La Commission Glassco a eu des propos assez durs là-dessus et sur certaines autres pratiques, en disant qu'elles équivalaient à donner aux organismes centraux un contrôle trop poussé, ou peut-être pourrait-on parler d'ingérence, vis-à-vis du pouvoir des sous-ministres de gérer leur ministère au mieux de leur jugement.

On cherche de plus en plus dans la Fonction publique, depuis quelques années, à déléguer l'autorité aux directeurs, et à les tenir comptables des résultats.

Il en résulte par exemple qu'au Conseil du Trésor, le nombre de demandes que nous recevons actuellement est d'environ un tiers à peut-être 40 p. 100 de ce qu'il était il y a 10 ans. Nous avons réussi à supprimer une bonne part de ce contrôle détaillé et à déléguer l'autorité aux sous-ministres.

La notion d'années-hommes fait partie de ce système. Lorsqu'un ministère, dans le cadre de ses dépenses annuelles telles qu'elles figurent dans le budget principal, veut du personnel supplémentaire, il le demande sous forme d'années-hommes. Il ne dit pas: «Nous avons besoin d'un sous-directeur pour tel poste et nous lui verserons tel traitement», ni qu'il a besoin de 3 commis pour telle ou telle fonction. Il demande plutôt un certain nombre d'années-hommes. Pour justifier ce besoin nouveau, il précisera les pressions qu'il a dû subir ou les nouvelles initiatives qu'il veut lancer et qui exigent ces années-hommes supplémentaires. Une fois ces années-hommes obtenues, le sous-ministre est autorisé à les déplacer, à faire des mutations d'un secteur à l'autre ou d'une activité à l'autre, sans être obligé d'obtenir encore l'approbation du Conseil du Trésor.

Nous nous servons donc maintenant de la notion d'années-hommes. Les ministères sont autorisés par le Conseil du Trésor à engager des employés jusqu'à concurrence d'un certain nombre d'années-hommes. Si nous parlons, par exemple, des derniers six mois d'une année financière où il fallait 100 années-hommes, alors le ministère peut engager 200 personnes pour ces six mois, si le Conseil du Trésor a donné son approbation. L'idée générale ici est de laisser le directeur diriger, au lieu qu'il soit assujetti à un contrôle détaillé.

Le sénateur Carter: Je comprends bien que cela donne aux chefs des ministères un plus grand contrôle sur l'embauchage et le congédiement, au lieu de devoir passer par la Commission de la Fonction publique, mais qu'en est-il du contrôle financier? Il fut un temps où il fallait engager tant de personnes moyennant tel montant. On ne parle pas ici des traitements. Je suppose qu'on peut avoir une année-homme commandant n'importe quel traitement. Où se place le contrôle financier?

M. Kroeger: Ce contrôle intervient grâce au classement des postes. Du seul fait qu'on accorde à un sous-ministre un certain nombre d'années-hommes, il ne s'ensuit pas que ces hommes peuvent tous être au niveau des cadres administratifs supérieurs. Ces gens occuperont des postes de telle ou telle catégorie. Ici encore, une certaine partie du pouvoir de classement a été déléguée aux ministères, sous réserve de vérification. Ce qu'on donne aux ministères, c'est : a) une année-homme, b) un montant d'argent, et le gestionnaire du ministère ne peut pas dépasser le montant qui lui est donné pour financer ses activités.

Le président: Défense nationale, page 81: le sénateur Carter parle d'environ «959 années-hommes», au titre de la main-d'œuvre. Cependant sous le titre «fonctionnement», on donne un montant de $3,300,000 pour les traitements et salaires; donc je suppose que l'ensemble de ces années-hommes doit correspondre à ce montant du budget?

M. Kroeger: Exactement.

Le président: Cela permet à chaque chef de ministère de déplacer ces années-hommes de la façon qu'il juge la meilleure pour atteindre les fins de ce crédit.

Le sénateur Carter: Je suis un peu mêlé à ce sujet. «Fonctionnement» dans les crédits de la Défense signifie l'activité du ministère; il ne signifie pas les gens embauchés pour des tâches administratives. Cela ne fait pas partie, semble-t-il, des services armés. Ces gens ne sont pas membres de l'armée, de la marine ou de l'aviation. Ce sont des fonctionnaires. Comment sont-ils répartis entre l'armée, la marine et l'aviation?

M. Kroeger: Ces 959 années-hommes, monsieur le sénateur, concernent le programme fédéral de main-d'œuvre, un programme de 60 millions de dollars annoncé l'automne dernier et qui vise à créer des emplois. Le Comité sait sans doute que ce montant a été réparti entre un certain nombre de ministères et organismes ayant présenté des projets nécessitant beaucoup de main-d'œuvre, projets qu'ils pourraient réaliser moyennant des crédits supplémentaires. Cependant, il leur fallait aussi obtenir des années-hommes supplémentaires. Ce dont nous parlons ici illustre le point que j'ai exposé précédemment. Il s'agit de 959 années-hommes. Ces gens auraient été engagés le ou vers le 1er janvier de l'an dernier. Multipliez cela par quatre et vous aurez une idée du nombre réel de personnes portées sur la liste des effectifs pour le dernier trimestre de l'année financière.

Le sénateur Carter: J'ai une autre question d'ordre général concernant les crédits des «Transports». A la page 141, sous le titre «Nouveaux grands travaux d'équipement», il est question d'«installations portuaires», et sous cette mention, on parle de dragage à Toronto et à Stephenville. Le dragage a toujours figuré dans les crédits du ministère des Travaux publics. Est-ce là un changement de politique? Autrefois, c'était le ministère des Travaux publics qui décidait où il y avait lieu de faire du draggage. Maintenant, semble-t-il, c'est le ministère des Transports qui en décide. S'agit-il d'un changement de politique?

M. Kroeger: Non, monsieur. En fait, les deux ministères font du dragage. J'ai regardé à la page 105, au crédit 25b, ministère des Travaux publics: $500,000 du crédit demandé sont destinés à un relevé pour déterminer les besoins de dragage du fleuve Mackenzie.

Le président: On trouve peut-être un cas plus précis à la page 107, sous le titre «Programme des travaux maritimes», où il est question de «dragage dans le fleuve Fraser, C.-B. . . . $530,000».

M. Kroeger: Les deux ministères s'adonnent à des opérations de dragage. Pour ce qui est des grands ports, et à la page 141 il s'agit des ports de Toronto et de Stephenville, c'est le ministère des Transports qui fait le travail. D'autre part, le dragage de certains cours d'eau intérieurs comme le Fraser et le Mackenzie relève du ministère des Travaux publics.

Le sénateur Laird: Permettez-moi de dire que le ministère des Transports a compétence exclusive en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, et aux termes de cette loi, le dragage relève naturellement du ministère des Transports.

M. Kroeger: C'est exact.

Le sénateur Carter: Je ne comprends pas très bien quelle raison peut amener le ministère des Transports à faire du dragage à Stephenville. A mon avis, il n'y a rien à Stephenville qui concerne le ministère des Transports, sauf les industries qui s'y trouvent. Le dragage qui se fait à Stephenville est pour desservir les deux ou trois petites industries qui y sont établies. Je ne vois pas bien ce que vient faire le ministère des Transports là-dedans, en quoi cela le concerne, ou pourquoi ce crédit devrait être imputé au ministère des Transports plutôt qu'á celui des Travaux publics.

M. Kroeger: C'est un bon point, si je puis dire. On peut en effet concevoir que ces travaux soient faits par l'un ou l'autre des ministères, celui des Travaux publics en vertu des responsabilités que lui confère la loi, et celui des Transports parce que c'est de lui que relèvent en général les installations de navigation, les ports, et ainsi de suite.

Le sénateur Carter: Pourquoi les travaux de Come-By-Chance ne figurent-ils pas aux crédits du ministère des Transports aussi? C'est ce que je ne comprends pas.

Le sénateur Langlois: Come-By-Chance est une installation privée.

Le sénateur Carter: C'était un prêt.

Le président: Je pense que le sénateur Laird a exposé ce point.

Le sénateur Laird: Les installations de Stephenville sont-elles sur un cours d'eau navigable?

Le sénateur Carter: Oui.

Le sénateur Laird: Voilà qui explique la chose.

Le sénateur Carter: Je le répète, vu qu'il s'agit d'eaux navigables, elles devraient relever des Travaux publics.

Le sénateur Laird: Non, du ministère des Transports.

Le président: Le sénateur Laird dit le contraire, que tout cours d'eau relevant de la loi sur la protection des eaux navigables est la responsabilité du ministère des Transports.

Le sénateur Laird: C'est exact.

Le sénateur Carter: J'ai toujours compris que c'est le ministère des Travaux publics qui doit autoriser tous travaux concernant les eaux navigables; que c'était administré par les Travaux publics.

Le sénateur Laird: Non. J'ai repassé cette question.

Le sénateur Langlois: La loi sur la protection des eaux navigables comporte deux parties: la première concerne les Travaux publics, la deuxième les Transports.

Le sénateur Laird: Est-ce vrai?

Le sénateur Langlois: Oui.

M. Kroeger: Serait-il utile que nous fournissions au Comité une déclaration de chacun des ministères en cause sur leurs responsabilités respectives en matière de dragage?

Le sénateur Carter: Je pense que cela éclaircirait la situation. Par exemple, les quais de pêche semblent relever actuellement du ministère de l'Environnement. Tout le monde est mêlé là-dessus maintenant. L'Environnement a son mot à dire, le ministère des Pêches aussi, de même que le ministère des Transports si un navire s'amarre le long du quai, et il semble que c'est le ministère des Travaux publics qui tient les cordons de la bourse.

Le président: C'est un bon point. M. Kroeger a dit qu'il nous fournirait ces renseignements.

Le sénateur Carter: J'aimerais qu'on m'éclaire sur la façon dont ces responsabilités sont partagées entre les divers ministères, responsabilités qui de mon temps relevaient toutes des Travaux publics.

M. Kroeger: Nous n'allons pas restreindre notre réponse à deux ministères seulement. Nous allons ajouter le ministère de l'Environnement, qui fait l'objet actuellement d'un transfert de responsabilités, et une fois ce transfert complété il obtiendra les crédits qui vont avec. Cela laisse intact le fond de votre question, à savoir qui est responsable de quoi. Nous serons heureux de consulter les trois ministères et de fournir une réponse globale.

Le président: Sur quel sujet allez-vous nous fournir une réponse concernant les ministères des Travaux publics, des Transports et de l'Environnement?

M. Kroeger: Sur le dragage et les quais, si j'ai bien compris la question.

Le président: Seulement le dragage et les quais?

Le sénateur Carter: Il s'agit du terminus, et je ne connais pas de terminus qui relève du ministère des Transports, à moins qu'on doive installer à cet endroit un quai public. S'il s'agit d'une adjonction à un quai public déjà là, cette adjonction peut très bien relever du ministère des Transports.

Le sénateur Laird: J'aimerais bien connaître la réponse aussi.

Le président: M. Kroeger nous a dit qu'il nous fournirait cette réponse.

J'ai maintenant cinq réponses à obtenir à des demandes de renseignements:

Les conditions, taux d'intérêt et autres clauses de rémission du prêt fait à *Canadair* aux termes du crédit 16b.

Le bénéficiaire du prêt consenti pour le quai de Come-by-Chance aux termes du crédit L30b.

Pour le crédit 1b, pourquoi a-t-on modifié la terminologie de la loi de 1968 portant affectation de crédits, dans laquelle il était question de prêts aux «fabricants», alors qu'on parle maintenant de «personne qui se livre ou qui est sur le point de se livrer à une entreprise de fabrication»?

Combien a coûté le NORAD en 1971-1972 et en 1972-1973?

Et enfin, la question que vient de soulever le sénateur Carter.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, je n'aime pas les chiffres impairs. Pourrions-nous en ajouter une sixième?

Je me reporte à la page 85, crédit L16b: «Pour abroger le crédit 172 (Santé nationale et Bien-être social) de la loi des subsides nº 9 de 1966 et établir un compte spécial dans les comptes du Canada qui sera désigné sous le nom de Compte supplémentaire d'assurance-maladie.

Je remarque que ce crédit de la loi des subsides, qui nous sera renvoyée bientôt, est maintenant décrit comme un prêt, alors qu'il ne l'était pas en 1966. Pourquoi parle t-on de prêts?

M. Kroeger: Peut-être vaudrait-il mieux que nous fournissions ces renseignements séparément. Je pourrais spéculer la-dessus à partir des renseignements que nous avons ici, mais sur un sujet compliqué comme celui-là, je serais plus sage de ne pas le faire.

Le président: Puis-je avoir la question d'une façon précise?

M. Kroeger: Il s'agit du crédit 16b, Santé nationale et Bien-être social. Dans la loi des subsides de 1966, c'était un crédit budgétaire, qui devient un prêt dans le crédit actuel.

Le président: Y a t-il d'autres questions? Si tel n'est pas le cas, puis-je avoir la permission de préparer le rapport et de le présenter au Sénat?

Le sénateur Langlois: Cet après-midi?

Le président: Je l'espère. Cela vous convient-il?

Des voix: D'accord.

Le président: Honorables sénateurs, je voudrais en votre nom remercier M. Kroeger et M. Richardson de leurs bienveillance et de leur franchise. Nous espérons qu'ils enverront ces rensiengements au président du Comité le plus tôt possible.

Le sénateur Carter: Ces renseignements seront-ils annexés au rapport?

Le président: Je me propose d'inclure dans le rapport les six questions qui ont été posées. Naturellement, je ne peux pas annexer les réponses au rapport.

Le sénateur Carter: Je parle du compte rendu imprimé. Y trouvera-t-on les réponses aux questions que nous avons posées.

Le président: J'apporterai les réponses à la séance du comité qui suivra leur réception par mon bureau. Il appartiendra ensuite aux sénateurs de décider si elles doivent être imprimées en appendice au compte rendu. On le fait habituellement, mais pas toujours. C'est au comité d'en décider.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa.

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

Président suppléant: L'honorable HERBERT O. SPARROW

Fascicule no 4

LE MERCREDI 6 JUIN 1973

Première séance sur le Budget des dépenses présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974

(Témoins: Voir le Procès-verbal)

25830—1

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES FINANCES NATIONALES

L'honorable D. D. Everett, *président*

L'honorable Herbert O. Sparrow, *président suppléant*

Les honorables sénateurs:

Benidickson, W. M.	Langlois, L.
Carter, C. W.	*Manning, Ernest C.
Côté, Jean-Pierre	*Martin, Paul (*Ex officio*)
Croll, David A.	Paterson, N. M.
Desruisseaux, P.	Phillips, O. H.
Everett, Douglas D.	Prowse, J. Harper
*Flynn, Jacques (*Ex officio*)	Rowe, F. W.
	Sparrow, Herbert O.
Giguère, Louis de G.	Welch, Frank C.
Grosart, Allister	Yuzyk, P.
Laird, Keith	

(Quorum 5)

**Membres d'office*

Ordres de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat du mercredi 21 février 1973:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentés au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

Extrait des procès-verbaux du Sénat du jeudi 15 mars 1973:

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques, de commis aux écritures et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

25830—1½

Procès-verbal

Mercredi 6 juin 1973

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit à 9 h 40 du matin pour examiner le Budget des dépenses présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Présents: Les honorables sénateurs Everett (*président*), Carter, Desruisseaux, Giguère, Grosart, Langlois, Manning, Phillips, Sparrow et Yuzyk. (10).

Aussi présents, mais non membres du Comité: Les honorables sénateurs Hays, Lafond et Molgat. (3)

Également présent: M. G. Cocks, directeur de la recherche.

Au début de la séance, l'honorable sénateur Everett, pour des raisons qu'il expose au Comité, invite le vice-président, l'honorable sénateur Sparrow, à présider la séance.

Témoins: Du ministère du Travail—*Information Canada*

M. Guy-R. D'Avignon, directeur général;

M. A. G. Trickey, directeur général adjoint.

A 12 h 40, la séance est suspendue jusqu'à 2 h 30 de l'après-midi.

A 2 h 30 de l'après-midi, la séance est reprise.

Présents: Les honorables sénateurs Sparrow (*vice-président*), Carter, Everett, Grosart, Manning, Phillips, Prowse, Rowe et Yuzyk. (9)

Aussi présent: M. G. Cocks, directeur de la recherche.

Témoins: Du ministère de l'Industrie et du Commerce:
M. J. A. Murphy, directeur du Service de l'information;

M. J. L. Bradley, directeur adjoint de la division des expositions et des missions.

M. Murphy s'engage à fournir le plus tôt possible au Comité les réponses à certaines questions.

A 4 h 45 de l'après-midi, *témoin: représentant de la Tribune des journalistes:*

M. Arthur Blakeley

A 5 h 15 de l'après-midi, l'honorable sénateur Prowse propose:

«Que les membres du Comité actuellement présents acceptent l'information fournie jusqu'ici à titre d'information reçue par le Comité et que ladite information soit versée au compte rendu pour être à la disposition de tous.»

Après débat, la motion est mise aux voix et le président la déclare adoptée.

A 5 h 55 de l'après-midi, sur proposition de l'honorable sénateur Everett, le Comité s'ajourne jusqu'au jeudi 7 juin 1973, à 9 h 30 du matin.

Certifié conforme.

Le greffier du Comité
Gérard Lemire

Le comité sénatorial permanent des finances nationales

Témoignages

Ottawa, mercredi 6 juin 1973

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été déféré le budget principal des dépenses présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, se réunit à 9 h 30 du matin sous la présidence du sénateur Douglas D. Everett (*président*).

Le président: Honorables sénateurs, à ma demande, le sénateur Sparrow a organisé les séances du Comité sur Information Canada et, si vous y consentez, je l'invite à présider en sa qualité de vice-président. Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous sommes réunis pour examiner les prévisions budgétaires de l'année se terminant le 31 mars 1974. Nous avons devant nous M. D'Avignon, directeur général d'Information Canada, et M. Trickey, le directeur général adjoint. Nous avons l'intention de procéder à un examen bref mais détaillé d'Information Canada afin de voir comment elle fonctionne et avec quel degré de succès elle adhère aux directives que lui a données le Parlement.

Honorables sénateurs, je cède maintenant mon siège au sénateur Sparrow pour qu'il préside la séance.

Le sénateur Herbert O. Sparrow (*vice-président*) occupe le siège du président.

Le vice-président: Merci, sénateur Everett. Monsieur D'Avignon, est-ce que vous aimeriez nous faire un exposé préliminaire ce matin avant de répondre à nos questions?

M. G. R. D'Avignon, directeur général, Information Canada: Monsieur le président, honorables sénateurs, je n'ai pas d'exposé solennel à faire, mais je voudrais en peu de mots vous donner une idée de l'organisation d'Information Canada et de ce qui s'est accompli depuis sa création.

Information Canada se compose maintenant de quatre divisions fonctionnelles. La première est celle de l'Édition, qui est responsable de la mise en marché des publications au Canada; la deuxième est celle des Expositions, qui est responsable des expositions de tous les ministères au Canada et à l'étranger; la troisième est celle des Opérations régionales, qui est responsable des bureaux d'information et librairies dans tout le Canada; et la dernière est celle des Communications, qui est responsable de nos relations avec les divers ministère et qui joue un rôle de coordination et de consultation dans le cas des programmes d'information intéressant plus d'un ministère.

Cette division fait aussi ou peut faire du travail d'information sur demande pour les ministères les moins importants.

Je voudrais mentionner certaines des innovations des quelques dernières années. En réalité, la plupart ont été faites depuis un an. En ce qui concerne les services d'édition et de distribution, nous avons établi un système de carte de crédit à l'achat et de crédit fondé sur la bonne foi. Le crédit fondé sur la bonne foi va jusqu'à une valeur de $5. Auparavant, on ne pouvait pas obtenir une publication sans envoyer un chèque. Pour aider ceux qui veulent obtenir des publications, nous avons fait en sorte qu'ils puissent commander les publications d'une valeur inférieure à $5; nous envoyons alors la publication en espérant que le client enverra son chèque. Nous ne perdons pas d'argent de cette manière. Nous avons amélioré beaucoup nos méthodes de mise en marché. Nous avons maintenant une chaîne d'agences commerciales pour écouler nos publications. Nous avons actuellement 40 agents. Tous ont été choisis au cours des dix derniers mois.

Nous comptons avoir 150 agences en 1973-1974 et, pour 1975-1976, nous visons un total de 300 agences autorisées.

Je crois que nous avons cessé d'avoir nos propres grandes librairies. Nous en avons actuellement une à Halifax, une à Montréal, une à Ottawa, une à Toronto, une à Winnipeg et une à Vancouver. Ces librairies sont annexées à des centres d'information. Elles jouent un rôle, mais elles sont assez coûteuses et je pense que nous pouvons obtenir les mêmes résultats avec des agents autorisés, c'est-à-dire des marchands qui sont déjà dans le commerce du livre et qui peuvent vendre nos publications à titre d'agents autorisés.

Nous avons simplifié notre manière de traiter les commandes postales. La moitié de nos livres se vendent par la poste. La durée du processus a été réduite à cinq jours, ce qui est beaucoup moins qu'auparavant.

Nous avons établi un système de gestion des stocks par ordinateur. À partir d'un total de 70,000 titres, les stocks auront été réduits vers la fin de juin à 12,000 ou 14,000 titres. Un certain nombre des titres qui ont été éliminés remontaient à 1907 et 1908. C'était des ouvrages qui ne se vendaient pas, mais que nous gardions en stock. Ces imprimés ne seront pas détruits. Ils passeront probablement aux Archives publiques, du moins un exemplaire de chacun. Quant à vendre ces publications, personne ne les demande et elles ne s'écoulent pas. Nous aurons donc réduit nos stocks et, en étant moins encombrés, nous donnerons un meilleur service.

Quand il est question de notre budget, on ne mentionne jamais que nous avons récupéré l'an dernier un peu plus de 3 millions de dollars et que, cette année, nous prévoyons que la vente de nos publications permettra de

créditer 4 millions de dollars au fonds du revenu consolidé. Notre budget n'est donc pas en réalité ce qu'on pense.

Et même, en avril 1974, toute notre activité d'édition et de distribution se transformera en une opération de recouvrement des frais, ce qui veut dire que cette activité s'autofinancera. Tout sera facturé et ce sera une activité commerciale.

Notre service audio-visuel, qui relève de la Division des expositions, s'autofinance déjà et fonctionne entièrement sous le régime de recouvrement des frais. Nos abonnés ou clients sont les autres ministères.

En 1972-1973, nous avons conçu, réalisé et dans certains cas dirigé 150 étalages au pays et à l'étranger pour 60 ministères et organismes. Par exemple, tous les aspects visuels de la célébration du centenaire de la Gendarmerie royale partout au Canada sont conçus par nous.

Notre service audio-visuel comprend le catalogue de photos, qu'on appelait auparavant la photothèque de l'Office national du film. Les nouvelles acquisitions ne se cataloguaient pas depuis 1966, mais nous le faisons maintenant et nous sommes aussi en train de ressusciter le service de reportage photographique de l'Office national du film. Ce service disposera de photos en couleurs. Il y a des reportages photographiques, portant sur des sujets canadiens, qui se vendent aux journaux canadiens et cette activité s'autofinancera éventuellement. Ces réalisations d'intérêt profondément canadien sont achetées par des journaux dans tout le pays.

Nous avons maintenant mis en place le réseau de notre service de renseignements. Le noyau avait été établi en 1970, mais nos bureaux régionaux ne se sont ouverts pour de bon que l'été dernier. J'ai déjà dit où ces centres étaient situés. Ils vendent des livres et donnent aussi des renseignements au comptoir, par téléphone et par correspondance.

Cinq autres centres s'ouvriront au cours de l'année financière 1973-1974 dans les cinq provinces où il n'y en a pas actuellement. Il n'y aura probablement pas de librairies à ces endroits, mais il y aura des bureaux d'information.

Nous ne dédoublons pas ainsi l'activité des autres ministères. Seulement six ministères fédéraux ont des agents d'information sur le terrain et les affaires du gouvernement se décentralisent de plus en plus. Il faut que ceux qui vivent hors d'Ottawa puissent accéder facilement eux aussi à l'information.

L'an dernier, ces bureaux régionaux ont reçu 500,000 demandes de renseignements par téléphone, par la poste et au comptoir et ce nombre semble augmenter à la cadence de 20 p. 100 par année.

Nous avons aussi conçu un système d'emmaganisement de l'information qui nous permet de répondre en moins de deux minutes à 85 p. 100 de toutes les demandes de renseignements. Le temps moyen est de 8.9 minutes. Certaines réponses exigent beaucoup de temps et de recherche. Nous répondons à 58 p. 100 de ces demandes directement sans communiquer avec les ministères qui se trouvent ainsi soulagés de beaucoup de travail. Pour les autres cas, il nous faut nous adresser aux ministères, mais le contribuable, le citoyen, n'a pas à s'en occuper. Nous faisons tout le travail pour lui, peu importe ce qu'il veut savoir. Nous obtenons les renseignements ou les publications directement des ministères. Dans certains cas, s'il s'agit d'une question trop technique, il faut que nous nous adressions aux ministères.

Voici une autre donnée statistique intéressante peut-être: 90 p. 100 des demandes viennent de personnes qui téléphonent ou se présentent en personne. Le reste se fait par correspondance.

Quant à nos rapports avec les autres ministères, nous sommes principalement à leur égard un service de soutien et un organisme auxiliaire. Il s'est créé un conseil de directeurs d'information en 1970 et le président est le directeur général d'Information Canada. Nous nous réunissons régulièrement pour discuter de questions d'information et nous nous efforçons de coordonner les programmes d'information là où plus d'un ministère est concerné.

Nous fournissons du personnel et d'autres formes d'aide aux autres ministères et à beaucoup d'organismes centraux comme le Conseil du trésor.

En ce moment, j'ai sur mon bureau une demande du directeur général des élections pour doter son service d'un système d'information. Nous sommes mêlés au Comité olympique. Nous sommes mêlés à la conférence des premiers ministres du Commonwealth dans le domaine de l'information.

Hier, j'assistais à Montréal à une réunion de l'Office national du film pour planifier la participation du Canada à la célébration du deuxième centenaire des États-Unis; Information Canada jouera un rôle important dans ce domaine.

Le domaine des communications avec les autres ministères a peut-être souffert un peu par rapport à nos autres occupations, mais il fallait établir un ordre de priorité et nous avons jugé que notre toute première tâche consistait à renseigner le public. Nous nous préparons maintenant, toutefois, à fournir un service consultatif beaucoup plus étendu aux divers ministères.

Parmi les instruments que nous avons conçus pour eux, il y a le recours à des unités mobiles. Nous avons deux unités mobiles à l'œuvre cet été au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. Chacune aura son comité consultatif pour fonctionner et faire rapport, ce comité étant composé d'agents d'information et de fonctionnaires ordinaires de la plupart des ministères à l'œuvre en Nouvelle-Écosse et au Manitoba, et le président étant, non pas quelqu'un d'Information Canada, mais d'un ministère. Ce sera le cas au Manitoba et en Nouvelle-Écosse.

J'ai décrit l'activité des quatre divisions d'Information Canada. Nous ne savions pas au juste à quoi s'intéresseraient les honorables sénateurs.

M. Trickey est responsable de l'administration et des finances. Nous sommes disposés à répondre à toutes les questions là-dessus et, s'il y a des questions détaillées touchant notre programme auxquelles nous ne pouvons pas répondre, nous serons heureux de faire venir un témoin ou de préparer tout document ou toute information que vous pouvez désirer. Par exemple, nous ne pouvons peut-être pas vous dire sur-le-champ qui est notre agent à Red Deer, en Alberta, ou dans une petite localité en Nouvelle-Écosse, mais nous pouvons très facilement obtenir ces renseignements si les détails de notre activité vous intéressent. Monsieur le président, je vous remercie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur D'Avignon. J'invite le sénateur Yuzyk à commencer de poser des questions.

Le sénateur Yuzyk: Ma première question portera plus ou moins sur les antécédents d'Information Canada. Avant l'établissement d'Information Canada, il y avait eu un rapport de l'équipe chargée d'enquêter sur l'information. Auriez-vous l'obligeance de nous résumer les principales recommandations et de nous donner une idée de la façon dont elles ont été exécutées?

M. D'Avignon: Honorables sénateurs, s'il était possible de répondre à cette question demain, je le préférerais. Nous reviendrons devant votre comité demain, je crois, et M. Tom Ford, qui était membre de la commission et qui fait partie de notre personnel, est directeur de nos opérations régionales et il serait beaucoup mieux qualifié que M. Trickey ou moi-même pour vous fournir des renseignements de base à ce sujet. Tout au plus puis-je vous dire que le gouvernement a accepté la plupart des recommandations, mais non pas toutes, mais M. Ford pourrait tout couvrir ce terrain en quelques minutes si vous y consentez.

Le sénateur Yuzyk: Fort bien.

M. D'Avignon: Il est vraiment l'expert dans ce domaine.

Le sénateur Yuzyk: Comme vous le savez fort bien, monsieur D'Avignon, Information Canada a été l'objet de beaucoup de critiques dans tout le pays, surtout parce que son budget augmentait d'année en année, alors que le premier ministre du Canada avait dit qu'Information Canada serait établie pour réaliser des économies et pour améliorer les services. Comment se fait-il qu'il n'ait pas été possible de réaliser les économies annoncées par le premier ministre?

M. D'Avignon: Monsieur le président, notre budget n'a pas augmenté depuis un an. Il a même légèrement diminué. Il est certain qu'il a augmenté dans une certaine mesure depuis le début parce qu'il y avait de nouveaux programmes. On a dit et il est certainement vrai que les budgets de certains ministères ont augmenté, mais il ne faut pas oublier que dans tous les cas où il s'est produit une augmentation considérable il s'agissait de nouveaux ministères; je parle ici du ministère de l'Expansion économique et régionale et du ministère de l'Environnement. Quand ils ont été créés, ils n'avaient que leurs cadres administratifs généraux et, par la suite, ils se sont rendu compte qu'ils avaient besoin de services d'information et ces services ont été créés au cours des dernières années. Mais je crois que, dans l'ensemble, il n'y a pas eu d'augmentation et nous pouvons fournir des chiffres au Comité à ce sujet. La situation est un peu la même en ce qui concerne Information Canada. Quand elle a été créée en 1970, elle n'avait pas toutes les fonctions qu'elle a maintenant. Par exemple, nous n'avions pas de bureaux régionaux et nous avons dû les établir, ce qui a légèrement augmenté le budget. Il y aura une légère augmentation cette année parce que nous ouvrons des bureaux dans l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve. On ne peut sûrement pas refuser à ces province le privilège d'accéder facilement à l'information. Mais cela se fera sur une modeste échelle et ne devrait pas coûter bien cher. Il serait fort difficile d'établir le prix de revient unitaire de l'information comme dans le cas d'une machine à saucisse, où il suffit de compter ce qui en sort, mais il est important de se rendre compte que plus on fournit de l'information au public, plus on crée une demande d'information exacte. Nous fournissons actuellement aux citoyens canadiens plus d'information qu'ils n'en avaient jamais reçu. La question de savoir si, dans un régime comme le nôtre, les citoyens ont droit d'accéder aussi facilement à l'information est peut-être une question philosophique, mais s'ils y ont droit, le coût global peut paraître un peu plus élevé, mais le coût unitaire de l'information est beaucoup moindre à cause de la coordination et de la centralisation. Peut-être M. Trickey voudrait-il fournir certains détails financiers.

M. A. G. Trickey, directeur général adjoint, Information Canada: Monsieur le président, je crois qu'il faudrait remonter au moment où Information Canada a été créée le 1er avril 1970. Certaines fonctions ont alors été transférées à Information Canada et, à ce stade initial, la création de nouvelles fonctions était prévue. L'augmentation en dollars absolus entre 1970 et 1973-1974 se ramène principalement à l'augmentation nécessaire pour donner le personnel requis à nos centres d'information partout au Canada. Ce sont les gens responsables de la tâche de répondre aux questions posées par le public. Il y a une augmentation d'environ 1.4 million de dollars de ce côté. L'autre augmentation sensible dans les finances a résulté de la décision prise par le gouvernement de faire porter à tous les ministères leurs propres frais postaux, ce qui rend compte d'environ 1.3 million de dollars dans nos dépenses. Cet argent sert à expédier nos publications et c'est là une fonction dont nous avons hérité. Il y a aussi dans notre budget une somme de $500,000 ou $600,000 pour des services qui, auparavant, étaient gratuitement fournis par le ministère des Approvisionnements et des Services pour les commandes postales, soit la manutention et l'emballage des livres en entrepôt, de même que les frais d'entreposage de nos publication à l'entrepôt de Hull, ce qui concerne l'Imprimerie du gouvernement canadien. Si vous additionnez ces trois montants—et il y a d'autres légères variations ici et là—vous arrivez à l'augmentation de notre budget, qui est passé de 7.9 à 10.8 millions de dollars pour 1973-1974. Dans nos prévisions cette année, il y a deux autres petits postes qui n'y étaient pas les autres années, et ils comprennent notre part des frais de constitution des rentes de retraite des employés encore en service, soit environ $350,000. De plus, pour la première fois cette année, on nous a demandé de montrer dans notre budget principal le coût des programmes estivaux institués pour employer des étudiants, et c'est un total de $115,000 à $120,000 qui représente 20 hommes-années. C'est ainsi que se résume le changement survenu entre 1970 et 1973-1974. La somme de ces montants est sensiblement égale à la différence d'environ 3 millions de dollars qu'il y a entre les deux années.

Le sénateur Yuzyk: Il est assez intéressant qu'à titre d'organisme du gouvernement vous ayez un budget postal. Avez-vous songé au fait que d'autres ministères expédient leur courrier en franchise? Avez-vous songé à obtenir le même privilège à Information Canada?

M. Trickey: Telle était la situation avant le changement de politique. Les livres et les périodiques s'expédiaient sans que les frais de port nous soient facturés. Mais il y a eu un changement de politique, comme vous le savez. On a décidé que les comptes du ministère des Postes devaient refléter d'une manière plus véridique les revenus qu'il tire de ses efforts et du courrier qu'il manutentionne. Maintenant, je crois que tous les ministères paient leurs services postaux. En réalité, ce sont des reports d'un ministère à l'autre. Mais je pense que tous les autres ministères sont astreints maintenant à la même obligation et que leurs frais postaux entrent dans leur budget.

M. D'Avignon: Veuillez noter, monsieur le président, que notre service est le seul qui soit doté d'un comptoir postal. Il nous faut consacrer de fortes sommes d'argent pour les frais de la poste par rapport à d'autres ministères. Par conséquent, une bonne part de ce maigre budget est dépensée à cette fin, ce qui fait partie de notre service. Nous expédions nombre de choses aux gens et nous nous en ressentons plus que les autres services. Je crois cependant que tous les autres services sont aux prises avec les mêmes restrictions et ils doivent établir leur budget en fonction des frais postaux.

Le sénateur Yuzyk: Mais la plupart de ces livres devraient apporter un certain bénéfice pour contrebalancer une partie des frais.

M. Trickey: Pas toujours. Tous les livres fournis aux bibliothèques de dépôt et aux maisons d'enseignement sont distribués gratuitement. Par exemple, les frais de manutention et de port du *Journal des débats* et des comptes rendus des séances des comités nous sont facturés. Or, il y a des gens qui, pour un abonnement de quelque $12 par année, reçoivent tous les numéros des *Débats*. S'il y a 200 jours de séance dans l'année, il y a 200 envois à faire pour chaque abonné. Par conséquent, nous payons pour chaque exemplaire des *Débats* et, en outre, nous payons pour l'emballage et l'expédition. Mais en retour, nous n'obtenons en fait que $12 par année s'il y a abonnement. À eux seuls, les frais de port dépassent la somme des recettes que nous tirons de ces abonnements. C'est ce que nous examinons actuellement en rapport avec le projet d'assujettir toute la fonction édition et distribution au régime de recouvrement des frais à compter du 1er avril 1974.

Le sénateur Yuzyk: Vous vous êtes chargés de la diffusion de toutes les publications du gouvernement?

M. Trickey: Oui.

Le sénateur Yuzyk: Et c'est ce qui explique l'augmentation des frais postaux?

Le sénateur Grosart: Pas toute.

M. Trickey: Pas toute la distribution, non. Nous avons pris la responsabilité de tous les envois, mais non d'une façon directe pour tous. Le ministère des Approvisionnements et Services en fait beaucoup pour nous. Je pense même que le ministère du Revenu national en fait pour nous, de même que Statistique Canada. Ce sont des cas particuliers. Mais ils nous facturent à leur tour et nous payons.

Le sénateur Yuzyk: De par vos fonctions, est-ce que vous avez atteint votre optimum en ce qui concerne ces services? Vous avez dit que d'autres bureaux allaient s'établir, mais cela fait partie de vos projets et de ce que j'appelle votre optimum.

M. D'Avignon: L'argent que nous demandons pour cette année couvre l'ouverture de ces bureaux régionaux additionnels. Nous travaillons à réaliser le concept d'unités mobiles, dont nous allons faire l'essai cet été. Il est fort possible que nous trouvions que c'est là un moyen de plus pour atteindre la population canadienne. S'il en est ainsi, c'est-à-dire si l'idée réussit, nous pourrons recommander qu'elle soit appliquée à d'autres provinces. Je ne crois pas qu'il nous soit permis de prétendre qu'en couvrant seulement les grandes régions métropolitaines nous donnons l'information à l'ensemble de la population canadienne. En fait d'organisation et en ce qui concerne les choses que nous voulons faire, je crois que nous avons atteint un point optimal, mais il peut venir d'autres développement qui exigeront un peu plus de personnel pour desservir le Canada aussi bien que nous désirons le faire. Nous devrions certainement étudier la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'offrir l'usage du téléphone Zenith, gratuit, à ceux qui ont un besoin urgent d'information gouvernementale. Nous croyons que le droit à cette information ne doit pas être refusé à un homme parce qu'il vit à la campagne.

Le sénateur Yuzyk: Vous dites que vous projetez des améliorations, comme l'emploi des ordinateurs et un régime de recouvrement des frais?

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Yuzyk: Étant donné que vous fonctionnez depuis trois ans, pensez-vous que ces améliorations exigeront de grands changements et qu'il vous faudra dépenser encore plus d'argent?

M. D'Avignon: Je crois que nous pouvons réaliser la plupart de ces changements en répartissant les mêmes crédits autrement. Certains programmes qu'on avait institués ont été éliminés, comme le programme d'analyse des organes de diffusion, qui coûtait assez cher et que nous avons aboli l'an dernier parce qu'on nous reprochait de faire concurrence à l'entreprise privée. On nous faisait ce reproche et peut-être avec raison. Nous avons donc dépensé de l'argent pour cela et peut-être sans profit, mais j'ai cru préférable d'abolir ce programme, qui avait peu de chance de réussir. En appliquant ailleurs une partie de cet argent, et pas beaucoup, je crois que nous pourrons accomplir la plupart des projets que nous avons. Je n'ai pas encore parlé du programme d'identification fédérale. C'est un programme dont la mise au point achève; le drapeau et le logo du drapeau canadien ont maintenant été acceptés et servent à peu près partout, de sorte que quelqu'un d'autre devrait s'en charger maintenant, je pense. Par exemple, les gens qui achètent de la papeterie, comme le ministère des Approvisionnements et Services. Nous allons très bientôt recommander quelque chose de semblable à notre ministre. Il est possible qu'il ne faille rien de plus qu'un petit secrétariat, car cela n'a pas besoin d'appartenir et ne devrait probablement pas appartenir à Information Canada. Nous ne tenons vraiment pas à faire ce que nous n'avons pas besoin de faire.

Le sénateur Yuzyk: J'ai une autre question à poser au sujet de ce qu'on appelle le «gaspillage» des fonds publics et cette question se rattache à ma première question. Si Information Canada n'existait pas aujourd'hui, est-ce que le coût de tous ces services serait plus considérable, ou l'était-il avant sa création? Considérez-vous que ces services se sont améliorés du fait de la coordination ou de l'intégration de certains aspects de ces services? Autrement dit, je songe à une comparaison entre l'ancien système et le système actuel.

M. D'Avignon: Je suis à peu près certain que certaines des fonctions exercées auparavant par d'autres ministères, comme la mise en marché des publications, la division des expositions, le seraient aussi efficacement par un autre ministère parce qu'on aurait fait ce que nous avons fait, c'est-à-dire qu'on aurait amélioré les méthodes de mise en marché, qu'on aurait amélioré le laps de temps entre la réception d'une commande et l'envoi de la publication. On aurait aussi, j'en suis sûr, diminué les stocks. Il en va de même des expositions.

Cependant, je crois que la coordination de ces formes d'activité a été avantageuse dans l'ensemble. Je crois qu'il y a une économie dans le fait qu'il y a un centre d'information là où nous avons une librairie; la direction des deux est la même, il n'y a pas deux directeurs, il n'y en a qu'un; il n'y a pas deux administrations, mais une seule.

Nous savons maintenant que ce service est un service que la population canadienne veut avoir parce qu'elle s'en sert. Les chiffres que j'ai mentionnés le prouvent. Je crois que, dans l'ensemble, nous avons considérablement réduit le prix de revient unitaire de chaque bribe d'information fournie au public, qu'il s'agisse d'une publication ou de renseignements transmis verbalement ou par correspondance, et nous avons rendu l'information beaucoup plus efficace. Je crois que la coordination de ces fonctions nous permet de fournir un bien meilleur service à la population canadienne. Il est certain qu'en ouvrant des bureaux régionaux nous avons mis un complément au travail que les ministères s'efforcent d'accomplir, car ils n'ont pas de bureaux régionaux pour l'information. Six ministères seulement sur 44 ont des agents d'information sur le terrain. Si tous les ministères qui se décentralisent actuellement ouvraient des bureaux d'information, le coût serait beaucoup plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui.

Le sénateur Yuzyk: Vous serait-il possible de produire plus tard—je ne vous le demande pas pour aujourd'hui—des preuves à l'appui du fait que le prix unitaire a diminué, comme vous dites, du moins dans certains services?

M. D'Avignon: Il serait très difficile de le faire parce que ces services n'existaient pas auparavant. Les gens ne savaient pas à qui s'adresser. Ils fouillaient dans l'annuaire du téléphone et ils écrivaient parfois à Ottawa. J'ai rencontré beaucoup de gens en province qui étaient tout à fait déroutés parmi les organismes et les ministères et qui ne savaient pas à qui s'adresser. Il y a maintenant un numéro dans les bottins téléphoniques; on y trouve Information Canada; si on veut se renseigner au sujet d'un passeport, de l'impôt sur le revenu ou des allocations familiales, on appelle Information Canada et on obtient une réponse.

Le sénateur Grosart: Il ne m'intéresse pas beaucoup de perdre bien du temps sur un crédit de 10 millions de dollars au sein d'un comité qui doit s'occuper d'un total de 18 milliards de dollars. C'est pourquoi je demande simplement aux témoins de nous dire quel est le coût total du produit qu'ils distribuent.

M. D'Avignon: J'invite M. Trickey à répondre.

M. Trickey: Je ne saisis pas bien. De quel produit parlez-vous?

Le sénateur Grosart: L'information. C'est manifestement votre produit. Vous distribuez de l'information sous diverses formes. Les imprimés sont l'une de ces formes. Quel est le prix de revient total de votre produit? Il faut que vous le sachiez. Vous dépensez 10 millions de dollars pour distribuer un produit. Quel est le coût de ce produit?

M. Trickey: Je ne suis pas certain de répondre clairement à ce que vous avez en tête, honorable sénateur, mais en fait le coût total de notre produit est 10.8 millions de dollars. C'est le montant de notre budget. C'est le coût total de notre produit.

Le sénateur Grosart: Non, c'est le coût de la distribution de votre produit.

M. Trickey: Il y a le prix d'achat des livres. Nous payons environ 2.5 millions de dollars par année pour acheter les livres que nous mettons en stock. Ce montant est compris dans les 10.8 millions de dollars. En outre, le total comprend le coût de la manutention de ces livres, de leur envoi et tout le reste. Si vous me permettez de considérer trois domaines, le coût des fonctions qui étaient exercées avant le 1er avril 1970 et qui le sont actuellement, c'est-à-dire l'édition et la diffusion, les services audio-visuel que nous avons pour les expositions et nos autres services, était de 6 millions de dollars.

Le sénateur Grosart: Je ne veux pas entrer là-dedans. Je veux savoir ce que représentent les 10 millions de dollars. C'est loin d'être le coût de votre produit. Vous payez 2 millions de dollars pour des livres. Je voudrais que le coût total de la production de l'information du gouvernement du Canada soit de 2 millions de dollars. C'est ce que coûte la production d'un seul rapport.

Quel est le coût de l'information produite par le gouvernement du Canada?

M. Trickey: Je ne puis vous le dire.

Le sénateur Grosart: Il nous faut le savoir; il nous faut le trouver. C'est pour cela que nous sommes ici.

M. Trickey: Je ne puis parler que du coût d'Information Canada.

Le sénateur Grosart: Passons pour le moment. Je devrais peut-être dire qu'à mon avis votre département ou votre organisme est tout à fait mal désigné par l'appellation Information Canada. Ce n'est pas «Information» Canada. C'est manifestement, d'après ce que vous nous avez dit, une fort petite, une infime fraction d'«Information» Canada. C'est important pour nous. Je crois savoir quel rapport existe entre votre secteur et toute l'information du gouvernement. Je crois que c'est en bas de 10 p. 100.

Je reconnais que lors de la création d'Information Canada on a décidé de ne pas lui confier toute la tâche de l'information. Personnellement, je pense que ce fut une erreur. Comme je l'ai dit, cela rend l'appellation mauvaise.

Est-ce que vous avez vous-même une idée claire de ce que sont vos responsabilités en ce qui concerne la conception et la diffusion de l'information au sujet du Canada même? Je ne parle pas en ce moment des communiqués de presse et des publications.

Je pourrais peut-être vous citer un exemple. Récemment, nous avons eu une «première mondiale» canadienne, un triomphe formidable, le lancement du Télésat. Le public canadien n'en a pas été convenablement informé. J'étais là; j'ai contrôlé les services d'information. Comme vous le savez probablement, j'ai fait de l'information pendant toute ma vie et je ne crois pas avoir jamais été témoin d'une opération d'information publique plus insuffisante. Voici la question que je vous pose. Votre façon de concevoir vos responsabilités vous autorisait-elle à dire, en voyant le lancement de Télésat Canada: «Il faut que cet événement soit communiqué à la population canadienne»? Est-ce que cela entre dans vos attributions?

M. Trickey: J'aurais peut-être quelques mots à dire là-dessus. Si j'ai bien compris le rôle d'Information Canada, et M. D'Avignon pourra me corriger si je fais erreur, et j'espère qu'il le fera, Information Canada est principalement un organisme exécutant.

Le sénateur Grosart: Vous avez répondu à ma question. C'est principalement un organisme exécutant.

M. Trickey: Elle n'était pas responsable de ce programme.

Le sénateur Grosart: Je vous conseille de changer de nom aussi vite que possible. Quand on s'appelle Information Canada, ce qui est une grande et noble appellation, et quand on dit: «Notre rôle est principalement un rôle d'exécutants», on devrait se dépêcher de faire modifier la loi pour se faire donner un autre nom. Il est évident que vous n'êtes pas «Information» Canada. Êtes-vous d'accord sur ce point?

M. D'Avignon: Il y aurait une solution et ce serait que nous puissions nous mêler de ces choses.

Le sénateur Grosart: Allons plus loin. J'hésitais un peu à le faire, car vous pourriez dire, et vous auriez parfaitement raison de dire que c'est là une question de politique dont vous ne voulez pas parler. Cependant, vos propres vues en ce qui concerne l'expérience que vous avez acquise m'intéresseraient fort. Pensez-vous qu'il serait à souhaiter que les responsabilités d'Information Canada soient étendues jusqu'au point qu'elle soit responsable de toute la production de l'information relative au Canada comme entité gouvernementale?

M. D'Avignon: J'avoue que certains ministères peuvent faire beaucoup mieux que nous dans certains domaines. Dans le domaine scientifique, par exemple, je ne crois pas que nous pourrions faire le travail que le ministère de l'Agriculture s'efforce de faire. La plupart de ses agents d'information ont une formation d'hommes de science. Dans un ministère comme celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources naturelles, il en est de même. Dans d'autres domaines, comme celui du Télésat, dont beaucoup de monde s'occupent, nous pourrions nous en mêler. En ce moment, c'est en partie notre faute. Notre mandat s'applique peut-être, mais il répugne aux ministères de faire appel à nos services.

Le sénateur Grosart: Naturellement.

M. D'Avignon: C'est ce que nous avons à surmonter. Nous avons à Information Canada des personnes qui pourraient rendre de grands services comme conseillers et concepteurs de programmes d'information, et nous désirons établir et nous essayons d'établir de meilleures relations avec les ministères. J'ai déjà dit que notre ordre de priorité nous commandait d'abord de mettre la maison en ordre, de perfectionner les systèmes de vente de nos publications et d'établir les centres d'information dont j'ai parlé. Nous sommes maintenant rendus au stade où nous croyons que nous pourrions rendre de bien meilleurs services aux ministères.

Le sénateur Grosart: Vous-même, seriez-vous intéressé à ce que le Comité recommande que votre mandat soit étendu de façon que vous ne soyez pas de simples exécutants, que vous n'ayez pas à supplier les ministères d'accepter votre aide, mais qui vous mettrait en mesure de prendre l'initiative—ce qui vous demanderait beaucoup plus d'argent—de communiquer au public canadien toute information que vous jugeriez d'importance primordiale?

M. D'Avignon: Je me réjouirais sûrement d'une recommandation semblable.

Le sénateur Grosart: Vous dites, par exemple, que vous auriez peut-être des difficultés dans le domaine des sciences, en agriculture ou ailleurs. Je ne suis pas d'accord. Laissez-moi vous citer un autre exemple. Il s'agit du «Tea laser», un succès obtenu par le Conseil de recherche de la défense à Valcartier. C'était une autre première mondiale. Le public canadien n'en sait rien et pour une fort bonne raison; c'est que les gens de la Défense ou de l'Agriculture travaillent pour ces ministères et non pas pour le Canada en particulier. Je suis heureux de vous entendre dire qu'une extension de votre mandat vous réjouirait et je pense que le Comité devrait y réfléchir très attentivement.

Parlons des publications. Comme vous le savez, l'industrie des arts graphiques se plaint constamment de ce que le gouvernement soit dans l'industrie de l'imprimerie. Avez-vous entendu cette plainte?

M. D'Avignon: Information Canada n'est pas dans l'industrie de l'imprimerie. Les commandes d'impression vont toutes au ministère des Approvisionnements et des Services. Nous achetons nos publications. Nous sommes plus ou moins des éditeurs. Nous ne sommes vraiment pas des éditeurs comme on en trouve hors de la fonction publique. Nous n'avons aucune autorité sur la teneur d'une publication, mais les droits d'auteur nous appartiennent. Nous représentons le gouvernement canadien dans le domaine des droits d'auteur. Nous faisons la distribution. Nous faisons actuellement des recommandations sur les principes directeurs à appliquer en ce qui concerne les prix et le reste. Nous fonctionnons sous un régime qui date d'un bon nombre d'années et qui n'est pas satisfai-

sant en ce moment. Tout d'abord, il nous faut donner gratuitement une foule de publications et, comme M. Trickey l'a dit, et on n'en tient jamais compte. Il nous faut donner gratuitement des publications aux bibliothèques du pays. Les députés, les sénateurs et beaucoup d'autres peuvent, dans les 30 jours qui suivent la réception de la liste quotidienne des imprimés disponibles, demander et recevoir gratuitement nos publications. Nous ne sommes pas des imprimeurs. Sauf erreur, je crois que seulement 30 p. 100 environ des publications du gouvernement canadien s'impriment actuellement à l'Imprimerie du gouvernement canadien. Les autres sont imprimées à l'extérieur. Nous ne passons jamais nous-mêmes une commande d'impression.

Le sénateur Grosart: Comment établit-on le prix que vous payez à l'Imprimerie du gouvernement?

M. D'Avignon: C'est trois pour un, je crois.

M. Trickey: Il existe un texte énonçant la politique du Conseil du trésor touchant l'imprimerie. Je ne sais pas au juste si ce texte est une directive ou s'il porte un autre nom.

Le sénateur Grosart: Une «minute» du Conseil du trésor?

M. Trickey: De toute façon, ce texte date de plusieurs années. Il a été décidé à l'époque que le ministère qui serait «l'auteur» d'une publication projetée, c'est-à-dire le ministère qui en aurait exprimé le besoin et aurait rédigé le manuscrit, s'entendrait avec l'Imprimerie du gouvernement canadien sur le format, l'illustration et tout le reste et paierait tous les frais de composition et de mise en train de la publication; que le service gouvernemental chargé de la distribution à l'époque paierait les frais du tirage, c'est-à-dire en réalité le coût variable de toute addition à la quantité requise pour le service de distribution. Celui-ci ne devait avoir à payer aucun des frais de composition ou autres, mais seulement le coût de la quantité tirée, qu'on appelle le coût variable. En général, le prix de vente de la publication est trois fois le coût de la quantité tirée. C'est ainsi qu'en fait, pour un livre dont la composition et tout le reste peuvent avoir coûté $2.50, nous pouvons ne payer que $1, ce qui représente le coût du tirage de la quantité achetée par nous. Or, quand nous avons payé un livre $1, nous le vendons normalement $3.

Le sénateur Grosart: C'est ce que je voulais dire quand je vous disais que votre produit n'est pas ce que vous payez. Le coût de votre produit est le coût total de ce produit.

M. Trickey: Divisé par le nombre d'unités.

Le sénateur Grosart: Non, le coût total. Le coût global est le montant qu'il en coûte pour produire toutes ces publications.

Monsieur le président, je voudrais demander à nos témoins s'ils peuvent recueillir cette information pour nous. Autrement dit, ils la trouveront dans les budgets des ministères. Elle est disponible. Elle se trouve aussi dans les dépenses de l'Imprimerie du gouvernement. Je crois qu'il est important que nous ayons cette information.

Le vice-président: Vous parlez des frais des services d'information de tous les ministères. Voulez-vous y faire entrer aussi tous les organismes du gouvernement?

Le sénateur Grosart: Oui. Tous les imprimés—limitons-nous aux imprimés pour le moment—publiés sous l'autorité du gouvernement du Canada. Les éléments de la réponse sont dispersés dans les prévisions budgétaires. Je pourrais les rassembler en dix heures.

M. Trickey: Si vous me permettez quelques mots à ce sujet, c'est là une des difficultés auxquelles s'est heurté le premier groupe d'enquête. Je crois que c'est une difficulté à laquelle se heurte en ce moment le Conseil du Trésor. Les frais d'impression des publications elles-mêmes ne sont pas clairement définis dans les prévisions budgétaires. Ils font probablement partie des budgets des services d'information des ministères. Ils y sont compris. Dans certains cas, ils ne sont pas compris dans les budgets d'information, mais dans le coût des programmes, comme un programme technique ou autre par exemple. Malgré tout le respect que je dois à l'honorable sénateur, je ne suis pas certain d'être capable d'extraire cette information des prévisions budgétaires.

Le sénateur Grosart: Je prétends que c'est une de vos responsabilités. Il est intolérable qu'un comité ne puisse pas découvrir ce qu'il en coûte pour produire tous les imprimés qui paraissent sous l'égide du gouvernement. Je sais que cela peut se faire et je puis vous indiquer un moyen très simple de le faire. Procurez-vous la liste complète des titres, puis demandez à chaque ministère combien ils ont coûté. Vous obtiendrez ainsi l'information. Ils en cacheront quelques-uns, mais vous obtiendrez un chiffre global assez juste.

Prenez la liste mensuelle ou la liste annuelle des publications, qui s'appelle, je pense, *Publications du gouvernement canadien.* C'est la liste. Il y a des milliers d'imprimés sur cette liste. Il suffit de demander à quelqu'un combien ils ont coûté. Je ne dis pas que cette responsabilité vous revient entièrement, mais je pense qu'elle vous revient en partie, car vous avez une responsabilité générale dans le domaine de l'information. Il est bien certain que vous ne pouvez pas conseiller le gouvernement ou les ministères si vous n'êtes pas en mesure de dire qu'ils dépensent trop ou pas assez pour ceci ou cela. Vous ne vous acquittez pas de votre responsabilité, je pense, si vous vous contentez de vous soucier seulement de la petite tranche du produit qu'il vous arrive d'acheter. Je crois comprendre que vous avez des droits d'auteur sur toute cette production. C'est là votre point de départ. Vous possédez les droits d'auteur. A titre de propriétaire, vous avez la responsabilité de savoir quel usage est fait de vos droits. Qui a les droits d'auteur sur «O Canada»? Qui les possède?

M. D'Avignon: Je le regrette, mais je ne puis répondre à cette question.

Le sénateur Grosart: Je peux vous le dire. Le gouvernement canadien les possède. Vous voudrez peut-être vérifier ce fait, mais le gouvernement canadien songe actuellement à verser ces droits dans le domaine public. Il a même annoncé qu'il allait mettre «O Canada» dans le domaine public. J'espère que vous allez lui dire de ne pas être aussi absurde. Si «O Canada» entre dans le

domaine public, le gouvernement n'aura plus de droits d'auteur et n'importe qui pourra faire servir «O Canada» à n'importe quoi. Il pourra servir à faire de la réclame pour un détersif. Vous pourriez conseiller au gouvernement de conserver jalousement ses droits d'auteur.

Quant à tous les droits d'auteur que vous détenez, vous avez une responsabilité à l'égard des auteurs de tous ces imprimés, à l'égard de tous ceux qui y sont intéressés de quelque manière. C'est une obligation qu'entraîne la possession d'un droit d'auteur. Cela peut vous servir de point de départ pour étendre vos responsabilités.

J'ai moi-même détenu des droits d'auteur et je sais quelle responsabilité cela donne. Je ne peux pas me contenter de les posséder et de ramasser l'argent qu'ils produisent. A titre de propriétaire de ces droits, j'ai des responsabilités envers d'autres.

M. D'Avignon: Me permettez-vous une observation, monsieur le sénateur? Nous pourrions peut-être essayer de faire ce que vous dites. Mais une foule de ces imprimés ne sont pas protégés par des droits d'auteur et c'est là une des difficultés. Ce sont des publications gratuites, des brochures et des livres, dont les frais d'impression forment globalement plus de la moitié peut-être du total des dépenses des ministères, et ces imprimés ne passent jamais par nous, sauf qu'ils sont disponibles dans nos centres d'information. Tout ce que publient le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et les autres ministères est disponible, y compris les changements apportés aux lois de l'impôt sur le revenu. Les formules de déclaration de revenu sont du nombre.

Le sénateur Everett: Monsieur le président, je me demande si la question du sénateur Grosart ne pourrait pas être posée au président du Conseil du Trésor quand il viendra témoigner. Je sais à quoi le sénateur Grosart veut en venir et je sais pourquoi, je pense. Il me semble que cette information serait très utile pour l'enquête que nous faisons. J'ai l'intuition que le Conseil du Trésor aurait probablement plus de poids qu'Information Canada pour obtenir ces renseignements, mais j'accorde au sénateur Grosart qu'Information Canada devrait peut-être posséder le pouvoir des les obtenir. Étant donné les circonstances, toutefois, je me demande s'il ne conviendrait pas mieux de poser la question au président du Conseil du Trésor.

Le sénateur Grosart: Sauf le respect que je vous dois, sénateur Everett, c'est ici que je veux insister, car contrairement à ce que d'autres pensent, je suis entièrement pour qu'Information Canada étende son activité. Je crois qu'elle a été acculée par les circonstances dans un coin où le travail qu'elle accomplit n'a pas assez d'ampleur. On vous appelle Information Canada, mais votre champ d'action est restreint. N'importe quel relationiste, n'importe quel agent d'information aurait honte de subir les restrictions qui pèsent sur vous.

Comme je l'ai dit, je suis très heureux de savoir qu'à votre avis Information Canada devrait avoir la responsabilité de toute l'information qui se déverse. Je n'ai jamais rencontré un journaliste qui ne soit pas d'avis que presque toute la matière qui sort des ministères est à mettre au panier. C'est ce que font tous les chefs d'information à qui j'ai parlé. C'est ce que je fais dans mon bureau. Je fourre cela au panier. C'est ce que font tous les sénateurs et tous les députés. C'est sûrement le genre de gaspillage auquel Information Canada devait mettre fin. C'est un dédoublement continuel. L'idée que tout agent de relations publiques dans un ministère doive distribuer par milliers chaque déclaration du ministre est ridicule. Ce sont les abus de ce genre qui m'indignent et qu'Information Canada a laissé faire et continue de laisser faire. Je présume que c'est parce qu'on vous a coupé les ailes.

Le vice-président: Je me demande, sénateur Grosart, si nous pourrions régler la question de savoir si Information Canada peut répondre à cette question.

Croyez-vous que vous pouvez y répondre? Si vous le pouvez, alors peut-être pourrions-nous établir certaines précisions supplémentaires quant à l'information requise. Si vous jugez qu'il vous faudrait du temps pour savoir si votre service est capable de recueillir cette information, nous pourrions peut-être obtenir votre réponse quand vous reviendrez demain.

Le sénateur Grosart: Je ne crois pas qu'ils puissent répondre demain.

Le vice-président: Je ne veux pas dire qu'ils nous donneront l'information, mais qu'ils nous diront si, en fait, cette information peut s'obtenir.

Le sénateur Grosart: J'ai une autre question à poser au sujet de votre rang. Si j'ai bonne mémoire, quand Information Canada fut établie, vous releviez du ministère des Approvisionnements et Services. Vous releviez de M. Stanbury?

Le vice-président: Ils relevaient à l'époque d'un ministre sans portefeuille. On les a rangés à l'époque sous Approvisionnements et Services, mais le ministre responsable était un ministre sans portefeuille.

Le sénateur Grosart: Avez-vous jamais relevé du secrétaire d'État?

M. D'Avignon: Jamais du secrétaire d'État. Nous relevons actuellement du ministère du Travail.

Le sénateur Everett: Pourquoi relevez-vous du ministère du Travail à l'heure actuelle?

M. D'Avignon: Notre ministre est l'honorable John Munro, qui est aussi ministre du Travail, mais il a deux portefeuilles.

Le sénateur Grosart: Il n'est sûrement pas le ministre de l'Information tel que je l'entends.

M. D'Avignon: Non, il est le ministre responsable d'Information Canada.

Le sénateur Grosart: Ce n'est pas un portefeuille, car autrement cela ferait partie de son titre.

Le sénateur Everett: Ce crédit est dans les prévisions du Travail.

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Grosart: Il est mentionné sous le mot «Travail», qui est en caractères gras et Information Canada est en caractères ordinaires et fait ainsi partie de ce ministère. Le sénateur Everett a demandé pourquoi.

Quelqu'un le sait-il? Il n'est peut-être pas juste de vous poser cette question.

M. Trickey: Information Canada est un animal particulier; elle a été créée par l'entremise d'une loi budgétaire.

Le sénateur Grosart: Ce qui a été une autre grave erreur.

M. Trickey: Elle a été désignée par arrêté ministériel comme ministère en conformité de l'article 2 de la Loi sur l'emploi dans la fonction publique. Elle a été désignée comme ministère pour les fins de la Loi sur l'administration financière. Je crois que M. Stanbury a d'abord été désigné comme ministre responsable de faire rapport à la Chambre sur l'activité d'Information Canada. Ensuite ce ministre a été M. O'Connell. A l'époque, il avait aussi le portefeuille du Travail. C'est une décision, une simple décision qu'on a prise d'imprimer les crédits de tous les ministères et de tous les organismes désignés comme ministères en les partageant entre les ministres responsables. Je crois que c'est là toute l'explication.

Le sénateur Grosart: Vous avez mis le doigt sur ma question quand vous avez dit «le ministre responsable de faire rapport». Qui est le ministre responsable de *l'activité* d'Information Canada?

M. Trickey: Le ministre du Travail, mais à titre de ministre responsable d'Information Canada et non à titre de ministre du Travail.

Le sénateur Grosart: Je ne le conteste pas. Cela importe peu. Voilà donc un ministère relevant d'un ministre qui est membre du cabinet. Ne croyez-vous pas que votre rang s'est trouvé amélioré si vous étiez une société de la Couronne et que vous avez obtenu un degré d'indépendance de plus? D'après votre expérience, cela vous a-t-il aidé?

M. Trickey: Si vous me permettez quelques mots à ce sujet, monsieur le président, et je crois que M. D'Avignon sera d'accord avec moi. Il me semble qu'il aurait probablement été préférable pour Information Canada d'être un ministère créé par une loi du Parlement établissant clairement les responsabilités de ce ministère et constituant Information Canada comme ministère ayant sa propre loi.

Le sénateur Everett: Pourquoi dites-vous cela, monsieur?

M. Trickey: Je crois qu'une loi semblable définirait clairement nos responsabilités de même que les responsabilités des services d'information des ministères, et nos attributions vis-à-vis les ministères, vis-à-vis le Conseil du trésor et aussi nos relations avec le Parlement lui-même. Je crois que la définition serait claire.

Si vous me permettez de citer un exemple très simple, nous sommes un ministère établi pour certaines fins, mais tout ce que nous avons comme autorisation de fonctionner est le crédit qui figure chaque année dans les prévisions budgétaires.

Le sénateur Grosart: Mais dans la Loi sur l'administration financière les sociétés de la Couronne sont traitées comme des ministères.

M. Trickey: Je ne suis pas certain que le rang de société de la Couronne augmenterait ou diminuerait nécessairement notre aptitude à fonctionner.

Le sénateur Grosart: Quelle serait votre réaction si quelqu'un vous demandait de l'information critiquant le gouvernement sur une certaine question? Supposons que je m'adresse à l'un de vos centres d'information en disant: «Je n'aime pas la politique du gouvernement à l'égard du PIL. Je ne veux pas entendre ce que dit le gouvernement pour justifier le PIL. Je veux savoir ce qu'il y a contre. Voulez-vous me réunir toutes les critiques dont le PIL a été l'objet et que vous pourrez trouver?»

Cela met en lumière l'inconvénient de ne pas être une société de la Couronne et de ne pas avoir cette indépendance, mais d'avoir à faire rapport par l'entremise d'un ministre qui, naturellement, aura des idées différentes quant à la dissémination d'informations critiques et vous savez, j'en suis sûr, que cela nous mène au cœur de la question de savoir comment un service gouvernemental devrait être structuré.

M. D'Avignon: S'il s'agit d'informations dont nous disposons, nous les mettons à la disposition du public, car nous nous occupons des faits. Nous ne nous occupons pas des idées. Dans nos communications avec le public, nous lui fournissons des informations relatives aux faits que nous connaissons touchant les programmes du gouvernement. Si les informations que vous voulez sont des critiques du gouvernement et si elles sont disponibles, nous les mettrons probablement à la disposition du public. Nous les livrerons, s'il s'agit de textes publiés par un ministère, comme des rapports touchant les programmes PIL qui ne fonctionnent pas dans certaines régions.

Le vice-président: Et les discours de l'opposition à la Chambre?

M. D'Avignon: Naturellement.

Le sénateur Grosart: Mais vous dites «s'il s'agit de textes publiés par un ministère» et, naturellement, cela détruit tout parce que les ministères ne publient pas d'informations de ce genre.

M. D'Avignon: Ils le font. Nous avons eu des enquêtes dont les conclusions étaient que certains programmes du gouvernement n'étaient pas acceptés du public dans certaines régions du pays et ces rapports sont disponibles.

Le sénateur Grosart: Je n'en ai vu aucun.

Le sénateur Carter: Je vais m'engager dans une voie quelque peu différente. Quand le premier ministre, M. Trudeau, a fait sa déclaration de principe au sujet d'Information Canada le 10 février 1970, il a énuméré un certain nombre de raisons pour l'établir, et il a dit, comme troisième raison, qu'on pourrait ainsi mieux connaître les vues de la population canadienne. Cet organisme n'est donc pas uniquement destiné à diffuser l'information, mais aussi à fournir de meilleurs moyens aux Canadiens pour faire connaître leurs points de vue au gouvernement. Pouvez-vous me dire ce que vous avez fait de ce côté et ce que vous faites actuellement?

M. D'Avignon: C'est exactement l'un des buts de nos bureaux régionaux. Nous avons ouvert notre bureau de Winnipeg au début de 1972, notre bureau de Toronto

en juillet ou en août l'an dernier et le bureau de Montréal à l'automne. Nous venons à peine d'ouvrir le bureau de Halifax et celui de Vancouver a été ouvert ce printemps. Nous espérons jouer ce rôle, mais nous ne pouvons pas créer un mécanisme semblable en quelques mois. Il fonctionne déjà et nous avons commandité certains projets en 1971, alors que des étudiants ont eu des emplois d'été pour parcourir huit ou neuf régions du Canada et les rapports qui en ont résulté ont été publiés. Certains de ces rapports critiquaient la conduite du gouvernement dans ces régions et d'autres étaient très élogieux pour certains programmes dans ces régions. Ces rapports ont été publiés et sont à la disposition de quiconque les désire. Nous espérons faire plus dans cette voie.

Le sénateur Carter: Oui. Cependant, je n'ai pas bien saisi ce que vous avez dit. Avez-vous des projets pour obtenir les vues du public sur certaines questions? Instituez-vous certains programmes, comme des sondages ou des recherches, pour découvrir ce que pensent les gens, ou bien vous contentez-vous de noter les opinions qu'on vous exprime par hasard? Avez-vous un programme bien arrêté pour recueillir cette information sur différents sujets?

M. D'Avignon: Nous avons mis un programme en route il y a environ un mois et demi au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, et c'est exactement ce que nous faisons, fournir des informations aux gens et découvrir ce qu'ils en pensent. Nous ferons un relevé à la fin de l'été. Un groupe de recherche ira recueillir et analyser les résultats de ces services.

Le sénateur Carter: Mais, à mon avis, cela n'est pas ce dont le premier ministre, M. Trudeau, parlait, même si cela peut en faire partie. Vous dites que vous disséminez certaines informations touchant certains programmes et que vous recueillez ensuite les réactions produites par ces programmes, mais vous occupez-vous des opinions sur d'autres sujets en plus des programmes?

M. D'Avignon: Nous le faisons par l'entremise de nos bureaux régionaux et, sous peu, nous serons en mesure d'analyser les réactions et de faire connaître les résultats. Il s'agit de parvenir à mettre le mécanisme voulu en place pour le faire.

Le sénateur Carter: Mais le seul programme bien arrêté que vous ayez en ce moment porte sur les informations que vous donnez touchant les programmes du gouvernement et ce sont les seuls reflux que vous avez l'intention d'accumuler pour le moment.

M. D'Avignon: Pas nécessairement. Il y a bel et bien des gens qui se présentent dans nos bureaux d'information avec des plaintes et qui ne veulent pas nécessairement des renseignements; cela est noté et sera rendu disponible. Nous pourrons vous remettre une liste de recherches faites depuis 1970 dans ce domaine.

M. Trickey: Permettez-moi d'ajouter un mot, monsieur le sénateur. Quand des gens entrent dans nos bureaux pour formuler des plaintes au sujet d'un programme ou d'une activité particulière d'un ministère ou de quoi que ce soit, si les plaintes sont légitimes, elles sont transmises au ministère concerné, lequel est mis au courant du fait que telle ou telle plainte a été formulée au sujet de tel ou tel programme. Nous n'allons pas plus loin, cependant. Nous avons mis en marche ce mécanisme de réponse, mais nous n'avons pas récemment entrepris d'instituer des enquêtes d'opinion au sujet d'une politique, d'un programme ou d'une activité quelconque du gouvernement.

Le sénateur Carter: Comme organisme du gouvernement, comment vous y prenez-vous pour faire connaître au public les services que vous pouvez lui fournir? Comment lui faites-vous savoir quels services sont disponibles et de quelle manière on peut y recourir?

M. D'Avignon: Nous avons annoncé l'ouverture de nos bureaux régionaux. Il est possible que nous ne l'ayons pas suffisamment annoncée parce que notre budget est assez limité pour ce genre de publicité. Mais nous sommes inscrits dans les bottins téléphoniques et, chaque fois que nous ouvrons un bureau, nous l'annonçons. Nous annonçons les nouvelles publications. Mais je dois dire que le montant dépensé en publicité pour Information Canada est fort petit. Il y a encore sept ou huit mois, nous n'avions même pas d'agent d'information à Information Canada. Mais nous nous efforçons maintenant de combler cette lacune.

Le sénateur Carter: Afin que la population des diverses parties du Canada sache ce que vous pouvez lui offrir.

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Carter: Je reviens à la déclaration du principe faite par M. Trudeau à la Chambre des communes le 10 février. Comme première raison, il a dit qu'Information Canada encouragerait la coopération entre les agents fédéraux d'information pour les tirer de leur isolement réciproque et que le but serait d'augmenter l'efficacité et de réaliser des économies en réduisant les dédoublements de personnel et de matériel et en faisant un meilleur emploi des ressources du gouvernement dans le domaine de l'information. Plus loin, il a dit: «Pour atteindre ces objectifs, nous prévoyons une organisation dont le nouveau personnel, en excluant trois unités constituantes que nous transférons d'autres organismes gouvernementaux, totalisera moins de 150 personnes». Information Canada a donc été initialement conçue comme unité compacte formée de 150 nouveaux employés plus ceux qu'on prendrait dans d'autres organismes. Pouvez-vous me dire, en premier lieu, quel est actuellement le nombre total des employés d'Information Canada?

M. Trickey: Accordez-moi un moment pour le trouver. Vous voulez connaître le nombre total des employés?

Le sénateur Carter: Je veux les deux chiffres.

M. Trickey: Le nombre total d'employés prévu pour 1973-1974 est 618. Le nombre de ceux qui sont affectés aux nouvelles fonctions créées lors de la fondation est de 244 au lieu des 150 que vous avez mentionnés. C'est qu'au début il y avait environ 22 postes prévus pour les centres d'information et il y en a maintenant environ 113; en outre, il y avait environ 24 postes dans le domaine des communications et il y en a maintenant 29. Par conséquent, l'augmentation de personnel dans les nouvelles fonctions depuis notre fondation s'est surtout produite dans les centres d'information. Il me faut ajouter que

chaque centre d'information a un certain noyau de base qui ne fluctue pas avec la demande. Il n'y a pas de variation. C'est ainsi qu'il y a un directeur et une sténo. Mais nous avons établi des critères de concert avec le Conseil du Trésor, ce qui nous autorise, à mesure que le nombre des demandes de renseignements augmente, à retourner au Conseil du Trésor et à demander des ressources additionnelles en fonction de ces critères. Je ne me souviens pas au juste de la formule, mais elle est fondée sur un certain pourcentage de demandes téléphoniques et un certain pourcentage de demandes écrites. Ces chiffres permettent de calculer le nombre d'hommes-années ou d'hommes-mois requis pour satisfaire les besoins et c'est essentiellement ce qui explique l'augmentation du personnel des centres d'information. Il s'agit là en réalité de la fonction diffusion de l'information d'Information Canada plutôt que de la fonction diffusion des publications.

Le sénateur Grosart: Permettez-moi une question supplémentaire à ce sujet. N'est-il pas vrai, cependant, que si vous devez donner plus d'expansion à ce service de renseignements, pour accomplir la sorte de travail que vous désirez faire—et j'ajoute, la sorte de travail qui doit se faire—vous aurez une formidable augmentation du nombre de vos employés?

M. Trickey: C'est ce qui pourrait se produire si nous en restons au rapport un sur un avec le public. Il y a un concept que nous essayons d'instaurer et dont nous sommes à faire l'essai à deux endroits au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, et qui consiste à nous brancher sur les services d'information des localités, les services d'information des bibliothèques et autres établissements semblables au lieu de nous résigner à conserver le rapport un sur un avec le public. Nous pourrions fournir à ces services locaux les renseignements dont ils ont besoin pour informer les populations locales ou les gens qui s'adressent à eux et il se pourrait fort bien que, de cette façon, nous parvenions à desservir plus de monde avec le même nombre ou un nombre légèrement accru d'employés. En développant tout ce concept, nous n'aurions plus à traiter directement avec chaque demandeur de renseignements, mais à traiter plutôt peut-être par téléphone avec le service communautaire d'information que nous alimentons et qui, lui, pourra répondre aux questions dans le rapport un sur un. Nous croyons qu'il nous serait peut-être possible d'en arriver à une stabilisation d'effectifs dans trois, quatre ou cinq ans. Il n'est pas impossible, si nous réussissons, que nous obtenions même une réduction de personnel dans ce domaine.

Le sénateur Manning: Monsieur le président, permettez-moi d'interrompre nos délibérations un moment. Notre comité reçoit en ce moment un groupe de visiteurs très distingués et il leur faut se rendre à un autre rendez-vous à 11 heures. Me permettez-vous de les présenter?

Le vice-président: Certainement.

Le sénateur Manning: Cette délégation vient de l'Alberta, de l'Assemblée législative de l'Alberta, et ce sont des membres de l'Association parlementaire du Commonwealth. Leur chef est M. William Diachuck, vice-président de l'Assemblée législative de l'Alberta, M. A. J. Dixon, l'ancien président de l'Assemblée, M. Ruste, M. Buckwell, M. Jamison et M. Young. Ils sont à Ottawa pour une couple de jours et ils ont visité le Sénat hier soir. Ils viennent maintenant visiter le Comité.

Le vice-président: Merci, sénateur Manning.

Notre comité est sûrement très heureux de recevoir votre visite ce matin et nous vous souhaitons la bienvenue comme nous avons fait au Sénat hier soir.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous fournir une décomposition des chiffres? Quel était au début le nombre d'employés de l'unité d'information elle-même?

M. Trickey: Au stade de l'organisation?

Le sénateur Carter: Quel nombre avez-vous aujourd'hui?

M. Trickey: Le nombre d'hommes-années utilisés aux centres de renseignements dans nos opérations régionales pour les fins d'information est de 113.

Le sénateur Carter: Mais quel est le total de vos effectifs? Combien d'employés sont attribués à Information Canada en plus des organismes que vous avez absorbés?

M. Trickey: 244.

Le sénateur Carter: Et en comptant tout le monde, quel est votre total?

M. Trickey: 618.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous me donner une décomposition pour tout le Canada? Combien y en a-t-il au bureau central? Combien y en a-t-il dans les différentes régions et villes? Quelle décomposition pouvez-vous fournir?

M. Trickey: Je n'ai pas ces chiffres sous la main, mais je peux vous les obtenir.

Le sénateur Carter: Vous dites que le total des effectifs d'Information Canada est actuellement de 244. M. Coates, un membre de l'autre lieu, a inscrit des questions au *Feuilleton* et, parlant à cet endroit l'an dernier, le 12 juin, il a dit:

> Autrement dit, le nombre total des agents d'information a augmenté d'environ 125 depuis l'établissement d'Information Canada, tandis que dans le même temps Information Canada . . .

c'est vous...

> a pris 354 employés à plein temps, plus 162 employés affectés aux expositions.

vous dites maintenant 244. Est-ce à rapprocher de 344 il y a un an? Avez-vous réduit le nombre de 100?

M. Trickey: Non. La question qui a été posée ne m'est pas familière. Il me faudrait lire la question et la réponse donnée. Je ne suis pas certain de quelle année il parlait, à quelle année s'appliquait ce chiffre. En ce qui concerne les nouvelles fonctions d'Information Canada, je comparais 150 à 244. Quand aux anciennes fonctions assumées par Information Canada, y compris les expositions, nous avions quelque 370 employés en 1970-1971 et nous en prévoyons quelque 374 pour 1973-1974.

Le sénateur Carter: M. Coates citait la déclaration du premier ministre. Celui-ci avait dit que l'objectif était d'augmenter l'efficacité et de réaliser des économies

en réduisant le double emploi de personnel et de matériel et en faisant un meilleur usage commun des ressources du gouvernement dans le domaine de l'information. M. Coates a fait observer que, suivant la réponse à une question inscrite par lui au *Feuilleton* de l'autre lieu, soit une information officielle, le nombre total des agents d'information dans tous les ministères, au lieu de diminuer depuis l'établissement d'Information Canada, avait augmenté de 125 et qu'Information Canada elle-même était passée, du nombre de 150 employés prévu par le premier ministre à cette époque, à un total de 354 employés à plein temps plus 162 employés affectés aux expositions. Il a reçu cette réponse avant le 12 juin 1972, il y a un peu moins d'un an.

M. Trickey: Si vous m'accordez votre indulgence, je crois pouvoir arriver très proche de la bonne explication. En ce qui concerne Information Canada elle-même, je crois que la réponse portait probablement sur l'année 1971-1972, car les chiffres de 1972-1973 n'étaient probablement pas disponibles au moment où la réponse fut faite. Dans les chiffres relatifs à Information Canada fournis à cette date, il y avait 166 employés transférés aux expositions cette année-là, et comptés à part. Le total des effectifs d'Information Canada cette année-là était de 325, y compris les employés affectés aux éditions.

Le sénateur Carter: Pourquoi ce chiffre comprend-il les employés affectés aux éditions? Il s'agit d'employés qui étaient auparavant chez l'Imprimeur de la reine, n'est-ce pas?

M. Trickey: Oui.

Le sénateur Carter: Alors, on n'aurait pas dû les inclure dans le personnel d'Information Canada parce que les employés que vous pouviez avoir pris à d'autres organismes étaient exclus du nombre de 150.

M. Trickey: C'est juste. Je répète, il me faudra examiner la question, si je peux obtenir le numéro de la question, la réponse et la date.

Le sénateur Carter: Vous pourrez le trouver. M. Coates a soulevé ce point le 12 juin 1972 et la date de la question doit être antérieure.

M. Trickey: Je voudrais revenir et vous faire la démonstration. Je ne le promets pas pour demain, mais probablement la semaine prochaine. En ce qui concerne l'augmentation du nombre d'agents d'information du gouvernement au cours de cette période, j'ai des renseignements qui peuvent éclairer tout ce problème. Pour l'ensemble du service public, en mai 1973, dans un total de 39 ministères il y a 1,035 postes d'agents d'information; il y a environ 424 postes vacants et environ 611 postes occupés.

Le sénateur Carter: Ce sont les chiffres actuels que vous donnez maintenant?

M. Trickey: Ils datent de mai 1973.

Le sénateur Carter: Veillons à ce que le compte rendu soit clair. M. Coates mentionne ces deux chiffres et il dit:

> On m'a informé qu'avant l'établissement d'Information Canada il y avait 937 agents d'information dans le service public. En réponse à la deuxième partie de la question, on m'a informé qu'il y avait 1,062 agents d'information dans les divers ministères du gouvernement.

C'est 937 et 1,062 à rapprocher des chiffres que vous donnez aujourd'hui.

M. Trickey: Comme vous le savez, il y a des arrivées et des départs tous les jours et ces chiffres s'appliquent à une date précise. Il y a un certain nombre de postes vacants. Le chiffre de 1,062 pouvait être valide à cette date, au moment de la réponse. Ceux-ci datent de mai 1973. D'après les chiffres que nous avons, il y a en ce moment 424 postes vacants dans ce domaine et 611 personnes en service.

Le sénateur Everett: Dans tous les ministères?

M. Trickey: Oui, 39 ministères. On est à reclassifier tous les emplois relatifs à l'information et il y a là 132 postes qui étaient rangés auparavant dans d'autres catégories, commis, postes administratifs et ainsi de suite. Ils ont été transférés aux services d'information par suite des études de classification du Conseil du Trésor. Cela explique en partie cette augmentation générale; ce n'est qu'une reclassification comportant des désignations différentes.

Le sénateur Everett: Le personnel d'Information Canada est-il compris?

M. Trickey: Oui, les agents d'information d'Information Canada.

Le vice-président: Combien y en a-t-il?

Le sénateur Everett: L'effectif est de 1,032, n'est-ce pas?

M. Trickey: C'est 1,035.

Le sénateur Everett: Ce sont uniquement des agents d'information?

M. Trickey: Oui. Dans le système de classification, ils sont désignés comme agents d'information.

Le sénateur Everett: Il y a donc un personnel additionnel qui seconde ces agents d'information.

M. Trickey: Oui.

Le sénateur Everett: Avez-vous une idée du total dans les 39 ministères?

M. Trickey: Non, pas la moindre.

Le sénateur Everett: Serait-il possible d'obtenir ce chiffre?

M. Trickey: Peut-être. Je vais m'informer.

Le sénateur Everett: Si le sénateur Carter y consent, je voudrais demander cette information additionnelle.

Le sénateur Carter: Oui. Je voudrais poser une autre question. Vous avez absorbé l'Imprimeur de la Reine et ses ventes. Pouvez-vous me donner le chiffre des ventes de l'Imprimeur de la Reine pendant l'année qui a précédé le changement et le plus récent chiffre des ventes?

M. Trickey: Non, je ne puis le faire aujourd'hui. Si vous voulez patienter un moment, je vais regarder si j'ai

ces chiffres, mais je ne crois pas qu'ils remontent aussi loin en arrière.

Le sénateur Carter: Je veux savoir si les ventes ont augmenté ou diminué.

M. Trickey: Je crois qu'elles fluctuent. Je crois qu'elles ont atteint un sommet assez élevé pendant l'année du centenaire, puis elles ont baissé et ont augmenté de nouveau. Je ne crois pas avoir ces chiffres ici, mais je peux vous les obtenir.

Le vice-président: Pourrons-nous avoir ces renseignements demain?

M. Trickey: Oui.

Le vice-président: Cela vous convient-il, sénateur Carter?

Le sénateur Carter: Oui. Quels sont les derniers chiffres au sujet des rapports du gouvernement? Quel est celui qui se vend le mieux actuellement?

Le sénateur Grosart: Les rapports du Sénat.

Le sénateur Carter: C'est fort probable.

M. Trickey: Je ne puis répondre à cette question.

Le sénateur Carter: Je conçois que vous n'étiez pas encore convenablement organisés à cette époque, mais le rapport du Comité spécial d'enquête du Sénat sur la pauvreté a paru peu après qu'Information Canada se fut chargée de la distribution et nous avons eu des difficultés terribles, car apparemment Information Canada ne faisait aucune promotion. À Toronto et ailleurs, les librairies étaient épuisées. Les exemplaires disponibles se sont vendus comme de petits pains chauds en l'espace d'une journée et les librairies ne pouvaient pas en obtenir d'autres d'Information Canada. Il y eut vraiment là beaucoup de confusion pendant plusieurs semaines. Je me demande si vous en êtes sortis maintenant. Avant l'établissement d'Information Canada, l'Imprimeur de la Reine faisait de la réclame auprès des librairies et de ses accointances dans tout le pays, et les gens étaient au courant de la parution de ces rapports et des autres publications du gouvernement.

Est-ce que vous faites ce genre de réclame?

M. D'Avignon: Si le Comité désire poser des questions à ce sujet, je serai enchanté de faire venir M. Claude Beauchamp, le directeur des publications ici. Aucun de nous n'était là à l'époque et nous ne sommes vraiment pas au courant. Chaque ministère est ordinairement responsable du premier tirage. Dans le cas d'un rapport du Sénat, le Sénat l'est probablement; j'ignore qui est responsable. Si on commande 5,000 exemplaires, c'est tout ce que nous recevons. Ensuite, nous sommes responsables des réimpressions, lesquelles dépendent de la vente. Je suppose que nous ne pouvons jamais prévoir comment une publication se vendra, quelle sera la demande. M. Beauchamp aura tous ces détails; il connaît très bien ce domaine.

Le sénateur Everett: Ce serait très intéressant, car en ce qui concerne les rapports des comités du Sénat, le Sénat acquitte les frais entiers de l'impression et aussi, je crois, ceux du premier tirage.

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Everett: Une partie de ce tirage est vendue par les librairies d'Information Canada.

M. D'Avignon: C'est exact.

Le sénateur Everett: Il serait intéressant de savoir ce qu'il advient des recettes. Je ne parle pas des recettes d'Information Canada, qui sont des recettes de distribution, mais des montants qu'Information Canada verse à l'Imprimeur de la Reine. Est-ce que ces montants sont crédités au Sénat, qui acquitte tous les frais jusqu'à ce stade, ou bien est-ce que ce sont des recettes additionnelles pour l'Imprimeur de la Reine?

Le sénateur Grosart: Le Sénat ne reçoit rien.

Le sénateur Everett: Je parie que cet argent retourne à l'Imprimeur de la Reine.

Le vice-président: Sénateur Carter, vous conviendrait-il que nous fassions venir M. Beauchamp demain? Il pourrait répondre à ces questions, n'est-ce pas?

M. D'Avignon: Oui.

Le vice-président: Êtes-vous satisfait?

Le sénateur Carter: Oui.

Le sénateur Yuzyk: En ce qui concerne les publications qui se vendent le mieux, pourrions-nous obtenir la liste des dix publications les plus en demande, disons depuis qu'Information Canada est chargée de la vente, ce qui nous donnerait une idée de l'intérêt que le public porte à certaines des publications?

M. D'Avignon: L'honorable sénateur parle-t-il de toutes nos publications ou seulement des rapports du gouvernement? Nous vendons des livres comme *L'Annuaire du Canada* et *Les oiseaux du Canada*, qui ne se vendent peut-être pas en grosses quantités, mais qui font l'objet de la meilleure demande depuis nombre d'années.

Le sénateur Yuzyk: Toutes les publications m'intéressent, car je veux avoir une idée des différents domaines qui intéressent les Canadiens.

M. D'Avignon: Nous vous préparerons cette liste.

Le sénateur Grosart: Peut-être pourrions-nous obtenir une liste sommaire avec les quantités, une liste de 50 ou 100 mettons, plutôt que seulement les dix meilleures publications. Peut-être pourrions-nous obtenir une liste des ventes?

Le vice-président: Est-ce possible?

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Manning: Je voudrais explorer deux ordres d'idées. En premier lieu, j'ai quelques observations à faire sur certains aspects particuliers du fonctionnement d'Information Canada. En premier lieu, je voudrais consacrer quelques moments à ce qui me paraît être le souci général le plus fréquemment exprimé à l'heure actuelle. Pourrions-nous obtenir plus de renseignements touchant les conclusions d'Information Canada sur la question de savoir si elle a réussi ou non à coordonner l'activité des ministères avec celle d'Information Canada? On me permettra peut-être de recourir à une ou deux observations pour préciser les renseignements que je voudrais obtenir des témoins.

D'une manière générale, le gouvernement est à peu près limité à trois moyens entre lesquels choisir pour diffuser l'information. D'abord, il peut confier cette responsabilité aux divers ministères, laissant chacun responsable de la conduite de ses propres services d'information. Le deuxième moyen consiste à établir un organisme central d'information et c'est là, je pense, ce que bien des gens pensaient qu'Information Canada allait être. La troisième formule est apparemment celle qu'il nous arrive d'avoir, c'est-à-dire une combinaison des deux autres, les ministères s'occupant encore de diffuser eux-mêmes l'information, leur rôle étant suppléé et peut-être dans une certaine mesure remplacé par les services d'Information Canada.

Si j'ai bien capté l'inquiétude publique, c'est de ce côté qu'elle porte.

Cette expérience, si l'on veut la considérer comme expérience, a-t-elle réussi à éliminer les doubles emplois et à diffuser l'information d'une manière à la fois plus efficace et plus économique? Il m'intéresserait de savoir à quelles conclusions vous en êtes arrivés avec les résultats de cette expérience jusqu'ici, en particulier les résultats des efforts que vous avez déployés pour coordonner votre activité avec celle des ministères pour atteindre les objectifs énoncés par le permier ministre et qui vous ont déjà été rappelés.

M. D'Avignon: D'une manière générale, je voudrais diviser votre question en deux parties, monsieur le sénateur. Tout d'abord, à Ottawa, je dois l'avouer, les résultats n'ont pas répondu à l'attente. Une certaine répugnance à solliciter nos services s'est manifestée chez les groupes de relations publiques ou les groupes d'information des ministères et des organismes du gouvernement D'autre part, nous avons fort bien réussi hors d'Ottawa. C'est là que nous avons vraiment réalisé des progrès. Je pense que nous sommes maintenant au stade où cette résistance a été brisée.

Comme je l'ai dit, nous avons le conseil des quatre directeurs. Nous nous réunissons fréquemment. Nous parlons des programmes communs. Nous étudions à fond les programmes communs et nous pourrions fournir au Comité une liste des cas où nous avons collaboré avec les ministères, et ces cas sont assez importants.

Nous avons donc obtenu d'excellents résultats hors d'Ottawa, dans les régions. Nous avons recours aux services des ministères là où ils sont présents. Nous avons recours à leurs conseils. C'est un peu le contraire de ce qui se passe à Ottawa, car il ne nous répugne pas de demander aux ministères de travailler avec nous. Au contraire.

Je crois bien sûr que nous avons réalisé de grands progrès, car nos bureaux ont reçu la visite d'un demi-million de personnes. Nous travaillons excessivement bien avec les ministères, non pas tant avec leurs agents d'information sur le terrain qu'avec les responsables de leurs opérations, dont il nous faut obtenir l'information dans 42 p. 100 des cas. Nous transmettons ensuite cette information aux contribuables. Nous ne répondons sans aide qu'à 58 p. 100 des demandes de renseignements. Pour les autres, il nous faut obtenir les réponses des ministères, car nous ne possédons pas nous-mêmes les renseignements. Nous espérons combler bientôt cette lacune au moyen d'un système de soutien. Nous sommes à établir ce système à Ottawa. Il y aura une liaison entre ce centre de soutien d'une part et, d'autre part, nos bureaux d'information et nos centres de renseignements. Les ministères se trouveront soulagés de beaucoup de travail et l'information sera plus facile d'accès que jamais auparavant. Ce système ne remplacera rien qui existait auparavant et il serait donc difficile de comparer les coûts. Étant donné que ce service n'existait pas, il ne coûtait rien, mais le public n'obtenait pas de renseignements.

Le sénateur Manning: En ce qui concerne le volume énorme d'information que chaque ministère produit depuis des années, dans quelle mesure la tâche de diffuser cette information a-t-elle été réduite pour les ministères depuis qu'ils vous fournissent des rapports et des renseignements, depuis qu'Information Canada et l'organisme de distribution?

M. D'Avignon: Monsieur le président, je ne peux pas répondre à cette question. M. Trickey a déjà fourni des chiffres au sujet des agents d'information. C'est tout ce que nous avons. Nous savons que nous rendons service à la population dans les provinces où nous sommes à l'œuvre. Il est à présumer que, si nous n'existions pas, il faudrait beaucoup plus de temps pour répondre à ces demandes de renseignements, mais les gens finiraient par atteindre les ministères avec lesquels ils veulent communiquer, ceux-ci seraient dans l'obligation de répondre et il leur faudrait établir des moyens additionnels là où nous avons des bureaux régionaux.

Le sénateur Manning: Monsieur le président, l'aspect économique retient mon attention pour une autre raison. Pour ne citer qu'un exemple, je suis passé par les mêmes souffrances il y a un certain nombre d'années sur le plan provincial. Nous avons essayé de coordonner les services d'information dans un seul ministère afin d'éviter les doubles emplois, de réaliser des économies et d'accomplir tout ce qu'on a dit qu'Information Canada allait faire. La tâche s'est tout simplement révélée impossible.

Il vous faut avoir un système qui rende les ministères responsables de l'information, qui les assujettit à une stricte surveillance, à un point qui équivaudrait à leur imposer une sorte d'«auditeur général» de l'information qui serait roi et maître des budgets et des dépenses de chaque ministère dans le domaine de l'information. Nous sommes arrivés à la conclusion, bonne ou mauvaise, que le meilleur contrôle était le contrôle financier. On dit à un ministère qu'il a «x» dollars à dépenser en services d'information. On laisse le ministère établir son ordre de priorité et décider ce qu'il est le plus important de faire connaître au public au sujet de ses opérations. S'il n'y a pas de limite à l'argent fourni, il est naturel qu'un ministère continue de produire des quantités d'écrits n'offrant de l'intérêt que pour bien peu de gens.

Mais l'expérience nous a montré que l'idée de créer un organisme distinct sans lui donner une autorité complète et en laissant les ministères conserver certains des services d'information ne pouvait absolument pas marcher. Nous avons eu beau essayer, cela ne marchait pas. Pourtant, il devrait sûrement être plus facile de se rendre maître de cette activité sur le plan provincial que sur le plan fédéral, le volume étant beaucoup moindre que celui qu'on affronte sur le plan fédéral, mais nous avons été forcés de conclure que c'était impossible à maîtriser avec un système double. Aussi, d'une manière générale, nous

sommes revenus au système qui consiste à laisser chaque ministère responsable sous un organisme central de surveillance, lequel élimine les doubles emplois autant que possible et contrôle les dépenses.

Le sénateur Grosart: Avez votre permission, sénateur Manning, je voudrais placer un mot ici, car il y a quelques années j'ai procédé à peu près à la même sorte d'enquête dans une autre province. Après une étude assez longue des systèmes dans d'autres gouvernements, particulièrement celui de l'État de New York, je suis arrivé à une conclusion différente, et c'est que la manière idéale d'exercer un contrôle central complet sur le personnel est de confier à l'organisme central—ce serait Information Canada dans notre cas—la responsabilité de fournir leurs agents d'information aux ministères. Cet organisme central déciderait quels sont les besoins des ministères et surveillerait le travail des bureaux d'information. C'est le système de l'État de New York, qui offre l'avantage que la surveillance et l'évaluation du travail se font hors du ministère, de sorte que chaque ministère n'est pas enfermé dans un seul petit domaine.

Par exemple, en agriculture, le principal intérêt est de communiquer avec les cultivateurs et non pas avec l'ensemble du public, sauf s'il s'agit des prix du bœuf. Ils ne s'occupent que d'un aspect de la question. C'est une autre solution et elle a réussi pour certains gouvernements. Elle permet de s'écarter du fait capital qu'en nommant un directeur de relations publiques dans un ministère, cet homme devient l'agent personnel de publicité du ministre.

Le sénateur Manning: Je crois que c'est vrai. Je ne prétends pas qu'il n'existe pas d'autres solutions de rechange, monsieur le président, mais je dis qu'on aboutit à un résultat ou à l'autre: ou bien on rend les ministères responsables, sous un contrôle central quelconque; ou bien on établit un organisme central d'information qui est uniquement responsable et on le laisse traiter avec les ministères. Mais on ne peut pas avoir un système qui oblige le public à traiter à la fois avec les ministères et le centre d'information et espérer qu'il puisse réaliser des économies ou être plus efficace, car un tel système ne peut absolument pas éliminer les doubles emplois.

Par exemple, si le ministère de la Voirie produit des milliers de cartes routières et les met à la disposition du public, le citoyen ordinaire qui veut une carte routière n'écrira pas au centre d'information; le citoyen ordinaire écrira au ministère sauf s'il est au courant de l'existence du centre. Par conséquent, à moins de porter l'organisme central à l'attention du public, vous aurez ce problème additionnel.

Je ne dis pas qu'un organisme central ne réussira pas, mais je prétends qu'une structure double, laissant les ministères avoir leurs propres services dinformation tout en ayant un organisme central comme Information Canada, ne peut être ni plus efficace, ni plus économique, car on ne parviendra pas alors à éliminer les doubles emplois.

Le sénateur Grosart: Je suis tout à fait d'accord.

Le sénateur Manning: Je soulève ce point parce que j'estime qu'il occupe une grande place dans l'esprit du public. La question de savoir comment l'organisme fonctionne du point de vue administratif est une question tout à fait différente, mais en ce qui concerne les détails mentionnés par le premier ministre, comme réduire le volume de l'information et la rendre plus efficace, je prétends qu'il faut en arriver à faire d'Information Canada l'organisme central pour le Canada, car autrement il faudra s'en remettre aux ministères eux-mêmes comme par le passé, mais sous une surveillance probablement beaucoup plus stricte que par le passé.

Permettez-moi maintenant d'aborder quelques autres points. Pourriez-vous me dire en gros comment se répartit le total de vos frais d'information ou de distribution entre l'information non sollicitée qu'Information Canada envoie et celle que vous envoyez en réponse à des demandes? Quel est le volume de l'information non sollicitée que vous envoyez?

M. D'Avignon: Nous n'envoyons pas de communiqués aux journaux et nous n'envoyons pas d'information non sollicitée. Les ministères le font. Toute l'information que nous donnons est sollicitée.

Le sénateur Manning: Il n'y a pas d'information non sollicitée?

M. Trickey: Sauf une exception et il s'agissait là aussi auparavant d'information sollicitée. Ce sont les livres et les publications qui sont envoyées gratuitement aux bibliothèques de dépôt, qui les sollicitaient auparavant toutefois. Il a été décidé, de concert avec le bibliothécaire national et d'autres, que ces bibliothèques recevraient automatiquement des exemplaires des publications du gouvernement.

M. D'Avignon: Mais pour qu'une bibliothèque soit sur la liste d'envoi, il faut qu'elle ait sollicité déjà.

Le sénateur Manning: Permettez-moi de proposer un mode de coordination au moyen duquel j'estime qu'Information Canada pourrait obtenir des résultats formidables en ce qui concerne la matière non sollicitée que les ministères envoient. Franchement, je pense que c'est le pire exemple de gaspillage qu'offrent les services d'information publics. Je sais qu'il en est de même aussi dans le secteur privé et dans les maisons d'affaires auxquelles je suis associé. Comme le sénateur Grosart l'a dit, dans cet édifice, dans nos bureaux, il arrive des centaines de rapports et d'imprimés non sollicités et, bien que tous offrent sans doute un certain intérêt pour certaines personnes et certains ministères, un grand nombre sont à peu près ou tout à fait dépourvus d'intérêt pour ceux qui les reçoivent. Comme partie de son travail de coordination, pourquoi ne serait-il pas possible qu'Information Canada fournisse aux entreprises et aux particuliers, même aux membres des Communes et du Sénat, une liste des rapports ou des principales publications qui sont disponibles? Les intéressés pourraient simplement pointer ceux qui les intéressent et retourner la liste à Information Canada ou ailleurs, ce qui donnerait une liste de distribution?

Quand j'ai fait mon arrivée ici, j'ai été stupéfait de voir le monceau énorme des rapports qui m'arrivaient et dont le tiers n'avaient pas de valeur pour moi. J'ai demandé à me faire envoyer une liste à pointer et on m'a répondu qu'on ne pouvait pas procéder de cette manière et qu'il me fallait tout recevoir. C'est sûrement là la plus stupide forme d'inefficacité qui soit.

Je crois qu'en faisant son travail de coordination Information Canada pourrait prendre les listes des personnes à qui les ministères du gouvernement du Canada envoient tous ces imprimés non sollicités et envoyer à ces gens des listes à pointer, y compris les maisons d'affaires, les sociétés de recherche et ainsi de suite. Je sais que, dans notre cas, nous sommes une entreprise de recherche et que nous utilisons beaucoup de publications des gouvernements, mais il me suffirait d'avoir une liste sur laquelle je pointerais les rapports que je désire toujours recevoir.

Le vice-président: Monsieur D'Avignon, je crois que vous avez partiellement répondu déjà à cette question. Vous avez dit qu'il y avait certaines publications qu'il fallait envoyer à tous les membres du Parlement et j'hésiterais à le contester.

M. D'Avignon: Nos publications ne vont jamais automatiquement aux membres du Parlement, monsieur le président. Vous recevez une liste à pointer pour les imprimés que nous publions nous-mêmes. Nous avons des ententes avec certaines bibliothèques publiques et les bibliothèques des universités et elles reçoivent des exemplaires de tout ce que nous publions. Cela est automatique. Mais les sénateurs et les députés reçoivent une liste à pointer; ils ne reçoivent pas les publications sans les avoir demandées.

Le sénateur Manning: Je parle des ministères. En faisant votre travail de coordination avec les ministères, si vous pouviez prendre cette seule mesure et vous charger de distribuer une liste de pointage pour eux, vous pourriez mettre fin à la distribution non sollicitée de rapports et d'autres imprimés qui coûtent des centaines de milliers de dollars, qui ne sont jamais lus et qui vont tout droit au panier. Ce serait un moyen pratique d'économiser beaucoup d'argent.

Le sénateur Grosart: Presque chaque jour, tous les membres du Parlement—et j'ignore combien d'autres personnes—reçoivent des reproductions miméographiées des discours que les ministres prononcent à la Chambre et ils reçoivent en même temps ces discours imprimés dans les *Débats*. C'est un exemple.

Le sénateur Everett: Je pense que le sénateur Manning a donné une excellente idée. Voici ma question supplémentaire. Est-ce qu'Information Canada soulève auprès du Conseil du Trésor la question de savoir si les services d'information fournis par les autres ministères constituent un double emploi, si leurs méthodes de distribution sont bonnes, si le volume de l'information pourrait être comprimé, si les sommes d'argent mises à la disposition des services d'information des ministères pourraient être dépensées à meilleur escient ou être réduites? Il me semble que s'il nous faut tolérer cette double autorité en information, Information Canada devrait avoir des rapports étroits avec le Conseil du Trésor, lequel est le seul moyen de contrôle que nous avons. Je ne conseille pas d'opter pour la thèse du sénateur Grosart ou pour celle du sénateur Manning. Le plus grand mal est de se placer entre les deux. Il faut bien avouer que nous sommes là, mais il me semble que l'avis d'Information Canada touchant l'activité d'information du gouvernement, s'il était donné à l'organisme qui contrôle, lequel semble être le Conseil du Trésor dans ce cas particulier, aurait une importance capitale, et je me demande ce que vous faites à ce sujet.

M. D'Avignon: Nous ne donnons des renseignements ou des conseils au Conseil du Trésor que sur demande. Je suis sans doute d'accord avec le sénateur Manning et je reconnais que le contrôle financier est vraiment et partout le meilleur contrôle. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez dit et je voudrais qu'Information Canada puisse jouer un rôle dans le choix du personnel des autres ministères et dans l'établissement des services d'information des autres ministères. Mais c'est un rôle que nous ne jouons pas.

Le sénateur Everett: Mais c'est un rôle que vous souhaiteriez jouer.

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Everett: Et vous estimez qu'Information Canada pourrait jouer un rôle qui serait très efficace?

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Grosart: Sur ce point, me permettrait-on de faire simplement observer que dans les objectifs assignés à Information Canada dans le Livre bleu, c'est-à-dire le Budget des dépenses, il y a ce passage extrait de l'arrêté ministériel passé lors de la loi des subsides:

> *sur demande,* coordonner les programmes d'information fédéraux et aider les ministères et les organismes à améliorer la qualité et l'efficacité de leurs services d'information.

Estimez-vous que votre action serait plus efficace si ces mots, *sur demande,* étaient enlevés et si cette responsabilité vous était donnée?

M. D'Avignon: Il faudrait probablement modifier un peu notre mandat. Je suis entièrement d'accord avec toutes les observations que vous avez faites au sujet de toutes ces publications qui vous arrivent. Je les reçois moi-même et il me faut avouer que je fais probablement exactement la même chose que vous.

Le sénateur Grosart: Ces mots, *sur demande,* résultaient d'un compromis; nous le savons tous. Les ministères, qui étaient jaloux de leurs prérogatives, se sont dit: «Nous ne laisserons pas un organisme central nous dire comment publier l'information». Or. si on modifiait votre mandat en éliminant ces deux mots, *sur demande,* est-ce qu'Information Canada, pour employer les mêmes mots, pourrait coordonner «les programmes d'information fédéraux»?

M. D'Avignon: Nous le pourrions sans aucun doute.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, sur la question soulevée par le sénateur Manning et reprise par le sénateur Grosart et le sénateur Everett, je suis porté à prendre la même position que le sénateur Everett. Nous recevons chaque jour un énorme monceau de paperasse arrivant des ministères, des déclarations des ministres, des copies de discours à la Chambre, de discours prononcés à l'extérieur—et ils parcourent tout le pays, en faisant des discours—des annonces et des communiqués de presse qui s'empilent, si bien qu'on n'aurait jamais le temps de tout lire, même si on espère avoir l'occasion de le faire. Mais il y a une chose que me serait utile avec

la liste de pointage que le sénateur Manning a proposée et ce serait de recevoir, à la place de tout le discours, un aperçu des questions traitées dans ce discours—et cet aperçu pourrait entrer dans une seule page et même dans une demi-douzaine de lignes—et si l'orateur a dit des choses qui m'intéressent, je saurais que je veux ce texte. Quelque chose de ce genre me serait utile à la place de cette montagne de paperasse qui continue de s'empiler jusqu'à ce que, l'espace manquant, elle aille au panier.

Le vice-président: A moins de déménager, monsieur le sénateur.

Le sénateur Grosart: Voilà une excellente idée, qui va un peu plus loin que la liste de pointage, qui demanderait un gros travail, mais qui serait d'un énorme secours pour bien des gens, y compris les journalistes, les bibliothécaires et les parlementaires. Je parle maintenant d'une liste quotidienne annotée donnant les informations du jour. Par exemple, si un ministre fait un discours dans lequel il annonce une nouvelle politique ou dit quelque chose en plus d'affirmer que le candidat en faveur duquel il parle est un excellent garçon—ce qui ne nous intéresse pas—une liste de pointage annotée serait une réalisation formidable. C'est exactement ce que fait, mais pour une autre raison, le service d'information scientifique et technologique; mais c'est une formule que le service fédéral pourrait imiter, lui qui produit plus d'information par tête que n'importe qui d'autre au monde.

Le sénateur Carter: Je songe à quelque chose d'analogue à l'index des *Débats*. S'il y a un sujet ou un discours qui vous intéresse en particulier, vous n'avez qu'à consulter l'index, lequel vous dit où le trouver.

Le sénateur Manning: Monsieur le président, j'ai soulevé cette question parce que, si Information Canada doit continuer d'être un important organisme du gouvernement, il se pourrait que le Comité, grâce à ses études et à ses recommandations, parvienne à renforcer la main d'Information Canada de façon qu'elle puisse agir dans certains de ces domaines où il semble si évident qu'il y aurait des millions de dollars à économiser en peu de temps. Il faut être réaliste, je pense, et reconnaître qu'on n'obtiendra jamais des ministères, si on les livre à leur propre initiative, qu'ils réduisent la distribution d'imprimés. Ils se font une gloire de distribuer un demi-million de rapports et pensent augmenter ainsi leur importance. Ils négligent entièrement le fait que, sur ce demi-million, 400,000 exemplaires iront au panier.

Je pense que cette situation pourrait être corrigée par un organisme central qui examinerait objectivement le problème et qui dirait: «Nous voulons faire l'impossible pour augmenter la diffusion de l'information, si elle est utilisée, mais nous ne sommes pas intéressés à inonder les bureaux et les gens, aux frais des contribuables, d'une information destinée aux rebuts.»

J'en arrive maintenant à un ou deux points particuliers. Vous avez mentionné plus tôt les services audiovisuels et vous avez dit, je crois, que vous faisiez ce travail pour les ministères et que vous récupériez les frais en facturant ces ministères. Avez-vous des renseignements démontrant qu'Information Canada réalise ces enregistrements d'une manière plus économique ou même à un prix sensiblement égal au prix que les ministères paieraient s'ils les réalisaient eux-mêmes?

Par exemple, supposons que vous tournez un film pour un ministère, que ce film coûte $60,000 et que vous recouvrez ce montant du ministère. Cette opération peut sembler très efficace, mais si le ministère aurait pu réaliser lui-même ce film, ou un film semblable, pour, mettons, $50,000, alors l'opération revêt un aspect tout à fait différent.

M. D'Avignon: Monsieur le président, tout d'abord, nous ne tournons pas de films. C'est là une responsabilité de l'Office national du film. Nous réalisons des étalages et des expositions. Nous sommes le seul fournisseur de kiosques, de montages et autres installations semblables pour le ministère de l'Industrie et du Commerce. Quand il s'agit d'une exposition commerciale, comme celle de Chine l'an dernier, nous faisons le travail. Pour les expositions de l'Office canadien du tourisme aux États-Unis, nous montons les kiosques avec tout leur contenu canadien. Il y a sûrement des économies à réaliser quand il n'y a qu'un seul atelier et nous avons un atelier qui embauche des menuisiers, des électriciens et d'autres spécialistes. C'est un domaine où nous répondons à votre recommandation précédente, c'est-à-dire où un seul organisme est responsable. Information Canada est le seul organisme qui fasse cela. Nous fonctionnons sous le régime du recouvrement des frais. Nos prix ne sont pas modiques, mais la qualité du travail est excellente et nous gagnons des prix dans le monde entier. Et nous employons des Canadiens. J'étais auparavant au ministère de l'Industrie et du Commerce et, très souvent, j'ai constaté qu'il aurait été moins coûteux pour le ministère de faire construire le kiosque en Allemagne si l'exposition avait lieu, par exemple, à Leipzieg, mais la qualité n'aurait probablement pas été aussi bonne. L'avantage est que nous embauchons des Canadiens pour faire le travail.

Le sénateur Manning: Le coût est peut-être plus élevé, mais vous estimez que la qualité est meilleure.

M. D'Avignon: C'est exact. De plus, le contrôle est meilleur, car les gens des Affaires extérieures ou de l'Industrie et du Commerce peuvent travailler en étroite liaison avec nos hommes à Ottawa pour la conception du kiosque et la plus grande partie possible du travail se fait ici.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, me permettez-vous une question supplémentaire? Est-ce qu'il y a eu là un changement, ou bien avez-vous simplement absorbé un service qui existait déjà?

M. D'Avignon: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Il n'y a donc eu aucun changement important et Information Canada fait exactement ce que cet organisme faisait?

M. D'Avignon: On l'appelait auparavant la Commission des expositions canadiennes, mais c'est maintenant la division des expositions d'Information Canada.

Le sénateur Grosart: Vous avez donc simplement assumé cette fonction et vous faites à peu près exactement la même chose.

Le sénateur Manning: Je voudrais dire un mot à ce sujet. Est-ce bien le cas? Vous avez assumé une fonction qui était exercée auparavant par un ministère et, si j'ai bien compris votre réponse précédente, vous dites qu'Information Canada fait un travail de meilleure qualité et embauche des Canadiens, tandis que d'autres ministères pourraient ne pas le faire. Il en résulte que le coût total est plus élevé, mais vous justifiez ce coût en disant que vous obtenez une meilleure qualité et que vous fournissez des emplois à des Canadiens. J'avoue franchement que cela m'inquiète, car c'est une excuse merveilleuse pour toutes sortes d'augmentations de coût.

M. D'Avignon: Monsieur le sénateur, il n'y a toujours eu qu'un seul organisme, lequel relevait à une époque du ministre de l'Industrie et du Commerce, plus tard du ministre de l'Agriculture et ensuite du ministre des Approvisionnements et Services. Mais il n'y a toujours eu qu'un seul organisme responsable des expositions. Il en est encore de même, sauf qu'il relève maintenant d'Information Canada. Et parce qu'il a fallu centraliser les facilités nécessaires, je pense qu'on épargne de l'argent au contribuable à la longue. Si tous les ministères avaient des dessinateurs et des ateliers, il en coûterait beaucoup plus. Nous sommes capables d'attirer de meilleurs hommes et nous avons d'excellents dessinateurs, et la preuve en est que nous gagnons beaucoup de prix.

Le sénateur Manning: Il est logique, je l'admets, qu'on économise dans la mesure où on centralise, mais je dis que c'est une chose à surveiller de très près, car nous savons tous par expérience ce qui se passe dans plusieurs domaines. Dans le secteur privé, par exemple, une soumission sera plus élevée que l'autre et si vous demandez à l'auteur de la plus haute soumission d'expliquer la différence, il vous répond: «Oh, la qualité de notre travail est tellement supérieure à celle du travail de nos concurrents que vous obtenez plus pour votre argent en dépensant «x» dollars de plus.» Que cela soit vrai ou faux, c'est dangereux, car cela peut conduire à des augmentations de coût à peu près illimitées, toutes justifiées par la prétention d'une meilleure qualité.

Le sénateur Everett: Une simple question supplémentaire. Les différents ministères sont-ils tenus de traiter avec cette division d'Information Canada dans le domaine des expositions ou des étalages?

M. D'Avignon: Oui, ils le sont.

Le sénateur Everett: Ils ne peuvent pas demander des propositions compétitives dans le secteur privé?

M. D'Avignon: Non.

Le sénateur Grosart: Éclaircissons ce point. Si j'ai bien compris, et je veux que ce soit clair, il n'y a rien de changé en ce qui concerne l'organisme chargé des expositions, ni les avantages, ni la ligne de conduite, ni le reste. Quand vous parlez de changements touchant l'emploi de Canadiens et l'obtention de modèles de haute qualité, vous ne parlez pas de changements apportés par Information Canada? Telle a toujours été la politique de ce groupe, si j'ai bien compris, et vous avez simplement absorbé ce groupe.

M. D'Avignon: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Alors, les dangers que voit le sénateur Manning ne sont pas des dangers qui ont surgi depuis qu'Information Canada a pris charge du groupe, mais je lui accorde que, même s'il s'agit d'un groupe absorbé, il importe d'avoir l'œil sur lui.

Le sénateur Douglas D. Everett (*président*) prend le fauteuil du président.

Le sénateur Manning: À mon avis, partout où il est possible de le faire, il serait bon de solliciter des propositions et des offres en toute matière semblable, à la fois dans le secteur privé et dans le secteur public, et l'on aurait ainsi une base rationnelle de comparaison.

Le président: Si j'ai bien compris, vous donnez le choix au ministère?

Le sénateur Manning: Pas nécessairement au ministère. Information Canada exerce le choix.

Le président: Information Canada pourrait opter.

Le sénateur Manning: Elle pourrait inviter le secteur privé à présenter des propositions, et si ces propositions équivalent à ce qu'Information Canada peut faire elle-même ou plus économiquement, il y a là un moyen de comparer.

Le président: Je pense qu'il faudrait demander aux témoins s'ils font cela ou s'ils ont l'intention de le faire.

M. D'Avignon: Nous le faisons. Et même, le secteur privé fait beaucoup de travail. Nous sommes l'entrepreneur dans ce domaine. La difficulté, semble-t-il, c'est que le ministère qui désire avoir une exposition en a toujours besoin sur-le-champ, et nous sommes probablement les seuls qui puissent la fournir.

Le sénateur Manning: Il n'y a aucune excuse à cela. Ils savent six mois d'avance qu'ils en auront besoin. C'est une habitude qu'on a dans le service public de tout demander pour la semaine prochaine et c'est tout à fait injustifié.

M. Trickey: Permettez-moi de faire observer qu'il s'exerce maintenant certains contrôles sur le degré de qualité qu'on peut exiger parfois sans tenir compte du coût. Depuis que les ministères paient la division des expositions pour leurs étalages et que cette division, dont vous savez qu'elle fait partie d'Information Canada depuis que celle-ci existe, fonctionne sous le régime du recouvrement des frais, le Conseil du trésor examine ses dépenses, y compris le personnel qu'elle emploie, et les compare aux revenus qu'elle produit, mais sans examiner chaque exposition en particulier. Cependant, les ministères eux-mêmes étudient et discutent certainement, avec notre directeur de la division des expositions, les estimations et les frais relatifs à chaque exposition, car cet argent sortira de leur budget, c'est-à-dire du montant qu'ils ont à dépenser en expositions ici et là et partout dans le monde. Si nos frais devenaient exorbitants pour certaines expositions, ils nous diraient sûrement leur façon de penser, à nous et à d'autres et même, à ce moment-là, ils demanderaient d'être dégagés de l'obligation de recourir à ce service central.

Je crois qu'il y a de la surveillance et des contrôles dans ce système, même s'il existe à la base pour les ministères l'obligation de s'adresser à la division des

expositions pour un étalage, tout comme tous les ministères sont obligés de faire imprimer leurs livres et leurs publications par l'Imprimerie du gouvernement. En réalité, l'Imprimerie ne fait pas tout le travail elle-même et confie une bonne proportion de ses travaux d'impression au secteur privé. De même, une bonne proportion de nos étalages sont fabriqués sous contrat par le secteur privé, avec appels d'offres et diverses autres formalités. Il y a donc surveillance et contrôle; ils ne sont peut-être pas complets, mais il existent certainement.

Le sénateur Grosart: C'est un point très intéressant. Il y avait auparavant une distinction nette entre l'Imprimeur de la Reine, qui est l'éditeur, et l'Imprimerie du gouvernement canadien, qui est l'imprimeur. Pour une raison ou pour une autre, cette fonction de l'Imprimeur de la Reine, qui était une très importante fonction, semble s'être perdue. C'est lui qui décidait quels travaux devaient aller à l'Imprimerie du gouvernement canadien et quels travaux devaient aller à l'extérieur. Il y avait beaucoup de considérations à faire entrer en ligne de compte, y compris l'irritation du secteur privé devant la présence du gouvernement dans l'industrie des impressions, les temps libres des presses, des linotypes et de l'offset et ainsi de suite.

Je crois, monsieur le président, que nos témoins pourraient peut-être déterrer un mémoire qui fut rédigé il y a plusieurs années à l'époque où fut établi l'organisme central des expositions, alors que toutes ces questions furent examinées avec le plus grand soin. On découvrit notamment, par exemple, qu'un ministère qui décidait d'exposer à Vienne pouvait s'adresser à quelqu'un du secteur privé qui n'était jamais allé à Vienne et qui ne connaissait rien de cette exposition. Il y avait un énorme avantage dans le fait que la Commission canadienne des expositions connaissait les expositions du monde entier parce qu'elle y était allée.

Je me souviens de certains exemples. À l'Institut du Commonwealth à Londres, nous avions un kiosque qui était une vraie honte, et tous en convenaient, par rapport à ceux des autres pays du Commonwealth. Il y est demeuré pendant deux ou trois ans. Plusieurs d'entre nous ont signalé cette différence en revenant et on l'a finalement changé. Voici quelqu'un qui avait employé un espace précieux pour monter un étalage; cela avait été fait à l'époque par un ministère qui n'avait aucune idée de la bâtisse, de ce qui s'y passait et de la compétition.

Je crois que vous allez découvrir qu'il y eut un mémoire; on y trouvera une rationalisation et il serait très utile au Comité si vous pouvez le déterrer, ou même en rédiger un autre. Tous ces problèmes ont été étudiés. Ce serait un texte utile à étudier pour savoir pourquoi il nous faut avoir pour les expositions un organisme comparable à beaucoup d'égards à l'Imprimerie du gouvernement canadien, avec obligation statutaire pour les ministères et les organismes gouvernementaux d'en utiliser les services. Il y a un «pourquoi» à cela; ce «pourquoi» n'a peut-être aucun sens, mais je pense que nous devrions le connaître.

Le sénateur Herbert O. Sparrow (*vice-président*) préside.

M. D'Avignon: Nous allons essayer de trouver ce document, s'il existe. Sinon, je vous propose d'interroger M. Creighton Douglas, qui est directeur des expositions. Cela conviendrait-il au Comité?

Le sénateur Grosart: Oui.

Le vice-président: Nous serons heureux de le recevoir.

Le sénateur Grosart: Il pourrait apporter le document ou le citer de mémoire.

M. D'Avignon: Peut-être.

Le vice-président: Vous étiez à répondre aussi à une question du sénateur Manning. Aviez-vous une observation à faire?

M. D'Avignon: Le sénateur Grosart me demandait si nous avions pris charge de cette fonction et vous avez dit qu'il n'y avait pas eu de changement. Comme M. Trickey l'a mentionné, il est survenu un changement très important, et c'est que les expositions sont maintenant sous le régime du recouvrement des frais. Elles ne l'étaient pas auparavant. Je ne dis pas que si elles avaient continué de relever du ministère des Approvisionnements et Services elles ne le seraient pas aujourd'hui, mais elles le sont. C'est un changement significatif en ce qui concerne les frais, car chaque ministère sait combien il lui en coûtera.

Le sénateur Grosart: Ce n'est vraiment pas un changement, car l'argent que vous recouvrez est toujours de l'argent du public. Vous le recouvrez du ministère, ce qui revient au même. Ce n'est pas un changement.

Le sénateur Everett: En fait, vous délivrez maintenant des factures en bonne et due forme.

Le sénateur Grosart: Au lieu d'être absorbés par l'organisme, les frais sont absorbés par le ministère.

M. D'Avignon: Il faut que nos prix de revient se justifient. Le Conseil du trésor est mieux en mesure de vérifier et contrôler nos opérations.

Le sénateur Grosart: Les ministères auraient pu dire aussi que leur contrôle était parfait; ils n'admettraient jamais qu'il n'exercent pas de contrôle.

Le sénateur Manning: J'ai une question à poser sur un sujet légèrement différent qui nous ramène à la publication et à la distribution des rapports. Presque tous les rapports du gouvernement semblent tendre aujourd'hui à se publier dans les deux langues et dans le même volume. Est-ce que c'est la politique du gouvernement ou un effet du hasard? Aujourd'hui, à peu près sans exception. Il me semble que, dans la grande majorité des cas, la personne qui consulte un rapport le consulte dans sa propre langue, le français ou l'anglais. Aujourd'hui, à peu près sans exception, les deux langues se trouvent dans le même volume, ce qui en double l'épaisseur; autrement dit, un rapport de 100 pages devient toujours un rapport de 200 pages. Dans mon bureau, je sais que nous avons des vingtaines de ces rapports et cela n'a pas la moindre valeur; cela ne sert jamais. Je suis sûr que l'inverse est vrai dans la province de Québec en ce qui concerne les gens de langue française. Pourquoi faut-il tout leur servir dans la langue anglaise aussi bien que dans la langue française, dans une seule édition? La liste de pointage pourrait peut-être servir à ce sujet.

Il me semble que si ces publications étaient disponibles dans l'une ou l'autre des deux langues, 80 ou 90 p. 100 des gens qui les désirent les demanderaient dans une langue ou l'autre, selon la langue qui les intéresse. Quelques-uns peut-être dans les bureaux voudraient avoir les deux langues. Il y aurait sûrement des milliers et des milliers de dollars à économiser en éliminant ce double emploi, cette coutume de tout imprimer dans les deux langues alors qu'une seule des deux sert dans la grande majorité des cas.

Le vice-président: Quand je suis arrivé à Ottawa, je crois que nous avions les publications dans l'une ou l'autre langue. Maintenant, les publications paraissent dans les deux langues sous une même couverture. Est-ce par suite d'une directive?

Le sénateur Manning: C'est ce qui m'intéresse. Comment cela s'est-il produit? Je crois que c'est un affreux gaspillage d'argent.

M. D'Avignon: Je sais qu'il y a encore des publications qui paraissent dans une langue seulement.

Le sénateur Manning: Très peu.

Le sénateur Grosart: Ou elles paraissent dans les deux langues, mais dans des éditions séparées.

M. D'Avignon: Dans des éditions séparées. M. Beauchamp sera ici demain. Nous prenons note de cette question et, s'il y a une règle, nous l'apporterons et vous dirons exactement ce qu'il en est.

Le sénateur Everett: Je sais qu'il y a une règle touchant les imprimés parlementaires.

M. D'Avignon: C'est vrai.

Le sénateur Everett: Je me souviens d'un témoignage du premier ministre actuel, alors qu'il était ministre de la Justice, en rapport avec la même loi que nous examinons. C'est pourquoi cette législation est maintenant imprimée dans les deux langues sur deux colonnes.

Le sénateur Manning: En ce qui concerne les textes de lois et les publications distribués au public pour fournir des explications touchant l'impôt sur le revenu ou d'autres questions semblables, il est évident que les deux langues sont nécessaires; on ne peut pas séparer ceux qui voudront l'anglais de ceux qui voudront le français. Mais je songe aux rapports de routine des ministères, surtout ceux qui sont envoyés sur demande. Si un homme va lire tous les rapports dans leur version française, il est inutile de lui envoyer les mêmes rapports en anglais, et vice versa. Je pense que c'est un domaine où il y aurait d'énormes économies à réaliser, sans que le public n'en subisse un changement, car ce dont un homme ne se sert pas est inutile pour lui de toute façon.

M. Trickey: Je crois qu'il y a un certain nombre de rapports assez volumineux qui sont imprimés en deux éditions, une anglaise et une française. Je ne les ai pas regardés récemment, mais je pense que les *Comptes publics*, par exemple, sont imprimés en deux éditions, une française et une anglaise. Quant au rapport de l'auditeur général, je n'en suis pas sûr, mais je pense qu'il est en anglais et en français.

Le sénateur Grosart: En anglais et en français. Les prévisions budgétaires sont dans les deux langues.

M. Trickey: Les prévisions budgétaires sont dans les deux langues. Nous avons une publication qui continue de se vendre très bien, *Birds of Canada*, dont il y a une édition française, *Les oiseaux du Canada*. Je pense que M. Beauchamp pourra nous le dire, mais je ne suis pas sûr s'il y a une ligne de conduite d'établie à cet égard ou bien si chaque publication fait l'objet d'une décision quant à savoir si les deux langues seront imprimées côte à côte ou s'il y aura deux éditions distinctes.

Le sénateur Grosart: Je suis bien certain qu'il y a des exigences statutaires dans certains cas. En particulier, il y a les Statuts du Canada, qui doivent être imprimés dans les deux langues en un volume. C'est au bénéfice des avocats qui veulent comparer les deux versions. Je suis sûr qu'il n'y a pas d'exigence générale. Il y a les rapports du Sénat, par exemple, qui paraissent séparément. Nous en avons discuté, et la plupart des rapports du Sénat sont publiés séparément. Je suis d'accord avec le sénateur Manning, non seulement à cause des frais de publication, mais aussi à cause de l'espace sur les tablettes.

Le sénateur Manning: C'est une autre considération; il faut le double d'espace pour la même quantité de matière.

Le sénateur Grosart: Cette question a été discutée une infinité de fois. Dans mon bureau, nous publions en français et en anglais, et nous avons éternellement ce problème, lequel n'est pas aussi facile à résoudre qu'on pense. Par exemple, il y a l'école de ceux qui préconisent la forme culbutée pour garder les deux langues séparées en un volume. D'autre part, il y a ceux qui voudraient faire accepter intégralement le concept du multilinguisme et qui préconisent un mélange. C'est peut-être par sentimentalité émotive. Et puis il y a ceux qui ne veulent pas être séparés. Il en est particulièrement ainsi dans le domaine des magazines, bien que les versions anglaises et françaises de magazine comme *Macleans et Reader's Digest* soient publiées séparément. Je reconnais avec le sénateur Manning qu'il y a un affreux gaspillage, surtout dans le cas des rapports du gouvernement. Je les sépare en les déchirant. Ce n'est pas que j'éprouve de l'hostilité pour la langue française; je n'en éprouve pas. Il est plus facile ainsi pour moi de lire l'anglais. Je les sépare en les déchirant et ils ne sont pas beaux à voir sur ma tablette, mais j'économise de l'espace de cette manière.

Le sénateur Everett: Je voudrais revenir aux librairies. Je crois comprendre que vous avez six librairies.

M. Trickey: C'est juste.

M. D'Avignon: Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Vancouver.

Le sénateur Everett: Quel est le coût total du loyer de ces magasins?

M. D'Avignon: Je crois que nous avons ce chiffre ici.

Le sénateur Everett: Ils sont tous loués, je suppose.

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Everett: En réalité, je veux savoir combien les loyers coûtent et combien vous avez dépensé pour rénover ces magasins.

Permettez-moi de vous poser une question générale. Je crois comprendre que vous allez cesser d'augmenter le

nombre de vos librairies et que vous allez recourir à des agents pour distribuer vos imprimés désormais.

M. D'Avignon: C'est juste.

Le sénateur Everett: Pourquoi en êtes-vous arrivés à cette conclusion?

M. D'Avignon: Les plus grands centres métropolitains sont maintenant couverts. Les magasins sont assez coûteux. Les loyers sont élevés parce que nous sommes établis dans des zones à forte densité. A Toronto, nous sommes sur la rue Yonge vis-à-vis Simpson. A Montréal, nous sommes sur la rue Sainte-Catherine entre Morgan et Eaton. A Vancouver, nous sommes encore vis-à-vis Eaton. A cause du grand nombre de gens qui y entrent, ces magasins sont payant, mais nous croyons pouvoir distribuer nos publications tout aussi facilement et tout aussi bien en ayant des agents autorisés. Le coût élevé de tout local dans une région métropolitaine est l'une des principales raisons.

Le sénateur Grosart: Quand vous parlez d'agents, vous parlez en réalité des librairies existantes?

M. D'Avignon: Tout juste. Monsieur le président, n'importe quel libraire au Canada peut commander nos livres et il obtient un rabais de 40 p. 100 sur toutes nos publications.

Le sénateur Everett: Un rabais sur le prix de vente.

M. D'Avignon: Oui. Or, l'agent autorisé obtient un rabais de 46 p. 100. Il signe un contrat avec nous. Il doit nous allouer une section de son magasin. M. Beauchamp pourra vous dire combien de pieds carrés. Le libraire doit aussi annoncer qu'il vend les publications du gouvernement canadien. Il n'est pas tenu d'annoncer Information Canada, mais simplement le fait qu'il vend les publications du gouvernement. Celles-ci doivent être placées sur une ou des étagères dans la partie de son magasin réservée à nos publications.

En retour, il obtient un escompte supplémentaire de six pour cent. Il n'obtient rien de plus. Nous dépenserons probablement quelques dollars en publicité pour annoncer qu'un tel est maintenant notre agent autorisé à tel endroit. Mais l'entente n'est jamais exclusive. Il est mentionné au contrat que nous pouvons avoir un autre agent.

De toute façon, nous avons certains critères que M. Beauchamp sera heureux de vous exposer. Par exemple, notre agent doit exploiter une librairie, et non une pharmacie qui vend des publications. Il faut que la vente de livres soit son principal commerce. Il ne nous intéresserait pas, par exemple, d'être liés à une personne qui vend de la pornographie. Il y a certaines autres considérations, y compris la situation financière du librairie. De plus, ce qui est très important, le libraire doit prendre de 300 à 400 titres suivant l'importance de la ville.

Il lui faut donc affecter un certain capital à cette entreprise.

Le sénateur Manning: Les livres sont-ils en consignation?

M. D'Avignon: Non, ils sont vendus. Nous sommes donc protégés sur toute la ligne, nous croyons que c'est un bon arrangement et nous avons beaucoup de preneurs. Les libraires sont intéressés. Information Canada peut ne pas savoir un bon renom, mais on est intéressé à s'allier avce nous.

Le sénateur Everett: Vous prévoyez que la vente des livres rapportera 4 millions de dollars au fonds du revenu consolidé cette année?

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Everett: Quels sont les autres frais qui se trouvent compris dans ces 4 millions de dollars, c'est-à-dire le coût des livres, le coût de l'expédition par la poste et le coût de la distribution?

M. D'Avignon: A tout compter, c'est plus de 6.5 millions de dollars.

M. Trickey: C'est entre 6.5 et 6.8 millions de dollars.

Le sénateur Everett: Pourquoi cet argent ne revient-il pas à Information Canada au lieu d'aller au fonds du revenu consolidé?

M. Trickey: Je répète que cette distribution publique n'est pas encore sous le régime du recouvrement des frais. Les crédits que nous demandons par l'entremise de la loi sur les subsides sont destinés à couvrir les frais de fonctionnement de ce système de distribution et les recettes provenant de la vente des livres sont directement versées au fonds du revenu consolidé. Autrement, le montant du crédit serait un montant net, car nous avons plus de dépenses que de recettes. Nous ne pourrions pas subsister avec les recettes que nous obtenons en suivant les directives actuelles.

L'unité que nous projetons d'assujettir au régime de recouvrement des frais à compter du 1er avril 1974 tient compte des quelque 4 millions de dollars que nous obtiendrons en recettes pour couvrir les dépenses que nous aurons faites pour produire ces recettes. Nous prévoyons que les frais encourus, y compris le coût des livres et des services gratuits que nous fournissons, comme la distribution aux biblothèques de dépôt, aux membres des Communes et du Sénat et à d'autres, le coût d'une liste de pointage des livres que nous payons, seront ramenés à quelque 2.5 millions de dollars comme coût de ces services pour Information Canada. Le reste devra provenir des recettes obtenues. C'est essentiellement ce qui se produira.

Le sénateur Grosart: Vous vous trouvez à dire que vous n'avez pas obtenu du Conseil du trésor l'autorisation d'avoir un fonds de roulement.

M. Trickey: Par encore, mais cette autorisation viendrait du Parlement et non pas du Conseil du trésor.

Le sénateur Grosart: Mais vous en avez fait la demande.

M. Trickey: Oui, pour le 1er avril 1974.

Nous acheminerons vers le Conseil du trésor une requête qui comportera probablement la demande d'un prêt supplémentaire non budgétaire. Ce montant sera probablement compris dans les derniers crédits supplémentaires de la présente année. Ce sera l'autorisation de tirer du fonds du revenu consolidé le capital nécessaire à l'entretien de ce fonds de roulement.

Le sénateur Grosart: Je suis bien sûr que le Comité s'y opposera, non pas parce qu'il s'agit de vous, mais

parce qu'en général nous nous opposons à ce qu'une législation fondamentale se fasse par le truchement des lois sur les subsides. Vous êtes dans la posture difficile d'avoir été établis par une loi sur les subsides, ce à quoi le Comité s'oppose en principe avec beaucoup de force. J'espère que vous songerez, et que le Comité lui-même songera à renverser la situation et à faire confirmer votre existence par une loi du Parlement.

L'un des traits caractéristiques d'un ministère est ordinairement de devoir son existence à une loi du Parlement. Une loi de subsides est sans doute une loi, mais elle n'a pas pour objet, suivant notre manière de voir, de créer de nouvelles entités administratives comme celle que représente Information Canada. Nous sommes unanimes, je pense, à nous opposer très vigoureusement à ce qu'il soit fait un pareil usage des lois de subsides. De votre côté, cependant, vous n'avez pas le choix.

M. Trickey: Si vous me permettez d'intervenir, monsieur le président, il y a là une distinction à faire entre deux choses. Il est vrai qu'Information Canada a été créée par le truchement d'une loi sur les subsides. Mais la création par ce moyen d'un fonds de roulement, c'est-à-dire d'un outil pour financer une opération du gouvernement, n'est pas, à mon avis, aussi répréhensible, car elle est concrète, elle fait l'objet d'un vote et constitue simplement l'autorisation de tirer de l'argent de temps en temps pour payer les dépenses à faire jusqu'à qu'il commence à entrer des recettes dans ce fonds de roulement. Il ne s'agit vraiment pas d'établir une politique ou de créer une nouvelle entité. Il s'agit simplement d'un outil de financement que le Parlement autorise pour nous permettre de fonctionner.

Le sénateur Grosart: C'est une façon de voir. Il y a une autre façon de voir qui est tout à fait différente.

Le sénateur Everett: Monsieur le président, les fonds de roulement nous font affronter un autre problème. La différence de 2.5 millions de dollars est tout ce que nous voyons. Ce n'est qu'en examinant votre rapport, le rapport du directeur général, je pense, lequel est présenté au Parlement par le ministre, que nous voyons les résultats du fonds de roulement.

M. Trickey: Si vous me permettez d'intervenir encore, monsieur le président, l'activité prévue du fonds de roulement est également exposée dans les prévisions budgétaires et chaque fonds de roulement fait l'objet d'un rapport imprimé dans les Comptes publics.

Le sénateur Grosart: Dans les Comptes publics, mais non dans les prévisions budgétaires.

M. Trickey: Et aussi dans les prévisions budgétaires. Vous verrez que le Fonds de roulement des expositions est exposé à la page 13-18. Je reconnais qu'il n'y pas de montant à voter en rapport avec le fonds de roulement, seulement si l'on veut augmenter le capital de roulement requis, mais l'exposé de l'activité du fonds de roulement est là. Les fonctions qu'il servira à financer, les recettes prévues et, naturellement, l'excédent prévu, lequel est nul, sont tous exposés là.

Le sénateur Everett: Oui, vous avez parfaitement raison.

Le sénateur Grosart: Pendant que nous y sommes, je vois ce qui suit sous le titre «Description du programme»:

> Ce fonds de roulement a été autorisé par Approvisionnements et Services, crédit L149b, loi de subsides nº 1, 1970, et a été augmenté par Approvisionnements et Services, crédit L30, loi subsides nº 3, 1971.

M. Trickey: Oui.

Le sénateur Grosart: A quelle ligne se trouve le recouvrement?

M. Trickey: Le vote de ces deux crédits procure à la division des expositions l'autorisation de tirer de temps en temps des montants sur le Fonds du revenu consolidé jusqu'à concurrence d'un maximum de $1,750,000.

Le sénateur Grosart: Je vous demande à quel numéro il se trouve.

M. Trickey: Il n'apparaît plus. Une fois que le prêt est voté, il n'apparaît plus jamais.

Le sénateur Grosart: C'est ce que le sénateur Everett disait; il n'apparaît pas.

M. Trickey: Mais ces numéros le montrent: les dépenses sont de $6,800,000, et nous prévoyons que les recettes seront de $6,800,000 en 1973-1974, de sorte que le besoin de fonds additionnels pour le fonds de roulement des expositions sera nul en 1973-1974.

Le sénateur Grosart: Où est ce crédit?

M. Trickey: Il n'y a pas de demande de crédit dans les prévisions budgétaires de cette année. Si vous me permettez de vous les montrer, ces montants sont simplement les dépenses prévues et les recettes prévues pour les contrebalancer, et le montant requis pour ce poste est nul.

Le sénateur Everett: Ce rapport est celui de l'année précédente, mais c'est votre rapport du fonds de roulement?

M. Trickey: Oui.

Le sénateur Everett: Est-ce que les prévisions budgétaires renferment la même quantité d'information?

M. Trickey: Non. Les dépenses ne sont pas détaillées ici, mais sont données plutôt par fonction: dessin, administration du projet, entreposage et étalages.

Le sénateur Everett: Monsieur D'Avignon, j'ai le rapport annuel de 1971-1972, qui a été déposé le 31 mars 1972. Y a-t-il un rapport pour cette année?

M. D'Avignon: Il y aura un rapport pour l'année financière terminée le 31 mars cette année. Nous espérons qu'il sera prêt à l'automne.

Le sénateur Everett: Ce rapport-ci a été déposé en décembre et je présume que le rapport de 1972-1973 sera déposé aussi en décembre?

M. D'Avignon: Nous espérons qu'il sera prêt en octobre ou en novembre.

Le vice-président: Est-ce un rapport au Parlement ou un rapport annuel?

Le sénateur Everett: C'est le rapport annuel déposé par le ministre du Travail.

Le vice-président: Et vous parlez du rapport annuel déposé par le ministre, monsieur D'Avignon?

M. D'Avignon: Oui, le rapport annuel déposé par le ministre.

Le vice-président: Je croyais qu'il ne restait plus à venir qu'un exposé du ministre, et non un rapport annuel d'Information Canada.

M. D'Avignon: Il y aura un rapport annuel sur notre activité au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1973.

Le sénateur Everett: Monsieur D'Avignon, vous avez un groupe de rédacteurs créateurs et d'agents de liaison à prêter aux autres ministères. Quels est leur nombre à l'heure actuelle?

M. D'Avignon: Je crois qu'ils sont six à l'heure actuelle. Ils font du travail pour Information Canada. Je vais donner un exmple des travaux qu'ils ont faits récemment. Ils ont rédigé un guide pour les citoyens touchant les programmes gouvernementaux qui sont à leur disposition, et ce guide sera publié bientôt. De plus, avec la collaboration du ministère de l'Industrie et du Commerce, nous sommes à rédiger la même sorte de guide pour l'industrie, c'est-à-dire un répertoire de tous les programmes que les divers ministères mettent au service de l'industrie.

L'Administration fédérale du Canada n'a pas été publiée depuis quelques années. Nous avons des personnes qui y travaillent actuellement. Pour les ouvrages d'intérêt général, comme ceux que j'ai mentionnés, nous utilisons nos propres rédacteurs. Ces hommes ne sont pas seulement des rédacteurs, ce sont des spécialistes qui donnent des consultations, des conseils aux ministères. Il y aura bientôt quelqu'un auprès du directeur général des élections pour lui établir un programme d'information. J'ignore quelles seront ses recommandations. Notre personnel a participé à beaucoup de comités interministériels. Comme je l'ai mentionné déjà, nous avons des représentants au Comité olympique, au comité de la Conférence des premiers ministres du Commonwealth et dans plusieurs autres comités interministériels. Nous avons agi comme conseillers en matière d'information et de relations publiques auprès du Conseil du trésor sur une foule de questions, et aussi auprès du Conseil privé sur des questions d'intérêt général.

Le sénateur Everett: Avez-vous des renseignements sur les demandes que vous recevez en général des autres ministères pour ce genre de services?

Je vois qu'il se fait tard, monsieur le président. Je voulais simplement poser deux ou trois questions pour qu'elles soient au compte rendu. M. D'Avignon et M. Trickey reviendront au Comité et peut-être pourront-ils alors répondre à ces questions.

M. D'Avignon: Je pourrais mentionner maintenant quelques-unes des choses que nous faisons, monsieur le président, mais si vous le préférez, je pourrai répondre plus tard.

Le sénateur Everett: Je préférerais un rapport assez complet, même s'il ne porte pas sur une longue période. Il m'intéresserait de savoir quel degré d'utilisation on a fait de ces services, par exemple, du 1er janvier à la fin de mai. Ce renseignement m'intéresserait plus qu'une simple idée générale de la façon dont vos services sont utilisés. Quelles demandes particulières avez-vous reçues pour les services de ces rédacteurs créateurs et de ces agents de liaison?

M. D'Avignon: Là encore, monsieur le président, si c'est possible et si cela peut intéresser le Comité, je pourrais faire venir le directeur responsable de cette activité.

Le sénateur Everett: Je crois que ce serait très utile, monsieur le président.

M. D'Avignon: Nous ne savions pas au juste quelles questions vous alliez poser. Nous pensions que vous vous intéresseriez principalement aux finances. C'est pourquoi M. Trickey est ici ce matin, car c'est sa spécialité. Les directeurs des programmes sont vraiment ceux qui devraient répondre aux questions qui se rapportent particulièrement aux divers programmes.

Le vice-président: Nous serions sûrement très heureux qu'ils soient ici à la prochaine séance.

Le sénateur Everett: Ces questions nous mettent souvent sur des pistes et il serait peut-être utile que vous ayez du renfort avec vous la prochaine fois. Nous avons posé des questions générales jusqu'ici et nous pourrons peut-être poser des questions plus précises.

Le vice-président: Avez-vous d'autres questions à poser?

Le sénateur Everett: Je n'ai pas d'autres questions, monsieur le président.

Le vice-président: Je crois que le sénateur Phillips a une question à poser.

Le sénateur Phillips: Je pourrais probablement retarder mes questions. Malheureusement, monsieur le président, je n'ai pas pu arriver plus tôt. Je crois que les témoins actuels vont revenir au Comité?

Le vice-président: Oui, le Comité se réunira de nouveau à 9 h 30 demain matin.

Le sénateur Phillips: Est-il possible d'obtenir au moins les «bleus» de cette séance afin que je puisse apprendre quels genres de questions ont été posées avant mon arrivée? Les questions que je voudrais poser, par exemple au sujet de la vente des livres, ont peut-être déjà été posées. Je sais que, d'ordinaire, nous sommes rendus en octobre quand nous commençons de recevoir les comptes rendus des séances de nos comités du Sénat et je me demande s'il y aurait un moyen d'accélérer les choses, même si des «bleus» temporaires nous étaient fournis pour nous mettre au courant quand nous n'avons malheureusement pas pu être présents. Le Comité se réunira demain matin; il me faut aller à un autre comité et, dans un cas semblable, je voudrais que la situation soit corrigée.

Le vice-président: Sénateur Everett, pouvez-vous répondre à cette question?

Le sénateur Everett: Monsieur le président, je crois que nous ne pouvons pas faire plus qu'inviter le secrétaire du Comité à demander à la division des comptes rendus s'il serait possible, dans ce cas particulier, de fournir des «bleus» au sénateur. Puis, à titre de président, je ferai des démarches, dont je vous ferai part par la suite, pour sa-

voir s'il serait possible d'accélérer la parution des comptes rendus du Comité, lesquels, je sais, ne paraissent pas aussi vite que les *Débats*; il s'écoule même beaucoup de temps avant qu'ils nous arrivent. Je m'engage donc à faire des démarches à ce propos, monsieur le sénateur, et je vais voir s'il y aurait moyen d'accélérer la publication des comptes rendus. Je crois que le secrétaire du Comité devrait parler au chef de la division des comptes rendus et voir s'il peut faire quelque chose pour le sénateur en ce qui concerne les «bleus». Je doute que cela puisse se faire.

Le secrétaire du Comité: Il faut que le texte ait été revisé.

Le vice-président: Non, il parle des «bleus». Si cela peut se faire, on pourrait aussi bien envoyer une copie à tous les membres du Comité. Le secrétaire va s'informer et il m'en fera part.

Le sénateur Desruisseaux: Un mot seulement. Je constate qu'il n'a pas été répondu à la question du sénateur Everett touchant le montant des loyers et le coût de l'entreposage.

M. Trickey: J'ai trouvé ces chiffres. Le magasin de Halifax rue Barrington mesure environ 3,000 pieds carrés, la location coûte $4.80 le pied carré, ce qui fait un loyer annuel de $14,000. Le loyer annuel du magasin de Montréal est de $206,900, la superficie est de 8,276 pieds au loyer annuel de $25 le pied carré.

Le sénateur Everett: Ce sont les loyers nets ou bruts?

M. Trickey: Je l'ignore.

Le sénateur Phillips: Avez-vous dit $25 le pied carré?

M. Trickey: C'est exact. Ce local est sur la rue Sainte-Catherine.

Le sénateur Phillips: Les loyers de la Place de Ville à Ottawa sont de l'ordre de $8 ou $9 le pied carré et je considère qu'ils sont atroces. Comment êtes-vous arrivés à $25 le pied carré à Montréal?

Le sénateur Everett: Je crois, sénateur Phillips, que vous parlez d'espace du bureau. Le centre Toronto-Dominion, qui se compare probablement à la Place Ville-Marie, se loue entre $10 et $12. Les témoins parlent de l'espace loué dans un local commercial de choix, ce qui fait un loyer tout à fait différent. J'ignore si le loyer de $25 est fort ou faible dans les circonstances, mais on ne peut pas le comparer au loyer d'un bureau.

Le sénateur Phillips: Je vous assure que je vais demander plus de renseignements à ce sujet.

M. Trickey: Ces baux de location sont négociés en notre nom par le ministère des Travaux publics aux meilleures conditions qu'il peut trouver aux endroits indiqués par nous.

Le sénateur Yuzyk: S'agit-il du loyer annuel ou bien les baux sont-ils plus longs qu'un an?

M. Trickey: Le bail est plus long, mais c'est le loyer annuel que nous mentionnons ici.

À Toronto, il y a 4,827 pieds carrés à $12.13 le pied carré, soit $58,551 par année. La superficie à Winnipeg est de 6,940 pieds carrés. Je n'ai pas calculé le prix du pied carré, mais le loyer annuel est de $44,900.

M. D'Avignon: C'est donc environ $7 le pied carré.

M. Trickey: Nous avons 10,800 pieds carrés à Vancouver, à $11.11 le pied carré et le loyer annuel est de $119,988.

Le sénateur Everett: Monsieur le président, il serait peut-être utile d'avoir un tableau des loyers des six magasins, avec la superficie, le prix de location au pied carré, le total du loyer, la durée du bail et si le loyer est net ou brut.

Le sénateur Phillips: Il faudrait aussi que les propriétaires des immeubles soient mentionnés.

M. Trickey: Je ne crois pas vous avoir compris, sénateur Everett.

Le sénateur Everett: Si c'est un montant brut, vous payez le loyer et le propriétaire est responsable de l'assurance et des impôts.

M. Trickey: Oui, et des services publics.

Le sénateur Everett: Si c'est un montant net, cela veut dire que vous payez un montant net et, de plus, une part proportionnelle des impôts et de l'assurance. En outre, il serait intéressant de savoir combien a coûté la rénovation des librairies d'Information Canada. Les dépenses faites par les propriétaires ne nous intéressent pas.

M. Trickey: Information Canada n'a rien payé.

Le sénateur Everett: Ni le ministère des Travaux publics?

M. D'Avignon: Il y a eu des dépenses faites par le ministère des Travaux publics.

Le sénateur Everett: Ce sont des dépenses faites par le gouvernement pour Information Canada. En outre, qui est responsable de l'entretien des magasins?

M. Trickey: Vons parlez du nettoyage?

Le sénateur Everett: Non, ce qu'on appellerait les réparations dans un bail. Est-ce le propriétaire ou le locataire qui est responsable des réparations? Cela fait une assez bonne différence dans les coûts.

M. Trickey: Il faudra que j'obtienne ce renseignement du ministère des Travaux publics.

M. D'Avignon: Monsieur le président, pour que le compte rendu soit complet, il y a un autre loyer. Nous avons un entrepôt à Vancouver et, comme les autres propriétés ont été mentionnées, il faudrait ajouter celle-là.

M. Trickey: L'entrepôt de Vancouver a 7,000 pieds carrés à $4.45 le pied carré, ce qui fait un loyer total de $31,150.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, en plus des demandes du sénateur Everett, pourrions-nous avoir les noms des immeubles et des compagnies ou des particuliers qui les possèdent aux différents endroits?

M. Trickey: Nous obtiendrons ces renseignements.

Le sénateur Everett: Combien de centres d'information avez-vous au Canada? Je ne parle pas des librairies.

M. D'Avignon: Nous en avons partout où il y a des librairies.

Le sénateur Everett: C'est-à-dire six.

M. D'Avignon: Exactement.

Le sénateur Everett: Avez-vous d'autres centres d'information en plus de ceux-là?

M. Trickey: Pas en ce moment.

M. D'Avignon: Nous avons deux unités mobiles.

Le sénateur Everett: Il y a deux unités mobiles, mais il n'y a pas de centres d'information dans d'autres régions du Canada en plus de ces six.

M. Trickey: Il y a une entente dans le cas de Terre-Neuve.

M. D'Avignon: Il y a une entente avec la bibliothèque de l'Université de Terre-Neuve. Ils ont une petite librairie où ils fournissent un service d'information. Nous avons une entente avec eux.

Le sénateur Everett: Je parle des centres de renseignements.

M. D'Avignon: Non, nous n'avons pas de centre de renseignements.

Le sénateur Everett: Nous reviendrons peut-être sur ce point dans nos interrogations futures.

Le sénateur Desruisseaux: Quand vous traitez avec l'Imprimeur de la Reine, achetez-vous simplement les livres?

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Desruisseaux: Et le prix est la différence?

M. D'Avignon: Le prix que nous payons est le coût de l'impression des quantités que nous achetons pour nos stocks. C'est le coût variable du tirage additionnel ajouté à la commande initiale de la division des commandes. Si la division des commandes achète 5,000 exemplaires et si nous ajoutons 5,000 exemplaires, nous payons le coût de l'impression de ces 5,000.

M. Trickey: Mais non le coût de la composition.

Le vice-président: Nous nous réunirons de nouveau à 2 h 30 cet après-midi et de nouveau à 9 h 30 demain matin.

Messieurs et madame, je vous remercie beaucoup.

La séance est suspendue.

La séance est reprise à 2 h 45 de l'après-midi.

Le vice-président: Honorables sénateurs, nous avons devant nous cet après-midi M. J. A. Murphy, directeur de la division des services d'information au ministère de l'Industrie et du Commerce, et M. J. F. Bradley, chef de la division des projets spéciaux. Je me suis entretenu pendant quelques minutes avec M. Murphy avant la séance cet après-midi et il m'a dit qu'il aurait quelques remarques à faire avant les questions bien qu'il n'ait préparé aucun texte. Par conséquent, je l'invite simplement à faire quelques remarques préliminaires, puis le sénateur Carter commencera de poser des questions.

M. J. A. Murphy, directeur des services d'information, ministère de l'Industrie et du Commerce: Merci, monsieur le président. Je crois que je devrais d'abord expliquer que la direction des services d'information du ministère de l'Industrie et du Commerce est responsable des publications du ministère, livrets, et brochures, dont j'ai ici des échantillons anglais et français et dont je me ferai un plaisir de fournir des exemplaires additionnels aux membres du Comité qui pourraient en désirer.

Nous nous occupons aussi des relations normales de presse du ministère avec la Tribune des journalistes. La bibliothèque du ministère relève de notre direction depuis une récente réorganisation. Nous avons une autre division qui s'occupe des demandes de renseignements de l'industrie, du commerce et de l'ensemble du public, dans cet ordre, au sujet des programmes et des autres formes d'activité du ministère. Ma direction n'est pas directement responsable du programme d'expositions commerciales du ministère. Cette activité a beaucoup d'ampleur et nous avons une direction distincte, celle des expositions et des missions, qui est responsable des expositions commerciales et des missions à l'étranger, et de missions commerciales qui arrivent ou qui partent. M. Bradley, ici présent, représente le directeur, M. Olliver, qui est malade.

Je ne crois vraiment pas devoir en dire beaucoup plus. Je crois qu'il serait plus profitable à votre point de vue de poser les questions que vous désirez poser sur les opérations de la direction, et je ferai de mon mieux pour y répondre.

Le vice-président: Permettez-moi de donner lecture aux honorables sénateurs d'un passage d'une lettre que nous avons envoyée à ce propos au ministère de l'Industrie et du Commerce:

> Je vous serais reconnaissant de faire en sorte que le directeur de vos services d'information soit présent comme témoin à 2 h 30 de l'après-midi le mercredi 6 juin 1973 dans la salle 356-S des comités du Sénat en vue de répondre à des questions concernant les services d'information fournis par sa direction au nom du ministère de l'Industrie et du Commerce et les rapports entre ces services et ceux que fournit Information Canada.

Le sénateur Carter: Monsieur Murphy, de quelle manière les fonctions et l'activité de votre direction ont-elles changé depuis la création d'Information Canada?

M. Murphy: Monsieur, Information Canada a absorbé certains organismes du gouvernement avec lesquels nous traitions auparavant et avec lesquels nous continuons de traiter.

Le sénateur Carter: Certains organismes de votre ministère?

M. Murphy: Non, certains organismes du gouvernement. Je songe à la division des photos de l'Office national du film, qui fait maintenant partie d'Information Canada. Nous nous adressions auparavant à cette division pour

obtenir des services photographiques, c'est-à-dire des photos et des agrandissements, et nous le faisons encore maintenant qu'elle est à Information Canada.

Le sénateur Carter: Est-ce le principal changement? Au lieu de traiter directement avec eux, vous continuez d'exercer vos propres fonctions exactement comme vous faisiez avant la création d'Information Canada. Vous faites encore exactement la même chose?

M. Murphy: Oui monsieur. Il y a certaines formes d'activité qui sont demeurées inchangées, comme par exemple nos opérations touchant la presse et l'information et nos rapports quotidiens avec la Tribune des journalistes, la distribution des communiqués de presse, des déclarations de politique, des discours des ministres. Depuis plusieurs années, nous sommes en mesure au ministère de concevoir, rédiger et publier nos propres publications et cette activité a grandi au cours des années car, comme vous le comprendrez, nous traitons en particulier avec le monde des affaires et de l'industrie plutôt qu'avec l'ensemble du public. Par conséquent, notre direction possède une spécialité et elle cultive cette spécialité depuis plus longtemps que les cinq ans et demi que j'ai passés à cette direction. Autrement dit, nous pouvons fournir au monde des affaires et de l'industrie les services que fournissait l'ancien ministère du Commerce et, lors de la fusion des deux ministères, nous avons absorbé les gens du ministère de l'Industrie et notre activité s'est étendue en fonction de l'élargissement du mandat du ministère.

Le sénateur Carter: Votre personnel a-t-il diminué ou augmenté depuis la venue d'Information Canada?

M. Murphy: Il me faut nuancer ma réponse. Il a augmenté, mais la principale raison a été la réorganisation des quelques derniers mois, qui a fait entrer 60 personnes de plus à la direction. Ces personnes appartiennent en majorité à la bibliothèque du ministère, laquelle était dans une autre partie du ministère, et à la division des demandes de renseignements industriels et commerciaux, division qui relevait d'une direction maintenant dissoute. L'ancienne direction de la publicité, comme s'appelait la direction des services d'information, n'a pas gagné, en réalité, plus de cinq personnes depuis cinq ans et demi, ce qui remonte plus loin en arrière que la création d'Information Canada.

Le sénateur Carter: Dans la déclaration de principe qu'il faisait en 1970 lors de la création d'Information Canada, le premier ministre a dit, parmi les raisons invoquées, qu'Information Canada augmenterait l'efficacité, réaliserait des économies, réduirait les doubles emplois et augmenterait l'usage commun des ressources. Comment cela s'est-il réalisé en ce qui concerne votre ministère? Est-ce que ces objectifs ou certains de ces objectifs ont été atteints?

M. Murphy: Il me faut dire que cela n'a pas changé bien des choses dans nos fonctions. Pour nos impressions, nous traitions auparavant avec l'ancien bureau de l'Imprimeur de la Reine, qui n'existe plus, et nous traitons maintenant avec Information Canada et avec le ministère des Approvisionnements et Services pour faire imprimer nos publications et pour le processus des appels d'offre et de l'impression.

Le sénateur Carter: Par conséquent, réorganisation mise à part, votre activité est sensiblement la même qu'elle l'était avant l'entrée en scène d'Information Canada? Est-ce juste?

M. Murphy: Oui, monsieur.

Le sénateur Carter: Information Canada vous a-t-elle offert un avantage quelconque? Il est difficile de considérer comme un avantage le fait d'avoir à passer par une tierce partie pour traiter avec l'Office du film au lieu de le faire directement. Avez-vous tiré des avantages d'Information Canada?

M. Murphy: Il y a certaines choses qui se sont trouvées à croiser certaines formes d'activité des ministères, y compris le nôtre, et que nous avons déférées à Information Canada, laquelle a assumé la responsabilité de les coordonner et d'établir des normes administratives uniformes.

Le sénateur Grosart: Pourrions-nous en avoir une liste, c'est-à-dire la liste des projets généraux d'information que vous avez en fait transférés à Information Canada ou pour lesquels vous avez demandé son aide?

M. Murphy: Je ne pourrais la fournir tout de suite, mais je la fournirai plus tard au Comité avec plaisir en me fondant sur nos dossiers.

Le sénateur Grosart: Si je fais cette demande, c'est parce qu'Information Canada nous a dit ce matin qu'elle s'efforçait de coordonner seulement sur demande. J'ai cru comprendre qu'en discutant avec eux il pouvait vous arriver de leur offrir de se charger de ceci ou de cela. Est-ce bien la situation?

M. Murphy: Oui. Il arrive qu'on se présente à moi avec un projet qui intéresse un certain nombre de ministères à la fois et je défère les projets de ce genre à Information Canada parce qu'un certain nombre de ministères se trouvent concernés.

Le sénateur Grosart: Alors, pourriez-vous m'en donner une liste avec de brèves descriptions? Par tout de suite, mais plus tard.

Le sénateur Prowse: Dans les cas où une coordination vous a été demandée dans le passé, les résultats ont-ils été satisfaisants à votre avis?

M. Murphy: Oui.

Le sénateur Carter: Comment votre direction ou votre division d'information au ministère de l'Industrie et du commerce se compare-t-elle avec les autres ministères? Les représentants d'Information Canada nous ont dit ce matin qu'il y avait 39 ministères et que la plupart d'entre eux avaient encore un bureau ou un service quelconque d'information. D'après vous, celui que vous représentez au ministère de l'Industrie et du Commerce, en comptant les expositions commerciales, est-il l'un des plus gros ou y en a-t-il de plus gros?

M. Murphy: En ce qui concerne le nombre, je crois que le nôtre est actuellement l'un des plus gros, mais je dois ajouter que c'est à cause des nouveaux venus: nous avons des bibliothécaires qui appartiennent à une autre catégorie d'occupations et nous avons des agents commerciaux et d'autres en plus de ceux qui sont affectés

aux services d'information. Avant la réorganisation, nous étions principalement tous des agents d'information, plus les dessinateurs et les graphistes travaillant à nos publications.

Le sénateur Carter: Dans le budget de 1973-1974, il y a un montant de $2,993,000, c'est-à-dire près de trois millions de dollars. Est-ce que ce budget comprend, à votre avis, des postes relatifs à des tâches qu'Information Canada accomplit aussi ou qui devraient être accomplies par Information Canada?

M. Murphy: En moyenne, nous dépensons $20,000 dans le domaine photographique. Il s'agit de reproductions ou d'agrandissements de photos, et de films qu'on nous fournit.

Le sénateur Carter: Combien avez-vous payé à Information Canada l'an dernier pour des services?

M. Murphy: $20,000.

Le sénateur Carter: Est-ce tout?

M. Murphy: Peut-être un peu plus. Ils font une partie de la distribution de notre magazine *Canada Commerce*, qui est un magazine mensuel dont le tirage est en tout environ 20,000 dans les deux langues. Information Canada distribue environ 1,100 exemplaires sur les 20,000 à la Chambre des communes, au Sénat et pour certains abonnements payés à l'étranger. Je crains de ne pas avoir le nombre exact.

Le sénateur Carter: Dans le cas des communiqués de presse, est-ce que vous les envoyez directement à la presse ou bien passez-vous par Information Canada?

M. Murphy: Nous les envoyons directement à la presse.

Le sénateur Carter: En ce qui concerne le ministère de l'Industrie et du Commerce, je suppose que les programmes offrant le plus d'intérêt pour le monde des affaires sont les programmes de stimulation. Comment traitez-vous les programmes de stimulation? Comment les gens apprennent-ils quels nouveaux services sont disponibles et comment les atteignez-vous? Est-ce qu'Information Canada peut vous aider de ce côté?

M. Murphy: Information Canada garde un certain nombre de nos publications sur la liste de publications disponibles. Elle ne les a pas en stock dans toutes ses librairies, mais elle en a un certain nombre en stock et sur sa liste, y compris l'assortiment des publications relatives aux programmes de stimulation industrielle.

Le sénateur Carter: Faites-vous des vérifications pour savoir combien il s'en distribue, combien d'exemplaires circulent et ce qu'il advient de vos publications? Ou bien leur donnez-vous un certain nombre d'exemplaires sans plus vous en occuper?

M. Murphy: En réalité, les gens d'Information Canada voient tout ce que nous avons l'intention de publier. Ils sont en train de s'entendre avec le ministère des Approvisionnements et Services. La demande d'impression passe par Information Canada, qui a l'occasion de s'y opposer avant que la publication soit imprimée, et si elle le juge à propos, elle peut commander à ses propres frais le nombre d'exemplaires qu'elle croit pouvoir vendre ou distribuer à ses librairies.

Dans notre cas, il y a deux publications qu'elle a choisies pour les vendre dans ses librairies et il y en a cinq autres qu'elle offre sur sa liste d'envoi. Information Canada a une liste d'envoi régulier par la poste; elle annonce ces publications comme étant disponibles, mais sans les garder réellement en stock dans ses librairies.

Le sénateur Carter: Cela peut difficilement s'appeler promotion ou diffusion de l'information. Les seules personnes qui les demandent sont celles qui en connaissent déjà l'existence. Songez-vous aux gens qui ne savent pas que ces publications existent?

M. Murphy: Nous annonçons les publications comme le livret sur les programmes et les nouvelles publications que nous réalisons sur divers secteurs de l'industrie. Nous les annonçons dans notre propre revue, *Canada Commerce*. D'habitude, nous envoyons, non pas vraiment un communiqué de presse, mais une notice aux revues et journaux spécialisés pour les informer de la parution d'une publication qui, à notre avis, offre de l'intérêt pour tel ou tel secteur de l'industrie.

Le sénateur Carter: Vous avez deux publications, *Canada Commerce* et *Canada Courier*. Qui imprime ces publications pour vous?

M. Murphy: Le ministère des Approvisionnements et Services fait faire l'impression pour nous. Cela se fait sous contrat, par appels d'offres, mais je regrette de ne pas pouvoir vous dire qui est l'imprimeur.

Le sénateur Carter: Vous avez différents imprimeurs à différentes époques?

M. Murphy: C'est le procédé normal des appels d'offres du gouvernement. Les contrats doivent être renouvelés, mais ce n'est pas de notre ressort.

Le sénateur Carter: Les distribuez-vous gratuitement ou les faites-vous payer?

M. Murphy: Nous les distribuons gratuitement.

Le sénateur Carter: Les distribuez-vous par l'entremise d'Information Canada ou bien les distribuez-vous directement vous-mêmes?

M. Murphy: Information Canada distribue un nombre limité d'exemplaires. Nous nous occupons nous-mêmes de la diffusion de *Canada Commerce*, qui est principalement destinée aux Canadiens, sauf 1,100 exemplaires qui vont à la Chambre des communes, au Sénat, aux bibliothèques et aux écoles. Si je peux l'expliquer ou essayer de l'expliquer, *Canada Commerce* s'appelait auparavant *Foreign Trade*. Les abonnements étaient payés et le tirage était d'environ 4,000. Nous avons jugé que ce tirage était loin de correspondre au nombre d'hommes d'affaires canadiens qui devraient recevoir cette publication. Nous avons donc décidé il y a environ trois ans d'augmenter le tirage et de rendre l'envoi gratuit. Nous avons établi nos listes d'envoi à l'aide de listes fournies par l'Association des manufacturiers canadiens, l'Association des exportateurs canadiens et des listes que possédaient nos propres services industriels. Le système des abonnements datait du temps où il fallait envoyer son chèque à l'Imprimeur de la Reine. Nous avons constaté que le tirage était figé et nous savions qu'il y avait

beaucoup de gens qui auraient dû recevoir notre revue et qui ne la recevaient pas.

Le sénateur Carter: Ces périodiques paraissent-ils chaque quinzaine ou chaque mois?

M. Murphy: Chaque mois.

Le sénateur Carter: Les exemplaires qui vont à Information Canada sont distribués chaque mois, n'est-ce pas?

M. Murphy: Elle reçoit simplement 1,100 exemplaires de chaque numéro et en fait la distribution ici et à la Chambre des communes de même qu'à certaines universités et bibliothèques qui les demandent.

Le sénateur Grosart: Excusez-moi, mais dites-vous qu'Information Canada en reçoit 1,100? Quel est votre tirage?

M. Murphy: Environ 20,000 en anglais et en français.

Le sénateur Grosart: Sa participation à la diffusion de *Canada Commerce* est donc minimale. Ce n'est qu'un vingtième du tirage. C'est tout leur rôle?

M. Murphy: Oui monsieur.

Le sénateur Grosart: Et la plupart de ces exemplaires sont gratuits?

M. Murphy: Oui monsieur.

Le sénateur Carter: Vous arrive-t-il de demander des conseils dans le domaine de l'édition à Information Canada, ou bien avez-vous jamais reçu des conseils ou de l'aide d'Information Canada dans ce domaine?

M. Murphy: Nous ne leur avons jamais demandé leur avis au sens de les consulter au sujet de la conception. Nous avons ces compétences chez nous. J'ai demandé leur avis dans le cas d'une publication qui s'appelait *Federal Services for Business*, mais qui faisait intervenir un certain nombre de ministères, y compris le nôtre et que nous avions la responsabilité de publier. J'ai dit à Information Canada que son mandat la plaçait désormais dans le rôle d'éditeur, qu'elle devrait assumer à un moment quelconque. Cette publication paraît tous les deux ans et, depuis quelques mois, nous négocions avec Information Canada pour qu'elle se charge de la publication de *Federal Services for Business* parce que c'est une publication qui fait l'objet d'une forte demande, qui est assez coûteuse et comporte la participation, comme je l'ai dit, d'un certain nombre de ministères et d'organismes. Cette question est encore en l'air. Elle n'a pas encore été réglée.

Le sénateur Carter: Vous croyez que ce serait un avantage, n'est-ce pas?

M. Murphy: Monsieur, je crois qu'il conviendrait mieux que la publication soit faite par Information Canada plutôt que par nous, car c'est beaucoup plus sa responsabilité que la nôtre, si j'ai bien lu son mandat.

Le sénateur Carter: Est-ce que vous réduiriez votre budget de ce montant, ou bien avez-vous d'autres idées pour employer l'argent que vous économiseriez?

M. Murphy: Si Information Canada fait la publication, elle paiera.

Le sénateur Carter: Mais votre budget diminuera.

M. Murphy: Je présume que c'est une chose qui n'entrera pas dans notre programme.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous dire au Comité si vous connaissez des moyens par lesquels Information Canada pourrait vous aider à mieux faire ce que vous faites actuellement? Voyez-vous de quelle manière Information Canada pourrait vous être utile, peut-être en créant plus d'efficacité qu'il n'y en a actuellement?

M. Murphy: Je crois qu'il y a place dans l'administration pour un mécanisme qui permettrait de coordonner les annonces publiques de façon que la Tribune des journalistes ne soit pas inondée un jour de communiqués venant d'une quinzaine de ministères sans qu'un seul communiqué y parvienne ensuite pendant peut-être une semaine. Que ce soit là ou non une fonction d'Information Canada, je l'ignore. Ce l'est peut-être. Dans l'état actuel des choses, il est bien difficile pour les directeurs de l'information dans les ministères de savoir d'un jour à l'autre ce que font les autres ministères, s'il y a des conférences de presse qui se préparent pour annoncer un important changement de politique ou un nouveau programme, de sorte qu'ils nous arrivent de nous buter pour ainsi dire les uns sur les autres.

Je ne crois pas pouvoir me prononcer et dire si cette fonction appartient à Information Canada.

Le sénateur Carter: Merci.

Le sénateur Grosart: Monsieur Murphy, laissez-moi d'abord vous féliciter de *Canada Commerce*, qui est l'une des plus belles publications du gouvernement que je reçoive et je les reçois toutes. Je suis heureux de voir que vous avez un tirage de 20,000. Dans un autre comité, nous faisons une enquête sur les relations du Canada avec le Marché commun et j'essayais en vain hier soir d'imaginer une chose que nous pourrions dire et qui ne fût pas dite dans votre dernier numéro, qui est complet au point d'en être étonnant. Je vous en félicite.

Pourriez-vous me dire, monsieur Murphy, combien de groupes différents d'information il y a dans votre ministère? Je pose cette question parce qu'il est évident que vous avez de nombreuses responsabilités, comme le recensement, Statistique Canada, les programmes de stimulation et vos missions. Ces formes d'activité sont-elles compartimentées dans votre ministère? Avez-vous quelqu'un de chargé en particulier, par exemple, de la promotion et de la publicité des programmes de stimulation?

M. Murphy: Oui monsieur.

Le sénateur Grosart: Combien de groupes semblables avez-vous?

M. Murphy: Nous avons deux divisions de promotion, la division de promotion «A» et la division de promotion «B». Il y a sept agents dans chaque division, le chef compris, et des secteurs leur sont assignés dans le ministère. Par exemple, un agent sera responsable de tout ce qui se rapporte à la direction du transport, y compris le traité relatif à l'industrie de l'automobile; un autre de tout ce qui s'applique à la direction de la machinerie; un autre, les denrées agricoles et les produits de la mer; un autre, les programmes de stimulation.

Nous avons essayé d'imiter quelque peu la structure d'une agence de publicité, où les chargés de comptes peuvent avoir à s'occuper chacun des comptes de trois ou quatre clients ou peut-être d'un seul client, selon la somme d'activité qu'il y a dans chaque domaine.

Le sénateur Grosart: Mais faites-vous des vice-présidents d'eux tous?

M. Murphy: Non monsieur.

Le sénateur Grosart: Pourriez-vous nous donner cette liste? Il serait très intéressant pour nous d'avoir une liste de vos agents d'information. C'est que notre comité s'efforce d'examiner de très près la raison d'être d'Information Canada et de découvrir les domaines particuliers dont Information Canada devrait être responsable de par son mandat. C'est un peu difficile, comme je suis sûr que vous l'avez constaté, de démêler l'écheveau des responsabilités et des attributions.

Vous avez mentionné le montant de $20,000, ce qui est le coût du service de photos. Pourriez-vous nous citer d'autres chiffres, comme ce que coûtent les expositions, par exemple? Vous devez être un très gros client d'Information Canada, n'est-ce pas?

M. Murphy: Nous sommes un important client. M. Bradley est l'expert de notre participation aux expositions, monsieur le sénateur. Si vous me permettez de lui confier cette question...

Le sénateur Grosart: Examinons d'abord l'ensemble du tableau. Quels sont les principaux montants que vous payez à Information Canada? Vous devez avoir ces renseignements. Il y a des films que vous achetez de temps en temps, je suppose.

M. Murphy: En réalité, la liste des services qu'Information Canada nous fournit à l'heure actuelle, exception faite des expositions, se limite à la distribution de certaines publications émanant de chez nous. J'ai la liste ici, monsieur, et je peux vous la donner.

Le sénateur Grosart: Pourrions-nous obtenir cette liste, monsieur le président? Elle serait également très utile, surtout si elle est détaillée et si elle donne le tirage total et le nombre d'exemplaires que vous donnez ou vendez à Information Canada. Leur en vendez-vous?

M. Murphy: Nous n'avons pas l'occasion de leur en vendre, monsieur. S'ils décident qu'une de nos publications leur convient, ils ont l'option d'augmenter le tirage de n'importe quel nombre d'exemplaires qu'ils croient pouvoir vendre et ils sont responsables de cette commande. Les frais généraux sont à notre charge parce que la publication émane de nous. Nous rédigeons les publications, nous en préparons les maquettes et nous les faisons imprimer. En exerçant son droit d'examen pendant que les demandes d'impression s'acheminent vers le ministère des Approvisionnements et Services, Information Canada examine nos travaux et choisit ceux qui l'intéressent. Ils peuvent être intéressés au point d'en vouloir un certain nombre d'exemplaires pour leurs librairies, ou bien ils peuvent, ce qu'ils font ordinairement, inscrire simplement les titres sur leur liste d'envoi et les mettre ainsi à la disposition de ceux qui voudraient écrire pour les demander.

Le sénateur Grosart: Oui. J'avais cru comprendre que, pour obtenir vos publications, il leur fallait demander expressément un tirage additionnel.

M. Murphy: Oui.

Le sénateur Everett: Pourrais-je poser une question supplémentaire ici? Alors, c'est vous qui faites la distribution initiale?

M. Murphy: Oui.

Le sénateur Everett: Avez-vous un exemple de la sorte de publications qu'Information Canada peut désirer?

Le sénateur Grosart: *Canada Commerce* en est une.

Le sénateur Everett: *Canada Commerce* en est une, mais je ne songeais pas aux périodiques.

M. Murphy: Par exemple, monsieur le sénateur, nous avons publié une plaquette intitulée «Office Environmental Planning», une réalisation de nos dessinateurs. Information Canada en a commandé un certain nombre d'exemplaires qui sont en vente dans ses librairies. Il y en a une autre que nous avons ici.

Le sénateur Everett: Avez-vous un tableau répartissant les coûts et les tirages entre vous et Information Canada pour les distributions que vous entreprenez de faire?

M. Murphy: Non monsieur, je n'ai pas le coût de celle-ci, mais je peux l'obtenir.

Le sénateur Grosart: Peut-être pourriez-vous nous donner toute cette liste. Je crois que, si vous nous donnez les quantités, nous pourrons calculer les coûts à partir de là; c'est-à-dire les quantités que vous distribuez et les tirages supplémentaires commandés par Information Canada. Quel est le coût total de vos services d'information? Il ne semble pas figurer séparément dans vos crédits; c'est bien caché.

M. Murphy: Je ne puis en parler, car je ne prépare pas les prévisions budgétaires. Le budget de la direction des services d'information pour l'année financière 1973-1974 est de $3,062,200.

Le sénateur Grosart: Pouvez-vous dire que ce montant reflète bien, en gros, tous vos services d'information, ou bien y a-t-il certaines dépenses que vous ne faites pas passer par cette division?

M. Murphy: Ce montant s'applique seulement à la direction des services d'information. Comme vous le savez, l'Office du tourisme, qui fait partie de notre ministère, fonctionne séparément.

Le sénateur Grosart: Mais tout entre dans les prévisions budgétaires du ministère de l'Industrie et du Commerce?

M. Murphy: Oui monsieur.

Le sénateur Grosart: Pourriez-vous nous donner de nouveau le montant total? Je veux dire le montant global. Par exemple, l'année du recensement entre dans votre budget, n'est-ce pas?

M. Murphy: Non monsieur, pas le nôtre, celui de Statistique Canada.

Le vice-président: Statistique Canada a ses propres services d'information?

Le sénateur Grosart: Mais Statistique Canada n'est-elle pas chez vous?

M. Murphy: Non monsieur. Elle fait rapport par l'entremise de notre ministre, mais a son propre système d'information.

Le sénateur Grosart: Mais elle relève de votre ministre?

M. Murphy: Oui monsieur, mais elle a son propre directeur de l'information et il ne me téléphone pas.

Le sénateur Grosart: Nous avons une tâche à accomplir ici. Nous sommes à examiner votre ministère. Notre comité étudie les prévisions budgétaires et c'est là notre tâche. Nous voulons savoir ce qu'il y a dans les prévisions budgétaires du ministère. Si je comprends bien, Statistique Canada est dans votre ministère.

M. Murphy: Oui monsieur, en ce sens qu'elle fait rapport par l'entremise du ministre de l'Industrie et du Commerce.

Le sénateur Grosart: Vous pourriez dire que le ministre a deux ou trois chapeaux, mais ces chapeaux surgissent ici et il nous faut les examiner. Pourriez-vous rassembler tous ces chiffres et nous les fournir? Je ne dis pas tout de suite. J'essaie de comparer le total des frais d'information avec le total des frais assumés par Information Canada. Je tiens à dire que je ne suis pas un ennemi d'Information Canada. Je voudrais la voir grandir, changer et assumer d'autres services. Vous opposeriez-vous, non pas en principe mais du point de vue fonctionnel, si les mots «sur demande» étaient supprimés du mandat d'Information Canada, en vue d'établir une plus grande collaboration entre les services d'information? Autrement dit, vous opposeriez-vous à ce que son mandat soit plus étendu qu'il ne l'est à l'heure actuelle? Elle ne peut agir actuellement que «sur demande» et, par conséquent, ne peut pas bouger sans invitation. Vous opposeriez-vous à ce qu'elle ait un mandat plus fort du point de vue fonctionnel? Je ne vous demande pas de vous prononcer sur le principe.

M. Murphy: Non monsieur, je ne crois pas que je m'y opposerais.

Le sénateur Grosart: Tout dépendrait du mode de fonctionnement et de la nature du mandat, mais en général vous plairait-il qu'Information Canada puisse se présenter chez vous et dire: «Nous croyons que nous pouvons améliorer ceci. Nous voulons vous montrer qu'il y a double emploi». Les gens d'Information Canada nous disent qu'ils font cela par l'entremise d'un comité interministériel. A mon avis, et nous avons entendu ce témoignage ce matin, une des faiblesses réside dans les mots «sur demande». Comme vous le savez, j'ai moi-même fait de l'information et je n'aurais jamais invité des gens à venir se mêler de mes affaires, même si j'avoue que c'eût été une bonne chose parfois.

M. Murphy: Non monsieur, cela ne me plairait pas. J'admets franchement que lors de la création d'Information Canada nous nous attendions, la plupart d'entre nous, à ce qu'elle nous fasse d'elle-même des propositions ou nous donne des directives. Je crois que nous redoutions plus ou moins cette éventualité, ce qui était naturel, car c'était un nouvel organisme. Cependant, cela ne s'est jamais produit. Personne n'a tenté de prendre charge. J'avoue franchement qu'en ce qui concerne notre propre activité, sans nous considérer nous-mêmes comme parfaits, nous pensions savoir ce que nous faisions, où nous allions, et nous n'étions pas trop habitués à solliciter beaucoup de conseils.

Le sénateur Prowse: Si Information Canada disparaissait demain, seriez-vous peinés?

M. Murphy: Certains des services qu'elle fournit devraient être fournis par d'autres.

Le sénateur Prowse: Des services qu'elle vous fournit?

M. Murphy: Oui monsieur.

Le sénateur Prowse: Et qu'elle fournit à d'autres, je présume?

M. Murphy: Il y a des services communs qui sont fournis à d'autres ministères.

Le vice-président: Permettez-moi d'éclaircir un point, sénateur Grosart. Vous avez demandé un renseignement touchant l'ensemble des services d'information du ministère. Je n'ai pas entendu de réponse du témoin. Est-ce que ce renseignement peut nous être fourni?

M. Murphy: Oui, il peut vous être fourni.

Le vice-président: Dans un délai raisonnable, j'espère. Je pourrais poser aussi une autre question. Aimeriez-vous avoir la répartition des coûts entre l'aspect canadien et l'aspect international en ce qui concerne leur ministère.

Le sénateur Grosart: Je voudrais seulement la répartition par fonction. Les détails relatifs au personnel et aux hommes-heures ne m'intéressent pas. Je veux connaître le coût de chaque programme, non pas simplement les salaires, mais le coût total de l'information sur tous les programmes dont vous avez la responsabilité.

Je voudrais maintenant vous demander de décrire votre travail d'information en ce qui concerne les programmes de stimulation industrielle.

Le sénateur Prowse: Auparavant, permettez-moi de poser une question supplémentaire. Quand Information Canada demande un tirage additionnel, qui en acquitte le coût, vous ou Information Canada?

M. Murphy: Information Canada paie le tirage additionnel. Nous absorbons tous les frais généraux, le coût initial.

Le sénateur Grosart: La dernière fois que j'ai vu la liste, vous aviez jusqu'à 28 programmes de stimulation, variant de la haute couture au PATI. Ils sont tous très importants, mais les hommes d'affaires se plaignent constamment de n'être pas assez au courant. Je suis certain que vous avez entendu ces plaintes. Ils disent qu'ils sont déroutés et ne savent pas s'ils doivent se prévaloir de PAIT ou d'un autre programme. Pouvez-vous dire de quelle manière vous faites connaître les libéralités que vous offrez?

M. Murphy: Naturellement, nous avons des imprimés explicatifs. J'ai ici la plaquette exposant l'ensemble des

programmes. Il y a des plaquettes distinctes pour expliquer chaque programme en particulier, mais celle-ci n'est qu'un sommaire de tous les programmes.

Le sénateur Grosart: Vous en avez une meilleure encore; la petite, que je peux mettre dans ma poche.

M. Murphy: «I.T.C. At Your Service»?

Le sénateur Grosart: Oui.

M. Murphy: J'ai aussi celle-là sous la main.

Le sénateur Grosart: C'est une autre excellente réalisation.

M. Murphy: Merci.

Le sénateur Grosart: Examinons le cas d'un dessinateur de modes.

M. Murphy: Je pourrais peut-être parler de la haute couture. Mode Canada a été lancée il y a deux ans en vue de mettre un peu de vie dans la haute couture canadienne. Ce programme avait été établi par un comité mixte du gouvernement et de l'industrie. Le coordinateur du programme de haute couture a parcouru presque tout le pays, d'un bout à l'autre, accompagné de l'un de nos agents, ce qui a engendré beaucoup de publicité dans les journaux, à la radio et à la télévision.

La première année, notre représentant a été très persuasif et a réussi à faire accepter à Radio-Canada l'idée d'une émission d'une heure entière sur le réseau anglais depuis la Place Ontario à Toronto, et une autre émission pas tout à fait aussi longue mais à un moment capital sur le réseau français à partir de Montréal. Cela est possible parce que la mode se vend bien. Nous restons dans cette veine. La deuxième année de Mode Canada, une association féminine a commandité une exposition de modes qui a fait son tour du pays et que nous avions annoncée comme d'habitude. Là encore, nous avons pris les devants et nous avons obtenu autant de place que possible dans les journaux, à la radio et à la télévision.

Nos techniques varient avec le genre de produit ou d'industrie. Pour l'Exposition aéronautique de Paris, nous avons mis en vedette l'industrie canadienne de l'aéronautique, y compris les satellites. Quatre ou cinq mois avant l'événement, nous avions fait venir des journalistes d'Europe et des États-Unis et nous leur avons fait visiter l'industrie aérospatiale canadienne, à Montréal, à Toronto, à Winnipeg et ailleurs.

Pour revenir à la mode, nous avons fort bien réussi sur le marché de New York et plus récemment à Los Angeles dans le domaine de la promotion des vêtements pour dames et pour hommes. Nous avons à New York deux expositions par année qui se tiennent à l'hôtel McAlpin, en plein cœur du commerce de la confection sur la Septième Avenue. Nous ne faisons pas beaucoup de réclame payée; nous obtenons notre publicité par la voie des relations publiques et aussi en insistant.

Le sénateur Grosart: Vous avez fait un grand pas en avant si votre coordinateur dans le domaine de la mode est un homme.

Le sénateur Manning: Si j'ai bien compris votre réponse précédente, la plupart de vos publications sont distribuées sans être sollicitées, d'après la liste dont vous avez parlé?

M. Murphy: Oui.

Le sénateur Manning: Avez-vous en plus une liste d'abonnements payés à des publications auxquelles des entreprises ou des particuliers souscrivent périodiquement?

M. Murphy: Non monsieur, nous n'en avons pas. En général, nos publications sont gratuitement mises à la disposition du monde des affaires. Nous nous efforçons de n'ajouter de nouveaux noms sur la liste qu'avec le plus de discernement possible. Nous y inscrivons, par exemple, les départements d'économique des universités, les bibliothèques et d'autres institutions. Nous n'ajoutons aucun nom automatiquemeent. Si quelqu'un nous écrit sur un bout de papier, au crayon de mine, pour demander un abonnement à Canada Commerce, nous essayons de faire une petite enquête, peut-être par l'entremise de notre bureau régional, avant de porter son nom sur la liste.

Le sénateur Manning: Avez-vous un système pour apprendre, après un certain temps, si les entreprises auxquelles vous envoyez ces imprimés désirent continuer de les recevoir?

M. Murphy: Oui.

Le sénateur Manning: Comment faites-vous?

M. Murphy: Une fois l'an, nous leur envoyons une carte leur demandant si l'adresse est exacte et s'ils veulent continuer de recevoir la publication; c'est une mise à jour. Nous faisons de même avec la liste générale d'envoi des déclarations, des communiqués et des autres imprimés du ministère.

Le sénateur Manning: Est-ce qu'il en résulte beaucoup de radiations? Est-ce qu'il y a beaucoup de réponses à ces cartes?

M. Murphy: Très peu de radiations dans le cas de Canada Commerce. Et même, le nombre des demandes augmente et le tirage aussi. Nous ne faisons aucune publicité active.

Quant aux programmes mêmes, un autre procédé que nous employons consiste à tenir dans les différentes provinces des séances d'étude auxquelles participent les spécialistes que nous avons à Ottawa pour les divers programmes. Il se tient des sessions qui durent toute la journée et auxquels nos bureaux régionaux invitent tous ceux de la région qu'ils connaissent et qui, à leur avis, peuvent en tirer profit. En février et en mars, nous avons eu 16 réunions d'étude dans tout le pays sur la mise en marché dans le commerce d'exportation. Ces réunions s'organisent dans chaque région de concert avec le secteur industriel le plus particulièrement intéressé dans cette région. Des fonctionnaires de notre ministère versés dans l'industrie forestière, l'industrie des denrées alimentaires ou d'autres domaines participaient à ces rencontres. Nous avions aussi fait venir de l'étranger des délégués commerciaux en service dans des territoires où les produits en question peuvent le mieux se vendre.

Le sénateur Grosart: Je conçois que votre programme d'information dépasse de beaucoup vos publications et vos communiqués de presse. Quand vous établirez cette liste détaillée pour nous, dois-je comprendre que vous

pourrez l'établir produit par produit, en détail, avec les coûts et peut-être les résultats? Si je demande ces renseignements, c'est que nous allons essayer de voir, je pense, quels sont les programmes de votre ministère qui ont une portée vraiment nationale, ou qui peuvent être considérés comme ayant une portée nationale. Vous avez parlé de l'industrie aérospatiale. Il y a des spécialistes en communications et d'autres dans ce domaine. Il y a STOL, qui a fait de mauvaises communications avec toutes ses hésitations, sans réussir à faire comprendre de quoi il s'agit. J'ignore à qui en attribuer la faute.

M. Murphy: Nous parviendrons peut-être à le vendre quand même, monsieur.

Le sénateur Grosart: Nous l'espérons tous. C'est le résultat que nous essayons d'obtenir. Je cherche peut-être à en arriver à dire qu'il y a des domaines où l'on commet une erreur en établissant un certain programme d'information dans un ministère. S'il en est ainsi, il y aurait une certaine logique à ce qu'Information Canada vous enlève certaines fonctions, qu'elle collabore avec vous et qu'elle coordonne l'activité de ceux qui œuvrent dans le même domaine. Par conséquent, si nous obtenons cette liste, elle nous sera très utile et vous pourriez aller jusqu'à y mettre une estimation de vos frais d'information par rapport, mettons, à tous les programmes de stimulation. Je vous demande seulement d'aller aussi loin que vous le pourrez, mais cela nous serait très utile parce que les programmes de stimulation industrielle forment une partie essentielle de notre avenir économique.

M. Murphy: Monsieur, estimez-vous que les frais de déplacement d'un agent que nous envoyons à Calgary ou à Moncton pour participer à une réunion d'étude sur le PATI font partie des frais d'information.

Le sénateur Grosart: Je vous laisse le soin d'en juger parce que vous êtes un expert dans ce domaine. Ce n'est pas toujours facile à trancher. Mais si quelqu'un se déplace pour donner des renseignements au sujet du PATI plutôt que pour faire fonctionner le programme, c'est une autre affaire. Cependant, je m'en remets à vous.

M. Murphy: Je vous ai posé cette question parce que ceux qui font ce travail ne sont pas des agents d'information; ce sont des fonctionnaires du ministère qui s'occupent du PATI et seulement du PATI à la journée longue.

Le sénateur Manning: Si on faisant d'Information Canada le seule agence de distribution du gouvernement du Canada pour l'information—et je ne parle pas des spécialistes des ministères, mais seulement de l'impression et de la diffusion des imprimés—et si toute l'information des divers ministères était diffusée par Information Canada, est-ce que vous y verriez une grave atteinte à la liberté d'action de votre ministère? En résulterait-il de graves difficultés si on avait recours à ce moyen au lieu d'avoir 39 ministères dont chacun diffuse de l'information, plus Information Canada qui en diffuse dans d'autres domaines?

M. Murphy: Il est difficile de répondre succinctement. Le seul organisme analogue que je connaisse est le *Central Office of Information* du gouvernement britannique et je crois qu'on l'a étudie attentivement avant d'établir Information Canada. Or, je ne l'ai pas examiné de nouveau depuis 1965, alors que je faisais partie d'un petit groupe de fonctionnaires du gouvernement qui sont allés là-bas examiner de près le *Central Office of Information*, lequel fonctionnait d'une manière très efficace à cette époque, founissant un service commun d'information aux ministères britanniques, sauf pour les communiqués de presse. Les ministères avaient leurs propres agents de presse et le *C.O.I.* fonctionnait sous le régime des chargés de comptes, système qui consiste à assigner un ministère en particulier à un agent qui doit se familiariser parfaitement avec l'activité de ce ministère. Il m'arrive de songer qu'après cinq ans dans notre ministère, et quatre autres années auparavant au ministère de l'Industrie, tout mon temps se passe à me tenir au fait et bien au courant—sans être certain de toujours y parvenir—de toutes les formes d'activité de notre ministère et, même en assignant les divers aspects des opérations du ministère aux agents d'information de la direction, cela est très difficile. Si vous superposez un organisme qui, d'un point central, sera obligé de se tenir au courant de tout ce que font chaque ministère et chaque organisme du gouvernement, je pense que sa tâche sera bien difficile. Je crois que dans certains ministères, même à l'heure actuelle, il y a des batailles comme il y a en a toujours eu parce qu'une certaine direction ou un certain secteur du ministère voudrait avoir son propre agent d'information. Ils veulent le faire sortir de la direction centrale de l'information et l'avoir chez eux. Heureusement, cela ne s'est pas produit dans notre ministère, mais cela s'est produit dans d'autres ministères. Et il y a de bonnes raisons à l'invoquer.

Le sénateur Manning: C'est une tendance naturelle dans les ministères et cela se conçoit. Mais tous les ministères qui ont actuellement d'importants services d'information à eux prendraient-ils cette attitude jusqu'au point de rendre tout à fait inapplicable l'idée d'avoir un organisme central pour diffuser l'information? Je ne parle pas de la conception et de la réalisation, car chaque ministère devrait naturellement produire ce qu'il juge le plus convenable et le plus nécessaire pour s'acquitter de ses fonctions. Je parle seulement de la diffusion dans le public.

M. Murphy: Même si la connaissance que j'ai du service central d'information britannique n'est pas récente, j'imagine que l'administration canadienne n'est pas plus complexe que la britannique et que, si ce système fonctionne là-bas, on pourrait le faire fonctionner ici en y mettant le temps et les ressources voulus, mais je pense qu'il faudrait beaucoup de temps pour le faire fonctionner. J'ignore depuis combien de temps le *C.O.I.* existe, mais je pense que cet organisme a pris naissance dans un ministère du temps de guerre.

Le sénateur Grosart: C'était le ministère de l'Information, et j'ai l'impression qu'il s'occupe maintenant à peu près exclusivement de la diffusion des périodiques et des autres imprimés. Comme vous l'avez dit, il ne s'occupe pas des communiqués de presse.

M. Murphy: Quand je suis allé l'examiner en 1965, il entreprenait aussi de faire de la réclame à la télévision pour divers ministères, y compris le ministère des Postes et d'autres ministères intéressés à communiquer directement avec le public.

Le sénateur Manning: Et les communiqués de presse se rangent difficilement dans la même catégorie que les autres modes d'information, cela à cause de l'importance du facteur temps. Un communiqué de presse vieux de deux jours est inutile. Si un ministère est obligé de passer par un organisme central pour atteindre la presse, la situation devient compliquée. Je soulève cette question parce que je pense que l'opinion des Canadiens varie beaucoup à ce sujet aujourd'hui et elle varie parce qu'il est généralement reconnu qu'on aura, ou bien un organisme central d'information vraiment maître de la diffusion des publications et autres imprimés, ou bien cette autorité sera entièrement confiée aux ministères, ou bien encore on aura ce que nous avons aujourd'hui, c'est-à-dire une combinaison des deux systèmes. Il s'en trouve parmi nous, et je suis certainement du nombre, qui entretiennent de très grands doutes quant à la possibilité pour une telle combinaison de servir à des fins pratiques. On bâtit simplement une pyramide pardessus ce qui existait déjà. Il faut vraiment que l'organisme central soit maître de la diffusion de l'information, car autrement on ferait mieux de laisser cette responsabilité aux ministères. Je crois que le Comité devra se prononcer sur la question de savoir si l'une ou l'autres de ces formules ou si une combinaison des deux servira le mieux les intérêts du Canada. Vous êtes l'un des responsables de la conduite du ministère et je voudrais savoir ce que vous en pensez.

M. Murphy: Il est difficile, quand on est mêlé à une affaire, de se reculer et de la considérer objectivement. Quand je suis entré à l'administration fédérale en 1964, je venais d'une agence de publicité et je croyais à l'époque que les services d'information du gouvernement avaient besoin d'une plus grande coordination, Pourtant, après neuf ans et après être passé par deux ministères, qui n'en sont devenus qu'un, je ne crois pas que si on créait un organisme central on finirait pas avoir moins de monde et par dépenser moins d'argent. Mais à la longue, cet organisme pourrait être plus efficace. Je ne puis vraiment me prononcer. Mais les opérations des ministères, si j'en juge par le nôtre, deviennent de plus en plus complexes. Je le sais, car chacune des rares fois que j'ai tenté de les expliquer, j'ai fini par tendre la main vers le manuel. Or, est-ce qu'un organisme central serait capable d'acquérir une connaissance approfondie de chacun des ministères et de chacun des organismes dont il serait responsable? Je ne dis pas que ce serait impossible, mais je pense que ce serait très difficile.

Le sénateur Manning: Est-ce qu'on s'aperçoit dans votre ministère de la confusion qui existe dans le public ou parmi les hommes d'affaires avec qui vous traitez au sujet des fonctions de votre ministère et de celles d'Information Canada dans le domaine de l'information? Je le demande parce qu'il est vrai de dire qu'à l'époque où Information Canada a été créée, le public a été amené à croire, par l'information qu'on lui donnait, que ce serait un organisme central auprès duquel les Canadiens pourraient se renseigner sur les fonctions du gouvernement du Canada. Cette notion existe-t-elle parmi les groupes avec lesquels vous traitez?

M. Murphy: Non monsieur. Naturellement, nous avons la bonne fortune—et je crois que c'est la bonne expression—de traiter avec les hommes d'affaires, qui sont fort bien informés, et qui ont des représentants dans des associations comme la AMC et l'AEC, et qui possèdent d'excellentes antennes. Il nous arrive de répondre au téléphone à quelqu'un qui aurait une question très importante à poser mais qui ne sait pas où s'adresser. Ce sont des appels de ce genre qu'Information Canada reçoit et ces appels nous sont transmis quand ils nous concernent. Mais je ne crois pas qu'il y ait de confusion en ce qui concerne notre ministère, car nous cultivons nos publics depuis plusieurs années, si je puis me permettre d'employer le jargon des relations publiques. Le groupe que je dirige existe depuis plusieurs années et je pense que *Canada Commerce* et *Foreign Trade* paraissent depuis 30 ou 40 ans.

Le sénateur Manning: Voilà qui nous ramène à la réflexion du sénateur Prowse. Si Information Canada disparaissait demain, je pense que votre tâche serait exactement la même qu'aujourd'hui.

M. Murphy: Je me lèverais et je me rendrais au travail comme d'habitude.

Le sénateur Prowse: En écoutant la conversation, je me demandais ce qui se passerait si votre service devenait, en fait, une partie d'Information Canada et si vous deveniez, en fait, un dirigeant d'Information Canada pour le compte du ministère de l'Industrie et du Commerce. Quels effets pensez-vous que ce changement produirait sur le travail qu'il vous faut faire et quels seraient les résultats de cette situation?

M. Murphy: L'effet le plus immédiat, je pense, serait que je me trouverais en un sens à servir deux maîtres, ce qui est le dilemme classique du publicitaire qui a un client et un patron. Tel serait, je crois, le principal impact.

Le sénateur Grosart: Ne vous arrive-t-il jamais de servir trois maîtres? A mes yeux du moins, l'un des problèmes que cette décentralisation soulève, c'est que, comme vous l'avez dit, votre «public» se compose en grande partie d'hommes d'affaires. Pour le ministère de l'Agriculture, le public se compose des cultivateurs. Mais personne ne semble songer sérieusemnt—et c'est probablement le motif de la création d'Information Canada—au grand public, aux Canadiens qui ont besoin d'être informés du but de ces programmes de stimulation. Il existe donc beaucoup de confusion aujourd'hui au Canada quant à l'intérêt public qu'il y a, par exemple, dans une réduction de l'impôt des compagnies, ou dans les stimulants spéciaux ou même, pour parler comme M. Lewis, dans les morceaux que les compagnies arrachent. Est-ce que vous voyez là le rôle d'Information Canada?

M. Murphy: Oui, je le vois, monsieur. La création d'Information Canada reposait, je pense, sur la prémisse que le public, au sens le plus large du mot, n'était pas au courant de tout ce que fait le gouvernement fédéral, et on a créé à l'époque l'impression que cette lacune allait être comblée.

Je considère que c'est là une chose très difficile à faire pour un seul ministère.

Nous en avons plein les mains avec nos...

Le sénateur Grosart: Avec votre mission.

M. Murphy: ...commettants actuels, l'AMC et les hommes d'affaires, tout comme l'Agriculture s'occupe des cultivateurs.

Je crois que le sénateur Manning a parlé de confusion entre Information Canada et nous-mêmes. La seule sorte de confusion entre les identités à laquelle je me suis heurté est celle qui existe entre notre ministère, qui est fédéral, et les différents ministères provinciaux de l'Industrie. Voyez-vous, les gens ne parviennent pas à faire la distinction. Les noms sont à peu près semblables et tout est gouvernemental.

Le sénateur Rowe: Monsieur le président, le témoin actuel est le directeur de la direction des services d'information du ministère de l'Industrie et du Commerce et je constate que plus tard nous aurons M. Carman, le directeur de la division de l'information au ministère de l'Agriculture. Que fait-on de l'uniformité dans la terminologie? Comment s'appelle au juste la division ou l'organisme que vous représentez? Quel est son nom?

M. Murphy: La direction des services d'information.

Le sénateur Rowe: Alors, le mot «division» que je lis ici est-il correct?

M. Murphy: Je crois qu'il est correct, monsieur.

Le sénateur Rowe: Alors, il n'y a donc pas d'uniformité. Un ministère peut avoir une direction de l'information et un autre, une division de l'information, n'est-ce pas?

M. Murphy: Oui monsieur et, dans tel autre ministère, vous trouverez un Bureau des affaires publiques.

Le sénateur Rowe: Est-ce que tous les ministères importants ont une direction, un service ou une division d'information?

M. Murphy: La plupart, je crois, monsieur. L'importance varie.

Le sénateur Everett: Certains des renseignements qu'on nous a donnés à la séance de ce matin intéresseront peut-être le sénateur Rowe. Information Canada nous a dit qu'il y avait 1,039 agents d'information dans l'administration fédérale du Canada, dont une faible proportion appartenant à Information Canada. On peut croire, sénateur Rowe, que presque tous les ministères ont leur service ou division d'information. L'importance de ces divisions varie.

Le sénateur Grosart: Il ne faut pas oublier qu'il s'agit de la hiérarchie du service public. Une direction est un échelon en haut d'une division. Je suis surpris que vous n'ayez pas été promu au rang d'une division, monsieur Murphy!

M. Murphy: Eh bien, dans notre ministère, monsieur, une division relève d'une direction.

Le sénateur Grosart: Sur la liste de paye du service public, est-ce que le chef d'une division a un plus gros traitement que le chef d'une direction?

M. Murphy: Pas nécessairement, monsieur, si vous me permettez de le dire.

Le sénateur Rowe: Je ne suis qu'un novice ici, mais voici la terminologie à laquelle je suis habitué: la principale division administrative est le ministère; le ministère peut se diviser en direction, la direction en divisions et la division en sections. Y a-t-il ici de l'uniformité à cet égard?

M. Murphy: Non monsieur, il n'y en a pas.

Le sénateur Rowe: Je présume que tous les ministères à Ottawa ont un service d'information qui porte un nom ou l'autre. Comme le sénateur Everett l'a fait observer, on nous a dit ce matin, bien que j'aie été retenu ailleurs, qu'il y avait plus de 1,000 agents d'information. Il doit sûrement en résulter une indicible confusion dans l'esprit du public. Quant à moi, je suis certainement dérouté et si un homme comme moi, ayant une longue expérience de la vie publique, est dérouté, l'homme qui n'a pas cette expérience doit l'être encore plus, je pense.

Information Canada, c'est quoi?

Le vice-président: Je crois que vous étiez à une autre réunion, ce matin, sénateur Rowe, et vous n'étiez donc pas présent quand Information Canada est venue témoigner. Elle reviendra demain matin, cependant, et je pense que vous devriez en profiter pour poser cette question.

Le sénateur Rowe: Sûrement, monsieur le président.

J'ai une autre question à poser au sujet des bibliothèques. Quand le témoin a parlé des services de bibliothèque du ministère, est-ce que la bibliothèque du Parlement se trouvait concernée?

M. Murphy: Non monsieur. Je parlais de la bibliothèque du ministère, qui est dirigée par un bibliothécaire attitré et qui fournit le genre d'information spécialisée et de publications spécialisées dont a besoin un ministère comme le nôtre.

Le sénateur Rowe: Vous avez parlé du transfert de 50 personnes. Ces personnes étaient-elles au service de la bibliothèque?

M. Murphy: Tous n'étaient pas bibliothécaires, monsieur. Il y a deux ou trois unités qui ont été transférées quand on a réorganisé les ministères. On me les a données à titre gratuit sans rémunération additionnelle. On a considéré l'information dans son sens le plus large, on a jugé qu'une bibliothèque devait faire partie d'un service d'information et c'est ainsi que j'ai hérité de la bibliothèque.

Le sénateur Rowe: Votre division d'information a-t-elle une responsabilité quelconque envers Information Canada.

M. Murphy: Non, sauf que, sur le plan de l'information, nous devons leur fournir des exemplaires de tout ce que nous publions.

Le sénateur Rowe: C'est une question de routine, alors.

M. Murphy: Oui.

Le sénateur Rowe: Elle n'a aucune autorité sur votre division d'information.

M. Murphy: Il y a un point important que j'aurais dû mentionner plus tôt. Nous avons participé et nous participons encore avec Information Canada au programme d'identification fédérale. Information Canada a institué ce programme, dont l'application se poursuit graduellement dans les divers ministères. Le ministère des Transports l'utilise déjà. C'est un programme qui, en utilisant la barre, la feuille d'érable et le nom du ministère, vise à doter les divers ministères d'un mode d'identification uniforme en vue de détruire l'idée que

chaque ministère doit posséder son propre petit symbole. Information Canada a institué ce programme et l'applique graduellement à l'heure actuelle. Nous collaborons en ce moment avec eux pour l'appliquer dans notre propre ministère.

Le sénateur Carter: Vous avez $247,000 dans votre budget cette année pour les services de bibliothèque. Est-ce pour l'achat de livres? S'il en est ainsi, est-ce que ces livres sont destinés seulement à votre bibliothèque sur l'industrie et le commerce, ou bien sont-ce des livres que vous mettez à la disposition d'Information Canada?

M. Murphy: Nous les mettons à la disposition de n'importe qui, monsieur. Il y a tout un système de prêt de livres entre les ministères. Si quelqu'un de notre ministère a besoin d'une publication particulière relative, par exemple, aux sciences agricoles, et si nous ne l'avons pas, il pourra probablement l'obtenir à la bibliothèque agricole. Toutes les bibliothèques des ministères collaborent très étroitement ensemble.

Le sénateur Carter: Est-ce que ce sont tous des ouvrages techniques et commerciaux que vous achetez avec ces $247,000?

M. Murphy: Monsieur, ce montant de $229,000 comprend des livres, des services audio-visuels et aussi des abonnements aux périodiques.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, je vais être très bref et très hautain. Je ne serai pas bien vu des membres du Comité en parlant ainsi, mais il y a une heure que j'essaie de poser certaines questions. On ne m'en a pas fourni l'occasion et je ne continuerai pas de rester assis à écouter les sénateurs Grosart et Everett s'amener avec des questions concertées. J'en ai soupé. Si vous n'êtes pas disposés à reconnaître que quelqu'un d'autre, en plus des deux honorables personnages que j'ai nommés, pourrait avoir une question à poser, je n'ai pas l'intention de perdre mon temps à les écouter poser leurs questions concertées.

Le vice-président: Sénateur Phillips, permettez-moi de vous faire observer que vous avez maintenant l'occasion de poser une ou des questions, et je voudrais que vous le fassiez maintenant. Vous avez mentionné le sénateur Everett, mais permettez-moi de vous faire observer que le sénateur Everett est le dernier sur la liste et qu'il n'a pas encore posé une question cet après-midi.

Le sénateur Phillips: C'est drôle. J'ai beaucoup de mal à passer avant lui.

Le vice-président: Il n'a pas encore posé une question. Il a peut-être posé une question supplémentaire, mais il n'a pas posé une question. Voudriez-vous poser une question maintenant, sénateur Phillips?

Le sénateur Phillips: Oui, je voudrais poser une question et, ensuite, je vais m'en aller. Je suis dégoûté de cette façade, de ce maudit non-sens qu'il y a d'appartenir à un comité où l'on n'entre pas sans que tout le monde se soit aligné d'avance avec ses questions.

Il y a une foule de questions que je voudrais poser, mais je ne serai pas disposé à revenir avant qu'on m'ait accordé la liberté de poser des questions. Je note qu'au ministère de l'Industrie et du Commerce vous avez certains départements d'information et qu'un des groupes d'information qu'on nous donne révèle $30,000 par année pour un homme-année. J'ai fait des vérifications dans les autres ministères et j'arrive encore là à environ $30,000 par homme-année pour les agents d'information. Comment justifiez-vous ce chiffre par rapport aux autres paliers, y compris les sénateurs, les députés et les ministres?

M. Murphy: Je le regrette, monsieur le sénateur, mais j'ignore de quel chiffre vous vous servez. Je peux vous donner l'assurance, cependant, qu'aucun agent d'information dans mon ministère ne gagne $30,000 par année, pas même moi et je voudrais bien qu'il en soit autrement.

Le sénateur Phillips: Dans vos prévisions budgétaires, je note que, parmi vos services d'information, il y a le magazine du personnel, où le nombre d'hommes-années est d'un, et le coût, de $30,000.

M. Murphy: Cela veut dire environ $15,000 pour le rédacteur, sa secrétaire et l'aide à temps partiel, et $15,000 en frais d'édition.

Le sénateur Phillips: Pourriez-vous décomposer encore ce chiffre? Quel est le salaire de l'agent d'information?

M. Murphy: Le salaire moyen des agents d'information?

Le sénateur Phillips: Il vient de mentionner un cas particulier. Je veux savoir quel est le traitement de l'agent d'information dans ce cas.

M. Murphy: Ce doit être proche de $15,000; ce doit être entre $14,000 et $15,000.

Le sénateur Phillips: Et où vont les autres $15,000?

M. Murphy: Ce sont les frais d'édition et d'impression de la publication elle-même.

Le sénateur Phillips: Où vont l'édition et l'impression?

M. Murphy: Vous parlez de la distribution? Le magazine va à tous les membres du personnel du ministère.

Le sénateur Phillips: Il ne m'intéresse pas de savoir à qui il va. Je veux savoir comment les autres $15,000 sont ventilés dans le rapport de l'auditeur général.

M. Murphy: Ils servent à payer l'imprimeur et à couvrir les frais de photogravure, de composition et tout ce que comporte l'édition d'une publication.

Le sénateur Phillips: Combien coûte l'impression pour cet agent d'information qui touche $15,000 par année?

M. Murphy: J'en suis peiné, monsieur, mais je ne comprends pas.

Le vice-président: Il me semble, sénateur Phillips, que la main-d'œuvre coûte 50 p. 100 de tout le budget; le reste comprend les fournitures, la distribution et ainsi de suite. Est-ce exact?

M. Murphy: C'est exact, monsieur le président.

Le vice-président: Êtes-vous satisfait de cette réponse, sénateur Phillips?

Le sénateur Phillips: Non, je ne le suis pas, monsieur le président. Sur les $30,000, il y a $15,000 comme traitement de l'agent d'information. Voulez-vous décomposer les autres $15,000?

M. Murphy: Je ne peux pas distinguer entre le coût du papier et le coût de l'impression, mais ce montant comprend le papier, la composition, l'impression et l'envoi du magazine aux domiciles des employés.

Le sénateur Phillips: Comment cela fait-il $15,000?

Le vice-président: Cela fait $15,000.

M. Murphy: Je pourrais fournir ce renseignement, monsieur le président.

Le sénateur Phillips: Environ la moitié.

Le vice-président: Le témoin pourra nous fournir ce renseignement. Il ne l'a pas sous la main. Il pourra l'obtenir si vous désirez l'avoir.

Le sénateur Phillips: Quelle est le coût moyen pour le ministère en hommes-années? Je pourrais donner lecture de ce papier que j'ai sous les yeux et qui donne le nombre d'hommes-années et le montant des salaires. Quel est le coût moyen?

Le vice-président: Le coût pour le ministère exprimé en hommes-années?

Le sénateur Phillips: Oui.

Le vice-président: Le nombre d'hommes-années et combien ils ont coûté à votre département?

Le sénateur Phillips: C'est $30,0000, $40,000, $20,000?

M. Murphy: La direction comprend un total d'environ 145 personnes; le total des traitements est de $1,529,600. Je crois que la moyenne est d'environ $11,000 par personne; cette moyenne comprend les dirigeants et les employés de bureau.

Le sénateur Phillips: Comment arrivez-vous à ce chiffre, monsieur?

M. Murphy: En divisant le budget par le nombre d'employés.

Le sénateur Phillips: Le nombre d'employés de quel département? Veuillez préciser.

M. Murphy: De la direction des services d'information du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le sénateur Phillips: C'est ce que je voulais. J'ai remarqué que dans le budget vous faites mention à maintes reprises d'une exposition de mode portant le nom de «Solo». Qu'est-ce? Cela m'intrigue. Vous envoyez différentes pièces de vêtements d'hommes, de vêtements de femmes et autres à une exposition Solo à Londres, à New York, à San Francisco, à Hong Kong et ailleurs. Qu'est donc Solo?

M. Murphy: Une exposition solo en est une à laquelle le Canada est seul à participer. Ce n'est pas comme une exposition commerciale où il y a des exposants, par exemple, des États-Unis, de Grande-Bretagne et d'autres pays.

Le sénateur Phillips: Quelqu'un a-t-il déjà fait une analyse des coûts et bénéfices de cette exposition solo?

M. J. F. Bradley, directeur adjoint de la direction des expositions et missions, ministère de l'Industrie et du Commerce: Oui, nous avons fait des analyses des coûts et bénéfices de ces expositions. Il se fait une analyse coût-bénéfice immédiatement après la fermeture de l'exposition, mais elle n'est pas tout à fait concluante parce que beaucoup des ventes qui en résultent surviennent des semaines ou des mois après l'exposition. L'augmentation accusée à la fin de l'année des exportations de cette marchandise particulière sur ce marché donne la véritable mesure du succès.

Le sénateur Phillips: Pouvez-vous me citer un article en particulier, produit au Canada, qui s'est vendu à la suite de l'une de ces expositions?

M. Bradley: Un genre d'articles en particulier?

Le sénateur Phillips: Vêtement d'homme, de garçon ou de femme, peu m'importe.

Le vice-président: Des chaussures.

Le sénateur Prowse: Des autos-neige.

M. Bradley: Je pense que vous parlez des expositions solos que vous venez de mentionner.

Le sénateur Phillips: Oui.

M. Bradley: Ces expositions sont limitées en général à l'habillement et aux textiles. L'un des plus grands succès, je crois, est venu de la présentation et de la vente de vêtements d'hiver pour femmes, et aussi de vêtements d'hiver pour enfants, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, selon le cas.

Le sénateur Phillips: Quel est ce montant?

Le vice-président: En dollars?

Le sénateur Phillips: Oui, les yens et d'autres monnaies ne m'intéressent pas. Je préfère les dollars.

Le vice-président: N'importe quelle année?

Le sénateur Phillips: Oui.

M. Bradley: Pour ces articles en particulier?

Le sénateur Phillips: Oui.

M. Bradley: Je ne suis pas sûr de pouvoir vous citer ces chiffres de mémoire avec précision.

Le sénateur Phillips: Je veux de la précision, monsieur.

M. Bradley: Alors, je vous obtiendrai ces chiffres.

Le vice-président: Nous pourrons peut-être les obtenir pour vous, sénateur Phillips.

Le sénateur Phillips: Oui, c'est ce que je voulais dire par cette remarque. Combien une demande de renseignements coûte-t-elle au ministère de l'Industrie et du Commerce? Par exemple, supposons que quelqu'un demande par téléphone ce qu'il peut vendre à Hong Kong. J'ai une raison particulière pour le demander; je reviens à ce qu'on a dit ce matin. Avez-vous jamais évalué ce qu'il en coûte pour accepter un appel téléphonique?

M. Murphy: Non monsieur; je ne peux pas dire que nous l'avons fait.

Le vice-président: Vous informez-vous du coût par demande de renseignements, ou demandez-vous en particulier le coût des demandes faites par téléphone? Voulez-vous les demandes faites par correspondance, par téléphone et en personne?

Le sénateur Phillips: J'ai divisé le budget d'Information Canada par le nombre des demandes de renseignements et cela m'a donné un chiffre surprenant. Je me demande si le ministère de l'Industrie et du Commerce a fait le même calcul?

Le vice-président: Il s'agissait du total des demandes de renseignements qu'Information Canada reçoit de toutes les manières. Est-ce que c'est la question que vous posez maintenant?

Le sénateur Phillips: Oui.

Le vice-président: De tous genres et non seulement par téléphone?

Le sénateur Phillips: Oui.

Le vice-président: Voulez-vous une estimation du nombre des demandes de renseignements?

M. Murphy: Cette année, nous recevons directement au ministère une moyenne d'environ 1,000 demandes de renseignements par mois, dont environ 70 p. 100 par correspondance et le reste par téléphone.

Le sénateur Phillips: Vous en recevez 70 p. 100 par correspondance, tandis qu'Information Canada en reçoit 70 p. 100 par téléphone, n'est-ce pas?

M. Murphy: Oui monsieur.

Le sénateur Phillips: Je vois que, dans votre budget, il y a certains montants pour des déplacements payés par le «Wood Council». Que signifie l'expression «Wood Council». Je crois le savoir, mais je voudrais que vous précisiez.

M. Bradley: Je crois que l'expression «Wood Council» désigne l'association des fabricants de produits en bois de la Colombie-Britannique. Si j'ai bien compris ce dont vous parlez, monsieur le sénateur, cette association s'est chargée de l'étalage que le ministère avait initialement réalisé pour stimuler la vente des produits en bois sur divers marchés. Quand cet étalage eut cessé de servir à quelque chose pour le gouvernement, l'association l'a pris pour continuer elle-même de le faire servir à la promotion des produits en bois.

Le sénateur Phillips: Quel rapport existe-t-il entre le «Wood Council» et le «Canadian Wood Council», lequel, je crois, est une assocation de diverses personnes qui se livrent à la fabrication des contre-plaqués et autres produits semblables? Quelle est la différence entre les deux? Quelle distinction faites-vous?

M. Bradley: Je crois qu'il s'agit d'une seule et même association.

Le sénateur Phillips: Vous dites qu'elle est limitée à la Colombie-Britannique.

M. Bradley: Oui, c'est ce que j'ai cru comprendre. Pardon. Le «Council of Forest Industries» représente la Colombie-Britannique, tandis que le "Canadian Wood Council" est national.

Le sénateur Phillips: Une autre question et je me désisterai pour le moment, mais en me réservant le droit de poser d'autres questions plus tard. Combien de demandes de renseignements le ministère de l'Industrie et du Commerce a-t-il reçues au sujet des maisons préfabriquées?

M. Murphy: Il me faudra vous déterrer ce renseignement, monsieur le sénateur. Nous pouvons vous le fournir.

Le sénateur Phillips: Avez-vous reçu des demandes de renseignements de pays comme la Libye?

M. Murphy: Là encore, il faudra que je m'adresse à la direction des produits du bois pour le savoir.

Le sénateur Phillips: Avez-vous reçu des demandes d'Israël et subissez-vous une certaine concurrence de la part de pays communistes comme la Hongrie?

Le vice-président: Vous pourriez peut-être nous fournir ces renseignements, monsieur Murphy?

M. Murphy: Oui, monsieur le président.

Le vice-président: Merci beaucoup.

Le sénateur Everett: Monsieur Murphy, j'ai la feuille du sommaire de la direction et je présume que c'est un extrait des prévisions budgétaires de 1973-1974. Je vois que les dépenses prévues par la direction des services d'information forment un total de $2,993,000. Le chiffre que vous nous avez donné, $3,060,000, n'en est pas très éloigné, mais il est différent.

M. Murphy: Oui monsieur. J'avoue que j'essaie maintenant de deviner. Je crois qu'un certain nombre additionnel de personnes ont été mutées chez nous.

Le sénateur Everett: Vos chiffres doivent être les plus récents?

M. Murphy: Oui monsieur.

Le sénateur Everett: Ils sont assez justes?

M. Murphy: Oui monsieur.

Le sénateur Everett: Dans le domaine des services audio-visuels que vous fournissez, étant donné qu'Information Canada fournit un service de photos, vos deux groupes se croisent. Pourriez-vous me faire la distinction entre ces deux genres de services et me dire si c'est un domaine où Information Canada devrait se charger de cette fonction de votre direction et que vous devriez obtenir ensuite ces services d'elle, comme vous en obtenez les autres services audio-visuels qu'elle fournit?

M. Murphy: Je réponds d'abord à la première partie de votre question, monsieur le sénateur. Notre groupe audio-visuel, qui est petit, comprend cinq personnes, dont un photographe, un technicien de chambre noire et deux techniciens; nous avons un réseau interne de télévision en circuit fermé, qui sert aux besoins de formation professionnelle et de communication du ministère. Ces

cinq personnes suffisent. Nous réalisons aussi des films à caractère publicitaire qui servent à nos postes à l'étranger et dont les sujets sont variés, comme l'industrie électronique, l'industrie aérospatiale, le système STOL, le programme d'exportation par les aéroports et d'autres. Quant à savoir où situer un service audio-visuel central, il m'importerait peu qu'il soit à Information Canada ou à tout autre endroit central pourvu que nous puissons y recourir.

Le sénateur Everett: Alors, s'il était entièrement transféré à Information Canada, vous seriez aussi heureux d'y confier des contrats que vous l'êtes d'en assurer le fonctionnement chez vous?

M. Murphy: Eh bien, les techniques changent constamment, surtout dans le domaine des bandes vidéo, et le matériel est coûteux. Il est très difficile pour un seul ministère de se tenir à la pointe du progrès. Si ce service était centralisé et grossi en proportion, je crois que ce serait une amélioration.

Le sénateur Everett: En est-il ainsi des expositions commerciales, lesquelles entrent, je crois, dans l'activité publicitaires? Information Canada a un service d'expositions et d'étalages. Pensez-vous qu'Information Canada pourrait se charger d'une partie de l'activité de votre ministère dans le domaine des expositions commerciales, ou bien pensez-vous que ce serait un pas en arrière?

M. Murphy: Information Canada est déjà très mêlée à notre programme d'expositions commerciales.

Le sénateur Everett: En obtenez-vous certains services sous contrat?

M. Murphy: Nous décidons à quelles expositions nous participerons et je prétends que notre ministère est le mieux en mesure de prendre ces décisions, à l'aide des renseignements fournis par nos délégations à l'étranger, de notre connaissance des marchés étrangers et de nos relations avec les secteurs de l'industrie canadienne. Au départ, la décision de participer ou non à une exposition commerciale est donc prise par le ministère. Une fois la décision prise, elle passe aux mains d'Information Canada, qui a la responsabilité de louer l'espace.

M. Bradley: Information Canada loue l'espace et se charge aussi de la conception et de la réalisation de l'étalage?

Le sénateur Everett: Vous ne passez aucun contrat avec des particuliers ou des entreprises privées? Est-ce que tous vos contrats sont passés par l'entremise d'Information Canada?

M. Bradley: Nous sommes tenus de traiter seulement avec Information Canada en vertu du mandat qu'elle a reçu du Conseil du trésor.

Le sénateur Everett: Par conséquent, une fois que la décision de participer à une exposition commerciale a été prise, vous vous en remettez entièrement à Information Canada?

M. Bradley: Oui.

Le sénateur Phillips: Si je me souviens bien des témoignages de la matinée, il a été dit que les baux et les autres ententes de ce genre étaient négociés par le ministère des Travaux publics.

Le vice-président: Permettez-moi de vous répondre, monsieur le sénateur, car les témoins ne peuvent pas répondre au nom d'Information Canada. Ce matin, les témoins d'Information Canada parlaient de l'espace loué pour les centres d'information dans des villes au Canada même. Ici, nous parlons des expositions commerciales, surtout celles qui se tiennent hors du Canada, mais aussi celles qui se tiennent au Canada.

Le sénateur Phillips: C'est la distinction que je voulais faire.

Le vice-président: Permettez-moi de poser une question supplémentaire à M. Bradley. Êtes-vous satisfaits des services fournis par Information Canada?

M. Bradley: Oui, je crois que nous le sommes.

Le sénateur Everett: Messieurs, vous possédez une longue expérience dans le domaine de l'information et je devrais donc peut-être vous poser la question suivante, monsieur Murphy. Que feriez-vous d'Information Canada?

M. Murphy: Me permettez-vous de réfléchir un moment, monsieur?

Le sénateur Everett: Pendant que vous réfléchissez, disons que nous essayons de déterminer si cet organisme joue un rôle utile. Faudrait-il l'agrandir ou bien faudrait-il le tronquer ou le tourner dans une direction différente? Devrait-il, par exemple, s'occuper uniquement des demandes de renseignements? Devrait-il être l'outil du gouvernement pour recevoir l'information et ne pas participer à la diffusion de l'information dans le public? Est-ce le bras dont le Conseil du trésor devrait se servir pour faire la police des services d'information fournis par les ministères et les organismes du gouvernement? Telles sont les questions que nous devons nous poser. Vous faites de l'information depuis longtemps, vous dites que vous êtes dans l'administration depuis neuf ans et vous devez donc vous être fait certaines d'idées quant au genre de rôle qu'un organisme comme Information Canada devrait jouer ou ne pas jouer.

M. Murphy: Eh bien, monsieur le sénateur, l'ensemble du public canadien, et je pense que c'est un fait, n'est pas aussi bien informé qu'il devrait l'être des bonnes actions du gouvernement fédéral ou des opérations du gouvernement fédéral.

Le sénateur Phillips: Un instant, vous êtes sur un terrain glissant.

M. Murphy: Je le regrette. Je ne donnais aucun sens politique à mes paroles.

Le sénateur Phillips: Prenez garde!

M. Murphy: Si vous me permettez de changer d'expression, j'aurais dû dire les programmes et l'activité du gouvernement fédéral, peu importe quel soit le gouvernement du jour. Sous le régime actuel, je m'occupe de l'activité du ministère de l'Industrie et du Commerce. Mon collègue de l'Agriculture a les mêmes problèmes dans son coin, et il est difficile pour nous de porter nos regards au-delà de nos propres programmes et de notre propre activité.

Le sénateur Phillips: Mais à $30,000 par année, ne devriez-vous pas voir plus loin que demain?

M. Murphy: Quand j'aurai $30,000 par année, monsieur, peut-être serai-je capable de reculer mes horizons, mais en ce moment c'est le plus loin que je puisse aller.

Le sénateur Prowse: Monsieur le président, il est à peine convenable de demander à un fonctionnaire, quel que soit son poste dans un ministère, d'exprimer une opinion sur la question de savoir si un autre ministère devrait ou ne devrait pas exister, car cette question relève sûrement du gouvernement. Si nous avions un ministre ici, ce serait différent, mais il ne convient guère de poser cette question à M. Murphy.

Le vice-président: Je le comprends, monsieur le sénateur, mais j'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'un ministère par rapport à l'autre.

Le sénateur Everett: Il me faut contester l'opinion du sénateur Prowse. Je demande simplement au témoin si, suivant son expérience, Information Canada peut ou ne peut pas jouer un rôle, et ce qu'il ferait de cet organisme. S'il trouve compromettant de répondre, il peut sans doute refuser de le faire et je n'insisterai pas, mais je ne crois pas que le témoin trouve compromettant de répondre.

M. Murphy: Si je ne vais pas trop loin, monsieur. Je pense qu'Information Canada a un rôle à jouer dans le domaine que je viens de mentionner. Chacun des autres ministères s'occupe de son ordre de priorité et de ses propres programmes, et je suis certain que n'importe lequel de mes collègues dans les autres ministères dirait sensiblement la même chose. J'ai le PATI, l'IRDIA, l'AGTC, l'exposition aéronautique de Paris, plus qu'il ne m'en faut pour me tenir occupé. Toutes ces questions sont les préoccupations immédiates de mon sous-ministre, de mon ministère et de mon ministre. Je n'ai pas le temps de me concentrer sur la question de savoir si les gens des petits ports isolés de Terre-Neuve ou de la Colombie-Britannique savent ce que nous sommes en train de faire, mais je ne crois pas me tromper en disant que ces gens, à titre de citoyens, ont autant le droit de le savoir que ceux de Toronto ou de Montréal, et qu'ils ont droit à la même sorte d'information, que nous n'avons pas les moyens de leur fournir. À lui seul, aucun ministère n'a les moyens de fournir cette information.

Le vice-président: Avez-vous d'autres questions à poser?

Le sénateur Phillips: Pourrions-nous lever la séance, quittes à rappeler les témoins?

Le sénateur Carter: Me permettrait-on une dernière question? Sur cette feuille donnant un sommaire que le sénateur Everett a mentionnée, il y a un poste désigné par les mots «Demandes de renseignements industriels et commerciaux». D'où viennent ces demandes? Vous avez là un montant de $410,000. Ces demandes viennent-elles de l'industrie ou du public? D'où viennent-elles?

M. Murphy: Elles viennent d'hommes d'affaires, de comptables agréés, d'experts-conseils au nom de leurs clients, d'avocats et portent sur à peu près tous les sujets que vous pouvez imaginer, comme, par exemple, l'homme qui veut ouvrir un établissement de nettoyage à sec.

Le sénateur Phillips: Combien en vient-il des pays étrangers?

M. Murphy: Celles des pays étrangers, monsieur, nous parviennent surtout par l'entremise de nos délégations à l'étranger et il en vient une moyenne d'environ 9,000 par mois. En mars, nous en avons eu 9,000 et, en avril, nous en avons eu 11,000.

Le sénateur Phillips: Et sur les 9,000 ou les 11,000, combien viennent éventuellement s'établir au Canada?

M. Murphy: Je ne puis vous répondre. Il ne s'agit pas nécessairement pour eux de s'établir au Canada; ils veulent des renseignements sur les marchandises canadiennes.

Le sénateur Carter: Est-ce que certaines de ces demandes viennent d'Information Canada?

M. Murphy: Il nous faut répondre à un certain nombre de demandes de renseignements qui nous sont transmises. Nous fournissons les renseignements à Information Canada pour lui permettre de répondre, mais nous comptons seulement les appels que nous recevons.

Le sénateur Carter: Et vous ne comptez pas les demandes de renseignements que vous recevez des autres ministères?

M. Murphy: Non.

Le vice-président: Nous vous remercions beaucoup, messieurs, de nous avoir fait bénéficier de votre présence cet après-midi.

Nous avons un autre témoin à entendre et si les honorables sénateurs pouvaient rester pour l'entendre, je vous en serais reconnaissant.

Honorables sénateurs, nous commençons cette partie de notre séance de l'après-midi avec M. Arthur Blakely. Un exposé préliminaire de vous serait bien accueilli, monsieur Blakely, après quoi nous vous poserons des questions, si vous nous le permettez. Vous avez la parole.

M. Arthur Blakely, Tribune des journalistes: Je n'ai pas apporté de mémoire ou de texte semblable parce que la Tribune des journalistes ne tombe d'accord sur absolument rien, pas même sur les détails de son propre fonctionnement. Les faits que je prétends pouvoir vous citer sont tirés de mon expérience personnelle et seraient probablement corroborés par la plupart de mes collègues. Quant aux questions d'opinion, il n'en va pas de même et je ne garantis rien. C'est une petite réserve que je fais tout de suite.

Vous voulez avoir de moi, m'a-t-on dit, une évaluation quelconque touchant la qualité et la quantité de l'information que nous recevons de toutes les sources gouvernementales en général et d'Information Canada en particulier.

Les communiqués de nouvelles et les feuilles d'information de toutes sortes que j'ai reçus au cours de la semaine dernière forment une pile haute de 13 pouces et demi et cela comprend une grande variété de textes. Il y a de tout, à partir des communiqués de Statistique Canada jusqu'aux communiqués émanant du cabinet du premier ministre; tout cela envoyé pour nous aider et nous guider. Je dois vous confier, en passant, que dans cette pile de 13 pouces et demi, sauf erreur, il n'y a pas un seul document venu d'Information Canada.

Je ne dirai pas que les opérations d'Information Canada me sont tout à fait inconnues. Je me souviens de plusieurs occasions depuis 1970 où Information Canada a participé à des efforts d'information intéressant la Tribune des journalistes. Il s'agissait, dans la plupart des cas, du dévoilement par divers ministères de programmes comme le programme des travaux d'hiver et le programme d'emplois de vacances pour les étudiants. Il y avait jusqu'à cinq ou six organismes intéressés et on avait probablement jugé à propos de faire jouer un rôle de coordination par Information Canada. Mais ces cas ont été rares et séparés par de longs intervalles de temps.

Il y a eu peut-être trois ou quatre occasions dont je me souvienne depuis 1970 où je sais que, pour l'information qu'il me fallait, je me suis trouvé entre les mains d'Information Canada.

Je ne m'adresse pas à Information Canada pour l'information. Quand j'ai besoin d'information, je m'adresse aux ministères et aux organismes. Je me suis adressé à quelques reprises aux gens d'Information Canada et je ne les ai pas trouvés bien informés. Je n'ai pas trouvé leurs documents très bien informés. Mais c'est là une appréciation personnelle et l'expression de mes propres vues.

Cela dit, le moment est probablement venu de me livrer à vos questions et j'y répondrai le mieux que je pourrai.

Le sénateur Prowse: Obtenez-vous l'information dont vous avez besoin des ministères aussi rapidement que vous le désirez?

M. Blakely: Cela varie beaucoup d'un ministère à l'autre. Certains ministères ont des mécanismes d'information de première classe. Celui des Finances est très bon; celui du cabinet du premier ministre est très bon; celui des Affaires extérieures est très bon. Vous devez savoir qu'il y a là un conflit d'intérêts. Parfois, les nouvelles que tous ces ministères peuvent avoir à communiquer ne sont pas des nouvelles qui m'intéressent particulièrement, peu importe qu'elles soient du même domaine.

Le cas des deux Canadiennes tuées au Zambia en fournit un exemple. Le ministère des Affaires extérieures nous a fait part avec une grande prévenance de l'information qu'il tenait à ce que nous ayons. Il y avait aussi, cependant, des renseignements que le ministère avait et sur lesquels nous aurions été heureux de mettre la main, mais il y a là un véritable conflit d'intérêts et nous le comprenons et nous sommes devenus fort philosophiques sur ce point. Mais nous faisons de notre mieux pour obtenir ces renseignements. Je ne parle pas en ce moment du coulage de documents. A mes yeux, ce sont des renseignements normaux qu'on retient ainsi parce que les convenances diplomatiques ou d'autres considérations semblables le demandent.

Le sénateur Prowse: Si vous vous étiez adressé à Information Canada, est-ce que vous auriez obtenu plus de renseignements que vous n'en avez obtenu vous-même du ministère?

M. Blakely: Je ne le crois pas.

Le sénateur Prowse: En auriez-vous obtenu autant?

M. Blakely: Non monsieur, je ne le crois pas. Si j'avais essayé d'obtenir ces renseignements d'Information Canada et si Information Canada avait été directement chargée de cette responsabilité qu'on ne lui a pas donnée, il aurait fallu qu'Information Canada aille s'adresser au ministère des Affaires extérieures et dise: «Qu'avez-vous à nous donner?» Or, je parie qu'Information Canada aurait obtenu précisément ce que nous aurions reçu et quelle partie nous en aurait-elle transmise? Et puis, il y aurait eu un retard, car l'information serait passée par un intermédiaire.

Le sénateur Prowse: Je pose peut-être une question tendancieuse, mais est-il vrai que les journalistes en général et ceux de la Tribune des journalistes en particulier sont plus heureux d'obtenir leurs renseignements directement de l'endroit situé le plus près de la source que d'obtenir des renseignements transmis par quelqu'un d'autre?

M. Blakely: Bien sûr, c'est beaucoup plus rapide, monsieur le sénateur.

Le sénateur Prowse: Et probablement plus exact.

M. Blakely: Je peux probablement, de mon propre chef, m'adresser en plus haut lieu qu'ils ne le peuvent.

Le sénateur Prowse: Ils peuvent ne pas discerner les bons aspects ou bien ne pas poser les questions que vous voudriez poser.

M. Blakely: De plus, moi et mon journal nous avons des intérêts particuliers dont je peux m'occuper quand je me sers moi-même de cette manière. Je ne crois pas qu'Information Canada poserait les bonnes questions pour moi. Nous sommes un journal du Québec. Il nous faut toujours nous préoccuper de ce fait. C'est notre problème. Mais le problème existe aussi pour l'homme qui représente un journal de Regina ou un journal de Vancouver.

Le sénateur Prowse: Alors, serait-il juste de dire que, peu importe ce qu'on fera d'Information Canada, les journalistes tenteront inévitablement de se rendre aussi près que possible du ministre ou de la source des renseignements qu'ils cherchent, et ne se contenteront pas d'une nouvelle toute cuite présentée par un organisme du gouvernement qui recevrait lui-même chaque nouvelle de quelqu'un d'autre?

M. Blakely: Nous n'acceptons rien les yeux fermés, monsieur le sénateur. Pourquoi abandonnerions-nous ce que nous avons actuellement en échange pour un système qui ne serait à peu près certainement pas aussi satisfaisant à notre point de vue?

Le sénateur Prowse: A vos yeux, Information Canada ne peut vraiment avoir aucune valeur pour vous comme fournisseuse de nouvelles pour la Tribune des journalistes et vous ne lui voyez jouer aucun rôle utile, sauf qu'elle pourrait peut-être fournir l'information ou les notions de base? Ou bien préférez-vous obtenir aussi même cette information du ministère?

M. Blakely: Je préfère de beaucoup l'obtenir du ministère, monsieur.

Le sénateur Prowse: Que pensez-vous de la diffusion directe de l'information dans le public plutôt que par l'entremise des journaux?

M. Blakely: Je ne m'y oppose pas du tout.

Le sénateur Prowse: Avez-vous songé déjà à toutes les publications et à tous les imprimés du gouvernement qui se distribuent par l'entremise d'Information Canada?

M. Blakely: Eh bien, il arrive que je considère Information Canada comme un organisme bien malheureux. Elle est poursuivie par la malchance depuis ses débuts. Elle est née le jour du Poisson d'avril et elle n'a pas réussi à s'en délivrer. Étudiez son histoire par le menu et vous le constaterez. Elle est passée d'un désastre à l'autre. Ministres et directeurs se sont succédé chez elle. Des gens l'ont quittée à la suite de querelles fort désagréables. Ceux qui travaillent là sont malheureux et le passé en est la preuve.

J'ai deux points de contact avec Information Canada, d'abord à titre d'observateur, ce que vous êtes tous, et ensuite à titre de consommateur. Comme consommateur, et personne ne me contredira, une bombe atomique pourrait détruire Information Canada ce soir et nous n'en saurions rien pendant des années. C'est à titre d'observateur que je suis un peu au courant du climat dans lequel elle fonctionne.

Le sénateur Prowse: Vous avez mentionné tantôt des cas où plusieurs ministères avaient participé à des campagnes d'information et où Information Canada avait joué un rôle de coordination. Vous avez cité les emplois de vacances et les travaux d'hiver. Est-ce que je dois comprendre que, dans chacun de ces cas, vous avez reçu votre information d'Information Canada?

M. Blakely: Oui.

Le sénateur Prowse: Est-ce que cela vous a été utile? Avez-vous pu obtenir l'information en moins de temps qu'il ne vous en aurait fallu autrement? Autrement dit, avez-vous été satisfait?

M. Blakely: Je crois qu'il n'y a eu aucune différence en ce qui nous concerne. Cela peut avoir aidé les ministères. Je crois que six organismes étaient intéressés, six organismes assez importants, et il était naturel qu'ils se demandent comment ils allaient s'y prendre pour organiser ces événements. Le Conseil du trésor, qui avait un rôle à jouer après tout, voulait savoir où et comment ses intérêts seraient protégés. La Main-d'œuvre voulait s'assurer que son rôle et ses fonctions seraient exercés. Par conséquent, dans des campagnes de relations publiques aussi complexes, je conçois sans peine qu'un organisme de coordination ait un rôle utile à jouer.

Le sénateur Prowse: Information Canada vous a-t-elle jamais marché sur les pieds ou vous a-t-elle déjà joué quelque mauvais tour?

M. Blakely: Non monsieur.

Le sénateur Prowse: Vous avez tout bonnement vaqué à vos affaires comme si elle n'y était pas et, en ce qui vous concerne, elle n'existe pas.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Pour que le compte rendu le dise, je fais observer que j'ai envoyé une note au président lui demandant quel nombre de sénateurs il faut pour former quorum. Ensuite, j'ai été intrigué de voir le secrétaire s'en aller et revenir avec un certain nombre de sénateurs libéraux.

Je vois là, monsieur le président, une preuve de la façon dont le Comité est manipulé. Quand nous n'avons plus de quorum, pour l'amour du Ciel, avouons que les sénateurs ne sont pas intéressés. Pourquoi avez-vous envoyé le secrétaire du Comité chercher des sénateurs libéraux pour que le quorum y soit?

Le sénateur Prowse: Parce que les sénateurs conservateurs étaient tous partis chez eux.

Le sénateur Phillips: Si notre nombre a été réduit au Comité, n'oubliez pas que vous avez été les instigateurs de ce fait. Nous avons siégé pendant quatre ou cinq minutes illégalement parce que vous n'aviez pas assez de sénateurs.

Le témoignage de M. Blakely a été illégal. Nous n'avions pas assez de sénateurs pour faire quorum et nous avons siégé illégalement. Par conséquent, je propose que vous vous conformiez à l'article du règlement du Sénat qui dit qu'en l'absence de quorum—et je me souviens des deux derniers sénateurs qui sont entrés—vous devez noter les noms de ceux qui sont présents et lever la séance. C'est le règlement du Sénat.

Le sénateur Prowse: Monsieur le président, je propose formellement que le Comité, actuellement réuni, accepte l'information reçue par les sénateurs qui étaient présents à titre d'information reçue par un sous-comité et l'accepte comme faisant partie du compte rendu de nos délibérations. Si quelqu'un veut appuyer cette motion, nous pouvons voter.

Le vice-président: Quelqu'un appuie-t-il la motion?

Le sénateur Phillips: Quelle est la motion?

Le vice-président: Voulez-vous répéter la motion, sénateur Prowse?

Le sénateur Prowse: Je propose:

> Que les membres du comité actuellement présents acceptent l'information fournie jusqu'ici à titre d'information reçue par le Comité et que ladite information soit versée au compte rendu pour être à la disposition de tous.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, j'invoque le règlement. Je ne crois pas que cette motion soit régulière et je veux consulter notre conseiller juridique pour savoir si elle est régulière.

Le vice-président: Sénateur Phillips, ne pouvons-nous pas résoudre notre problème? Nous sommes maintenant en nombre et continuons la séance.

Le sénateur Phillips: Non, car nous avons siégé illégalement pendant quatre ou cinq minutes. Nous n'étions pas en nombre.

Le vice-président: Quelqu'un veut-il appuyer la motion du sénateur Prowse?

Le sénateur Phillips: Vous n'avez pas besoin de secondeur en comité.

Le vice-président: Fort bien. Quels sont ceux qui sont pour la motion?

La motion est adoptée. Nous nous informerons plus tard de la légalité. Nous sommes maintenant en nombre et nous allons continuer.

Le sénateur Rowe: Je pose une question pour le compte rendu. Il ne s'est pas écoulé 45 minutes; il s'est écoulé exactement douze minutes.

Le vice-président: Le sénateur Phillips peut avoir dit quatre ou cinq minutes.

Le sénateur Rowe: Je croyais que l'honorable sénateur avait dit 45 minutes.

Le sénateur Phillips: J'ai dit quatre ou cinq minutes, comme le président vient de dire, et puisque je parle avec l'accent des Maritimes, le sénateur Rowe aurait dû me comprendre.

Le vice-président: Je le regrette, sénateur Prowse, mais nous avons interrompu votre question. Nous allons continuer à partir de là et puis le sénateur Phillips voudra peut-être poser ensuite certaines questions.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, j'ai invoqué le règlement et vous ne vous êtes pas prononcé.

Le vice-président: J'ai dit que nous allions nous assurer de la légalité de ce que nous avons fait en consultant plus tard notre conseiller juridique.

Le sénateur Phillips: Fort bien. Je me réserve le droit de soulever la question en plein Sénat.

Le vice-président: Il nous faudra peut-être rayer du compte rendu le témoignage reçu jusqu'ici.

Le sénateur Phillips: Ce serait fort malheureux pour la «colonne» de M. Blakely. Il y a des jours où je voudrais la biffer du compte rendu et d'autres jours où je suis d'accord avec lui.

M. Blakely: Je ne saurais en demander plus.

Le vice-président: Le sénateur Prowse a la parole.

Le sénateur Prowse: Je crois avoir posé toutes les questions que je pouvais utilement poser.

Le vice-président: Sénateur Phillips, avez-vous d'autres questions à poser?

Le sénateur Phillips: Oui, il y a un certain nombre de questions que je voudrais poser à M. Blakely. Je commencerai par dire, monsieur, que je vous connais bien, vous et vos articles qui paraissent dans la *Gazette* de Montréal. J'achète la *Gazette* de temps en temps au cours de l'année et j'ai l'occasion de vous lire. A combien de journaux collaborez-vous?

M. Blakely: Je suis employé par la *Gazette*, mais depuis que nous sommes devenus l'un des journaux Southam, tout ce que j'écris est automatiquement offert à toute la chaîne des journaux Southam, dont j'ignore le nombre.

Le sénateur Phillips: Une cinquantaine, une centaine?

Le sénateur Prowse: Non, non.

M. Blakely: Ce n'est pas autant. Il n'y a pas d'hebdomadaires dans la chaîne Southam. Il y a le *Financial Times*, le *Hamilton Spectator*, le *North Bay Nugget* ...

Le sénateur Phillips: Je voudrais être à votre place, monsieur Blakely, et toucher un revenu dont je ne connais pas la source. Vous êtes très heureux à cet égard et je vous offre mes compliments. Combien de fois en écrivant vos articles, syndiqués ou quel est le mot?—Je ne connais que le mot «manchette» dans le langage journalistique—combien de fois vous êtes-vous adressé à Information Canada?

M. Blakely: Pour obtenir des renseignements, monsieur?

Le sénateur Phillips: Oui, pour écrire vos articles.

M. Blakely: Deux ou peut-être trois fois depuis 1970.

Le sénateur Phillips: Quelle était la nature de ces articles?

M. Blakely: Il était fait mention dans leur rapport annuel, ce qui m'intriguait, d'un navire qu'ils faisaient voguer sur les fleuves et les rivières en Europe; ils n'avaient jamais dit comment ce voyage s'était terminé et j'étais curieux de savoir si le bateau était arrivé à bon port.

Le sénateur Phillips: J'ai visité ce navire, comme vous l'appelez. Pour moi, ce n'était rien de plus qu'une barge à charbon. Quels renseignements avez-vous obtenus d'Information Canada à ce sujet?

M. Blakely: Après plusieurs appels, c'est-à-dire au bout d'environ une heure, on m'a dit que l'aventure avait été discontinuée. Je pense que c'était en octobre dernier et j'ai pu en donner un compte rendu assez complet.

Le sénateur Phillips: Avez-vous demandé si l'information était bilingue?

M. Blakely: Oui monsieur, je l'ai demandé.

Le sénateur Phillips: Et quelle réponse avez-vous eue?

M. Blakely: Il y a quelque temps de cela. Si j'ai bonne mémoire, on m'a dit qu'elle l'était. J'aurais été surpris si elle ne l'avait pas été.

Le sénateur Phillips: Comme Canadien de langue anglaise, j'ai eue fortement l'impression d'être un étranger. Je suis heureux que vous en ayez parlé, car c'est un de mes petits griefs. Si j'avais trouvé cette barge à charbon à l'Île-du-Prince-Édouard, sur le lac Manitoba ou en Colombie-Britannique, j'aurais été tout à fait dérouté. Avez-vous visité ce navire ou bien avez-vous simplement obtenu l'information?

M. Blakely: J'ai simplement obtenu des renseignements sur son activité et ses déplacements, mais heureusement, mon chef d'information l'avait visité avant son retour au Canada et il a donc pu rédiger un article complémentaire racontant sa visite.

Le sénateur Phillips: De quelle nature était cet article?

M. Blakely: Le sien ou le mien?

Le sénateur Phillips: Le sien.

M. Blakely: Il a simplement rédigé un morceau humoristique.

Le sénateur Phillips: La *Gazette* faisant de l'humour?

M. Blakely: Oui, nous sommes de fort bonne humeur ces jours-ci, monsieur le sénateur.

Le sénateur Phillips: On peut en conclure qu'il n'avait pas été impressionné?

M. Blakely: Oh non, monsieur, je crois que cette conclusion ne serait pas juste. Je pense qu'il a été impressioné, mais il n'en a pas fait une étude sérieuse, ni mesuré l'impact culturel sur l'Europe occidentale. Il s'est probablement senti inférieur à la tâche.

Le sénateur Phillips: A-t-il été intrigué par un aspect quelconque de la culture canadienne que faisait voir ce bateau à moteur? A-t-il mentionné un aspect quelconque dont nous pouvons être fiers?

Le vice-président: Est-ce que vous reliez cela à Information Canada?

Le sénateur Phillips: Oui. Je me rends compte que je demandais à M. Blakely quelles avaient été les observations de son chef d'information, mais c'est lui qui a soulevé cette question.

M. Blakely: Sans pouvoir dire que cet article n'était pas flatteur, je ne crois pas qu'Information Canada l'aurait aimé.

Le sénateur Phillips: Ma réaction a été exactement la même. Vous êtes l'un des plus anciens membres de la Tribune des journalistes et vous avez l'habitude de recueillir l'information. Quelle est votre principale source d'information?

Le sénateur Prowse: Les fonctionnaires mécontents.

M. Blakely: Mais non, monsieur. Cela est un mythe. Ce que je vais dire ne s'applique pas à tous les membres de la Tribune des journalistes, car nous avons des correspondants spécialisés, dans le domaine des sciences par exemple. Quant à moi, j'essaie de m'en tenir au domaine politique et, cela étant, mes sources sont les ministres et les parlementaires. Il ne m'arrive pas souvent de m'adresser au service d'information d'un ministère donné. Si je veux obtenir un renseignement du ministère des Finances, je m'adresse ordinairement aux fonctionnaires ou au ministre s'il est accessible hors de la Chambre.

Le sénateur Prowse: Le ministre ou son adjoint exécutif?

M. Blakely: Oui, ou d'autres dans l'entourage.

Le sénateur Phillips: J'interprète peut-être mal le témoin et, dans ce cas, je l'invite à rectifier. En premier lieu, j'ai l'impression qu'il ne s'approche pas d'Information Canada pour obtenir la matière de ses articles; en second lieu, il néglige les agents d'information des divers ministères et, en troisième lieu, pour obtenir des renseignements, il s'adresse au ministre ou à son adjoint exécutif. Est-ce que je vous ai bien compris?

M. Blakely: Ou aux hauts fonctionnaires. Ce n'est pas tout à fait juste, monsieur le sénateur. En réalité, nous apprécions les bons services d'information comme celui du ministère des Finances. Quand il y a une nouvelle à annoncer, ils produisent vite les renseignements nécessaires et les produisent bien; ils nous les fournissent au moment où la nouvelle est annoncée, ce qui est utile. Cependant, si je veux des renseignements additionnels, je m'adresse au ministre ou à un haut fonctionnaire capable de les donner. Je ne prétends donc pas que les services d'information des divers ministères sont inutiles. Quand je prends l'initiative d'une nouvelle, ou quand je cherche une nouvelle, c'est-à-dire une nouvelle qui n'a été annoncée et qui ne découle pas d'une nouvelle que le ministère a annoncée, je m'adresse très souvent au fonctionnaire en charge de cette question particulière, S'il s'agit des Affaires extérieures, par exemple, j'irai voir un fonctionnaire de ce ministère.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, je suis intrigué par le fait qu'un membre de la Tribune des journalistes puisse se présenter chez un ministre et en obtenir des renseignements que nous, les parlementaires, ne pouvons pas avoir. Je n'en fais pas un reproche au témoin. Tel n'est pas le but de mes questions. Cependant, je voudrais qu'il soit clairement dit au compte rendu qu'il semble capable d'obtenir des renseignements que nous, les parlementaires, nous sommes incapables d'obtenir.

Depuis la conception ou la fondation d'Information Canada, combien d'articles avez-vous écrites en utilisant Information Canada comme source d'information?

M. Blakely: Je fais exception du voyage de ce navire. Dans ce cas, Information Canada était le seul organisme du gouvernement qui pouvait répondre; elle était directement concernée et c'est à elle que je me suis adressé. Personne d'autre ne pouvait me dire ce qu'il advenait de leur navire. Mais en général, pour obtenir des renseignements, je ne me suis jamais adressé à Information Canada—pas une seule fois. Lors de l'établissement d'Information Canada, poussé par la simple curiosité de voir si cet organisme fonctionnerait de la façon dont on le destinait à fonctionner, j'ai présenté là quelques questions à titre d'essai et j'ai constaté que, malgré l'automatisation du mécanisme, ce n'était pas de quoi se pâmer. Certes, j'ai écrit des centaines de nouvelles sur Information Canada, mais je ne me suis jamais adressé à Information Canada pour obtenir des renseignements sur le fonctionnement de l'administration fédérale du Canada—pas une fois.

Le sénateur Everett: Vous avez présenté ces questions d'essai lors de la création d'Information Canada. Avez-vous présenté des questions semblables depuis?

M. Blakely: Je connais maintenant beaucoup de monde à Information Canada et cela n'est plus possible. Je n'ai jamais répété ces questions d'essai.

Le sénateur Everett: De toute façon, vous n'auriez aucune raison de croire que les réponses seraient plus satisfaisantes maintenant qu'elles ne l'ont été à l'époque où vous avez posé ces questions?

M. Blakely: Non. Tout semble indiquer le contraire. La confusion règne à cet endroit. Qu'on le veuille ou non, il faut inévitablement entrer en contact avec Information Canada. On le fait d'étranges façons. J'ai mentionné qu'à ma connaissance depuis 1970 Information Canada avait participé, en deux, trois ou peut-être quatre occasions, au dévoilement d'une nouvelle. Il nous est arrivé beaucoup plus souvent d'écrire des nouvelles sur ses désastres. C'est là mon point de vue. J'ai suivi certaines des mésaventures d'Information Canada, de sorte que je ne l'ai jamais entièrement perdue de vue.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, permettez-moi de poser une autre question au témoin.

Il y a une fuite fort célèbre qu'on a attribuée à mon homonyme, M. Phillips, qui aurait dit d'Information Canada qu'elle devrait s'engager dans une voie donnée à l'avenir, sans quoi elle cesserait d'exister. Il aurait dit qu'il fallait la considérer du même œil que nous considérons actuellement le Sénat: ou bien il va s'améliorer ou bien il va cesser d'exister.

Comme journaliste, quel rôle aimeriez-vous voir Information Canada jouer? Avant que vous répondiez à cette question, qui sera ma dernière question, il est juste que je vous prévienne; je m'oppose à Information Canada et je lui reproche de faire de l'information touchant toutes les friandises que le gouvernement distribue, mais de ne jamais en faire sur les besoins qui existent. Elle dit qu'il s'est construit tel ou tel nombre de maisons, mais elle se garde de pénétrer dans les problèmes, de faire plus que présenter le point de vue du gouvernement. Comme journaliste, que pensez-vous du fait, patent selon moi, qu'Information Canada proclame seulement les faits qui sont favorables au gouvernement et rien de plus? Comme journaliste, quel sort faites-vous à l'information que vous recevez d'Information Canada?

M. Blakely: La question ne se pose pas, monsieur le sénateur, car nous ne recevons pas d'information d'elle, sauf les trois ou quatre circonstances particulières que j'ai mentionnées. Les objectifs de son mandat sont du domaine de l'impossible; je ne crois tout simplement pas qu'elle puisse les atteindre. Relisez le mandat initial et les recommandations de la commission d'étude. Il y est question de coordonner et non pas d'assumer les obligations et les fonctions des organismes d'information du gouvernement, ce qui en aurait fait un superorganisme. Sa fonction est de coordonner. Qu'on s'en tienne à cette coordination dans un domaine fort limité—et j'ai mentionné quatre cas dans trois ans—et ce sera bien. Dès l'instant où Information Canada s'aventure plus loin que cela, on voit soudain se dessiner la silhouette d'un superorganisme et tous les autres services d'information de l'administration fédérale sont frappés de terreur. Cela nous inquiète et cela commence aussi à inquiéter le public, de sorte qu'Information Canada se trouve inhibée. Elle s'écarte de ce rôle et le degré d'inhibition dont elle souffre est terrible; elle ne peut vraiment plus s'acquitter de ses fonctions. Ouvrez le dernier *Annuaire du Canada* et vous y lirez les obligations attribuées à Information Canada; vous aurez peine à reconnaître Information Canada, car l'activité que lui assigne l'Annuaire du Canada, elle ne l'exerce tout simplement pas, pour la raison qu'elle ne le peut pas.

Le sénateur Phillips: Monsieur Blakely, comme journaliste, votre témoignage porte à croire que vous pourriez continuer de rédiger votre chronique quotidienne sans Information Canada?

M. Blakely: Oh, avec la plus grande facilité du monde.

Le sénateur Phillips: Merci, je n'ai pas d'autres questions.

Le sénateur Everett: Je voudrais revenir à l'Annuaire du Canada et à ce qu'il y est dit. A quoi songeait le gouvernement, pensez-vous, quant il a conçu Information Canada? Qu'espérait-il lui faire accomplir, pensez-vous, en plus de ce qu'elle a accompli?

M. Blakely: Je sais ce qu'on espérait lui faire accomplir, car j'étais à la première conférence de presse de M. Trudeau après les élections, alors qu'il s'est ouvert avec beaucoup de franchise sur l'état lamentable de l'information gouvernementale. «Voyez, a-t-il dit, nous exécutons toutes sortes de programmes et nous sommes à l'œuvre dans toutes sortes de domaines, mais éloignez-vous un peu d'ici et vous constaterez que personne n'en sait le premier mot; comment cela se fait-il? Cela est incroyable. Il faut que nous fassions connaître notre marchandise, tous les services et toutes les facilités qu'offre le gouvernement fédéral.» C'est donc là ce qu'il espérait accomplir; il n'est pas permis d'en douter. Si vous lisez l'Annuaire du Canada, qui est un ouvrage fort autorisé, vous y verrez ce qu'Information Canada devrait être, non pas ce qu'elle est. La compatibilité existe. On ne peut vraiment pas chicaner sur l'objectif, mais les méthodes à employer pour l'atteindre sont très difficiles.

Le sénateur Everett: Quelle serait alors la méthodologie à appliquer, selon vous, pour atteindre cet objectif?

M. Blakely: En réalité, je crois qu'une telle méthodologie n'existe pas. Il y a eu cette première peur, dont la commission d'étude elle-même s'est rendu compte, de voir naître un superorganisme, une sorte de «Monsieur sait tout» ou de «Monsieur dit tout».

Le sénateur Prowse: Un ministère de la Propagande.

M. Blakely: Ce devait être encore beaucoup plus que cela, puis encore plus. On allait être le radar du gouvernement. On allait conduire le spectacle, ici, là-bas, partout. On allait déceler les perturbations au moyen des centres de renseignements et donner l'alerte; on allait même informer les membres de l'opposition. Tel était le plan général. On allait conseiller les municipalités et les gouvernements provinciaux. Je pense à plusieurs gouvernements provinciaux qui se garderaient bien de vous remercier d'un service semblable.

De toute façon, c'est ce qu'on avait conçu. Mais on ne pouvait pas le faire sans avoir un organisme vraiment gros. Et quand on commençait d'avoir un organisme vraiment gros, la peur de voir naître une supermachine de propagande semblait se confirmer. Et c'est ainsi que la pauvre Information Canada continue d'aller d'un extrême à l'autre. Elle a assumé des fonctions qui s'exerçaient déjà de toute façon, comme celles de l'Imprimeur de la Reine. Elle a peut-être apporté des améliorations; je l'espère. Cela rend compte de 65 p. 100 de son travail, mais la partie critique de sa tâche réside dans les autres 35 p. 100. Chaque fois qu'elle a essayé de s'acquitter de ses responsabilités initiales, elle s'en est trouvée mal.

Le sénateur Everett: De quel côté lui viennent ses difficultés, des services d'information des ministères ou bien des ministres?

M. Blakely: Ses difficultés lui viennent des politiciens, des éditorialistes. Elle n'aime pas les difficultés; elle en a trop connu.

Le sénateur Prowse: Aucun député n'aime qu'on aille se mettre le nez dans sa circonscription.

Le sénateur Everett: Si le premier ministre nourrissait de si grands espoirs pour cet organisme, pourquoi n'en a-t-il pas fait un ministère ou ne lui a-t-il pas donné beaucoup plus de crocs? Pensez-vous qu'il était hésitant?

M. Blakely: Je pense que les craintes exprimées l'inquiétaient.

Le sénateur Everett: Les craintes exprimées lors du débat sur la résolution? Pensez-vous que ses idées ont changé au cours de ce débat?

M. Blakely: Oh oui, sans doute. La marque en est sûrement restée. Le débat s'est ouvert dès l'instant où le rapport de la commission d'étude eût paru; le débat s'est continué jusqu'à ce qu'Information Canada eut finalement vu le jour et pendant longtemps ensuite. Le gouvernement lui-même n'était donc pas tellement satisfait de la façon dont il lui fallait procéder pour donner du sens à toute l'affaire.

Si Information Canada ne fait rien que les organismes existants ne peuvent pas faire, elle n'a pas alors la moindre raison d'être. A quoi sert-il de l'avoir? Nous savons que ses dépenses et son personnel continuent d'augmenter. N'oubliez pas qu'en plus du personnel, il y a beaucoup de dépenses en contrats passés avec des gens qui n'ont pas un traitement annuel. C'est une façon commode actuellement pour le gouvernement fédéral d'employer du monde; on fait adopter le budget et on donne des contrats de six, huit ou douze mois, ou même plus.

Je crois qu'ils sont tout simplement pris dans une situation impossible. Je ne vois aucun moyen facile de créer un organisme comme Information Canada pour lui faire accomplir ce que le premier ministre en attendait. La commission d'étude elle-même a été tellement prudente et tellement craintive à ce sujet qu'elle a dit—et c'est là le fruit de son effort mental—«Nous nous rendons compte nous-mêmes des dangers inhérents de notre proposition et aussi, pour y pallier—je cite de mémoire car je n'ai pas relu le rapport depuis quelques mois—pour pallier au danger qu'Information Canada ne se transforme en une création différente de ce que le gouvernement envisage vraiment, nous croyons qu'il devrait être stipulé qu'elle devra présenter sans faute un rapport, chaque année, à un comité spécial du Parlement, lequel comité servira en quelque sorte de chien de garde et réprimera les abus qui pourront se commettre.»

J'entretiens mes propres doutes sur les pouvoirs curatifs des comités parlementaires, mais le seul fait que la commission d'étude se soit sentie obligée de faire cette recommandation donne une idée de l'état d'esprit avec lequel le gouvernement a dû aborder la question.

Le sénateur Everett: Sans parler de la prudence avec laquelle la commission d'étude avait elle-même abordé toute l'affaire.

M. Blakely: Oui.

Le sénateur Everett: Au cours de votre carrière, vous est-il arrivé de traiter avec un ministère central de l'information appartenant à un gouvernement quelconque?

M. Blakely: Monsieur le sénateur, j'ai eu à traiter avec le service d'information des États-Unis. Mes rapports avec lui ont été trop spécialisés, je le crains, pour qu'ils vous soient utiles. A mon avis, ce service a toujours été un service fort raisonnable. Il est ce qu'il prétend être; il n'a rien de caché. Si vous voulez vous renseigner sur l'activité du gouvernement américain et, non seulement le gouvernement lui-même, si vous voulez vous renseigner sur les membres de l'opposition dans les deux chambres du Congrès, ce service vous renseignera—ce qui n'est pas si mal.

Le sénateur Everett: Est-ce là le rôle qu'Information Canada devrait jouer à votre avis? Nous sommes renseignés nous aussi sur Information Canada et nous savons comme vous l'avez dit, qu'elle a assumé certaines fonctions, comme les expositions et les librairies de l'Imprimeur de la Reine, mais plus on y regarde de près, plus on constate que la fonction réellement efficace qu'elle exerce est la fonction dite des demandes de renseignements, le droit des Canadiens d'avoir un lieu central où ils peuvent poser des questions au sujet du gouvernement, d'un certain programme ou d'un certain membre de l'opposition. Dans un sens, il me semble—et je répugne à le dire—qu'elle a fait dégénérer de grands espoirs, qu'elle a dégénéré jusqu'au rang d'un service de réponse aux demandes de renseignements, plus certaines fonctions connexes qui lui donnent un peu d'allure et de substance; mais la substance a été ajoutée d'autorité, et non pas parce que le concept initial des fonctions de cet organisme était en cours de réalisation.

M. Blakely: Je crois qu'il en est ainsi, monsieur le sénateur. Je suis du même avis. Je pense qu'il y a une fonction qui attend d'être exercée, mais il est difficile d'y atteindre. Si vous relisez l'Annuaire du Canada, je pense que personne ne peut y trouver matière à chicane. Je lis:

> Information Canada a entrepris d'établir un réseau de réponse aux demandes de renseignements dans les principales villes du Canada, où les citoyens peuvent demander et obtenir des renseignements sur tous les aspects de l'activité du gouvernement fédéral et toute autre question relative à l'ensemble de la société canadienne. On lui a aussi confié la tâche de tenir continuellement le Parlement et le gouvernement au courant des nouvelles et des commentaires que les organes d'information servent aux Canadiens, des aspirations et des plaintes du public et de l'accueil qu'il fait à la politique et aux programmes fédéraux, tel que révélé par des enquêtes, des sondages et d'autres méthodes d'investigation.

Voilà qui semble bien raisonnable, mais ce n'est pas un fait. Vous êtes des membres du Parlement et vous avez dans quelle mesure vous êtes mis au courant des espoirs et des aspirations du public.

Le vice-président: Cet énoncé est peut-être le même qui se trouve là depuis l'établissement d'Information Canada. Ce texte n'a probablement pas changé.

M. Blakely: C'est ce que je souçonne, mais je pense qu'il n'y a là rien de plus que des mots reflétant ce que le gouvernement persiste à vouloir faire croire.

Le sénateur Prowse: Il lui faudrait des sondages Gallup.

M. Blakely: Oui, et des échos.

Le sénateur Everett: N'est-il pas sensé d'avoir un organisme chargé de capter les échos? N'est-ce pas l'une des déficiences du système actuel?

Le sénateur Yuzyk: Un sondage de l'opinion publique.

M. Blakely: Mais nous avons déjà des sondages de l'opinion publique; le *Gallup Poll* et tous les autres sondages; ces mécanismes existent.

Le sénateur Yuzyk: Oui, mais les sujets sont choisis par eux. Je sais qu'en Europe certains gouvernements ont recours à certains procédés pour s'assurer de l'opinion publique avant d'adopter telle ou telle loi dans tel ou tel domaine.

M. Blakely: Oui.

Le sénateur Yuzyk: Mais le Canada ne fait rien de semblable.

M. Blakely: Oh, je n'en suis pas sûr. Messieurs, je me demande si vous avez pris connaissance du dernier rapport présenté au Parlement sur les services de renseignements. Le dernier a paru en août 1971. C'était une idée de M. Phillips, mais je ne peux me prononcer avec autorité. Information Canada m'a dit qu'il en était ainsi, mais c'est le rapport concernant toute la question des échos. A certains égards, il renferme une foule de trivialités, comme le nombre de demandes reçues, les sujets traités et puis, voici le passage relatif aux échos:

> En plus de répondre aux demandes de renseignements, les centres, pour recueillir l'information entrante...

Il faut vous dire qu'il y a deux domaines, l'information entrante et l'information sortante.

> ...ont la responsabilité de noter les attitudes et les opinions manifestées ou exprimées par les divers usagers en vue de fournir aux membres du Parlement des échos venant d'une autre direction. Dans chaque cas, les échos sont transmis à l'autorité ministérielle responsable, de même qu'au député fédéral représentant la circonscription du particulier. Les opinions exprimées ne sont nullement dirigées ou inspirées. Ce n'est pas un échantillonnage et, par conséquent Information Canada n'attribue aucune valeur statistique aux résultats.

Or, dans le dernier comte rendu jamais publié par Information Canada sur cette activité, les échos comprenaient 39 commentaires, dont 31 favorables et huit défavorables, sur un film montré à l'occasion du programme des expositions d'été. Il y avait cinq commentaires élogieux touchant Inforama à Terre des Hommes; deux commentaires élogieux touchant le service de renseignements; une critique reprochant à Information Canada de ne pas annoncer suffisamment ses services; et deux plaintes touchant la difficulté d'atteindre la librairie de Toronto par téléphone. Il y avait une plainte contre la pollution à New York; trois lettres de protestation contre la pollution; et huit propositions, toutes comprises dans une lettre et devant entrer dans une loi fédérale pour combattre la pollution. Il y avait d'autres échos touchant l'éducation, laquelle relève des provinces, sujet délicat s'il en est. Il y avait aussi des échos concernant le tourisme et diverses autres questions. Ils ont dû recueillir, je pense, un certain nombre d'épithètes qu'ils ont acheminées avec les échos.

Le sénateur Prowse: Ce n'est pas très utile, n'est-ce pas?

M. Blakely: C'est une formule intéressante, mais dont il serait possible d'abuser.

Le sénateur Prowse: Et qui pourrait être utile.

M. Blakely: Je vous soupçonne, messieurs, de ne pas avoir vu beaucoup de ces rapports, qui sont pourtant destinés au Parlement.

Le sénateur Carter: Celui-là est-il le dernier?

M. Blakely: A ma connaissance, monsieur, c'est le dernier paru.

Le sénateur Carter: Je me souviens de les avoir vus il y a deux ans. J'avais l'habitude de les lire, mais je n'en ai vu aucun depuis longtemps.

M. Blakely: C'est le seul rapport sur les échos captés par le service de réponse aux demandes de renseignements.

Le sénateur Everett: L'énorme quantité de ressources que le gouvernement affecte à la diffusion de l'information est l'une des questions dont nous devons nous soucier. Les ministères, et aussi le Conseil du trésor quand il examine éventuellement les prévisions budgétaires, sont les seuls à exercer un contrôle sur le volume de l'information. Ne pourrait-on pas confier à Information-Canada un rôle de conseiller auprès du Conseil du trésor touchant l'ampleur de ces services d'information, les doubles emplois qu'ils comportent et les moyens à prendre pour les rendre plus économiques et même plus efficaces? Ce rôle ne conviendrait-il pas à un organisme comme Information Canada?

M. Blakely: Ce serait une fonction très intéressante pour elle, monsieur, et certainement une fonction plus utile, à mon avis, que plusieurs de ses fonctions actuelles. Là encore, cependant, si on lui confiait ce genre de fonction de coordination, il y aurait le danger qu'elle assume de nouveau ce rang de superorganisme qui fait peur aux gens.

Le sénateur Everett: Ce serait une difficulté. D'autre part, pourtant, je suppose que si elle conseillait le Conseil du trésor nous serions dans la même situation qu'à l'heure actuelle de toute façon, car je présume que le Conseil du trésor peut réduire n'importe quand les crédits des services d'information, sous réserve de l'approbation du Parlement.

M. Blakely: C'est juste. L'examen des divers services d'information serait certainement fait par des yeux mieux informés que ne le sont en général les yeux du gouvernement.

Le sénateur Everett: Je crois comprendre qu'en faisant votre travail de reporter vous prenez seulement les renseignements dont vous avez besoin quand un service d'information dévoile les modalités d'un programme. En réalité, si vous faites une enquête quelconque dans ce cas, vous ne retournez pas au service d'information?

M. Blakely: Non monsieur, c'est exact.

Le sénateur Everett: En ce qui concerne le public, est-ce que le service de réponse aux demandes de renseignements, c'est-à-dire le service qui dirige les demandes vers les divers ministères ou qui répond aux questions pour eux est un service utile à votre avis, plus utile que le système qui existait avant la création d'Information Canada?

M. Blakely: Monsieur le sénateur, je n'ai pas plus de compétence pour répondre à cette question que n'importe quel membre du Comité. Je n'ai aucun point de comparaison pour l'évaluer. La connaissance que j'ai de cet aspect de leur travail est celle d'un observateur. Sur la question de savoir s'il convient qu'un organisme fédéral joue un rôle semblable, je pourrais vous livrer mon opinion, mais ce ne serait rien de plus qu'une opinion personnelle, à peu près sans valeur.

Le sénateur Everett: Je reconnais que vous n'êtes peut-être pas mieux placé qu'un autre à cet égard, mais vous avez acquis une longue expérience de l'information et votre opinion personnelle, rien de plus, m'intéresserait.

M. Blakely: Au total, je pense qu'Information Canada y gagnerait à ne pas avoir ce service, surtout à cause de notre régime constitutionnel. Comme vous le verrez si vous lisez ce rapport, il y a beaucoup d'autres questions qui sont d'ordre provincial ou municipal, et je prétends qu'il ne convient pas qu'un organisme fédéral se mêle de questions qui sont de compétence provinciale ou municipale. Cette seule raison est suffisante, je crois. Ce genre d'activité ne me sourit pas trop d'avance, mais cette seule raison serait suffisante à mon avis pour y mettre fin.

Le sénateur Everett: Merci beaucoup.

Le sénateur Rowe: Je voudrais revenir un moment à un témoignage précédent. Je pense que le sénateur Phillips a laissé entendre...

Le sénateur Phillips: Je ne laisse jamais entendre; je suis explicite.

Le sénateur Rowe: M. Blakely a dit, en parlant des communiqués d'Information Canada et des autres services d'information, qu'il pouvait s'adresser au ministre ou à un haut fonctionnaire. Je pense que le sénateur Phillips a laissé entendre...

Le sénateur Phillips: Je ne laisse pas entendre; je suis explicite, monsieur le sénateur. Je m'oppose avec force à ce qu'on dise que je laisse entendre. Ou bien je dis une chose, ou bien je ne la dis pas.

Le sénateur Rowe: Le sénateur Phillips a dit que M. Blakely obtenait des ministres des renseignements qui n'étaient pas à la disposition des parlementaires. Je ne crois pas que M. Blakely ait voulu laisser entendre qu'il obtenait des renseignements qui ne sont pas à la disposition des parlementaires.

M. Blakely: Si j'ai bonne mémoire, on m'a demandé si je m'adressais aux services d'information des ministères. J'ai expliqué que, si je suis en quête de renseignements, je peux m'adresser à l'information du ministère de l'Industrie et du Commerce, par exemple, ou je peux m'adresser à un chef de division, ou à un adjoint exécutif ou même au ministre lui-même.

Nous avons un avantage que les parlementaires n'ont pas; c'est la salle 130-S, qui a produit ici une révolution. Si vous placez un ministre devant la caméra de télévision, il est fort possible qu'il trouve moyen de répondre à telle ou telle question à laquelle il aurait fort bien pu refuser de répondre devant la Chambre, car devant la caméra de télévision il risquerait d'avoir mauvaise posture. Il y a cette grosse lentille devant lui et il ne veut pas courir ce risque. Mais devant la Chambre, il peut refuser de répondre.

Le sénateur Phillips: Comment obtenez-vous du ministre...

Le sénateur Rowe: Monsieur le vice-président, pourrais-je continuer de poser ma question? J'ai écouté le sénateur Phillips. J'ai maintenant la parole.

Le sénateur Phillips: Je vous fais mes excuses.

Le sénateur Rowe: Je voudrais éclaircir ce point. M. Blakely n'a pas laissé entendre qu'il avait accès à des renseignements qui n'étaient pas accessibles aux parlementaires.

Le vice-président: M. Blakely n'a pas dit cela.

Le sénateur Prowse: Il a dit qu'il téléphonait au ministre. N'importe quel parlementaire peut le faire.

Le sénateur Rowe: Monsieur Blakely, j'ignore si vous allez consentir à répondre à cette question. Est-ce que les vues que vous avez exprimées cet après-midi correspondent, d'une manière générale, aux vues de la Tribune des journalistes en ce qui concerne Information Canada?

M. Blakely: Je suis certain que la nature de mes rapports avec Information Canada est caractéristique. Par exemple, je déjeûnais aujourd'hui avec trois ou quatre de mes confrères. L'un d'eux n'est ici que depuis deux ans. Je lui ai demandé quels contacts il avait eus avec Information Canada. Il a répondu qu'il n'en avait eu aucun. En réalité, il en avait eu un, mais il ne s'en était pas rendu compte au moment où ce contact s'était produit.

En résumé, je suis certain que l'expérience que j'ai d'Information Canada et de son activité d'information est typique ou générale chez les membres de la Tribune. Quant à la question de savoir si Information Canada devrait avoir ce service de renseignements, c'est une autre affaire et je n'ai aucune idée du nombre de membres de la Tribune des journalistes qui partagent mon opinion à ce sujet.

Le sénateur Rowe: Les membres de la Tribune des journalistes ont-ils jamais formellement exprimé leurs vues au sujet des fonctions d'Information Canada?

M. Blakely: Non monsieur. Quand la commission d'étude a été établie et pendant qu'elle faisait ses démarches initiales, quelques-uns d'entre nous ont parlé à M. Ostry et à d'autres, mais c'était au tout début du travail de la commission. C'est le plus loin que la Tribune des journalistes ait jamais été mêlée à la question.

Nous n'estimons pas qu'il nous appartienne, comme groupe, de prendre position sur les grandes questions.

Nous venons à peine d'apprendre à vivre ensemble. N'oubliez pas qu'après tout nous sommes tous des concurrents. Vous autres, vous avez quelques partis politiques, mais nous, nous sommes tous des partis politiques différents. Même mes confrères de Southam sont des rivaux jusqu'à un certain point. Ma responsabilité, mon devoir sont envers la *Gazette*. Il en est ainsi de nous tous. Nous sommes tous en concurrence les uns avec les autres. C'est pourquoi nous nous entendons sur si peu de choses.

Le sénateur Rowe: Je désire exprimer ma gratitude à M. Blakely pour le témoignage qu'il nous a donné, un témoignage très utile.

Le sénateur Carter: La plupart des questions que j'avais ont été posées.

Monsieur Blakely, vous avez mentionné quelques bons services d'information des ministères. Je crois que vous avez mentionné les Affaires extérieures, les Finances et un ou deux autres. Y avez-vous inclu Industrie et Commerce?

M. Blakely: Non monsieur, je ne l'ai pas fait, mais c'est une longue liste et j'aurais pu l'inclure. Il y a là un groupe professionnel très compétent. Je suis ici depuis 1946 et je ne crois pas avoir obtenu beaucoup du ministère des Travaux publics. C'est peut-être un trait caractéristique de ce ministère. C'est un organisme orienté vers l'immobilier et peut-être ne me suis-je pas intéressé beaucoup à ce que fait le ministère des Travaux publics.

Le sénateur Carter: Vous avez dit dans votre exposé préliminaire qu'au cours de la semaine dernière vous aviez reçu une pile de feuilles d'information haute de 13 pouces.

Le sénateur Prowse: Treize pouces et demi.

Le sénateur Carter: Pour vous, presque tout cela était inutile.

M. Blakely: Absolument inutile.

Le sénateur Prowse: Inutile pour vous.

M. Blakely: Oui, pour moi. Presque tout cela est inutile pour n'importe qui. Chacun de nous y fait un choix différent. J'en classe moi-même peut-être 2 p. 100 pour usage éventuel.

Le vice-président: Cela comprend-il les *Débats*?

M. Blakely: Non, je ne compte pas les périodiques. Je parle des feuilles d'information.

Le sénateur Prowse: Des discours de ministres?

M. Blakely: Oui, il y a des discours de ministres.

Le vice-président: Mais les *Débats* sont différents?

M. Blakely: Oui.

Le sénateur Phillips: Vous dites «des discours de ministres» Et quoi encore?

M. Blakely: Des communiqués.

Le sénateur Phillips: Communiqués de quel genre? Soyons explicites. Je veux savoir.

M. Blakely: Des nominations.

Le sénateur Phillips: Des nominations de candidats libéraux défaits? Oui?

M. Blakely: Des questions concernant les provinces. Des ententes conclues avec des gouvernements étrangers. Beaucoup de communiqués portent sur des questions triviales.

Le sénateur Everett: Je crois que c'est à peu près la même sorte d'information que nous recevons nous-mêmes tous les jours.

Le sénateur Carter: Presque tous les membres de la Tribune des journalistes en reçoivent autant. Il leur arrive ce monceau de paperasse dont ils n'utilisent peut-être que 2 ou 5 p. 100.

M. Blakely: Je dirais 2 plutôt que 5. Un bon service d'information se reconnaît; même si la marchandise qu'il veut vendre n'est pas du tout attrayante, il s'efforce vraiment de la vendre: il l'habille d'une façon agréable; il s'efforce de lui donner un air plus attrayant, plus impressionnant, plus utile, plus important et plus significatif qu'elle ne l'est réellement.

Le sénateur Phillips: Combien ces gens gagnent-ils par année? Je sais qu'ils ne font rien. Tout le monde le sait. Devraient-ils gagner $8,000, $10,000 ou $12,000, ou bien devraient-ils toucher le traitement qu'ils touchent, c'est-à-dire $20,000, $25,000, $30,000 par année? Avec quel montant êtes-vous d'accord?

M. Blakely: Tout dépend si vous parlez des bons. C'est de ceux-là que je parlais, ceux qui sont très compétents. Mais du ministère des Travaux publics, je ne reçois rien de plus que des listes de contrats et je suis certain que ces listes vous sont familières. Je prends le Ciel à témoin que les Travaux publics font plus, dans leur propre domaine, qu'ils ne veulent m'en dire à moi ou même, je soupçonne, qu'ils ne veulent vous en dire à vous. Il y aurait là quelque chose à faire. Les bons agents d'information gagnent autant qu'ils peuvent, compte tenu des limites ministérielles. Ils ne peuvent pas parler comme des ministres, car un agent d'information n'est pas un ministre.

Le sénateur Phillips: Mais il y a un fait qui doit vous sauter brusquement aux yeux, vous, un membre de la Tribune des journalistes. Je vais vous citer le cas de M. Dubé, ancien ministre des Affaires des anciens combattants, un beau et charmant garçon. Je n'ai rien à lui reprocher personnellement, mais tout à coup, immédiatement avant la campagne électorale, le voilà qui annonce aux journaux une nouvelle de 5 millions de dollars. Or, je revenais tout juste d'un voyage quelconque pour les Affaires des anciens combattants; ils revient de son côté et annonce cette nouvelle. Rien ne me brûle plus. De quel œil, comme journaliste, verrez-vous tout à coup le ministre des Affaires des anciens combattants, qui n'est pas un ancien combattant—ce dont je ne lui fait nullement un crime—mais de quel œil vous, un journaliste, verriez-vous tout à coup ce quai de 5 millions de dollars? De quel œil le verriez-vous? Et quel est votre réponse?

M. Blakely: Tout dépend de la qualité de l'information que j'aurai eue. Je peux ne pas avoir vu le quai.

Le sénateur Phillips: Mais ne pourriez-vous pas voir...

Le vice-président: Je le regrette, mais il faut que vous laissiez le témoin répondre à la question. Vous prétendez poser une question supplémentaire, mais il arrive que c'est une question nouvelle. Aussi, quand vous posez une question, je voudrais que vous laissiez le témoin y répondre.

Le sénateur Phillips: Comme conservateur, j'adore poser une question au sein de ce comité.

Le vice-président: Vous en avez posé un certain nombre, monsieur le sénateur.

Le sénateur Carter: Il me faut partir dans deux minutes environ et je ne veux pas laisser le Comité sans quorum. Mais voici ce que je voulais dire: cette pile de paperasse que vous recevez à la Tribune des journalistes, elle arrive aussi à chaque sénateur et à chaque député. J'ignore si la distribution est encore plus étendue et si ces feuilles d'information vont aux ministères provinciaux ou non, mais nous recevons à peu près les mêmes feuilles que vous; elles ne cessent de s'empiler et nous n'avons même pas le temps de les regarder. Si l'envoi est limité à la Tribune des journalistes et aux membres du Parlement, alors 90 p. 100 est pur gaspillage. Avez-vous une idée des moyens qu'ils faudrait prendre pour surmonter ce problème?

M. Blakely: Je ne crois pas que ce soit aussi mauvais que vous le dites, monsieur le sénateur. Si le ministère de l'Agriculture a quelque chose à dire au sujet de telle ou telle culture, le blé par exemple, il ne distribuera pas ce communiqué seulement sur la Colline du Parlement; il l'enverra aussi aux associations agricoles et jusqu'à des échelons très bas. Je ne crois pas qu'il l'enverra aux associations de comté, mais sûrement aux associations provinciales. Nous ne serons pas les seuls à le recevoir.

Le sénateur Phillips: J'en appelle au règlement, monsieur le président. J'avais posé une question précise qui n'a pas eu de réponse. Je respecte le droit du sénateur Carter d'entrer et de poser des questions, mais j'avais posé la question précédente et j'ai droit à une réponse avant le sénateur Carter.

Le vice-président: Je ne le crois pas, sénateur Phillips. J'ai cru que vous posiez une question supplémentaire, mais j'ai décidé ensuite que vous ne posiez pas une question supplémentaire, mais une nouvelle question. Le sénateur Carter avait la parole, mais je vous ai laissé prendre la parole parce que je croyais que vous vouliez poser une question supplémentaire et ce n'était pas une question supplémentaire. Quand il aura été répondu à ces questions-ci, je vous donnerai la parole.

Le sénateur Phillips: Qu'est-ce qui vous a fait croire que c'était une question supplémentaire?

Le vice-président: Parce qu'il avait la parole.

Le sénateur Phillips: Qui avait la parole?

Le vice-président: Le sénateur Carter.

Le sénateur Phillips: De quel droit l'avait-il?

Le vice-président: Parce que je lui avait reconnu le droit de poser des questions. Voilà!

Le sénateur Phillips: Vous êtes impartial, comme d'habitude.

Le sénateur Carter: S'il se distribue tant de discours de ministres, de communiqués et de feuilles d'information, c'est que tous les jours il y a quatre ou cinq ministres qui font des discours quelque part dans le pays, et s'ils ne les font pas eux-mêmes, ils les font prononcer par d'autres, et tout cela nous arrive éventuellement. De plus, ils annoncent des nouvelles et vous recevez des copies des discours qu'ils font à la Chambre des communes et des copies des nouvelles qu'ils annoncent aux journaux. J'ignore si tout cela va bien loin, mais je ne crois pas que ce soit beaucoup plus loin que la Chambre et la Tribune des journalistes.

Le sénateur Phillips: Ne m'en blâmez pas; j'ai voté pour les conservateurs!

M. Blakely: Les communiqués agricoles vont naturellement aux associations agricoles, provinciales et nationales. Les communiqués relatifs aux finances vont certainement aux banques à charte, probablement aussi aux chambres de commerce et autres groupements semblables.

Le vice-président: Et les communiqués relatifs à l'industrie vont aux industriels?

M. Blakely: Oui.

Le sénateur Phillips: L'industrie et quoi ensuite, monsieur le président?

Le vice-président: Sénateur Rowe, aviez-vous des questions à poser?

Le sénateur Rowe: A quelle heure allons-nous partir?

Le vice-président: Eh bien, nous allons être obligés de partir bientôt, car le témoin voudrait être à la Chambre pour le vote à 6 heures. Nous avons peut-être encore cinq minutes.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, pourquoi faut-il que le témoin soit à la Chambre?

Le sénateur Everett: Monsieur le président, je propose que nous levions la séance en remerciant sincèrement le témoin de sa présence. Je présente cette motion.

Le sénateur Carter: Je désire l'appuyer.

La motion est adoptée. Merci beaucoup, monsieur Blakely.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-SEPTIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DES DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

L'honorable HERBERT O. SPARROW, *président suppléant*

Fascicule n° 8

LE JEUDI 7 JUIN 1973

Deuxième séance sur le budget principal
déposé devant le Parlement pour
l'année financière se terminant le 31 mars 1974

APPENDICES «A» et «B»

(Table des matières: Voir le Procès-verbal)

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

L'honorable HERBERT O. SPARROW, *président suppléant*

Fascicule nº 5

LE JEUDI 7 JUIN 1973

Deuxième séance sur le Budget principal déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974

APPENDICES «A» et «B»

(Témoins: Voir le Procès-verbal)

25832—1

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

L'honorable D. D. Everett, *président;*

L'honorable Herbert O. Sparrow, *président suppléant.*

Les honorables sénateurs:

Benidickson, W. M.
Carter, C. W.
Choquette,Lionel
Côté, Jean-Pierre
Croll, David A.
Desruisseaux, Paul A.
Everett, Douglas D.
*Flynn. Jacques
(*Ex officio*)
Giguère, Louis de G.
Grosart, Allister
Laird, Keith
Langlois, L.
Manning, Ernest C.
*Martin, Paul
(*Ex officio*)
Paterson, N. M.
Phillips, O. H.
Prowse, J. Harper
Rowe, F. W.
Sparrow, Herbert O.
Welch, Frank C.

**Membres d'office*

(Quorum 5)

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du Sénat, le mercredi, 21 février, 1973

Avec la permission du Sénat

L'honorable sénateur Langlois, propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 et à faire rapport, en attendant que le Sénat soit saisi des projets de loi découlant du dit budget des dépenses.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

Extrait du procès-verbal du Sénat, le jeudi 15 mars, 1973

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat:

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit chargé de retenir les services de conseillers et de personnel technique, de bureau et autre pour l'examen et l'étude de toute mesure législative et autres questions qui peuvent lui être soumises.

La motion, mise aux voix, est adoptée

Le greffier du comité
Robert Fortier

25832–1½

Procès-verbal

Le jeudi 7 juin 1973

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h. 45 du matin et reprend l'étude du budget principal des dépenses présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Présents: Les honorables sénateurs Sparrow (*président suppléant*), Carter, Desruisseaux, Everett, Giguère, Grosart, Martin, Prowse, Rowe et Yuzyk (10).

Présents mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Hays et Lafond (2).

Aussi présent: M. G. Cocks, directeur de la recherche.

Témoins:

Du ministère du Travail:

L'honorable John Munro, ministre du Travail;
M. Guy R. D'Avignon, directeur général d'Information-Canada;
M. Arthur G. Trickey, directeur général adjoint d'Information-Canada;
M. Claude Beauchamp, directeur des services d'édition d'Information-Canada;
M. J. C. Douglas, directeur des services d'Expositions/Audio-visuel d'Information-Canada;
M. Tom Ford, directeur des Opérations régionales d'Information-Canada;
M. David Monk, directeur des Communications d'Information-Canada.

La liste des succès de librairie d'Information-Canada est déposée.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Carter, il est *décidé* d'imprimer la dite liste comme Appendice «A» au présent procès-verbal.

Il est aussi *convenu* d'imprimer en Appendice «B» les «conditions de bail des centres d'Information-Canada».

A 10 h 50, le Comité procède à l'audition du *témoin* suivant:

Du ministère de l'Agriculture: M. G. M. Carman, directeur général de la Division de l'information.

A 12 h 50, le Comité ajourne ses travaux au mercredi 13 juin, à 9 h 30 du matin.

ATTESTÉ

Le greffier du Comité,
Gérard Lemire.

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales

Témoignages

Ottawa, le jeudi 7 juin 1973.

Le Comité sénatorial permanent des Finances nationales auquel a été déféré le Budget principal des dépenses dont le Parlement a été saisi pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1974, s'est réuni aujourd'hui à 9 h 30 du matin.

Le sénateur Douglas D. Everett (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, j'ai une question à vous soumettre avant de céder la présidence au vice-président. Il s'agit de la nomination d'un comité de direction qui, à mon avis, devrait se composer des sénateurs Everett, Grosart, Laird, Manning et Sparrow. Est-ce entendu?

Les honorables sénateurs: Entendu.

Le président: Je prierai maintenant le vice-président, le sénateur Sparrow, de bien vouloir assumer la présidence.

Le sénateur Herbert O. Sparrow (*vice-président*) occupe le fauteuil.

Le vice-président: Monsieur le ministre, je tiens à vous remercier sincèrement de vous présenter ici ce matin accompagné de vos hauts fonctionnaires. Nous avons eu, hier, une excellente audience avec les hauts fonctionnaires d'Information-Canada. Nous sommes heureux de les revoir ici.

Si vous voulez faire une déclaration, monsieur le ministre, nous vous entendrons avec plaisir Nous pourrons ensuite passer à l'interrogatoire.

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur le président et honorables sénateurs, je me contenterai de dire, à cette étape-ci, que je juge utile que vous vous penchiez sur la question d'Information-Canada et je suis disposé à répondre à toutes les questions. Vous êtes au courant de quelques uns des problèmes. Sauf erreur, l'audition d'hier a porté sur eux de façon assez détaillée et les quelques suggestions qui en ont résulté étaient particulièrement utiles. Je me mets sans plus à la disposition des honorables sénateurs pour répondre à leurs questions et recevoir des suggestions touchant le rôle futur d'Information-Canada.

Le vice-président: Je vous remercie, monsieur le ministre.

Le sénateur Everett: Monsieur le ministre, une des fonctions qu'à l'origine on songeait à confier à Information-Canada était en quelque sorte de mettre le gouvernement au courant des sentiments et des préoccupations du public canadien. Comme M. Blakely l'a dit hier, ce serait d'agir comme un «radar» au profit du gouvernement fédéral et aussi, selon moi, des gouvernements provinciaux et des administrations municipales dans certains cas, ainsi que des membres du Parlement. Diriez-vous que ce rôle a été rempli avec succès; s'il ne l'a pas été, y aurait-il quelque chance qu'il le soit à votre avis?

L'hon. M. Munro: Je puis répondre d'abord à la seconde partie de la question. Oui, je pense vraiment que les perspectives de succès sont bonnes. Il est prématuré probablement de prétendre pouvoir dire aujourd'hui en toute connaissance de cause si Information-Canada a ou non été un succès, dans la mesure où les centres d'information sont des innovations plutôt récentes et ne fonctionnent pas depuis si longtemps. Pour ce qui est de ceux que nous avons établis dans la capitale, je n'ai pas encore eu le temps de les visiter moi-même et de causer avec quelques uns de nos fonctionnaire qui en ont la charge, mais on me dit qu'ils jouent un rôle très utile à la vérité et fonctionnent plutôt bien. Le nombre de demandes de renseignements auxquelles le service a répondu, même en tenant compte des inexactitudes, est très impressionnant. C'est donc une des principales fonctions d'Information-Canada et je pense que nous devons continuer dans cette voie, mettre sur pied des centres d'information dans les autres capitales de la nation, ce qui est hautement prioritaire, pour passer ensuite aux principales villes et aux villes d'importance secondaire, quand nous en aurons l'occasion, afin d'exercer cette même fonction.

Quand vous me demandez quelles sont les perspectives de succès, je pense qu'elles sont très bonnes. Je suis renversé de constater le manque d'information des Canadiens pour ce qui est des divers programmes du gouvernement. Je suis renversé de constater l'ignorance des Canadiens en ce qui concerne l'étendue des juridictions des gouvernements fédéral et provinciaux et des municipalités. C'est vraiment abasourdissant. Il y a chevauchement, certains programmes relèvent de plusieurs juridictions. Les Canadiens éprouvent d'énormes difficultés, surtout dans les couches populaires, à comprendre comment ces programmes sont conçus pour leur être utiles. Certains d'entre eux sont très avantageux. Je pense, sans doute, parce que je me suis occupé auparavant du ministère de la Santé et du Bien-être, qu'il existe certainement des programmes qui peuvent être très utiles à la population que celle-ci ne connaît pas et dont elle ne tire pas avantage, parce qu'elle a beaucoup de peine à discerner de quelle juridiction ils dépendent, parce qu'elle ne sait pas exactement où aller ou à quel niveau administratif s'adresser. Je me rends donc compte de la nécessité de centres d'information, relevant de l'administration fédérale, capables, d'aider la population à se retrouver et aussi afin d'établir une présence fédérale dans un grand nombre de ces villes, présence très nécessaire à l'unité nationale—qui ne pourrait être affaiblie sans danger.

Le sénateur Everett: Je suis porté à penser comme vous. La chose la plus utile qu'Information-Canada a faite, se situe probablement dans le domaine des centres d'infor-

mation. Il semblerait, vraiment, que dans les villes où existent des centres d'information que de plus en plus de gens se tournent vers Information-Canada pour obtenir des renseignements ce que fait le gouvernement et ce que signifie sa présence, et cela augmente de mois en mois.

J'avais surtout à l'esprit la rétroaction. Vous pensez surtout au citoyen qui veut savoir où il peut s'adresser pour profiter de tel ou tel programme, ou qui doit-il contacter pour telle ou telle chose. C'est là une fonction qu'Information-Canada remplit, en autant que je puis m'en rendre compte, extrêmement bien; et il faudrait y donner encore plus d'importance. Qu'il faille lui donner plus d'importance dans le cadre dans lequel s'exerce son activité actuellement, est une autre question. Je n'hésite pas le moindrement à dire qu'il faut lui donner de l'expansion. Cependant, on pense, notamment, que toutes ces demandes d'information qui affluent, indiquent une sorte de tendance dont on devrait mettre le gouvernement au courant. J'ai mes doutes à ce sujet, parce que je pense qu'il faudrait un type particulier d'agent d'information pour discerner ce que pensent les gens.

On pourrait, sans doute, faire traiter les réponses par un certain genre d'ordinateur et dire qu'on a tant de réponses sur ce sujet et tant d'autres sur un autre sujet, mais cela ne remplirait pas de fonction de «radar». C'est probablement ce que vous faites de toute façon. La fonction de «radar» doit être quelque chose de plus que cela. Je me demande si, dans votre esprit, c'est toujours une fonction valable. Il me semble qu'en fait elle ne l'est pas, que le centre d'information, pour être utile, devrait être réceptif.

L'hon. M. Munro: Je le conçois comme une aide à la population au niveau des couches populaires, non comme un moyen de faire connaître leurs réactions seulement. Je pense que l'opération de rétroaction est implicitement incluse dans tout genre de programme à grande portée du genre de celui dont il est question, conçu pour aider les gens à répondre à leur désir d'information au sujet des divers programmes du gouvernement. Je le dis seulement dans un sens général. Je ne crois pas que ce devrait être quelque chose de très technique. La seule nature des demandes d'information elles-mêmes, d'une façon générale, met en évidence les points faibles de certains programmes du gouvernement et de l'attitude du gouvernement fédéral envers la population dans certaines régions précises. Ce sera un résultat automatique de l'accessibilité. Des tendances se manifesteront quant au genre de demandes de renseignements qui viendront de la population, tendances qui pourront dans une certaine mesure servir de guide.

Le sénateur Everett: Qui se présenteront sous forme de données statistiques?

L'hon. M. Munro: Absolument, pour déceler des points faibles. Ce genre de rétroaction sera probablement très utile.

Le sénateur Everett: Je vais vous poser une seule autre question. J'en aurais beaucoup, mais je céderai ensuite la place aux autres, espérant avoir l'occasion d'en poser de nouveau.

Il m'a semblé, en interrogeant les préposés à la section de l'information du ministère de l'Industrie et du Commerce, que cette section était pas mal compétente et qu'elle faisait un travail vraiment bon, dans un domaine que les agents d'information connaissent bien. Le directeur m'a dit qu'il était au service du gouvernement depuis neuf ans et qu'il faisait partie de la section depuis cinq ans, et que sa seule fonction était de s'efforcer de se tenir au courant des programmes et des initiatives du ministère et de les faire connaître à ceux qui doivent être mis au courant.

Cela dit, il me semble qu'une des fonctions de rechange qu'il soit possible de confier à Information-Canada est de devenir une super-agence de renseignements qui contrôlerait la sortie de l'information officielle. A votre avis, cette suggestion vaut-elle quelque chose? Si elle n'est pas valable, en excluant la fonction relative aux demandes de renseignements, les librairies, les expositions, quel rôle doit jouer Information-Canada dans la diffusion de l'information officielle?

L'hon. M. Munro: Pour ce qui est de la diffusion de l'information, tout super-rôle attribué à Information-Canada, je le vois, surtout au cours des premières années, au niveau régional, non dans la capitale nationale. Très peu de ministères exercent un genre quelconque d'activité très poussée dans les provinces, dans les diverses villes, pour diffuser l'information sur les programmes du gouvernement dont on peut profiter, un grand nombre d'entre eux ayant été conçus pour venir en aide à des groupes d'intérêts spéciaux, bien particuliers. Au ministère de l'Industrie et du Commerce, selon moi, aux grandes et aux petites entreprises, etc. Peut-être ai-je tort d'utiliser à titre d'exemple le ministère de l'Industrie et du Commerce. Dans plusieurs régions, il y a un nombre impressionnant de personnes dans les milieux des affaires, dans les petites entreprises surtout, qui ne se doutent pas de la variété et du grand nombre des programmes dont elles pourraient profiter. Comme les autres ministères n'ont pas encore pris d'initiatives, du point de vue régional, pour répondre à ce besoin, je pense qu'il faudrait en laisser le soin à Information-Canada, comme elle le fait déjà.

Le sénateur Everett: Pouvez-vous me donner quelques exemples de ce que fait Information-Canada dans ce domaine et, si possible, dans le domaine de l'industrie et du commerce en particulier.

L'hon. M. Munro: Non, je préférerais laisser mes hauts fonctionnaires répondre à cette question. Cependant, je me contenterai de dire ceci: Voici quelle est mon expérience personnelle: depuis que je suis député de Hamilton, je voudrais bien avoir un centre de renseignements d'Information-Canada à Hamilton. Voici pour quelle raison je le dis, et je pense que d'autres membres du Parlement en ont fait aussi l'expérience, si nous maintenons un bureau de circonscription, nous constatons un nombre impressionnant de demandes de renseignements. Comme ces bureaux dépendent souvent de l'aide bénévole, obtenir le renseignement peut prendre beaucoup de temps. On s'efforce d'abord de trouver à qui s'adresser pour obtenir l'information, où aller, et la correspondance qu'il faut entretenir avec Ottawa. Voilà pourquoi je voudrais avoir un centre d'information. Mais je ne rends compte qu'Hamilton n'est pas la capitale et qu'elle ne peut prétendre être servie parmi les premières villes. Je suis certain que la même situation existe dans un grand nombre de circonscriptions et qu'un grand nombre de membres du Parlement pensent comme moi. Mais je pense que le centre de renseignements de la capitale nationale, dans sa constitution actuelle, remplit cette fonction dans une certaine mesure.

Prenons Vancouver maintenant comme exemple. Je n'ai pas vu le détail des demandes de renseignements, mais je ne doute pas qu'un grand nombre d'elles viennent d'hommes d'affaires qui veulent se renseigner sur les programmes disponibles du gouvernement. Quel est le pourcentage de l'ensemble des demandes que cela représente? Je ne pourrais le dire.

Le sénateur Everett: Bien, nous sommes d'accord, je pense, du point de vue de la fonction relative aux demandes de renseignements. Mais je songeais plutôt aux mesures que prend Information-Canada pour accroître l'information, dans un sens régional; et il me vient à l'idée—je ne prolongerai pas mon interrogatoire parce que je sais que d'autres veulent aussi poser des questions—qu'il est bien difficile pour Information-Canada de faire un travail efficace dans un domaine comme l'Industrie et de Commerce où les gens du ministère sont passés maîtres et connaissent si bien les genres de programmes qu'ils s'efforcent de faire connaître aux milieux des affaires.

L'hon. M. Munro: Bien, pour ne pas tout dire à la fois, je pense que tant que nous n'aurons pas mieux réglé l'aspect demandes de renseignements, je ne nous vois pas assumer un rôle plus énergique dans le développement de l'information. Cependant, plutôt que de voir les bureaux régionaux d'information proliférer pour faire double emploi avec les autres ministères, je pense que cette fonction devrait être assumée par Information-Canada à l'avenir. Le point de vue où je me place est que bon nombre des programmes—même au ministère de l'Industrie et du Commerce—qui ont été conçus pour venir en aide à la population, sont loin d'être complexes, à mon avis, et une fois l'information initiale transmise, même s'il n'est pas toujours facile de faire concorder les programmes avec les besoins techniques plus spécifiques du client, pour ainsi dire, Information-Canada peut alors tenir un rôle de liaison avec le ministère afin d'intéresser le personnel technique. Je voudrais voir Information-Canada, à titre secondaire, s'intéresser davantage à cet aspect de l'information. Toutefois, je préférerais personnellement voir Information-Canada le faire à un niveau régional plutôt que d'assister à la prolifération des centres régionaux d'information. Je serais porté à penser que cela tendrait à jeter davantage de confusion dans l'esprit du public.

Le sénateur Everett: Cependant, vous commenceriez par des centres de renseignements pour s'en servir comme de tremplins, une fois qu'on les aura fait démarrer?

L'hon. M. Munro: Oui.

M. G. R. D'Avignon, directeur général, Information-Canada: En réponse à votre question, monsieur le sénateur, je vous dirai que nous sommes en train de préparer, sous forme de livre, un guide de tous les programmes qui peuvent être utiles aux intéressés. Ils ne relèvent pas necessairement du ministère de l'Industrie, mais concernent d'autres ministères et comportent des programmes de nature à aider l'industrie. Nous coordonnons donc tout cela. C'est le rôle positif que nous jouons dans ce domaine.

Le vice-président: Est-ce uniquement pour l'industrie et les affaires en tant que telles?

M. D'Avignon: Oui. J'ai dit aussi hier que nous avons un manuel que nous mettrons à la disposition du citoyen et qui exposera les programmes offerts par tous les ministères.

Le vice-président: Quand sortira-t-il?

M. David R. Monk, directeur, Communications, Information-Canada: Notre objectif est octobre de la présente année pour ce qui est du service destiné aux citoyens.

Le vice-président: Tous les programmes du gouvernement y seront exposés?

M. Monk: Cette publication s'adressera au citoyen pris individuellement, par opposition aux subventions destinées aux groupes ou aux affaires dans un sens large. Par exemple, dans le domaine de l'assistance sociale pour les personnes âgées ou pour les jeunes, ou pour les services de santé, ce sera pour les personnes prises individuellement.

Le vice-président: Non pour l'agriculture, par exemple, ou pour l'industrie?

M. Monk: Non. Ce sont là des exemples de la façon de procéder que croit valable Information-Canada dans le cadre actuel—il faut grouper les intérêts hroizontalement, tous les ministères dispensent verticalement aux milieux qui leur sont propres une information spécifique mais maintenant, vu l'interaction de plus en plus complexe qui s'exerce entre les ministères, nous croyons qu'il existe un rôle à jouer pour la Direction des communications à Information-Canada. Voici donc ce qui peut être une de nos principales fonctions—la concentration horizontale de l'information, parce que la population s'intéresse aux programmes, au sens large du mot, en tant qu'ils les concernent, plutôt qu'en tant qu'ils concernent les ministères individuellement. Le livre destiné au citoyen sera le premier, et l'aide à l'industrie sera l'objet du second, et nous espérons en définissant notre public, et avec le concours des divers ministères, dispenser toutes ces informations ensemble de cette façon au public que nous prenons pour cible. Aucun ministère croit avoir les ressources voulues ou la mission d'atteindre tout le monde. Par exemple, dans le livre portant sur l'industrie, 18 ministères sont impliqués, le même nombre sinon plus dans le livre destiné au citoyen, et nous croyons être utile à l'industrie de même qu'au citoyen.

Le sénateur Desruisseaux: Puis-je demander au ministre si Information-Canada se propose de transmettre l'information à l'extérieur du Canada, à moins qu'elle ne le fasse déjà? Tient-elle compte du besoin que nous ressentons d'entrer en contact avec les milieux commerciaux des autres pays?

L'hon. M. Munro: Elle s'occupe peu de cela et ce n'est pas pour elle une très haute priorité. Je présume que, lorsque nous recevons de l'extérieur des demandes de renseignements, nous communiquons ceux dont nous disposons, mais ce n'est pas chez nous une de nos préoccupations. D'une façon générale, ce sera un organisme exerçant son activité au pays en vue d'informer le peuple canadien.

M. D'Avignon: Il incombe au ministère des Affaires extérieures de disséminer l'information au sujet du Canada à l'étranger, mais nous travaillons beaucoup pour lui à sa demande. Nous sommes pour lui une agence de service et nous avons présentement une liste de 17 choses qu'il veut que nous fassions pour lui, notamment, préparer des petites fiches sur lesquelles seront inscrits des sujets canadiens de discours pour servir aux diplomates à l'étranger. Il ne faut pas oublier que notre groupe des expositions fournit de nombreaux services à l'étranger aux ministères du Commerce et des Affaires extérieures.

Le sénateur Grosart: Monsieur le ministre, un des problèmes qui aux débuts ont poussé certains à s'opposer à la formation d'Information-Canada était qu'il s'agissait d'un département de l'administration qui ferait rapport à un ministre, courant ainsi le risque de subir des influences, si vous voulez, tendant à en faire un service de propagande—ce que, et je m'empresse de le dire, n'est pas devenue Information-Canada.

On a soutenu qu'Information-Canada ferait un travail plus utile si elle jouissait de plus d'indépendance politique, en théorie aussi bien qu'en pratique. Pensez-vous qu'elle fonctionnerait mieux si elle jouissait de la même indépendance que, disons, Radio-Canada? Ce n'est pas une question de politique, mais une question de rendement opérationnel?

L'hon. M. Munro: Au sujet de ce genre de question, je me sens comme une double personnalité. Je vois qu'il y a avantage de dissiper tout doute et de donner au rôle d'Information-Canada un plus haut degré d'acceptabilité en en faissant un organisme public jouissant d'une plus grande autonomie, sur le modèle de Radio-Canada. Très bien. Si elle avait été initialement constituée de la sorte, elle n'aurait probablement pas démarré avec la réputation d'incompétence dont elle souffre prématurément.

Par ailleurs, j'incline à croire que les organismes autonomes parfois en sont pas aussi conscients des besoins des gens ordinaires que le serait un organisme mieux intégré aux activités gouvernementales. Je suis sensible à ce que vous dites au sujet d'un organisme qui œuvre au niveau des gens ordinaires dans ce qui m'apparaît tout d'abord comme quelque chose de très utile et c'est ce que sont ces centres de renseignements. Voilà l'autre aspect de la situation.

Je pense et un grand nombre des fonctionnaires d'Information-Canada partagent peut-être cette opinion, que si nous ne réussissons pas après une certaine période de temps—il s'agit encore d'un organise relativement nouveau—à reconnaître que celui-ci peut dépendre d'un ministre dans le cadre de l'administration fédérale, tout en se créant une solide réputation de crédibilité par son objectivité, il sera alors nécessaire de lui donner une autre structure. C'est, notamment, pour rester ce qu'elle est qu'Information-Canada s'est préoccupée de ne pas être un médium de propagande officielle. Je suis porté à croire que c'est maintenant chez elle une tradition bien établie. Peut-être suis-je trop optimiste. Je pense que si tel est le cas, Information-Canada peut garder ses structures actuelles.

Le sénateur Grosart: Il me semble que cela sera très difficile—loin de moi de prétendre qu'il y a influence ministérielle—parce que le personnel d'Information-Canada relève d'un ministre. Je n'ai jamais vu que le chef d'un service d'information ne soit pas devenu l'intermédiaire attitré du ministre auprès des journaux, cela se comprend; je ferais la même chose si j'occupais la même situation. Il ne semble pas très probable que vous ayez de l'objectivité dans un système qui comporte cette dépendance et, si c'est un bon organisme, il se montrera loyal envers son ministre. Ne voyez-vous pas un problème ici?

L'hon. M. Munro: Il y a certaines dispositions qui nous en protègent. A l'exception du directeur, dont la charge, je crois, est analogue à celle d'un sous-ministre et le premier ministre doit désigner le titulaire de ce poste, le reste des cadres supérieurs et tous les autres membres du personnel relèvent de la Commission de la fonction publique, qui a été créée pour mettre celle-ci à l'abri des pressions politiques. Je suis porté à penser que cela a été traditionnellement une protection pour le Canada, et je m'atends qu'il en sera ainsi pour Information-Canada, la méthode d'embauchage étant la même. Il y a donc cette sauvegarde.

Par exemple, Radio-Canada œuvre dans les communications mais son rôle lui accorde liberté entière de critiquer le gouvernement, et c'est ce qu'elle fait, critiquer ce que fait le gouvernement. Je ne vois pas Information-Canada dans ce rôle, celui de critique du gouvernement, pas plus que dans le rôle de défenseur du gouvernement. Je la vois à la vérité dans un rôle très précis d'expliquer de la façon la plus objective possible ce que sont les programmes du gouvernement et aidant les citoyens à en profiter, sans critiquer ni défendre.

Il y aurait un danger, si c'est là une attitude valable vis-à-vis le rôle d'Information-Canada: si cet organisme était autonome, s'attendrait-on qu'il critique le gouvernement? Si tel était le cas, il ferait double emploi avec un organisme dans le domaine des communications se situant au-dessus de ce que nous avons déjà de presse libre et au-dessus du rôle que joue déjà une société de la Couronne, Radio-Canada.

Le sénateur Grosart: Je ne la verrais pas dans le rôle de critique. Je me demandais si la diffusion de l'information allait être objective. Par exemple, supposons que le public voudrait obtenir plus d'information que le gouvernement n'aurait l'intention d'en communiquer à un moment donné dans une situation donnée. Supposons que des citoyens diraient: «Nous voulons plus d'information. Nous voulons que vous vous mettiez en frais de nous en procurer davantage. «C'est là de l'objectivité; on demande des faits, non des critiques. Je vois là un réel blocage psychologique, mais je ne veux pas poursuivre la chose plus avant, parce que je pense que peu importe l'organisme qui est établi, il y aura ce problème. Il me semble, monsieur le ministre, que vous devez avoir dans votre ministère votre propre service d'information, en plus d'Information-Canada.

L'hon. M. Munro: C'est juste.

Le sénateur Grosart: Pouvez-vous nous décrire quel rapport y a-t-il de l'un à l'autre? Les rapports entre Information-Canada et les services d'information dans les ministères posent une sorte de micro ou de macro-problème.

L'hon. M. Munro: Je n'ai jusqu'ici constaté aucun problème de taille, étant donné la création récente d'Information Canada et vu qu'il faut s'occuper de ses priorités, même celles avec lesquelles cet organisme est aux prises à cet égard. Je me réfère à certains services qu'on lui a confiés et qui faisaient partie de fonctions très nécessaires du gouvernement dont nous avons parlé hier, notamment la distribution, les publications et le reste. Cela compte pour quelque deux tiers de tout son budget et ne nuit à aucun autre service. Ainsi, les dépôts de livres deviennent, au palier régional, la responsabilité des centres d'information. A ce titre, mon propre ministère n'est pas en cause.

A Ottawa, le ministère du Travail n'exerce pas, au niveau de l'information, des fonctions régionales importantes. Il se situe plutôt seulement à Ottawa. Nous nous sommes beaucoup trop préoccupés de ce qui se passe à Ottawa et nous ne nous sommes pas suffisamment penchés sur la situation et les gens au niveau régional. Je ne voudrais pas que le ministère du Travail ni les autres ministères s'ingèrent dans ce domaine.

Pour ma part, à titre de ministre du Travail—non pas parce que Information Canada se trouve actuellement sous ma juridiction—je m'opposerais à la décentralisation de nos services d'information au moyen de débouchés partout au pays. C'est une tâche que je confierais à Information Canada et je ne vois pas d'opposition dans ce domaine en particulier.

Je n'en ai pas encore fait l'expérience, mais si l'on devait exécuter un travail de nature très technique dans le domaine des communications, où la dissémination de renseignements exige l'appui immédiat de spécialistes, je ne voudrais pas que le ministère du Travail—ce que que j'estime qu'on n'a pas fait—embauche ces employés en permanence par le biais de la Fonction publique pour l'exécution de tâches déterminées lors de périodes de pointe. J'inclinerais bien davantage pour l'un des deux choix suivants: soit que le ministère s'adresse à Information Canada pour ces questions particulières, alors que ce service est doté de personnel compétent en pareils cas; sinon, je demanderais à cet organisme de s'aboucher avec une agence publicitaire ou autre groupe particulier qui soit en mesure d'exécuter le travail. Je n'y vois aucun inconvénient en l'occurrence. A vrai dire, je sais que le besoin d'une pareille agence existe aux fins de rendre de tels services aux ministères. En général, je n'ai eu jusqu'à ce jour affaire à ce genre de conflit en particulier.

Le sénateur Grosart: Il me semble qu'Information-Canada, à cause peut-être de ce que je pourrais appeler une situation politique des premiers jours, s'est muée à peu près en ce que je pourrais appeler le plus étrange animal d'information du monde. Elle a assumé certaines fonctions. Peut importe qu'elle les ait assumées ou non. Je parle des préposés aux expositions, des préposés aux films. Il n'importe nullement qu'elle les ait assumées ou qu'elle en soit restée à l'écart. Ces gens faisaient du bon travail et il est évident que le travail ne s'est ni amélioré ni détérioré.

Dans ce cas-ci, je ne pense pas qu'il y avait besoin de l'améliorer, à l'exception peut-être du catalogage des diapositives de la cinémathèque. C'est à peu près le seul domaine où je puis voir qu'il y ait eu quelque changement nécessaire et quelque avantage de passer sous la compétence d'Information-Canada.

Quand il était ici, l'honorable Sénateur Martin m'a dit que la presse avait dit de moi que j'étais un promoteur d'Information-Canada. C'est probablement le résultat de certaines observations que j'ai faites hier. Eh bien oui, je le suis; je suis en faveur d'Information-Canada—mais non si on lui coupe les ailes. Je vais donc vous demander si vous approuveriez la proposition d'étendre grandement le champ de son activité, pour qu'elle devienne véritablement Information-Canada. De toute évidence, je pense, il faudrait répondre à l'attente de la plupart des gens lorsqu'Information-Canada a été constituée—c'est-à-dire qu'elle coordonnât l'information produite par l'administration.

Comme nous en sommes conscients, vous et moi, il y a toujours eu cette critique de chevauchement, de surcharger le marché de papier, de brochures et ainsi de suite. Il me semble que le mandat d'Information-Canada a complètement amputé cet organisme de ses ailes, ou pour utiliser une autre métaphore, elle a les mains liées à cause de l'expression «sur demande». Elle peut coordonner «sur demande», ce qui signifie qu'elle ne coordonnera jamais, sauf de façon très superficielle. Elle aura un comité interministériel.

Je ne pense pas qu'il y en ait un seul dans le fonctionnarisme qui ait vraiment coordonné sur le plan horizontal ce qui n'était que suggéré.

Verriez-vous, à la lumière de l'expérience que vous avez acquise à titre de ministre compétent, quelque sérieuse objection à la suppression de cette expression «sur demande» afin de donner à Information-Canada le pouvoir d'insister sur la coordination des services d'information de l'administration?

L'hon. M. Munro: Fort bien, tout d'abord, je dirais à ce propos que si elle assumait ce rôle, et je pense que vous en conviendrez, elle ne serait jamais alors un organisme autonome, d'après le modèle de Radio-Canada. En effet, elle contrôlerait, jusqu'à un certain point, et coordonnerait les rôles, dans le domaine de l'information, que jouent tous les ministères et départements et qui sont des fonctions intégrantes de l'administration publique.

Le sénateur Grosart: Oui.

L'hon. M. Munro: Cela dit, devrait-elle centraliser la coordination et le contrôle? Je suis moi-même porté à répondre non. La raison en est que je voudrais voir Information-Canada assumer peu à peu une position intermédiaire qui lui permettrait d'observer et d'apprécier les fonctions assumées et le travail accompli par les divisions d'information des autres ministères et départements afin de présenter au gouvernement à tous les ans une analyse de la situation, et des recommandations visant à l'améliorer. Cela m'apparaît possible.

Ma raison de m'opposer à la coordination et au contrôle est que je suis de ceux qui croient fermement qu'il faut maintenir l'intégrité des ministères et départements à titre de facteurs de contrôle et d'équilibre dans l'organisation fédérale. La présence d'un trop grand nombre d'agences ou d'organismes exerçant une fonction centralisatrice en imposant des contrôles sur les ministères et départements peut constituer en soi un danger certain.

Nous avons actuellement un certain nombre d'organismes qui exercent une mesure considérable de contrôle sur les ministères et départements. Il y a, par exemple, jusqu'à un certain point, le Conseil du Trésor, le Conseil privé et le BPM. Ces organismes affirment n'exercer aucun contrôle mais la vérité est que leur influence se fait sentir sur les ministères et départements dans l'exercice de leur activité de tous les jours. Voici une autre objection.

Ce qui arrive dans l'administration lorsqu'il y a un excès de contrôle sur l'appareil ministériel, dépend de votre façon de voir les choses. Je pense que cela peut saper le moral et compromettre le bon fonctionnement des ministères et départements. Je pense que cela peut compromettre aussi l'interaction de contrôle et d'équilibre qu'ils exercent entre eux dans la formation de la politique, ce qui je pense est nécessaire.

Le sénateur Grosart: Eh bien, une autre façon de voir les choses pourrait être de dire qu'aussi longtemps qu'il est jugé essentiel d'exercer un contrôle central sur les dépenses des ministères et le recrutement de leur personnel, il devrait être aussi raisonnable de contrôler la production d'information des ministères et départements. C'est uniquement un point de vue que je soumets.

L'hon. M. Munro: Fort bien, mais vous n'auriez pas de facteurs de contrôle et d'équilibre, et il faudrait surveiller de vraiment près ce que fait l'organisme central d'information, parce que l'information est une chose différente. Quand on a affaire à l'information et à l'attitude des gens, la chose est plus sérieuse que d'exercer des contrôles pragmatiques sur les finances.

Le sénateur Grosart: Je me contenterai de dire que le contrôle monétaire est à la vérité un contrôle de la politique et l'information est une politique. La distance n'est pas grande entre les deux. C'est toujours la même chose quand on discute de décentralisation et de centralisation.

L'hon. M. Munro: Puis-je ajouter quelque chose, monsieur le sénateur, avant de l'oublier? Je reconnais avec vous qu'il faut au niveau régional une fonction, sinon de contrôle, du moins de coordination. Je vois Information-Canada exercer cette fonction au niveau régional.

Le sénateur Grosart: J'étais presque sur le point d'aborder ce sujet. Cela se résume à une question de sémantique, de ce que vous voulez dire par «centralisation» et par «décentralisation». Si vous y ajoutez l'idée de coordination, la plupart des gens admettront la centralisation; mais s'il est question de contrôle, peu de gens l'admettront. C'est ce que les sciences politiques m'ont appris.

L'hon. M. Munro: C'est à l'aspect contrôle que je tiens.

Le sénateur Grosart: Je pense que c'est probablement l'aspect le plus important de toute la question de l'avenir d'Information-Canada. S'il faut donner plus d'ampleur à son rôle, en lui desserrant un peu les mains, je demanderais, «jusqu'à quel point»? Si c'est dans le domaine de la coordination, comme vous dites, dans le domaine de l'appréciation, je puis porté à croire qu'on ne peut aller plus loin. Qu'il soit bien entendu que je ne propose pas de genre de centralisation qui suppose la dépendance d'une autorité centrale du moindre agent d'information et du moindre aspect de la ligne de conduite dans tous les ministères et départements. Je voudrais poser de nouveau cette question: s'il s'agissait d'un rôle de coordination obligatoire, d'après votre expérience, trouveriez-vous la chose acceptable? Je dit «un rôle de coordination obligatoire»—c'est-à-dire, supposant un droit d'intervenir, pas nécessairement d'établir la politique mais de coordonner.

L'hon. M. Munro: Un rôle de coordination. Je voudrais personnellement y réfléchir un peu plus. Je puis concevoir le rôle de coordination; mais quand cela se transforme en contrôle, c'est ce qui m'inquiète. Il faut que cela soit étudié minutieusement et que les critères de coordination, énoncés clairement.

Le sénateur Grosart: Si je vous demandais si vous seriez en faveur d'un rôle de coordination qui n'irait pas jusqu'au contrôle, que diriez-vous?

L'hon. M. Munro: Oui, qui ne va pas jusqu'au contrôle. Le problème est de savoir si c'est possible?

Le sénateur Grosart: J'en conviens.

Le sénateur Everett: Au sujet de cette fonction de moniteur, il a été question, notamment, qu'Information-Canada dans ce rôle de coordination fasse rapport au Conseil du Trésor de l'étendue des services d'information dans toute l'administration fédérale et ait recours au contrôle que l'établissement du budget des dépenses permet au Conseil du Trésor d'exercer, sur l'ampleur tout au moins des services d'information. Y voit-on quelque chose de valable? Est-ce le genre de monitorat dont il est ici question?

L'hon. M. Munro: Oui, si Information-Canada avait un rôle d'appréciation et de monitorat et préparait un rapport sur ce qui se faisait au sujet des divisions de diffusion de l'information des autres ministères, ce document serait automatiquement mis à la disposition du Conseil du Trésor, tout comme il le serait pour le public en général. Je pense que le Conseil du Trésor pourrait fort bien utiliser ce rapport comme base de son analyse des prévisions de dépenses et des ambitions futures du ministère visé.

Le sénateur Everett: Vous parlez donc d'un rapport annuel d'Information-Canada portant sur l'ensemble du système d'information de l'administration?

L'hon. M. Munro: Oui.

Le sénateur Everett: Deux questions s'imposent ici. De quels pouvoirs devrait disposer Information-Canada pour obtenir ce genre d'information des divers ministères? Je pense qu'il n'y aurait pas de problème en ce qui concerne le ministère du Travail, parce qu'il y aurait de la part de celui-ci beaucoup de coopération mais cela ne marcherait pas nécessairement tout seul dans les autres ministères. Il faudrait un certain pouvoir, comparable à celui de l'Auditeur général, permettant de s'introduire dans un ministère et de poser des questions?

L'hon. M. Munro: Il y a beaucoup de données au sujet des services d'information, même si une réticence inhérente s'oppose à la révélation de trop de détails opérationnels, qu'il est à peu près impossible de tenir secrètes. Vous pouvez certainement voir leur production par leurs programmes. Je parle des média. Vous pouvez d'ordinaire obtenir facilement les détails au sujet du personnel et de la classification et des fonctions, et un tas de renseignements qui seraient nécessaires pour faire une appréciation de ce genre.

Le sénateur Everett: Mais il y a des renseignements qu'il n'est pas facile d'obtenir. Vous dites que l'on devrait pouvoir aller au delà de l'information immédiatement disponible?

L'hon. M. Munro: Je suis porté à croire que si Information-Canada est capable de remplir ce rôle, elle pourrait le faire même si elle constate la présence de certaines réticences dans certains ministères pour ce qui est de donner les renseignements. Je ne crois pas que d'autres organismes pourraient y réussir.

Le sénateur Everett: Ma seconde question s'adresse plutôt à M. D'Avignon. Information-Canada possède-t-elle l'expérience voulue pour jouer ce rôle de moniteur et, en fait, pour soumettre un rapport annuel au Parlement?

L'hon. M. Munro: Au gouvernement?

Le sénateur Everett: ... sur la situation des services d'information dans toute l'administration?

M. D'Avignon: A ce moment-ci, je ne pense pas que nous ayons le personnel voulu. La chose est certainement possible. Nous avons au niveau des cadres supérieurs, des agents capables d'en prendre la direction, mais, étant donnés les ressources dont nous disposons actuellement, je doute fort que nous le puissions.

Le sénateur Everett: Vous croyez donc posséder au niveau de la gestion les compétences voulues pour diriger ce genre de travail?

M. D'Avignon: Oui.

Le sénateur Everett: Je vous remercie, monsieur le président.

Le vice-président: Sénateur Carter, vous avez posé une question hier au sujet de la non-disponibilité des rapports du comité de la pauvreté. Pourriez-vous la poser maintenant? Peut-être M. D'Avignon pourrait-il y répondre?

Le sénateur Carter: D'abord, j'ai une question supplémentaire se rattachant à celles du sénateur Everett. Peut-être M. D'Avignon aurait-il les renseignements voulus pour répondre aux questions que j'ai posées hier?

M. D'Avignon: Je possède plusieurs réponses aux questions d'hier, mais je ne suis pas trop certain d'avoir les réponses aux vôtres, monsieur le sénateur. Je pense que je les ai.

Le sénateur Carter: Je m'informais au sujet des publications qui se vendent le mieux et des rapports et de ce que vous faites dans leur cas. J'ai posé plusieurs questions.

M. D'Avignon: J'ai bien la liste de nos succès de librairie. J'ai le plaisir de dire que deux des rapports du Sénat y figurent. Celui sur la pauvreté et celui sur les mass-média sont du nombre. Serait-il préférable de la déposer?

Le sénateur Rowe: En avez-vous plus d'un exemplaire?

M. D'Avignon: Oui, j'ai plusieurs exemplaires. On va les distribuer tout de suite. J'ai aussi les ventes des publications du gouvernement de 1962-1963 jusqu'à l'année actuelle. Nous allons déposer cela aussi.

Le sénateur Carter: Devez-vous verser des droits d'auteur sur certaines publications en plus de vous en voir confier la vente?

M. C. Beauchamp, chef, Division de la documentation, Information Canada: Non, nous ne payons jamais de droits d'auteur.

Le sénateur Carter: Cette liste présente-t-elle les livres dans l'ordre des ventes? Je veux dire *L'Agriculture canadienne des années 70*, est-ce là le premier titre?

L'hon. M. Munro: Non, l'ordre n'est pas celui des ventes.

Le sénateur Rowe: Dans l'ordre chronologique? L'ordre signifie-t-il quelque chose.

M. Beauchamp: Non, aucune signification. C'est un échantillonnage fait au hasard de nos succès de librairie?

Le sénateur Rowe: Que voulez-vous dire par là? Quelle définition en donnez-vous?

M. Beauchamp: A mon avis, le rapport d'une commission royale dont on vend 10,000 exemplaires ou plus, est un succès de librairie. Le livre populaire auprès des masses doit se vendre au moins à 25,000 exemplaires pour avoir droit au titre de succès de librairie.

Le sénateur Rowe: A titre de question complémentaire, votre organisme distribue-t-il des exemplaires à titre d'hommage de l'auteur en plus de ceux qui sont vendus?

M. Beauchamp: Non, ma direction se contente de vendre les livres.

Le sénateur Rowe: Mais il est possible que des exemplaires soient distribués?

M. Beauchamp: Si je puis préciser ma pensée, oui, c'est nous qui distribuons des exemplaires, par exemple, aux personnes qui ont droit de recevoir gratuitement des publications du gouvernement, suivant les délibérations du Conseil du Trésor, mais, dans nos calculs pour désigner les succès de librairie, nous n'incluons pas les distributions gratuites. Il s'agit uniquement d'exemplaires vendus.

Le sénateur Rowe: Auriez-vous une idée du nombre d'exemplaires distribués à titre d'hommage de l'auteur? Par exemple, sauf erreur vous avez vendu 10,000 exemplaires de *L'Agriculture canadienne des années 70.*

Le nombre des exemplaires à titre d'hommage de l'auteur a-t-il été de 500 ou de 5,000?

M. Beauchamp: Il n'atteindrait pas 5,000. En général, le nombre moyen d'exemplaires suivant la liste quotidienne de contrôle est de 300. Il s'agit d'une moyenne. Pour certaines publications, il peut atteindre 700, mais 300 est une assez bonne moyenne.

Le sénateur Rowe: Je vous remercie.

M. Beauchamp: M. Trickey vient de signaler que les ministères-auteurs peuvent distribuer un certain nombre d'exemplaires de leur propre chef, mais nous ignorons combien.

Le sénateur Carter: Cela n'est pas très clair à mon esprit. Tous les titres figurant sur cette liste ont un chiffre de vente dépassant 10,000?

M. Beauchamp: Oui, à l'exception des «*Statuts du Canada.* Ils se vendent $150, je crois, et nous avons vendu 6,000 ensembles. Ils sont en réimpression actuellement.

Le sénateur Carter: Y en a-t-il ici qui dépassent 25,000?

M. Beauchamp: Oui, un bon nombre. Je dirais même que les sept premiers titres se sont vendus à plus de 25,000 exemplaires. *Atlas et toponymie du Canada* s'est vendu à 17,000 exemplaires. *Le poisson dans la cuisine canadienne, The Unbelievable Land, People of Light and Dark, Northern Cook Book, Livre blanc sur la Conversion au système métrique au Canada, Comment les Canadiens se gouvernent,* se sont tous vendus à plus de 25,000 exemplaires chacun.

Le sénateur Carter: Parlez-vous du rapport du Sénat?

M. Beauchamp: Je crois que nous avons vendu environ 20,000 exemplaires.

Seulement pour vous donner un autre autre exemple, le rapport de la Commission royale sur les investissements étrangers s'est vendu à 12,000 exemplaires. Le rapport du Sénat sur les mass-media s'est vendu à environ 14,000 exemplaires. Dans ce cas-ci, il ne faut pas oublier qu'il

comporte trois volumes. On a vendu à peu près 30,000 exemplaires du rapport du Sénat sur la Pauvreté.

Le sénateur Carter: 30,000 exemplaires?

M. Beauchamp: Oui.

Le sénateur Carter: Avez-vous quelques chiffres sur la vente du rapport sur la politique scientifique?

M. Beauchamp: Je regrette que non.

Le sénateur Carter: Je vous remercie sincèrement.

Je voudrais poser maintenant quelques questions au ministre. M. le ministre, vous faisiez partie du cabinet lors de la mise au point de la politique regardant Information-Canada, n'est-ce pas?

L'hon. M. Munro: Oui.

Le sénateur Carter: L'organisation que nous avons aujourd'hui et que nous appelons Information-Canada semble différer quelque peu de l'organisation décrite par le premier ministre Trudeau, quand il l'a annoncée ou décrite dans son exposé de politique de février 1970. A ce moment-là, il prévoyait une section compacte d'environ cent employés. Nous en avons une maintenant dont le personnel est presque le double. Certaines fonctions ne semblent pas être les mêmes. A-t-on apporté quelque changement à l'idée qu'on se faisait d'Information-Canada par rapport aux tous premiers débuts? S'agit-il d'un organisme susceptible d'évolution dont les principales fonctions ne se sont pas encore cristalisées?

L'hon. M. Munro: Il est juste de dire que ses principales fonctions ne se sont pas encore cristallisées. Tout dépend du temps que peut prendre, pense-t-on, un organisme en voie de formation pour pouvoir remplir un certain mandat. Je crois qu'il est plus sûr de lui faire assumer un mandat petit à petit, au lieu de tout à la fois, parce que l'effet de dislocation est tel quand vous essayez d'agir trop vite que le rendement s'en trouve paralysé. Je pense donc qu'il s'agit d'un rôle qui évolue.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous décrire quelques changements apportés au concept?

L'hon. M. Munro: Je pourrais dire que, lorsque vous mentionnez le chiffre de cent employés donné par le premier ministre, M. Trudeau, chiffre que nous avons doublé, je pense que le chiffre qui a pu être mentionné lorsque l'organisme a été constitué, ne tenait pas compte des employés dont nous avons hérité d'autres secteurs et de plusieurs employés qu'Information-Canada a pris en charge lorsque des fonctions ont été abandonnées par d'autres ministères. Il serait préférable de dire combien d'employés a-t-on en plus de ce nombre quand il est question du nombre dont vous parlez.

Le sénateur Carter: D'après ce qu'a dit M. D'Avignon hier, je crois comprendre qu'Information-Canada elle-même a actuellement plus de 200 employés.

L'hon. M. Munro: Oui, plus de 200. A propos de l'autre point soulevé—et je ne conteste pas votre chiffre de 100: Constatons-nous qu'Information-Canada joue essentiellement aujourd'hui le rôle que nous envisagions alors pour elle? Je le constate. Il s'agit donc de savoir si, de fait, Information-Canada était en état d'assumer ce rôle. Si vous reconnaissez avec moi que le rôle original était de façon général d'accroître l'aptitude de l'administration fédérale de mettre l'information à la portée du public et d'obtenir un certain type de rétroaction utile d'ordre général grâce à cette accessabilité de l'information, je pense que nous sommes maintenant en train de le réaliser, surtout grâce à l'activité des centres de renseignements.

Par exemple, le programme du symbole fédéral qui exigeait des ministères d'adopter de nouveaux insignes et de les afficher sur tous les véhicules de l'État, utilisant la feuille d'érable, permettant de reconnaître nos activités—voilà, notamment, ce dont se préoccupait Information-Canada au cours de la première année ou à peu près de son existence. Je pense que cela a marché assez bien et que l'on peut en voir la preuve partout à Ottawa et de plus en plus dans plusieurs villes ici et là au Canada. C'est là un genre de programme qui est symbolique des espoirs qu'on entretenait dans l'ensemble pour Information-Canada, qu'elle puisse donner au gouvernement fédéral une identité dans tout le Canada afin de promouvoir l'unité nationale, vu qu'il existe une forte préoccupation régionale dans l'esprit d'un grand nombre à la fois dans la vie publique et au sein de la population en général au Canada. Qu'Information-Canada fasse cela, même si elle ne fait rien de plus, je pense que c'est là une justification raisonnable de son existence.

Le sénateur Carter: Je pense qu'une des choses que les témoins ont soulignées hier était que le symbole fédéral était une très importante réaliation au crédit d'Information-Canada. Mais nous avons aussi entendu des témoins hier qui semblaient croire qu'Information-Canada se trouvait dans une situation à peu près intenable, parce que si elle exerçait trop de pouvoirs, elle ferait naître la crainte de la voir se muer en un superorganisme dont les autres ministères auraient peur, et cependant, démunie de ces pouvoirs, elle ne pourrait guère diffuser l'information de façon plus effective qu'elle le fait déjà. De la sorte, où elle est assez puissante pour devenir un superorganisme ou il y a peu d'espoir qu'elle fasse épargner de l'argent et éviter le chevauchement dont a parlé le premier ministre dans son exposé de politique dont je parle. Quelle est votre réaction devant cette perspective?

L'hon. M. Munro: En un sens, j'ai répondu à cela lorsque j'ai répondu aux questions du sénateur Grosart. En effet, je ne crois pas qu'elle doive être une sorte de superorganisme pour bien remplir ses fonctions. Je pense qu'il y aurait probablement tellement de résistance soulevée par ce concept qu'il serait très difficile pour Information-Canada de faire convenablement une partie de ce qu'elle entreprend actuellement.

Le sénateur Carter: Comme on l'a fait observer hier, ce qu'Information-Canada a fait de mieux, elle l'a fait en partie là où elle avait le contrôle de la situation. Cependant, il n'y avait que trois ou quatre cas et on a émis l'opinion que passe encore pour trois ou quatre fois, mais plus souvent suffirait pour qu'Information-Canada apparaisse comme un superorganisme.

L'hon. M. Munro: Je pense, pour ma part, que si elle a un rôle d'appréciation et si ce rôle est pris au sérieux par le gouvernement, en ce qui concerne les activités d'information des divers ministères et départements, je pense que c'est lui donner suffisamment de pouvoirs pour lui permettre de faire son travail. Je le répète, si Information-Canada est acceptée dans le rôle de centre de renseignements fonctionnant dans les diverses municipalités et est aussi regardée comme une sorte de système de diffusion visant à coordonner l'information officielle au niveau

régional, en provenance des autres ministères, je pense alors que c'est là remplir déjà une très importante fonction. Si elle doit prévenir un chevauchement excessif et prévenir la prolifération des moyens de diffusion de l'information en provenance des divers ministères dans toutes les municipalités canadiennes de quelque importance, ce sera faire beaucoup pour atteindre les objectifs mentionnés par le premier ministre et d'autres en ce qui concerne la prévention du double emploi et réduire les dépenses.

Le sénateur Carter: Vous voulez dire au niveau provincial?

L'hon. M. Munro: Oui, aux niveaux provincial et municipal.

Le sénateur Carter: Y a-t-il eu des discussions ou des consultations ou des ententes avec les provinces pour permettre à Information-Canada de faire cela?

L'hon. M. Munro: Je m'en excuse, je pensais que vous aviez à l'idée les capitales provinciales. J'ai à l'idée Information-Canada remplissant son rôle en fonction de la population, et non de niveaux d'administration. C'est ainsi que j'ai interprété votre question. En d'autres termes, que nous allions remplir ce rôle pour le gouvernement fédéral dans les régions et dans les municipalités à travers le Canada. Pour ce qui est du rôle que nous jouons dans la diffusion de l'information «vis-à-vis», si vous parlez de coordination avec les administrations provinciales et municipales, tout ce que je puis répondre est que d'après notre expérience relative à un bon nombre de centres de renseignements et, dans une certaine mesure, à l'exploitation des librairies, est que les demandes d'information nous parviennent soit directement de la population ou, dans certaines régions, de ces sous-sections itinérantes ou d'autres centres d'information établis par des groupes bénévoles au sein de la collectivité—et cela se fait partout—qui adressent aussi des demandes de renseignements à Information-Canada sur les programmes fédéraux et sur leur chevauchement sur les programmes strictement provinciaux ou municipaux. Nous avons affaire aux organismes provinciaux et nous nous efforçons de leurs renvoyer l'information directement ou de laisser l'appareil informationnel aux autres niveaux administratifs faire le travail. Je laisserais volontiers un de mes hauts fonctionnaires en dire davantage sur le sujet.

M. T. Ford, directeur, Direction des opérations régionales, Information-Canada: C'est exact, monsieur le président. Dans tous nos centres, nous avons établi des relations avec les provinces. Par exemple, il y a en Nouvelle-Écosse, une entente qui nous permet de loger un centre d'information sous le même toit que celui de la province, en sorte que nous pouvons nous renvoyer réciproquement les gens. Au Manitoba, des lignes téléphoniques relient nos services à ceux de la province. Comme les honorables sénateurs le savent, beaucoup de gens ignorent plus ou moins ce que comporte un régime fédéral. Nous trouvons ces initiatives très utiles.

Le sénateur Carter: Aux débuts d'Information-Canada, quand le communiqué initial a été émis, sa lecture m'a porté à croire—et je pense que d'autres ont eu la même impression—que par le moyen d'Information-Canada, nous établissions un moyen de véhiculer l'information qui allait être utilisé par les autres ministères et permettrait ainsi d'éviter un grand nombre de chevauchements et de gaspillage qui pourraient autrement se produire, et qui souvent allégerait la tâche de certains autres ministères. Nous comptons 39 services d'information dans les ministères et je suis porté à penser, à la lumière des dépositions que nous avons entendues, que ces services ne recourent pas tellement à Information-Canada, certes pas autant qu'ils le pourraient. Quelle est votre réaction devant une telle situation?

L'hon. M. Munro: Ma première réaction serait que dans une certaine mesure cela est apparent—et je pense que certains hauts fonctionnaires d'Information-Canada en ont parlé hier—que c'est un point de vue valable. Si nous en arrivons à conclure que même dans le domaine technique, Information-Canada n'est pas acceptée par les autres ministères et départements, et que même dans ce rôle restreint, nous n'évitons pas de chevauchement, cette constatation peut-être soumise au gouvernement et une nouvelle ligne de conduite peut être appliquée enjoignant les services d'information des autres ministères d'utiliser le personnel d'Information-Canada. Si on ne fait preuve d'aucune coopération, le gouvernement devra accepter la responsabilité pour cette lacune et émettre une directive à l'intention du sous-ministre en charge du ministère, exposant des cas précis où les services d'Information-Canada n'ont pas été utilisés et des dépenses ont été engagées par d'autres services d'information qui n'étaient en rien nécessaires, vu que les services étaient disponibles auprès d'Information-Canada. D'autres mesures pourraient aussi être prises.

Depuis que je suis le ministre responsable, soit depuis sept mois environ, je pense qu'Information-Canada s'est préoccupée de consolidation et d'amélioration pour ce qui est des fonctions qui lui ont déjà été confiées. Elle ne s'est pas encore intéressée à apprécier le travail des autres organismes d'information, ou n'a pas abordé certains domaines où les ministères assument des fonctions qui pourraient être assumées par Information-Canada. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas le faire. Je pense que si, mais nous n'avons pas encore abordé le problème, sinon superficiellement.

Le sénateur Carter: Hier, j'ai demandé à un témoin qui venait d'un autre ministère, en quoi les activités de sa direction avaient été modifiées par l'entrée en fonction d'Information-Canada. Il ne lui a pas été facile de trouver quelque chose de changé. Finalement, il a parlé du logo, de ce programme de diffusion du symbole et dit que c'était une initiative louable. Il a parlé ensuite de films pour dire qu'au lieu de s'adresser directement à l'Office du film, on passait maintenant par Information-Canada, ce qui ne m'a pas semblé très avantageux.

Des questions posées, je pense, par le sénateur Grosart, nous ont appris que dans le développement des films, le matériel coûtait cher, que la technologie évoluait rapidement. Ce devrait être là l'occasion pour Information-Canada d'épargner véritablement et de se mettre à la page, parce qu'elle pourrait avoir un service suffisamment considérable pour qu'il soit économique, au lieu de laisser chaque ministère essayer de le faire avec ses propres moyens. Vous êtes-vous arrêté à cette question?

L'hon. M. Munro: Si nous pensons à peu près la même chose, que certains ministères se dotent de l'équipement le plus perfectionné, vidéogramme et le reste, à grands frais, je suis porté à penser de même. Je ne pense pas que nous sommes allés encore loin dans cette voie. Je crois que c'est un domaine qui devrait revenir à Information-Canada. Je ne pense pas que nous nous en soyons occu-

pés sérieusement. Je voudrais dire qu'il me plairait de voir Information-Canada prévenir ce chevauchement surtout en vue de réaliser ses priorités au niveau régional.

Vous avez soulevé un point très important et ce qui me préoccupe est que l'objectif premier d'Information-Canada était, au niveau de monsieur tout le monde, de rendre l'information disponible à la population du Canada; dans la mesure où on ne le faisait pas, nous allions le faire. Dans la mesure où les ministères se décentraliseraient et une multitude d'organismes le faisaient, ce qui ne faisait qu'ajouter à la confusion, j'y serais énergiquement opposé. Par exemple, si les ministères établissent des bureaux de renseignements dans les diverses municipalités à travers le Canada, je pense qu'Information-Canada serait justifiée de demander au gouvernement fédéral une nouvelle évaluation de la diffusion de l'information. Je n'ai pas constaté la chose encore sur une grande échelle. Je ne m'alarme donc pas. Plus nous progressons dans ce domaine, plus nous assumons des fonctions que personne encore ne remplissait.

C'est pourquoi j'entrevois que nous ferons de grandes économies au bénéfice du contribuable dans l'avenir, dans le sens que ce sera fait par un seul organisme. Ce qui pourrait se produire en fait de confusion, c'est que, si cette activité n'était pas exercée par un organisme central, la tendance serait inévitablement, pour ce qui est de chacun des ministères, d'essayer de l'exercer.

Le vice-président: Je voudrais maintenant, sénateur Carter, changer de sujet. Nous pourrions y revenir plus tard.

Le sénateur Hays: Je voudrais demander au ministre de nous exposer la façon dont Information-Canada fonctionne. Par exemple, un cultivateur écrit pour savoir quelles nouvelles variétés de grains ont été produites au cours des trois dernières années. S'il s'adresse à Information-Canada, par quels moyens lui fera-t-on parvenir l'information? Quel est le facteur temps et ainsi de suite.

L'hon. M. Munro: S'il écrit à Ottawa, il s'adressera directement au ministère, on peut le présumer. S'il utilise les installations d'Information-Canada au niveau que j'appelle celui de monsieur tout le monde, dans le voisinage de son lieu de résidence,—s'il est question ici de l'Alberta, ce sera Calgary ou Edmonton—il s'adressera à Information-Canada, qui, espérons-le, pourra lui fournir le renseignement. S'il s'agissait d'un renseignement très technique exigeant une réponse particulière au cultivateur, il s'adresserait alors au ministère de l'Agriculture, ici, à Ottawa. Si c'était urgent, les moyens de communication devront faire diligence, par Télex ou autrement, afin de faire tenir le renseignement au cultivateur.

Le sénateur Hays: Information-Canada demandera-t-elle au ministère d'envoyer l'information ou le ministère la fera-t-il parvenir à Information-Canada—qui s'en chargera?

L'hon. M. Munro: S'il s'agit d'une information généralement disponible, et sous forme d'imprimé, et si le cultivateur l'ignore, Information-Canada l'aura probablement en stock et la lui fera parvenir. Pour un supplément d'information, si le ministère a été approché, le renseignement ira du ministère directement à la personne qui le demande. J'entre dans des détails et j'appuis en ce moment ma réponse sur des hypothèses. S'il y a quelque chose qui ne va pas, je veux bien qu'on me corrige.

Le sénateur Hays: Combien d'argent dépense-t-on pour informer la population sur Information-Canada? Dans ma région, le seul fait d'appeler «Information-Canada» cet organisme, au lieu d'«Information au sujet du Canada» prête à confusion pour un grand nombre. Je pense que les jeunes saisissent cela beaucoup mieux que les personnes âgées. Ceux-ci regardent Information-Canada comme quelque chose de très loin. Je ne pense pas qu'ils comprennent vraiment. Je me demande combien d'argent a été dépensé pour leur expliquer ce qu'est exactement Information-Canada. Même dans ce comité, je sais que nous en apprenons beaucoup au sujet d'Information-Canada. On dirait ce genre d'organisation politique par laquelle le gouvernement s'apprête à diffuser sa propre propagande. A dire vrai, il en a été question ici même trois ou quatre fois depuis deux jours.

Je me demande comment vous faites savoir aux Canadiens qu'un tel service est à leur disposition. Comment vous y prenez-vous? Comment leur dites-vous ce que nous dépensons, et le reste?

L'hon. M. Munro: Si je pense qu'on n'a pas trop dépensé pour publiciser le rôle d'Information-Canada, c'est que, tout d'abord, vous en attendriez encore davantage, pour recevoir terriblement moins que vous n'auriez espéré. De plus, Information-Canada est encore en train d'établir ses librairies. Elle ne possède de centres d'information que dans six capitales.

De la sorte, si nous nous mettions à faire de la réclame, si vous voulez, ou de présenter au public les services que nous voulons leur assurer, alors que nous n'avons pas encore les moyens de le faire, je pense que nous nous attirerions encore plus de critiques.

Cela m'amène à une autre raison. Nous avons cherché à faire connaître à un grand nombre de personnes ici même dans la capitale ce que nous voulons faire, et nous nous efforçons de nous faire accepter dans une certaine mesure, parce que, je le répète, je ne puis me rappeler qu'un organisme ait essuyé autant de difficultés pour obtenir un strict minimum d'accueil. Il semblerait qu'Information-Canada dès ses débuts a subi un violent assaut de la part de ses critiques.

Selon moi, nous commençons à obtenir ce minimum d'acceptabilité pour ce qui est du dernier point, mais quand au premier, une fois que ce réseau de centres aura été établi à travers le Canada, nous aurons tout le temps de faire ce qui, selon vous, devrait être fait. J'en conviens avec vous, il faut le faire, mais je me demande si c'est bien le moment de le faire.

Le sénateur Desruisseaux: Au sujet du rapport de l'Auditeur général, on y lit, au sujet du bilan annuel où se trouve exposée la situation financière, que ce n'est pas Information-Canada qui établit les frais réels d'édition. Auriez-vous l'obligeance de nous faire connaître votre pensée à ce sujet? Est-ce une situation ordinaire?

M. A. G. Tricker, directeur adjoint, Information-Canada: Si vous me permettez de répondre, monsieur le président, le rapport annuel exigé au sujet des activités dans le domaine de l'édition, est reproduit dans les Comptes publics. Actuellement, les activités dans le domaine de l'édition sont financées au moyen d'un crédit du Parlement et nous faisons rapport de nos dépenses de ce chef de la même façon que n'importe quel autre département. Nous dressons un document interne, destiné à notre propre usage, qui porte sur les frais directs et les recettes

résultant de la vente des publications, mais pour l'instant nous ne sommes pas tenus de dresser un rapport financier annuel portant sur nos activités dans le domaine de l'édition.

Lorsque nous serons assujettis à un régime de récupération des coûts, soit le 1er avril 1974, il y aura un état complet des profits et pertes, faisant voir les profits réalisés, ou les pertes subies, pour l'ensemble des opérations, qu'il nous faudra faire appuyer au moyen d'un crédit du Parlement l'année suivante. Cependant, pour le moment, nous ne sommes pas tenus de présenter un état financier portant sur nos activités dans le domaine de l'édition en tant que tel. Il ne s'agit pas d'une personne morale distincte, d'une société de la Couronne.

Le sénateur Everett: Le programme de récupération des coûts rectifiera la situation en 1974?

M. Trickey: Oui.

Le sénateur Desruisseaux: On lit aussi dans le rapport de l'Auditeur général, à la page 340, qu'il n'a pas été donné suite à la recommandation. Je lis:

> «Il n'existe actuellement pas de registre d'inventaire comportant des chiffres sur la diffusion gratuite et sur les ventes réelles de chacune des publications. Il n'y a donc pas d'information centralisée qui permette de décider des quantités à réimprimer, des niveaux excédentaires et de l'élimination des publications périmées ou à écoulement trop lent».

Et un peu plus loin:

> «Le Groupe d'étude sur l'édition, composé de spécialistes du gouvernement, de l'industrie et des universités, a recommandé en août 1971» qu'un inventaire soit immédiatement dressé, et un conseil formé en vue d'éliminer les publications périmées ou les stocks excédentaires par rapport aux besoins.» On n'a pas encore donné suite à cette recommandation.»

Peut-être a-t-on donné suite à cette recommandation maintenant?

M. Trickey: Je pense que nous devons considérer ce vœu ou cette observation dans le contexte de l'exercice financier sur lequel porte l'observation de l'Auditeur général. A la suite de cet exercice, on a fait beaucoup pour rationaliser les stocks. Nous avons dit hier qu'il y avait quelque 70,000 titres en stocks, dont un bon nombre remontent au début du siècle. Ils ne sont pas vendables et encombrent l'entrepôt et le reste. Nous affectons actuellement dix hommes à faire un choix parmi les stocks. Nous avons constitué un jury chargé de l'élimination conformément aux directives applicables à ce genre de travail. On examine tous les titres pour décider quels sont ceux qui restent vendables. Tous ces stocks de 70,000 titres, je le prévois, seront réduits à 12,000 ou 15,000 titres qui auront une valeur de vente ou seront vendables.

Ce travail devrait être terminé, je pense, vers la fin du mois ou au début de juillet.

Le sénateur Desruisseaux: Sur le même sujet, puis-je vous demander si vous avez réservé quelques-unes de ces publications désuètes qui vous ont coûté quelque chose?

M. Trickey: Je ne suis pas certain de vous comprendre.

Le sénateur Desruisseaux: Si ces livres se sont grandement dépréciés et, en certains cas, au point de perdre toute valeur, comment peuvent-ils être affectés à un stock de réserve?

M. Trickey: Ces livres ont été achetés à l'origine au moyen d'un crédit parlementaire pour Information Canada et, avant, à L'Imprimerie nationale le crédit prévoyait leur paiement. Ils entrent dans les stocks avec une valeur pour mémoire, si vous voulez, en tant qu'ils avaient un prix initial. Ils font partie des stocks et peuvent être vendus pourvu qu'ils y ait une demande. Nous en soldons bien quelques-uns -t nous réduisons certains prix initiaux, lorsque nous en sommes rendus au point où ces livres n'ont plus d'attrait pour le public en général et ne s'adressent plus qu'à un petit nombre. Dans certains cas, il est probable que nous avons commis une erreur en les achetant; nous pensions qu'ils allaient être des succès de librairie, mais de l'ont pas été. Cela arrive chez tous les libraires du pays à un moment ou un autre.

Nous avons donc nos soldes. Nous nous assurons qu'il y a au moins un exemplaire dans les bibliothèques de dépôt et nous vérifions auprès d'elles avant de détruire les exemplaires restant en stock. Nous voyons à entrer en contact avec la Bibliothèque nationale, les Archives nationales et autres, ainsi qu'avec tous les autres ministères et départements intéressés, afin d'être certains qu'il y ait des exemplaires là où on peut en avoir besoin. Nous abordons ensuite l'étape ultime: nous les passons au défibreur pour les vendre comme papier de rebus.

Le sénateur Grosart: Votre dernière observation m'inquiète . . . vous les passez au défibreur. Je suis un collectionneur de livres et il est notoire parmi les collectionneurs de livres que les ministères ont par le passé détruit des livres d'une grande valeur. J'ai acheté sept *Parliamentary Companions*, édition de 1871, qui avait été éliminés par une bibliothèque de ministère. Que ferez-vous avec ces titres en stock de grande valeur qui remontent aux débuts de 1900? Je reçois des catalogues de collectionneurs de livres et de librairies: le compte rendu des débats du Parlement de 1911 vaut quelque chose, il vaut bien plus que sa valeur nominale. Qu'allez-vous faire avec ces stocks, avant de les passer au défibreur? Allez-vous en publier la liste, afin que ceux qui veulent acheter ces titres puissent le faire? Je me suis toujours opposé à ce qu'on détruise des livres, que ce soit pour des raisons théologiques, politiques ou bureaucratiques ou autres.

M. D'Avignon: Je pense que M. Beauchamp peut répondre à cette question.

M. Beauchamp: Je suis aussi un grand amateur de livres. Nous ne détruisons pas ce genre de publications pour le présent; nous les mettons de côté. Toutes nos activités dans le domaine de l'élimination ont porté jusqu'ici sur les textes de loi, les amendements, les rapports de comité et ainsi de suite. Nous ne détruisons pas cet autre genre de publications. Il y aura des mesures spéciales à leur endroit. Elles ne seront pas mises au rebut.

Le sénateur Grosart: J'espère que vous mettrez tout à la disposition du public, parce qu'il y a à peu près trois personnes au Canada aujourd'hui qui ont la compétence voulue pour vous dire la valeur d'un amendement apporté à une loi en 1911. Je sais qu'il en est ainsi. C'est pourquoi j'espère que vous donnerez au public l'occasion d'acheter tout ce que vous avez, d'une façon ou de l'autre, au moyen de la publicité ou autrement.

L'hon. M. Munro: Un genre d'ancan?

M. Beauchamp: Une fois que nous aurons terminé l'élimination nous dresserons des listes spéciales et nous offrirons ces publications aux bibliothèques municipales, universitaires, à ceux qui ont les moyens et les aptitudes voulues pour les cataloguer et les indexer.

Le sénateur Grosart: Et le grand public? Permettez-lui d'y jeter un regard. Accordez-lui l'occasion d'acheter n'importe quel de ces titres.

M. Beauchamp: Nous pourrions le faire. Nous pourrions avoir en comptoir de vente spécial pour ces titres. Je dois avouer que l'idée ne m'en était pas venue à l'esprit.

Le sénateur Grosart: Un catalogue suffira, un catalogue qui sera disponible . . . et j'espère que vous ferez une correction d'ordre sémantique et que vous bifferez ce mot «éliminer».

Le sénateur Rowe: Monsieur le président, j'ai une demi-douzaine de questions analogue, qui tournent autour de quelques-uns des points soulevés. Au sujet de toute cette affaire de liste, si quelqu'un prend un titre particulier, Les Arbres indigènes du Canada, par exemple, je me rappelle qu'il y a environ quinze ans, le gouvernement du Canada a publié un livre intitulé *Les Arbres indigènes du Canada.* Il y a deux ou trois ans, un autre a été publié, appelé *Les Arbres indigènes du Canada,* qui était l'œuvre de plusieurs auteurs et qui était meilleur, à mon avis. Ce livre, le second, a été mis en vente dans différentes librairies du pays. J'en ai acheté un à la librairie de l'aéroport de Montréal. J'en cherchais un l'autre jour pour un ami et je n'ai pu en trouver, ni à cet endroit ni dans plusieurs librairies. Je me pose des questions au sujet de toute la technique, de toute la façon de procéder. Je pense, par exemple, que c'est sous les auspices de la Direction des forêts que cette publication a vu la jour. Je présume que cette direction a décidé qu'il était souhaitable de faire éditer cette publication et quel serait le tirage.

M. Beauchamp: Oui.

Le sénateur Rowe: Alors, qui décide si le temps est venu de faire une nouvelle édition, ou de publier un nouveau livre, ou de le remplacer? Qui décide si le temps est venu de le faire? Faut-il voir quelque chose de significatif dans le fait que je ne puis actuellement trouver un exemplaire de ce livre-là? Est-ce une pure coïncidence? Ou l'édition est-elle épuisée depuis longtemps? Qui décide cela? Y a-t-il un fonctionnaire qui décide que cela fait assez longtemps que le livre est sorti des presses et que l'on va l'éliminer? Qui décide du tirage? Il y a encore d'autres publications ici . . .

Le vice-président: Voulez-vous qu'on réponde à cette question?

Le sénateur Rowe: Puis-je terminer toute l'affaire et peut-être pourra-t-on y répondre en une seule fois? Je parle de la façon dont on procède et des techniques.

Je suis un collectionneur de livres. Je suppose que je puis me donner ce titre. Il y a sur cette liste-ci des publications dont je n'ai pas entendu parler, et je passe beaucoup de temps dans les librairies au Canada et à l'étranger. Je me pose des questions au sujet de certaines d'entre elles, comme *Les oiseaux du Canada.* J'ai vu cela partout. Il y en a d'autres dont j'ignorais qu'elles avaient été éditées. On ne peut certainement pas les trouver dans les librairies au Canada. Quelle est la raison de cela? Comment rationalise-t-on cela? Est-ce parce que le *Classic Bookshop* à Montréal n'en a pas commandé et a constaté qu'il ne présentait aucun intérêt, ou est-ce parce que un certain fonctionnaire dans un ministère n'a pas fait de promotion?

Le vice-président: Parlez-vous des librairies d'information du gouvernement ou de librairies commerciales?

Le sénateur Rowe: Je parle de librairies ordinaires, comme la librairie Classic. Comment se fait-il que des titres soient disponibles alors que d'autres ne le sont pas? Est-ce parce que les librairies, leurs propriétaires, ne s'y intéressent pas et disent qu'ils n'en commanderont pas, ou est-ce parce qu'il n'y a pas de promotion, qu'on s'en désintéresse, qu'on ne fait pas de réclame?

Comment se fait-il que certains titres de livres de cette liste me sont familiers et que je n'ai jamais entendu parler d'autres ou que j'ignorais leur existence? Je lis beaucoup. Je lis beaucoup de revues, quelque 20 publications ou davantage, et il me semble que j'aurais dû être au courant du fait—si ces publications ne me sont pas familières—je devrais au moins être au courant du fait qu'il existe des publications de ce genre, qu'on peut se les procurer.

Quant à la question de détruire des livres, dont le sénateur Grosart a parlé, avant qu'ils ne le soient, en aviserat-on le public canadien en général? «Nous avons ces titres. Ils ont été édités en 1911, ils sont restés dans nos entrepôts durant plus de 60 ans. Nous songeons à les détruire, mais avant de le faire, vous intéresseraient-ils—les écoles ou les collèges seraient-ils intéressés à les acheter?»

Le vice-président: Je pense qu'on a répondu à cette question.

Le sénateur Rowe: J'ai une autre question mais je ne retarderai pas les délibérations du comité. Avons-nous une liste des productions cinématographiques canadiennes qui se vendent le plus? Cela relève-t-il de vous?

M. Beauchamp: Non, cela n'entre pas dans l'édition.

Le sénateur Rowe: En passant, pourquoi l'édition de livres relèverait d'Information Canada et que celle des films n'en relèverait pas? Il doit y avoir quelque raison à cela.

M. Trickey: La réponse est que les films relèvent de l'Office national du film. C'est la responsabilité de cet organisme. Il y a aussi un catalogue.

Le vice-président: Pourriez-vous répondre à l'autre question et nous dire pourquoi ces titres ne se trouvent pas dans les librairies ordinaires?

M. Beauchamp: C'est une question de marketing. Pour le moment, nous avons un programme de marketing, il a démarré l'automne dernier. Nous avons des compétences dans ce domaine. Le Canada a été partagé en régions géographiques, chacun ayant son directeur régional du marketing, dont la principale fonction est d'établir des représentations autorisées pour les publications du gouvernement du Canada, puis d'établir le contact avec les vendeurs de livres au détail individuellement, toujours au niveau local.

Le sénateur Molson: Monsieur le président, puis-je poser au ministre une question d'ordre général? Il y a quelques instants, le débat roulait sur le problème de la centralisation de l'information par l'intermédiaire d'Information Canada, distincte des efforts déployés par les ministères individuellement. Avons-nous une idée de ce que coûtent

globalement les activités de tous les ministères dans le domaine de l'information, s'ajoutant à celles d'Information Canada.

L'hon. M. Munro: Pour réduire cette question à des proportions bien définies, je pense que le Conseil du Trésor pourrait nous fournir le calcul de tous les dollars que le gouvernement fédéral dépense pour la diffusion de l'information. Si vous voulez avoir une idée plus rudimentaire de l'ensemble, qui ne serait pas complètement précise, il vous suffirait d'additionner les dépenses qui sont soumises dans tous les programmes, les prévisions de programmes et ce qui est effectivement donné à chacune des divisions de l'information de chacun des ministères et département du gouvernement. Vous pourriez faire la même chose pour ce qui est des sociétés de la Couronne. Ces chiffres peuvent s'obtenir, d'une façon générale. Beaucoup de choses se font dans le domaine de l'information par les divers organismes qui ne se font peut-être pas par l'intermédiaire des services d'information, et c'est là où vous auriez besoin du Conseil du Trésor pour compléter l'opération. Je pense que nous pouvons vous obtenir le chiffre—il n'y a aucune raison pour que nous ne le puissions pas—en additionnant les dépenses des multiples divisions d'information de tous les ministères et départements.

Le sénateur Molson: Ne vous intéresserait-il pas vous aussi, monsieur le ministre, de connaître les proportions de ces dépenses?

L'hon. M. Munro: Oui. J'ai été moi-même témoin d'un travail de compilation de ces chiffres et des dépenses engagées. La seule raison pour laquelle je ne vous donne pas ces chiffres, est que je les ai oubliés, mais nous pouvons vous obtenir quelque information à ce sujet.

Le vice-président: Hier, la question a été posée et M. D'Avignon a laissé entendre qu'il lui serait peut-être possible de nous obtenir quelques renseignements à ce sujet.

M. D'Avignon: Nous communiquerons à ce propos avec le Conseil du Trésor. Je ne crois pas que les chiffres que l'on trouve dans les prévisions budgétaires constituent vraiment la somme totale.

Le sénateur Everett: Je pense que la question qui a été posée hier, monsieur le président, portait sur le coût du produit en ce qui concerne les services d'édition. La question que pose le sénateur Molson est tout-à-fait différente. Il veut obtenir le coût total de tous les services d'information.

M. D'Avignon: Pour ce qui est du renseignement qu'a demandé le sénateur Grosart, nous en sommes venus à la conclusion que nous ne pouvons pas extraire du livre bleu la réponse, parce que seul le Conseil du Trésor peut nous la donner.

Le sénateur Rowe: Au sujet de cette question, monsieur le président, n'a-t-on pas déclaré hier que le nombre de personnes affectées à la publicité et à l'information était de X? Ne serait-il pas facile de calculer la somme totale des coûts, qui leur sont afférents—traitements, frais de bureau et personnel?

Le vice-président: C'est ce que prétend le ministre, c'est-à-dire que son ministère pourrait trouver ce renseignement pour nous, soit par ses propres services soit par d'autres moyens, ou par le Conseil du Trésor. Je pense que cela répond à la question. Nous pourrions à partir de là, répondre à la question que le sénateur Grosart a posée hier, en obtenant une ventilation des frais de publication.

Le sénateur Everett: M. D'Avignon a répondu que les frais de publication seraient très difficiles à obtenir et ne sont pas immédiatement disponibles. Je pense qu'ils devraient évidemment être donnés au sénateur Grosart.

Le sénateur Yusyk: J'ai deux questions à poser au ministre. La première concerne le rapport qui existe entre Information Canada et les autres 39 services d'information. De quelle façon se comporte Information Canada vis-à-vis ces 39 services d'information des ministères et départements dans ses efforts de coordination?

L'hon. M. Munro: Je pense, monsieur le sénateur, que je me suis efforcé de répondre.

Le sénateur Yuzyk: Je précise ma pensée: Réunit-on ces fonctionnaires des divers ministères régulièrement pour étudier la ligne de conduite, l'application de la politique, et ainsi de suite? Combien souvent?

L'hon. Munro: Oui. Il y a un conseil des fonctionnaires de l'information qui se réunit sous l'égide d'Information Canada. Ils se réunissent périodiquement dix fois par année.

M. D'Avignon: Je pense, Monsieur le président, que je devrais demander à M. Monk, qui est le directeur des communications, de préciser ce point.

M. Monk: Monsieur le président, la question est comment nous en prenons l'initiative. Notre division compte quatre agents de liaison et chacun d'eux est censé entretenir des relations très actives avec les ministères qui lui sont désignés. Il est censé se tenir au courant de ce qui s'y passe, de leurs programmes, et ainsi de suite, et être en mesure de nous indiquer en quoi nous pourrions leur être utiles, entretenir leur confiance dans notre capacité de les seconder en sorte qu'ils pensent que nous leur sommes utiles. En d'autres termes, les agents de liaison nous rapportent des possibilités de projets.

Nous maintenons aussi d'actives liaisons avec le comité consultatif du Conseil des directeurs de l'information dont M. D'Avignon est le président. C'est là une recommendation qui nous vient directement de l'équipe spéciale. Le conseil tient chaque année une réunion plénière et le comité consultatif, comme on l'a dit, se réunit dix fois par année. Douze membres sont élus par les directeurs de tous les ministères siégeant à ce comité consultatif. Nous les utilisons comme banc d'essai pour obtenir des idées et des propositions visant à des entreprises coopératives. Nous les utilisons aussi pour savoir comment ils envisagent les initiatives que nous pourrions avoir en vue dans ces domaines où existent clairement des responsabilités interministérielles, et leurs conseils nous sont précieux. C'est ainsi que nous maintenons le contact en tout temps.

Les deux plaquettes que nous avons mentionnées sont des exemples du travail de cet organisme. Nous l'utilisons aussi dans l'exercice de notre mandat en ce qui concerne certaines de ses dispositions. Par exemple, le Conseil du Trésor nous a priés d'entreprendre, en son nom, une revue complète et générale de la politique du gouvernement dans le domaine de l'édition. Cette étude va jusqu'au fond du rôle et des objectifs de l'édition et ainsi de suite, pour atteindre la récupération des coûts dont il a été question et qui constitue une valeur active.

Le Conseil du Trésor nous a aussi priés d'évaluer ce qu'il en coûterait véritablement pour maintenir un système d'édition bilingue donnant un rendement optimum et de déterminer ce qu'il en coûte vraiment aux ministères pour que leurs textes paraissent à temps dans les deux langues. Personne ne le sait en fait. Nous constatons maintenant que cette association étroite à la communauté en ce genre de choses est inestimable et ma direction, la Direction des communication, actuellement déploie davantage d'activité pour faire de la lumière et œuvrer dans les sphères de la politique, à la recherche de normes nouvelles dans toute l'étendue de l'administration publique dans les domaines variés de la communication, que dans l'exécution de tâches spécifiques pour le compte des ministères.

Tout en ce faisant, nous en exécutons un grand nombre. Nous secondons la Gendarmerie royale du Canada dans l'exécution de son programme de célébration de son centenaire, à la demande expresse de cet organisme. Nous organisons actuellement, pour le compte du ministère des Travaux publics, le ministère d'accueil, et de plusieurs autres, un congrès sur la navigation qui aura lieu en juillet, ici. Nous collaborons à l'analyse entreprise par les Affaires extérieures des initiatives que ce ministère devrait prendre à l'étranger, comme il en a déjà été fait mention, Nous l'aidons, en œuvrant dans le domaine de l'édition, à préparer la réunion prochaine des chefs des gouvernements du Commonwealth. Cette réunion doit avoir lieu ici. C'est beaucoup de travail d'édition, d'affichage, de relations publiques générales. Nous participons à tout cela.

L'hon. M. Munro: Puis-je ajouter un seul autre élément d'information, monsieur le président, qui pourrait intéresser l'honorable sénateur. C'est en fait en réponse à ce que demandait le sénateur Carter au sujet du double emploi dans le domaine du matériel et de l'équipement perfectionné. Si je ne fais erreur, un comité du Conseil du Trésor s'efforce de faire un relevé de tout le matériel disponible, de le centraliser, de sorte qu'il puisse être à la disposition de tous les organismes. M. Douglas a quelque chose à dire à ce sujet.

M. J. Creighton Douglas, directeur, Expositions/Audio-visuel, Information Canada: Monsieur le président, nous avons fait un relevé de plusieurs des installations d'audio-visuel et de production technique dans la région de la capitale nationale. Les renseignements obtenus ont été communiqués au Conseil du Trésor, et un comité a été chargé d'étudier l'incidence générale et les besoins dans le domaine de l'audio-visuel. Nous pensons que ce genre d'information aidera grandement le Conseil du Trésor à établir une politique et nous espérons qu'il aidera à éliminer le double emploi. Nous affectons en traitements par année 2 millions de dollars et nous trouvons un équipement d'une valeur de 3 millions de dollars produisant intensément et nous pensons que le moment est propice à une collaboration plus étroite en vue de la consolidation de ces fonctions.

Le sénateur Yusyk: Si je pose cette question c'est qu'hier le témoin que le comité interrogeait et qui venait, je dirais, d'un ministère très puissant, nous a laissé l'impression que le service d'information de ce dernier avait continué à fonctionner à peu près comme il le faisait avant l'établissement d'Information-Canada. Je me demandais durant toute votre déposition quelles sont vos relations avec les ministères, comment vous vous y prenez pour les rendre conscients des avantages certains qu'ils tireraient de l'amélioration de leurs propres services. Nous n'avons pu clarifier ce point lorsque nous avons interrogé le témoin d'hier. A mon avis, c'est un élément d'information très important. Peut-être faudrait-il faire un peu plus pour amener ces autres 39 ministères, sans les y forcer, je comprends le problème, à collaborer, parce que je me demandais si la coopération n'était pas tout à fait ce qu'Information-Canada cherchait à obtenir de tous les ministères.

Mon autre question est très générale. Je l'ai posée hier. Il s'agit de l'équipe spéciale. Comment l'organisation actuelle et les lignes de conduite d'Information-Canada répondent-elles aux vœux d'ordre général et à l'esprit de l'équipe spéciale qui a été chargée, en 1969, je crois, d'étudier le problème de l'information?

L'hon. M. Munro: Cette équipe spéciale a formulé tant de recommandations.

Le sénateur Yuzyk: Je parle de recommandations «générales».

L'hon. M. Munro: Je pense que pour un organisme qui n'existe que depuis peu de temps, Information-Canada s'efforce de son mieux d'être fidèle à l'esprit de ces recommandations, tout particulièrement au mandat qui lui a été confié par le gouvernement lors de son établissement. Je le répète, son mandat était très général, rendre l'information au niveau de l'administration fédérale accessible au grand public, afin que celui-ci soit mis au courant des programmes gouvernementaux visant à lui être utiles. J'y vois une fonction dont on a grandement besoin. A titre de corollaire, et presque automatiquement, vient la présence fédérale qui se fait davantage sentir dans tout le pays.

Le sénateur Yuzyk: La partie en voie de réalisation et la partie ayant besoin d'amélioration.

L'hon. M. Munro: Je n'y reviendrai pas en détail, mais lorsque nous aborderons toute la question des centres d'information à travers le Canada, je pense que ce sera l'instrument qui nous permettra d'y parvenir dans une bonne mesure au niveau de la base, là où le travail doit être fait.

Le sénateur Yuzyk: Nous avons parlé de cela déjà. Certains gouvernements, en Europe en particulier, je parle de ceux que je connais, avant de faire étudier divers genres de loi, s'efforce de connaître l'opinion publique, en recourant à l'analyse des systèmes et autres moyens. En qualité de ministre de qui relève Information Canada, vous êtes-vous arrêté à cet aspect de la question?

L'hon. M. Munro: Auriez-vous l'obligeance de poser cette question de nouveau?

Le sénateur Yuzyk: Il s'agit de sonder l'opinion publique sur la possibilité d'adopter certaines mesures législatives, ou même de leur opportunité. C'est ce que l'on fait, je le sais, dans certaines régions de l'Allemagne et dans d'autres pays européens. C'est le gouvernement qui s'en charge. Votre gouvernement songe-t-il ou a-t-il songé à cela?

L'hon. M. Munro: Je pense qu'Information Canada songe à mettre au point un certain système de rétroaction. Vous n'avez qu'à regarder les dépenses de cet organisme. Ce n'est pas pour l'instant une de ses priorités, soit dit en passant, cela se fera par la méthode du niveau de base, la diffusion de l'information et l'établissement de centres

d'information. Je pense que les tendances que prendront les demandes d'information seront très révélatrices pour le gouvernement quant aux points faibles dans certains domaines. Je n'accepterais pas sans quelque réserve que le gouvernement procède d'une façon systématique, très technique. Franchement, je suis satisfait que cela ne soit pas une des plus hautes priorités d'Information Canada. Je pense que les centres d'information s'acquitteront de cette tâche de façon adéquate.

Il existe aussi un réseau de personnes dans la vie publique qui sont censées elles-mêmes constituer un système de rétroaction dans les démocraties. Nous rendons dans la vie publique les gens plus aptes à remplir cette fonction. Vous ne l'ignorez pas, il est question maintenant de l'établissement par les députés de bureaux de circonscription à travers le Canada. Nous possédons une presse libre qui fait ce travail pour nous. Dans quelle mesure le gouvernement devrait-il chercher à se doter d'un système complexe de rétroaction? Je pense que ce serait exposer Information Canada à ce genre de critiques que nous cherchons à éviter. Un grand nombre allégueront que si nous mettons sur pied un système de rétroaction, il sera fortement sélectif, nettement subjectif. Je me demande comment écarter ce genre de soupçon.

Le sénateur Yuzyk: Je l'ignore aussi.

Le vice-président: Nous aurons un autre témoin dans un moment. Je voudrais, si possible, en finir avec le sénateur Everett.

Le sénateur Everett: Monsieur le ministre, vous avez appuyé avec force sur les aspects régionalistes des centres d'information et de la coordination de la diffusion de l'information officielle à ce niveau. Le développement qu'a pris jusqu'ici Information Canada est largement urbain. Les six centres se trouvent dans les six plus grandes villes, du moins dans six des plus grandes villes du Canada. Il y a le programme de sondage des agents itinérants. Lors de notre dernière rencontre avec Information Canada, je me propose d'approfondir la question du développement du système régional, mais pendant que nous vous avons ici, je me demande si vous avez quelque idée de la façon dont évoluera l'aspect régional d'Information Canada?

L'hon. M. Munro: Je ne puis répondre que de façon très générale.

Le sénateur Everett: Je présume que vous accélérez le développement maintenant.

L'hon. M. Munro: Oui, je voudrais le voir s'accélérer. Je suis heureux que ce soit à peu près le numéro un des priorités d'Information Canada. Pour ce qui est des dépenses nouvelles, s'ajoutant aux dépenses déjà engagées à l'égard des programmes qu'elle a hérités des autres ministères lors de sa création. J'y vois une priorité; je voudrais voir ce développement s'étendre à toutes les autres capitales provinciales, pour passer progressivement à toutes les grandes villes—ce qui est nécessairement arbitraire—de cent mille, deux cent mille, trois cent mille habitants, prioritairement, afin d'atteindre la plus grande partie de la population qu'il est possible d'atteindre dans un délai réduit, et progresser à partir de cette base. Je pense qu'il sera alors possible de dispenser graduellement le service à la population entière. Quand nous pourrons le faire autant que je le voudrais? Cela dépendra largement des moyens financiers et des crédits alloués à Information Canada.

Le sénateur Everett: Nous pourrions peut-être étudier les plans davantage à notre prochaine réunion.

L'hon. M. Munro: Je vous ai communiqué les plans à long terme. Les plans à court terme sont à peu près au point. Cette année, combien de nouveaux centres d'information espérons-nous ouvrir?

M. D'Avignon: Cinq.

L'hon. M. Munro: Cela fera en tout onze, une dans chaque capitale provinciale.

M. D'Avignon: Une par province. Nous nous demandons encore si ce sera dans la capitale. Par exemple, à Québec ou à Montréal, à Victoria ou à Vancouver.

L'hon. M. Munro: Nous en aurons un dans toutes les provinces avant la fin de l'année. Je n'aurais pas dû mettre l'accent sur les capitales.

Le sénateur Everett: Nous voudrons alors voir les résultats de ce que vous appelez le programme de sondage de l'agent itinérant.

M. D'Avignon: Les sous-sections itinérantes. Nous aurons plaisir à exposer nos plans de régionalisation à la prochaine séance.

Le sénateur Everett: J'ai deux demandes d'information. L'une concerne les détails au sujet du prêt de personnel de création et de personnel de liaison.

M. D'Avignon: M. Monk, je crois, a ce document-là. J'en ai un autre.

Le sénateur Everett: L'autre est le détail des prêts.

M. D'Avignon: J'ai ce renseignement. Voulez-vous que je m'en occupe tout de suite?

Le sénateur Everett: Non, vous pouvez remettre cela à la prochaine séance.

M. D'Avignon: Je pourrais le déposer maintenant pour qu'il soit distribué à tous les membres.

Le sénateur Everett: Parfaitement.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je voudrais que cette liste soit versée au dossier, pour servir à tout le monde, autant qu'à nous-mêmes. Je propose donc que le document déposé fasse partie du dossier.

Le sénateur Yusyk: J'appuie la motion.

Le vice-président: Tous en faveur?

Les honorables sénateurs: Adopté.

(Voir la liste à l'appendice B)

M. D'Avignon: Au sujet de cette liste que je viens de vous remettre, je voudrais signaler une légère divergence par rapport aux chiffres fournis hier. Les derniers chiffres sont plus à jour.

Le vice-président: S'il n'y a pas d'autres questions, monsieur le ministre, je vous remercie au nom des honorables sénateurs d'être venu témoigner aujourd'hui.

J'étends aussi mes remerciements à vous, M. D'Avignon et autres fonctionnaires qui ont bien voulu venir ici de nouveau ce matin. Nous comptons vous revoir mercredi prochain.

Merci bien sincèrement.

Honorables sénateurs, nous avons la bonne fortune d'avoir avec nous aujourd'hui M. G. M. Carman, directeur de la Division de l'information du ministère de l'Agriculture.

Monsieur Carman, soyez d'abord le bienvenu au comité. La raison de votre présence ce matin est de nous faire voir le rapport qui existe entre votre division de l'information et Information Canada et de nous documenter au sujet de votre ministère.

Voulez-vous faire une déclaration à titre d'entrée en matière, avant que nous posions des questions?

M. G. M. Carman, directeur, Division de l'information, ministère de l'Agriculture: Monsieur le président, honorables sénateurs, je n'ai rien de préparé en guise d'entrée en matière. J'ai un ou deux documents que je pourrais vous communiquer. Par exemple, j'ai un court sommaire des activités de notre Division de l'information au ministère de l'Agriculture.

Le vice-président: Nous vous en serions reconnaissants. Avez-vous plusieurs exemplaires?

M. Carman: Oui, j'en ai, les uns en anglais, les autres en français.

Le vice-président: Merci.

Le sénateur Yuzyk: Monsieur Carman, ces informations sont-elles à jour?

M. Carman: A peu près. Quand il n'y a que de légères modifications à apporter, je ne les réimprime pas à tous les six mois. Le fonds est exactement le même.

On regarde généralement notre Division de l'information au ministère de l'Agriculture comme étant une sous-section complètement indépendante, en ceci que nous rédigeons nos propres textes, nous avons notre autonomie en matière de radiodiffusion, nous produisons nos propres émissions télévisées avec le consentement et la collaboration de l'Office national du film. Nous faisons nos propres illustrations et ainsi de suite.

Nous publions environ 3½ millions de bulletins par année. Pour vous donner une idée en quoi tout cela consiste actuellement, nous avons reçu hier 7,000 lettres en provenance du grand public et environ 400 communications téléphoniques à Ottawa seulement. Qu'il soit bien entendu que le courrier que nous recevons à tous les jours, est loin d'être aussi volumineux. Quelqu'un a fait la revue dans une colonne d'agence d'un de nos bulletins et c'est ce qui explique l'excédent. A cette époque-ci de l'année, nous recevons normalement une moyenne d'environ 2,000 lettres par jour et à peu près 200 communications téléphoniques. On répond d'ordinaire à ces lettres au moyen d'un bulletin, mais certaines demandes de renseignements exigent une réponse distincte. Pour répondre à toutes, nous nous allouons cinq jours. Les appels téléphoniques, bien entendu, reçoivent une réponse immédiate, à moins qu'ils n'exigent des recherches scientifiques ou quelque chose comme ça, mais les lettres que nous recevons, reçoivent leur réponse en dedans de cinq jours en général. L'an dernier, en moyenne, nous avons reçu 1,500 lettres par jour.

Le vice-président: De toutes les parties du Canada?

M. Carman: Oui, à notre bureau ici au ministère de l'Agriculture.

Le sénateur Yuzyk: Ces lettres parviennent directement à votre service?

M. Carman: Oui.

Le sénateur Yuzyk: Combien vous en arrivent par l'intermédiaire d'Information Canada?

M. Carman: A peu près à tous les deux jours, Information Canada nous remet les lettres portant sur l'agriculture qu'elle a reçues, parfois 50, parfois 75. En hiver, deux ou trois. Tout dépend des circonstances et de la publicité qui peut avoir été faite, par exemple, autour d'une publication ou d'un problème particulier.

Le sénateur Hays: Monsieur Carman, sauf erreur, vous adressez des lettres à tous les cultivateurs au Canada?

M. Carman: En effet.

Le sénateur Hays: Est-ce une lettre mensuelle?

M. Carman: Oui.

Le sénateur Hays: Dans cette lettre, avez-vous jamais donné quelques détails d'intérêt documentaire au sujet d'Information Canada, pour faire savoir à vos lecteurs qu'ils pourraient obtenir des renseignements de cet organisme, mais qui ne sont pas du domaine de l'agriculture? En d'autres termes, avez-vous fait quelque publicité à Information Canada par l'intermédiaire de ce médium?

M. Carman: Pas de cette façon, monsieur le sénateur, parce que cette lettre porte normalement sur des sujets particuliers, détails sur une nouvelle loi, sur des règlements ou le commerce, ou tout sujet de caractère agricole. Il arrive qu'elle soit prêtée, comme cela est arrivé, sauf erreur, de votre temps, pour permettre au ministre du Revenu national, par exemple, d'expliquer une nouvelle loi. Elle est mise à la disposition, par exemple, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. A dire vrai, nous mettons cette lettre à la disposition de n'importe quel ministère, à titre de prêt, qui en fait la demande. Statistique Canada tient à jour la liste d'expédition. Nous fournissons l'équipement, nous rédigeons la lettre, nous la remettons au ministère emprunteur qui appose les étiquettes et l'expédie. Statistique Canada est seul à tenir à jour une liste des 325,000 cultivateurs que compte notre pays. Nous n'allons pas refaire le même travail.

Le sénateur Hays: Tout le temps que j'étais là, la lettre comprenait d'habitude quatre pages. Est-elle beaucoup plus volumineuse?

M. Carman: Elle a gardé les mêmes dimensions. J'en ai des exemplaires ici.

Le vice-président: Puis-je voir un exemplaire?

M. Carman: Certainement.

Le sénateur Hays: Les cultivateurs auraient-ils intérêt d'en apprendre au sujet d'Information Canada? A la vérité, vous n'expédiez maintenant que quelques lettres par l'entremise d'Information Canada. Vous savez, je puis m'imaginer toutes sortes de choses qui arrivent ou peuvent arriver aux cultivateurs. Par exemple, une nouvelle loi régissant la construction des maisons, et toutes ces autres choses qui n'ont à peu près aucun rapport à l'agri-

culture en elle-même mais qui se rapportent à la vie sur une ferme, intéressent le cultivateur.

M. Carman: Si un ministère voulait utiliser cette lettre un certain mois à cette fin, monsieur le sénateur, je n'y aurais personnellement aucune objection et je suis certain que le ministre n'en aurait pas.

Le sénateur Hays: Je pense que cette lettre est lue par tous les cultivateurs auxquels j'ai eu l'occasion de parler. C'est véritablement un moyen d'information qui les a aidés grandement.

M. Carman: Je suis d'accord ou je n'affecterais pas tant d'argent à son budget chaque année pour assurer sa parution.

Le sénateur Hays: Est-ce en partie la raison qui explique pourquoi vous recevez un si grand nombre de lettres.

M. Carman: Cela et tous les antécédents.

Le sénateur Hays: Quand vous parlez à tous les cultivateurs de ce que nous faisons au Canada dans le domaine de l'agriculture, ne dites-vous pas que vous recevez une réponse? Trois mille ou quatre mille lettres par jour, cela fait 700,000 lettres par année. C'est beaucoup de lettres.

M. Carman: J'ai dit que notre moyenne était de 1,500 lettres par jour. Dans certaines de nos émissions radiophoniques, nous avons parlé d'Information Canada et de ses services. Nous réalisons sur bande une émission régulière quotidienne à la radio destinée à toutes les stations de radio du pays—l'an dernier, nous avons utilisé environ cinq millions de pieds de bande.

J'aurais dû signaler dans mon entrée en matière que nous ne produisons rien qui ne soit dans les deux langues. Sauf deux exceptions l'an dernier: une émission sur les bleuets destinée à la région du lac Saint-Jean dans le Québec. Cette émission était en français seulement. L'autre, destinée à l'Ouest du Canada, portait sur une sorte d'herbe. L'autre langue que nous avons dû utiliser était l'ukrainien, parce que les 75 ou 80 personnes qui cultivent ce genre d'herbe sont des Ukrainiens. Ce sont les seules exceptions.

Le sénateur Hays: Quand vous recevez une lettre par Information Canada, y répondez-vous directement?

M. Carman: S'il faut y répondre au moyen d'un bulletin, nous répondons le même jour directement, ou sûrement le lendemain. S'il faut une lettre, nous l'expédions immédiatement et envoyons une copie au carbone à l'organisme d'où elle provient qui, dans le cas présent, serait Information Canada. Nous ne faisons aucune exception à cette pratique.

Le sénateur Hays: Le ministère avait l'habitude de maintenir dans tout le Canada des stations de recherche. Une sorte d'entente à l'amiable voulait que la province diffuse l'information provenant de la recherche aux cultivateurs. C'était sa tâche. La station se limitait à la recherche. Cependant, la notion de recherche dans les anciennes fermes de démonstration a évolué et c'était la prérogative ou la responsabilité de la province de diffuser l'information aux cultivateurs. En est-il par l'intermédiaire de son centre d'information toujours ainsi, ou vous mêlez-vous de diffuser directement cette information provenant de la recherche?

M. Carman: Oui, les choses ont quelque peu changé. Au cours des trois dernières années, nous avons mis sur pied un service qui porte le nom de Canadex. Il s'agit d'une information indexée, rapide, provenant de la recherche dans tout le Canada. Nous avons la collaboration des universités, tout comme celle des provinces et de nos stations de recherche.

M. Don MacDonald, autrefois du *Family Herald*, en est le rédacteur responsable. Cette publication va automatiquement à tous les préposés aux services de vulgarisation.

Le sénateur Hays: A tous les préposés à la vulgarisation dans toutes les administrations publiques?

M. Carman: Oui, et au personnel universitaire également. Nous ne nous contentons pas de la réalisation, nous assurons aussi la coordination. Nous libérons ainsi les stations de recherche d'une partie de leur travail. Elles perdaient tellement de temps à répondre à ceux qui venaient leur demander des renseignements que nous avons dû faire quelque chose.

Le sénateur Hays: Que s'est-il passé dans les provinces pour qu'elles ne reçoivent plus l'information de la station de recherche? En fait, ce sont les provinces qui l'avaient d'abord sollicitée. Elles avaient dit: «Faites la recherche; nous allons en prendre le crédit et la diffuser.»

M. Carman: Ce n'était pas que quelque chose n'allait pas dans les provinces, mais plutôt une question de volume. Il faut être réaliste, le représentant agricole, ou l'agronome, ou tous ceux qui s'occupent de vulgarisation dans les provinces, n'avaient tout simplement pas le temps de se tenir au courant de tout ce qui se passait à travers le pays, ou simplement dans leur propre station. Nous devions de suppléer à cela, si nous voulions vulgariser l'information.

Si on me permet de faire une digression, je ne suis pas un spécialiste de l'information, je suis un scientiste qui a mal tourné. Je me préoccupais tellement de combler le fossé entre le préposé à la recherche et l'utilisateur final que j'ai protesté avec tant de volubilité que pour me faire expier mes péchés, on m'a nommé directeur de l'information pour que je comble moi-même le fossé. C'est ainsi que Canadex a été mis au point, que les émissions à la radio ont vu le jour, que plusieurs autres innovations ont été faites dans le ministère. C'était pour fermer la brèche et alléger le fardeau des stations de recherche et des scientistes voués à la recherche.

Le sénateur Carter: Les lettres que vous recevez d'Information Canada diffèrent-elles de celles que vous recevez généralement?

M. Carman: Pas nécessairement.

Le sénateur Carter: Je me demandais pourquoi on écrivait à Information Canada. Peut-être ne se rendait-on pas compte qu'il s'agissait d'un problème agricole? Pourquoi écrire à Information Canada? Pourquoi ce petit groupe écrirait-il à Information Canada plutôt qu'au ministère de l'agriculture?

M. Carman: Je suis porté à penser que dans certaines régions, Information Canada devient plutôt bien connu comme porte-parole du gouvernement, qu'il est disponible, surtout dans les villes où il a des bureaux, pour

dispenser l'information. C'est à ce titre que des gens écrivent à Information Canada directement.

Le sénateur Carter: Ces demandes d'information proviendraient, alors, d'un centre quelconque pour vous être transmises par l'intermédiaire d'Information Canada?

M. Carman: C'est exact. Par exemple, si Information Canada reçoit une demande d'information d'un caractère urgent sur le blé, l'extermination des sauterelles, ou quelque chose du genre, on nous téléphone, surtout s'il s'agit d'insecticides, ou de tout autre chose ayant un caractère technique. Il ne faut pas répondre tant qu'on n'a pas reçu l'avis technique. On nous appelle, par exemple, de Winnipeg pour nous demander: UE puis-je utiliser contre les sauterelles?» Nous pouvons indiquer le bon insecticide; Winnipeg, ensuite, communique immédiatement par téléphone avec l'intéressé.

Le sénateur Carter: Un avantage d'Information Canada est d'assurer une présence fédérale dans une collectivité où le ministère de l'Agriculture n'est pas présent.

M. Carman: Vous avez raison.

Le sénateur Everett: Combien avez-vous de centres régionaux?

M. Carman: Strictement parlant, nous n'avons aucun centre régional. Nous avons, ici, le bureau central, puis nous avons, à travers le Canada, 48 stations ou sous-stations de recherche. Elles sont ouvertes au public qui s'en sert. Par exemple, si je puis utiliser la ferme expérimentale d'ici, à titre d'exemple, nous avons accueilli, sur rendez-vous, 25,000 visiteurs l'an dernier à qui nous avons fait faire le tour des installations, individuellement ou en groupe.

Le sénateur Everett: En une même année?

M. Carman: Oui, la même année. Le nombre augmente chaque année. Par exemple, lundi dernier, nous avons eu un groupe d'Autrichiene qui se sont arrêtés ici, au bureau central, avant de faire le tour du pays. Dans une semaine à compter de vendredi, nous recevrons un autre groupe d'Autrichiens.

Le sénateur Everett: Ainsi, la plupart des demandes de renseignements seraient adressées ici à Ottawa, au ministère de l'Agriculture?

M. Carman: C'est juste. A moins que vous ne soyez comme le sénateur Hays qui vit en Alberta et qui sait qu'on peut obtenir une réponses à ses questions de Lethbridge ou de Swift-Current en Saskatchewan, dans les régions sèches, ou peut-être de Lacombe. Vous communiqueriez par écrit ou par télephone avec une de ces stations, ou vous vous y rendriez en personne. Mais si vous ne savez pas que vous pouvez le faire, vous écririez à Agriculture Canada.

Le sénateur Everett: Si je voulais me renseigner sur les arbres, je pourrais aller à Morden et on répondrait à mes questions.

M. Carman: C'est bien où il faut aller.

Le sénateur Everett: Toutes vos 48 stations font actuellement de la recherche? Ce ne sont pas des centres de renseignements en temps que tels?

M. Carman: Il s'agit d'un service supplémentaire et auxiliaire. Ce sont en premier lieu des stations de recherche.

Le sénateur Everett: Information Canada, en développant ses services régionaux, ne viendra pas, selon vous, en conflit avec ce que votre ministère fait?

M. Carman: Elle va lui servir de complément, ou suppléer ses fonctions. Il n'y aura pas conflit.

Le sénateur Everett: Vous seriez en faveur de cela?

M. Carman: Oui, en général.

Le sénateur Everett: Je ne parle pas du point de vue politique, mais pour vous seconder dans votre travail.

M. Carman: Oui. Nous dispensons actuellement une certaine aide technique et nous avons des publications qui, nous le savons, auront de l'importance.

Le sénateur Everett: En effet, si je m'adresse à Morden à propos de quelque chose qui ne se rapporte pas directement à la ferme expérimentale . . .

M. Carman: On pourrait m'écrire.

Le sénateur Everett: Supposons que mes poules meurent comme des mouches et que je communique avec Morden. On n'aurait pas les experts à cet endroit.

M. Carman: Non, mais on saurait où ils logent, soit à Winnipeg. Il y a un laboratoire à cet endroit et on vous donnerait le numéro de téléphone immédiatement.

Le sénateur Everett: Ainsi, ces stations servent aussi de centres d'information?

M. Carman: Oui. Il le faut bien. En effet, lorsqu'il y a une présence fédérale, c'est là où on va d'abord, et même s'il n'y a aucun expert dans le domaine dont il s'agit, on s'attend à y trouver la réponse. La nature humaine le veut ainsi. La plupart du temps, on saura où renvoyer celui qui veut se renseigner. Si on ne peut répondre à la question, on sait où la trouver, cette réponse.

Le sénateur Everett: Supposons que j'ai une question au sujet de l'impôt sur les gains en capital?

M. Carman: On vous dira probablement de vous adresser au Revenu national.

Le sénateur Everett: On me renverrait à quelqu'un d'autre?

M. Carman: Oui, quand on ne peut répondre à la question.

Le sénateur Everett: Il en serait de même pour les poules?

M. Carman: Si vos poules sont malades, oui. Mais si vous téléphonez pour dire: «Je veux élever des poules chez moi, comment dois-je m'y prendre?»

Le sénateur Hays: On aurait un bulletin?

M. Carman: J'attendais cette question, car je me suis préparé pour y répondre.

Le sénateur Hays: Ce qui tend à prouver que la meilleure culture, c'est l'agriculture?

M. Carman: Cette publication que je tiens à la main, messieurs, est, incidemment, l'exemple d'un système mis sur pied il y a trois ans. Lorsque paraît une publication provinciale dont on a besoin dans l'administration fédérale, d'après une entente de coopération à laquelle toutes les provinces ont souscrit, l'administration fédérale la

republie pour servir ensuite à tout le monde. Ce système a été très utile de part et d'autre. Nous n'obtenons des provinces que la meilleure collaboration possible. Nous nous rencontrons à tous les ans. Nous avons aussi des réunions aux niveaux fédéral et provincial avec toutes les provinces deux fois l'an, afin d'éliminer tout chevauchement de nos activités, ce qui est vrai pour ce qui se fait à la radio, à la télévision et le reste. Nous ne pouvons nous permettre le chevauchement.

Le sénateur Everett: Information Canada publie-t-il une liste complète de vos publications?

M. Carman: Nous en publions une dont se sert Information Canada. Nous leur fournissons un certain nombre d'exemplaires.

Le sénateur Everett: Vous avez apporté avec vous beaucoup de textes. Je me demande si tous peuvent être déposés au comité.

Le vice-président: Oui, ils le peuvent.

Le sénateur Yuzyk: Comme je m'occupe d'histoire, j'ai une observation qui, je crois, est importante. Je regarde toujours la date de parution d'un nouveau livre. J'ai parcouru cette publication et je me demande encore quand elle a paru. J'ai fini par trouver que c'était à peu près aux environs de l'exercice financier 1970-1971. Pourquoi n'indiquez-vous pas la date de parution de façon évidente dans la publication afin que lorsque je passe la publication à quelqu'un pour son information, il sache de quand date le renseignement?

M. Carman: Il n'y a rien de fortuit. Ces bulletins ne se publient pas pour rien et je tiens à les utiliser tant que la politique demeure la même, aux fins pour lesquelles on les demande actuellement, pour les services qu'on attend d'eux. Si je mettais une date, disons 1970, quelle est la première chose que vous feriez en recevant le bulletin sinon de dire qu'il est complètement désuet et que vous voulez un bulletin bien à jour? Je serais obligé d'en imprimer de nouveau chaque année afin de les garder à jour, alors qu'en réalité l'information qu'ils transmettent n'a pas vieilli. Il ne s'agit pas ici de péché d'omission mais de commission.

Le sénateur Yuzyk: Un très grand nombre de livres portent la date de réédition, de sorte qu'il est possible de la savoir, par exemple: «Édition de 1972».

M. Carman: C'est exact. Je le ferais sur chaque livre que nous publions, mais pour une raison de relations publiques, je ne veux pas dépenser un sou de plus que nécessaire. C'est pourquoi la date est délibérément omise. Voici une autre publication qui fait partie d'une série de publications que nous éditons sur l'extermination des insectes, à partir des punaises et le reste. C'est très délibérément qu'on a mis la date. Parce que chaque année au 31 mars ces publications cessent d'être valables, parce que de nouveaux règlements peuvent être mis en vigueur. Nous imprimons le nombre de ces publications qu'il nous faut. Ce n'est qu'un échantillon.

Le sénateur Hays: Comment le ministère de l'Agriculture peut-il s'intéresser aux punaises?

M. Carman: Cela relève du domaine de l'histoire. L'Institut de recherches entomologiques fait partie du ministère. C'est chez nous également que les insecticides doivent être enregistrés.

Le sénateur Desruisseaux: Vous écrit-on de l'étranger, parfois, pour vous demander un renseignement?

M. Carman: Oui, nous devrions recevoir une centaine de lettres par semaine au cours de l'été. Les frontaliers des États-Unis nous écrivent pour obtenir des renseignements. Nous publions des bandes-radio et j'en ai laissé deux ici, une en français et l'autre en anglais. La bande anglaise est destinée à 140 postes-émetteurs chaque semaine, la bande française à 70 postes-émetteurs à chaque semaine également. Les Américains peuvent écouter ces bandes lorsqu'elles sont utilisées par les stations frontalières. Il s'agit d'un arrangement réciproque. La station agricole de Cornell à Ithaca (New-York) diffuse des bulletins qu'écoutent beaucoup d'Ontariens. On nous écrit du nord de l'État de New-York, du Michigan, des régions frontalières du Minnesota et de Dakota. Nous ne nous posons pas de question; nous leur répondons, parce que leurs problèmes sont les mêmes que les nôtres. Aucun État, aucune université des États-Unis, n'a refusé que je sache de communiquer l'information qu'on demandait.

Le sénateur Desruisseaux: Je vous remercie.

Le sénateur Carter: Avez-vous déjà recouru aux services d'Information Canada. Ou, pour poser la question autrement, Information Canada a-t-il exercer quelque influence sur votre travail?

M. Carman: Nous recourons à Information Canada lorsqu'il s'agit d'expositions, pour l'inauguration du logo fédéral et ainsi de suite. Nous recourons à Information Canada lorsque son mandat nous le permet.

Le sénateur Carter: De quelle façon votre service a-t-il été modifié? Vos fonctions n'ont-elles pas été modifiées?

M. Carman: Non, elles n'ont pas changé.

Le sénateur Carter: Vous y recourez quand cela fait votre affaire?

M. Carman: Information Canada remplit des fonctions financières et autres et nous devons passer par lui.

Le sénateur Carter: Mais votre service d'information fonctionne en somme comme il fonctionnait avant la création d'Information Canada?

M. Carman: Essentiellement, oui.

Le sénateur Yuzyk: Ma question est en substance la même mais je voudrais poser l'autre question. D'abord, vous avez constaté qu'Information Canada a été de quelque utilité pour votre service?

M. Carman: Oui.

Le sénateur Yuzyk: Voici l'autre question: Comment collaborez-vous avec Information Canada?

M. Carman: Collaborer, dans quel sens?

Le sénateur Yuzyk: De toute façon—disons, vous aidez dans la diffusion de vos textes. Je comprends qu'Information Canada s'occupe du Canada en général mais il se peut qu'un expert en agriculture puisse s'intéresser à d'autres aspects du Canada. Il peut se concentrer uniquement sur un certain aspect de l'agriculture mais il peut aussi avoir besoin d'autres informations. Avez-vous des réunions avec les hauts fonctionnaires d'Information Canada pour étudier . . .

M. Carman: Des problèmes apparentés?

Le sénateur Yuzyk: Des problèmes qui vous intéressent directement.

M. Carman: J'ai été le premier président de ce comité consultatif d'Information Canada; à la vérité, je l'ai été jusqu'en janvier dernier. Nous nous réunissions avec Information Canada régulièrement. Le comité se réunit cet après-midi, pour discuter, par exemple, des problèmes qui en eux-mêmes ne sont pas des problèmes propres à l'agriculture mais qui intéressent la fonction publique et le pays tout entier.

Le sénateur Yuzyk: Ainsi vous collaborez par l'intermédiaire de ces réunions?

M. Carman: Oui, et si j'ai quelque problème précis dont Information Canada peut contribuer à la solution, Information Canada est aussi près de moi que mon appareil téléphonique. En sens inverse, si elle a un problème que je peux contribuer à résoudre, elle n'hésite pas à s'adresser à moi. Ça se fait régulièrement.

Le sénateur Yusyk: Avez-vous eu le sentiment que les services d'information pouvaient empiéter les uns sur les autres?

M. Carman: Non, en tant que tels. Cependant, lorsqu'on a inauguré le logo, il a fallu du temps pour le faire et s'y conformer. Nous avions déjà un logo. Une des premières choses que j'ai faite quand je suis passé aux services d'information, a été de doter l'Agriculture d'un logo qui lui soit propre. Puis le gouvernement fédéral a inauguré son logo—initiative que j'approuve entièrement en principe. En ayant inauguré un de ma propre initiative, je ne pouvais qu'être d'accord. Nous avons eu des problèmes au début avec les normes conceptuelles et autres, ainsi qu'au démarrage. Maintenant qu'Information-Canada elle-même a amélioré sa compétence, ces problèmes se dissipent.

Le sénateur Yuzyk: Constamment, vous donnez des avis ou faites des suggestions en vue d'améliorer les services?

M. Carman: Sans aucun doute.

Le sénateur Yuzyk: Et les relations?

M. Carman: Les relations, assurément.

Le sénateur Yuzyk: Vous êtes directeur de la Division de l'information au ministère de l'Agriculture?

M. Carman: C'est exact.

Le sénateur Yuzyk: Votre division reconnaît qu'Information Canada vous a été de quelque utilité et pourrait l'être davantage dans l'avenir?

M. Carman: Je pense pouvoir répondre oui à cette question.

Le sénateur Carter: Puis-je poser la question différemment? Jusqu'ici, d'après votre expérience, pourriez-vous nous dire approximativement dans quels domaines, à votre avis, Information Canada pourrait être plus utile à vous et à vos services d'information?

M. Carman: Elle pourrait m'être particulièrement utile dans le domaine de l'édition. Actuellement, il y a beaucoup de livres dont les éditions s'épuisent et que je n'ai simplement pas les moyens de rééditer avec le tirage qu'il faudrait. Je parle de livres tecniques mais dont je dois assumer tous les frais. Ces frais peuvent être imputés au Receveur général du Canada, mais pas par moi. Je dois donc en tenir compte dans mon budget. Un livre comme *Plant Pathology in Canada* de I.L. Connors coûte $21 du volume; son impression m'a coûté $60,000 à peu près, somme dont je ne récupère rien. Information Canada peut grâce à son système, disons, d'affermage partiel, ou grâce à son régime de la récupération des coûts ou à un fonds renouvelable, pourrait m'aider grandement à publier ces ouvrages techniques. Ainsi, lorsqu'il est question d'affichage à travers le Canada et de choses du même genre, lorsque la commission des expositions exige des frais qui ne dépassent pas mes moyens, je n'ai pas à courir tout le temps le pays à la recherche de soumissionnaires: elle a la compétence voulue. Elle peut m'aider de ses services dans plusieurs domaines où j'en ai bien besoin.

Le vice-président: Qui publie ces livres actuellement.

M. Carman: Moi. Le ministère des Approvisionnements et Services maintient un atelier d'imprimerie à l'étage inférieur. La plupart de ces livres sont réédités par des entreprises privées. Le ministère des Approvisionnements et Services s'occupent des contrats et nous assumons les frais.

Le vice-président: Leur réédition est affermée?

M. Carman: Oui.

Le vice-président: Vous n'avez aucun atelier d'imprimerie à votre disposition?

M. Carman: Non, pas à l'Agriculture. Les A. et S. ont un atelier à l'Agriculture, dans notre propre ministère, en bas, ici même, où nous allons en cas d'urgence, où on nous assure un service d'urgence.

Le sénateur Yuzyk: Les brochures et les ouvrages dont vous parlez, sont disponibles à toutes les librairies d'Information Canada?

M. Carman: Certains d'entre eux.

Le sénateur Yuzyk: Les plus demandés?

M. Carman: Oui, tous les plus vendus.

Le sénateur Carter: L'édition est le seul domaine où vous voyez Information Canada exercer quelque influence sur votre activité?

M. Carman: J'en vois d'autres où l'influence d'Information Canada se fera sentir à mesure que cet organisme donnera de l'expansion à ses bureaux régionaux. Je puis prévoir qu'il en résultera un accroissement des besoins d'information publique auquel elle ne pourra répondre, parce que ce sera de nature technique. Je devrai y répondre. Je m'efforce de le prévoir dans mon budget établi pour cinq ans.

Le sénateur Carter: Vous avez dit que vous receviez environ 75 lettres par jour d'Information Canada?

M. Carman: Non, pas par jour. On nous les envoie en liasse. Je n'en reçois pas autant d'ordinaire. Je reçois une liasse de lettres à tous les deux ou trois jours, disons de 75 lettres.

Le sénateur Carter: Le courrier que vous recevez par l'intermédiaire d'Information Canada augmente-t-il ou s'est-il à peu près stabilisé?

M. Carman: Je dirais qu'il s'est stabilisé au cours des dernières années.

Le sénateur Yuzyk: Mais vous prévoyez une augmentation dans les agences ou les divers centres?

M. Carman: C'est inévitable, je pense. Au fur et à mesure que vous mettez de l'information à la disposition du public, il en demande davantage. Je ne vois comment il pourrait en être autrement. Je ne puis vous fournir un graphique analytique du coût-bénéfice; je puis vous donner un graphique de prévisions. J'ai déjà mis mon équipe d'analyse coût-bénéfice au travail et j'ai un graphique sur lequel je me base pour mes estimations, celles sur cinq années en particulier.

Le sénateur Yuzyk: L'avez-vous mis à la disposition d'Information Canada?

M. Carman: Monsieur Monk, qui était ici ce matin, s'en est occupé. J'en ai parlé à Guy D'Avignon.

Le sénateur Yuzyk: Donc, dans ce domaine, vous collaborez pleinement avec Information Canada, quand il est question de publications?

M. Carman: Oui. Ce serait idiot de ma part de ne point le faire. Je veux bien être aidés par eux dans la solution de mes problèmes Permettez-moi de vous donner un exemple pertinent. Il y a une publication intituée *Wild Plants of the Canadian Prairies* qui a pour auteurs deux remarquables scientistes. L'édition s'épuise rapidement. C'est un manuel qui sert dans les universités canadiennes et américaines. La demande annuelle stable est de mille exemplaires. Le prix de $4.50 est au-dessus de mes moyens. C'est en effet moi qui doit payer. Assurément, l'argent est recouvré—par le Receveur général—mais si j'avais à en publier un trop grand nombre, mon budget des dépenses s'en trouverait paralysé. J'espère que le programme de coopération dans le domaine de l'édition qu'Information Canada est en train de mettre sur pied avec M. Beauchamp me tirera d'embarras, en sorte que ces livres très techniques et très coûteux dont on a besoin, paraîtront sans que mon budget en soit dégarni au point de voir notre activité paralysée dans d'autres sphères.

Le sénateur Yuzyk: D'autres ministères devraient avoir de semblables problèmes?

M. Carman: Oui.

Le sénateur Yuzyk: Vous vous adressez donc tous aux hauts fonctionnaires d'Information Canada?

M. Carman: C'est l'objet de la réunion cet après-midi du comité consultatif.

Le sénateur Carter: Vous ne voyez aucun double emploi dans ce que vous faites avec ce que fait Information Canada?

M. Carman: Non. L'activité de l'un complète et supplée l'activité de l'autre. Il faut qu'il en soit ainsi. Cela nous permet de faire davantage dans les moments de pénurie et de besoins.

Le sénateur Carter: Je pense que, lorsque la politique régissant Information Canada a été annoncée, le communiqué de presse initial et les avis nous ont décrit Information Canada comme devant réduire les dépenses, réduire le personnel et supprimer le chevauchement. Jusqu'ici nous n'avons pu voir au cours de notre enquête rien de tel, et d'après ce que vous dites, il n'y a guère de chance que cela se produise.

M. Carman: Puis-je exprimer une opinion personnelle?

Le vice-président: Allez-y, je vous en prie.

M. Carman: A mon avis, une situation inverse se produira au fur et à mesure du développement d'Information Canada, parce que le public se montrera autrement plus exigeant. Je pense qu'il serait insensé de prévoir une situation à l'opposée de celle-là. Il ne peut y avoir de stabilisation au cours de l'expansion d'Information Canada pour le moment. Les besoins d'information actuellement ressentis augmenteront.

Le sénateur Carter: Vous avez des réunions conjointes de toutes les directions de l'information. Ces réunions conjointes vous aident-elles à dresser ensemble des projets pour l'avenir ou vous contentez-vous de résoudre des problèmes spécifiques?

M. Carman: Nous faisons l'un et l'autre. Par exemple, nous travaillons au programme d'impression et d'édition depuis trois ou quatre ans. Nous travaillons à un système d'affectation des cadres à l'intention des fonctionnaires préposés aux services d'information, afin d'accroître la compétence dans ce domaine.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous citer au comité quelques exemples montrant comment Information Canada a été utile à titre d'organisme de coordination?

M. Carman: La politique d'édition est en soi la meilleure que je connaisse. Information Canada ne s'immisce pas dans chaque service pour accroître ce qui s'y trouve déjà. Elle dispose de certaines fonctions qui lui ont été attribuées, telles que l'édition, la Commission des expositions et autres, qui sont complémentaires.

Le sénateur Carter: Lorsque vous parlez d'édition, je ne vois pas comment il soit possible de relier l'édition à Information Canada?

M. Carman: C'est-à-dire Approvisionnements et Services.

Le sénateur Carter: Cela a précédé Information Canada dans l'existence?

M. Carman: Assurément.

Le sénateur Carter: Si Information Canada n'avait pas été créé, le service d'édition existerait toujours. J'essaie de séparer mentalement Information Canada des services qu'il a pris en charge. C'est dans ce contexte que ma question se pose.

M. Carman: Abstraction faite des contacts ordinaires où sont prises des responsabilités précises, nos contacts n'ont rien de tellement lourd. Cela ne veut pas dire qu'ils ne devraient pas exister. Je suis doublement fortuné ici—vous devez prendre ce que je dis dans le contexte voulu—en ceci que l'Agriculture, un des plus vieux ministères, est presque complètement autonome.

Le vice-président: Quel est votre budget?

M. Carman: La somme totale pour l'exercice financier en cours en est de $2,394,000.

J 25832,C 229,G 001; DATE 072773, TIME 115349; DOC 25832 229

Le sénateur Yuzyk: Vous voulez dire le budget de la Division de l'information?

M. Carman: C'est le budget de la Division de l'information en soi. J'ai 92 années-hommes.

Le vice-président: Quatre-vingt douze années-hommes.

M. Carman: Oui.

Le vice-président: Combien de postes d'agents d'information, dans la catégorie d'agents d'information de la Fonction publique, cela vous donne-t-il?

M. Carman: Trente-deux postes de ce genre.

Le sénateur Carter: Vous avez parlé du service qu'Information Canada vous a rendu en publiant les livres que votre budget ne vous permet plus de réimprimer. Si Information Canada n'existait pas, pourriez-vous encore faire imprimer ces livres par l'Imprimeur de la Reine?

M. Carman: Oui, mais forcé par la nécessité, je m'adresserais à l'Imprimeur de la Reine ou au ministère des Approvisionnements et Services ou à tout autre organisme quel qu'il puisse être, afin d'obtenir un fonds renouvelable ou une sorte quelconque de remboursement, pour la simple raison que mon budget ne me le permettrait pas. La fraction de mes crédits destinée à mon personnel n'a pas augmenté. Il est donné à huit, mais ce n'est qu'une consolidation à même la Direction de la recherche de six personnes. Le personnel a changé mais mes frais, qui sont reliés et associés à l'édition, à la production et à la main-d'œuvre, ont augmenté à tel point qu'il me faut commencer à réduire nos activités.

Le sénateur Carter: Cependant, même si Information Canada n'existait pas, on pourrait résoudre le problème?

M. Carman: Il faudrait bien que je m'en occupe. Que cela doit ou non possible . . .

Le sénateur Carter: Voilà où je veux en venir. Vous dites qu'actuellement Information Canada peut se charger de cette tâche à votre place. Qu'elle en a les moyens.

M. Carman: Pas nécessairement, monsieur le sénateur. On cherche à mettre au point un nouveau genre de contrat de façon que l'éditeur participe à un programme coopératif d'édition. L'éditeur assumerait les frais et aurait part aux bénéfices.

Le sénateur Carter: Oui, mais si Information Canada n'existait pas et que nous revenions à la situation qui prévalait avant l'établissement de cet organisme, pourrait-on toujours le faire?

Le vice-président: En d'autres termes, au lieu de verser ces quarante ou soixante mille dollars au fonds du revenu consolidé, le ministère de l'Agriculture pourrait-il vendre ces livres lui-même?

M. Carman: Je n'était pas autorisé à le faire. Cela ne veut pas dire que je n'aurais pu en obtenir la permission du Conseil du Trésor, mais jusqu'ici je n'ai fait aucune démarche.

Le sénateur Carter: Mais aucun organisme n'aurait facilité ce genre de choses?

M. Carman: Non, il n'y en avait pas.

Le sénateur Carter: Ainsi donc, Information Canada est utile à ce point de vue.

M. Carman: Si ce programme est réalisé, il sera très utile.

Le sénateur Carter: Il permettrait de faire ce qui n'aurait peut-être pu être fait avant, ou aussi facilement.

M. Carman: C'est juste, monsieur le sénateur, mais, ce qui est plus important, si on réussit à mettre sur pied un tel programme, ce sera pour l'ensemble de l'administration, non seulement pour le ministère de l'Agriculture, et ce sera là l'effet le plus important.

Le sénateur Carter: Oui, assurément.

Le sénateur Desruisseaux: Vous avez mentionné il y a un moment que des ouvrages techniques se vendaient aux universités.

M. Carman: Oui, ainsi que dans les librairies.

Le sénateur Desruisseaux: Cela représente-t-il un nombre considérable de livres?

M. Carman: Oui, particulièrement dans le cas de livres qui servent aux recherches ou qui sont d'un intérêt technique pour les universités. Par exemple, l'ouvrage de M. Conners sur la phytopathologie qui a pris à celui-ci cinquante-cinq ans à écrire. C'est un lexique mondial d'organismes pathologiques. Il y aura toujours pour cet ouvrage une demande constante. M. Conners y ajoute quelque chose cette année. Même s'il a 92 peut-être 94 ans, il se rend au travail à pied chaque matin, arrive avant 8 heures et ne retourne chez lui qu'à cinq heures du soir. Il ajoutera un supplément à son livre. Cet ouvrage sera l'objet d'une demande constante indéfiniment peut-être, pas une forte demande, mais une demande constante. Il y a un autre ouvrage sur les champignons du Canada pour lequel nous avons une demande constante. Information Canada le vend. Cette année nous devrons assumer les frais de réédition dans les deux langues. Les ventes de l'édition anglaise sont suffisantes pour motiver une réédition mais les ventes de l'édition française sont négligeables, au point d'être un obstacle. Si j'en vends cent par année au Québec, ce sera beau.

Le sénateur Desruisseaux: Vous en subirez le contre-coup.

M. Carman: Oui, j'en subirai le contre-coup, parce que je ne puis en réimprimer qu'une centaine d'exemplaires, mais je dois tirer à 2,500 exemplaires au moins. On refuse de faire marcher les presses pour moins. Je puis me permettre de rééditer l'anglais à 5,000 exemplaires parce qu'il y a une demande non seulement au Canada mais encore aux États-Unis. Information Canada en vendra peut-être entre 550 et 1,000.

Le sénateur Desruisseaux: Prévoyez-vous un accroissement des ventes d'ouvrages techniques aux universités, aux librairies et ainsi de suite.

M. Carman: Il y a eu une augmentation notable au cours des années, monsieur le sénateur, au fur et à mesure de la mise en vente de ces ouvrages. Nous avons aussi une consolidation. Elle paraîtra bientôt. On vient de la mettre sur ma table de travail. Elle m'effraie. Il s'agit de toutes les mites de l'Amérique du Nord. L'éminent savant dans ce domaine se trouve ici à l'Institut de recherches entomologiques. Je n'ai pas trop fait attention à l'ouvrage avant de lire les chiffres: sept volumes de sept cents pages, mille planches en couleurs d'une page entière. Quand on considère que la promotion initiale auprès des

librairies à travers le monde coûtera environ $3,500, puis il me faudra tirer, disons, à 5,000 exemplaires. Les scientistes et les libraires eux-mêmes me diront les chiffres certains. Il nous faudra ensuite garder les volumes sur des rayons. Le coût de chaque ensemble, j'oserais dire, sera d'au moins cent dollars. S'il faut prendre cela sur mon budget, ou même sur le budget de la recherche, ce sera un coût presque inabordable. Nous avons plusieurs ouvrages de ce genre qui nous arriveront bientôt, qui sont le résultat de très, très nombreuses années de recherches consolidées. Nous ignorons tout simplement d'où viendra l'argent. S'il est possible de mettre sur pied un nouveau programme qui fera assumer par l'imprimeur, sous réserve de la récupération des coûts, au moins une partie des frais . . .

Le sénateur Desruisseaux: Qui ferait pareille chose?

M. Carman: N'importe quelle grande compagnie d'édition qui sait que cette demande planifiée existe, s'empresserait d'entreprendre cette affaire. Elle pourrait l'inclure dans ses stocks. La récupération du coût est constante. On prévoira la vente, disons, de 50 exemplaires par année. Je représente le Canada auprès d'un organisme du Commonwealth qui publie pour un million de livres sterling d'ouvrages par année et nous avons un nombre d'ouvrages fixé d'avance que nous mettons de côté pour utilisation dans les bibliothèques et nous intégrons cela dans nos frais. Ce n'est pas difficile, monsieur le sénateur. Il est facile d'établir le rapport coûts-bénéfices en autant que vous avez l'argent nécessaire pour faire le pont. Tel est le problème. Ce n'est pas un gros problème pour tous les ministères. C'est seulement un problème . . . je m'étends peut-être trop longuement sur ce sujet . . . pour les ministères de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de l'Agriculture et de l'Environnement il y a où des établissements de recherche, des établissements d'environnement vivant, comptant des savants qui publient ce genre d'ouvrages. Il n'en est pas ainsi de tous les ministères du gouvernement.

Le sénateur Yuzyk: Publiez-vous des ouvrages en d'autres langues que le français et l'anglais?

M. Carman: Oui, en nombre limité pour répondre à des besoins précis. Nous éditons la publication que l'on retrouve à bord de tous les avions et qui s'intitule *Qui sont vos compagnons de voyage*? Vous l'avez peut-être vue. Nous l'éditons en huit ou neuf langues. Cela s'impose parce que nous voulons la placer dans tous les avions qui viennent au pays, dans chaque langue utilisée. Comme je l'ai dit, il nous est arrivé d'éditer des publications à des fins commerciales, pour notre commerce avec le Japon, par exemple, en japonais. Règle générale, non, à moins que ce soit à une fin spécifique.

Le vice-président: Vous avez parlé d'une publication en ukrainien.

M. Carman: Oui. Il s'agissait de la fétuque rouge et nous l'avons fait parce que nous avions besoin de renseignements. Les Ukrainiens subissaient une infestation de cette maladie, due à un insecte particulier et nous voulions leur dire que s'ils brûlaient leur chaume à l'automne, ils feraient disparaître cet insecte. Nous avons tout simplement composé un préambule en ukrainien. C'était facile: un membre de mon personnel s'en est chargé, on le rédigea, ce préambule, à la machine à écrire et ce fut fait en un rien de temps.

Le sénateur Yuzyk: Quelle fraction de votre budget est affectée à l'édition?

M. Carman: J'ai ici la ventilation. Cette année-ci ce sera probablement à peu près le tiers, ce qui comprendra non seulement les bulletins, dont voici un exemplaire, mais encore des communiqués, dont celui-ci *Ce mois-ci au ministère de l'Agriculture du Canada* que nous distribuons à tous les mois à tous les journaux au Canada dans les deux langues, ainsi que celui-ci, *Nouvelles, Nouvelles, Nouvelles* que nous distribuons à toutes les semaines à toutes les stations de radio, aux journaux, et le reste, au Canada, enfin, tous les genres d'édition.

Le sénateur Yuzyk: Au sujet des livres, quel est le plus fort tirage des livres ou de tout ce que vous imprimez? Je voudrais me faire une idée des tirages.

M. Carman: Comprendriez-vous ce genre d'imprimé: *Qu'en savez-vous au sujet de la pollution et l'agriculture*?

Le sénateur Yuzyk: Oui, il s'agit d'une information utile.

M. Carman: Nous avons tiré dans ce cas-ci à 12,000 exemplaires.

Le sénateur Yuzyk: Mais vous publiez aussi d'autres imprimés à grand tirage?

M. Carman: En voici un, *Culture des glaïeuls*, notre premier tirage a été de 10,000 exemplaires; pour commander de nouveau immédiatement après 25,000 exemplaires, afin d'arriver au bon moment. Dans le cas d'un imprimé comme la série *Qu'en savez-vous au sujet de* . . . distribuée aux écoliers dans tout le pays, nous avons débuté par un tirage de 50,000, sachant que nous aurions la demande voulue. Voici un autre imprimé de la même collection, *Qu'en savez-vous au sujet de* . . .—les élévateurs à céréales, et le reste—nous débuterons par 100,000 exemplaires dans les deux langues parce que nous savons que nous avons la demande voulue et nous avons l'intention d'y répondre.

Le sénateur Yuzyk: Et des éditions reliées?

M. Carman: Des livres reliées, nous n'en publions pas.

Le sénateur Yuzyk: Des brochures?

M. Carman: Oui. Il s'agit généralement d'ouvrages techniques. Notre plus gros tirage a été de 10,000. Normalement, nous tirons à 3,500, 5,000 exemplaires. Cependant, si nous avions eu les fonds nécessaires quand nous avons publié, *Wild Plants of the Canadian Prairies*, j'aurais fait tirer à 7,000 exemplaires, parce que je sais que d'ici dix ou douze ans, les universités s'en serviront. Nous n'avions pas d'argent et nous avons tiré à 3,500 exemplaires.

Le sénateur Yuzyk: Votre situation est maintenant meilleure avec Information Canada?

M. Carman: Si ce nouveau programme d'édition coopérative voit le jour, ce sera un poids de moins sur mes épaules. J'espère bien qu'il en sera ainsi.

Le sénateur Yuzyk: Je le souhaite aussi.

M. Carman: Voici quelque chose que je voudrais vous montrer . . .

Le sénateur Yuzyk: Allez-y.

M. Carman: Je vous ai dit que nous nous suffisions pas mal à nous-mêmes. Nous avons, pour chaque lettre que nous recevons et remettons à un membre de notre personnel pour qu'il y réponde, par écrit une petite fiche que nous établissons et que l'on peut mettre dans l'un ou l'autre de ces choses. Chaque semaine, je fais faire une impression numérique de ces lettres par l'ordinateur, de telle sorte que je puis prévoir où va surgir un problème, avant que celui-ci devienne manifeste, dans un grand nombre de cas. C'est un bon petit système. M. D'Avignon et son personnel y collaborent depuis quelque temps et je pense qu'ils vont chercher à y donner plus d'ampleur. Je voulais signaler que s'il a été conçu pour l'Agriculture, je pense qu'avec la collaboration d'Information Canada, il peut être mis à la disposition de tous les autres ministères.

Le vice-président: Qu'est-ce que vous faites entrer dans l'ordinateur?

M. Carman: Nous inscrivons et nous résumons toutes les lettres qui viennent nous soumettre un problème et nous demander un renseignement.

Le vice-président: Combien d'articles ou de problèmes pourriez-vous avoir?

M. Carman: Nous en avons un nombre infini mais, parce que nous les avons confiés à l'ordinateur, il n'y a plus de problème. Je puis obtenir une ventilation par langue, sujet, endroit, jour, loi ou règlement, ligne de conduite ou autrement, et ainsi de suite. Puis, si une tendance se dessine dans ces lettres à l'égard d'un sujet particulier, cela m'aide à sortir un bulletin un à l'avance pour faire savoir que «J'ai besoin d'information sur ce sujet particulier et il me la faut tout de suite.» Je me sers de ce système comme indicateur.

Le sénateur Yuzyk: Vous trouvez-vous parfois, à cause de cela, obligé d'embaucher des recherchistes pour résoudre des problèmes de ce genre?

M. Carman: Non, deux membres de mon personnel sont, je pense, plus compétents que tous ceux que je pourrais embaucher. Non seulement ils connaissent le terrain, mais encore ils savent comment faire de la recherche pour établir l'utilité du projet.

Voici un exemple. Je m'inquiétais l'an dernier des sommes que nous effections à la télévision, J'ai une émission de télévision à tous les mois et qui me coute $55,000. Nous devons louer de l'équipement parce que nous n'en avons pas. Nous avons un contrat avec CJOH. Nous fournissons le film, y ajoutons la bande sonore, nous fournissons les présentateurs et participants.

J'ai fait une analyse coûts-bénéfices. Je ne pouvais la faire dans tout le pays. Je l'ai fait en Saskatchewan et au Québec. Nous avons constaté une utilisation de 190 p. 100 en Saskatchewan, ce qui signifie que toutes les stations en Saskatchewan ont utilisé l'émission 1.9 fois, près de deux fois chacune. Une fois au cours du meilleur temps d'écoute. Au Québec, l'utilisation a été de 1.89, ce qui est, some toute, deux fois encore, et la plupart du temps au cours de la meilleure période d'écoute.

L'analyse coûts-bénéfices m'a appris que si j'avais été obligé d'acheter ce temps, j'aurais dû débourser un demi-million de dollars. Je ne suis donc pas trop mécontent de mon travail à la télévision. La même chose va pour la radio. Nous faisons la même chose régulièrement, mais ces hommes savent de quoi il retourne. je ne m'adresserais donc pas à un service de l'extérieur pour faire l'évaluation; je m'en tiendrais à mon propre personnel.

Le sénateur Yuzyk: Parlons maintenant de l'émission à la radio de Radio-Canada qui passe à midi et que j'écoute de temps à autre; de quelle façon y êtes-vous associé?

M. Carman: Vous connaissez le rapport sur le marché diffusé le vendredi?

Le séçnateur Yuzyk: Oui.

M. Carman: Nous fournissons la voix. Nous obtenons la matière et nous la préparons. Nous la prenons sur les télétypes à dix heures du matin. Nous l'avons toute là.

Le sénateur Yuzyk: Radio-Canada vous facture-t-il ce service?

M. Carman: C'est nous qui devrions nous faire payer par Radio-Canada!

Le sénateur Yuzyk: Bien, leur demandez-vous quelque chose?

M. Carman: Non. Je n'ai aucun moyen de le faire. Nous résumons la matière. Ted Root fait cette émission pour les provinces Maritimes à onze heures. Il commence vers dix heures et cinquante. Nous nous sommes organisés de façon qu'une station émettrice n'ait qu'à composer un numéro—l'émission est enregistrée sur bande—pour la relayer. C'est aussi simple que cela. Au cours des heures tranquilles, entre quatre heures de l'après-midi et huit heures le lendemain matin, n'importe quelle station de radio peut obtenir par fil une émission sur ce qui s'est passé ce jour-là dans le monde de l'agriculture. Cela coûte un dollar. Cependant, nous lisons le programme sur le bétail sur pied sans perdre de temps à partir d'Halifax; puis le réseau français le prend et le traduit et le relaie à leur émission de midi à Québec et à Montréal. Puis, il est retransmis par les fils et n'importe quelle station peut l'utiliser pour son émission de midi de Radio-canada. Non seulement nous le produisons mais encore nous l'écrivons et nous en faisons lecture. Il fait partie de la programmation de Radio-Canada mais nous fournissons la voix.

Le sénateur Yuzyk: C'est merveilleux. Je me demande déjà pourquoi Information-Canada n'a pas un programme de ce genre dans tout le Canada—point n'est besoin qu'il soit très long—pour signaler à l'attention des citoyens l'information disponible et comment ils peuvent l'obtenir. A ma connaissance, il n'y a pas eu de programme de ce genre.

M. Carman: Bien entendu, je ne puis répondre pour Information-Canada à ce sujet, mais à moins d'avoir un programme exigé par le demande ou une disposition législative qui en crée le besoin, j'hésiterais longtemps avant de garantir l'argent nécessaire pour le diffuser à travers tout le Canada.

Le sénateur Yuzyk: Mais je pense que c'est le genre de service que Radio-Canada peut et devrait assurer.

M. Carman: Cela dépasse ma compétence et j'en suis certain, vous vous en rendez compte, monsieur le sénateur.

Le sénateur Yuzyk: Nous sommes ici pour étudier ces problèmes. Cela pourrait être utile pour nos recommandations.

J 25832,C 233,G 001; DATE 072773, TIME 115349; DOC 25832 233

M. Carman: Exprimant de nouveau une opinion personnelle, qui s'appuie sur une longue recherche, si je veux diffuser, par exemple, les derniers prix des céréales, j'ai le choix de trois méthodes. L'une est la *Lettre aux cultivateurs* que nous devons au sénateur Hays lorsqu'il était ministre. Il suffit de l'envoyer dans l'Ouest. je puis, en cinq jours, faire rédiger, imprimer et distribuer cinq millions d'exemplaires. C'est ce que je fais. Je vous serais reconnaissant de ne pas me demander quels raccourcis je prends.

Le sénateur Yuzyk: Très efficace!

M. Carman: Je le passe à quelqu'un qui peut le faire. Je ne le fais pas moi-même, je vous l'assure. J'envoie aussi une émission enregistrée sur bande à chaque station de radiodiffusion mais, en même temps, quand une émission doit être diffusée au plus tôt, je dore la pillule en achetant de la publicité. Si je l'achète pour deux, je suis certain d'en avoir trois gratuitement. Toutes ces stations ont pour but de faire de l'argent. Je suis porté à croire que tout programme de ce genre doit d'abord être acheté. Sans aucun doute, parce qu'on n'a pas besoin de nous pour cela. On a besoin de nouvelles agricoles. Ainsi donc, nous devons faire la différence entre les deux mais cela est possible.

On peut le faire d'une façon, mais cette fois-ci encore je ne vois pas comment sinon en utilisant du temps payant. Par exemple, il y a deux ou trois ans, il devint évident qu'il fallait utiliser les insecticides avec plus de soin. Nous avons affecté $50,000 à l'achat de temps de télévision. Nous avons produit des émissions de 30 secondes, d'une minute et de trois minutes. Une émission de cinq minutes a été envoyée au ministère de l'agriculture des États-Unis, pour diffusion aux points frontaliers. Nous avons acheté un minimum de temps. Nous ne pouvons pas acheter de temps aux États-Unis parce que la programmation est publique en entier et le gouvernement ne peut l'acheter. Nous sommes mieux partagés, parce que nous le pouvons.

Je vais me servir d'un exemple au point d'une émission envoyée à Regina l'année dernière. J'ai acheté cinq secondes d'une émission de trente, deux d'une émission d'une minute et une d'une émission de cinq minutes, devant être diffusées à certains moments. Toutefois, on les a considérées comme étant d'intérêt public. Le coût total de l'émission était de $50,000, comprenant la préparation, l'impression, la production et l'achat de temps. Après trois mois, nous avions pour $550,000 de temps gratuit de télévision à notre disposition. Je regrette l'absence du sénateur Molson parce que la compagnie Molson est allée jusqu'à se servir d'une de leurs trois annonces-éclairs pour diffuser notre message au cours d'une partie de football. Je crois que si nous n'avions pas acheté de temps, nous n'aurions pas eu l'autre temps de couverture.

Par contre, aux États-Unis, on utilise une émission de cinq minutes *ad nauseam* à toutes les stations frontalières. J'en étais ravi parce qu'elles couvrent le Canada comme d'une tente. Je n'aurais pu acheter ce temps. Je n'ai aucun moyen d'en établir le coût, de toute façon. Il me semble que son coût approximatif est de $55,000 à $60,000 pour une insertion de trois minutes au cours d'un match de football. En d'autres termes, nous avons payé les frais de toute l'émission avec cette annonce publique d'une minute qui était gratuite.

Le sénateur Yuzyk: Il faudrait que la haute direction d'Information-Canada prenne ceci en considération.

M. Carman: Je suis certain que c'est déjà fait.

Le président: Qu'avez-vous à nous apprendre avant de terminer?

M. Carman: Je puis vous dire d'où vient la demande dans notre Division de l'information, parce que, je le répète, nous avons un personnel qui ne fait pas autre chose que d'évaluer nos besoins pour évaluer ensuite la demande, ce qui est deux chose différents. La demande peut venir des ministères ou du public. Jusqu'ici, je pense que la radio et la télévision répondent très bien à nos besoins. D'une façon générale, la télé est au-dessus de mes moyens. Je puis acheter du temps à la radio, ce qui me permet de rejoindre mon auditoire. Par exemple, nos données relatives à l'écoute, qui sont passablement bonnes, nous apprennent que si je veux rejoindre l'été un auditoire urbain, il me faut diffuser à 6 h. 30 du matin, parce que les «collets bleus» se rendent alors à leur travail en automobile en écoutant la radio. Si je veux atteindre les cultivateurs, les vrais, c'est à 6 h. 30 du matin qu'il faut le faire; s'ils ne sont pas dans leurs étables, ils sont en train de préparer leur équipement. Je les rejoindrai à midi également, mais pas à un autre moment. Durant la soirée, ils cherchent à se détendre et ne tiennent pas à m'écouter. Par «moi», j'entends le ministère. Cette façon de procéder se répand rapidement.

Ces imprimés sont destinés aux écoliers et au grand public, désireux de se renseigner sur la pollution. Nous les éditons seulement pour répondre à la demande. Nous attendons que celle-ci se manifeste avant d'agir. Je revois la correspondance à l'aide de l'ordinatuer pour m'assurer qu'elle existe. Cet imprimé porte sur les semences; celui-là, sur les céréalses secondaires; cet autre encore, sur le blé. Nous tirons, la première fois, à 10,000 exemplaires; puis à 20,000, puis encore à 20,000. Nous avons déjà atteint les 50,000 exemplaires cette année. Cette brochure-ci s'intitule *Conférences sur les lots boisés.* La demande se maintient à un niveau constant. Nous l'avons aussi en anglais et en français. Nous avons tiré ces brochures à dix mille exemplaires chaque fois et nous avons fait trois éditions. Cette brochure-ci s'intitule *La production fruitière.* Elle a été tirée successivement à 10,000, 10,000, 15,000 et 17,000 exemplaires et, à la prochaine réédition, elle sera tirée à 15,000 et 17,000 exemplaires. La presse est à ma disposition et je ne puis réduire le nombre d'exemplaires. Par contre, cette brochure-ci a été tirée à 20,000 exemplaires. Elle porte sur les *Élévateurs à grains.* Nous n'aurons pas besoin de faire une réédition cette année. La borchure *Les plantes oléagineuses* est en voie de réédition. Nous avons tiré à 15,000 exemplaires en 1971. Il nous en faudra 15,000 autres. La demande en provenances des maisons d'enseignement et du public en général augmente.

Le sénateur Carter: Distribuez-vous ces imprimés gratuitement?

M. Carman: Oui, sans dépasser dix exemplaires. Certains coûtent trop cher pour qu'il soit possible de les donner, par exemple celui sur les viandes. Le livre de cuisine que nous avons publié *Food à la canadienne* a failli tourner à la catastrophe. Je prévoyais vendre environ 5,000 exemplaires à l'EXPO. Nous en avons vendu 5,000 dès la première semaine. J'ai perdu 50 cents sur chaque exemplaire, parce qu'à ce niveau je subventionnais l'édition. Le contrat eût-il prévu la récupération des coûts, l'imprimeur aurait augmenté le prix d'un dollar et réalisé son bénéfice. Nous en avons vendu 50,000 et cela

continue. La demande se maintiendra pour des publications de ce genre. Plus Information Canada prendra de l'expansion plus la demande augmentera.

Le vice-président: Je vous remercie. Non seulement vous avez su nous intéresser mais encore vous nous avez appris quelque chose.

La séance est levée.

J 25832,C 233,G 001; DATE 072773, TIME 142054; DOC francois233

APPENDICE «A»

Information Canada

LISTE DES SUCCÈS DE LIBRAIRIE

L'Agriculture canadienne des années 70
La viande—achat—cuisson.
La volaille, achat—cuisson
Food à la canadienne
Univers sans distance
Rock and Mineral Collecting in Canada
Géologie et ressources minérales du Canada
Atlas et toponymie du Canada
Le poisson dans la cuisine canadienne
The Unbelievable Land
People of Light and Dark
Northern Cook Book
Livre blanc sur la Conversion au système métrique au Canada
Comment les Canadiens se gouvernent
Arbres indigènes du Canada
Indian and the Law
Les Routes des voyageurs: hier et aujourd'hui
Constitution canadienne
Indicateur de prix pour achat judicieux
Canada—du temps qui passe
Fondateurs et gardiens
Déclaration canadienne des droits
Manuel traitant des pouvoirs et obligations des agents de la paix en matiere d'arrestation et en matière de mise en liberté et de détention des prévenus avant le procès
Coup d'œil sur le monde du travail
Hockey élémentaire
Hockey complémentaire
Hockey—Manuel de l'entraîneur
Programme 5BX pour être en forme
Rapport provisoire de la commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales
Alimentation saine
Ski, divertissement pour tous
La famille sous la tente
Les oiseaux du Canada
Le Parlement du Canada
Protection contre l'incendie au foyer
Mammifères du Canada
Corn Goddess & Other Tales from Indian Canada
Initiation à la cueillette des champignons sauvages
Loi sur les corporations canadiennes (consolidation administrative)
Propriété étrangère et structure de l'industrie canadienne
Mass Media: Rapport du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse
Rapport de la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme
Comment fonctionne le Parlement
Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada
Armoiries, drapeaux et emblèmes floraux du Canada
Rapport du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté au Canada
Canada 1972
Annuaire du Canada 1972
Code des pratiques et méthodes de navigation
Manuel de pilotage des avions
Ordonnance sur la navigation aérienne
Weather Ways
Statuts du Canada, 1970

APPENDICE «B»

CONDITIONS DE LOCATION DES CENTRES D'INFORMATION-CANADA

1. HALIFAX

Emplacement: 1683, rue Barrington, Immeuble Johnson

Propriétaire de l'immeuble: La province de Nouvelle-Écosse

Superficie en pieds carrés: 6,372. Taux $6.00; Total par année: $38,232.

Durée du bail: 5 ans—du 1er juin 1972 au 31 mai 1977

Approuvé par le C. du T. le 8 juin 1972

Coût des réparations locatives: $115,064.

Frais d'entretien et d'occupation: $10,513, imputables sur le crédit 10.

Crédit, no 10.

2. MONTRÉAL

Emplacement: Librairie, rez-de-chaussée, Tour Shell, Sainte-Catherine et University. Centre d'information, 8e étage, Tour Shell, 1255, rue University.

Propriétaire de l'immeuble: West Crown Holdings Ltd., 1255 rue University.

Superficie en pieds carrés:

Magasin:	8,276	Taux:	$25.00	Total par année:	$206,900
Centre d'inf.:	2,756	Taux:	$ 8.10	Total par année:	$ 22,323
Total	11,032				$229,223

Durée du bail: 10 ans—du 1er novembre 1971 au 30 octobre 1981

Approuvé par le C. du T.: NON INCLUS

Coût des réparations locatives: $250,000.

Frais d'entretien et d'occupation: inclus dans le loyer.

Crédit: no 10.

3. OTTAWA

Emplacement: Librairie, rez-de-chaussée, Immeuble Vanguard, 171, rue Slater. Centre d'information; 12e étage, immeuble Vanguard, 171, rue Slater.

Propriétaire de l'immeuble: 171 Slater Street Ltd., 1801 Woodward Drive, Ottawa.

Superficie en pieds carrés:

Magasin:	5,381	Taux:	$8.50	Total par année:	$45,739
Entrepôt:	2,692	Taux:	$2.10	Total par année:	$ 5,653
Centre d'inf.:	6,050	Taux:	$5.20	Total par année:	$31,450
Total	14,123				$82,842

Durée du bail: 10 ans—de mai/juin 1970.

Approuvé par le C. du T.: NON INCLUS

Coût des réparations locatives: inclus dans le loyer.

Frais d'entretien et de fonctionnement: inclus dans le loyer.

4. TORONTO

Emplacement: 221, rue Yonge.

Propriétaire de l'immeuble: Adams Furniture Company Ltd., Toronto.

Superficie en pieds carrés: 9,747. Taux: $8.84. Total par année: $86,200.

Durée du bail: 5 ans—à compter de l'occupation.

Approuvé par le C. du T. le 12 janvier 1972.

Coût des réparations locatives: $157,642.

Frais d'entretien et de fonctionnement: inclus dans le loyer.

Crédit, no 10.

5. VANCOUVER

Emplacement: angle Robson et Granville.

Propriétaire de l'immeuble: Murray Goldman Ltd.

Superficie en pieds carrés: 10,800. Taux $11.11. Total par année: $119,988.

Durée du bail: 5 ans—à compter de janvier 1972.

Approuvé par le C. du T. le 2 février 1972.

Coût des réparations locatives: $270,000.

Frais d'entretien et de fonctionnement: inclus dans le loyer.

Crédit, no 10.

6. WINNIPEG

Emplacement: 391-393, avenue Portage.

Propriétaire de l'immeuble: Laporte Realty Ltd.

Superficie en pieds carrés:

Magasin:	5,040	Taux:	$7.52	Total par année:	$37,901
Entrepôt (non fini):	1,900	Taux:	$ .53	Total par année:	$1,007
Entrepçt (ordinaire):	3,000	Taux:	$2.00	Total par année:	$ 6,000

Durée du bail: 5 ans—à compter de l'occupation.

Approuvé par le C. du T. le 19/11/70.

Coût des réparations locatives: $83,900.

Frais d'entretien et de fonctionnement: inclus dans le loyer.

Crédit, no 10.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa, Canada

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

Président suppléant: L'honorable HERBERT O. SPARROW

Fascicule nº 6

LE MERCREDI 13 JUIN 1973

Troisième et dernière séance sur le Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974

APPENDICES «A» ET «B»

(Témoins: Voir le procès-verbal)

25834—1

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

L'honorable D. D. Everett, président

L'honorable Herbert O. Sparrow, président suppléant

Les honorables sénateurs:

Benidickson, W. M.	Langlois, L.
Carter, C. W.	*Manning, Ernest C.
Côté, Jean-Pierre	*Martin, Paul
Croll, David A.	(Ex officio)
Desruisseaux, P.	Paterson, N. M.
Everett, Douglas D.	Phillips, O. H.
*Flynn, Jacques	Prowse, J. Harper
(Ex officio)	Rowe, F. W.
Giguère, Louis de G.	Sparrow, Herbert O.
Grosart, Allister	Welch, Frank C.
Laird	Yuzyk, Paul

(Quorum 5)

**Membres d'office*

Ordres de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 21 février 1973:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentées au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 15 mars 1973:

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques, de commis aux écritures et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

25834—1½

Procès-verbal

Le mercredi 13 juin 1973.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 heures 35 pour continuer l'étude du Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Présents: Les honorables sénateurs Everett (*président*), Carter, Desruisseaux, Langlois, Prowse, Rowe, Welch et Yuzyk. (8)

Aussi présent: M. G. Cocks, directeur de la recherche.

Témoins:

Du ministère du Travail:

M. John McLeod, représentant la Direction des relations extérieures.

Autres témoins:

M. Guy R. D'Avignon, directeur général, Information Canada;

M. A. G. Trickey, directeur général adjoint, Information Canada;

M. Claude Beauchamp, directeur de l'édition, Information Canada;

M. J. C. Douglas, directeur du Service audio-visuel de la Division des expositions, Information Canada;

M. Tom Ford, directeur des opérations régionales, Information Canada;

M. David Monk, directeur des projets spéciaux, Information Canada;

Mme Claire Lachance, attachée de direction auprès du directeur général, Information Canada.

Sur proposition du sénateur Yuzyk, il est convenu d'imprimer en Appendice «A» le document sur les activités des Unités de création d'Information Canada du 1er janvier au 31 mai 1973.

Il est convenu d'imprimer en Appendice «B» le document relatif au nombre d'employés (répartis selon le lieu d'emploi) au 20 mai 1973.

A 12 heures 20, le Comité ajourne ses travaux jusqu'à 14 heures 30.

A 14 heures 40, le Comité reprend ses travaux.

Présents: Les honorables sénateurs Everett (*président*), Carter, Desruisseaux, Giguère, Langlois, Martin, Phillips, Welch et Yuzyk. (9)

Présent, mais ne faisant pas partie du Comité: L'honorable sénateur McLean.

Aussi présent: M. G. Cocks, directeur de la recherche.

Témoins: du Conseil du Trésor:

L'honorable C. M. Drury, président;

M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint, Direction des programmes;

M. D. G. Hartle, sous-secrétaire, Direction de la planification.

A 16 heures 25, le Comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Gérard Lemire.

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales

Témoignages

Ottawa, le mercredi 13 juin 1973.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, qui a été saisi du Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, se réunit aujourd'hui à 9 heures 30.

Le sénateur Douglas D. Everett (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, étant donné qu'il y a un grand nombre de comités qui siègent aujourd'hui, je propose de commencer malgré le défaut de quorum.

Le sénateur Yuzyk: Étant donné que les membres vont aller et venir, je suis aussi de cet avis.

Le président: Nous comptons parmi nous aujourd'hui M. John McLeod, de la Direction des relations extérieures du ministère du Travail. Honorables sénateurs, je veux présenter nos excuses à M. McLeod pour le grand nombre d'absences, mais six comités siègent à Ottawa aujourd'hui et un autre à l'extérieur. Il y a aussi des réunions de caucus.

M. John McLeod, Direction des relations extérieures, ministère du Travail: Monsieur le président, ces excuses ne sont pas nécessaires.

Le président: Avez-vous une déclaration à faire, monsieur McLeod?

M. McLeod: Oui, j'ai une déclaration d'à peu près six minutes.

Monsieur le président et honorables sénateurs, au nom de la Direction des relations extérieures du ministère du Travail, je veux vous remercier de l'occasion que vous me donnez de vous exposer notre programme d'information et de discuter de nos relations avec Information Canada. Nous croyons que notre programme est généralement assez efficace, mais nous essayons toujours de l'améliorer. Nous faisons appel à Information Canada pour bien des choses. Le mandat de notre direction se trouve dans la Loi concernant le ministère du Travail. Bien sûr, je ne vais pas vous lire toute la Loi, mais il convient de rappeler le début de l'article 4 qui se lit comme suit:

> Afin de répandre des données statistiques et d'autres renseignements exacts au sujet des conditions de la main-d'œuvre, le Ministre doit recueillir, résumer et publier sous une forme convenable des renseignements statistiques et autres au sujet des conditions de la main-d'œuvre...

Le reste du texte est dans la même veine. Transposé en langage courant, il s'agit de renseigner le public, ou plutôt un certain nombre de publics spécialisés, sur les programmes du ministère et de leur présenter la législation, la réglementation et la politique du Gouvernement en matière de main-d'œuvre. Notre public se recrute parmi la direction des syndicats, les industriels et hommes d'affaires, les divers organismes gouvernementaux, la communauté universitaire (surtout le secteur qui s'intéresse aux relations industrielles) et les journalistes spécialisés en ce domaine. Une bonne partie de notre information vise les étudiants et le public en général.

Parmi nos responsabilités importantes, il y a celle de sensibiliser les hauts fonctionnaires du ministère aux implications des politiques, programmes et activités de notre ministère au niveau des relations publiques. Une partie de nos publications vise à faire connaître notre point de vue, présentant des solutions fondées sur les faits et sur le sens commun et encourageant l'évolution des esprits. Entre autres, cette promotion porte sur le droit à la négociation collective, de justes méthodes d'emploi, des salaires et heures de travail justes, la prévention des accidents, de bonnes conditions de travail, des consultations permanentes direction/syndicats, l'égalité des chances pour l'obtention d'un emploi, les perspectives pour la main-d'œuvre féminine et la sécurité d'emploi. Quant au reste, il s'agit souvent de données brutes et de travaux de recherche et de référence à l'usage des syndicats, des employeurs, des organismes gouvernementaux et de la communauté universitaire.

Pour y arriver, nous devons utiliser tous les média. Nous avons des hebdos, comme La Gazette du Travail/The Labour Gazette, qui, soit dit en passant, a été fondée par Mackenzie King, des brochures et des rapports, des films, des projections de diapositives sonorisées, des annonces à la radio et à la télévision, des expositions et des photos. Nous achetons de l'espace et du temps publicitaire dans les divers média. Nous faisons part des faits d'intérêt général à la presse, au rythme d'à peu près 100 communiqués par an.

Il y a deux autres programmes d'information que je voudrais mentionner. Le premier est la Cinémathèque nationale des relations du travail. Mise sur pied par le ministère en 1970, cette cinémathèque possède plus de 200 films, dont elle distribue gratuitement 500 copies par mois par l'entremise de l'Office national du film. Un autre projet vise les élèves du secondaire. Il s'agit d'une série d'articles publiés depuis 4 ans (8 fois par année) dans la revue Today's Generation. Cette revue, du même format que Time, et dont le tirage est d'à peu près 151,000 copies, est distribuée dans les écoles secondaires. Le but de ces articles est de renseigner les élèves sur le monde du travail et de les préparer à s'y intégrer. Nous avons distribué 500,000 copies de tirés à part de ces articles, en paquets de 35. Nous ne pouvons savoir quelle est l'influence précise de ce programme sur la jeunesse, à défaut d'une étude scientifique sur les attitudes. Toutefois, je crois que tous sont d'accord pour dire qu'il permet

à ces élèves de comprendre un peu mieux le domaine du travail et le processus de la négociation collective.

Un autre critère permettant d'évaluer nos programmes d'information est l'importance du budget annuel d'impression du ministère, qui atteint presque $400,000. Durant les prochains 12 mois, nos expositions, présentations de diapositives sonorisées (avec son) et autres présentations audio-visuelles seront utilisées dans plus de 30 événements organisés par les syndicats ou le patronat et tenus dans 21 villes différentes. Nos agents d'information répondent, par téléphone ou par la poste, à 500 demandes par mois.

Nous travaillons avec Information Canada dans plusieurs domaines. Ils se chargent du marketing et de la distribution de toutes nos publications à vendre et du dessin et de la construction de nos expositions, et ils nous accordent leur aide au niveau régional. Ils nous conseillent pour tout ce qui concerne l'identité propre de notre ministère au sein du programme de diffusion du symbole fédéral. Ils répondent aux demandes du public qui ont un caractère général et nous transmettent les demandes plus spécifiques. Leur photothèque nous fournit bon nombre de clichés, que nous utilisons à des fins diverses.

Monsieur le président, étant donné votre horaire chargé, j'ai abrégé le plus possible. Je crois qu'on vous a distribué un résumé de notre budget de dépenses pour l'année 1973-1974. Il me fera plaisir de répondre à toute question portant sur ce résumé du budget et à toute autre question sur notre programme de relations publiques.

Le président: Monsieur McLeod, au nom des membres du Comité, je veux vous remercier pour votre déclaration fort claire. Honorables sénateurs, avez-vous des questions?

Le sénateur Yuzyk: Je n'ai pas le budget des dépenses devant moi; pourrait-on nous renseigner sur le budget de l'année, en précisant la répartition des dépenses entre les activités principales?

M. McLeod: Bien sûr. Pour 1973-1974, nous avons 46 années-hommes et un poste de $554,700 pour les salaires. Pour l'utilisation des média, c'est-à-dire la publicité, les articles dans Today's Generation, la préparation des expositions, les photos, les présentations audio-visuelles et la publication de la Gazette du Travail, nous dépenserons à peu près $364,800. Ceci à même le budget de la Direction des relations publiques. En plus, les diverses directions ont des postes budgétaires pour la publicité, les publications et les présentations audio-visuelles, qui servent à appuyer leurs activités. En tout, ceci doit coûter à peu près $500,000.

Le sénateur Yuzyk: Votre budget a-t-il augmenté chaque année?

M. McLeod: Un petit peu seulement, monsieur le sénateur par suite de la hausse générale des coûts et de l'inflation. En fait, notre personnel a diminué. En avril 1970 nous avions 56 postes et aujourd'hui il reste 46. Ceci est surtout dû à une réorganisation du ministère qui enlève à notre direction certaines installations d'imprimerie et de distribution.

Le sénateur Yuzyk: Ces services sont-ils maintenant la responsabilité d'Information Canada?

M. McLeod: Pas vraiment, monsieur le sénateur. Il s'agit d'installations sur place: reproduction Xerox, distribution de communiqués et publications à usage interne qui autrefois étaient la responsibilité de notre direction. C'est dû à une réorganisation et non à la création d'Information Canada.

Le sénateur Yuzyk: Dans le domaine de l'impression, autrefois du ressort de l'Imprimeur de la Reine et maintenant de celui d'Information Canada, votre ministère a-t-il constaté une dimunition conséquente des coûts?

Le sénateur Prowse: Ou un quelconque changement?

M. McLeod: Oui. Peut-être pourrais-je répondre de la façon suivante: Information Canada se charge du marketing, de la vente et de la distribution de toutes nos publications à vendre. Ceci représente à peu près un cinquième de notre budget d'édition. Depuis que cette responsabilité est passée de l'Imprimeur de la Reine à Information Canada il faut recconnaître que le marketing est fait de façon beaucoup plus professionnelle, sans toutefois critiquer ceux qui faisaient ce travail avant. Si cette responsabilité était retirée à Information Canada, Il va de soi que nous devrions engager du personnel pour s'en occuper.

Le président: Que faisiez-vous pour distribuer vos publications à vendre avant la création d'Information Canada? L'Imprimeur de la Reine s'en chargeait-il?

M. McLeod: Oui. L'Imprimeur de la Reine s'occupait aussi de l'édition, se chargeant ainsi de l'impression et du marketing.

Le président: En fait, vos publications à vendre ont toujours été distribuées par une organisme étranger à votre ministère?

M. McLeod: C'est ça.

Le sénateur Prowse: En vendez-vous plus maintenant? Vos publications sont-elles distribuées à une plus grande échelle?

M. McLeod: Je ne peux vous donner de chiffres précis. Il n'y a pas de doute que la demande est à la hausse. Ils nous aident à faire connaître nos publications. Nous travaillons souvent ensemble pour mettre sur pied une «campagne», le mot est peut-être trop fort, disons un programme. Je crois qu'il est évident que la demande est à la hausse.

Le sénateur Yuzyk: Je voudrais poser d'autres questions dans la même veine. Il y a plusieurs parties du Canada qui, pour le ministère du Travail, étaient difficiles d'accès avant la création d'Information Canada, n'est-ce pas? Cette création vous facilite-t-elle l'accès au peuple canadien lorsqu'il s'agit de la distribution de l'information? A-t-elle donné naissance à un plus grand nombre de demandes?

M. McLeod: Oui. Il est certain que le nombre de demandes de renseignements que nous recevons, ainsi que la demande pour nos publications, ont augmenté depuis qu'Information Canada a commencé à ouvrir des centres d'information régionaux (informathèques et librairies). C'est bien ça.

Le sénateur Yuzyk: En ce qui concerne la promotion, élaborez-vous des projets précis avec Information Canada, par exemple, pour la politique de distribution et de diffusion de l'information, comme celle que vous avez mentionnée, politique qui est très importante pour le peuple canadien?

M. McLeod: Bien sûr. Lorsque nous voulons éditer une publication—Information Canada est mis au courant de toutes nos demandes d'impression, tant pour les publications gratuites que celles qui sont à vendre—nous élaborons tous les deux certaines idées au sujet de sa promotion (qualitative et quantitative). Ensuite, nous nous rencontrons et la décision finale est prise. En fait, cette consultation a souvent lieu, et ici je me réfère à mon expérience au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, alors que la publication est encore à l'étape du manuscrit.

Le sénateur Yuzyk: Ces recontres ou consultations avec Information Canada ont-elles lieu sur une base ad hoc, ou avez-vous des rencontres suivies?

M. McLeod: C'est organisé en ce sens qu'Information Canada connaît à l'avance notre programme d'édition. Mais comme il y a beaucoup de variables et que certaines publications doivent recevoir une promotion différente et plus étendu que d'autres, nous étudions chaque cas particulier pour en discuter ensuite avec Information Canada. Ce n'est pas un processus régulier, qui se produirait disons tous les deux mois. Notre formule est la suivante: quand nous avons besoin de leur avis nous le demandons. D'autre part, il y a un organisme permanent, qui se réunit au moins une fois l'an, le Conseil des directeurs de l'information, présidé par le directeur général d'Information Canada. Il y a aussi un sous-comité consultatif, formé de douze directeurs de l'information. On y discute aussi les questions d'édition. Il est clair, à mon avis, qu'il y a entre nous une bonne communication et je crois que nous retirons le maximum des talents dont les disposent.

Le sénateur Yuzyk: Et c'est plus efficace maintenant qu'à l'époque de l'Imprimeur de la Reine? Par «efficace», je veux dire que vous obtenez des résultats plus rapidement.

M. McLeod: Encore une fois, sans aucunement critiquer ceux qui s'en occupaient avant—plusieurs sont maintenant à Information Canada—, c'est beaucoup plus professionnel maintenant. Ils connaissent bien les exigences du marketing, ce qui nous arrange, et nous en profitons au maximum. Oui, je dois dire que le système actuel est plus efficace.

Le sénateur Prowse: Vous recevez une aide précieuse d'Information Canada lorsqu'il s'agit de déterminer ce qu'il faut faire et combien de temps une publication doit paraître, et aussi pour la diffusion des diverses publications de votre ministère—est-ce bien cela?

M. McLeod: C'est juste.

Le sénateur Prowse: Vos communiqués sont-ils envoyés à la Tribune de la presse ici, ou sont-ils envoyés à tous les journaux et à tous les journalistes? Comme procédez-vous? Les envoyez-vous à un service central de diffusion?

M. McLeod: Cela dépend du communiqué, monsieur le sénateur. Nous les envoyons à la Tribune de la presse. Notre liste de distribution aux média comprend 265 noms. Il s'agit des membres de la Tribune de la presse au Parlement et des journalistes à travers le pays qui se spécialisent dans ces matières. Il y en a quelque 70. Il y a une courte liste de rédacteurs spécialisés qui travaillent pour les média, les éditeurs spécialisés et ainsi de suite. Nous leur envoyons nos communiqués. Nous les expédions à la Tribune de la presse, aux services de dépêches, aux réseaux de télévision, etc. C'est ce que nous faisons habituellement.

Le sénateur Prowse: Récemment, nous avons reçu un représentant de la Tribune de la presse qui a déclaré que la pile de communiqués qu'il recevait était haute de 13 pouces et demi. Il a déclaré que la seule chose à faire était de les expédier au panier. Je me demande quelle est votre expérience à ce sujet. Où, à votre avis, utilise-t-on vos communiqués au maximum?

M. McLeod: Nous n'envoyons un communiqué que lorsque nous avons des faits précis d'intérêt général à communiquer.

Le sénateur Prowse: Comme les statistiques mensuelles?

M. McLeod: C'est juste. Nous les utilisons pour transmettre les nouvelles susceptibles de faire les manchettes. Si ce n'est pas d'intérêt général, nous n'envoyons pas de communiqué. C'est une forme d'action que nous utilisons avec mesure.

Quant au résultat, notre service de coupures de presse et divers phénomènes de rétroaction nous démontrent que nos communiqués sont utilisés. Je crois qu'il s'agit de n'envoyer que des communiqués justifiés, et de les envoyer directement à la personne qu'ils sont susceptibles d'intéresser. Autrement, on perdrait notre crédibilité auprès des média et nos communiqués seraient automatiquement jetés au panier.

Le sénateur Prowse: Oui, je suis aussi de cet avis. Bien sûr, en ce qui concerne la publicité vous avez une réaction plus positive que du côté de la Tribune de la presse, du moins je le suppose. En d'autres mots, personne ne refuse vos annonces. Placez-vous beaucoup d'annonces? En faites-vous dans les hebdomadaires?

M. McLeod: En général, notre programme de publicité est axé sur les quotidiens dans trois grandes régions. Nous utilisons quelquefois les hebdos, mais c'est très rare. Ceci se justifie du fait que nous essayons de retirer le maximum de notre budget de publicité. Chaque programme de notre ministère qui doit faire l'objet d'une publicité est étudié pour déterminer ce que nous voulons dire et à quel public. Nous décidons alors, sur une base aussi scientifique que possible, quelle est la meilleure façon de rejoindre ce public. Dans notre secteur, peu d'hebdos nous permettraient de rejoindre notre public, ou plutôt nos publics—les syndicats, les travailleurs, les industriels et les gestionnaires.

Le sénateur Prowse: Vous pouvez les toucher par l'entremise de revues d'affaires, des publications commerciales et syndicales, et ainsi de suite.

M. McLeod: Pour rejoindre le public du secteur industriel, propriétaires et gestionnaires, nous utilisons les revues d'affaires, le *Financial Post* et autres publications assimilables. Je pourrais vous en faire la liste. Pour rejoindre les syndiqués, nous utilisons les publications syndicales qui publient des annonces. La radio et la télévision sont efficaces lorsqu'il s'agit de rejoindre la masse des travailleurs. En toute déférence, les hebdos ne sont pas le véhicule le plus efficace pour toucher notre public particulier.

Le sénateur Prowse: Les hebdos commencent à percer en banlieue, mais présentement on les trouve surtout dans les milieux ruraux.

M. McLeod: C'est juste. Il y a, bien sûr, beaucoup d'hebdos de banlieue et on trouve maintenant des hebdos métropolitains.

Le sénateur Prowse: Oui. Que faites-vous pour les divers groupes linguistiques?

M. McLeod: Certains de nos programmes s'en préoccupent. Par exemple, le programme des justes normes d'emploi vise à encourager les employeurs à faire appel aux groupes désavantagés, comme les minorités. La presse ethnique est efficace lorsqu'il s'agit de rejoindre les minorités. A ce sujet, une de nos annonces a été traduite en 18 langues.

Le sénateur Prowse: Utilisez-vous des agences de publicité pour préparer vos annonces, ou avez-vous simplement recours au personnel du ministère?

M. McLeod: Nous utilisons une agence.

Le sénateur Prowse: Quel rôle jouent les agences dans le choix des annonces. Ont-ils la responsabilité finale?

M. McLeod: Non. Ils nous aident en recommandant les média que nous devrions utiliser, toujours en consultation écrite avec les spécialistes du ministère dans le domaine en cause. Par exemple, ils peuvent préparer un projet d'annonce et nous le soumettre. Il y a ensuite de longues discussions qui peuvent même donner lieu à un changement complet d'optique et à une toute nouvelle présentation.

Le sénateur Prowse: Vos annonces sont-elles préparées par eux ou par le personnel du ministère?

M. McLeod: L'agence fait un premier montage et nous présente un croquis. Après discussion avec le ministère, ils apportent les modifications requises et préparent le produit définitif pour les journaux ou revues en question.

Le sénateur Prowse: Le slogan «Faites-le maintenant!», utilisé en rapport avec le programme des travaux d'hiver, est-il la création d'une agence ou de votre ministère?

M. McLeod: C'était avant mon arrivée, mais je crois que c'est M. George Blackburn, alors directeur des relations publiques au ministère du Travail, qui a eu cette idée.

Le sénateur Prowse: Je me souviens de ce slogan parce qu'un caissier de banque s'était envolé avec une forte somme et on l'a perdu de vue pendant toute une semaine. Le gérant de la succursale était d'avis qu'il devait avoir vu une de ces annonces cette semaine-là!

M. McLeod: Nous utilisons des agences, mais ça ne veut pas dire que le personnel du ministère n'a pas aussi de bonnes idées.

Le sénateur Prowse: A Toronto, on trouve une agence qui a un service de dépêches relié aux journaux et aux stations de radio. Utilisez-vous les services d'une telle agence?

M. McLeod: Pour transmettre des nouvelles?

Le sénateur Prowse: Oui. C'est un service qu'il faut payer, si on l'utilise.

M. McLeod: Nous connaissons l'existence de ce service. Il en existe un autre à Montréal. Le ministère du Travail ne les a pas utilisés jusqu'ici. Je peux toutefois vous dire qu'au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, d'où je viens, nous avons utilisé plusieurs fois ce service pour organiser une conférence de presse à Montréal ou pour diffuser des nouvelles dans le Québec, toujours avec un résultat satisfaisant.

Le sénateur Prowse: C'était plus efficace que l'envoi de communiqués à la Tribune de la presse?

M. McLeod: Sur le plan régional c'était très utile, ce service ayant parmi ses clients la plupart des média dans la province de Québec.

Le sénateur Prowse: Utilisez-vous beaucoup les conférences de presse, au lieu de communiqués?

M. McLeod: Si le ministère a quelque chose d'important à annoncer...

Le sénateur Prowse: Je suppose qu'il s'agirait d'un changement de politique?

M. McLeod: Oui. Chaque chose doit être considérée dans son contexte au sein du ministère. Pour annoncer une nomination, l'octroi de certaines sommes, la décision d'un médiateur et toute chose de même nature, nous utiliserions probablement un communiqué. Mais il s'agissait d'un changement majeur de politique affectant les programmes du ministère, il y aurait probablement lieu de donner une conférence de presse. S'il s'agissait d'une nouvelle législation, le ministre déposerait le projet devant la Chambre des communes et nous aurions une série de documents à distribuer au moment où le ministre traverserait la rue Wellington, pour se rendre à l'édifice de la presse rencontrer les journalistes. Encore une fois, il faut en user avec modération.

Le sénateur Prowse: Oui, je comprends. Merci, M. McLeod.

Le président: M. McLeod, en étudiant votre budget j'y trouve le chiffre de $526,200 inscrit au budget des diverses directions pour la production de moyens de communication. Ce chiffre vient-il s'ajouter au total de vos dépenses, savoir $1,093,400?

M. McLeod: Oui.

Le président: Pourriez-vous alors me dire ce qui est inclus dans ce chiffre de $526,200?

M. McLeod: Bien sûr. Il s'agit surtout de publicité à l'appui des programmes du ministère ou des diverses directions. Je peux vous indiquer de quel genre d'annonces il s'agit.

Le président: Il y a un autre poste budgétaire, de $364,800, pour la production de moyens de communication. Si vous pouviez nous expliquer la différence entre ces deux chiffres je crois que ce serait utile, car ils sont placés sous la même rubrique.

M. McLeod: Oui. La somme de $364,800 est administrée par la Direction des relations publiques. La publicité dans ce cas portera sur des questions qui intéressent plus d'une direction au sein du ministère. Il peut même s'agir d'une question qui intéresse le ministère dans son ensemble. C'est la même chose pour les autres postes budgétaires. Les expositions recouvrent l'activité de tout le ministère. Il en va de même des présentations audio-visuelles et de la Gazette du Travail. Les moyens de communication qui sont au budget des diverses directions traitent plus particulièrement des programmes de la direction en cause, par exemple les justes normes d'emploi, les normes du travail, le bureau de la main-d'œuvre féminine, et ainsi de suite.

Le président: Cette façon de présenter votre budget vous est-elle propre? Est-ce la façon particulière de faire adoptée par votre ministère ou s'agit-il d'une exigence du Conseil du Trésor?

M. McLeod: Excusez-moi, monsieur le sénateur, mais je ne comprends pas votre question.

Le président: Vous m'avez dit être responsable de la production des moyens de communication lorsque plus d'une direction est en cause, ce qui nécessite un budget de $364,800.

M. McLeod: Oui.

Le président: Puis vous avez la production de moyens de communication prévue spécifiquement au budget de chaque direction de votre ministère.

M. McLeod: Oui.

Le président: Ma question est la suivante: est-ce votre façon particulière de présenter votre budget ou le Conseil du Trésor exige-t-il que vous le présentiez de cette façon?

M. McLeod: Je ne crois pas que ce soit une exigence du Conseil du Trésor, mais c'est notre façon de faire. Ceci permet à chaque direction d'avoir un droit de regard sur son budget.

Le président: Bon. M. McLeod, dans votre déclaration du début vous nous avez parlé d'un projet impliquant des films. Pourriez-vous élaborer à ce sujet?

M. McLeod: Oui. En fait, il s'agit de la Cinémathèque nationale des relations du travail. Cette cinémathèque a été créée par le ministère pour regrouper certains films. Je lis au hasard quelques phrases du document l'autorisant. On y retrouve des films sur tous les aspects des relations industrielles: négociation collective, amélioration des communications, productivité, formation des cadres, etc. La cinémathèque a été mise sur pied après un processus de consultation qui a duré un an et demi, regroupant le Congrès du Travail du Canada, la Confédération des syndicats nationaux, l'Association canadienne des fabricants et d'autres organismes du même genre. L'Office national du film administre cette cinémathèque et il distribue gratuitement tous nos films. La cinémathèque en est à sa quatrième année d'existence et elle possède à peu près 150 films en anglais et 58 en français, chacun en plusieurs copies. Je crois que j'ai déjà dit que l'Office national du film en prêtait à peu près 500 copies par mois.

Le président: Vous voulez dire 500 copies de ces films?

M. McLeod: C'est juste.

Le sénateur Prowse: S'agit-il d'un prêt, ou leur donnez-vous la copie?

M. McLeod: Il s'agit d'un prêt.

Le sénateur Prowse: Et ils vous les rendent?

M. McLeod: Oui.

Le président: Ceci fait partie du poste budgétaire de $40,000 prévu pour la Cinémathèque nationale?

M. McLeod: Oui, monsieur.

Le sénateur Prowse: Qui fait ces films pour vous, Information Canada ou l'Office national du film?

M. McLeod: Un certain nombre de films ont été commandés par notre ministère à l'Office national du film. Je crois que plusieurs autres ont été faits par diverses organisations: industries, syndicats, etc. Je n'ai malheureusement pas une liste de ces films donnant leur origine. Nous en obtenons de plusieurs sources.

Le sénateur Prowse: Vous prenez tout ce qui peut vous être utile?

M. McLeod: Oui.

Le président: Je crois que vous avez déclaré que vos agents d'information répondaient à 500 demandes de renseignements par mois, est-ce bien cela?

M. McLeod: Oui.

Le président: Où se trouvent ces agents d'information?

M. McLeod: Dans notre direction, ici au ministère.

Le président: Ils sont tous ici au ministère?

M. McLeod: Oui. Nous n'avons pas d'agents d'information pour les diverses régions.

Le président: Avez-vous des bureaux régionaux d'information?

M. McLeod: Pas vraiment. Le ministre a des bureaux à travers le pays, mais ils s'occupent de relations industrielles, de sécurité, et ainsi de suite. Je n'ai pas de renseignements précis quant au nombre de demandes qu'ils pourraient recevoir. Ce sont des bureaux spécialisés, qui s'occupent de conditions de travail, de sécurité, de relations industrielles, de la prévention des accidents et autres choses de même nature.

Le président: D'où proviennent les 500 demandes que vous recevez chaque mois? Vous pourriez peut-être nous dire brièvement de quel genre de demandes il s'agit et comment elles se rendent aux agents d'information du ministère?

M. McLeod: Nous avons beaucoup de demandes de renseignements en provenance des étudiants et du grand public. Bien sûr, je parle ici de la Direction des relations publiques et non des directions spécialisées du ministère. Nous avons plusieurs demandes de gens qui ne connaissent probablement pas assez le ministère pour pouvoir poser leur question directement aux spécialistes, alors ils s'adressent à nous. Il y a une très grande variété de gens. Je ne peux pas être très précis, mais il me semble que sur ces 500 demandes la plupart proviennent du milieu étudiant et du grand public.

Le président: Et si l'on prenait tout le ministère, pourriez-vous nous dire combien de demandes vous revevez? Un chiffre approximatif?

M. McLeod: M. le sénateur, je n'ai pas de chiffres précis mais je crois viser à peu près juste en disant que le chiffre est au moins trois fois plus élevé que celui que je vous ai donné pour la Direction des relations extérieures.

Le président: Savez-vous combien de demandes vous parviennent par l'entremise d'Information Canada?

M. McLeod: Sur le chiffre de 500 par mois, je crois qu'au moins une centaine viennent d'Information Canada, qui nous les transmet par le courrier ou simplement par téléphone.

Le président: Il s'aigt ici de conjecture et peut-être vous sera-t-il impossible de répondre à ma question. A votre avis, le Canadien moyen qui a une question concernant le ministère du Travail s'adressera-t-il au ministère du Travail, ou à une de ses directions, ou s'adressera-t-il à Information Canada?

M. McLeod: Je ne suis pas sûr de bien comprendre votre question M. le sénateur.

Le président: Comme je l'ai dit, c'est de la conjecture et il se peut que vous puissiez difficilement me répondre. Compte tenu des statistiques que vous possédez au sujet des demandes de renseignements que reçoit votre ministère, savoir 1,500 par mois, ainsi que du nombre que vous recevez d'Information Canada, si vous faites appel à votre expérience de professionnel dans ce domaine, croyez-vous qu'un Canadien ayant besoin d'un renseignement du ministère du Travail aurait tendance à s'adresser au ministère du Travail, irait-il plutôt dans un centre d'information ou écrirait-il directement à Information Canada?

M. McLeod: Ce n'est pas une critique d'Information Canada, mais je crois qu'il n'a pas de doute que cette personne, si elle se trouvait à Ottawa, s'adresserait au ministère du Travail. Ailleurs, il s'adresserait probablement à un de nos bureaux régionaux s'il y en avait un près de chez lui et s'il en connaissait l'existence. Plus la question sera précise, plus il aura tendance à s'adresser au ministère à Ottawa, ou à un de ses bureaux régionaux. Mais s'il ne savait pas où aller, je suis certain qu'il s'adresserait à Information Canada.

Le président: Ainsi, vous pensez que pour une demande particulière il s'adresserait au ministère et pour une demande de nature générale à Information Canada?

M. McLeod: Oui.

Le président: Pour la diffusion de l'information, vos opérations sont-elles toutes centralisées ou utilisez-vous des bureaux régionaux?

M. McLeod: 99 pour cent de ce travail se fait ici au ministère.

Le président: Information Canada pourrait-il vous aider à diffuser l'information au niveau régional?

M. McLeod: Nous croyons qu'Information Canada peut jouer ce rôle. En fait, nous sommes présentement impliqués dans leur projet pilote au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. Ce projet a justement pour but d'explorer ce domaine. Je n'en connais pas les résultats mais, à mon avis, c'est du simple bon sens de dire que là où un ministère n'a pas de bureau régional d'information il devrait utiliser les installations et les ressources humaines d'Information Canada afin de mieux desservir la région.

Le président: Vous dites qu'il y a une étude en cours?

M. McLeod: Oui, au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. C'est un projet d'Information Canada.

Le président: S'agit-il de leurs unités itinérantes?

M. McLeod: Je ne suis pas certain qu'ils les désignent ainsi.

Le président: A moins que vous n'ayez quelque chose de précis à ajouter, nous réserverons cette question pour les représentants d'Information Canada.

M. McLeod: Je n'ai rien à ajouter.

Le président: Honorables sénateurs, au cours des séances du Comité sur la croissance, l'emploi et la stabilité des prix, nous avons décidé que le conseiller juridique et le directeur de la recherche pourraient poser des questions. C'est devenu pratique courante aux séances de notre Comité. Avec votre permission, j'aimerais durant ces séances permettre à l'occasion au directeur de la recherche de poser des questions. Est-ce convenu?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, veuillez m'excuser d'arriver si tard. J'ai dû participer à un autre comité qui siégeait à 9 heures.

Le président: Je vous en prie, monsieur le sénateur. Je crois comprendre qu'il y a six ou huit comités qui siègent aujourd'hui.

Le sénateur Carter: N'ayant pas été présent au début pour la déclaration de M. McLeod, il se peut que mes questions aient déjà été posées. Si c'est le cas, vous pouvez me le faire remarquer. Quel a été l'impact d'Information Canada sur votre direction?

M. McLeod: Pour reprendre ce que j'ai dit tout à l'heure, je crois qu'il est indubitable que, dans le secteur public, Information Canada a eu un impact considérable

en introduisant une plus grande efficacité dans la promotion, le marketing et la distribution de nos publications.

Le sénateur Carter: Cela vous a-t-il permis de publier des brochures que vous n'auriez pu publier autrement?

M. McLeod: Non, mais cela nous a permis de profiter des services de marketing améliorés d'Information Canada pour assurer une meilleure diffusion à nos publications à vendre. De plus, la demande pour certaines publications a augmenté. Le nombre de demandes de renseignements a aussi nettement augmenté.

Le sénateur Carter: Comment décidez-vous du genre d'information à diffuser?

M. McLeod: Après consultation avec les diverses directions et compte tenu de l'impact recherché pour leurs programmes auprès d'un public donné. Nous tenons compte aussi de l'importance qu'il y a de communiquer la politique et les programmes du ministère, ainsi que d'en faire comprendre la portée aux parties en cause. En bref, nous établissons un programme d'information qui nous permet de diffuser l'information nécessaire à ceux qui en ont besoin, parce qu'elle les touche ou qu'ils peuvent en bénéficier.

Le sénateur Carter: Votre information est-elle dirigée vers le grand public ou plutôt vers les travailleurs syndiqués?

M. McLeod: Notre public est assez particulier. Disons qu'il s'agit de plusieurs types de publics, savoir, le monde du travail, les employeurs, les syndicats, les organismes gouvernementaux intéressés aux affaires publiques, les membres de la communauté universitaire qui se spécialisent en relations industrielles et, bien entendu, les journalistes qui s'occupent de ces questions. Voilà notre public. Nous diffusons aussi de l'information aux étudiants, aux élèves du secondaire, et au grand public. Mais, en général, il s'agit d'atteindre un public assez spécialisé.

Le sénateur Carter: Votre but principal est-il de renseigner les employeurs, ainsi que le public en général, sur la législation en matière de travail et son importance?

M. McLeod: Oui. Il s'agit d'informer le public des programmes et politiques du ministère, ainsi que d'expliquer les législation, réglementation et politique en matière de travail. Ainsi, nous voulons faire comprendre notre activité et, nous l'espérons, obtenir la collaboration générale pour atteindre les buts du ministère.

Le sénateur Carter: Les syndicats eux-mêmes ont des services d'information bien organisés. Ils ont une publication mensuelle et un département de la recherche qui s'intéresse à bon nombre de choses. Ils ont aussi un organisme de recherche qui fait à l'occasion des recommendations dans le domaine de la politique sociale. Comment réagissez-vous à cela? Racontez-vous votre histoire chacun de votre côté ou bien y a-t-il une collaboration entre vous? S'ils publient des informations truquées, êtes-vous tenus de les corriger?

M. McLeod: Les syndicats publient à peu près 100 revues, bulletins et journaux. Leurs lecteurs se recrutent surtout parmi les membres et ils diffusent l'information d'une façon qui sert à leurs propres fins. De leur côté, l'industrie et la direction ont leurs propres publications, qui visent la poursuite de leurs buts particuliers. Les publications du ministère du Travail visent à combler le vide entre ces deux types de publication en fournissant des renseignements impartiaux et objectifs portant sur tout le monde du travail. C'est là que la Gazette du Travail joue un rôle important, car nulle autre publication ne couvre tout ce domaine de façon à peu près objective.

Le sénateur Carter: Croyez-vous que les éditeurs des syndicats, des fabricants et des employeurs se rangeraient à cet avis que leurs publications sont partiales?

Le président: Je crois que M. McLeod voulait dire que ces publications abordent ces questions d'un point de vue sectoriel, tandis que le ministère du Travail peut adopter une vue plus générale.

Le sénateur Carter: Disons une approche un peu plus objective?

Le sénateur Prowse: Une approche un peu moins sectorielle, peut-être.

M. McLeod: Leurs publications ont un but précis: favoriser la réalisation de leurs objectifs. Ils présentent leur point de vue, comme les gestionnaires le font de leur côté. Et c'est bien comme ça. Mais il faut aussi que tous les sons de cloche se fassent entendre; c'est là que nos publications viennent combler le vide. La Gazette du Travail présente une information objective et des opinions assez impartiales sur tout le monde du travail.

Le sénateur Carter: Quelle est la circulation de la Gazette du Travail?

M. McLeod: A peu près 5,000 en anglais et 3,000 en français.

Le sénateur Carter: Laquelle de vos publications a la plus grande circulation?

M. McLeod: Plusieurs publications sont distribuées gratuitement aux employeurs et syndiqués, par exemple «Travail d'équipe dans l'industrie», dont la circulation est d'à peu près 50,000. Cette publication a pour but d'encourager la consultation entre la direction et les syndicats bien avant qu'il y ait même possibilité de grève. C'est ce qu'on appelle la consultation permanente. Cette publication s'intitule «Travail d'équipe dans l'industrie».

Il existe une autre publication traitant de sécurité; elle vise à encourager l'adoption de normes de sécurité dans l'industrie. Elle est aussi distribuée aux syndiqués et aux employeurs. Je crois qu'elle a une circulation d'un peu plus de 30,000, ce qui est beaucoup pour ce genre de publication.

Le sénateur Carter: Vous avez une direction de la recherche. La Direction des relations publiques et celle de la recherche travaillent en coopération—n'est-ce pas?

M. McLeod: Oui.

Le sénateur Carter: Disons qu'il se produit une grève et qu'elle est longue et difficile. Les syndicats vont faire leurs propres recherches sur les effets de la grève et

publieront leur point de vue. Les employeurs vont faire connaître l'autre côté de la médaille, ce que la grève représente en termes économiques: emplois perdus, possibilités inutilisées, perte de productivité, et ainsi de suite. Où vous placez-vous entre les deux? Faites-vous des recherches sur les répercussions sociales des grèves et leur effet sur les individus touchés?

M. McLeod: Oui. Ces questions intéressent la direction de notre ministère qui se préoccupe de ce genre de recherche. Ils étudient toutes sortes de problèmes. Mais ils ne sont pas rattachés à la Direction des relations publiques.

Le sénateur Carter: Mais vous êtes mis au courant de leurs travaux?

M. McLeod: Oui, nous sommes tenus au courant. Il est d'ailleurs fort probable que l'information ainsi recueillie sera publiée.

Le sénateur Carter: Comment la transmettriez-vous au public? Votre Gazette n'est distribuée qu'à 5,000 exemplaires. Je crois vous avoir entendu dire que la plus grande circulation pour une de vos publications est de 50,000. Si vous vouliez faire comprendre au grand public les vrais effets d'une grève sur le pays et sur les individus en cause, il faudrait une diffusion beaucoup plus grande.

M. McLeod: Je ne veux pas qu'on me fasse dire que la direction de la recherche de notre ministère—que je ne suis pas mandaté pour représenter—se chargerait du projet de mesurer les effets d'une grève. Il me faudrait consulter le directeur responsable de ces questions.

Le sénateur Carter: A-t-il son propre service de relations publiques?

M. McLeod: Bien sûr que non.

Le sénateur Carter: Il doit donc s'adresser à vous.

M. McLeod: Cette direction publie bon nombre de rapports sur les conditions de travail, les salaires et les heures de travail. Nous publions beaucoup de rapports statistiques nous-mêmes; lorsqu'ils sont à vendre, c'est Information Canada qui s'en occupe. C'est notre façon habituelle de diffuser l'information.

Le sénateur Carter: Je crois n'avoir jamais vu une évaluation que je considérais objective d'une grève longue et difficile. On retient l'idée générale que tous les participants sont perdants dans ces cas-là, mais personne n'écrit cette vérité. A mon avis, si quelqu'un peut faire ces choses de façon objective, il ne peut s'agir que d'un organisme gouvernemental qui n'a pas à défendre les intérêts du patronat ou des syndicats.

M. McLeod: Le ministère publie fréquemment toutes sortes de renseignements sur le nombre de grèves, les heures-hommes perdues, etc.

Le sénateur Carter: Je suis au courant, mais il s'agit de statistiques.

M. McLeod: Cette information vise aussi l'impact des grèves sur l'économie. Mais je crois ne pas pouvoir répondre à votre question, M. le sénateur.

Le sénateur Carter: Quelqu'un fait-il ce travail?

Le sénateur Prowse: C'est une tâche réalisable.

Le président: Il semble bien que ça ne se fasse pas. Vous l'avez bien fait resortir, M. le sénateur. Ce sera au procès-verbal. Je crois que vous avez eu raison de soulever cette question.

Le sénateur Carter: Il semble que l'aide que vous fournit Information Canada se situe surtout au niveau de l'édition. Êtes-vous d'avis qu'il pourrait y avoir d'autres services qui n'existent pas encore, par lesquels cet organisme pourrait vous être plus utile?

M. McLeod: Oui. J'ai déjà fait remarquer qu'Information Canada peut nous être utile sur le plan régional. Je crois bien en avoir parlé. Il y a ausi la question des groupes qui visitent Ottawa. Il y a plusieurs groupes, étudiants et clubs sociaux, qui visitent Ottawa de façon à peu près organisée et qui veulent, en plus du côté touristique de leur séjour faire une visite dans un ou plusieurs ministères. Depuis un mois, nous avons reçu huit ou neuf groupes d'étudiants au ministère, et nous avons organisé leurs visites à d'autres ministères. Nous nous préparons à soumettre un projet à Information Canada, soulignant qu'ils nous semblent tout désignés pour coordonner ce genre d'activités.

Il y a aussi, à l'occasion, des projets d'information qui impliquent deux ministères ou plus. Information Canada pourait peut-être s'occuper plus activement de coordonner les projets d'information inter-ministériels. Nous avons travaillé avec eux à plusieurs reprises, par exemple pour des expositions regroupant l'activité de plusieurs ministères. Il y a eu des programmes de publicité qui intéresaient plus d'un ministère. C'est dans ce domaine que je crois qu'Information Canada pourrait étendre ses activités.

Le président: Information Canada a-t-il été efficace au niveau de la coordination de vos activités avec les autres ministères? A part leur activité dans le domaine des expositions, dont vous nous avez parlé.

M. McLeod: Les seuls projets inter-ministériels qu'Information Canada a coordonnés me semblent avoir été des expositions; il y a peut-être eu aussi un ou deux projets publicitaires. Il y a aussi une publication d'Information Canada qui s'intitule «Au service de l'homme d'affaires», à laquelle nous avons apporté notre contribution. Dans ces secteurs il n'y a pas de doute qu'ils ont été efficaces.

Le président: Avez-vous travaillé à des projets d'information inter-ministériels où l'on n'aurait pas demandé à Information Canada d'assurer la coordination?

M. McLeod: Pas depuis que je travaille au ministère du Travail, M. le président. Je peux toutefois faire appel à mon expérience au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Le président: C'est une bonne idée.

M. McLeod: Comme la question des normes devant s'appliquer aux pipe-lines intéressait le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, les

communiqués devaient être préparés conjointement. Nous avons élu un président pour coordonner ce projet, qui se trouvait être un employé du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que ce domaine est très spécialisé...

Le président: Croyez-vous que ce travail aurait pu être coordonné avec plus de succès par Information Canada?

M. McLeod: Je ne crois pas, étant donné la très grande technicité des questions en cause.

Le sénateur Yuzyk: Tous les ministères touchent de près ou de loin à celui du Travail. Vous devez certainement avoir des problèmes épineux avec certains ministères. Disons avec le ministère de l'Agriculture, le ministère de l'Industrie et du Commerce, et d'autres, sur la question des relations de travail, ou celle de l'information que vous publiez qui peut leur sembler inacceptable. Comment réglez-vous ces problèmes épineux au niveau interministériel?

M. McLeod: Je ne crois pas qu'on puisse leur accorder le qualificatif d'épineux. Il y a des projets qui impliquent notre ministère et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, et peut-être aussi d'autres ministères. Dans ces cas-là, les directeurs de l'information entrent en communication, soit directement soit par l'entremise du Conseil des directeurs de l'information, présidé par le directeur général d'Information Canada. Nous nous rencontrons souvent et nos rapports sont excellents. Il n'est pas rare de voir deux ministères s'unir pour défendre le même point de vue.

Le sénateur Prowse: Est-ce pour cette raison que chaque fois qu'on veut rejoindre quelqu'un il est en réunion?

M. McLeod: J'espère que ce n'est pas comme ça chez nous.

Le sénateur Yuzyk: Vous supposez qu'il y aura des conflits de temps à autre et vous trouvez le moyen d'en régler quelques-uns. Réglez-vous ces conflits par l'entremise d'Information Canada ou allez-vous directement au ministère en cause?

M. McLeod: S'il ne s'agit que d'un ministre, nous allons les rencontrer. Je crois que le mot «conflit» est un peu fort. En général, les buts sont communs et les deux ministères sont intéressés et ont quelque chose à contribuer.

Le sénateur Yuzyk: Voulez-vous dire que vous n'êtes jamais entré en conflit avec un autre ministère?

M. McLeod: Je n'irai pas jusque-là, mais il n'y a jamais rien eu de grave.

Le sénateur Yuzyk: Rien qui n'a pas été réglé?

M. McLeod: C'est juste.

Le sénateur Yuzyk: Merci.

Le président: Monsieur Cocks?

M. J. H. M. Cocks (directeur de la recherche, Comité sénatorial permanent des finances nationales): M. McLeod, votre budget comprend un poste de $30,000 pour l'audio-visuel. Pourriez-vous élaborer et nous dire comment Information Canada vous aide dans ce secteur?

M. McLeod: Oui. Notre programme audio-visuel comporte surtout des présentations de diapositives sonorisées et de films fixes, chacune d'a peu près 5 ou 6 minutes. Nous les utilisons de deux façons, mais surtout dans les expositions. Nous en avons dix qui circulent presque tout le temps. Nous essayons d'encourager la consultation syndicat/patronat et de montrer comment les syndicats et le patronat peuvent mettre sur pied un comité conjoint pour mener le dialogue sur une base permanente. D'autres présentations traitent du thème «à travail égal, salaire égal»; encore d'autres encouragent l'emploi de membres de groupes minoritaires qui peuvent être désavantagés.

Information Canada s'occupe du design de ces expositions et en assure même la construction. Quant aux présentations de diapositives sonorisées, nous utilisons la photothèque d'information Canada au maximum. Pour le reste, la production se fait soit chez nous, soit à l'Office national du film. Souvent nous faisons une partie du travail chez nous, par exemple le script et la photographie, et nous envoyons ça à l'Office national du film. C'est leur travail de faire le montage, de synchroniser le son avec les photos, et ainsi de suite.

Le président: J'ai une question supplémentaire. Croyez-vous qu'Information Canada pourrait jouer un plus grand rôle dans le domaine de l'audio-visuel?

M. McLeod: Je crois que nous utilisons leurs talents au maximum pour les expositions. Dans notre cas, il faut tenir compte des ressources disponibles puisque nous devons défrayer le coût de ces présentations. Nous sommes prêts à tirer le maximum de leurs ressources.

Le président: Croyez-vous qu'Information Canada devrait regrouper des services audio-visuels?

M. McLeod: Nous croyons qu'ils doivent être responsables des expositions.

Le président: Dois-je comprendre que dans ce secteur vous vous adressez exclusivement à eux?

M. McLeod: Oui, c'est à peu près ça. Quant aux autres présentations audio-visuelles, comme les films, les films fixes et les diapositives sonorisées, je crois que c'est un domaine réservé à l'Office national du film. Nous devons donc nous adresser à eux.

Le président: Monsieur Cocks?

M. Cocks: Monsieur McLeod, j'ai une autre question. Vous nous avez dit qu'Information Canada vous aidait lorsqu'il y avait un programme interministériel. Qu'en est-il des conseils ou de l'aide dont vous pourriez avoir besoin pour vos propres projets d'information? Vous adressez-vous à Information Canada pour donner un coup de main?

M. McLeod: Quelquefois. Au moins chaque fois qu'il s'agit du programme de diffusion du symbole fédéral et du design de tout ce qui est relié à l'identité propre de notre ministère. Alors nous faisons appel à Information Canada. Lorsque nous savions qu'ils faisaient une enquête sur les attitudes dans une partie du pays, nous les avons consultés pour en connaître les résultats. Nous avons tiré un bon parti de plusieurs rapports faits à la suite de ces enquêtes. Un exemple: Information Canada

a fait une enquête sur la réaction des gens à une ou deux publications du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cela nous a beaucoup aidé.

M. Cocks: Merci, monsieur le président.

Le président Je voudrais poser une question reliée à celle de M. Cocks. Je vois à votre budget un poste de $24,000 pour la rédaction à la pige, M. McLeod. Je crois savoir qu'Information Canada a un groupe de rédacteurs, il me semble qu'on les appelle des agents de liaison. Avez-vous considéré la possibilité d'utiliser leur services?

M. McLeod: Notre rédaction à la pige est très spécialisée. Il s'agit d'articles que nous commandons à des spécialistes connus dans le monde du travail. Une bonne partie de cette somme est réservée à la rédaction de l'histoire du ministère. Ce sera en fait un peu l'histoire des relations industrielles.

En termes précis, monsieur le président, nous n'avons jamais eu l'idée de nous adresser à Information Canada pour ces questions techniques.

Le président: Saviez-vous qu'Information Canada avait ce groupe de rédacteurs?

M. McLeod: Oui.

Le président: Savez-vous ce qu'ils font?

M. McLeod: Je n'ai pas vraiment eu l'occasion de traiter avec eux, monsieur le président.

Le sénateur Carter: Je vous remercie, monsieur le président. Je crois que vous avez prévu la question que j'allais poser. M. McLeod, nous dépensons un peu plus d'un million de dollars dans votre direction pour l'information. De nos jours, ce n'est pas une très grosse somme. Toutefois, je voudrais savoir quelles sont vos priorités dans le domaine de l'information et quel genre d'information vous diffusez avec les moyens que vous possédez. On a parlé de rédaction; que faites-vous pour étudier et diffuser les bonnes relations de travail dans les autres pays?

Par exemple, l'autre jour je lisais l'histoire d'une compagnie américaine qui n'a pas eu une seule grève depuis trente ans. Pendant trente ans, leurs relations de travail ont été sans problèmes; pas une seule grève. C'est passionnant. Ce n'est peut-être pas une histoire qui ferait les manchettes de nos jours, les résultats sont trop heureux.

Le sénateur Prowse: Peut-être dominent-ils leur syndicat.

Le sénateur Carter: Je ne sais pas. Prenons la fonction publique britannique. Ils ont raffiné leurs mécanismes d'arbitrage volontaire et ils en sont arrivés à restreindre considérablement les grèves dans la fonction publique. La législature de l'Île-du-Prince-Édouard vient d'adopter une nouvelle loi progressiste sur la fonction publique, loi qui prévoit l'arbitrage obligatoire. Que font votre ministère et votre direction lorsqu'il s'agit de faire connaître ces aspects positifs au public canadien et aux intéressés?

M. McLeod: Monsieur le sénateur, si vous preniez les douze derniers numéros de la Gazette du Travail, qui est une publication mensuelle, vous y trouveriez des articles sur la plupart de ces sujets.

Le sénateur Rowe: A qui envoie-t-on la Gazette du Travail et comment en assure-t-on la distribution? Quelle est sa circulation?

Le président: Je crois que cette question a déjà été posée, sénateur Rowe. Nous avons déjà la réponse, mais si vous le désirez on peut la demander à nouveau.

Le sénateur Rowe: Excusez-moi, je n'étais pas là. Si ce n'est pas trop compliqué ...

Le président: Bien sûr que non.

Le sénateur Carter: Avant que M. McLeod ne réponde à cette question, j'aimerais lui demander de nous faire tenir des exemples de ce genre de reportage dans la Gazette. J'aimerais bien me rattraper et lire certains de ces articles. Je n'ai pas l'occasion de lire la Gazette en entier—je n'arrive pas à lire tout ce que je voudrais—mais je la regarde un peu.

Le président: Je pourrais peut-être demander à M. McLeod, en votre nom, de préparer une liste de références aux articles de la Gazette qui répondraient à votre question.

Le sénateur Carter: Oui. Je pourrais alors passer les prendre à la bibliothèque.

Le président: Il vous enverrait probablement les copies de la Gazette, si vous le désiriez.

M. McLeod: C'est avec plaisir que nous vous les enverrons.

Le sénateur Yuzyk: Une autre question au sujet de la Gazette. Pourriez-vous nous dire quels sont les articles qui font l'objet d'une réimpression dans d'autres revues ou dans les journaux?

M. McLeod: Bien sûr.

Le président: Jusqu'où voulez-vous reculer, monsieur le sénateur?

Le sénateur Yuzyk: On pourrait prendre la dernière année, afin d'avoir une idée de l'influence de la Gazette. Bien que sa circulation soit restreinte, son influence peut être très grande. Elle devrait probablement l'être encore plus et c'est là qu'Information Canada pourrait peut-être jouer un rôle.

Le président: Très bien, monsieur le sénateur. Je vais demander à M. McLeod de vous fournir la liste des articles de la Gazette de la dernière année qui ont été réimprimés, en indiquant dans quelle publication ils l'ont été.

Le sénateur Carter: Je crois que cette question est importante, car pour ce genre d'information enrichissante une circulation de 5,000 n'est pas très élevée.

Le président: Très bien. Nous allons obtenir ces renseignements monsieur le sénateur. Merci d'avoir soulevé cette question. Passons maintenant à la question du sénateur Rowe.

Le sénateur Rowe: La réponse à ma question se trouve probablement au Procès-verbal du Comité.

Le président: C'est avec plaisir qu'on y répondra à nouveau.

M. McLeod: La Gazette du Travail est distribuée en 5,000 exemplaires pour la version anglaise et 3,000 pour la version française. Elle est envoyée aux personnes clés des divers syndicats, aux employeurs, aux gestionnaires qui s'occupent de relations de travail et aux membres de la communauté universitaire qui s'occupent de relations industrielles. C'est un groupe assez particulier de lecteurs.

Le sénateur Prowse: Est-elle envoyée aux revues d'affaires?

M. McLeod: Un certain nombre de copies sont envoyées dans le cadre d'un programme d'échange entre les diverses publications dans le domaine du travail. Les journalistes œuvrant dans le domaine du travail à travers le pays reçoivent aussi leur copie.

Le sénateur Rowe: Les membres des législatures provinciales en reçoivent-elles automatiquement copie?

M. McLeod: Il y a une liste de distribution à titre gracieux. Je ne peux répondre à votre question de façon précise. Elle est envoyée à tous ceux qui, au sein des gouvernements, s'intéressent aux relations de travail.

Le président: Avez-vous d'autres questions, Messieurs les sénateurs?

M. McLeod, vous vous êtes évidemment fort bien préparé pour cette séance et il est probable que nous avons négligé bon nombre de questions que vous aviez prévues. Y a-t-il quelque chose d'important qui n'a pas été mentionné et que vous voudriez voir verser au dossier?

Le sénateur Prowse: C'est presque une invitation à un autre Watergate.

M. McLeod: Je n'ai aucun renseignement du type «Watergate» à vous communiquer.

Le sénateur Yuzyk: Ne faites pas peur au témoin, s'il vous plaît.

M. McLeod: Je voudrais simplement dire que j'ai apprécié cette possibilité de parler aux membres de ce Comité. C'est avec plaisir que je vous fournirai les renseignements demandés.

Le président: Monsieur McLeod, au nom du Comité, je voudrais vous remercier pour le travail que vous avez fait et pour vos réponses à nos questions.

M. McLeod: Je vous remercie.

Le président: Honorables sénateurs, nous allons maintenant faire appel aux représentants d'Information Canada, MM. D'Avignon et Trickey, ainsi qu'à ceux qui les accompagnent.

Monsieur D'Avignon, pourriez-vous présenter aux membres du Comité, les membres de votre personnel qui sont ici.

M. G. R. D'Avignon, directeur général, Information Canada: Monsieur le président, honorables sénateurs, outre M. A. G. Trickey, directeur général adjoint, voici M. Ford, directeur des opérations régionales et M. J. Creighton Douglas, directeur des Expositions. Messieurs Beauchamp et Monk sont absents pour les affaires du bureau. Mme Lachance, mon attachée de direction vous fournira tous les renseignements nécessaires.

Le président: Désirez-vous faire une déclaration, monsieur D'Avignon?

M. D'Avignon: Non, monsieur le président.

Le président: Avez-vous des renseignements à communiquer au Comité?

M. D'Avignon: Monsieur le président, je crois que vous avez demandé une liste des activités récentes de nos services de création. J'ai cette liste. Elle couvre la période du 1er janvier au 31 mai 1973. Veuillez m'excuser, je n'en ai pas de version française.

Le président: Merci. Si nous l'imprimons en appendice au procès-verbal d'aujourd'hui, elle sera disponible en anglais et en français. Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Avez-vous d'autres renseignements à nous communiquer?

M. D'Avignon: Ce dont je désire vous informer, c'est du manque de renseignements. Le sénateur Molson a demandé quel était le coût total des services d'information du Gouvernement. M. Trickey s'est longuement penché sur le Livre bleu pour essayer d'y repérer ces renseignements, mais Information Canada se voit dans l'impossibilité de vous les communiquer. Nous n'arrivons pas à identifier le budget des services d'information dans de nombreux ministères. Nous sommes entrés en rapport avec le Conseil du Trésor. Il me semble qu'ils doivent se présenter devant le Comité cet après-midi. Ils sont probablement les seuls qui pourraient vous fournir ces renseignements. Pour bon nombre de ministères, le Livre bleu ne classe pas l'information sous un poste budgétaire distinct.

Le président: J'ai remarqué en passant que, lorsque nous avons interrogé M. McLeod, il a pu nous donner un budget assez complet des dépenses du ministère du Travail relatives aux services d'information. Il me semble donc que la plupart des ministères pourraient faire de même.

M. D'Avignon: Je suis sûr que si le Comité demandait au Conseil du Trésor de lui fournir ces renseignements pour chaque ministère, ils pourraient y arriver.

Le président: Avez-vous quelque chose à nous présenter, ou vos renseignements sont-ils vraiment trop incomplets?

M. D'Avignon: C'est vraiment trop incomplet pour faire l'objet d'un rapport. Environ 60 à 70 pour cent des ministères ne classent pas l'information sous un poste budgétaire distinct.

M. A. G. Trickey, directeur général adjoint, Information Canada: Puis-je ajouter, monsieur D'Avignon, que j'ai réussi à identifier neuf ministères, l'un étant la Bibliothèque du Parlement, dont j'ai considéré que tout le

budget était destiné à l'information, soit 138 années-hommes et $1.009 million. J'ai réussi à identifier un poste portant sur les relations publiques ou les services d'information parmi les activités décrites dans le Livre bleu dans le cas de neuf ministères sur 42 ou 43. Ailleurs c'est groupé avec d'autres activités ou inclus dans l'administration globale du ministère et il n'y a rien d'identifiable dans le Livre bleu.

Le sénateur Prowse: Comment situez-vous l'activité de la Bibliothèque nationale par rapport à celle de la bibliothèque du Parlement ou de la Galerie nationale?

Le président: La question du sénateur Molson sur le coût total des services d'information du Gouvernement. Peut-être serait-il plus approprié de poser la question au Conseil du Trésor.

M. Trickey: J'ai parlé ce matin avec l'un des sous-secrétaires du Conseil du Trésor et il m'a demandé de mentionner qu'ils pourraient obtenir ces renseignements. Toutefois, ceci nécessitera une étude assez détaillée et il faudra un certain temps pour regrouper tous les éléments nécessaires. Il sera là cet après-midi.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, puisqu'on n'a pu identifier que neuf services d'information sur 42 ou 43, il serait peut-être utile d'avoir la moyenne des neuf.

M. Trickey: Monsieur le président, ceci ne vous donnera pas le genre de statistiques que vous recherchez. Par exemple, à mon avis, l'ensemble des activités du ministère de l'Industrie et du Commerce dans le domaine du tourisme devrait être exclu. Je ne suis pas prêt à dire que cette distinction est valable, mais il me semble que s'ils s'occupent de tourisme, en d'autres mots, s'ils encouragent les gens à voyager au Canada, ils doivent publier beaucoup de renseignements relatifs à ce pays et lui faire de la publicité. Il faut pour cela environ 310 années-hommes et 17 millions de dollars. Par ailleurs, le ministère des Affaires extérieures a un service de l'information et des relations culturelles: 341 années-hommes et $9 millions. Peut-on à bon droit considérer que ceci fait partie des services d'information assurés par le Canada? Je n'en suis pas sûr du tout. A mon avis, nous avons vraiment besoin, et je crois que le Conseil du Trésor peut en avoir besoin aussi d'une meilleure définition des services d'information ou de l'information tout court et de son coût. M. Ford peut confirmer que cette question a été l'un des principaux problèmes rencontré par le Groupe de travail sur l'information dans l'ensemble de ses travaux.

M. E. T. Ford, directeur des opérations régionales d'Information Canada: Oui, monsieur le président, une des difficultés de taille a été l'identification ou de la définition de l'information. Voici quatre ans, le Groupe de travail est arrivé à un chiffre approximatif allant de $60 millions à $100 millions par an. Ceci dépend toutefois de comment on définit les choses. Par exemple, est-ce que Statistique Canada est un service d'information? Nous avons conclu qu'une grande partie de ses activités se range sous la définition d'information, si bien qu'on l'a compté dans les $100 millions. Le chiffre de $60 millions était plutôt réservé aux services d'information et à la publicité des organismes de relations publiques.

Le président: Je suppose que le chiffre que nous cherchons est celui que nous trouverions dans le budget d'une compagnie sous le poste «affaires publiques»?

M. Ford: C'est exact.

Le président: En d'autres termes, nous ne considérerions pas Statistique Canada, qui est un service de statistique, comme tombant sous la définition d'affaires publiques. Ce sont les services d'affaires publiques des ministères qui, à votre avis, avaient un budget d'environ $60 millions?

M. Ford: Oui.

Le président: Il y a combien de temps de cela?

M. Ford: Quatre ans.

Le président: Honorables sénateurs, consentez-vous à poser la question aux représentants du Conseil du Trésor cet après-midi?

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le sénateur Carter: Le témoin pourrait-il expliquer un peu mieux sa définition, pour que nous ayons une certaine idée de ce qu'il considère devoir entrer dans un budget purement consacré à l'information?

M. Ford: Oui, monsieur le président. Le chiffre de $60 millions comprend le cout des services d'information dans les divers ministères. Les activités de ces services sont variées: publicité, relations publiques, programme de publication, enfin l'activité normale, comme M. le président l'a dit, d'un service d'affaires publiques d'une compagnie. Comme l'a dit M. Trickey, on peut aller plus loin. Par exemple, le Service des publications scientifiques, qui n'est peut-être pas compris dans le coût des services d'information, est une sorte de service d'information, tout comme les bibliothèques et un certain nombre d'autres choses, qui sont très difficiles à identifier. C'est une question de définition.

Le sénateur Rowe: Monsieur le président, je regrette, je ne suis pas très au courant de ce qui s'est passé, n'ayant pu assister au début de la séance. J'ai retenu la déclaration du sénateur Carter, selon laquelle nous avons pu identifier neuf services d'information—dans neuf ministères du gouvernement, je présume. Il me semble me souvenir que, la semaine dernière, un témoin a déclaré que les 39 ministères du gouvernement avaient un service d'information.

Le président: C'est exact, monsieur le sénateur.

Le sénateur Rowe: Comment pouvons-nous concilier ces chiffres?

Le président: Le travail s'est révélé trop vaste pour qu'Information Canada puisse en venir à bout. Ils ont réussi à obtenir les chiffres pour neuf ministères, mais ils ont de la difficulté à regrouper les renseignements et à trouver une définition acceptable de l'information. Ils suggèrent, M. le sénateur, que nous demandions ceci aux représentants du Conseil du Trésor et, pour l'instant, je suis prêt à admettre que le Conseil du Trésor peut probablement nous fournir ces renseignements plus facilement. Ils seront aussi plus exacts que ceux que pour-

raient nous fournir Information Canada. Est-ce bien votre point de vue?

M. D'Avignon: C'est exact. Les observations du sénateur Rowe sont tout à fait exactes. Tous les ministères ont effectivement un service d'information, mais nous ne pouvons l'identifier dans le budget des dépenses. Il se peut qu'on le trouve regroupé avec d'autres dépenses. Le Conseil du Trésor, qui publie le Livre bleu, est peut-être capable de les distinguer. M. Trickey a mentionné le ministère des Affaires extérieures. Nous ne pouvons y répartir le pourcentage des fonds consacrés à la culture et à l'information. Nous pourrions vous donner notre interprétation, mais pas de statistiques.

Le sénateur Rowe: Je suppose qu'on ne tient aucun compte des services d'information des sociétés de la Couronne, qu'elles n'entrent pas dans vos calculs?

M. D'Avignon: Monsieur le président, ce n'est pas compris dans nos chiffres.

Le président: Il me semble normal que nous n'en tenions pas compte. Ceci impliquerait Air Canada et le CN. Je suppose qu'il s'agit d'une question annexe.

Le sénateur Prowse: Même ces compagnies risquent de grever les fonds publics si elles font des dettes.

Le président: C'est exact.

Le sénateur Yuzyk: Le Conseil du Trésor a-t-il été informé de notre demande?

Le président: Non, ils n'en savent rien.

Le sénateur Yuzyk: Alors, ils ne seront pas à même de nous fournir ces renseignements cet après-midi.

Le président: Apparemment, ils ont été renseignés par Information Canada ce matin.

Le sénateur Yuzyk: Ils n'auront pas eu beaucoup de temps.

M. D'Avignon: De toute façon, je ne pense pas que ce soit un travail qu'ils puissent faire rapidement. Ils doivent se référer aux ministères.

En réponse à une question précédente sur la façon d'utiliser les langues officielles, dans un même volume ou dans des volumes différents, il n'existe pas de règle. Les ministères déterminent au moment de la publication comment ce sera fait; quels sont leurs critères, je n'en sais rien. Pour chaque publication le ministère doit décider ce qu'il veut.

On nous a aussi demandé la répartition géographique des employés. On a apporté certains changements à ce document ce matin. Je ne peux vous les répartir par direction, mais je peux mentionner certains chiffres. En date du 20 mai, il y avait 438 employés dans la Capitale nationale—416 à Ottawa et 22 à Hull. Il y en avait 31 à notre bureau régional d'Ottawa, 17 à Toronto, 20 à Montréal, 14 à Halifax, un au Nouveau-Brunswick, 15 à Winnipeg, 15 à Vancouver, un à Terre-Neuve, un en Saskatchewan, un en Alberta, 5 à Paris et 2 à Londres. Il s'agit de personnes travaillant présentement, pas nécessairement du nombre d'années-hommes.

Le sénateur Carter: Comment expliquez-vous qu'il n'y ait qu'une personne au Nouveau-Brunswick alors qu'il y en a 15 à Halifax?

M. D'Avignon: Nous n'avons pas encore de bureau au Nouveau-Brunswick, M. le sénateur. Cette personne est chargée d'étudier la possibilité d'ouvrir un bureau régional au Nouveau-Brunswick. Il en est de même à Terre-Neuve, en Saskatchewan et en Alberta. Ce sont des pionniers, si vous voulez. Ils cherchent à déterminer où nous devrions établir des bureaux et quel genre de service nous devrions offrir. Ils vont faire un rapport à M. Ford sous peu.

Le président: Allez-vous déposer ce document?

M. D'Avignon: Voulez-vous que je le dépose une fois corrigé?

Le président: Les honorables sénateurs désirent-ils que ce document soit imprimé en appendice au procès-verbal d'aujourd'hui?

Le sénateur Yuzyk: Je fais une proposition à cet effet.

Le président: Ce sera l'Appendice «B».

(Pour le texte du document, voir l'Appendice «B», page 6:39.)

Le sénateur Prowse: Il est manifeste que vous ne pouvez mettre des agents d'information dans toutes les villes et villages du pays. Pour l'instant, il semble que les Prairies sont desservies par un bureau à Winnipeg. Supposons que quelqu'un de Grande Prairie a une question, doit-il vous téléphoner à ses frais, ou acceptez-vous les appels à frais virés?

M. Ford: La personne qui se trouve en Alberta tâte les besoins d'information des différents groupes.

Le sénateur Prowse: Vous m'avez mal compris. Je parle des hommes d'affaires.

M. Ford: Non.

Le sénateur Prowse: Un certain nombre d'entreprises ont ce qu'on appelle un numéro de téléphone «Z», il me semble que c'est un circuit à tarif fixe. A Toronto, vous pouvez appeler trois millions de personnes sans frais supplémentaires, mais en Alberta, en dehors de Calgary ou d'Edmonton, il y a bon nombre de personnes qui travaillent à l'aménagement de la région de la rivière de la Paix, et les appels téléphoniques coûtent cher, en particulier si l'on doit appeler Winnipeg le jour. Ils n'ont pas l'automatique et doivent passer par la téléphoniste et attendre qu'on rejoigne quelqu'un. Il me semble que vous devriez pouvoir élargir utilement votre service en utilisant un numéro «Z», qui pourrait être publié. Les gens seraient au courant et pourraient vous appeler. Ceci étendrait vos services à un grand nombre de Canadiens qui, pour l'instant, ne sont pas aussi bien desservis que les citadins.

M. Ford: Nous étudions pour l'instant deux possibilités, y compris celle que vous suggérez, savoir, l'utilisation du service Zénith. Mais on pourrait aussi utiliser des groupes communautaires dans certains de ces endroits, qui pourraient agir à titre de sources d'information. Les gens pourraient facilement les appeler. Peut-être que dans la moitié des cas nous pourrions leur fournir des renseigne-

ments sur place et le besoin s'arrêterait là. Ces groupes communautaires seraient reliés à notre informathèque centrale. Mais nous ne voulons pas la surcharger. Nous voulons rester aussi proche des gens que possible et diminuer les coûts. Il est possible que nous arrivions à cette situation en utilisant les groupes existants dans les communautés. Je veux dire par là les bibliothèques, ou toute autre institution de la communauté que nous pourrions appuyer et aider.

Le sénateur Prowse: Je ne suggérais pas un service «Z» jusqu'à Ottawa. Vous finiriez avec un très grand standard téléphonique, par exemple, si le seul bureau est à Winnipeg, il me semble qu'il devrait y avoir un service «Z» pour permettre aux gens d'entrer en contact avec ce bureau. Le même système pourrait s'appliquer en Saskatchewan et en Alberta.

M. Ford: J'aimerais créer un bureau d'environ cinq personnes en Alberta, un de quatre à cinq personnes en Saskatchewan, et notre bureau de Winnipeg. Nous pourrions utiliser ces trois bureaux comme traits d'union entre nous et les groupes dans ces provinces, pour créer un reseau aussi proche que possible des habitants et leur fournir l'information de la manière la plus efficace possible.

Le sénateur Carter: Pensez-vous avoir un seul bureau dans chaque province, qui centraliserait les renseignements des satellites dispersés dans la province. Ces derniers pourraient fournir leurs renseignements au bureau central de chaque province, et ce bureau les enverrait au bureau central à Ottawa?

M. Ford: J'espère que nous pourrons mettre au point un système de sélection au fur et à mesure. Je ne pense pas que nous devons ignorer ces ressources, ou même essayer de leur faire concurrence. Si nous pouvons leur fournir ce qu'il faut pour qu'elles puissent répondre à certaines questions, j'ai bon espoir que, par exemple, en Alberta, notre bureau pourrait régler la majorité des cas. S'il se trouvait une question inhabituelle à laquelle ils ne pouvaient répondre, on demanderait la réponse à Ottawa. Plus la transmission est longue, plus le coût augmente et l'information devient de moins en moins utile.

Le sénateur Carter: Des témoins sont venus l'autre jour —je crois que c'est le sénateur Hays qui leur posait des questions—et ils nous ont dit qu'il existe des bureaux de renseignements régionaux pour le ministère de l'Agriculture. Le ministère a un service régional d'information dans les Prairies. Je me demande si, au lieu d'établir un bureau dans chaque province, vous ne pourriez pas le faire par région. Vous auriez un plus grand choix. Il vous serait alors plus facile de mettre votre information sur ordinateur à Ottawa. Où en êtes-vous de ce côté-là?

M. Ford: Pour l'instant, nous en sommes à l'organisation dans deux domaines. L'un concerne la bibliothèque de référence que nous utilisons pour répondre aux questions. Nous avons mis au point un système de cartes sur ordinateur qui nous donne tous les renseignements sur les publications du gouvernement, gratuites ou à vendre, sur les programmes et activités du gouvernement et sur les contacts, nous permettant d'obtenir de plus amples renseignements. Pour l'instant, nous essayons les cartes pour s'assurer que le système fonctionne avant de le mettre sur la grosse machine et risquer d'être emmêlé. Pour l'instant, tout marche très bien. C'est encore au stade initial, mais nous retirons déjà quelque chose.

Le second domaine que nous étudions est celui de la rétroaction. Les honorables sénateurs se souviendront peut-être que l'autre jour le Ministre parlait de meilleures méthodes statistiques pour mesurer la rétroaction. Nous sommes en train d'essayer des formulaires dans l'un de nos bureaux pour voir l'épreuve si nous pouvons mieux évaluer la rétroaction et la codifier pour que, lorsqu'une personne appelle, nous puissions dire de quel ministère il s'agit et donner des renseignements sur le programme et l'activité de ce ministère donné pour que la rétroaction soit plus utile.

Ces deux activités, monsieur le président, se prêtent à la mise sur ordinateur. Toutefois, nous les utilisons à la main pour l'instant afin de nous assurer que le programme est préparé de façon correcte et que nous ne perdrons pas beaucoup d'argent avec un programme d'ordinateur qui ne fonctionne pas.

Le sénateur Rowe: Je m'intéresse à ce que vous avez dans l'Est du Canada. Vous avez un bureau à Halifax avec un personnel de 15, je crois, et quelque chose de ce genre dans les autres provinces—le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve ont été mentionnés. J'ai deux ou trois questions à ce sujet.

La politique d'Information Canada, ou la politique du gouvernement, est-elle d'installer un bureau dans chaque province?

M. Ford: Oui.

Le sénateur Rowe: Le bureau d'Halifax est-il un prototype? Le bureau d'Halifax a un personnel de 15. Est-il si important parce qu'il dessert la région de l'Atlantique, au lieu de ne se consacrer qu'à la province de la Nouvelle-Écosse, ou est-ce la taille normale d'un bureau?

M. Ford: Comme M. McLeod l'a indiqué, nous avons deux projets spéciaux en ce moment, l'un en Nouvelle-Écosse et l'autre au Manitoba.

Prenons Halifax, par exemple; le directeur rencontre un comité régional formé de hauts fonctionnaires fédéraux, 15 en tout, et ils discutent de l'aspect global de l'information en Nouvelle-Écosse, de ce que l'on devrait faire avec chaque ministère, des besoins des ministères. Pour servir ces ministères et le public, nous avons un certain nombre de moyens à notre disposition. Parmi eux il y a nos six agents itinérants en Nouvelle-Écosse, qui travaillent surtout dans les zones rurales. L'un se trouve à Halifax, et il cherche à atteindre la partie de la population de cette ville qui est difficile à joindre. Nous avons un service de renseignements pour appuyer ces agents itinérants et aussi une librairie dans le centre d'Halifax. En fait, le rôle des agents itinérants est de parcourir la communauté et de nous donner une idée de ce que ces groupes veulent en matière d'information. C'est aussi le meilleur moyen de les atteindre avec l'information qu'ils désirent, afin qu'ils soient dans la même situation, ou aussi près que possible, que la personne qui vit dans une zone urbaine et qui dit «Oui, j'ai ce renseignement. Je suis maintenant prêt à prendre une décision sur ce que je ferai dans l'avenir». Comme je vous l'ai dit, ce programme est à l'essai depuis quelques mois. Nous l'évaluerons en septembre, et, sur la base de cette évaluation, nous pourrons voir les possibilités d'avenir un peu mieux.

Le président: Je me demande si je peux poser une question supplémentaire au sujet de ce projet-pilote. Ces agents sont en Nouvelle-Écosse et au Manitoba?

M. Ford: Oui.

Le président: Et ces agents circulent dans la province pour essayer de déterminer quels sont les besoins du public en matière d'information?

M. Ford: Oui, c'est exact.

Le président: Jouent-ils un rôle précis ou s'agit-il simplement d'une enquête?

M. Ford: Excusez-moi, je vois que je ne me suis pas bien expliqué, monsieur le président. Ils jouent un rôle. Dans une première étape, ces agents essayent d'identifier les besoins en information de ces régions et, dans une deuxième étape, de voir comment on pourrait leur transmettre l'information—à quel niveau. Nous essayons d'ajuster notre tir pour répondre aux besoins des habitants de la région. Après ces deux étapes, que nous avons menées à bien en Nouvelle-Écosse et au Manitoba, nous commençons un programme d'information. Ce programme n'est pas fondé sur ce que moi, à Ottawa, je peux penser que les habitants de la région Interlake du Manitoba ont besoin. Il est, je l'espère, fondé sur ce que les habitants de cette région aimeraient savoir des programmes et des activités du gouvernement.

Le président: Ceci fait-il partie de votre service de renseignements?

M. Ford: Disons que c'en est le prolongement, monsieur le président.

Le président: En d'autres mots, c'est plus un projet de recherche que de communications d'informations?

M. Ford: C'est un service d'information mobile. C'est, à mon sens, la meilleure façon de le définir, monsieur le président.

Le président: Que font les agents itinérants une fois qu'ils ont terminé leur enquête. Comment envisagent-ils leurs fonctions, à ce stade?

M. Ford: Cela varie d'une région à l'autre. Prenons par exemple, la personne travaillant à Dauphin. Elle écrit régulièrement dans un certain nombre d'hebdomadaires du coin. Elle s'est entendue avec la bibliothèque municipale pour qu'ils répondent à un certain nombres de demandes. Nous sommes en train de mettre sur pied un genre de mini-service d'information pour les habitants de Dauphin. Elle travaille aussi avec divers groupes de Dauphin pour faire venir des conférenciers du gouvernement fédéral au besoin; elle est aussi en rapport avec un certain nombre de lettres d'information dans cette région; elle a collaboré avec des stations de radio locales, les aidant à obtenir le genre d'information dont la région a besoin.

On peut me demander, pourquoi à Dauphin? Il y a cinq ministères fédéraux qui ont des activités à Dauphin et dans la région, et aucun d'eux n'a jamais eu de service d'information à sa disposition. Nous estimons que cette personne fournit un service utile, à la fois pour les ministères et pour le public.

Le président: Si un citoyen de Dauphin a besoin de renseignements, que doit-il faire?

M. Ford: Il peut s'adresser—et nous essayons de faire de notre mieux avec un budget limité—au centre de documentation de la bibliothèque de Dauphin et, s'ils ne peuvent l'aider, ils entreront en contact avec l'agent itinérant. Nous essayons de leur fournir les renseignements requis.

Le président: La région de Dauphin est-elle la seule à être desservie au Manitoba?

M. Ford: Non, monsieur le président. Nous avons des agents à Thompson, Dauphin et dans la communauté francophone au sud de Winnipeg. Nous sommes représentés à Selkirk, dans la région Interlake et dans la région de Beauséjour. Je suis abasourdi, monsieur le président, par la situation qui ressort des rapports de ces agents.

M. D'Avignon: Monsieur le président, puis-je demander à M. Ford quelles langues nous utilisons au Manitoba? Je pense que ce sera très révélateur.

M. Ford: Dans la plupart des cas nous pouvons utiliser la première et la deuxième au Manitoba. Évidemment, nous pouvons utiliser l'anglais et le français. En outre nous utilisons l'allemand, l'ukrainien et certaines autres langues qui se parlent au Manitoba.

Le sénateur Prowse: L'islandais?

M. Ford: Je ne crois pas que nous ayons des gens parlant islandais.

Le président: Ils sont dans la région de Selkirk, non dans celle de Gimli.

Avez-vous l'intention d'étendre votre programme d'agents d'information itinérants?

M. Ford: Ce que nous espérons, monsieur le président, c'est de pouvoir l'utiliser pour régler ces communautés à notre informathèque à Winnipeg et pour créér des liens avec ces communautés et leurs membres pour qu'ils aient accès à l'informathèque de Winnipeg. Nos agents itinérants sont surtout dans ces communautés pour enclencher le processus et prendre contact. Ils devont peut-être y retourner de temps à autre pour s'assurer que tout va bien, mais leur fonction principale est de créér des liens avec nos services.

Le président: Vous les considérez donc comme en poste temporairement?

M. Ford: Oui, dans certains cas. Notre expérience est assez limitée dans ce domaine. Elle ne date que de deux mois et demi et je ne suis pas certain du résultat. Peut-être dans certaines communautés il y a trop peu de ressources pour que nous puissions nous dispenser d'agent itinérant. Il y a peut-être bien des communautés où il n'y a pas suffisamment de ressources locales pour répondre aux besoins.

Le président: Avez-vous une étude sur un agent itinérant et ses réalisations?

M. Ford: J'ai un certain nombre de rapports ici, monsieur le président.

Le président: Pourriez-vous en déposer un?

M. Ford: Oui.

Le président: Pendant que le témoin cherche ce document, vous pourriez peut-être poser votre question, sénateur Rowe.

Le sénateur Rowe: J'ai deux questions, monsieur le président. La première: Y a-t-il des chiffres portant sur le coût annuel du bureau d'Halifax?

Ma deuxième question est la suivante: lorsque ces bureaux provinciaux seront sur pied, je suppose que le budget d'Information Canada va augmenter de manière importante. Est-ce une déduction correcte?

Le président: Monsieur D'Avignon?

M. D'Avignon: Je vais laisser la parole à M. Ford. Il a les chiffres concernant les opérations régionales.

M. Ford: Monsieur le président, nous espérons qu'en pénétrant dans les régions, nous augmenterons l'efficacité du réseau d'information du gouvernement fédéral, en travaillant avec les ministères qui sont sur place et en utilisant leurs ressources dans ce domaine, sans nécessairement augmenter de façon astronomique le budget du gouvernement fédéral pour l'information.

Le sénateur Rowe: Voulez-vous dire que ceci impliquerait une certaine décentralisation des moyens présentement à Ottawa? Une partie irait à Saint-John, ou à Fredericton, et ainsi de suite?

M. Ford: Oui. Y compris le personnel de soutien, il y a 700 personnes employées par le gouvernement fédéral dans le domaine d'information. Sur ces 700 personnes, environ 66 sont à l'extérieur d'Ottawa-Hull. Quand le Groupe de travail sur l'information a étudié le problème, on a constaté que, malgré le budget de $60 millions et le nombre de gens impliqués, de grandes catégories de gens ne recevaient pas l'information dont ils avaient besoin. En conséquence, nous avons dû envisager comment faire pour diffuser l'information. Nous en avons conclu—et bien des ministères sont arrivés à la même conclusion—que l'une des faiblesses des services d'information est que nous n'avons pas réellement de présence régionale et c'est ce que nous essayons de corriger en ce moment.

Le président: Je crois que la question du sénateur Rowe était la suivante: Est-ce que cette extension régionale va faire augmenter le budget d'Information Canada et, si c'est le cas, de combien?

M. Ford: J'essaye d'en venir à ce point, monsieur le président.

Le président: Allez-y.

M. Ford: Si nous pouvons rendre le service régional plus efficace, il peut y avoir une certaine décentralisation et une réduction conséquente des coûts ici à Ottawa. C'est possible, mais il est trop tôt pour que je puisse me prononcer en ce moment.

Le président: M. Ford, ceci ne répond toujours pas à la question de savoir s'il y aura une augmentation du budget global d'Information Canada par suite de ces programmes régionaux.

M. Ford: Il n'y a pas de doute, monsieur le président, qu'au départ il y aura une augmentation des coûts. Nous avons besoin de plus d'employés sur place que nous n'en avons pour l'instant. Ce que je veux dire, c'est que si nous réussissons à rejoindre les régions, le coût global de l'information au Gouvernement peut diminuer.

Le sénateur Rowe: Vous n'avez pas encore les chiffres pour le bureau d'Halifax?

M. Ford: Oui. Je cherche à les obtenir.

Le président: Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet? Sénateur Yuzyk?

Le sénateur Yuzyk: Ma question porte sur les régions éloignées du Canada. Quels sont vos projets pour des services d'information dans les Territoires du Nord-Ouest, à Yellowknife, et au Yukon, à Whitehorse?

M. Ford: Monsieur le président, puis-je faire remarquer que nous sommes en train d'entrer en contact avec les gens s'occupant présentement d'information au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il ne nous a pas semblé devoir ajouter au nombre de fonctionnaires fédéraux qui travaillent déjà dans le Nord, mais nous pouvons les aider à faire valoir leur point de vue dans le Sud mieux qu'ils n'ont pu le faire dans le passé. Ensuite, nous pouvons leur fournir les renseignements dont ils ont besoin sur les programmes du Gouvernement. Un des problèmes dans ce cas est l'isolation. Il semble qu'il y ait là-bas un certain nombre de gens travaillant dans les services d'information et que nous ne devrions pas y ajouter. Mais nous pouvons faciliter leur tâche et c'est le genre de relations que nous aimerions entretenir avec eux. Je me demande si ceci répond à votre question.

Le sénateur Prowse: Le coût d'envoyer l'information à ces gens entre en ligne de compte.

Le président: Avez-vous d'autres renseignements à nous soumettre?

M. D'Avignon: Oui, je désire ajouter quelque chose à la réponse de M. Ford au sénateur Yuzyk. Nous avons reçu une demande pour obtenir le statut de dépositaire agréé en provenance de Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest. Il semble très probable que les publications du Gouvernement y seront en vente d'ici quelques mois.

Le sénateur Yuzyk: La population augmente dans cette région et les activités économiques prévues vont faire de Yellowknife un centre très important.

M. D'Avignon: C'est exact.

Le président: Avez-vous d'autres renseignements, monsieur D'Avignon?

M. Ford: Quelqu'un a demandé quel était le coût du centre d'Halifax?

Le président: Nous viendrons à cette question dans un moment, M. Ford. Avez-vous d'autres documents qui vous ont été demandés pour que nous puissions régler cette question?

M. D'Avignon: Non, je ne crois pas.

Le président: Maintenant, nous pourrions peut-être retourner à M. Ford.

M. Ford: L'informathèque d'Halifax a un budget annuel de $65,600; la librairie a un budget annuel de $40,600; le projet-pilote en cours en Nouvelle-Écosse coûtera environ $50,000 pour une période de six mois.

Le sénateur Prowse: Ce qui fait un total de $155,000.

Le sénateur Rowe: Puis-je poser un question complémentaire? Pouvons-nous estimer que ces fonds seront bien dépensés? C'est-à-dire que, s'il en coûte environ $10,000 par an par personne, votre bureau de Saint-John ayant huit employés, son coût d'exploitation serait d'environ $80,000 par an. Est-ce juste?

Le sénateur Prowse: Ceci inclut les frais généraux.

M. Ford: Honnêtement, il est difficile de répondre à cette question, pour l'instant, nous en sommes à la phase des essais et de la mise au point. Nous pourrions découvrir une meilleure façon de faire les choses, découvrir que nous n'avons pas besoin d'autant de personnes, ou le contraire, que nous en avons besoin de plus. Il est difficile de prendre l'expérience de la Nouvelle-Écosse comme critère et d'extrapoler plus ou moins à travers le pays. Nous n'en saurons rien jusqu'à ce que nous obtenions l'évaluation du programme.

Le sénateur Rowe: En d'autres mots, personne n'a d'idée précise du coût de cette extension prévue des services?

Le président: Dans ces circonstances, monsieur le sénateur, peut-être est-il un peu difficile pour Information Canada de savoir précisément quels seront les coûts. Je présume qu'ils sont en train d'établir un quelconque budget.

M. Ford: Oui.

Le sénateur Prowse: Puis-je poser une question supplémentaire? En ce moment, à Halifax, vos chiffres tiennent compte des travaux expérimentaux?

M. Ford: C'est exact.

Le sénateur Prowse: Est-ce que vos $155,000 incluent les frais de déplacement?

M. Ford: Oui.

Le sénateur Prowse: En second lieu, quand vous aurez fini, vous pourrez constater qu'il est possible d'utiliser des bibliothécaires à mi-temps ou des personnes moins bien payées?

M. Ford: Oui, c'est exact.

Le sénateur Prowse: En d'autres mots, ceci ne nous donne aucune indication réelle du coût de ce que vous déciderez d'établir?

M. Ford: C'est tout à fait exact, monsieur le sénateur.

Le sénateur Welch: Je ne suis pas sûr d'avoir saisi comment vous trouvez vos renseignements. Par exemple, à votre bureau d'Halifax, est-ce que les employés parcourent la Nouvelle-Écosse, ou rassemblez-vous les renseignements que vous pouvez obtenir sur place au bureau d'Halifax?

M. Ford: Pour regrouper les renseignements que nous donnerons au public?

Le sénateur Welch: Oui. Comment procédez-vous?

M. Ford: Monsieur le président, en Nouvelle-Écosse, en essayant de déterminer les besoins d'information en Nouvelle-Écosse, nous avons fait une enquête sur les besoins d'information dans la province et nous avons fait de même au Manitoba. Ensuite, pour poursuivre notre action, quand les agents d'information, les agents itinérants, vont dans une région, ils s'adressent aux gens comme les maires des villes, le genre de gens qu'on trouve normalement dans ces communautés, les membres des clubs sociaux et les membres du Parlement. Nous travaillons avec les membres du Parlement, car il va de soi qu'ils connaissent mieux leur région que la plupart des gens qui s'y trouvent. Nous nous adressons aussi aux particuliers. De là, nous pouvons commencer à préciser les besoins prioritaires en information dans cette région. Une région donnée peut avoir 28 besoins et il semble vain d'essayer de satisfaire à tous ces besoins. Aussi, nous essayons de prendre le pouls de la communauté pour déterminer les cinq besoins prioritaires; nous travaillons ensuite avec les communautés à mettre sur pied des moyens pour les informer sur ces cinq sujets prioritaires. Dans la plupart des cas, ce n'est rien de très mystérieux. Quelles sont les prestations d'assurance-chômage? A quoi le Centre de la main-d'œuvre peut-il me servir? Rien de cela n'est confidentiel. Ce que les gens veulent réellement savoir c'est quel programme du gouvernement peut les aider. Je me demande si ceci répond à la question.

Le sénateur Welch: Merci.

Le président: Je crois que M. Ford va déposer un rapport sur des enquêtes; nous aurons donc des renseignements précis.

M. Ford: C'est exact.

Le président: En ce qui concerne les questions portées à votre attention, il y a certaines rubriques que je vais vous lire, monsieur D'Avignon.

Le sénateur Yuzyk vous a demandé de résumer les principales recommandations du Groupe de travail sur l'information et d'indiquer en gros comment elles ont été mises en vigueur.

M. D'Avignon: Très bien. A ce moment-là, j'ai demandé que la question soit mise de côté jusqu'à ce que M. Ford soit là. Il est présent maintenant et va pouvoir vous répondre.

Le président: Cela sera-t-il très long, monsieur Ford?

M. Ford: Si je peux m'en rapporter directement aux numéros, monsieur le président, cela ne prendra que trois minutes.

Le président: Très bien.

M. Ford: Est-ce que cela va? Dois-je le faire maintenant, monsieur le président.

Le président: S'il vous plaît.

M. Ford: Monsieur le président, le gouvernement avait traité 17 recommandations principales du Groupe de

travail sur l'information. Si je le puis, je vais simplement utiliser la numérotation du rapport du Groupe de travail, et vous pourrez vous y reporter directement.

N° 1: le droit des Canadiens à une information complète, objective et divulguée en temps utile. Vous vous souviendrez, monsieur le président, que le Ministre en a parlé l'autre jour.

N° 2: qu'un comité de ministres soit chargé de mettre au point ladite politique. Il existe maintenant un comité du cabinet pour une approche scientifique de l'information.

N° 3: le Ministre en a parlé l'autre jour.

N° 4: les rapports fédéraux-provinciaux. Un groupe officieux de neuf directeurs, des provinces et du fédéral, a été établi pour discuter annuellement de problèmes communs.

N° 5: les mesures à prendre pour rejoindre d'importants secteurs de la population canadienne qui restent actuellement en marge du mouvement général de l'information officielle. Je crois que c'est l'un des rôles du groupe des opérations régionales.

N° 6: la recherche sur les communications. Information Canada a fait des recherches sur les communications à la demande de certains ministères.

N° 7: les rapports entre les ministères dans le domaine de l'information. Un certain nombre de ministères ont effectué des changements par suite des recommandations du Groupe de travail.

N° 8: le Conseil des directeurs directions des Affaires publiques (autrefois de l'Information). Comme l'a souligné M. D'Avignon, cet organisme fonctionne maintenant.

N° 9: la création d'Information Canada. C'est évidemment chose faite.

N° 10: n'a pas été acceptée par le gouvernement. Il s'agissait qu'Information Canada devienne le défenseur du public en ce qui concerne l'accès à l'information fédérale.

N° 11: la mise sur pied au sein d'Information Canada d'une division du personnel devant agir comme conseiller de la Commission de la Fonction publique et du Conseil du Trésor relativement aux questions d'information. C'est en vigueur et une toute nouvelle carrière a été établie dans les bureaux d'information à Ottawa.

N° 12: les opérations régionales. Ceci a évidemment été mis sur pied.

N° 13: la création d'un conseil indépendant où siégeraient des représentants éminents des publicitaires pour étudier les programmes de publicité. Cette recommandation n'a pas eu de suite.

N° 14: les programmes d'information à l'étranger. Le ministère des Affaires extérieures a apporté des changements importants à ses services d'information à l'étranger.

Les recommandations N°s 15, 16 et 17 sont simplement des arrangements administratifs relatifs à la mise sur pied d'Information Canada.

Le sénateur Carter: Le gouvernement a rejeté deux recommandations; vous n'en citez qu'une.

M. Ford: C'est exact, monsieur le président. L'autre concernait le financement du bureau de consultation populaire, qu'on nous a demandé d'examiner plus à fond.

Le président: Une autre question portait sur le nombre total du personnel des 39 services d'information—c'est-à-dire, les agents d'information plus le personnel de soutien. Est-ce une question à poser au Conseil du Trésor?

M. D'Avignon: Oui.

Le président: La question suivante a été posée par le sénateur Carter: Est-ce qu'Information Canada fait la publicité nécessaire pour s'assurer que le public sait quels livres et rapports sont disponibles?

M. D'Avignon: J'ai demandé à monsieur Ford de préparer une réponse à cette question, monsieur le président.

Le président: Il s'agit surtout de faire connaître les titres.

M. Ford: Oui, monsieur le président. En gros, nous avons un programme publicitaire qui tente d'indiquer, par l'entremise des divers média, les publications et livres disponibles à Information Canada. L'un des problèmes est que notre budget de publicité n'est pas très élevé, comme les chiffres qu'on vous a donnés récemment l'indiquent. Vu la taille de notre service, c'est un petit budget et, par conséquent, nous ne pouvons pas faire autant de publicité que nous l'aimerions.

Une seconde partie du programme est la liste quotidienne que l'on distribue à un certain nombre de gens. Comme on vous l'a exposé, les livres requis peuvent être commandés à partir de cette liste.

La troisième partie est un bulletin d'information, préparé par les services de consultation d'Information Canada, qui donne les nouvelles publications offertes par le Gouvernement à titre gracieux. On y parle aussi des nominations dans les services fédéraux et provinciaux, et des nouveaux programmes dans la Fonction publique fédérale.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, il y a une question mineure qui se greffe à cela. Pourrait-on demander à Information Canada quel genre de publicité elle fait pour informer le public canadien au sujet de ce qui est disponible. Une large portion du public n'est toujours pas au courant qu'on peut obtenir des renseignements d'Information Canada.

M. Ford: Comme il me semble vous l'avoir indiqué précédemment, monsieur le président, notre problème découle du fait que, lorsque nous ouvrons un nouveau centre, nous essayons de ne pas le surcharger, ce qui aurait pour conséquence qu'on ne pourrait assurer un service valable. Sans avoir eu à faire beaucoup de publicité, nos ressources sont déjà utilisées au maximum et il ne semble pas raisonnable de faire une publicité qui nous obligerait à diluer nos services. Je pense que le sénateur peut comprendre cela. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons hésité à utiliser la publicité, surtout à l'égard du service de renseignements.

Le sénateur Prowse: Vous tournez déjà à pleine capacité?

M. Ford: C'est exact.

Le sénateur Welch: Quels genres de groupes sont à la recherche d'information? S'agit-il de particuliers, de compagnies, de syndicats?

M. Ford: En gros, dans nos librairies on trouve surtout des cols blancs, les hommes d'affaires et les professionnels qui désirent obtenir certains rapports gouvernementaux ou certaines lois du Parlement. Aux informathèques, le public est extrêmement varié. Nous craignions un peu l'invasion des étudiants, mais elle n'a pas eu lieu. Les demandes de renseignements proviennent de personnes faisant tous les métiers. Je sais que nous n'atteignons pas le public dans les zones rurales et isolées. Pour cette raison, nous envoyons des agents sur les lieux pour prendre contact avec ces groupes. Pour l'instant, les demandes viennent en majorité des centres urbains.

Le sénateur Rowe: Vous avez mentionné une période de six mois. Est-ce à caractère saisonnier?

M. Ford: Oui. C'est un projet-pilote, Monsieur le président. C'est pour six mois; l'essai sera achevé en septembre.

Le président: Les agents itinérants se limitent-ils seulement à recueillir des renseignements ou ont-ils quelque chose à faire avec l'information de sortie.

M. Ford: Oui, ils s'occupent beaucoup d'information de sortie. L'idée est de trouver ce dont ils ont besoin et d'essayer de leur fournir. C'est une approche différente de celle utilisée traditionnellement dans les programmes de relations publiques. Nous partons avec les gens pour leur remettre le processus d'information, afin qu'il soit utile, c'est un de nos mots-clé, sous une forme accessible et qu'ils pourront comprendre. Ce sont là les trois critères de notre programme d'information.

Le président: Ainsi, le côté renseignements n'est qu'une petite partie des fonctions des agents itinérants?

M. Ford: C'est exact. Nous essayons d'étayer les organismes au sein des communautés pour qu'ils puissent répondre au genre normal de demandes de renseignements. Nous les aidons, mais nous évitons que les agents itinérants s'occupent trop du côté renseignements, bien que la situation varie d'une région à l'autre.

Le président: Le Ministre a déclaré qu'il voudrait qu'Information Canada prenne en main les moyens d'information régionaux des divers ministères. Est-ce pris en considération dans votre projet-pilote?

M. Ford: Monsieur le président, nous en tenons compte en traitant avec les comités de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Il s'agit de déterminer si ce genre de liaison serait utile, pour que nous puissions discuter de leurs problèmes communs. De cette façon, nous essayons d'effectuer une coordination au niveau de la région.

Le sénateur Carter: Lorsque ces unités itinérantes sont sur place, comment vous contactent-elles? Par téléphone?

M. Ford: Non, elles entrent en contact avec le bureau central à Halifax, Winnipeg ou Edmonton.

Le sénateur Carter: Est-ce par téléphone?

M. Ford: Oui, ou ils écrivent—selon ce qui leur semble le plus approprié.

Le sénateur Carter: M. D'Avignon a répondu à une question du sénateur Yuzyk relativement au service dans les régions éloignées. Il n'a pas mentionné le Labrador, une région très éloignée qui ne peut être desservie depuis Saint-John's.

M. D'Avignon: Ce n'est certainement pas une de nos priorités en ce moment. Nous essayons d'obtenir les meilleurs résultats avec les fonds que nous avons à dépenser. Nous aurons certainement un programme pour le Labrador, mais pour l'instant il n'y a rien.

M. Ford: Je puis ajouter, monsieur le président, que nous sommes en contact avec l'université Memorial et la Commission des bibliothèques de Terre-Neuve. Certains de leurs programmes au Labrador pourraient être utiles au gouvernement fédéral. M. D'Avignon a raison, nous n'avons pas les fonds pour envoyer un agent au Labrador, mais il existe vraisemblablement d'autres moyens que nous pourrions utiliser pour informer les habitants de cette région.

Le sénateur Carter: Vous ne semblez pas vous rendre compte que la situation au Labrador est plus grave qu'elle ne l'est dans la province de Terre-Neuve. Les habitants sont isolés—c'est leur principale plainte—ils sont isolés d'Ottawa.

M. Ford: Monsieur le président, au cours de l'été 1971 nous avons rédigé huit rapports sur les communautés et leurs problèmes d'information. L'un d'eux portait sur le Labrador. Le problème souligné par M. le sénateur ressort du rapport, savoir qu'ils sont terriblement à l'écart de l'information; certainement que, sur la base de ce rapport, nous essayerons de remédier à cette lacune dans le cadre de notre budget.

Le président: Nous avons une autre demande de documentation provenant du sénateur Grosart. Il veut savoir s'il existe un document qui donne les motifs pour créer un bureau des expositions.

M. D'Avignon: M. Creighton Douglas est présent. Je ne crois pas qu'il existe un tel document, mais il peut vous en parler.

M. J. Creighton Douglas, directeur des expositions d'Information Canada: Monsieur le président, je ne suis pas certain de savoir de quel rapport il s'agit. Il y a un certain nombre de rapports. Le plus ancien que j'ai trouvé date de janvier 1959 et il a été rédigé par le Service d'analyse et de gestion de la Commission de la Fonction publique. Il y en a eu d'autres en novembre 1963 et juillet 1968, sur le transfert aux Travaux publics. Enfin, en août 1970, un rapport du bureau des Services consultatifs de gestion porte sur le transfert à Information Canada. Il me semble que la plus révélatrice est l'étude de 1963 qui, à ce moment-là—je suis nouveau à Ottawa, excusez-moi si je ne connais pas l'historique au complet, —indiquait que la possibilité d'économies d'échelle était un des motifs principaux de recommander le regroupement des opérations. A ce moment-là, ils évaluaient à au moins 15 pour cent et dans plusieurs cas, à près de 50 pour cent les économies qui seraient réalisées.

Outre les économies d'échelle qui, nous semble-t-il, sont importantes parce que les ministères n'ont pas des installations faisant double emploi et un personnel pou-

vant tout faire, nous introduisons ce domaine dans l'ère de la technique. En utilisant des experts, nous pouvons être plus efficace et faciliter la normalisation de design des présentations canadiennes au pays et à l'étranger; présenter une image canadienne conséquente; coordonner les efforts des divers ministères; chaque fois que c'est possible, assurer un maximum de contenu canadien dans l'exposition; et, aussi, essayer de faciliter la normalisation de l'octroi des contrats. Est-ce que ceci répond à la question?

Le président: Merci beaucoup, Monsieur.

Le sénateur Carter: Revenant à la question posée précédemment, par le sénateur Prowse je crois, au sujet de l'utilisation d'autres organismes, je pense qu'il mentionnait l'utilisation du personnel des bibliothèques comme employés à temps partiel de votre service d'information. Quelles sont vos relations avec l'Office national du film. L'O.N.F. a un service décentralisé. Ils sont présents dans chaque province, il me semble. L'organisme est décentralisé au sein même de la province. Je sais qu'il existe un service central à Terre-Neuve. Il y a un service à St. John's et je crois qu'ils ont des agences à deux ou trois autres endroits dans la province. Avez-vous étudié la possibilité d'utiliser ces agences?

M. Ford: Oui, M. le sénateur. Nous entretenons de bonnes relations avec les agences de l'Office national du Film où elles existent et où nous avons un bureau. Nous présentons leurs films. Nous traitons certaines demandes de renseignements pour eux et ainsi de suite.

En ce qui concerne Terre-Neuve, nous envisageons d'utiliser les moyens audio-visuels importants et les programmes élaborés qu'ils ont déjà dans cette province, pour nous aider à faire parvenir l'information au public. Par exemple, il ne nous semble pas non plus que nous devions faire double emploi avec les connaissances techniques et l'équipement de l'université Mémorial. Il ne nous semble pas non plus que nous devrions faire le même travail que le Conseil des bibliothèques de Terre-Neuve. Peut-être pouvons-nous faciliter leur travail et faire parvenir aux habitants des zones isolées plus d'information qu'ils n'en reçoivent pour l'instant.

Le sénateur Carter: Ils pourraient aussi recueillir les demandes qui vous sont adressées.

M. Ford: C'est exact: Il s'agit de leur permettre d'effectuer un travail d'information qu'ils n'ont pu faire jusqu'ici parce qu'ils ne recevaient aucune aide du gouvernement fédéral; nous pouvons leur fournir l'information et profiter de la rétroaction relative à certains programmes pour guider le ministère en cause.

Le sénateur Carter: Avez-vous jamais songé à demander à l'office national du Film sur votre service d'information?

M. Ford: Oui. Ce serait une façon de procéder. On pourrait le diffuser avec les moyens audio-visuels de Terre-Neuve et du Labrador.

M. D'Avignon: Le président, l'O.N.F. a déjà produit quelques films pour nous. Certains sont passionnants, en particulier «Message de propagande», qui a été projeté dans tout le pays. Je serais très heureux d'inviter tous les sénateurs à la visionner.

Le sénateur Carter: Étiez-vous d'accord avec le titre?

M. D'Avignon: C'est de l'humour. Il a été bien reçu dans tout le Canada et il a gagné un prix à New-York et en Allemagne. C'est un très bon film.

Le sénateur Carter: Il serait peut-être intéressant de le visionner.

M. D'Avignon: Nous pourrions nous en occuper.

Le président: Nous verrons ce qu'en pense le Comité. Avez-vous des statistiques assez à jour sur vos fonctions de renseignement, que vous pourriez déposer devant le Comité? Aux fins de notre rapport, je pense que nous devrions les avoir.

M. D'Avignon: Par région?

Le président: Je suppose que des statistiques régionales seraient utiles, si vous en avez. Nous aimerions avoir le plus de statistiques possibles. Nous aimerions avoir toutes les statistiques disponibles sur le projet-pilote des agents itinérants, afin de mieux le comprendre.

M. D'Avignon: Nous les fournirons au greffier.

Le sénateur Carter: Fournirez-vous ces renseignements maintenant ou plus tard?

Le président: Je pense que ces renseignements ne seront pas disponibles immédiatement car ils sont assez détaillés. Nous en avons besoin pour rédiger notre rapport. Nous en distribuerons des copies aux sénateurs qui le désirent dès leur arrivée.

Le sénateur Carter: C'est à celà que ma question se rapportait. Quand Information Canada a été crée, après un mois ou deux, nous avons commencé à recevoir un rapport mensuel spécial indiquant le nombre d'appels téléphoniques et de lettres auxquels on avait répondu et combien de documents avaient été reçus et envoyés. Il y avait toute une liste de faits relatifs à vos activités. Nous l'avons reçu pendant plusieurs mois, probablement six mois, puis c'est disparu. En le lisant, une question m'est venue à l'esprit: Comment pouvez-vous aussi précisément déclarer que vous avez eu 6,784 demandes de renseignements? Comment les consignez-vous? Utilisez-vous un ordinateur ou un autre genre de moyen mécanique pour garder trace de ces choses, comme une caisse enregistreuse? Comemnt regroupez-vous ces statistiques? Quelle méthode utilisez-vous pour les rassembler?

M. Ford: Pour le téléphone, nous utilisons une méthode toute simple: un, deux, trois, quatre traite, et un en travers. A la fin de la journée, nous savons combien d'appels téléphoniques nous avons reçus et de quel genre de question il s'agit. Quand une lettre arrive, le commis principal l'examine, voit de quel genre de lettre il s'agit et fait le travail statistique.

Ce que nous désirons faire, comme j'ai mentionné précédemment, c'est d'améliorer notre travail statistique pour pouvoir déceler précisément quel genre de questions les gens posent et ensuite souligner à chaque ministère les lacunes de leur programme d'information. C'est là-dessus que nous travaillons pour l'instant.

Le sénateur Carter: J'aimerais ne pas me cantonner aux chiffres, mais savoir aussi si ces envois, et ces documents reçus sont vraiment utiles.

M. Ford: C'est une bonne question. C'est précisément pourquoi nous voudrions des statistiques plus précises que celles que nous avions dans le passé. On a parlé plus tôt du rapport au Parlement. Le problème était qu'il venait de deux ou trois centres seulement et qu'il n'était pas très représentatif. Nous pensons qu'avec plus de centres à travers le pays et des méthodes statistiques améliorées, nous obtiendrons une rétroaction qui pourra servir les ministères et le Parlement.

Le sénateur Carter: Pourquoi avez-vous cessé de présenter cette lettre de nouvelles, ce rapport mensuel?

M. Ford: Justement pour cette raison. Il ne nous semblait pas qu'il était représentatif de l'ensemble des Canadiens. Par exemple, que 15 personnes à Toronto fassent une plainte n'est pas très important pour le reste du Canada et il nous a semblé inutile de surcharger les gens avec ce genre de renseignements.

Le sénateur Carter: J'aimerais aussi savoir comment se comporte le service dans les régions et les différentes provinces.

Le président: Je pense que c'est ce que les statistiques devraient révéler.

M. D'Avignon: M. le président, M. Ford et son équipe ont mis au point une formule à utiliser pour rassembler ces statistiques. Désirez-vous que nous en déposions une copie?

Le président: Oui. J'aimerais demander à M. Ford s'il estime que le public commence à considérer Information Canada comme «la» source de renseignements. Dans l'affirmative, cette évolution a-t-elle particulièrement lieu dans les six centres où il y a des bureaux pour l'instant ou est-ce une tendance plus générale?

M. Ford: Nous sommes de plus en plus connus dans les grands centres où nous sommes installés. Nous avons fait des enquêtes à ce sujet. Par exemple, à Toronto nous sommes mieux connus que le ministère de l'Environnement et notre situation est comparable à celle des ministères qui y sont établis depuis assez longtemps. Je pense que nous en saurons plus en septembre sur nos résultats avec les habitants des zones rurales. Nous commençons à les atteindre maintenant et en septembre nous aurons une certaine idée du résultat.

Le président: Avez-vous fait des enquêtes?

M. Ford: Oui.

Le président: Avez-vous des copies de ces enquêtes?

M. Ford: Oui.

Le président: Voudriez-vous les déposer?

M. Ford: Oui.

Le président: Est-ce-qu'Information Canada a l'intention d'ouvrir d'autres librairies?

M. D'Avignon: Nous espérons avoir un plus grand nombre de dépositaires agréées, monsieur le président.

Le président: Je pensais à des librairies comme celles que vous avez dans les six centres où vous êtes installés.

M. D'Avignon: Pas pour l'instant. Nous n'envisagerons pas ouvrir de nouvelles librairies dans l'année à venir.

Le sénateur Prowse: Vous avez des dépositaires agréés qui vendent vos livres?

M. D'Avignon: C'est exact.

Le président: Et vous leur versez 40 pour cent de commission?

M. D'Avignon: Un dépositaire agréé reçoit 46 pour cent de commission. Toute autre librairie au Canada peut acheter et revendre nos livres en n'importe quelle quantité. Il peut les acheter à l'unité s'il le désire et sa commission est de 40 pour cent.

Le président: Le système des dépositaires agréés et des librairies fonctionne-t-il bien? Je me rends compte qu'il est difficile de comparer ces choses, mais comment cela se compare-t-il avec nos librairies?

M. D'Avignon: Ce système fonctionne très bien, monsieur le président. Nous avons maintenant 40 dépositaires agréés. Maheureusement, notre service de marketing ne fait que démarrer et certaines provinces ne sont pas encore desservies.

Le sénateur Prowse: Ce serait surtout utile pour que vos publications soient distribuées dans les petites villes, n'est-ce-pas?

M. D'Avignon: C'est exact.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, puis-je poser une question complémentaire à la vôtre?

Avant l'avènement d'Information Canada, l'Imprimeur de la Reine s'occupait beaucoup de la promotion des ventes des publications du Gouvernement. Sous l'égide d'Information Canada, pour certaines raisons il y a eu une diminution phénoménale de cette activité. Je me demande quelle est la situation à l'heure actuelle. Est-elle revenue à l'état normal ou, plus précisément, quelle est la situation à l'égard de la promotion des ventes des publications du Gouvernement?

M. D'Avignon: Monsieur le président, je ne pense pas qu'il y ait eu une diminution du budget de publicité. Je pense que nous faisons autant de publicité que par le passé.

Le sénateur Carter: Je ne parle pas de la publicité en tant que telle, mais de la promotion des ventes que l'Imprimeur de la Reine faisait pour les publications du gouvernement. Ils s'occupaient de la promotion des ventes auprès des librairies et ils avaient une liste complète de gens qu'ils tenaient au courant des publications du Gouvernement.

Par exemple, le rapport du Sénat sur la pauvreté n'a pas fait l'objet de beaucoup de promotion. Nous avons dû le faire nous-même en l'annonçant dans les journaux. Je sais que l'Imprimeur de la Reine avait fait un bon travail de promotion dans tout le pays pour l'histoire du régiment de Terre-Neuve. Il semble que ce genre d'activité a beaucoup diminué quand l'Imprimeur de la Reine a été englobé par Information Canada. Je me demande si cette situation a été rectifiée; quelle est la situation actuelle?

M. D'Avignon: Comme M. Ford l'a indiqué, nous nous sommes occupés de promotion des ventes. Nous ne l'avons peut-être pas fait autant que par le passé. Mais, si vous examinez les chiffres de vente des publications du Gouvernement, vous remarquerez qu'au cours des dix dernières années ils sont passés de $1.8 million à $4 millions. Il y a donc eu une certaine promotion des ventes.

Le président: Faites-vous de la publicité à vos dépositaires agréés et librairies? Par exemple, si j'habitais Kitchener, comment saurais-je où m'adresser pour obtenir une publication donnée du Gouvernement? Je suppose que je pourrais appeler Information Canada.

M. D'Avignon: Quand nous ouvrons une agence ou quand nous signons un contrat avec un libraire qui deviendra notre dépositaire agréé, nous faisons de la publicité. A cet égard, nous effectuons une certaine promotion des ventes.

Le président: L'agent est-il tenu de faire de la promotion des ventes?

M. D'Avignon: Non. La seule chose qu'il soit tenu de faire est de placer dans sa vitrine un panneau publicitaire déclarant qu'il vend les publications du gouvernement canadien.

Le président: Il doit séparer ces publications du reste de ses livres, n'est-ce-pas?

M. D'Avignon: C'est exact.

Le président: Mais le libraire n'est pas tenu de le faire?

M. D'Avignon: C'est exact.

Le président: Avez-vous des dépositaires agréés dans la plupart des villes?

M. D'Avignon: Comme je l'ai mentionné précédemment, ce programme de marketing en est à ses débuts. Pour le moment, nous avons un directeur du marketing pour l'Ouest du Canada et il est très efficace. Je suppose que nous avons eu plus d'activités dans l'Ouest du Canada que partout ailleurs dans le pays. Nous espérons avoir bientôt des gens au Québec. Nous nous sommes aussi occupés assez activement de l'Ontario, mais le Québec et les Maritimes sont un peu à la traîne.

M. Ford: Monsieur le président, puis-je ajouter que lorsque nous avons étudié les activités de l'Imprimeur de la Reine, nous avons trouvé qu'effectivement ils faisaient de la promotion des ventes. Mais ils n'avaient pas envoyé un seul communiqué relatif à une nouvelle publication depuis trois ans. Leurs efforts de promotion étaient limités à certains domaines; ils n'avaient pas un système de promotion complet. Pour notre part, nous avons voulu d'abord ouvrir un certain nombre de bureaux; ensuite, une étude de marketing qui pourra être suivie de publicité et de promotion des ventes. En d'autres termes, nous déterminons où nous allons vendre ces diverses publications et nous avons maintenant des points de ventes. Une fois ceci fait, il devient valable d'ouvrir les vannes et de commencer à envoyer du matériel de promotion.

Le président: A même votre budget, sur quoi insisteriez-vous? A votre avis, est-ce une phase importante par rapport, disons à l'expansion du programme d'agents itinérants et de centres de renseignements?

M. D'Avignon: Il s'agit de deux programmes différents, monsieur le président, et ils sont tous deux prioritaires. Le marketing, les publications du Gouvernement et l'ouverture des bureaux régionaux sont probablement les deux programmes prioritaires d'Information Canada pour l'instant. Peut-être que si je vous présentais nos objectifs pour les deux ou trois années à venir en ce qui concerne les dépositaires agréés, vous verriez l'importance que nous y attachons. Pour l'instant, nous avons plus de 40 dépositaires agréés. Je n'ai pas le chiffre exact. Nous espérons en avoir 75 à la fin de l'année, 150 à la fin de 1974 et 300 à la fin de 1975.

Le sénateur Carter: Si je comprends bien votre réponse, aucune modification n'a été apportée à la promotion des ventes que faisait l'Imprimeur de la Reine?

M. D'Avignon: Monsieur le président, la liste quotidienne est toujours envoyée à tous les libraires canadiens et ils peuvent commander d'après cette liste; ils la reçoivent quotidiennement. Il est possible que la promotion soit moins dirigée vers des choses telles que l'histoire du régiment de Terre-Neuve, par suite de notre budget limité.

Le sénateur Carter: Mais dans ce cas là, la promotion a été excellente.

M. D'Avignon: Oui, c'est vrai.

Le sénateur Carter: Mais quand il s'est agi de notre rapport sur la pauvreté ou de l'autre rapport sur la politique scientifique.

M. D'Avignon: Ce sont des livres à succès.

Le sénateur Carter: Je le sais, mais je ne pense pas que vous puissiez l'imputer à la promotion des ventes. Je sais qu'au tout début, le rapport sur la pauvreté n'a fait l'objet d'aucune promotion. Nous avons dû la faire nous-mêmes.

Le sénateur Prowse: Il y a eu beaucoup de publicité à cet égard juste avant le publication du rapport.

M. Cocks: Revenons au projet-pilote d'unité itinérante pour quelques instants, pour quelques clarifications. D'après ce que j'ai compris, vous utilisez trois critères. Doit-on supposer, comme je l'ai compris, que lorsque vous aurez tous les résultats vous ne pourrez pas nécessairement conserver ces trois critères, que vous devrez choisir celui des trois qui sera réalisable, peut-être tous les trois, ou un seul, ou même deux. Est-ce exact?

M. Ford: Oui, l'utilité, la facilité avec laquelle on peut la rendre compréhensible et la façon dont elle sera reçue. Dans la mesure du possible, nous aimerions répondre aux trois critères, mais il se peut que ce soit impossible dans une région donnée. Nous allons essayer de nous en approcher du mieux possible, de mettre ces citoyens dans une meilleure situation pour décider de ce qui doit être fait. C'est notre objectif—non pas d'imposer un système au public, ou d'essayer de lui vendre un programme, mais simplement de fournir aux gens l'information dont ils peuvent avoir besoin pour prendre une décision et aussi les aider, s'ils de désirent, à entrer en

contact avec les ministères pour leur dire s'ils apprécient le programme ou pas ou pour exposer tout ce qu'ils veulent. Nous ne sommes pas dans les relations publiques en tant que tel; nous ne sommes pas une entreprise de publicité et certainement pas une agence de nouvelles. J'airemais définir notre identité comme étant une entreprise d'information, utilisant les communications sociales. Ce n'est pas un travail mécanique; nous ne sommes pas des fanatiques de l'audio-visuel, nous n'avons pas beaucoup de matériel. Nous nous appuyons sur les ressources humaines.

M. Cocks: Une question subsidiaire. Je suppose que si une région veut que vous utilisiez un critère et une autre que vous utilisiez quelque chose d'autre, vous n'offrirez pas les mêmes services partout?

M. Ford: Non. Le tout est de s'ajuster aux gens, d'ajuster l'organisation du Gouvernement aux besoins des gens dans une région donnée, plutôt que de les entendre dire que nous sommes des bureaucrates d'Ottawa. Nous nous y prenons de façon à avoir une organisation sociale qui s'adapte aux gens, qui leur facilite la tâche de trouver l'information.

M. Cocks: Merci, monsieur le président.

Le président: Pour ce qui est des services de communication, des services de liaison, envisagez-vous que le rôle d'Information Canada va s'étendre dans ce secteur?

M. D'Avignon: Monsieur le président, pour l'instant nos ressources sont assez limitées dans ce domaine et je pense que nous les utilisons totalement. Je pense que cet aspect va prendre de l'extension et que la demande de services spécialisés va s'accroître sans cesse. Les petites agences utiliseront les services de ce groupe pour mettre au point leur propre programme d'information. Nous avons déjà reçu quelques demandes. Ce même groupe s'occupe déjà de la rédaction. Ce n'est pas un groupe important; il pourrait s'agrandir un peu, mais pas beaucoup. Ils ont besoin de personnes très spécialisées, qui peuvent se charger d'un programme d'information dans un ministère et le concevoir dans son ensemble. Oui, je crois que ce rôle va prendre de l'extension dans les années à venir.

Le président: Combien de personnes employez-vous dans ce domaine?

M. D'Avignon: Il faut des cadres pour exécuter ce genre de travail. Je crois que nous en avons cinq pour l'instant.

Le président: S'agit-il des mêmes personnes qui coordonnent les services entre les ministères?

M. D'Avignon: Oui, c'est exact. Ils sont aidés par des subalternes et quelques experts.

Le président: Donnez-vous une partie de ce travail à contrat ou est-il exécuté entièrement par vous?

M. D'Avignon: Pour l'instant, nous n'avons pas donné ce genre de travail à contrat.

Le président: Que pensez-vous de la possibilité qu'Information Canada joue un rôle de surveillance et d'évaluation, dont nous avons parlé précédemment, au nom du Gouvernement pour tout ce qui concerne les services d'informations fournis par le Gouvernement: relativement à leur efficacité et leur fonctionnement?

M. D'Avignon: Monsieur le président, le ministre en a parlé l'autre jour. La surveillance est très proche du contrôle. Le problème c'est que si nous agissons en tant que conseillers du ministère en ce qui concerne leurs besoins d'information et si nous exerçons par ailleurs une fonction de contrôle, il sera assez difficile de jouer les deux rôles.

Le président: En séparant le concept de contrôle, qui supposerait en fait une super-agence d'information, et en disant qu'il y a 39 ministères avec leurs propres programmes d'information, ce qui est un travail très spécialisé et pour lequel il n'y a probablement pas beaucoup d'experts au Conseil du Trésor qui pourraient déterminer si les dépenses engagées sont efficaces ou ont une certaine valeur, est-ce qu'Information Canada pourrait agir à titre du conseiller du Gouvernement sur l'efficacité et le fonctionnement des services d'information?

M. D'Avignon: Monsieur le président, ma réponse à cette question est oui, à la demande du Conseil du Trésor, Information Canada pourrait agir à titre de conseiller, de la même façon que le Conseil a des conseillers sur l'utilisation des ordinateurs et sur bien d'autres sujets.

Le président: Est-il raisonnable de vous demander si vous pensez que ce serait un rôle utile?

M. D'Avignon: Je vois toujours la contradiction: c'est un genre de contrôle un contrôle financier. Si Information Canada donne des avis au Conseil sur l'information, les budgets d'information, les programmes eux-mêmes et le coût de ces programmes, il risque de devenir très difficile pour Information Canada d'agir à titre de conseiller de ces ministères. Ceci me laisse perplexe. Il est peut-être possible d'avoir un groupe distinct qui s'occuperait de ceci, un peu de la même façon que la Commission de la Fonction publique a une Direction des appels qui travaille quelquefois à contre-courant de la Direction de la dotation en personnel, mais la Direction des appels est une entité séparée.

Le président: Votre rôle de conseiller n'est pas un si grand rôle?

M. D'Avignon: Nous espérons qu'il prendra de l'expansion. Pour l'instant, dans le budget des dépenses de l'année dernière et de cette année, ce n'est pas le cas; nous n'avons vraiment pas accordé de priorité à ce domaine. Fournir l'information au peuple canadien et distribuer nos publications, voilà nos priorités. Dans les années à venir, cette coordination pourrait se produire en ouvrant des bureaux régionaux et en coordonnant dans les régions pour remonter jusqu'à Ottawa.

M. Ford: Puis-je ajouter, monsieur le président, que je conviens que si nous mettons sur pied un réseau dans les régions qui pourrait indiquer aux ministères où il y a double emploi, ou bien si quelqu'un est négligé, ce serait le genre d'information que la plupart des ministères accepteraient. Il ne s'agirait pas de surveillance, mais d'un service utile. Nous sommes tous dans l'information et peut-être que cette initiative permettrait à tous de faire un meilleur travail.

Ensuite, si nous décentralisons et rendons des services au niveau régional, il me semble que ceci faciliterait

notre rôle de coordination à Ottawa. Nous pourrions nous rendre aux réunions en ayant des informations et un système de distribution dans les régions, en tant qu'organisme qui comprend les problèmes régionaux. Nous aurions un rôle utile à jouer; nous ne serions pas placés là par quelqu'un qui dit «Voici votre fauteuil, présidez la réunion. Vous n'avez pas d'argent. Vous n'avez pas de poids.» Quel sera le résultat? Si nous pouvions nous y rendre avec un rôle défini à jouer, cela améliorerait notre situation générale.

Le président: C'est un argument valable.

Le sénateur Carter: Puis-je poser une question supplémentaire? Beaucoup d'informations viennent des différents ministères et de toute part au gouvernement; je suppose qu'il y en a aussi d'Information Canada. Or, elle est en grande partie inutile à cause de sa trop grande technicité. Beaucoup de Canadiens n'ont pas atteint la 11e année d'étude et la plupart des écrits sont de ce niveau. Pour une personne qui est capable de lire au niveau de la 6e ou de la 7e, c'est inutile; il n'en retire pas grand-chose.

Pratiquez-vous une surveillance des articles ou des publications provenant des divers ministères pour en évaluer la technicité et les conseiller à cet égard?

M. Ford: Nous avons fait quelques essais de ce genre au niveau régional, avec nos propres documents ainsi qu'avec ceux des autres. Par exemple, dans la région Interlake au Manitoba, nous avons essayé de renseigner les Indiens avec des documents de niveau universitaire qu'évidemment ils ne pouvaient comprendre. Nous avons seulement fait un premier essai. C'est un exemple à suivre et nous devrions travailler plus souvent dans cette veine avec les ministères.

Le sénateur Carter: Cela serait très utile.

M. Ford: Oui, je suis d'accord.

Le président: Pourriez-vous nous donner une idée générale des projets d'avenir d'Information Canada?

M. D'Avignon: Monsieur le président, à court terme nous voulons renforcer notre position pour tirer le meilleur parti de ce que nous avons reçu. Au cours de la prochaine année financière, nous allons ouvrir cinq bureaux régionaux dans les provinces qui n'en ont pas encore. Nous avons aussi l'intention d'augmenter le nombre des dépositaires agréés, d'introduire de meilleures méthodes de marketing pour vendre nos publications et de mettre sur pied un inventaire permanent sur ordinateur pour nos publications, avec un système d'information de soutien. Ce système sera mécanique ou sur ordinateur et aisément accessible à tous les Canadiens. En outre, au cours de l'année à venir nous avons l'intention d'étendre nos services aux autres ministères dans le domaine de la consultation.

Pour l'instant, nous n'allons pas établir de nouveaux programmes. Nous analyserons le résultat des unités itinérantes pour déterminer quelle est la direction à prendre pour servir le public des zones isolées et rurales.

Ce sont, en gros, les projets d'Information Canada pour les quelques années à venir, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Monsieur D'Avignon, au nom du Comité, je désire vous remercier, ainsi que MM. Ford, Trickey et Douglas, et Mme Lachance d'être venus et d'avoir coopéré à notre examen d'Information Canada. Je ne crois pas qu'il y ait des questions que nous avons posées auxquelles vous n'ayez pas tenté de répondre. Excusez-nous de vous avoir demandé autant de formules, de rapports, etc. J'espère qu'ils nous seront utiles lors de la rédaction de notre rapport.

La séance est levée.

Le Comité reprend ses travaux à 14 heures 30.

Le sénateur Douglas D. Everett (président) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous reprenons l'audience sur le budget des dépenses pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1974. Avant de ce faire, il y a certaines réponses que nous ont donné les fonctionnaires du Conseil du Trésor à la réunion sur le budget supplémentaire (B) pour l'année se terminant le 31 mars 1973. Avec votre accord, je veux les déposer.

Les honorables sénateurs: D'accord.

Le président: Honorables sénateurs, nous avons parmi nous, à titre de témoins du Conseil du Trésor, l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor et M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint. M. Drury a peut-être une déclaration à faire.

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je peux faire une courte déclaration, si vous le désirez. Ce sera très général. Elle est peut-être utile pour démarrer. Je vais la lire, mais je suis sûr que le Comité a déjà beaucoup plus de renseignements à sa disposition que ce que je vais pouvoir donner. Rien de bien particulier à signaler, si ce n'est peut-être une chose.

Le budget des dépenses pour 1973-74 propose des dépenses budgétaires de $18,393 millions et des dépenses non-budgétaires, c'est-à-dire des prêts, placements et avances, de $893 millions.

Ce budget des dépenses reflète une répartition des ressources entre les programmes de politique sociale et de politique économique existants, pour permettre au Gouvernement de poursuivre ses buts d'unité nationale et d'égalité des chances pour tous les Canadiens.

A l'appui de la politique sociale, le budget prévoit une augmentation des dépenses pour des programmes tels que le logement subventionné et l'aménagement de terrains, l'aide aux autochtones, les versements inconditionnels aux provinces pour assurer la péréquation des services provinciaux, le bilinguisme et les versements aux provinces pour le financement des services hospitaliers, médicaux et de bien-être.

On propose par ailleurs des dépenses plus élevées pour affermir l'économie. Ceci va de l'aide au développement technique de nos industries à l'aménagement ordonné du transport dans le nord, et à d'autres domaines du transport et des communications à travers le pays.

Dans d'autres cas, où les décisions ont été prises trop tard pour se refléter dans le budget des dépenses, des budgets supplémentaires seront soumis au Parlement au cours de l'année financière.

Le Gouvernement veut aussi souligner que l'objectif primordial des forces armées est un haut degré de professionalisme. Il y a donc une augmentation révélatrice du budget de la défense, mettant fin au gel des dépenses du ministère de la Défense nationale imposé en 1970-1971.

L'augmentation totale de $2,238 millions pour les dépenses budgétaires de cette année par rapport à celles de l'an passé est anormalement élevée. Environ 40 pour cent de cette augmentation est due au fait que l'an dernier, année de transition entre l'ancien système d'assurance-chômage et le nouveau, il n'y avait pas de dépenses budgétaires prévues pour la Commission, alors que le budget de cette année contient $890 millions à titre de paiement, après le fait, des contributions du Gouvernement à l'assurance chômage pour l'année civile 1972. Ceci ne requiert en aucune façon des liquidités, les prestations étant couvertes par les fonds déjà avancés à la Commission au cours de la dernière année fiscale.

Monsieur le président, s'il y a des questions portant sur ma déclaration ou sur le livre bleu lui-même, je suis prêt à essayer d'y répondre.

Le président: Y a-t-il des questions?

J'ai une question, monsieur Drury. En examinant le budget des dépenses, nous avons étudié le travail d'Information Canada. Je me demande s'il serait possible que votre ministère nous dise quel est le coût des services d'information utilisés par le gouvernement du Canada?

L'hon. M. Drury: Oui, monsieur le président. Je me demande si nous pourrions avoir une définition précise de l'expression «services d'information». La préparation du livre bleu est une importante initiative d'information.

Le président: En fait, nous en avons discuté ce matin avec les représentants d'Information Canada; il semble que même des organismes comme Statistiques Canada peuvent avoir un aspect d'information. Nous avions pensé à ce qui correspondrait aux dépenses du secteur des affaires publiques d'une grande compagnie. Les représentants d'Information Canada ont convenu que c'était probablement une définition assez valable pour permettre de retrouver les sommes en cause au budget des dépenses. Ce n'est peut-être pas le cas.

L'hon. M. Drury: Je pense qu'on voit qu'en fait vous utilisez les termes «affaires publiques» pour dire «relations publiques».

Le président: N'importe quel vice-président aux affaires publiques serait en tout cas en désaccord avec vous. Vous avez peut-être raison.

L'hon. M. Drury: Dans un sens, ce qu'on envisage c'est l'effort du Gouvernement, ou d'une compagnie, qui sert à établir, entretenir et assurer le fonctionnement des moyens de communication entre le Gouvernement et le public.

Le sénateur Giguère: Cela peut-il inclure certaines formes de publicité?

L'hon. M. Drury: Il me semble que toute la publicité se range sous cette rubrique. Toute la compilation et la distribution de brochures et de documents. Vous en avez un ici, qui relèverait de cette rubrique des communications avec le public.

Je ne suis pas sûr que ce soit le cas du livre bleu qui est plus particulièrement un document interne qu'un document pour communiquer avec le public. Ce serait assez difficile à faire, nos classifications des comptes, n'utilisant pas toujours de la même façon des définitions assez larges. Peut-être que le ministère de l'Agriculture, en diffusant l'information sur la façon d'automatiser une forme, considérerait que c'est une partie intégrante des dépenses d'exploitation normales de la direction de l'élevage, par exemple. Ceci ne paraîtrait pas sous les communications.

Le président: Je suppose que c'est possible et qu'il y aurait certaines différences de point de vue sur ce qui doit être compris dans ces chiffres. Néanmoins, ce matin un représentant de la Direction des relations publiques du ministrère du Travail nous a présenté un budget s'élevant à $1.5 ou $1.6 million; c'était leur budget d'information. Il me semble que chaque ministère devrait avoir au moins un chiffre qu'il estime recouvrir l'information. A savoir si nous serions d'accord qu'il s'agit ou pas d'information, c'est une autre question.

Je pense que la raison pour laquelle nous voulons les chiffres—nous les avons demandé d'abord à Information Canada mais ils n'ont pu nous les fournir—était pour essayer de déterminer l'importance des services d'information pour le Gouvernement et le Canada, le rôle qu'Information Canada peut jouer et l'importance du secteur des communications.

M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint de la Direction des programmes au secrétariat du Conseil du Trésor: S'il s'agit d'identifier les composantes des ministères dont la principale fonction est de s'occuper des relations publiques ou des affaires publiques, ou de la diffusion de l'information plutôt que des programmes, c'est tout à fait faisable.

Le président: Faut-il donc exclure la rédaction?

M. MacDonald: Prenons le service d'information du ministère de l'Agriculture. Vous pouvez obtenir une brochure sur un aspect particulier de l'horticulture; elle pourrait avoir été rédigée par l'un des services de recherches ou quelque chose de ce genre, plutôt que par le service d'information lui-même, bien que le public l'obtienne du service d'information.

Le président: Je pense qu'il en est de même au ministère du Travail.

M. MacDonald: Ce serait une entreprise sans fin. Il semble que ce soit une activité identifiable au ministîre du Travail; on la trouve dans le budget des dépenses lui-même. Elle apparaît à la page 13-5 du Livre bleu.

Le président: Elle se repartit de deux façons. D'une part, $1,093,000 qui comprend les travaux du ministère et la production des moyens d'information, comme ils les appellent, qui recoupent leurs diverses activités. Ils ont en plus $526,000 pour les moyens d'information appliqués à des secteurs précis.

M. MacDonald: Monsieur le président, je pense qu'obtenir des autres ministères le montant équivalant au $1,093,000 serait une tâche assez aisée. Déterminer l'équivalent des moyens d'information, comme vous les appelez, serait beaucoup plus difficile.

L'hon. M. Drury: Je remarque qu'ils ont aussi une rubrique importante à l'égard du traitement des données. Si vous appliquez ce genre d'analyse à Statistique Canada, leur budget tout entier tombe sous l'information. Où se trouve la démarcation entre le coût d'acquisition de l'information, le coût de traitement et le coût de diffusion? Il s'agit toujours d'information. Ces gens ne fabriquent pas des perles, ils ne produisent pas un objet tangible.

Le président: Je suppose que M. MacDonald s'est approché plus que personne de la réponse quand il a parlé de «diffusion de l'information». Si c'est assez simple à obtenir, j'imagine que ça répondrait probablement à notre question.

M. MacDonald: La Division de l'information du ministère de l'Agriculture, la Direction des affaires publiques du ministère des Transports, et même du Conseil du Trésor et de tous les autres ministères, est responsable de la diffusion organisée de la formation. Je pense que nous pouvons identifier cela; mais ce serait tout au plus une réponse partielle à votre question globale, monsieur le président.

Le président: Si c'est assez simple à faire, alors ça répondrait à la question. Nous ne voulons pas poser de questions impossibles parce qu'on n'obtient pas de réponses de cette façon.

L'autre question que nous avions à l'égard d'Information Canada est la suivante: pensez-vous qu'Information Canada peut jouer un rôle en présentant un rapport annuel au Gouvernement, ou même au Conseil du Trésor, sur l'efficacité des services d'information?

L'hon. M. Drury: Je préfère qu'ils essaient de trouver moyen de mesurer l'efficacité. Il faut espérer qu'ils ont une certaine connaissance dans ce domaine, vraisemblablement plus que quiconque. Je préfère qu'ils trouvent des moyens que les ministères pourraient utiliser eux-mêmes. Les conclusions de ce genre d'analyse seraient étudiées par le Conseil du Trésor lors d'un examen annuel des budgets des ministères.

Le président: Voulez-vous dire que le Conseil du Trésor utiliserait les critères en question?

L'hon. M. Drury: Ce sont les ministères eux-mêmes qui les utiliseraient.

M. le président: Pas le Conseil du Trésor?

L'hon. M. Drury: Le Conseil du Trésor ne les utiliserait pas au sens qu'il ne les ferait pas fonctionner, il en utiliserait les résultats pour prendre ses décisions. En d'autres termes, les ministères seraient tenus d'indiquer, parmi les justifications de leur budget, qu'ils se sont livrés à ce genre d'analyse de leur propres opérations. Nous utilisons ce système dans un certain nombre de domaines. La Direction de la planification, dirigée par le Dr Hartle, est le secteur du Conseil du Trésor qui essaye de mettre au point des instruments de mesure, à la fois quantitatifs et qualitatifs, pour déterminer l'efficacité des programmes les plus importants. Ces instruments de mesure, ces instruments d'analyse, seront employés par les ministères dans leur auto-analyse annuelle. Lors de l'examen annuel des budgets proposés, le Conseil du Trésor demanderait à voir, comme justification d'une augmentation ou d'une diminution, l'application de ces instruments, plutôt que le Conseil du Trésor n'ait à faire ces mesures lui-même.

Le président: Peut-être reviendrons-nous là-dessus plus tard. Avez-vous d'autres questions?

Le sénateur Phillips: Monsieur le Ministre, qui édite et distribue les communiqués du ministre responsable du Conseil du Trésor et les communiqués du Conseil du Trésor?

L'hon. M. Drury: Nous utilisons la Division des communications du Conseil du Trésor.

Le sénateur Phillips: Et pas Information Canada?

L'hon. M. Drury: Non, pas Information Canada.

Le sénateur Phillips: Vous ne considérez pas qu'Information Canada soit capable de le faire?

L'hon. M. Drury: Pour parler franchement, je ne suis pas au fait de leurs moyens de distribution.

Le président: Monsieur le Ministre, puis-je souligner que, d'après le témoignage du ministre du Travail devant notre comité, Information Canada ne croyait pas que son rôle était de prendre en main les moyens d'information des divers ministères.

Information Canada voyait son rôle de différentes façons. Mais, pour ce qui est information de sortie, comme il l'appelle, ils voyaient leur rôle uniquement, ou pour ainsi dire uniquement, comme celui d'une agence d'information régionale coordonnant l'activité régionale de l'information des ministères. Je ne pense pas qu'Information Canada se voit comme devant prendre en mains les centres d'information des divers ministères.

Le sénateur Phillips: Ma question ne portait pas sur le point de savoir comment Information Canada se voyait, monsieur le président. Ma question qui s'adressait au Ministre avait pour but de savoir s'il considérait qu'Information Canada était capable de le faire.

Le président: Bien sûr, c'est une autre question. Il suffit que le Ministre soit au courant du témoignage du ministre du Travail, qui est tel que je l'ai énoncé.

L'hon. M. Drury: Ma réponse à cette question, monsieur le sénateur, est que je ne sais pas s'ils sont capables de le faire. Vraisemblablement, on pourrait leur donner les ressources pour le faire.

Le sénateur Phillips: Quelles seraient les mesures nécessaires pour qu'ils puissent le faire, monsieur le Ministre?

L'hon. M. Drury: En gros, je suppose qu'il s'agirait de transférer les ressources des différents ministères exécutant ces fonctions à Information Canada.

Le sénateur Phillips: De quel genre de ressources voulez-vous parler, monsieur le Ministre?

L'hon. M. Drury: Vraisemblablement la reproduction, le personnel qui s'occupe des listes de distribution, les opérations techniques d'adressage, des enveloppes et de leur expédition, par l'entremise de ceux qui les transportent.

Le sénateur Phillips: Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas que nous ferions des économies si tout ce travail était fait dans un seul bureau plutôt que dans chaque ministère?

L'hon. M. Drury: Bien que je ne sois pas très au fait de ces questions, il me semble que vous parler des économies d'échelle. A un certain stade, regrouper toutes les machines à écrire dans une seule pièce plutôt que de les répartir dans différents endroits ne représente aucune économie sur le nombre des machines à écrire ou sur le nombre des préposés.

Si un ministère fonctionne au minimum, ou en dessous du minimum, vraisemblablement on ferait des économies en utilisant un système centralisé. Si un ministère ou une agence à un service qui fonctionne au-dessus de ce minimum, quel qu'il soit, ils ne feront pas beaucoup d'économies. C'est un des aspects du débat sans fin: le centre sténographique ou la sténographe particulière?

Le sénateur Giguère: Vu l'organisation actuelle d'Information Canada, si vous leur transfériez vos communiqués, cela ne causerait-il pas des retards? Votre système actuel n'est-il pas plus rapide?

L'hon. M. Drury: Ce serait vraisemblablement plus rapide si la personne qui rédige le communiqué peut le distribuer directement. Prenons l'exemple d'un communiqué de presse: comme vous devez le savoir, il subit des changements, il doit être préparé pour la publication, traduit, etc., jusqu'à la dernière minute. Ces choses se font le plus rapidement possible. Un minimum de temps devrait s'écouler jusqu'à ce qu'il atteigne le destinataire. Si, après la rédaction définitive, un communiqué du Conseil du Trésor devait se rendre à Information Canada, pour être reproduit, etc., il y aurait certainement un retard.

Le sénateur Giguère: Un plus grand nombre d'intermédiaires.

L'hon. M. Drury: C'est juste. D'une certaine façon, nous avons fait une expérience semblable en essayant de centraliser la reproduction et l'impression. Dans certains cas, la centralisation de l'impression et de la reproduction représente une économie, un certain nombre de ministères utilisant une seule unité qu'aucun d'eux ne possède. Dans d'autres cas, un ministère peut à lui seul utiliser au maximum une machine à imprimer et si cette machine est sur les lieux, presque sous le contrôle du ministère, c'est plus rapide que si vous devez envoyer les documents et attendre que le produit fini revienne.

Le sénateur Carter: Monsieur le Ministre, vous étiez membre du cabinet quant on a conçu Information Canada. A votre avis, est-ce que l'organisme actuel correspond à l'idée originale?

L'hon. M. Drury: C'est un peu difficile à dire. Quand vous parlez de «l'idée originale», ça doit être le point de vue d'un individu ou d'un groupe.

Le sénateur Carter: Je pense au point de vue du cabinet en tant que groupe, tel que l'a exprimé le premier ministre à la Chambre dans son discours sur la politique du Gouvernement. Il a décrit Information Canada comme un service assez compact, regroupant environ cent personnes. Or, à l'heure actuelle, nous savons qu'outre les organismes qu'Information Canada a absorbé, son personnel est de 240 à 245. Et on nous a dit qu'il envisageaient une décentralisation qui exigerait plus de personnel, en portant le nombre à environ 300 personnes. C'est environ trois fois plus que ce qu'envisageait le premier ministre en 1970. Je me demande si on avait approfondi cette question ou si on a simplement démarré la machine en la laissant croître au hasard?

L'hon. M. Drury: Je dirais qu'il est clair qu'on n'a pas élaboré ce projet dans ses détails. Si on l'avait fait, au lieu du chiffre de 100 on aurait mis 200, 300, ou un chiffre approprié. Quand on se demande si ça grandit au hasard, je dirais que tout le concept était de nature expérimentale; on n'avait pas à mettre sur pied un modèle précis, prédéterminé. Quand on met en pratique des idées qui semblent valables, quelquefois on réussit et quelquefois pas. Un organisme de ce genre va continuer à évoluer.

Le sénateur Carter: Il me semble que le communiqué de presse original était un communiqué ordinaire, comme ceux que l'on reçoit de temps à autre. Il m'a donné l'impression, et je pense que c'est vrai pour d'autres, que l'établissement d'Information Canada diminuerait le travail du personnel d'information des diverses directions. Mais ce n'est pas ce qui s'est produit, les témoignages indiquant que dans la plupart des cas, elles ont grandi malgré Information Canada. Considériez-vous à l'origine Information Canada comme un organisme pour recueillir l'information ou pour la diffuser?

L'hon. M. Drury: D'une certaine façon, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'il soit avant tout un diffuseur ou avant tout un récepteur. D'après le projet original, il devait être à deux voies: cela suppose qu'il serait à la fois diffuseur d'informations et aussi récepteur. Comme tous les instruments qui commencent à être efficaces, ou s'il y a des domaines dans lesquels ils deviennent efficaces et utiles on s'attend à les voir grandir. Ceux qui ne le sont pas s'atrophient.

Le sénateur Carter: Chaque ministère avait déjà un organisme de diffusion pour l'information qu'il désirait présenter au public canadien; cet aspect était donc bien assuré. Dans le discours du premier ministre de février 1970, que j'ai mentionné précédemment, il soulignait quelque chose qui n'existait pas à l'époque, c'est-à-dire qu'Information Canada rassemblerait les idées, les attitudes et les réactions des gens aux programmes du Gouvernement. Cet aspect n'a pas été prioritaire pour information Canada; ils commencent tout juste à s'occuper de cette question.

L'hon. M. Drury: Vous avez raison.

Le sénateur Carter: Si c'était une question si importante et que personne ne s'en occupait, comment se fait-il que cette question n'ait pas eu la priorité sur celle qui était déjà assurée?

L'hon. M. Drury: Je ne suis pas certain que l'autre aspect était réglé de manière adéquate. Il est vraisemblable que le ministre du Travail vous aura indiqué qu'Information Canada a entrepris d'établir des bureaux et des débouchés dans un certain nombre de villes du Canada où il n'y en avait pas avant.

Le sénateur Carter: Le ministère du Travail? Vous avez parlé du ministère du Travail?

L'hon. M. Drury: Non, d'Information Canada. J'ai mentionné le ministre du Travail, car c'est le ministre responsable d'Information Canada.

Le sénateur Carter: La décentralisation est nécessaire pour obtenir une rétroaction des gens. C'est la seule façon de le faire. On ne peut obtenir une rétroaction uniquement par un bureau centralisé à Ottawa.

L'hon. M. Drury: Je disais simplement qu'ils avaient fait quelques progrès. Je ne suis pas sûr qu'ils l'aient souligné.

Le sénateur Carter: On ne l'a pas mentionné.

L'hon. M. Drury: Vraiment?

Le sénateur Carter: La description fait par le premier ministre lorsqu'il a annoncé la politique du gouvernement ne donne pas cette idée.

L'hon. M. Drury: Au mieux de ma connaissance, dès la première mention d'Information Canada ceci a fait partie du modus operandi de l'organisme—c'est-à-dire, l'établissement de débouchés d'information du gouvernement fédéral autres que le bureau central à Ottawa. Plutôt que chaque ministère essaie d'établir des débouchés régionaux, un organisme centrâl, Information Canada, permettait de la faire plus économiquement et plus efficacement. Le public cherchant des renseignements relatifs à un ministère quelconque pourrait alors s'adresser à une source d'information du gouvernement fédéral plutôt qu'à chaque ministère en particulier, chacun essayant d'établir son propre bureau d'information dans les principales villes du Canada. Cette diffusion de l'information des ministères dont l'organisation et les débouchés se trouvaient uniquement à Ottawa seraient moins efficace et, en conséquence, plus coûteuse que l'établissement de bureaux régionaux s'occupant de tous les ministères.

Le sénateur Carter: Pourquoi a-t-on transféré les fonctions de l'Imprimeur de la Reine et celles d'édition à Information Canada aussi rapidement? Pourquoi ne leur a-t-on pas permis de devenir plus organisés avant de leur confier ces autres organismes, ce qui avait pour effet de retarder leur organisation?

L'hon. M. Drury: Ce système a permis d'éviter le double emploi en regroupant dès le début plutôt que d'essayer de mettre sur pied un organisme efficace, une partie duquel devant s'occuper de ces installations qui n'en feraient pas encore partie.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous nous dire alors de quelle façon cela a profité à l'Imprimeur de la Reine et à l'édition? Il me semble qu'ils se débrouillaient pas mal par leurs propres moyens. Il me semble en outre qu'ils n'ont pas beaucoup changé depuis leur transfert à Information Canada, où ils exercent à peu près les mêmes fonctions. Les seules possibilités d'économies sont au niveau de l'administration; or nous n'avons aucune preuve à l'effet qu'il y aurait eu de telles économies.

L'hon. M. Drury: Ça va surtout ressortir de l'organisation conjointe de ces nouveaux centres à travers le Canada. Ils regroupent les communiqués d'information, les brochures et ainsi de suite, pour tous les ministères.

Le sénateur Carter: Parlez-vous de l'Imprimeur de la Reine?

L'hon. M. Drury: Non, d'Information Canada.

Le sénateur Carter: Mais je parlais de l'Imprimeur de la Reine.

L'hon. M. Drury: Ils ont aussi des débouchés que l'Imprimeur de la Reine n'avait pas.

Le sénateur Carter: Je ne suis pas au courant. L'imprimeur de la Reine a toujours utilisé les librairies et il avait ses propres points de vente. Ils n'étaient peut-être pas aussi nombreux, mais ils avaient leurs propres débouchés et aussi des ententes avec des librairies à travers le pays.

L'hon. M. Drury: L'éditeur de la Reine?

Le sénateur Carter: Oui.

L'hon. M. Drury: Pas l'Imprimeur de la Reine; par suite de cette intégration, la fonction d'éditeur de la Reine bénéficie de débouchés plus nombreux et mieux situés que par le passé. Toutefois, ils continuent à avoir des accords avec les librairies au détail.

Le sénateur Carter: Voulez-vous nous donner quelques détails à cet égard?

L'hon. M. Drury: Oui. Je suppose que vous êtes au courant, monsieur le sénateur, de la distinction à faire entre la fonction d'éditeur de la Reine et l'Imprimerie du gouvernement du Canada, telle qu'elle existe actuellement.

Le sénateur Carter: Oui.

L'hon. M. Drury: Ils sont très différents. L'Imprimerie du gouvernement canadien dépend du ministère des Approvisionnements et Services alors qu'Information Canada dépend du ministère du Travail.

Le sénateur Welch: Ce matin, nous essayions de savoir combien Information Canada coûtait au pays en 1970. J'aimerais aussi savoir combien en 1973. En d'autres termes, qu'elles sont les coûts actuellement?

L'hon. M. Drury: Le coût est énoncé dans le budget de dépenses. Les dépenses budgétaires pour 1973-74 s'élèvent à $10,880,000. Je n'ai pas les chiffres pour 1970. Ce livre sur le budget ne contient pas les chiffres des années précédentes. Il y en a peut-être une copie à la bibliothèque et je pourrais en tirer le chiffre.

Le sénateur Welch: Les fonctions d'Information Canada ne sont-elles pas pour ainsi dire identiques à celles des ministères? Quels avantages Information Canada offre-t-il au peuple canadien?

L'hon. M. Drury: Comme je l'ai indiqué. Il n'y avait pour ainsi dire pas de services régionaux pour l'information et ceux qui existaient étaient très sommaires. Il existait un mécanisme important, avec des éléments dans chaque ministère et organisme situé à Ottawa pour la diffusion de l'information, mais ce n'était pas très efficace pour servir les habitants des villes et régions à l'extérieur d'Ottawa. C'était assez sommaire, et ce que les gens obtenaient ou n'obtenaient pas dépendait en grande

mesure du courrier et de la mise à jour des listes de distribution.

Le sénateur Welch: A la lecture du rapport de l'auditeur général, quel commentaire feriez-vous sur ses remarques à l'égard d'Information Canada?

L'hon. M. Drury: Je ne les ai malheureusement pas à l'esprit.

Le président: Monsieur le sénateur, pourriez-vous nous rappeler ces remarques.

Le sénateur Welch: Il faudrait que je les cherche dans le rapport.

Le sénateur Phillips: Permettez-moi d'intervenir, monsieur le président. Si je me souviens bien, le rapport de l'auditeur général critiquait sérieusement les méthodes de contrôle utilisées par l'organisme. Je suis surpris que le président du Conseil du Trésor n'ait pas lu ça. N'avez-vous pas lu le rapport du tout, monsieur?

L'hon. M. Drury: J'ai lu le rapport.

Le président: Il semble que le président, dans sa réponse, nous a indiqué qu'il ne connaissait pas ce passage précis.

L'hon. M. Drury: Je dirais plutôt que je ne m'en souviens pas exactement. J'ai lu le rapport; c'est un gros document; j'avoue ne pas l'avoir appris par cœur.

Le sénateur Welch: Combien de personnes étaient à l'emploi d'Information Canada en 1970, et combien y en a-t-il actuellement?

L'hon. M. Drury: Je peux vous donner ces chiffres pour aujourd'hui, monsieur le sénateur. Ils ont droit à 401 années-hommes. Si les sénateurs veulent bien se reporter à la page 13-16 du budget des dépenses actuel, ils y trouveront le total des années-hommes autorisé, une répartition des dépenses et des comparaisons entre 1972-1973 et 1971-1972. Il ne remonte pas jusqu'à l'année qui vous intéresse. Il faudrait vous reporter à un budget antérieur.

Le président: Monsieur le sénateur, j'ai une copie du rapport de l'Auditeur général si vous désirez le voir.

Le sénateur Welch: Je l'ai lu, mais je ne l'ai pas à l'esprit.

Le président: S'il y a des questions précises que vous désirez poser, le messager vous l'apportera.

Le sénateur Phillips: J'en ai une copie ici.

Le président: Avez-vous d'autres questions, monsieur le sénateur?

Le sénateur Welch: C'est tout, à moins que le Ministre veuille bien regarder le rapport et commenter.

L'hon. M. Drury: La plupart des informations contenues aux paragraphes 386 et 387—les deux que vous m'avez mentionnés—semblent être une description des activités d'Information Canada.

Le sénateur Welch: Et que faites-vous de ceci? Il dit:

> Nous signalons, comme par les années passées (paragraphe 341 du Rapport de 1971), le manque de contrôle sur les stocks de publications réservées à la vente.

Que veut-il dire par cela?

L'hon. M. Drury: Il me semble qu'il veut dire qu'à son point de vue, le contrôle des stocks de l'inventaire, dont il a parlé dans un rapport antérieur, est toujours insatisfaisant.

Le sénateur Phillips: Le Conseil du Trésor a-t-il tenté d'améliorer ce contrôle depuis la présentation du rapport?

L'hon. M. Drury: Je peux dire qu'en général, lorsque le rapport de l'Auditeur général nous parvient, et il en va de même des observations antérieures à la publication du rapport, nous les scrutons et nous coopérons avec son équipe et lui-même pour essayer d'apporter les améliorations qu'il juge nécessaires. Puis, lorsque le rapport paraît, nous l'analysons pour voir quelles observations, parmi celles qu'il a faites au cours de l'année, réapparaissent dans le rapport. Puis, si d'autres rajustements s'avèrent nécessaires, nous essayons de prendre les mesures appropriées.

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, je ne sais pas où en est mon nom sur la liste des intervenants, mais, avant de quitter ce sujet, j'aimerais poser quelques questions.

Le président: Avez-vous posé toutes vos questions, sénateur Welch?

Le sénateur Welch: Je pourrais demander au Ministre si, en toute conscience, il estime qu'Information Canada est une bonne chose pour le public et s'il a épargné de l'argent au peuple du Canada.

L'hon. M. Drury: Bien, monsieur le président, je ne suis pas sûr qu'en établissant Information Canada, l'idée principale était d'épargner de l'argent.

Le sénateur Welch: Il faut bien épargner quelque part.

L'hon. M. Drury: La plupart des programmes du Gouvernement n'ont pas, en tant que tels, pour but l'économie—vous pouvez économiser très facilement en cessant toute activité—mais de fournir, le plus efficacement possible un moyen de répondre au besoin de l'heure et de nous décharger de nos responsabilités en répondant audit besoin. Il n'y a pas de doute dans mon esprit que l'information que demandent les citoyens au sujet du fonctionnement du gouvernement canadien et de la façon dont il peut les aider est beaucoup mieux diffusée par Information Canada qu'elle ne l'était antérieurement—c'est-à-dire—qu'elle est plus efficace.

Information Canada a rendu le gouvernement du Canada plus efficace, en mettant à la disposition des citoyens des réponses aux questions qu'ils se posent au sujet de leur gouvernement et de leur pays. En ce qui concerne l'efficacité de ce système, il n'est pas encore arrivé à maturité, si je puis utiliser ce terme. On ne peut donc utiliser pour cet organisme et ses réalisations les critères habituels. Le genre de critère d'efficacité qu'on pourrait appliquer à un ministère tel que le ministère de l'Agriculture est inapproprié pour un organisme jeune et en évolution comme celui-ci.

Le sénateur Welch: Vous n'avez pas répondu à ma question. J'ai utilisé l'expression «épargner de l'argent».

Vous m'avez répondu que nous pouvions économiser, en cessant d'exister, ou en cessant de dépenser de l'argent. Je m'attendrais à ce genre de réponses de certaines personnes, mais pas de vous. Avons-nous économisé en constituant, voici trois ans, Information Canada, ou gâchons-nous l'argent des contribuables en multipliant les services? J'aimerais avoir votre avis sur ce point, non sur le fait que nous pourrions cesser de fonctionner, ce que nous savons tous. Peut-être d'ailleurs devrions-nous arrêter pour quelque temps.

L'hon. M. Drury: J'ai essayé de vous répondre en disant que l'information, les réponses aux questions du public, en particulier du public à l'extérieur de la zone d'Ottawa ou qui n'a pas un accès facile à Ottawa, est fournie de manière plus efficace sous l'égide d'Information Canada qu'antérieurement. Je pense que c'est aussi plus économique que si nous avions simplement ajouté aux responsabilités individuelles des directions de l'information de chaque ministère.

Le sénateur Langlois: N'est-il pas vrai qu'Information Canada offre actuellement des services qui n'étaient pas disponibles jusqu'ici?

L'hon. M. Drury: C'est exact, monsieur le sénateur. Lorsque je dis que c'est fait de manière plus efficace, ceci signifie non seulement qu'il y a un meilleur service, mais que des choses qui n'étaient pas offertes le sont désormais et que des domaines qui n'étaient pas couverts le sont maintenant.

Le président: Sénateur Phillips?

Le sénateur Phillips: Au sujet du rapport de l'Auditeur général, monsieur le président, je suis assez intrigué par le fait qu'en août 1972, le ministère du Revenu national a cotisé Information Canada pour la taxe fédérale de vente de $100,000 pour 1971-1972.

Pourriez-vous éclaircir cela, monsieur le ministre, et expliquer le fondement de la cotisation et pourquoi on a attendu jusqu'en août 1972 pour décider qu'Information Canada était assujetti à la taxe de vente fédérale?

L'hon. M. Drury: Je dois avouer, monsieur le président, que je n'ai pas la réponse à cette question particulière. Je ne suis pas vraiment au fait de cette opération.

Le sénateur Phillips: Très bien, monsieur le ministre.

Ma question suivante se fonde aussi sur le rapport de l'Auditeur général. On y trouve que le budget d'Information Canada ne comprend pas le coût des services courants fournis gratuitement par d'autres minsitères. Le rapport poursuit pour dire qu'on peut évaluer ces services à $2,300,000 environ pour l'année financière 1971-1972. Il me semble que c'est une façon très inadéquate de tenir sa comptabilité. Je ne connais pas un conseil d'administration, ou une seule firme respectable de vérificateurs qui tolérerait ce genre d'évaluation. Ceci m'amène à demander quel genre de contrôle le Conseil du Trésor exerce sur Information Canada. Donnez-vous à Information Canada un genre de carte Chargex, de carte Bank Americard, pour traiter avec le Conseil du Trésor et les autres ministères du Gouvernement? Quel genre de contrôle le Conseil du Trésor exerce-t-il sur Information Canada?

L'hon. M. Drury: En gros, le même degré de contrôle que nous exerçons sur tous les ministères. En général, je suppose qu'il s'agit d'un examen annuel de leurs propositions budgétaires pour inclusion au Livre bleu. Dans cet examen, nous essayons de leur faire justifier, à la fois par rapport aux programmes qu'ils sont autorisés à mettre sur pied et par rapport à leurs résultats dans le passé, les fonds qu'ils estiment nécessaires pour exécuter leur mandat. Après cet examen, le Gouvernement accepte le budget et il paraît dans le Livre bleu. Au cours de l'année dans l'administration de ce budget, ils doivent présenter des demandes individuelles au Conseil du Trésor pour examen et approbation, modification ou rejet suivant le cas, conformément aux règles établies pour tous les ministères. Information Canada est traité comme les autres ministères à cet égard.

Le sénateur Phillips: Pour l'année fiscale 1971-1972, monsieur le ministre, il me semble bien que le budget d'Information Canada dépassait légèrement les $9 millions. Toutefois dans le rapport de l'Auditeur général, nous constatons que d'autres ministères lui fournissaient des services gratuits évalués à $2,300,000, ce qui représente environ 25 pour cent du budget total d'Information Canada. Il me semble inconcevable qu'un ministère ou tout autre organisme du gouvernement fédéral puisse dépenser 25 pour cent de plus que ce que lui donne le Parlement, simplement en utilisant des services gratuits d'autres ministères. Gardez à l'esprit, monsieur le ministre, que la fonction essentielle d'Information Canada était de réduire les coûts. N'importe qui peut se contenter d'un budget donné s'il a accès aux services gratuits d'autres ministères.

J'estime que, sur ce point, non seulement Information Canada est en faute mais que le Conseil du Trésor l'est encore plus.

L'hon. M. Drury: Il existe, évidemment, une série de soi-disant services gratuits fournis au sein du gouvernement d'un ministère à l'autre et pour lequel on ne fait rien payer car cela représenterait simplement des échanges d'écritures. Ils n'exigent pas une autorisation ou, en fait, une seconde autorisation du Parlement. Dans le Livre bleu, au paragraphe 12 de l'introduction, le programme par activité est repris et expliqué. Le paragraphe 12 énonce ce qui en fait partie et ce qui n'en fait pas partie. Le voici:

> Pour les services fournis par le ministère, il s'agit ordinairement des locaux situés dans ses propres bâtiments. Pour les services rendus par d'autres ministères, il y a les locaux fournis par le ministère des Travaux publics.

Pour les organismes plus petits, les locaux sont presque toujours fournis par le ministère des Travaux publics. Le paragraphe 12 poursuit:

> les services de comptabilité et d'émission de chèques assurés par le ministère des Approvisionnements et Services—

Le ministère des Approvisionnements et Services a un service central d'émission de chèques et les coûts en sont couverts par un poste budgétaire du ministère des Approvisionnements et Services. Ce ministère offre ses services gratuitement aux autres ministères.

Le paragraphe 12 poursuit:

> la contribution de l'État, à titre d'employeur, versée par le Conseil du Trésor à certains régimes de

prestations des employés, autres que le compte de pension de retraite de la fonction publique et le compte de prestations de retraite supplémentaire—

Ici encore, les montants exigés à cet égard font partie du budget des dépenses du Conseil du Trésor et il couvre tous les employés du Gouvernement plutôt que d'avoir une répartition distincte sous chacune de ces rubriques dans les budgets des divers ministères.

Le paragraphe 12 poursuit:

et les paiements faits aux fonctionnaires par le ministère du Travail au titre des accidents du travail.

C'est encore un autre service gratuit, si vous voulez, pour tous les employés du Gouvernement.

C'est le genre de choses auquel l'Auditeur général a fait allusion. Les locaux, y compris l'électricité et ainsi de suite; les prestations de l'employeur à un certain nombre de régimes de prestations aux employés et des services tels que l'émission des chèques.

Le sénateur Phillips: J'apprécie votre essai de répondre à la question, monsieur Drury. Je ne vais pas insister lourdement. En fait, Monsieur, vous ne m'avez pas convaincu, Je vais donc vous poser une autre petite question. Pourriez-vous me citer d'autres ministères ou sociétés de la Couronne qui utilisent les divers services gratuits des ministères jusqu'à concurrence de 25 pour cent de leur budget.

L'hon. M. Drury: Si l'on examine le ministère des Finances, monsieur le président, à la page 8-6 du Livre bleu pour 1972-1973, sous le titre «Activité», on trouve une évaluation de la valeur des «Services fournis par d'autres ministères». Le budget total du ministère des Finances s'élève à $8,560,000. L'évaluation des services fournis par d'autres ministères s'élèvent à $4,699,000.

Le sénateur Phillips: Votre réponse, monsieur le Ministre soulève immédiatement une autre question. Si le ministère des Finances peut faire cette évaluation, pourquoi Information Canada ne le ferait-il pas?

L'hon. M. Drury: Oui, je crois qu'ils pourraient le faire. Si le ministère des Finances y arrive, c'est aussi possible pour Information Canada.

Le sénateur Phillips: Je vous conseille fort d'y réfléchir sérieusement, monsieur Drury.

L'hon. M. Drury: Dans le rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes, pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1972—c'est déjà vieux de deux ans—nous remarquons qu'à titre de services fournis par les autres ministères à Information Canada, le budget des dépenses actuelles, à la page 13-12, donne un chiffre de $820,000, pour 1972-1973, et pour l'année présente, de $1,038,000.

Le sénateur Phillips: Monsieur le ministre, il y a encore une grande différence entre cette évaluation et celle de l'Auditeur général.

L'hon. M. Drury: Celle de l'Auditeur général?

Le président: Le rapport de l'Auditeur général est pour 1971-1972. Le chiffre que j'y vois est de $2,998,000.

M. MacDonald: Monsieur le président, puis-je intervenir? Il y a une modification en 1973-1974 par rapport aux années antérieures dans la répartition aux crédits des ministères des contributions au compte du plan de pension de la Fonction publique. Le budget des dépenses 1973-1974 ajuste naturellement les chiffres des deux années antérieures; le chiffre auquel l'Auditeur général se rapporte comme étant le budget d'alors s'appuie sur le fait que le Conseil du Trésor aurait payé la contribution pour le compte des employés d'Information Canada au plan de pension de la Fonction publique, indiquant ensuite un soi-disant service gratuit à Information Canada. Il y a une meilleure répartition des coûts en 1973-1974 que dans les années précédentes.

Le président: Il me semble que le chiffre que le président lisait était celui de 1973-1974, mais le chiffre de 1971-1972 auquel se rapporte l'Auditeur général indique que les services fournis par d'autres ministères s'élèvent à $2,998,000, ce qui est plus élevé que les chiffres de l'Auditeur général.

M. MacDonald: Pour 1971-1972, dépenses: $2,998,000.

Le président: Ce qui fait plus que $2 millions?

M. MacDonald: Je ne sais pas pourquoi.

Le président: Nous ne savons pas d'où les deux millions viennent, mais il semble que ce montant est entièrement prévu au budget des dépenses.

Le sénateur Phillips: Ni le ministre ni moi-même n'avions une telle interprétation jusqu'à il y a quelques minutes.

Le président: Si vous regardez la page 13-12—

L'hon. M. Drury: Je ne sais pas trop ce que le sénateur veut me faire dire, monsieur le président. C'est au moins une indication que si au cours des années précédentes, il n'y avait aucune évaluation contenue dans le budget des dépenses à cet égard, au moins quelqu'un s'est rendu compte des travaux de l'Auditeur général, ou il s'est produit autre chose, enfin c'est maintenant ici.

Le sénateur Phillips: J'ai plusieurs autres questions, mais je vais céder la parole à d'autres.

Le sénateur Yuzyk: J'ai une question à poser au ministre, concernant les services d'information du Conseil du Trésor. J'examine tout d'abord, à la page 28-8 du Livre bleu, un poste intitulé «Information». Les dépenses pour 1971-1972 s'élevaient à $489,000. Les dépenses prévues pour 1972-1973 étaient de $456,000. Le budget des dépenses pour 1973-1974 s'élève à $624,000, soit une augmentation de $168,000 ou environ 37 pour cent, ce qui représente une augmentation considérable en une année. Comment l'expliquez-vous? Avez-vous de nouveaux projets dans le domaine de l'information qui justifient cette différence de $168,000?

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, puis-je demander à M. MacDonald de vous dire ce que cela comprend et de quels changements il s'agit?

M. MacDonald: Monsieur le président, ce poste «Information» comprend le coût d'impression de certains documents que nous devons imprimer, tels que le budget

des dépenses que vous avez devant vous et les budgets supplémentaires, ainsi que la brochure «Où va l'argent de vos impôts?» Dans l'ensemble, cela représente une augmentation des coûts plutôt que des changements.

Le sénateur Yuzyk: Avez-vous une direction des services d'information avec un directeur à sa tête?

M. MacDonald: Nous avons un groupe de quatre ou cinq personnes au Conseil du Trésor. Mais ces dépenses représentent ce que nous payons pour les services d'information, plutôt que le coût de maintenir nos propres employés qui relève des salaires et traitements. C'est, en gros, le coût des impressions que nous devons payer.

Le sénateur Yuzyk: Mais avez-vous un budget pour les services d'information?

M. MacDonald: Oui.

Le sénateur Yuzyk: Est-ce indiqué ici?

M. MacDonald: Non pas en détail.

Le sénateur Yuzyk: Pourriez-vous nous fournir les dépenses budgétaires et les prévisions?

M. MacDonald: Oui, monsieur.

Le sénateur Yuzyk: Ces services d'information sont aussi reliés d'une certaine façon à Information Canada, n'est-ce pas? Au moins, l'impression est faite par Information Canada.

M. MacDonald: L'impression est faite par l'Imprimerie du Gouvernement du Canada, qui fait partie du ministère des Approvisionnements et Services.

Le sénateur Yuzyk: Pas par l'intermédiaire d'Information Canada?

M. MacDonald: Non. L'éditeur de la Reine fait partie d'Information Canada, le service de diffusion ou des éditions, alors que le service d'impression dépend du ministère des Approvisionnements et Services. Chaque ministère inscrit à son propre budget le coût de l'impression, qu'elle soit faite directement par l'Imprimerie du gouvernement canadien ou par des fournisseurs privés par l'intermédiaire de l'Imprimerie du gouvernement canadien.

Le sénateur Yuzyk: Vous nous présenterez plus tard vos témoignages sur le complet: nous aurons alors une bonne idée de ce que vos services d'information offrent en matière d'information et comment ils peuvent être reliés aux autres ministères.

M. MacDonald: Monsieur le président, je crois que, dans le cas du Conseil du Trésor, nous donnerons le coût de l'unité au sein du Secrétariat du Conseil du Trésor qui s'occupe de la diffusion de l'information du Conseil du Trésor tels que les communiqués de presse et choses de cette nature, tout comme les grands services d'information des ministères qui traitent directement avec le public.

Le sénateur Yuzyk: Vos représentants rencontrent-ils les représentants d'Information Canada à l'occasion pour discuter de programmes d'information?

M. MacDonald: Voulez-vous parler de nos programmes?

Le sénateur Yuzyk: Oui, ceux du Conseil du Trésor lui-même.

M. MacDonald: Oui, précisément. Par exemple, la distribution limitée qui est faite du Livre bleu au public se fait par l'intermédiaire d'Information Canada. La brochure «Où va l'argent de vos impôts?» est distribuée aussi par l'intermédiaire d'Information Canada. Nous l'utilisons en tant que principal service de distribution du Gouvernement au public.

Le sénateur Carter: Monsieur MacDonald, le Conseil du Trésor a une direction de l'information très petite, de quatre ou cinq personnes?

M. MacDonald: C'est exact.

Le sénateur Carter: Information Canada vous a-t-il fourni des services que vous n'aviez pas auparavant?

M. MacDonald: Par exemple, au sujet de cette nouvelle entreprise de publier une version annuelle simplifiée du budget des dépenses, la brochure «Où va l'argent de vos impôts?», nous avons obtenus leur aide technique pour l'ensemble. Des agents d'information nous ont été prêtés pour assurer la publication au cours des deux premières années. Nous les avons consultés sur les méthodes de distribution et sur l'évaluation de ce que nous faisons, le but étant de distribuer la publication pour rejoindre le plus grand public possible.

Le sénateur Carter: Information Canada a-t-il eu quelque autre impact sur votre secteur?

M. MacDonald: Je ne suis pas très au fait de son fonctionnement, mais je crois que ceux qui s'occupent d'information à Ottawa ont des liens étroits et je suis tout à fait certain qu'ils ont des échanges constants.

Le sénateur Carter: Vous nous dites la même chose que tous les autres ministères dont des représentants ont comparu devant nous ont dit: qu'ils trouvent Information Canada très utile, c'est-à-dire dans le domaine de l'édition et que, pas ailleurs, ils n'ont pas vraiment besoin de services supplémentaires, si ce n'est dans l'édition, qui semble être un secteur très actif. Des représentants du ministère de l'Agriculture nous ont dit que, par l'intermédiaire d'Information Canada, ils pouvaient faire des économies d'échelle et produire des livres qu'ils n'auraient jamais pu publier avec leur budget. C'est une documentation très utile.

Monsieur Drury, si j'ai bien compris quand je vous interrogeais précédemment, il n'y a pas eu de changement fondamental de politique à l'égard d'Information Canada depuis sa création.

L'hon. M. Drury: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre par oui ou par un non sans réserve, parce qu'il n'y a pas eu de changement fondamental dans la politique à la base d'Information Canada depuis que ses buts et objectifs ont été annoncés.

Le sénateur Carter: C'est ce que je veux dire, depuis le début.

L'hon. M. Drury: Si l'on examine les idées du début, qui a eu telle idée et comment elle a évolué, cela devient un vrai labyrinthe.

Le sénateur Carter: La politique annoncée par le premier ministre le 10 février 1970 est-elle toujours la politique de base?

L'hon. M. Drury: Oui, c'est cela.

Le sénateur Carter: Vous avez mentionné précédemment, en réponse à une question, que vous estimiez qu'Information Canada pourrait établir des instruments permettant aux ministères de mesurer l'efficacité de leurs services d'information. Le Conseil du Trésor a-t-il pris des mesures dans ce sens, ou enjoint d'autres ministères de déterminer quelle utilisation on fait de leur documentation? Mon bureau se remplit deux ou trois fois par jour de documents tels que des discours provenant de plusieurs ministères. Il est impossible de lire tout ça et, la plupart va au panier, autrement, il n'y aurait plus de place pour moi. Je me demande, vu tous les documents distribués, si quelqu'un s'est jamais préoccupé de déterminer si on les lit ou ce qu'il leur arrive?

L'hon. M. Drury: Beaucoup d'efforts y sont consacrés, mais ce n'est vraiment pas facile de trouver sur une base continue si vous voulez, la façon dont on reçoit l'information, qui est distribuée. C'est le problème éternel de deux qui font beaucoup de publicité. Ils essayent de découvrir une méthode facile de savoir, mais ils n'ont pas encore réussi. Il ne semble pas y en avoir. En fait, nous vérifions que les listes de distribution ne sont pas reprises automatiquement alors que les gens sont décidés, ou ont une adresse inexacte, ou qu'ils ne sont absolument pas intéressés. On revoit no listes en conséquence.

Le sénateur Carter: Différents types de publication sont disponibles et leurs buts sont différents. Certains ministères ont ce que l'on peut considérer comme des bulletins internes, qui sont des bulletins de nouvelles pour leurs propres employés, et sont sans grand intérêt pour l'extérieur. Bien sûr, ils ont une circulation restreinte, Par alileurs, nous avons d'autres publications comme la Gazette du travail qui, nous a-t-on dit, a été diffusée à 5,000 exemplaires. Elle vise des groupes précis, d'employeurs ou d'employés, mais pas tellement le grand public. Nous savons que l'Agriculture vise les fermiers, parce que c'est leur principal public.

Les buts et objectifs m'étonnent toujours. Quelqu'un s'est-il jamais préoccupé de les trier et de déterminer ceux sur lesquels nous devrions insister; et, parmi ceux que nous avons, sont-ils assez diffusés pour être très utile? Vont-il du bureau de l'employeur ou à celui du syndiqué et de là au panier? Ces gens-là publient aussi leurs propres documents. Le public doit en être inondé. Ne serait-il pas temps que quelqu'un commence à mettre un peu d'ordre dans ce chaos?

L'hon. M. Drury: Ce n'est pas fait de manière organisée, surtout à cause du manque de moyens efficaces de mesurer ces phénomènes, d'obtenir les réponses à ces questions. La seule technique que nous ayons à notre disposition consiste à poser la question directement, pour obtenir une réponse directement, une enquête ou un questionnaire.

Le sénateur Carter: Tous les ministères pourraient le faire en ce qui concerne leur propre liste, n'est-ce-pas?

L'hon. M. Drury: Ils le font périodiquement.

Le sénateur Carter: A quel rythme?

L'hon. M. Drury: Cela varie d'un ministère à l'autre. Je pense que l'une des choses utiles qu'Information Canada pourrait faire serait de mettre un peu de matière grise au travail sur ce problème afin de trouver des techniques efficaces et que tout le monde peut utiliser.

Le sénateur Carter: Ce matin, on a soulevé la question suivante: une grande partie des documents qui sont édités—papier assez coûteux, reliure, couvertures—sont coûteux, mais leur degré de technicité est tel qu'à moins d'avoir atteint une onzième année, c'est inutilisable. D'envoyer ce genre de documents à Monsieur Tout-le-monde est, en fait, une perte de temps et d'argent.

L'hon. M. Drury: Il me semble que votre observation est tout à fait pertinente. Espérons que ce genre d'activité est réduit au minimum.

Le sénateur Carter: C'est une des questions que nous avons essayé de souligner ce matin, savoir si Information Canada ne pourrait pas contrôler ce genre de choses et conseiller les divers ministères sur la technicité de leurs documents.

L'hon. M. Drury: Un certain nombre de ministères le font et nous en faisons partie. Comme M. MacDonald l'a expliqué, c'est précisément le processus par lequel nous sommes passés pour cette brochure sur les impôts—tant un avis au niveau de l'édition qu'à celui d'utiliser la liste de distribution la plus utile. Nous n'avons pas ces ressources au ministère; nous ne savons pas où se trouve le marché, le public, pour un document précis. Nous allons donc à Information Canada et nous leur demandons.

Le sénateur Carter: L'un des témoins que nous avons entendu estimait qu'Information Canada n'atteindrait son maximum d'efficacité qu'avec un genre de contrôle ou de surveillance des autres ministères.

L'hon. M. Drury: C'est toujours la tentation. On vous dit ne pas pouvoir exercer de fonction utile à moins d'avoir l'autorité de contrôler, de commander. A mon sens, si Information Canada a des conseils utiles et de bonnes idées, on les recherchera comme nous l'avons fait. S'il n'en a pas, on ne l'utiliera pas et il ne devrait pas avoir l'autorité de s'imposer. Sans aucun doute, c'est une situation beaucoup plus satisfaisante que celle où vous disposez d'un organisme qui peut vous aider parce qu'il a les connaissances nécessaires; vous pouvez aller le trouver, demander son aide et utiliser ses connaisances plutôt qu'avoir ce qui pourrait devenir un organisme incompétent avec des pouvoirs de contrôle.

Le sénateur Carter: Ce même témoin a déclaré que s'ils désiraient des renseignements, ils iraient à la source plutôt que de les obtenir de seconde main d'Information Canada.

L'hon. M. Drury: Je ne sais pas qui était ce témoin. Il y a beaucoup de gens de ce genre, mais je me demande s'ils savent vraiment où se trouve la source. Il y a un grand nombre de chercheurs.

Le sénateur Carter: On nous a dit qu'ici, à Ottawa, si une personne veut des renseignements sur le travail, il

s'adresse au ministère du Travail. S'il se trouve au Labrador, il s'adressera probablement à Information Canada.

L'hon. M. Drury: Voici donc un rôle utile d'Information Canada là où il n'y avait rien auparavant.

Le sénateur Carter: J'ai choisi un bien mauvais exemple en prenant le Labrador, on me dit qu'il n'est pas prioritaire. Mais le principe est le même. Vous pensez qu'Information Canada a les connaissances techniques nécessaires pour trouver un instrument permettant de mesurer, qualitativement et quantitativement, l'efficacité de l'information des différents ministères?

L'hon. M. Drury: Bien, de meilleurs systèmes que ceux que nous avons pour l'instant, oui. Je suppose qu'en partie, ils le créeraient eux-mêmes et en partie en consultation avec les organismes d'information des ministères qui ont des connaissances considérables et de l'expérience avec certaines idées. Espérons qu'Information Canada pourrait en faire la synthèse.

Le sénateur Carter: Le gouvernement leur a-t-il donné instruction de le faire? Où se situe ce projet dans l'ordre de leurs priorités?

L'hon. M. Drury: Je ne sais pas trop. Pourrais-je demander au Dr Hartle s'il a entrepris des démarches auprès d'Information Canada à ce sujet?

Dr D. G. Hartle, sous-secrétaire de la Direction de la planification au secrétariat du Conseil du Trésor: Oui, monsieur le président. Je me souviens en avoir parlé à un séminaire. Information Canada avait rassemblé les principaux agents d'information des ministères et je leur ai parlé et présenté un document. Nous avons eu au moins quelques discussions préliminaires. Je pourrais ajouter que les coûts d'évaluation de l'efficacité de certaines de ces publications dépassent quelquefois leur coût de publication. Les sondages d'opinion sont une démarche très coûteuse. Information Canada se rend compte de ces problèmes. Ils offrent un point d'attraction pour les agents d'information des ministères, dans la mesure où ils essayent de leur montrer, par mon entremise, les techniques disponibles. Mais je ne peux répondre à la question relative à la priorité car je n'en ai pas discuté avec eux.

Le président: Monsieur le ministre, aux pages 13-16 —peut-être est-ce une question à poser à M. MacDonald— je remarque que sous «Articles courants» on trouve «Traitements et salaires, $4,150,000», et ensuite—«Moins montant recouvrable du fonds renouvelable—Expositions —$170,000». Puis, aux pages 13-18 et 13-19, on trouve que les fonds renouvelables sont équilibrés. Je me demande d'où viennent ces $170,000.

M. MacDonald: Monsieur le président, le Fonds renouvelable des expositions bénéficie de certains services administratifs d'Information Canada, qui, si vous le voulez, est l'organisme parent. Dans le cas de tous les fonds renouvelables, nous essayons d'indiquer les coûts globaux. Les services fournis par Information Canada font partie des coûts d'exploitation du Fonds renouvelable des expositions.

Le président: Ainsi, ils reçoivent $170,000 de plus qu'ils ne dépensent parce que les services s'annulent?

M. MacDonald: C'est juste.

Le président: En bas de la page, vous indiquez une allocation de $20,000. Pourquoi indiquez-vous cela à titre de poste spécial? Ce n'est pas requis pour 1973-1974.

M. MacDonald: Toutes les allocations sont inscrites au budget des dépenses, monsieur le président.

Le président: Oui, je sais, mais je me demande pourquoi vous indiquiez une allocation qui n'existe pas?

M. MacDonald: Parce que nous voulons maintenir la continuité entre le budget des dépenses d'une année et celui d'une autre.

Le président: Pourriez-vous m'indiquer quelle est la procédure d'approbation d'un bail?

M. MacDonald: Le ministère des Travaux publics est autorisé à conclure des baux au nom du Gouvernement. Je ne suis pas sûr d'avoir bien saisi votre question, monsieur le président.

Le président: Je pense en particulier aux baux des six centres d'information.

M. MacDonald: C'est le ministère des Travaux publics qui signe ces baux. Il a le mandat général de fournir des locaux aux services du Gouvernement. Je suppose que cela dépend des circonstances locales, mais ils doivent chercher des locaux qui peuvent convenir à un centre d'information. Le ministère des Travaux publics a le pouvoir de signer le bail une fois qu'il a trouvé les locaux appropriés.

Le président: Doit-il y avoir une approbation préalable du Conseil du Trésor à l'égard du coût du bail?

M. MacDonald: Il me semble que, pour un centre d'information le montant ne serait pas assez élevé pour exiger une approbation spéciale du Conseil du Trésor. Il y a des cas particuliers où la question n'est pas aussi claire; les parties doivent alors demander l'approbation du Conseil du Trésor.

Le président: Autrement dit, c'est simplement une partie normale du budget du ministère?

M. MacDonald: C'est exact.

Le président: A partir de quel montant l'approbation du Conseil du Trésor est-elle requise?

M. MacDonald: Si c'est par soumission et s'ils acceptent la soumission la plus basse, le montant devrait être très élevé. En général, l'approbation du Conseil du Trésor est nécessaire pour les dépenses en capital de $250,000 et plus. Je m'appuie sur la logique et non sur ma mémoire, mais je pense que les baux seraient proportionnels à ces chiffres. Je peux vous obtenir ce renseignement.

Le président: J'aimerais connaître la politique relative aux baux et le contrôle exercé sur des organismes tels qu'Information Canada lorsqu'ils signent des baux ainsi que sur la façon dont ils les portent à leur budget.

L'hon. M. Drury: Je pense que M. MacDonald a indiqué qu'un ministère particulier n'est pas autorisé à signer des baux.

Le président: Oui, mais apparemment ils ont le droit de donner des instructions au ministre des Travaux publics pour qu'il leur trouve des locaux.

L'hon. M. Drury: Oui, et ils peuvent refuser ce qu'on leur offre. Dans certains cas, on leur offre un choix. La recherche proprement dite des locaux à bail et les conditions du bail, ainsi que la signature de la convention, sont la responsabilité du ministère des Travaux publics.

Le président: Je pense en particulier à certains de ces baux. Celui qui est le plus frappant est le bail de Montréal, qui prévoit un paiement annuel de $229,223. C'est un bail de 10 ans qui comprend aussi $250,000 pour les frais de modifications. Le taux de ce bail est de $25 le pied carré, ce qui, comme vous le savez, est le taux commercial le plus élevé possible. Je me demande quel contrôle du Conseil du Trésor et/ou les Travaux publics exercent sur ce genre d'engagement.

M. MacDonald: Nous vous fournirons la politique générale pour les baux.

Le président: Merci.

Y a-t-il d'autres questions?

M. Cocks: M. MacDonald, il y a quelques instants vous avez mentionné avoir reçu bon nombre de conseils valables d'Information Canada relativement à la publication de la brochure «Où va l'argent de vos impôts». Je me demande si vous pourriez dire que vous auriez reçu d'aussi bons conseils de l'Imprimeur de la Reine avant la création d'Information Canada. C'est peut-être une question injuste.

M. MacDonald: Je le pense aussi.

L'hon. M. Drury: Ayant été ministre de la Production de la défense, à partir de mon expérience personnelle je répondrais par la négative. A cette époque-là, l'Imprimeur de la Reine était, je pense, très compétent dans le domaine de la production proprement dite—l'impression, la composition et ce genre de choses. Pour ce qui est de l'édition proprement dite, il y a eu un bond considérable, si je puis utiliser ce terme, quand on a adopté de nouveaux moyens de mesure du marché et de diffusion. L'imprimeur de la Reine n'avait pas les possibilités qui existent actuellement.

M. Cocks: Je me posais aussi des questions au sujet des conseils que vous avez reçus relativement à la conception de cette publication et à sa distribution au grand public.

L'hon. M. Drury: L'Imprimeur de la Reine faisait un peu ce genre de choses et, par la suite, on a eu l'éditeur de la Reine. Ils produisent et ont produit beaucoup de travaux utiles relativement au côté «littéraire» et aussi jusqu'à un certain point, sans être trop agressifs, à l'égard de la disposition, etc. Ils avaient tendance à être assez conservateurs, avec un petit «c».

Le président: S'il n'y a pas d'autres questions, je vais lever la séance. Au nom des honorables sénateurs, je remercie l'honorable M. Drury, M. MacDonald et les autres représentants qui sont venus à cette séance.

La séance est levée.

APPENDICE «A»

Ce document fait suite à la demande du sénateur Everett relativement aux travaux des Services de création d'Information Canada du 1er janvier au 31 mai 1973.

Les agents de services de création fournissent la compétence et les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre les idées. Leurs talents vont de la rédaction à l'audio-visuel et aux relations publiques. On utilise leurs services à la fois d'un point de vue interne—pour mettre au point les programmes d'Information Canada—et à l'extérieur pour aider d'autres ministères.

Les agents des Services de création travaillent de concert avec les agents de liaison dont les fonctions sont les suivantes:

1. Assurer la liaison avec les divers ministères et organismes de façon à identifier les domaines où on pourrait assurer un service ou toute combinaison de services pour accélérer la solution d'un problème donné.
2. Assurer des conseils professionnels aux ministères clients: recommander les initiatives que pourraient prendre les Services de création d'Information Canada.

ACTIVITÉS RÉCENTES DES SERVICES DE CRÉATION (Janvier à mai 1973)

Projet	Min. client	Service/Programme	Stade actuel
1. Congrès international sur la navigation (juillet 1973)	M.T.P.	Fournir les ressources en matière de relations publiques et coordonner les préparatifs de la conférence pour les 8 ministères intéressés.	en cours
2. Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth (1er au 10 août 1973)	Aff. ext.	Coordination et soutien dans la rédaction, l'impression et le design des documents; établissement d'un service de demande de renseignements.	en cours
3. Centenaire de la G.R.C.	Solliciteur Gén.	Ressources en matière de relations publiques.	en cours
4. Centres d'information scientifique et technique	Aff. ext.	Consultation et recherche d'une liste complète des ressources.	terminé
5. Étude du programme par pays	Aff. ext.	Évaluation professionnelle et consultation.	en cours
6. Étude et propositions pour des politiques et procédures nouvelles d'édition au sein du gouvernement canadien	S.C.T.	Direction d'un groupe de travail spécial; recommandations au S.C.T.	en cours
7. Évaluation des ressources pour des politiques et procédures efficaces de bilinguisme dans le domaine de l'édition	S.C.T.	Examen de la situation dans les ministères; compilation des résultats; recommandations au S.C.T.	en cours
8. Organisation du gouvernement du Canada	Conseil privé	Réunion, coordination, production et rédaction de textes.	en cours
9. Programme de diffusion du symbole fédéral	Décision du Cabinet	Compilation d'un manuel administratif et préparation de la politique à soumettre à l'approbation du Cabinet.	en cours
10. «Au service de l'homme d'affaires»	I. et C.	Compilation, coordination, rédaction et édition d'une brochure regroupant les services offerts par 22 ministères et organismes.	en cours
11. «Au service du citoyen»	Initiative d'Information Canada	Compilation, coordination, rédaction et édition offerts par 32 ministères ou organismes.	en cours
12. «Guide de dépannage—1973»	Initiative d'Information Canada	Compilation, coordination, rédaction et édition d'une brochure pour les étudiants venant d'autres régions et employés par le Gouvernement.	terminé
13. Série de films modulaires	Initiative d'Information Canada	Création et direction de 7 films sur des questions sociales importantes pour distribution aux différents réseaux de T.V.	en cours
14. Rationalisation de l'utilisation du matériel de production audio-visuel du Gouvernement	Initiative d'Information Canada	Examen du matériel des ministères; proposition pour l'harmonisation de leur utilisation par les différents ministères.	en cours
15. Amélioration de l'efficatité des liaisons et de l'appui du Gouvernement aux bibliothèques canadiennes par l'intermédiaire de l'Association des bibliothèques canadiennes	Initiative d'Information Canada	Examen des besoins des bibliothèques; détermination des domaines où le Gouvernement peut apporter des améliorations; mise en œuvre des changements.	en cours

PERSONNEL DES SERVICES DE CRÉATION ET DE LIAISON, INFORMATION CANADA (au 12 juin 1973)

Agents ministériels de liaisons	5	(un prêté à long terme aux opérations régionales à Winnipeg)
Services de création		
anglais	5	
français	2	

David R. Monk, Directeur
Service des communications

APPENDICE «B»

INFORMATION CANADA

NOMBRE D'EMPLOYÉS PAR RÉGION AU
20 MAI 1973

Bureau central			438
Bureau du ministre	5		
Bureau du directeur général	4		
Bureau du directeur général suppléant	0		
Bureau du sous-directeur général	2		
Opérations régionales	20		
Recherches et évaluation	2		
Édition-Ottawa	76		
Édition-Hull	22		
Communications	25		
Expositions	168		
Administration	66		
Vérification interne	1		
Planification	3		
Personnel	21		
Bilinguisme	3		
Étudiants d'été	16		
Projets spéciaux	4		
Bureaux régionaux—Canada			116*
Ottawa—			
Renseignements	26		
Librairie	5		
		31	
Toronto—			
Renseignements	9		
Librairie	8		
		17	
Montréal—			
Renseignements	10		
Librairie	10		
		20	
Halifax—			
Renseignements	11		
Librairie	3		
Nouveau-Brunswick	1		
Terre-Neuve (contrat)	1		
		16	
Winnipeg—			
Renseignements	10		
Librairie	5		
Saskatchewan (contrat)	1		
Alberta (contrat)	1		
		17	
Vancouver—			
Renseignements	8		
Librairie	7		
		15	
Bureaux à l'étranger (Expositions)			7
Paris	5		
Londres	2		
GRAND TOTAL			561**

*Y compris 3 personnes à contrat.

**En excluant les expositions qui s'auto-financent (Bureau central 168 et étranger 7), le grand total est ramené à 386.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa.

DEUXIÈME SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. McELMAN

Fascicule no 1

MERCREDI 21 NOVEMBRE 1973

Seule et unique séance sur le budget supplémentaire des dépenses (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974

(Témoins: voir procès-verbal)

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

Fascicule nº 7

MERCREDI 21 NOVEMBRE 1973

Seule et unique séance sur le budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974

RAPPORT DU COMITÉ ET APPENDICE

(Témoins: voir procès-verbal)

26358—1

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président: l'honorable D. D. Everett,

L'honorable Herbert O. Sparrow, *président suppléant.*

Les honorables sénateurs:

Benidickson, W. M.
Carter, C. W.
Côté, Jean-Pierre
Croll, David A.
Desruisseaux, P.
Everett, Douglas D.
*Flynn, Jacques
(*membre d'office*)
Giguère, Louis de G.
Grosart, Allister
Laird
Langlois, L.
*Manning, Ernest C.
*Martin, Paul
(*membre d'office*)
Paterson, N. M.
Phillips, O. H.
Prowse, J. Harper
Rowe, F. W.
Sparrow, Herbert O.
Welch, Frank C.
Yuzyk, Paul

(Quorum 5)

**Membres d'office*

Ordre de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 8 novembre 1973:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, et à en faire rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

26358—1½

Procès-verbal

Le mercredi 21 novembre 1973

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Présents: Les honorables sénateurs Everett (*président*), Carter, Flynn, Grosart, Langlois, Manning, Phillips, Sparrow et Yuzyk. (9).

Présents, mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Fournier et Perrault. (2).

Aussi présent: M. J. H. M. Cocks, directeur de la recherche.

Témoins:

Du Conseil du Trésor

L'honorable C. M. Drury, président.

M. Bruce A. MacDonald, secrétaire adjoint.

Le Conseil du Trésor commence par répondre aux diverses questions des membres du Comité. Lesdites réponses seront imprimées en appendice aux délibérations budgétaires qui suivent.

Il est *convenu* de laisser au président le soin de rédiger et de présenter le rapport et l'explication des postes budgétaires d'un dollar, en annexe audit rapport.

A 12 h 30, le Comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Gérard Lemire.

Rapport du Comité

Le mercredi 21 novembre 1973.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été renvoyé le Budget supplémentaire (A), déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, a, conformément à son ordre de renvoi du jeudi 8 novembre 1973, étudié ledit Budget supplémentaire (A) et en rend compte comme il suit:

Le Comité a entendu comme témoins l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor et M. B. A. MacDonald, secrétaire adjoint, direction des programmes, Conseil du Trésor.

Ces prévisions supplémentaires se chiffrent à $1,004,716,768 dont $8,783,522 sont des postes non budgétaires soit des prêts, soit des investissements ou des avances. Les dépenses budgétaires atteignent au total $995,933,246 dont $527,662,840 représentent des postes statutaires. Les prévisions budgétaires totales pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 sont portées à $20,291,231,533.

Le Comité se préoccupe de l'augmentation progressive du budget supplémentaire depuis quelques années.

Le tableau suivant montre bien cette tendance:

Parmi les dépenses budgétaires, les crédits statutaires les plus importants sont les suivants:

1. Finances—$147,290,000: Paiements fiscaux de transfert supplémentaires aux provinces en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et d'autres lois, à cause des rendements fiscaux plus élevés.
2. Finances—$59,000,000: Sommes supplémentaires portées à la dette publique dues à l'augmentation des taux d'intérêts.
3. Santé nationale et Bien-être social—$222,000,000: Allocations familiales et allocations aux jeunes portées à $12 par enfant.
4. Défense nationale—$78,640,000: Paiement visant à combler l'insuffisance actuariale de la Caisse de retraite des forces canadiennes et basé sur l'examen quinquennal régulier effectué à cet effet.
5. Transport—$27,200,000: Paiements aux chemins de fer pour le maintien des services-voyageurs et de lignes non rentables conformément aux dispositions de la loi sur les chemins de fer.

Histoire récente du budget supplémentaire
(en millions de dollars)

	Budget supplémentaire (A)				Budget supplémentaire (B)			
Année financière	Votés	Statutaire	Prêts, investissements, avances	Total	Votés	Statutaire	Prêts, investissements, avances	Total
1967–1968	111.0	0	65.8	176.8	281.6	0	6.4	288
1968–1969	0	0	0	0	151.9	0	70.4	222.3
1969–1970	66.4	0	24.8	91.2	216	0	41.6	257.6
1970–1971	293.1	195.8	172.2	661.1	28.9	43.0	196.6	268.5
1971–1972	361.9	198.1	312.0	872	231.0	35.0	5.0	271
1972–1973	473	0	817	1,290	203	122	110	435
1973–1974	468	528	9	1,005				

De toutes les dépenses budgétaires, les postes les plus importants sont:

1. Main-d'œuvre et Immigration—$151,900,000: Continuation et prolongation des projets d'initiatives locales 1972-1973 et coût des projets d'initiatives locales 1973-1974 auxquels il faudra subvenir au cours de l'année financière.
2. Affaires des anciens combattants—$65,000,000: Augmentation des pensions et des allocations aux anciens combattants.
3. Agriculture—$52,790,000: Paiements permettant de subventionner à la consommation le prix du lait liquide et en poudre.

Ces prévisions supplémentaires ne tiennent pas compte de l'augmentation des allocations familiales et aux jeunes, portées en moyenne à $20 par enfant, déjà annoncée par le gouvernement, ni du coût du programme subventionnant le prix du pain.

Le comité a étudié divers postes du budget supplémentaire et les hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor ont répondu à ses questions. Les réponses n'ont pu être fournies immédiatemeent dans le cas de huit postes et les hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor ont accepté de remettre les documents à cet égard le plus tôt possible. Les questions pour lesquelles on attend une réponse sont les suivantes:

1. En ce qui concerne l'allocation du ministère de la Justice, les bénéficiaires la reçoivent-ils dès maintenant ou ne la recevront-ils que lorsque le budget supplémentaire aura été adopté? Combien des personnes attendent de recevoir cette allocation ou, en général, comment fait-on face à la situation?

2. Le comité pourrait-il obtenir sous forme de tableau l'état détaillé des prévisions budgétaires indiquant les paiements de transfert effectués par le gouvernement fédéral aux autres gouvernements et les paiements que le gouvernement fédéral fait directement aux particuliers? Pourriez-vous également indiquer les dépenses totales engagées par le gouvernement fédéral pour ses propres programmes, notamment ce qu'il verse aux secteurs privés au titre des biens et services?

3. Les prestations d'assurance-chômage sont maintenant imposables. Pouvez-vous prévoir combien ce nouveau revenu fiscal rapportera?

4. En ce qui concerne les nouvelles allocations familiales, M. Drury pourrait-il présenter un résumé du programme en général?

5. Les journaux ont rapporté qu'un groupe d'homosexuels de Kitchener a reçu une subvention du programme Perspectives-Jeunesse pour publier un livre sur l'homosexualité. Est-ce vrai, et, dans l'affirmative, quelle excuse invoque-t-on? Veuillez fournir tous les renseigements sur ce projet.

6. Quel pourcentage des projets PIL financés jusqu'ici se sont révélés insatisfaisants à la suite de vérification?

7. Le ministre de l'Environnement a entrepris de modifier la loi actuelle qui prévoit des subventions pour les chalutiers. Le premier poste sous la rubrique «Contributions—Gestion des pêches et recherches» à la page 31 du Budget supplémentaire signifie-t-il que le ministre ne prévoit plus modifier la loi?

8. Quel est le déficit actuel des fonds d'assurance-chômage?

Le Comité a discuté avec le Président du Conseil du Trésor du récent rapport présenté par le Conseil économique du Canada, et plus spécialement de deux de ses recommandations. Les voici:

1. Nous recommandons que l'augmentation des déboursés au titre des transferts aux particuliers n'excède pas, pour la période 1973-1976, un taux annuel moyen d'environ 11%.

2. Nous recommandons que les gouvernements fédéral et provinciaux fixent, pour eux-mêmes et pour l'ensemble du secteur public, un ou des indicateurs se rapportant à la progression souhaitable des dépenses publiques pour une période de trois années, et qu'ils confient à cette fin la préparation des dossiers requis au Comité permanent des questions économiques et fiscales ou au Conseil économique du Canada.

Le Président du Conseil du Trésor a déclaré que le gouvernement étudiait à l'heure actuelle la practicabilité de ces recommandations, mais il a fait observer que leur mise en œuvre exigerait l'accord des gouvernements provinciaux. On cherche actuellement à obtenir un tel accord relativement à la hausse des frais hospitaliers et médicaux.

Le Comité a discuté avec le Président du Conseil du Trésor du Programme d'initiatives locales, de Perspectives-Jeunesse et de la Compagnie des jeunes Canadiens. Le comité se préoccupe du fait que de nombreux aspects de ses programmes représentent une dépense inutile des deniers publics, et que certains de ces aspects les plus insensés ont tendance à donner au public l'impression que l'argent du gouvernement doit être mis, de droit, à la disposition de presque tous les projets. Le Président du Conseil du Trésor a déclaré que les ministères intéressés et le Conseil du Trésor étaient en train d'étudier la rentabilité du Programme d'initiatives locales et de Perspectives-jeunesse, de même que le processus de subvention. Le Président du Conseil du Trésor a affirmé qu'il était disposé à examiner toutes recommandations du Comité visant à inclure la Compagnie des jeunes Canadiens dans cette étude. Votre comité est d'avis qu'après sa présente étude d'Information Canada, il devrait se pencher sur une étude détaillée effectuée par le Comité sénatorial permanent des finances nationales, sur la rentabilité du Programme d'initiatives locales, de Perspectives-jeunesse et de la Compagnie des jeunes Canadiens.

Les témoins ont présenté une explication des postes budgétaires d'un dollar dans le budget supplémentaire (A), que vous trouverez en annexe. Le Comité a insisté sur le fait que l'annexe E de Explication des postes budgétaires d'un dollar dans le budget supplémentaire sert à modifier des lois existantes. Le Comité s'est opposé fermement à cette pratique et a suggéré que dans la majorité de ces cas, les modifications des lois soient faites par la voie parlementaire normale.

Respectueusement vôtre,

Le président,
D. D. EVERETT.

APPENDICE

EXPLICATION DES POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR DANS LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1973-1974

Division du budget
novembre 1973
73-22

SOMMAIRE

Les postes budgétaires d'un dollar compris dans ce Budget sont groupés selon leur objet dans les annexes ci-jointes.

A. Postes budgétaires d'un dollar autorisant la radiation de dettes envers la Couronne—3 postes.

B. Postes budgétaires d'un dollar autorisant des subventions—7 postes.

C. Postes budgétaires d'un dollar autorisant des virements entre crédits—4 postes (comprend un poste des Affaires Indiennes et du Nord qui figurent également à l'Annexe B).

D. Postes budgétaires d'un dollar autorisant des modifications de lois antérieures portant affectation de crédit—9 postes (comprend deux postes pour Commerce et Industrie qui figurent également à la l'Annexe C).

E. Postes budgétaires d'un dollar qui modifient d'une façon particulière des lois existantes autres que des lois portant affectation de crédits—3 postes.

Prévisions budgétaires
novembre 1973

ANNEXE A

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT LA RADIATION DE DETTES ENVERS LA COURONNE—3 POSTES

Affaires indiennes et du Nord

Crédit 25a—L'autorisation est demandée d'annuler une dette irrécouvrable de $6,295.44.

Explication—Il est proposé de radier une dette contractée envers le ministère dans ses activités sur l'écologie et les ressources naturelles du Nord. Le ministère ne peut pas recouvrer cette dette en raison de la situation financière de la société. Ce compte a été examiné et approuvé par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

Affaires des anciens combattants

Crédit 5a—L'autorisation est demandée d'annuler certaines créances exigibles représentant un total de $74,580.53.

Explication—Radier les comptes de quelque dix débiteurs. Six de ces comptes concernent des débiteurs morts sans laisser de succession connue, de trois débiteurs tenus pour indigents et une obligation non reconnue et qui ne justifie pas de nouvelles dépenses de recouvrement. La radiation de ces comptes a été approuvée par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

Crédit 45a—L'autorisation est demandée de radier une dette d'un total de $31,090.21.

Explication—De radier la dette en souffrance d'un débiteur mort sans laisser de succession connue. Cette radiation a été approuvée par le Comité permanent interministériel des dettes irrécouvrables envers la Couronne.

ANNEXE B

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES SUBVENTIONS—7 POSTES

Environnement

Crédit 25a—Pour autoriser des subventions d'un total de $46,000.

Explication—Les fonds supplémentaires serviront à accorder les subventions suivantes:

(1) Chemical Institute of Canada—Pour accorder une subvention destinée à défrayer une partie d'un symposium sur la lutte contre les insectes nuisibles. $ 1,000

(2) Creston Valley Wildlife Management—Pour fournir à cet organisme un autre montant de $30,000 qui lui permettra de réaliser un partage plus équitable des coûts entre les gouvernements fédéral et provincial. Le ministère a déjà accordé à cet organisme une subvention de $25,000 à titre d'aide pour ses dépenses d'exploitation. $ 30,000

(3) Festival of Forestry—Pour accorder une subvention supplémentaire de $15,000 à titre de contribution au coût du Festival (anciennement connu sous le nom de British Columbia Festival of Forestry). Le ministère a déjà versé une subvention de $5,000. $ 15,000

Provenance des fonds—Crédit 25—Les contributions prévues pour le Service de la gestion de l'environnement seront inférieures à celles prévues d'abord.

Affaires extérieures

Crédit 10a—Pour autoriser des subventions d'un total de $69,500.

Explication—Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour accorder les subventions suivantes:

(1) Fonds d'urgence pour les îles Westman—Pour apporter une aide au Fonds de secours du désastre volcanique dans les îles Westman en Islande. $ 62,500

(2) Conseil de la région de l'Atlantique du Canada—Pour accorder une subvention supplémentaire de $5,000 au Conseil de façon à absorber la hausse des coûts de l'information pour le public et des conférences. Le ministère a déjà approuvé une subvention de $2,500. $ 5,000

(3) Une somme supplémentaire de $2,000 est nécessaire pour offrir des cadeaux aux pays qui accèdent à l'indépendance ou à d'autres en des occasions spéciales. $ 2,000

Provenance des fonds—Crédit 10—Les contributions inscrites au titre du Fonds bénévole des Nations Unies pour l'environnement sont moins élevées que celles prévues à l'origine.

Affaires extérieures—Agence canadienne de développement international

Crédit 25a—Pour autoriser le paiement de subventions d'un total de $752,050.

Explication—Il est proposé d'accorder des subventions supplémentaires aux organismes suivants des Nations Unies:

(1) Fédération internationale pour la planification familiale—il est proposé d'accorder une subvention supplémentaire à titre d'aide au travail de la Fédération. Le Budget des dépenses actuel prévoit une subvention de $1,230,100. $252,050

(2) Office de secours et de travaux des Nations Unies—pour absorber la hausse des coûts de la charge des réfugiés palestiniens Proche-Orient. Le Budget des dépenses actuel prévoit le versement d'une subvention de $650,000. $500,000

Provenance des fonds—Crédit 25—Les fonds sont disponibles en raison de paiements inférieurs aux prévisions faites à des organismes internationaux.

Affaires indiennes et du Nord

Crédit 35a—(Ce poste figure également à l'Annexe C). Pour autoriser le paiement d'une subvention et de contributions d'un total de $754,700.

Explication—Il est proposé de verser la subvention et les contributions suivantes:

(1) Yukon Prospectors Association—pour accorder une aide à la préparation d'exposés se rattachant aux modifications projetées de la Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. $ 1,000

(2) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour participer à la construction d'un stade de glace pour la collectivité de Frobisher Bay. $300,000

(3) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $238,700

(4) Gouvernement du Territoire du Yukon—pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $215,000

Provenance des fonds—Crédit 25—$453,700. Des fonds sont disponibles en raison de la remise à plus tard de certaines Études constitutionnelles et d'Études sur les effets des services municipaux des Territoires ainsi que des réductions de niveaux des opérations prévues dans d'autres postes du programme.

—Crédit 30—$300,000. Des fonds sont disponibles en raison d'un retard dans la construction de l'Immeuble de la gestion des ressources à Yellowknife.

—Crédit 35—$999. Les dépenses projetées pour la partie amortissement de la subvention de transfert accordée aux Territoires du Nord-Ouest seront moins élevées que prévu.

Crédit 70a—Pour autoriser des subventions d'un total de $40,000.

Explication—Les subventions suivantes sont proposées:

(1) Il est proposé d'accorder, sous forme de bourses d'études, une aide à des étudiants universitaires choisis par le ministère pour faire des études post-universitaires en conservation des ressources, en loisirs en plein air et dans d'autres domaines de même nature. $ 30,000

(2) Associations provinciales et nationales de parc au Canada—pour aider financièrement un organisme privé à but non lucratif qui, par sa participation à des séances publiques, favorise la promulgation et la compréhension de la planification et des politiques de Parc Canada. $ 10,000

Provenance des fonds—Crédit 70—Des fonds sont disponibles en raison de coûts d'exploitation qui sont inférieurs aux prévisions dans le cas de certains parcs.

Santé nationale et bien-être social

Crédit 45a—Pour autoriser une subvention de $100,000.

Explication—Il est proposé d'accorder une subvention supplémentaire pour les services de planification familiale. Le nombre des demandes d'aide financière reçues a dépassé les prévisions. Le Budget des dépenses actuel prévoit des subventions d'un total de $1,150,000 pour venir en aide aux services de planification familiale et à d'autres projets de la région.

Provenance des Fonds—Crédit 40—Des fonds sont disponibles en raison de l'annulation ou de la remise à plus tard de marchés de production de documentation. Une partie de cette documentation est maintenant fournies par les auteurs des différentes demandes.

Secrétariat d'État—Musées nationaux du Canada

Crédit 90a—Pour autoriser une subvention de $55,000.

Explication—Pour accorder à l'University of Toronto Press une subvention qui lui permettra de combler un déficit anticipé dans la production de la publication «Les mammifères du Canada».

Provenance des fonds—Crédit 90—Des fonds sont disponibles en raison du retard des négociations concernant le paiement de subventions à des étudiants qualifiés suivant au cours universitaire en histoire de l'art du Canada et parce que les subventions à l'aide au catalogue ont été inférieures aux prévisions.

ANNEXE C

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES VIREMENTS ENTRE CRÉDITS—4 POSTES (COMPREND 1 POSTE DE: AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD QUI FIGURENT ÉGALEMENT À L'ANNEXE B.)

Affaires indiennes et du Nord

Crédit 35a—(Ce poste figure également à l'Annexe B) Le montant viré au présent crédit est de $753,700.

Explication—Les fonds supplémentaires seront affectés au paiement des contributions suivantes:

(1) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour participer à la construction d'un stade de glace pour la collectivité de Frobisher Bay. $300,000

(2) Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $238,700

(3) Gouvernement du Territoire du Yukon —pour couvrir les coûts de l'achèvement de son Programme fédéral 1972-1973 à forte proportion de main-d'œuvre. $215,000

Provenance des fonds—Crédit 25—$453,700. Des fonds sont disponibles en raison de la remise à plus tard de certaines Études constitutionnelles et d'Études sur les effets des services municipaux des Territoires et de réductions du niveau des opérations prévues dans d'autres postes du programme.

Crédit 30—$300,000. Des fonds sont disponibles en raison d'un retard dans la construction de l'Immeuble de la gestion des ressources à Yellowknife.

Industrie et Commerce

Crédit 1a—(Ces postes figurent également à l'Annexe D). Le montant viré à ce crédit est de $1,764,931.

Objet—Les fonds supplémentaires sont nécessaires pour les raisons suivantes:

(1) Commission du système métrique—Les fonds supplémentaires serviront à embaucher du personnel et à acquitter des dépenses annexes qui s'imposent pour absorber l'augmentation de la charge de travail, résultant de la promotion qu'exige le programme de la Commission. $626,800

(2) Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour faire face aux dépenses de fonctionnement et aux frais concernant le personnel dont le Comité canadien sur le commerce et les tarifs douaniers a besoin pour obtenir l'opinion de tous les Canadiens intéressés, y compris les gouvernements provinciaux, le monde des affaires, les consommateurs et le monde du travail, à l'égard de l'élaboration des objectifs du Canada dans les négociations commerciales multilatérales actuellement en cours. $127,500

(3) Défense, industrie et productivité—Modernisation de l'industrie du matériel de défense en vue de l'exportation—Les fonds sont nécessaires à la radiation du solde impayé d'un prêt consenti à une firme en vertu de ce programme. Ce marché a été résilié par défaut. $ 55,831

(4) Bureaux régionaux—Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour couvrir le coût de la valorisation et de l'expansion des Bureaux régionaux existants et la création d'un nouveau bureau à Saint-Jean (T.-N.) $338,000

(5) Service des délégués commerciaux—Des fonds supplémentaires sont nécessaires par suite de la dévaluation du dollar canadien et de l'augmentation du coût des opérations à l'étranger. $616,800

Provenance des fonds—Crédit 10—Des fonds sont disponibles en raison de l'avancement de la technologie industrielle (PAIT).

Crédit 32a—Le montant viré à ce crédit est de $1,699,999.

Objet—Ce montant supplémentaire servira, aux termes du programme du double marché du blé, à des paiements fondés sur les boisseaux vendus au Canada en 1972 et destinés à la consommation humaine.

Provenance des fonds—Crédit 35—Des fonds sont disponibles parce que la contribution prévue à verser au gouvernement du Brésil pour la construction de silos à grain dans les postes d'importation et de distribution de grain au Brésil est inférieure aux prévisions en raison des retards dans la construction.

Expansion économique régionale

Crédit 11a—Le montant viré à ce crédit est de $14,999,999.

Explication—Ces fonds supplémentaires sont nécessaires au titre des contributions prévues par suite de l'extension à toutes les régions du Canada, plutôt qu'aux seules régions désignées, de l'aide à l'expansion régionale et à la réadaptation sociale.

Provenance des fonds—Crédit 10—Les contributions prévues par ce programme seraient inférieures aux prévisions originales.

ANNEXE D

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES MODIFICATIONS DE LOIS ANTÉRIEURES PORTANT AFFECTATIONS DE CRÉDITS—9 POSTES (COMPREND DEUX POSTES POUR L'INDUSTRIE ET COMMERCE QUI FIGURENT ÉGALEMENT À L'ANNEXE C)

Finances

Crédit L13a—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin que des prêts consentis en vertu du Programme de projets d'investissement en hiver, qui seront consolidés après le 31 mars 1976, comprennent l'intérêt couru jusqu'à la date de consolidation.

Explication—Cet élargissement est demandé pour permettre au gouvernement de capitaliser l'intérêt pouvant s'accumuler sur des prêts consentis au même débiteur et pour rendre possible la consolidation de ces prêts. Si ces prêts n'étaient pas consolidés, l'intérêt se révélerait dans certains cas une charge financière pour le débiteur.

Affaires indiennes et du Nord

Crédit L81a—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin d'étendre l'objet du compte d'avances du fonds de roulement l'acquisition et la gestion des marchandises nécessaires à l'exploitation et à l'entretien des canaux.

Explication—Cet élargissement est demandé car la Loi actuelle sur les parcs nationaux ne permet pas l'utilisation du Compte d'avances du fonds de roulement pour financer l'exploitation de marchandises dans le cadre des activités des canaux.

Industrie et commerce

Crédit 1a—(Ce poste figure également à l'Annexe C)—Pour autoriser, au moyen de l'élargissement du libellé du crédit, le remboursement au ministère du solde non remboursé d'un prêt d'un total de $55,831.40.

Explication—La révision proposée du libellé du crédit est demandée pour autoriser la radiation d'un prêt destiné à l'achat du matériel au titre d'une aide à une industrie

en vertu du Programme Défense, Industrie et Productivité. Le ministère a repris possession du matériel en raison de la résiliation du contrat par défaut et n'a pas réussi à le vendre au cours de la dernière année financière.

Crédit 32a—(le poste figure également à l'Annexe C)—Pour autoriser un élargissement du libellé du crédit afin d'autoriser des paiements et d'affecter des fonds supplémentaires à des paiements, en 1973-1974, aux producteurs de grain du Canada, en fonction du nombre de boisseaux de blé vendus au pays en 1972 pour la consommation humaine.

Explication—Les prévisions initiales des paiements, en 1973-1974, en vertu du programme du double marché du blé, ont été faites avant la réception des chiffres officiels. Par conséquent, le nombre des boisseaux vendus au Canada en 1972 et destinés à la consommation humaine a été plus élevé que prévu.

Travail

Crédit 1a—Pour autoriser, au moyen d'un élargissement du libellé du crédit, l'inclusion dans le Programme d'aide à l'adaptation des employés déplacés des industries du tannage et de la chaussure de cuir.

Explication—L'autorisation est demandée afin de permettre au ministère de conclure des ententes prévoyant des prestations d'aide à l'adaptation aux employés déplacés se trouvant sans travail par suite de la mise en œuvre du Programme d'adaptation des industries de tannage et de la chaussure de cuir.

Expansion économique régionale

Crédit 1a—Pour autoriser, grâce à l'élargissement du libellé actuel du crédit, le transfert sans frais des projets d'irrigation de la rivière Bow et de St. Mary à la province d'Alberta.

Explication—Cette autorisation est demandée afin que le ministre puisse transférer sans frais à l'Alberta tous les avoirs des projets d'irrigation de la rivière Bow et de St. Mary. Ce transfert est conforme aux ententes négociées entre le Canada et l'Alberta et ratifiées au cours des derniers mois, qui prévoient le transfert à l'Alberta de tous les droits et intérêts relatifs aux propriétés.

Conseil du Trésor

Crédit 7a—Pour autoriser la radiation des comptes du Canada de la provision pour augmentations de salaire avec effet rétroactif.

Explication—L'autorisation est demandée de radier des Comptes du Canada établis par le Conseil du Trésor, la Provision pour augmentation de salaires avec effet rétroactif de 1969-1970 et 1970-1971. Cette provision est maintenant inutile puisque les négociations collectives en sont au point où les augmentations de salaires avec effet rétroactif peuvent être prévues dans les affectations de crédit annuelles.

Crédit 15a—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin de permettre de défrayer l'implantation du bilinguisme de la Commission de l'assurance-chômage.

Explication—L'autorisation est demandée afin de permettre le remboursement à la Commission du coût de l'implantation du bilinguisme conformément à la politique annoncée par le gouvernement.

Crédit 20a—Pour autoriser l'élargissement du libellé du crédit afin de payer aux employés leur part de la réduction des cotisations perçues aux termes de la Loi sur l'assurance-chômage.

Explication—L'autorisation est demandée de modifier le libellé du crédit afin de payer aux employés leur part de la réduction des cotisations patronales d'assurance-chômage. La Loi sur l'assurance-chômage, en vertu de l'article 64(*a*), consent cette réduction à l'égard des employés pouvant accumuler leurs congés de maladie.

ANNEXE E

POSTES BUDGÉTAIRES D'UN DOLLAR QUI MODIFIENT D'UNE FAÇON PARTICULIÈRE DES LOIS EXISTANTES AUTRES QUE DES LOIS PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS—3 POSTES

Justice

Crédit 1a—L'autorisation est demandée par ce libellé de crédit de permettre au ministre, en vertu de la Loi sur les juges, de rembourser les juges des cours de district de tous les frais de voyages qu'ils engagent dans l'accomplissement de leurs fonctions en un endroit autre que celui où ils doivent demeurer.

Explication—La Loi actuelle sur les juges prévoit le paiement d'une indemnité maximale de voyage de $500 par année aux juges des cours de district de l'Ontario. Cette somme s'est révélée insuffisante pour couvrir les frais de voyage des juges des cours de district qui se rendent régulièrement dans des centres judiciaires assez éloignés de leur lieu de résidence. Il est donc proposé d'adopter pour ces juges le même mode de remboursement que celui qui s'applique aux juges des cours de comté.

Santé nationale et Bien-être social

Crédit 50a—Pour autoriser une augmentation de $2,000,000 du montant global statutaire des paiements possibles en vertu de la Loi sur la santé et le sport amateur.

Explication—Cette augmentation du plafond statutaire est nécessaire pour permettre la prestation d'une aide supplémentaire visant à développer la participation des Canadiens aux activités sportives et de conditionnement physique à tous les niveaux; dans le cadre d'une compétition ou non.

Affaires des anciens combattants

Crédit 30a—Pour autoriser une modification de la Loi sur les pensions permettant à la Commission canadienne des pensions d'accepter et d'administrer des biens et de l'argent légués ou donnés en garde à la Commission ou profit des pensionnés et de leurs personnes à charge.

Explication—La Loi actuelle sur les pensions ne permet pas à la Commission canadienne des pensions d'accepter ni d'administrer des biens et de l'argent légués ou donnés en dépôt. L'autorisation est demandée afin de permettre à la Commission d'accepter et d'administrer des biens et de l'argent confiés à sa garde au profit des pensionnés, de leurs personnes à charge et de toute autre personne.

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales

Témoignages

Ottawa, le mercredi 21 novembre 1973.

Le Comité sénatorial permanent des finances auquel on a soumis le Budget supplémentaire (A), présenté au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, se réunit aujourd'hui à 9 h. 30.

Le sénateur Douglas Everett (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Messieurs, pour étudier le Budget supplémentaire (A) portant sur l'année financière qui se termine le 31 mars 1974, nous avons l'honneur d'avoir parmi nous l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du Trésor, et M. B. A. MacDonald. Si vous navez aucune question à poser immédiatement, je demanderais à M. Drury s'il désire faire une déclaration au Comité avant que nous passions aux questions.

L'honorable C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, je voudrais faire une brève déclaration. Si cela peut être utile aux sénateurs pour poser leurs questions, j'en donnerai lecture.

Le président: En effet, cela serait certainement utile.

L'honorable M. Drury: Ce premier budget supplémentaire cherche à obtenir du Parlement qu'il approuve, pour l'année financière 1973-1974, des dépenses supplémentaires de 1,005 millions de dollars réparties comme suit: 528 millions de dollars affectés à des dépenses statutaires, 468 millions de dollars à des postes budgétaires devant être inclus dans la prochaine loi des subsides et 9 millions de dollars à des prêts qui figuront aussi dans la prochaine loi des subsides.

Ces prévisions supplémentaires assez considérables se composent principalement d'un petit nombre de posttes qui traduisent les changements dans les prévisions des dépenses statutaires ou dans les coûts des mesures prises par le gouvernement en vue d'atténuer les effets de la hausse des prix ou d'offrir l'emploi.

Ces postes statutaires importants sont:

—Des paiements de transferts supplémentaires fiscaux aux provinces de 147 millions de dollars, à la suite d'un accroissement des recettes fiscales, résultat direct d'une économie croissante, à la hausse;

—59 millions de dollars supplémentaires affectés au service de la dette publique, par suite d'une hausse des taux d'intérêt;

—un relèvement des allocations familiales et aux jeunes exigeant 222 millions de dollars supplémentaires;

—Un paiement de 79 millions de dollars pour combler un déficit actuariel dans le compte des pensions des Forces armées canadiennes fondé sur l'évaluation de 5 ans ordinaires du déficit actuariel de ce compte.

J'ajoute, en passant, que ce versement ne représente pas, dans notre terminologie un article de caisse. Il s'agit tout simplement d'un article de comptabilité.

—27 millions de dollars un paiement aux compagnies ferroviaires afin qu'elles continuent à exploiter des lignes secondaires non rentables et des services voyageurs.

Il s'agit uniquement d'articles qu'on est convenu d'appeler «statutaires».

Voici maintenant les postes importants sur lesquels le Parlement devra se prononcer:

—152 millions de dollars pour le report et l'extension des projets d'initiative locale 1972-1973 et pour les coûts du programme en 1973-1974 qui sont imputés à l'année financière en cours;

—65 millions de dollars pour couvrir la hausse des pensions et des allocations versées aux anciens combattants;

—53 millions de dollars pour subventionner le prix à la consommation du lait sous forme liquide et en poudre.

Je tiens à signaler deux postes que vous pensiez peut-être trouver dans le budget supplémentaire mais qui n'y figurent pas. D'abord, ce budget pourvoit aux besoins créés par les modifications apportées à la loi sur les allocations familiales et à la loi sur les allocations aux jeunes et qui portent les prestations à 12 dollars par enfant. Il ne couvre pas les dépenses qu'entraîneraient les modifications supplémentaires dont est actuellement saisi un comité de la Chambre puisqu'il anticiperait ainsi sur une loi du Parlement.

En second lieu, vous ne retrouverez aucun poste relatif au programme de la subvention au prix du pain, qui fera l'objet d'une mesure législative distincte.

Un explication concernant tous les crédits d'un dollar dans le présent budget a, comme d'habitude, été mise à votre disposition.

S'il y a des questions, monsieur le président, nous serons, M. MacDonald et moi-même, très heureux d'y répondre.

Le président: Je vous remercie, monsieur Drury.

Sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Monsieur Drury, je suis heureux de vous voir ici. Ma première question se rapporte en fait au rapport du Conseil économique. Je n'ai pas l'intention de discuter de la situation du bien-être social, mais la

26358—2½

recommandation suivante m'a intéressé au plus haut point:

> Nous recommandons que les gouvernements fédéral et provinciaux fixent, pour eux-mêmes et pour l'ensemble du secteur public, un ou des indicateurs se rapportant à la progression souhaitable des dépenses publiques—

Je crois qu'il s'agit d'une période de 3 années. Envisagez-vous quelque chose de cet ordre?

L'honorable M. Drury: Je ne suis pas certain de ce que vous voulez dire lorsque vous mentionnez les indicateurs.

Le sénateur Grosart: Eh bien, le Conseil ne l'explique pas. On mentionne un ou plusieurs indications, mais il y a eu énormément de discussions sur la sorte d'indicateurs qui pourraient être utilisés en tant que contrôle.

L'honorable M. Drury: Nous avons également un certain nombre d'indicateurs qui, jusqu'à un certain point, forment la base des prévisions, nous en avons d'assez compliqués dans le domaine économique et de plus simples dans ce que nous pourrions appeler le domaine social. Un certain nombre d'organismes travaillent en vue de mettre au point des indicateurs sociaux plus significatifs et d'améliorer ceux que nous avons actuellement. Je pense que la plupart des gens sont très bien renseignés sur la question de ces indicateurs économiques. Un exemple du travail accompli en rapport avec un indicateur social est une tentative à redéfinir ou recalculer, ou à mieux comprendre l'indice de chômage, qui, pour un grand nombre, ne semble pas avoir la même signification qu'il y a quelques années, et, peut-être, dans la conjoncture actuelle, en tout cas, présente des chiffres qui peuvent induire en erreur.

C'est le genre de situation dans laquelle une meilleure compréhension de la réalité, en tant qu'elle diffère de l'usage traditionnel, semble être souhaitable.

Le sénateur Grosart: J'avais l'impression que le genre d'indicateurs mentionnés par le Conseil économique n'étaient peut-être pas orientés jusqu'au même point que les indicateurs sociaux vers les coûts et les profits, mais plutôt vers ce qui a trait aux contrôles. Comme vous le savez, monsieur le Ministre, notre comité, dans le passé, a recommandé que le total des dépenses publiques courantes ne dépasse pas l'augmentation totale du coût du produit national brut. D'après le contexte, je crois que c'est ce dont il s'agit, une comparaison des augmentations du produit national brut avec les transferts versés aux particuliers.

Ce qui m'intéresse davantage, cependant, c'est que le gouvernement fédéral puisse établir des indicateurs et déclarer: «Voici l'augmentation prévue de l'économie et de la productivité, le produit national brut et autres facteurs du même genre. Nous relierons ces facteurs à nos prévisions budgétaires.»

Vous avez, je crois un comité permanent des questions économiques et fiscales. Que font les membres de ce comité?

L'honorable M. Drury: Ils s'occupent de dresser des analyses de rendement, qu'ils s'efforcent de maintenir aussi à jour que possible, à la fois en ce qui a trait aux prévisions et aux extrapollations de la conjoncture actuelle. Ils disposent, comme on peut s'y attendre, d'une vaste quantité de données, à partir desquelles ils travaillent et ils élaborent en ce moment un ensemble de modèles d'économétrie, qui deviennent de plus en plus complexes, tenant compte de facteurs de plus en plus nombreux. Nous essayons de les améliorer de façon à en faire d'utiles instruments, mais, à l'heure actuelle, ils ne sont rien d'autre que de simples indicateurs de ce qui pourrait se produire si, le cas échéant, l'on prenait ou ne prenait pas certaines décisions.

Cependant, comme je l'ai mentionné, ce sont surtout des modèles d'économétrie et le problème relève davantage, à mon avis, du domaine social, que du domaine économique.

Nous connaissons maintenant, et des statistiques ont été publiées à ce sujet, la proportion totale du produit national brut qui est perçue et dépensée par les gouvernements, en tant qu'elle diffère du secteur privé. Les diverses proportions de ce montant total affectées aux divers paliers gouvernementaux et dépensées par les niveaux municipaux, provinciaux et fédéral du gouvernement s'élèvent à ce qu'a, été, au cours des quelques dernières années, une fraction croissante du produit général brut, négocié par l'intermédiaire du gouvernement, à la différence des mécanismes privés. Cela a été mesuré et est connu. Il existe un indicateur de cette sorte et, d'après notre expérience, les niveaux de dépenses par rapport au produit national brut, se sont élevés plus rapidement dans les municipalités et les provinces, que dans le gouvernement fédéral, tandis que l'augmentation fédérale a été beaucoup plus modeste que celle des provinces et des municipalités. Nous avons essayé d'exercer le genre de restriction que vous avez demandé.

Le président: Monsieur Drury, le Conseil économique a présenté deux recommandations dans son dixième exposé annuel, qui se heurtent directement à la politique de dépenses du gouvernement.

La recommandation nº 2, à la page 73, est ainsi libellée:

> Nous recommandons que l'augmentation des déboursés au titre des transferts aux particuliers n'excède pas, pour la période de 1973-1976, un taux annuel moyen d'environ 11 p. cent.

La recommandation nº 3, à la page 74, est ainsi libellée:

> Nous recommandons que les gouvernements fédéral et provinciaux fixent, pour eux-mêmes et pour l'ensemble du secteur public, un ou des indicateurs se rapportant à la progression souhaitable des dépenses publiques pour une période de trois années, et qu'ils confient à cette fin la préparation des dossiers requis au Comité permanent des questions économiques et fiscales ou au Conseil économique du Canada.

Le sénateur Grosart: La deuxième recommandation est celle que j'ai déjà citée, monsieur le président.

Le président: En effet. Je pose une question supplémentaire à vos propres questions. Voici les réponses que je vous demande, monsieur Drury: en premier lieu, êtes-vous d'accord avec la recommandation nº 2—c'est-à-dire que le gouvernement devrait essayer de ne pas excéder l'augmentation de 11 p. cent des déboursés au titre des transferts aux particuliers? Deuxièmement,

acceptez-vous que les indicateurs soient fixés par le Comité permanent des questions économiques et fiscales ou par le Conseil économique du Canada?

L'honorable M. Drury: J'ai été plutôt prolixe sur ce que sont les indicateurs. Je pense que le Conseil économique veut peut-être dire objectifs et non indicateurs. Le Conseil a lui-même proposé un objectif—qu'il appelle indicateur—voulant que les gouvernements provinciaux et fédéral se fixent pour eux-mêmes des objectifs à ce sujet. Il proposent comme objectif que les déboursés au titre des transferts n'excèdent pas 11 p. cent.

Il existe un certain nombre d'autres domaines dans lesquels les dépenses gouvernementales peuvent augmenter ou diminuer. En plus de cette proposition relative à l'objectif concernant les déboursés au titre des transferts un ensemble analogue d'objectifs devrait être fixé par les gouvernements fédéral et provinciaux dans d'autres domaines, en tant que mécanisme, positif; pour essayer de restreindre cette part croissante du produit national brut destinée aux gouvernements.

Il ne fait pas le moindre doute que l'établissement d'objectifs est une mesure souhaitable. En fait, il est difficile de s'occuper d'une planification fiscale intelligents, ou même intelligible, si vous ne vous fixez pas d'objectifs d'un genre quelconque. Nous nous sommes heurtés à des difficultés sur ce point, provenant d'abord, du manque d'expérience et, ensuite, parce que le rythme de l'évaluation économique et sociale s'est accéléré très rapidement et nous avons découvert qu'il est difficile d'établir des plans à long terme auxquels on puisse adhérer. Ces difficultés s'appliquent notamment dans une région où il existe un certain nombre de différents paliers de gouvernements, dont tous sont plus ou moins concurrentiels pour le même groupe de ressources, chacun voulant à tous prix remplir son mandat dans toute la mesure du possible.

Je suis d'accord qu'il est souhaitable que nous dirigions nos efforts dans cette direction. Des entreprises sont déjà en cours—depuis assez longtemps—en vue d'attendre ce but.

Le sénateur Grosart: Si j'ai bien compris, le Conseil économique s'est servi du mot «indicateurs» qui suggère que nous devrions avoir des statistiques et, par conséquent, des politiques expliquant notre situation surtout en ce qui a trait à toutes les dépenses du gouvernement fédéral, au fardeau que vous avez mentionné et à la part du produit national brut qui revient au secteur public.

On semble avoir presque atteint le niveau de 40 p. 100 beaucoup plus tôt qu'on ne l'avait prédit. Croyez-vous qu'il y a ou qu'il devrait y avoir un rapport basé sur des indicateurs et, par conséquent, des buts permettant de découvrir à quel niveau l'augmentation constante des dépenses du secteur public commencera à aller contre ses propres objectifs?

Le Conseil économique est d'avis que nous avons peut-être atteint ce point. Il souligne, par exemple, que l'augmentation des dépenses dans le secteur public entraîne une hausse des impôts qui affecte plus particulièrement les groupes à faible revenu. Il va même jusqu'à dire que vous allez peut-être déjà à l'encontre de l'objectif de ceux qui essaient d'aider en dépensant des fonds publics.

L'honorable M. Drury: Je suis d'accord.

Le sénateur Grosart: Je reviens à ma question initiale: accepterez-vous cette recommandation et établirez-vous un système de contrôle ou de restriction qui puisse indiquer où nous nous dirigeons et vous avertir quant à la voie que nous empruntons? J'emploie «vous» relativement à toute dépense publique.

L'honorable M. Drury: Je ne peux qu'espérer que nous y arriverons. Mais nous devons d'abord obtenir, en établissant clairement des objectifs, l'approbation des trois niveaux du gouvernement quant à ce qui est souhaitable. Comme les honorables sénateurs le savent, le ministre des Finances rencontre périodiquement les trésoriers provinciaux dans le but d'étudier nos objectifs et de s'entendre à ce sujet.

Les honorables sénateurs se rappeleront des séries de rencontres avec le ministre des Finances au cours desquelles on a présenté des propositions visant à contrôler le taux d'augmentation des dépenses des programmes de la santé publique. Au cours des 3 dernières années, le gouvernement fédéral a présenté bon nombre de propositions afin que l'on parvienne à s'entendre sur une technique de contrôle et un objectif. Nous avons également conclu une entente relativement aux dépenses du secteur de l'éducation post-secondaire. Jusqu'à présent, nous n'avons pas réussi à obtenir l'approbation des provinces relativement aux objectifs et à la technique. On ne s'oppose peut-être pas trop à celle-ci, mais il est difficile de faire accepter les objectifs. En disant que le gouvernement fédéral agira de cette façon, on veut dire qu'on nous demande d'offrir une garantie si les provinces acceptent. Jusqu'à présent, nous n'avons obtenu aucun succès, mais nous avons l'intention d'agir en ce sens.

Le sénateur Grosart: Depuis de nombreuses années, nous entendons beaucoup parler du pouvoir qu'a le gouvernement fédéral de dépenser, pouvoir qu'il utilise pour s'approprier certains domaines—surtout ceux qui sont plus ou moins bien définis et d'autres qui le sont davantage. Y a-t-il dans le budget que nous étudions des exemples d'utilisation du pouvoir de dépnser pour ce genre de chose?

L'honorable M. Drury: Fait-on allusion au pouvoir de dépenser dont parle la constitution?

Le sénateur Grosart: Oui.

L'honorable M. Drury: Nous inaugurerons de nouveaux programmes dont on réclame la juridiction en vertu du soi-disant pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Le programme d'allocation familiale est peut-être l'un des cas où ce n'est pas trop clair aux termes de la constitution, telle qu'elle est rédigée actuellement, qu'il existe un pouvoir précis et explicite permettant de faire ce genre de paiement directement à un particulier. Depuis bon nombre d'années, nous versons des sommes à toutes les couches de la société canadienne, dans des domaines pouvant être interprétés comme relevant de la propriété, des droits civils ou du bien-être en général; l'autorité pour le faire provient en réalité de ce que l'on appelle le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral.

Je ne crois pas qu'il y ait ici de nouveaux programmes lancés en vertu de ce principe.

Le sénateur Grosart: J'ai une dernière question à poser qui est en somme une vieille histoire.

En regardant les postes de 1 dollar, je vois qu'il y en a trois qui, en fait, modifient une loi actuelle. Je me demande s'il est nécessaire d'inscrire des crédits dans le budget supplémentaire pour procéder à ces modifications. Est-ce urgent? N'aurait-on pu présenter des modifications à la loi—c'est-à-dire le crédit 1a de la Justice, le crédit 50a de la Santé nationale et du Bien-être social et le crédit 30a des Affaires des anciens combattants?

Il m'a toujours paru inquiétant que l'on se serve du budget supplémentaire pour modifier une loi actuelle.

Le président: De quel annexe s'agit-il, sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Je suis à la dernière page, monsieur le président.

Au sommaire, monsieur le ministre, vous verrez qu'on les décrit ainsi à l'annexe E:

> Postes de 1 dollar modifiant des lois actuelles autres que les lois portant affectation de crédits—trois postes.

Le président: Vous parlez de la dernière page du mémoire, sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Oui. Il s'agit du crédit 1a de la Justice, du crédit 50a de la Santé nationale et du Bien-être social et du crédit 30a des Affaires des anciens combattants. Ces cas ne semblent pas être urgents. Je ne parviens pas à comprendre pourquoi il a encore fallu modifier une loi en insérant des crédits dans le budget supplémentaire. Je peux le comprendre quand c'est absolument nécessaire, mais il semble s'agir de cas très clairs; on aurait pu modifier la loi. J'estime que le Parlement n'aurait posé aucun problème. Il s'agit de simples modifications, de bonnes modifications. Pourquoi devons-nous encore procéder de cette façon?

L'honorable M. Drury: Eh bien, je me rends fort bien compte que le programme législatif, certainement celui de la Chambre des communes, est plutôt chargé actuellement. Pour ce qui est de l'autre cas, soit l'augmentation de deux millions de dollars du montant statutaire autorisé à être versé aux termes de la loi sur la Santé et le sport amateur, un certain nombre de programmes ont été lancés et sont mis en œuvre en vertu de l'autorité parlementaire et de la Loi portant affectation de crédits ou d'une série de Lois portant affectation de crédits. Il s'agit ici d'un cas où il y a un statut spécial, un peu plus élaboré qu'une Loi portant affectation de crédits. Il s'agit d'une question plutôt urgente et ayant pour but de supprimer les limites statutaires imposées il y a quelques années.

Comme seul le montant d'un dollar est modifié, une loi portant affectation de crédits—étant donné qu'elle doit être étudiée par un comité et être adoptée par la Chambre—est examinée aussi sérieusement que si la loi elle-même était modifiée. Si nous modifions la substance même de la loi, j'avoue qu'on doit le faire en présentant un projet de loi visant à modifier ladite loi. Mais dans ce cas, le montant seulement est changé. Les autres conditions demeurent les mêmes.

Le sénateur Grosart: Il me semble que la somme est probablement ce qu'il y a de plus important dans la loi.

L'honorable M. Drury: J'en conviens, c'est important. Mais on ne cherche pas à obtenir une autorisation ou à faire faire des modifications, de la façon dont la loi est appliquée. Cela veut simplement dire qu'il y a augmentation. De maintes façons, bien que la somme ait de l'importance, elle n'en a pas autant qu'une réorientation de la loi.

Le président: Le sénateur Flynn veut poser une question supplémentaire.

Le sénateur Flynn: Je ne trouve pas qu'il faudrait plus de temps à la Chambre pour adopter un bill modificateur que pour procéder à l'étude de chaque poste du budget supplémentaire. C'est mon premier argument.

Ensuite, je serais curieux de savoir si vous modifiez la loi lorsque vous révisez les Statuts du Canada. Rédigez-vous de nouveau la loi afin de tenir compte des amendements adoptés aussi subrepticement?

L'honorable M. Drury: On ne peut guère dire que ce soit «subrepticement», monsieur le président. Du simple fait que chacun soit au courant et que nous en parlions maintenant, ce n'est pas fait subrepticement. On vous a donné un *vade mecum* spécial au sujet de ces postes.

Le président: Possédez-vous une copie de ces postes à un dollar?

Le sénateur Flynn: Oui, monsieur le président.

L'honorable M. Drury: J'ai de la difficulté à être d'accord. Je ne peux pas parler au nom du Sénat, mais je sais assez bien ce qu'est l'horaire de la Chambre: il est très chargé. Les renseignements demandés peuvent être acheminés grâce à ce mécanisme de façon tout aussi efficace que si l'on procédait au moyen d'un bill distinct.

Ici, nous avons progressivement réduit et supprimé dans la mesure du possible toutes les modifications importantes de la loi au moyen de lois portant affectation de crédits, même si c'est plus rapide et plus commode. On a recours aux lois portant affectation de crédits plutôt qu'à un bill distinct parce que cela permet de gagner du temps et ne suppose pas tout le mécanisme, les frais généraux, l'attention et l'énergie qu'exigerait un bill distinct.

Le sénateur Flynn: Si vous avez raison, je pense que c'est parce que vous avez réussi à faire avaler à la Chambre beaucoup de choses en peu de temps.

L'honorable M. Drury: C'est exact. Si elle peut avaler plus de choses en même temps, évidemment, elle en fait beaucoup plus aussi. On peut dire que la Chambre légifère trop ou trop rapidement.

En réponse à cette question précise, on me dit que les statuts révisés comprennent non seulement les modifications adoptées au moyen de bills distincts mais toutes les modifications législatives, ce qui implique les modifications opérées par les lois de finances; elles sont comprises.

Le sénateur Flynn: Cela pourrait facilement échapper à la personne chargée de la révision de la loi.

Le sénateur Grosart: Pour ce qui est de l'examen, puis-je demander pourquoi ce document est présenté à la Chambre des communes ou à ses comités?

L'honorable M. Drury: On me dit qu'il s'agit du même document. Ce sont là les renseignements qu'on me donne et on me dit que le même document exactement a été déposé. De fait, j'ai pris la parole devant le Comité des prévisions budgétaires en général à ce sujet il y a environ une semaine.

Le sénateur Grosart: Je suis ravi de l'entendre dire, parce que la dernière fois que j'ai posé la question, on m'a répondu, «non». Lorsque j'ai demandé pourquoi, on m'a dit qu'on n'avait jamais rien demandé. Cela prouve que ces questions font l'objet d'un examen minutieux au Sénat.

Le sénateur Langlois: Le Sénat en remontre à la Chambre des communes.

Le sénateur Carter: J'aimerais poursuivre au sujet du crédit de la Justice. Vous dites que l'amendement est nécessaire parce que la limite actuelle de $500 est insuffisante. Quelle est la situation actuellement en ce qui concerne ceux qui l'ont jugé insuffisante? Retient-on les versements en attendant l'adoption de ce poste ou ont-ils été remboursés aux termes d'un autre crédit?

L'honorable M. Drury: Il faudrait que j'obtienne ces renseignements. Je suis porté à croire que l'administration de la justice, dans une large mesure par l'entremise du ministère de la Justice en ce cas, attend l'adoption de cette mesure législative favorable.

Le président: Voulez-vous que le Conseil du Trésor vous fournisse ces renseignements, sénateur Carter?

Le sénateur Carter: Oui, il vaudrait la peine de savoir combien de versements sont retenus, comment on fait face à la situation et aussi comment on l'a réglée dans le passé. Ou bien est-ce que cela vient seulement de se produire ou s'agit-il de quelque chose qui s'est déjà produit? Cela s'est-il produit au cours de la dernière année financière?

L'honorable M. Drury: En général, dans l'administration, il existe des règlements sur les indemnités de déplacement qui prévoient le paiement des dépenses remboursables selon certains barèmes. Dans le secteur judiciaire qui est, à bien des égards, distinct de la Fonction publique, des lois spéciales les régissent et certains de ces détails administratifs sont inscrits dans la loi au lieu d'être prévus par un règlement comme c'est le cas dans le reste de la Fonction publique. Le fait qu'ils soient stipulés dans la loi implique qu'il faut plus de temps pour les modifier et qu'on ne peut le faire aussi rapidement et aussi fréquemment que certaines circonstances l'exigent, pas aussi rapidement en tout cas qu'on ne le ferait si on procédait au moyen d'un règlement. Ce serait peut-être plus facile, si l'indemnité maximale de déplacement était établie en vertu d'un règlement au lieu de l'être en vertu d'une loi.

Si on s'en tient aux discussions de ce matin, on semble préférer l'adoption d'une mesure législative et le contrôle parlementaire direct et immédiat au pouvoir laissé à la discrétion du gouverneur en conseil. Il y a à cela des avantages mais voici un cas, lorsque les prix changent assez rapidement, où c'est un inconvénient.

Le sénateur Grosart: Trouve-t-on dans ces prévisions supplémentaires, comme je le crois, des exemples d'autorisation de dépenses déjà faites?

L'honorable M. Drury: On autoriserait des dépenses tirées du fonds de réserve. Selon le processus normal, le Conseil du trésor permet que les dépenses normales soient tirées du fonds de réserve et celui-ci est défalqué du budget supplémentaire.

Le sénateur Grosart: On pourrait procéder ainsi dans ce cas?

L'honorable M. Drury: J'ai l'impression qu'il ne s'agit pas d'une très grande urgence, puisque c'est un chiffre maximal par année. Que l'ajustement ait lieu au début ou à la fin de l'année, un peu comme les modifications d'impôts, il s'applique à l'année entière et il n'est pas nécessaire de le faire d'urgence; aucun déboursé n'est en cause.

J'imagine qu'il y a une certaine incertitude, dans le cas présent, de la part du juge d'une cour de district quant à savoir s'il lui sera loisible, encore une fois, de dépenser en se fondant sur un seuil de recouvrement plus élevé par année, mais c'est difficile pour l'Administration de dire aux juges: «Ne vous préoccupez pas. Ne tenez aucun compte de la loi.»

Le sénateur Carter: J'aimerais revenir au sujet des paiements de transferts que le ministre a mentionnés plus tôt. À mon avis, il existe deux catégories de transferts: les paiements de sécurité sociale, tels que les pensions de vieillesse, etc. et les paiements directs, les sommes globales versées aux provinces. Pouvez-vous nous donner un décompte des paiements de transferts de ces deux catégories: les paiements de sécurité sociale et les transferts directs aux gouvernements provinciaux?

Le sénateur Grosart: Les transferts à des particuliers et les transferts à des gouvernements.

L'honorable M. Drury: Une telle distinction existe-t-elle? Y a-t-il des transferts à des gouvernements et des transferts à des particuliers?

Le sénateur Carter: Combien de transferts sont compris dans ces prévisions, quel est le montant total des paiements de transferts? Combien d'entre eux sont ce que nous appellons des transferts de sécurité sociale à des particuliers et combien sont des transferts à des gouvernements ou à des ministères?

L'honorable M. Drury: Cela nécessitera un tableau assez élaboré. Il y a seulement les transactions financières et les paiements de péréquation, ce qui est purement de l'arithmétique, qui proviennent des niveaux fiscaux, de la perception des impôts et d'où résulte ce surplus de 147 millions de dollars. On pourrait dire que ce montant constitue un paiement de sécurité sociale ou autre, mais il s'agit simplement d'un rouage financier permettant la péréquation des recettes brutes des diverses provinces.

Le sénateur Carter: Il existe une importante différence, toutefois, parce que des organismes, comme le Conseil économique et d'autres, diront que le gouvernement fédéral a augmenté ses dépenses de tant, alors qu'en fait il ne dépense pas cet argent: ce sont les provinces qui le dépensent, aux yeux du public, c'est le gouvernement fédéral qui est à blâmer. Il est important qu'une telle distinction soit faite et nous devrions savoir exactement ce que dépensent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux. Il me semble que nous sommes blâmés alors qu'en fait, nous ne dépensons pas cet argent.

Le président: Je pense que cette question est expliquée dans la publication «Où va l'argent de vos impôts», qui contient un exposé sur ce point.

Le sénateur Carter: Ce que j'ai demandé à trait au budget supplémentaire.

Le président: Vous voulez parler du budget supplémentaire même?

Le sénateur Carter: Oui.

L'honorable M. Drury: Je n'ai pas une liste complète, mais je peux faire dresser un tableau si le sénateur Carter le désire. Un exemple des prétendues dépenses pour lesquelles, selon le sénateur Carter, nous sommes blâmés est celui des 147 millions de dolars qui apparaissent dans ces prévisions comme représentant une augmentation de nos calculs antérieurs des paiements de péréquation. Nul doute que nous percevons l'argent et que nous le dépensons, puisqu'en fait, nous le déboursons. Lorsque le chèque est fait pour payer les provinces, sur le Fonds de revenu consolidé, nous dépensons cet argent.

Le sénateur Flynn: S'il n'en était pas ainsi, monsieur le ministre, les paiements supplémentaires au titre du système de péréquation, traduiraient des recettes fédérales plus élevées. C'est parce que le gouvernement fédéral perçoit plus d'argent qu'il verse aux provinces plus qu'il n'avait prévu.

L'honorable M. Drury: C'est exact. La relance de l'économie ayant été un peu plus rapide que nous l'avions peut-être espéré et prévu, les recettes fiscales ont été plutôt considérables. Par conséquent, la part des provinces moins nanties dépasse les chiffres des prévisions antérieures.

Le sénateur Flynn: Et le gouvernement fédéral retient une partie de ces revenus supplémentaires.

L'honorable M. Drury: «Retient une partie». Oui, le montant entier des revenus supplémentaires représente une augmentation du total des recettes et il va de soi que le gouvernement fédéral en retient une partie.

Je pense à une chose, sénateur Carter, qui pourrait vous intéresser. Je n'ai pas vu ce tableau personnellement mais, en m'occupant du genre de problème soulevés par le sénateur Grosart en rapport avec la proportion du produit national brut dépensée par les divers paliers de gouvernement, il y a eu une tendance de la part de certains analystes et commentateurs, à tenir compte des déboursés du gouvernement fédéral, y compris les paiements directs aux provinces, pour conclure que c'est une partie du produit national brut. Ces analystes prennent le total des dépenses des gouvernements provinciaux, y compris les montants reçus directement du gouvernement fédéral et, additionnent tous ces pourcentages pour en arriver à un résultat un peu plus élevé que le total réel des recettes et des dépenses à tous les paliers.

Le sénateur Carter: Ces montants sont calculés deux fois, n'est-ce pas?

L'honorable M. Drury: Ils le sont dans certains cas.

Le sénateur Grosart: L'erreur dépend très souvent des économistes du gouvernement fédéral, qui continuent à publier ces chiffres sans les séparer. Parfois, ils mettent un astérisque au bas de la page, expliquant que ces montants n'incluent pas des paiements de transferts, mais je vous ferai remarquer que les économistes du gouvernement fédéral sont les pires contrevenants.

L'honorable M. Drury: Je ne prétends pas qu'ils ne leur arrive pas de se tromper, mais avant d'accepter cela, je voudrais en savoir plus long quant à l'assertion voulant qu'ils soient les pires contrevenants et qu'il en a toujours été ainsi.

Le sénateur Grosart: Je n'ai pas dit qu'ils sont les pires, monsieur le ministre. J'ai dit que c'est leur faute et je n'ai pas essayé de répartir le blâme.

L'honorable M. Drury: Je me suis posé cette question, il y a environ deux semaines, au sujet de la réalité de cette double comptabilité, me demandant comment nous arrivions à un tel résultat par rapport au total de ces pourcentages. Si cela vous intéresse, je me ferai un plaisir de vous communiquer les renseignements que j'ai demandés, monsieur le président.

Le président: Merci.

Le sénateur Grosart: J'espère que vous irez un peu plus loin et que vous nous direz quelle est la somme globale des dépenses du gouvernement fédéral inscrites à son compte; c'est-à-dire les engagements souscrits par lui à l'exclusion des transferts aux gouvernements par rapport auquels le gouvernement fédéral n'agit qu'en tant que percepteur.

L'honorable M. Drury: Si je comprends bien, vous parlez de paiements effectués par le secteur public au secteur privé, qu'il s'agisse de particuliers, de groupes ou autres?

Le sénateur Grosart: C'est exact.

L'honorable M. Drury: Ce sont les dépenses qui comptent. Si on prend le cas des régimes d'aide à la santé, nous dépensons, comme l'indiquent nos comptes en cours, 50 p. cent de leur coût global. Les comptes des gouvernements provinciaux indiquent des dépenses de l'ordre de 100 p. cent de ce coût. Sur cette base, nous pouvons en arriver, à cause de ces paiements de transfert et du sens imprécis du mot «dépense», à un total de 150 p. cent. Toutefois, vous vous intéressez au transfert à partir des divers niveaux d'administration, du secteur public au secteur privé.

Le sénateur Grosart: C'est exact.

Le président: Il s'agit là de biens et services, n'est-ce pas?

L'honorable M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Carter: Le montant global de votre budget qui s'élève à $1,004 milliards se compose d'environ 47 p. cent de crédits à voter et de 53 p. cent qui sont statutaires. Le Conseil économique vous a averti de vous garder de dépenser cette somme en général et plus particulièrement dans le secteur du bien-être social. La seule latitude de manœuvre que vous ayez apparemment tient à ces 47 p. cent du budget si c'est ce qui s'applique au budget général.

Avez-vous fait des recherches sur ces postes statutaires afin de vous assurer de leur taux de hausse au cours d'une période donnée? Le sénateur Grosart a laissé entendre que les dépenses devraient être proportionnelles à l'augmentation du produit national brut. Vos postes statutaires vont-ils de pair avec le produit national brut, le dépassent-ils, ou qu'est-il arrivé?

L'honorable M. Drury: Peut-être faudrait-il bien saisir la définition du poste statutaire. Le Parlement autorise, dans chaque cas, toutes les dépenses. Il peut le faire de deux façons. Par exemple, sous forme de statut spécial tel que la loi sur les ententes fiscales, qui prévoit ou une série de paiements désignés, des taux de paiements, ou une formule. L'exécutif ne peut modifier le montant du paiement, les taux ou la formule s'en en rendre compte au Parlement, comme le sénateur Grosart l'a laissé entendre, au moyen d'un bill séparé relatif à cette loi. Les montants payables et qui ont été payés en vertu de ces lois, le processus budgétaire, si on peut l'appeler ainsi, consiste à prévoir et non à exercer son arbitraire.

Les autres formes d'autorisation sont accordées par l'entremise des lois de finances qui laissent, dans la plupart des cas une large discrétion à l'exécutif, à l'administration, afin de contrôler et de restreindre ces dépenses sans en saisir le Parlement. Nous disposons de ces deux types. Il n'y a aucune règle rigide stipulant qu'une dépense devrait être autorisée par une loi séparée, distincte, comme la loi sur la santé et le sport amateur, ou un programme lancé et autorisé par une loi de subsides. Il n'y a rien de précis à ce sujet.

Je ne crois pas que des lois aient souvent été rejetées ni que le processus de contrôle dans la pratique n'ait été transféré de la loi ordinaire à la loi des finances. Il y a cependant eu des cas où le contraire s'est produit.

Le sénateur Carter a demandé si les postes statutaires vont de pair avec le produit national brut. Puisqu'il n'y a rien de fixe à cet égard, il est très difficile de discerner une tendance réelle. Tout ce que je puis dire, c'est que certains programmes statutaires ont des taux qui n'ont peut-être pas suivi la situation sociale et économique et que les dépenses augmentent probablement beaucoup plus rapidement que le Conseil économique ne le voudrait. Il y en a d'autres qui, dans leur application, ont donné lieu à beaucoup de rigidité et à un manque d'adaptation. On a mal prévu les changements et par conséquent, les dépenses ne se sont peut-être pas accrues autant qu'on l'aurait souhaité afin d'atteindre les buts de la loi elle-même. On les revoit et on les change constamment et c'est ce qui encombre l'horaire parlementaire.

Le sénateur Carter: Vos prévisions en ce qui concerne les postes statutaires sont beaucoup plus précises que celles des dépenses des postes non statutaires. S'il vous faut retrancher quelque part, ce serait dans ces derniers plutôt que dans les premiers.

L'honorable M. Drury: L'Administration peut faire des réductions beaucoup plus rapidement et avec beaucoup plus de souplesse sur les postes budgétaires qu'elle ne le peut sur les postes statutaires. La seule façon de réduire les postes statutaires est de passer par le Parlement.

Le sénateur Flynn: Vous n'avez pas fait de réductions tellement souvent.

L'honorable M. Drury: Eh bien, monsieur le président, je ne crois pas que nous ayons remporté des succès sans précédent, mais nous avons essayé. Je pourrais citer les tentatives que nous avons faites pour contrôler, pour restreindre le taux de croissance dans les frais d'aide à la santé en général. Cette campagne a été menée avec logique et tenacité, même si elle n'a pas été entièrement couronnée de succès.

Le sénateur Flynn: Est-ce statutaire ou budgétaire?

L'honorable M. Drury: L'autorité en la matière découle d'une loi précise du Parlement permettant des ententes avec les provinces portant . . .

Le sénateur Flynn: Mais vous avez un contrôle sur ce montant à l'extérieur du Parlement. Vous pouvez dépenser plus ou moins, tout en observant le plafond établi par la loi de subsides.

L'honorable M. Drury: Non, nous n'avons aucune latitude. Il nous faut, en vertu de la loi et de l'entente conclue en conséquence, payer 50 p. 100 des montants dépensés par les provinces. Elles déterminent . . .

Le sénateur Flynn: Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas approuvé leur programme avant que vous ayez convenu de continuer à verser ces 50 p. 100.

L'honorable M. Drury: Si le programme se situe dans le cadre de la loi, il n'a pas besoin d'être autorisé par le gouvernement fédéral.

Le sénateur Flynn: Il vous faut suivre les décisions des provinces à cet égard, mais il n'y a pas de plafond?

L'honorable M. Drury: Il n'y a pas de plafond. Nous essayons cependant d'en établir un.

Le sénateur Grosart: Il ne s'appliquerait qu'aux subventions variables. Certaines ne le sont pas.

L'honorable M. Drury: Certaines ne sont pas variables. Dans certains cas,—la santé et le sport amateur en sont un—le Parlement a imposé un plafond.

Le président: Honorables sénateurs, il faut continuer puisqu'il y a d'autres sénateurs qui désirent poser des questions.

Le sénateur Grosart: Puis-je préciser un point? Nous employons les mots «statutaire» et «budgétaire» et nous ne sommes pas certains de leur signification. Tous les postes au sujet desquels le sénateur Carter a posé des questions sont statutaires. Il y a trois divisions: la première est budgétaire, qui se compose de postes statutaires à voter. Ils sont tous votés, évidemment, mais je veux dire qu'ils doivent être votés maintenant, dans la loi des subsides. Ce que le sénateur Carter veut sans doute savoir est si le taux de croissance des prévisions supplémentaires a augmenté à un rythme plus élevé que celui du budget général. Cette question nous préoccupe puisque nous semblons de plus en plus devoir nous servir des prévisions supplémentaires afin d'obtenir de l'argent. Les prévisions supplémentaires étaient autrefois des postes d'urgence. Les prévisions supplémentaires se chiffrent maintenant à 1 milliard de dollars.

L'honorable M. Drury: J'ai ici un document intitulé «Une histoire récente des prévisions supplémentaires», qui explique par moyen de tableaux les montants des prévisions supplémentaires (A) qui surviennent normalement à l'automne, et les prévisions supplémentaires (B) qui surviennent juste avant la fin de l'année financière, en mars. Ils se divisent en prêts statutaires votés et en avances. En 1971-1972, les prévisions supplémentaires (A)—il s'agit là des prévisions d'automne—se chiffraient à $872 millions; en 1972-1973, soit l'an dernier, les prévisions supplémentaires (A) se chiffraient à $1,290 millions; et pendant l'année en cours, le montant se chiffre à 1,005 millions de dollars. Il est difficile de voir quelle est la tendance. Le montant de cette année est plus élevée que celui d'il y a deux ans, mais moins élevé que celui de l'an dernier. Les prévisions supplémentaires (B) de l'année 1971-1972 se chiffraient à $433 millions. En 1972-1973 elles se chiffraient à 435 millions de dollars; et nous ne connaissons pas encore le montant des prévisions supplémentaires (B) de l'année financière en cours.

Étant donné l'introduction de la nouvelle échelle de paiements d'allocations familiales, il y aura sans doute un poste assez considérable dans les prévisions supplémentaires finales afin de recouvrir ce seul aspect. Mais il est assez difficile de déterminer une configuration ou une tendance. Il s'agit là d'une conséquence directe des mesures prises à la fin de l'été en vue de faire face à l'escalade inhabituelle des taux des prix dans ce pays. Dieu merci, cela ne se produit pas chaque année. Une fois de plus, je ne crois pas que nous ayons à augmenter nos paiements sociaux chaque année de la façon dont nous devons le faire cette année, à cause de la mesure spéciale concernant les allocations familiales.

Le sénateur Grosart: Je crois que l'emploi des prévisions supplémentaires indique jusqu'à un certain point un financement spécial plutôt qu'un financement prévu, comme c'est probablement le cas du budget général.

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, permettez-moi d'assurer les honorables sénateurs que ces budgets sont tous prévus. Il s'agit d'une question de temps. Le budget général est conçu de façon à avoir cours deux ans avant que le paiement final ne soit fait, et de nos jours, beaucoup de choses peuvent changer en deux ans. Tel est le cadre du budget général. Les prévisions supplémentaires font état, comme il se doit, des redressements de cette anticipation de deux ans.

Le sénateur Manning: Vous avez fait allusion à un crédit dans les prévisions supplémentaires en vue de payer les provinces. Je crois que vous avez dit que la majeure partie de ce montant fait partie de la formule de péréquation. Tous ces importants paiements de péréquation sont-ils le résultat d'une augmentation dans les revenus, ou y a-t-il eu des changements dans la formule relative aux paiements de péréquation?

L'honorable M. Drury: La formule est comprise dans la loi sur les ententes fiscales, sous forme de statut précis. La formule ne peut être changée que par la modification de ce statut. Ainsi ces sommes d'argent figurant ici sont le produit de la formule telle quelle est actuellement dans le statut. Si l'on change le statut, la formule sera changée et les sommes d'argent varieront encore de celles qui sont prévues actuellement.

Le sénateur Manning: En vertu du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, il existe une prévision supplémentaire assez importante de $152 millions à l'intention du «Perfectionnement et utilisation de la Main-d'œuvre—contributions». C'est à la page 77. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce que cela représente? Je pose cette question car le budget précédent ne se chiffrait qu'à $274 millions. Il y a maintenant une prévision supplémentaire qui se chiffre à elle seule à $152 millions, ce qui représente une augmentation importante de plus de 50 p. 100.

L'honorable M. Drury: La majeure partie de ces montants, monsieur le président, représente les sommes accordées aux PIL. Ce programme a été conçu en tant que mesure visant essentiellement à remédier au chômage et devait porter fruit surtout au cours des mois d'hiver. Malheureusement, l'hiver ne se termine pas comme nous le voudrions à la fin de l'année financière. Par conséquent, le programme d'emplois d'hiver comprendra des dépenses se rapportant à deux années financières.

Les prévisions de la dernière année financière comportaient l'autorisation parlementaire pour des dépenses de l'année financière précédente, mais n'autorisaient pas de dépenses pendant l'année financière en cours. Cet article reprend ce qui restait du programme d'hiver de l'an dernier, en plus des extensions faites pendant l'année financière en cours, et le programme d'hiver annoncé antérieurement pour l'année 1973-1974.

Le sénateur Manning: Le PIL est-il maintenant considéré comme un programme permanent? Au début, je crois qu'il s'agissait plutôt d'une expérience.

L'honorable M. Drury: Nous faisons actuellement une étude très sérieuse portant sur la poursuite de deux programmes ayant à peu près les mêmes buts, l'un portant sur les mois d'hiver, le PIL, et l'autre sur les autres mois, Perspectives-Jeunesse. Nous étudions ces programmes en vue de déterminer comment nous pourrions tirer avantage de ces expériences, comme vous les appelez, en vue d'établir un programme d'ensemble et de coordination comprenant les meilleures caractéristiques des deux programmes.

Ces programmes comportent des avantages sociaux très précis et je crois qu'il serait bon de les voir continuer. Entre temps, les deux programmes sont menés séparément, sous l'égide de deux ministères distincts du gouvernement. Pendant l'hiver en cours, à cause du rapport qui existe entre le PIL et le chômage, il y aura une réduction importante du montant proposé pour le PIL à cause de l'amélioration dans la situation du chômage.

Le sénateur Manning: Serait-il juste de dire que l'expérience tirée de ces programmes a démontré jusqu'à présent qu'ils constituent essentiellement une forme d'aide sociale puisqu'ils procurent un revenu sur une base temporaire? Ont-ils vraiment beaucoup fait en vue de créer des genres d'emploi permanents ou même de formation d'emploi qui aideraient les gens à obtenir un emploi permanent?

L'honorable M. Drury: Je ne puis répondre à cette question de façon précise, sénateur, puisque nous n'avons pas encore fini l'analyse des résultats présents et passés de ces programmes. Ce qui les caractérise, notamment,

c'est le très grand nombre des projets et la variété des techniques employées et des idées mises en œuvre. C'est peut-être là l'un leurs mérite. Nous apprenons, par l'expérience, une variété de moyens pour tenter de résoudre les problèmes sociaux et de réaliser un progrès social.

L'une des réalisations des programmes PIL et Perspectives-Jeunesse a été une plus grande participation des personnes âgées à la vie communautaire. Une autre a été l'importance que donne un large secteur du public, mais pas nécessairement les gouvernements, au vide social que représente l'absence de garderies. C'est ce qui résulte, entre autres, des appels lancés aux groupes locaux pour obtenir des idées qui accompliront deux choses: premièrement, fournir de l'emploi et, deuxièmement, mettre sur pied un projet communautaire quelconque—ce que l'on croit être un projet ou un but communautaire important et utile.

Le sénateur Manning: Je crois que cette dernière phase pourrait donner lieu à beaucoup de discussions d'un bout à l'autre du pays.

L'honorable M. Drury: Il ne fait aucun doute. PIL et Perspectives-Jeunesse procurent en fait une occasion de mettre en relief les priorités locales, la sagesse locale, ce qui n'est pas toujours possible lorsqu'on tente de concevoir un programme national universellement applicable. Bien qu'il puisse convenir à certaines régions, à certaines communautés, il ne convient et il n'est peut-être pas utile à d'autres.

Le sénateur Manning: Je ne veux pas m'éloigner de la question du budget supplémentaire, monsieur le président, mais je m'intéresse beaucoup à l'étude que l'on fait dans ce domaine.

Vous verrez sans doute que, dans de nombreuses régions du Canada, les montants qu'on a dépensés pour certains de ces programmes—qui, aux yeux d'un grand nombre, n'ont servi qu'à créer un genre d'emploi qui contribue très peu ou peut-être pas du tout à la communauté, si ce n'est le fait que quelqu'un faisait ce travail et était payé avec l'argent du public—ont suscité une attitude chez de nombreuses gens à savoir que si les contribuables du Canada peuvent dépenser de l'argent pour ce genre de projets, ils peuvent tout autant le verser sous forme de prestations de bien-être social et d'autres programmes sociaux. Cette situation crée une demande de paiements sociaux dans beaucoup d'autres domaines, parce qu'aux yeux du public on se prévaut de dépenses inadmissibles dans un bon nombre de cas, pour justifier une demande accrue pour des services sociaux plus directs. Sans l'angle pécuniaire, ce pourrait être très important pour le gouvernement et le contribuable.

L'honorable M. Drury: J'imagine que dans toute expérience, des mesures sont prises qui n'aboutissent à rien et on les laisse tomber. C'est difficile. En tant qu'êtres humains, nous-mêmes et les agents du gouvernement n'avons pas toute la sagesse voulue pour distinguer exactement ce qui est vrai de ce qui est faux, ce qui est possible de ce qui ne l'est pas. Il nous faut emprunter diverses voies et techniques en vue de découvrir le meilleur moyen de réaliser le progrès social. C'est ce que nous voulons, n'est-ce pas, le progrès social? Quelle est la meilleure façon d'y arriver?

Le sénateur Manning: Je crois que cet objectif est bien accueilli par le peuple canadien. Le seul point que j'essaie de faire ressortir est que, selon moi, le gouvernement pourrait éviter maintes requêtes pour d'autres formes de dépenses dans le domaine du bien-être social si l'on choisissait plus soigneusement les types de projets approuvés en vertu de ces programmes. Dans bien des cas, les gens de la communauté trouvent que «le programme en vaut la peine. Non seulement fournit-il de l'emploi, mais il accomplit quelque chose qui peut être soutenu». Lorsqu'il leur semble qu'un projet n'accomplit rien de soutenable, ils ont la réaction suivante: «Ils ne font que distribuer de l'argent de toute façon. Il serait préférable que cet argent soit versé en paiements de bien-être social plutôt que de servir à étudier la vie sexuelle des poissons», ou quelque chose du genre, avec lequel le public n'est pas toujours d'accord.

L'honorable M. Drury: Je suis d'accord avec cela. Nous avons peut-être reconnu ce fait de deux façons. Premièrement, nous l'avons fait par l'entremise de l'organisation de groupes de citoyens locaux responsables qui sondaient toutes les propositions de financement du PIL afin d'éliminer les projets qui ne semblent pas aussi utiles à la communauté que d'autres, et ce, d'une façon peut-être plus efficace que par le passé. Deuxièmement, l'allocation de fonds sera moins importante cette année que l'année dernière, ce qui accroîtra la pression sur le genre de programmes que la communauté ne considère pas utiles.

Le sénateur Manning: A la page 21, sous le titre «Énergie, Mines et Ressources», un petit crédit supplémentaire de $482,000 figure sous la rubrique «Exploitation minérale». A quel genre d'activités du gouvernement du Canada dans le domaine de l'exploitation minérale cela se rapporte-t-il?

L'honorable M. Drury: Au ministère, nous faisons beaucoup de travail dans le domaine de l'exploitation minérale, de façon théorique et pratique, à l'intérieur et à l'extérieur. L'enquête géologique a pour but de mieux connaître le potentiel minéral de ce pays et, par conséquent, d'amener l'expansion. Deuxièmement, le ministère comprend un grand complexe de laboratoire consacré aux études, à l'expansion et à l'expérience dans le domaine de la métallurgie.

On m'informe que cet article comprend un assez bon nombre de points précis. Certaines personnes spécialisées dans le domaine économique et minéral se sont engagées à analyser et proposer un cadre de politique minière d'ensemble cohérente, ou d'une stratégie minière.

Un crédit de $50,000 est consacré aux contrats de formation visant à assurer l'emploi de méthodes sûres pour les feux d'artifice. Comme vous le savez, nous avons essayé de fournir des moyens permettant un usage plus sûr qu'auparavant des feux d'artifice à des fins de divertissement pour tous. Une partie de ce programme porte sur le fonctionnement des feux d'artifice par des personnes compétentes, et le ministère offre un programme de formation à cet effet.

Une subvention de $50,000 a été accordée au centre d'étude des ressources de l'université Queen's et une autre de $75,000 pour les contrats du centre de recherche et d'analyses. Je ne suis pas sûr de quels articles il

s'agit au juste à la faculté minière de la célèbre université Queen's.

Puis il y a un poste qui s'applique à la fois à l'exploitation métallurgique et au programme de recrutement de personnel supplémentaire pour la Direction des enquêtes et des recherches minières et métallurgiques du ministère.

Le sénateur Phillips: J'aimerais revenir aux paiements de transfert fiscaux dont a parlé le sénateur Carter. Le ministre pourrait-il nous dire quelle est la principale source de recettes fiscales permettant de transférer des fonds supplémentaires aux provinces? S'agit-il de l'impôt sur le revenu, de la taxe de vente?

L'honorable M. Drury: Je n'ai pas de chiffres précis avec moi, monsieur le président, mais je pense pouvoir dire sans me tromper que toutes les sources de recettes fiscales ont eu tendance à augmenter, ou les progrès de l'économie et la hausse du taux des transactions économiques. La principale et unique source de revenu du gouvernement fédéral est, bien sûr, l'impôt sur le revenu des particuliers. Si elles accusent toute une hausse, la plus importante, en terme de volume, sera probablement celle de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Le sénateur Phillips: Dans le courant de l'année, un transfert a été accordé aux provinces; il était basé, je crois, sur les revenus provenant des taxes scolaires. Les $147 millions viennent-ils s'ajouter à cela?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, je crois que le sénateur parle d'une proposition visant à inclure les taxes scolaires dans le cadre général des paiements de péréquation; c'est-à-dire à inclure les taxes scolaires aux fins des calculs de péréquation. Pour ce faire, il faudrait modifier la loi sur les arrangements fiscaux.

Le sénateur Phillips: N'y a-t-il pas déjà eu un transfert ou n'a-t-on pas annoncé qu'il y en aurait un?

L'honorable M. Drury: On n'a pas annoncé qu'il y aurait un transfert, mais qu'on s'était entendu pour qu'il y en ait un plus tard. Avant qu'on ne puisse le faire et verser l'argent, il faut modifier la loi.

Le sénateur Phillips: Cela se produirait donc tous les ans pour ce qui est du transfert aux provinces?

L'honorable M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Phillips: Il ne s'agit pas seulement d'un transfert?

L'honorable M. Drury: Non, cela modifiera la formule actuelle et s'appliquera désormais en permanence au revenu et aux débours.

Le sénateur Phillips: Pour clarifier la situation, ce transfert, monsieur le ministre, vient s'ajouter aux taxes scolaires?

L'honorable M. Drury: Cela ne comprend pas du tout les taxes scolaires.

Le sénateur Phillips: Bon.

Je vais maintenant parler de la taxe à l'exportation imposée dans le cas du pétrole, mais je n'ai pas l'intention de me déclarer pour ou contre. Je ne voudrais pas que vous nous laissiez tomber. On a parlé de placer en dépôt au moins une partie de cette taxe pour les provinces. A-t-on décidé de quelle façon? S'agira-t-il d'un endroit plus sûr que le Conseil du Trésor?

L'honorable M. Drury: Eh bien, monsieur le président, je ne veux pas éluder la question, mais je ne peux penser à un endroit plus sûr que le Conseil du Trésor.

Le président: La prochaine question, sénateur?

Le sénateur Phillips: Le crédit qui paraît sous la rubrique Parlement, à la page 99, inaugure une nouvelle procédure visant à fournir des bureaux de circonscription aux députés de la Chambre des communes. J'aimerais savoir pourquoi cela n'a pas été présenté sous forme de projet de loi de sorte que le public puisse savoir que le service va être prévu. Y a-t-il une raison spéciale expliquant pourquoi on l'introduit dans le budget supplémentaire de façon plutôt silencieuse et insidieuse?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, je dois continuellement m'efforcer de démontrer que c'est à tort qu'on suppose qu'une loi de finances est silencieuse et insidieuse, ou son corollaire, que j'élude la question, que je ne suis pas prêt à donner une explication. J'espère que ce n'est pas là l'impression générale.

Ce crédit pourrait faire l'objet d'une loi spéciale. Il se rattache en fait à l'administration du Parlement et le recours à une loi spéciale pose un problème à cause de la rigidité qui s'ensuit pour les questions administratives. En principe, quand on présente une loi spéciale, il est difficile de la modifier pour faire face aux nouveaux besoins; je ne vois pas très bien ce qu'on peut y gagner si ce n'est une utilisation des frais généraux du Parlement assez peu efficace.

Le sénateur Phillips: Je ne vois pas très bien ce que vous considérez comme inefficace, monsieur le ministre, la loi ou le budget supplémentaire.

L'honorable M. Drury: «Inefficace»? je parle de tout le temps qu'il en coûte à la Chambre des communes.

Le sénateur Phillips: A mon avis, une loi énoncerait les modalités et les conditions aux termes desquels cette subvention pourrait être utilisée. A-t-on établi des modalités et des conditions s'appliquant à chaque député de la Chambre des communes?

L'honorable M. Drury: Cet arrangement, monsieur le président, est le résultat d'une entente générale des quatre partis de la Chambre devant la nécessité de rendre la présence fédérale plus évidente dans les circonscriptions. On estime que les représentants fédéraux, la présence fédérale se faisaient de plus en plus lointains pour les Canadiens, surtout ceux qui demeurent loin d'Ottawa. On a prévu la création d'un bureau fédéral venant s'ajouter à la présence physique continuelle des représentants des gouvernements municipaux et provinciaux.

Étant donné que les sessions parlementaires sont de plus en plus longues, si je peux une fois de plus employer cette expression, que l'horaire des parlementaires est chargé, que les députés doivent être présents à Ottawa, il leur est impossible de participer et d'être vus en train de participer à la vie de leurs circonscriptions d'une façon aussi régulière que les représentants municipaux et provinciaux. Graduellement, les représentants du Parlement

fédéral et leurs électeurs devenaient des étrangers, si vous me permettez de m'exprimer ainsi. L'une des façons de résoudre le problème était d'établir, aux frais du public, une présence et un centre pour les représentants fédéraux dans leurs circonscriptions.

Le sénateur Phillips: Combien de bureaux sont actuellement ouverts?

L'honorable M. Drury: Je ne peux répondre à cette question. Bon nombre de députés ont fait des arrangements. Certains se servent d'une partie de leur résidence et d'autres ont des locaux à l'extérieur subventionnés par des associations électorales ou d'autres moyens. Il y a toute une série de situation; il n'existe rien de précis pour tous les partis. Certains n'ont aucun arrangement du tout.

Le sénateur Phillips: En principe, ce qui inquiète beaucoup de gens est que l'on s'en sert pour donner aux membres de la Chambre des communes une augmentation de traitement sans en discuter ce qui, comme vous le savez très bien, monsieur, peut être un peu délicat surtout avant les élections générales. C'est pourquoi j'estime que l'on devrait adopter une loi qui comprendrait l'annulation de ces arrangements quand on annonce des élections générales.

A mon avis, il est plutôt injuste que le gouvernement fédéral fournisse un bureau et du personnel aux députés tandis qu'un candidat ne reçoit aucune aide. J'estime que ce crédit a créé une situation plutôt injuste et je vous demanderais de songer à adopter une loi au lieu d'inscrire la question dans le budget supplémentaire.

L'honorable M. Drury: Si vous me le permettez, j'y répondrai. La suggestion stipulant qu'il s'agit d'une injustice et que l'on devrait y mettre fin lors du déclenchement d'élections nie l'objectif principal de l'établissement de ces bureaux. Ceux-ci n'existent pas à des fins électorales ou partisanes. L'objectif est d'établir une présence fédérale dans la circonscription qui ferait concurrence, si vous le voulez, à l'attention et au temps que les représentants des autres niveaux du gouvernement accordent aux intérêts des gens de la circonscription. Cela ne se termine pas lors de l'annonce d'élections et ne se rattache pas du tout aux partis politiques.

Je pense que tous les partis du Parlement fédéral sont d'avis que le gouvernement fédéral est une institution importante et utile. Si le but de ces bureaux était de favoriser le député au détriment d'un candidat, ce qui serait purement un jeu électoral, je serais tout à fait d'accord avec vous, mais ce n'est pas là l'objectif.

Le président: Monsieur Drury, l'article que j'ai lu dans le journal m'a laissé croire qu'il y avait une disposition stipulant la cessation d'emploi du personnel. Je doute que l'on puisse fermer le bureau aussi rapidement, mais j'avais l'impression qu'il y avait une disposition portant sur la cessation d'emploi du personnel.

L'honorable M. Drury: Les arrangements généraux prévus, monsieur le président, visent à assurer qu'il ne s'agira pas d'une augmentation de traitement déguisée ou un enrichissement pécuniaire pour le député.

Les locaux seront mis à la disposition des députés grâce à un bail signé par le ministère des Travaux publics qui sera réglé par celui-ci à l'aide de ces fonds. Le député n'aura rien à verser. Le député aura un bureau dans sa circonscription tout comme on lui fournit le papier, les crayons, ainsi de suite. Il aura en outre un employé de la Chambre des communes à sa disposition—il ne s'agira pas de son employé, mais d'un employé de la Chambre des communes. Celui-ci ne sera pas rémunéré par le député, mais par la Chambre des communes.

Ces employés seront régis par les mêmes clauses que le personnel sessionnel de la Chambre des communes qui, pour la plupart, cesse de remplir leurs fonctions lors d'élections générales.

On se rend très bien compte qu'il est peu souhaitable que cela soit considéré comme étant un autre moyen d'accorder de l'argent aux députés. Il n'en sera pas ainsi.

Le sénateur Manning: Cette disposition s'applique-t-elle aux députés de la Chambre des communes de la région d'Ottawa que l'on peut rejoindre à leur bureau de la colline pendant la semaine?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, dans la mesure où il est nécessaire d'avoir un bureau séparé de leur bureau officiel de la Chambre des communes, ils auront droit d'en avoir un au sein de la circonscription.

Quand on parle de la région d'Ottawa, la plupart des députés, même ceux de la région, préfèrent surtout au cours des fins de semaines, moment où ils peuvent rencontrer le plus grand nombre de leurs électeurs, comme c'est le cas pour la plupart des députés, les recevoir ailleurs qu'à leur bureau de l'Édifice du Centre, de l'Édifice de l'Ouest ou de l'Édifice de la Confédération.

Le sénateur Carter: D'après ce que vous avez dit, monsieur Drury, le ministère des Travaux publics fournira l'édifice, la Chambre des communes le personnel et l'équipement, et le député ne recevra pas d'argent directement. Et les frais de déplacement du personnel? A-t-on prévu quelque chose à cet effet ou les employés sont-ils réduits au rôle de figurants dans le cadre du bureau?

L'honorable M. Drury: On voudrait, monsieur le président, qu'il s'agisse, si je peux m'exprimer ainsi, de figurants—certains d'entre eux n'accepteraient pas cette expression—mais je ne pense pas qu'on ait songé aux frais de déplacements pour le personnel. Ce programme prévoit du personnel de bureau plutôt qu'un représentant personnel chargé de voyager.

Le sénateur Carter: Les appels téléphoniques sont-ils portés au compte du gouvernement?

L'honorable M. Drury: Les députés peuvent maintenant communiquer par téléphone aux frais du public. Nous avons une série d'arrangements visant à atténuer, dans la mesure du possible, les différences entre les circonscriptions rurales et urbaines, centrales et éloignées. Je ne pense pas que l'établissement de ces bureaux exige la modification de ces arrangements.

Le sénateur Phillips: Je ne suis pas tout à fait convaincu que ces bureaux ne seront pas utilisés à des fins partisanes. Je suggérerais au ministre de jeter un coup d'œil sur certaines des fonctions des bureaux de la Chambre des communes. Il verra combien sont utilisés à des fins partisanes et combien ne le sont pas. J'estime qu'il retrouverait la même situation dans les bureaux de circonscriptions.

A la page 151, sous la rubrique Conseil du Trésor, le crédit 15a se lit comme suit:

> Le bilinguisme dans la fonction publique—Pour étendre la portée du crédit 15 (Conseil du Trésor) de la Loi n° 4 de 1973 portant affectation de crédits et autoriser un versement, aux fins du crédit, à la Commission d'assurance-chômage.

Cela a pour but d'autoriser un versement à la Commission d'assurance-chômage pour le coût du bilinguisme. Je me demande pourquoi l'on fait ce versement à la Commission d'assurance-chômage plutôt qu'à toute autre commission. A-t-on oublié de demander ces fonds ou est-ce parce que le gouvernement ne désire pas que le coût de la formation bilingue soit soustraite des contributions?

L'honorable M. Drury: Je demanderais à M. MacDonald de vous donner l'explication technique, monsieur le président, si vous me le permettez.

M. B. A. MacDonald (Secrétaire adjoint de la Direction des programmes du Conseil du Trésor): Le crédit 15 du Conseil du Trésor se lit comme suit dans le budget principal:

> Le bilinguisme dans la fonction publique—Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour ajouter d'autres crédits en vue du développement du bilinguisme dans la fonction publique.

Or, conformément à la loi sur l'administration financière, les employés de la Commission d'assurance-chômage font partie de la Fonction publique, mais il n'y a pas de crédits réservés à la Commission d'assurance-chômage dans le budget puisque celle-ci règle ses propres dépenses. Il s'agit donc d'une modification technique permettant d'inscrire au compte de la Commission d'assurance-chômage une somme qui servirait aux mêmes objectifs que ce crédit dans le cas d'autres ministères.

Le sénateur Phillips: Autrement dit, il s'agit d'une correction technique.

Le président: Sénateur Perrault? Une question supplémentaire?

Le sénateur Perrault: Une simple question supplémentaire. Ce n'est peut-être pas tout à fait pertinent, mais étant donné que les prestations d'assurance-chômage ne sont pas imposables, le ministre peut-il nous dire quelle somme le Trésor peut recouvrer en impôts?

L'honorable M. Drury: Je ne peux vous le dire. Je me demande si cela serait facile à calculer.

Le président: Voudriez-vous que l'on vous fasse parvenir ces renseignements s'ils sont disponibles, sénateur Perrault?

Le sénateur Perrault: Oui. Je serais très intéressé.

Le président: Est-ce possible?

L'honorable M. Drury: Oui.

Le sénateur Phillips: J'ai une dernière question à poser, monsieur le président; je me rends compte que j'ai la parole depuis assez longtemps. Y a-t-il dans ce budget des postes concernant la crise de l'énergie?

L'honorable M. Drury: Non, pas précisément. On proposera des mesures précises à la Chambre—certaines l'ont déjà été—pour faire face à la crise de l'énergie; mais je ne peux trouver aucun poste du budget dont le seul objet ou même le principal objet est la crise de l'énergie.

Le sénateur Phillips: Bien.

Le président: Merci sénateur.

Le sénateur Sparrow: Au sujet de l'augmentation des allocations familiales, le budget supplémentaire donne le chiffre 12. Ai-je raison de dire qu'il s'agit d'une augmentation de $12 des allocations familiales et aux jeunes?

L'honorable M. Drury: Permettez-moi d'interrompre; il ne s'agit pas d'une augmentation de $12, mais d'une augmentation portant l'allocation à $12.

Le sénateur Sparrow: Bien. Et vous avez dit qu'il est possible, et même probable, que dans le budget supplémentaire (B) ce chiffre passe à $20?

L'honorable M. Drury: Les fonds supplémentaires nécessaires pour financer l'augmentation de $12 à $20 figureront au budget supplémentaire (B).

Le sénateur Sparrow: Pourriez-vous m'expliquer le rôle, s'il en est, que jouent actuellement les provinces au regard de l'allocation de $12 et celui qu'elles jouent en ce qui a trait au chiffre de $20 que l'on prévoit pour les allocations familiales? Je pose cette question, car vous avez parlé de la nécessité d'une présence fédérale ou de l'opportunité pour les députés d'avoir des bureaux de circonscription afin de mieux concrétiser la présence fédérale. J'estime que sur la scène fédérale, notre présence s'estompe lorsque les provinces prennent en main certains programmes et j'ai entendu à la radio qu'un gouvernement provincial avait décidé que les allocations familiales seraient de $20. Les provinces exercent-elles réellement un contrôle sur le montant à fixer? Cela supprime la présence fédérale et je m'en inquiète.

L'honorable M. Drury: Cette situation est assez compliquée. On me pardonnera peut-être de la simplifier beaucoup. Les $12 sont entièrement versés par le seul gouvernement fédéral et à sa discrétion. C'est un paiement purement fédéral. Le nouvel arrangement prévoit—et incidemment aussi en ce qu'a trait à la présence fédérale dans l'exécution de ce programme—un chèque mensuel du gouvernement aux bénéficiaires. Aux termes du nouveau programme, il y aura une contribution fédérale, si je puis m'exprimer ainsi, d'environ $20 par enfant qui pourra varier selon les groupes d'âge, les provinces, l'entente conclue avec le gouvernement fédéral de façon que ce genre spécial de versement social cadre avec le programme des provinces. Certaines d'entre elles ont des programmes et désireront varier le montant du versement. Au lieu de verser $20 à tous, le gouvernement fédéral accordera un peu plus ou un peu moins dans certaines limites, de façon à imbriquer le programme actuel avec ceux que les provinces appliquent déjà ou envisagent d'appliquer. Toutefois, le montant, bien qu'il puisse varier suivant les particuliers ou les catégories de façon à répondre aux besoins provinciaux ne peut dépasser la moyenne de $20 et le versement fédéral qui pourra être comblé par un versement provincial, sera

payé par un chèque du gouvernement fédéral—un chèque émis par le gouvernement fédéral.

Le sénateur Sparrow: Y compris une contribution provinciale? Ou s'agirait-il dans ce cas d'un chèque provincial?

L'honorable M. Drury: Je ne sais pas si la question est réglée dans tous les cas pour le moment. Il peut y avoir deux chèques ou un seul; mais, quoi qu'il en soit, il y aura un chèque du gouvernement fédéral représentant la somme . . .

Le sénateur Sparrow: La moyenne est de $20. La province ne contribue donc pas du tout au programme et le gouvernement provincial n'a rien à voir avec le bénéficiaire et les fonds sauf pour ce qui est de la recommandation relative à la façon de verser les allocations jusqu'à concurrence de la moyenne de $20?

L'honorable M. Drury: Il se pourrait, dans le cadre de ce programme qu'il y ait un chèque provincial supplémentaire faisant partie du programme d'allocations familiales totales versées à un particulier ou à une famille dans un province donnée.

Le sénateur Sparrow: Non. Je m'excuse, monsieur. Les $20 de base seront versés par chèque du gouvernement fédéral? Ce sera bien un chèque du gouvernement fédéral?

L'honorable M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Sparrow: De sorte que lorsque la province est d'accord pour que ce soit un chèque de $30 ou d'une subvention de $30 dans le cas d'une personne admissible et une fois qu'elle fait cette recommandation, tout le programme revient entre les mains du gouvernement fédéral.

L'honorable M. Drury: Je ne comprends peut-être pas bien où vous voulez en venir.

Le sénateur Sparrow: Cela signifie, d'après les rapports que vous avez lus, que le gouvernement provincial a décidé, par exemple, de verser une allocation familiale de $20 par enfant. On a l'impression que c'est le gouvernement provincial qui verse lui-même cet argent. C'est ce que je voulais dire, mais vous semblez être d'avis contraire.

L'honorable M. Drury: Je dis que ce n'est pas le cas et je crois que M. Lalonde a essayé de l'expliquer très clairement. Le gouvernement fédéral offre en moyenne $20 pour chaque enfant admissible, mais ce montant peut être augmenté ou diminué dans certaines limites afin de cadrer avec les programmes provinciaux. Cet argent provient du fédéral, mais l'allocation générale de $20 pourra varier à la demande des provinces et avec l'assentiment du gouvernement fédéral.

Le sénateur Manning: Donc, monsieur Drury, si pour une raison quelconque une province décide qu'une catégorie recevra $15 et une autre $25 alors que la moyenne est de $20, les chèques du gouvernement fédéral varieront entre $15 et $25?

L'honorable M. Drury: Certainement.

Le sénateur Carter: Le sénateur Manning vient de poser la question que j'avais en tête. Mais j'aimerais cependant envisager le cas où le gouvernement provincial décide de verser $15 à un couple qui n'a qu'un enfant d'un certain âge alors que le gouvernement central exige que ce versement soit de $20; qu'en est-il des $5 restants? Vous avez dit que la moyenne devait être de $20. Il me semble alors qu'une famille qui n'a qu'un enfant devrait les toucher.

L'honorable M. Drury: Il ne s'agit pas d'une moyenne par enfant ou par famille, mais plutôt d'une moyenne de $20 pour tous les enfants admissibles de la province. C'est en fait une question de répartition. Si un enfant reçoit $15, il y en aura un autre dans une autre famille, ou dans une catégorie peut-être différente qui recevra $25.

Le sénateur Carter: Donc, une famille de 4 enfants ne recevrait pas nécessairement un chèque de $80?

L'honorable M. Drury: Cela dépend des circonstances, de la situation de cette famille de quatre enfants ainsi que du principe que le gouvernement provincial appliquera dans ces cas. Ce pourrait être un montant supérieur ou inférieur à $80.

Le sénateur Sparrow: Se pourrait-il qu'elle ne reçoive aucune allocation?

L'honorable M. Drury: C'est impossible. Le montant minimal pour tout enfant admissible ne saurait être inférieur à $12. Je ne suis pas un excellent témoin, car j'ignore les détails.

Le sénateur Carter: Ainsi, si une famille ne compte qu'un enfant, elle recevra du gouvernement fédéral un chèque d'au moins $12.

L'honorable M. Drury: C'est exact.

Le sénateur Carter: Mais il pourrait varier entre $12 et $25 ou même plus?

L'honorable M. Drury: Ou même plus.

Le sénateur Phillips: Et ce, sans tenir compte du revenu de la famille. Le gouvernement fédéral exerce-t-il un contrôle quelconque sur les catégories de revenu établies par la province pour déterminer le montant des allocations?

L'honorable M. Drury: Non, monsieur le président. Dans un sens, nous exerçons un certain contrôle car les distinctions doivent être faites avec notre accord, mais c'est uniquement en vue d'éviter des erreurs grossières.

Le président: Mais chaque enfant doit recevoir au moins $12?

L'honorable M. Drury: Au moins $12.

Le président: Cette allocation est-elle imposable?

L'honorable M. Drury: Oui, et c'est peut-être là une des meilleures garanties pour que l'argent n'aille pas et ne reste pas dans les poches de ceux qui en ont le moins besoin.

Le sénateur Carter: Les paiements initiaux, c'est-à-dire les sommes globales à verser aux provinces, seront-ils déterminés en fonction du recensement de 1971? On se

fondera sur les catégories d'âge, mais comment le calculera-t-on?

L'honorable M. Drury: Je ne suis pas certain, monsieur le président, de quel recensement on va se servir ni comment on le maintiendra à jour. Si vous désirez, je peux obtenir un résumé du programme.

Le sénateur Phillips: Tous les membres du Comité pourront-ils en avoir un?

Le président: Quelles que soient les informations que nous demandons, elles seront distribuées à tous les membres du Comité.

Le sénateur Manning: Mais cela ne causera-t-il pas un véritable cauchemar administratif? Si j'ai bien compris, les provinces devront fournir au gouvernement fédéral les nom et adresse des familles ainsi que le montant d'allocation qu'elles reçoivent et leurs variations. Y a-t-il une autre façon de procéder? Vous n'allez pas verser à la province une somme déterminée en fonction du nombre d'enfants admissibles? Si la province décidait de verser $27 à une famille, $14 à une autre et $31 à une troisième, ne devrait-elle pas vous fournir une liste de toutes les familles?

L'honorable M. Drury: Comme on l'a précédemment souligné, nous sommes présentement en train de compiler l'âge de tous les enfants du Canada et de tenir leurs dossiers à jour. Il faut absolument le faire même pour le versement mensuel de base de $12 pour chaque enfant admissible. Nous avons donc déjà dans nos classeurs le nom, l'adresse, et l'âge de tous les enfants du Canada et ces dossiers sont constamment mis à jour. Donc, les provinces n'ont pas à nous fournir ces renseignements. Elles ne sont pas non plus obligées de nous décrire les groupes de familles, car pour tous les enfants d'une famille, on adresse un seul chèque au nom d'un parent. Autrement dit, si vous avez trois enfants, vous ne recevez pas trois chèques, mais un seul. Ce dont nous avons maintenant besoin, c'est de l'application des critères provinciaux à un groupe déjà enregistré.

Le sénateur Manning: C'est pourquoi, je dis que ce sera un cauchemar administratif. Envoyer un chèque de $12 ou de $20 à toutes les familles dont les noms et adresses sont enregistrés, c'est simple. Mais pour envoyer un chèque de $20 à l'une et de $14 à l'autre, il faut connaître la famille et le montant qui, je suppose, doit varier de temps à autre.

L'honorable M. Drury: A part le fait que les enfants ont la fâcheuse habitude de changer d'âge tous les ans et qu'il nous faut tenir les dossiers à jour, et, naturellement, que les familles ne font que déménager, le montant est plutôt stable. Je ne crois pas que les provinces aient l'intention de modifier le montant des allocations suivant les régions. Je ne pense pas qu'on en arrive à décider du montant de l'allocation en fonction de la rue où l'on habite. Cela dépendra plutôt des groupes d'âge et, dans certains cas, du nombre d'enfants dans une même famille, les quatrième et cinquième enfants recevant une allocation plus élevée que le premier; dans certains cas, même un enfant unique pourrait recevoir plus que chacun des deux enfants d'une autre famille. Nous avons déjà les données auxquelles ces formules pourront s'appliquer dans les provinces intéressées à le faire.

Je conviens avec le sénateur que ce sera une tâche administrative plus lourde que si on décidait d'un montant universel quel que soit l'âge de l'enfant, mais j'espère qu'on adaptera notre bureaucratie au nouveau principe des allocations familiales plutôt que ces dernières à la bureaucratie.

Le sénateur Manning: C'est un principe très louable. Mais j'ai l'impression que si le Trésor fédéral prévoit verser en moyenne $20 par enfant, alors que les montants sont censés varier selon les catégories d'enfants et leurs âges, votre moyenne ne vaudra plus rien. Si les montants versés à une certaine catégorie s'élèvent à $30 ou $31, il faudra diminuer l'allocation des autres; sinon, on dépasserait la moyenne de $20 que vous vous êtes fixée.

L'honorable M. Drury: C'est en effet un problème qu'on doit essayer de résoudre par une certaine planification et des analyses démographiques.

Le sénateur Manning: La planification familiale!

Le sénateur Langlois: Monsieur le ministre, l'entrée en vigueur de la loi touchera-t-elle d'une façon ou d'une autre le fonctionnement des divers bureaux d'allocations familiales du Canada?

L'honorable M. Drury: En principe, ils appliqueront un système semblable à ces mêmes catégories de personnes, mais devront gérer des ententes plus avantageuses et jusqu'à un certain point, plus compliquées. Cette loi n'entraînera ni la création de nouveaux bureaux ni la fermeture de ceux qu'on a déjà installés. Je ne vois pas beaucoup d'incidences à cet égard.

Le sénateur Sparrow: Quelle disposition prévoit-on pour modifier la méthode de paiement? Une province peut-elle régulièrement revoir ses recommandations?

L'honorable M. Drury: Comme je l'ai déjà dit, on apportera régulièrement des modifications d'un commun accord. Les provinces sont aussi conscientes que nous de la difficulté administrative d'apporter des changements.

Le sénateur Sparrow: Prévoit-on l'examen périodique de cette question? Y a-t-il une disposition en ce sens?

L'honorable M. Drury: A ma connaissance, aucune disposition ne prévoit un examen périodique, mais je suppose qu'il y en aura un si l'une des deux parties en fait la demande.

Le sénateur Sparrow: Merci.

Le sénateur Perrault: A la page 125, sous la rubrique «Société Radio-Canada», on prévoit un montant supplémentaire de 6 millions de dollars à cette Société «pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital à engager pour assurer les services de radiodiffusion du pays d'accueil aux Jeux olympiques d'été de 1976». Ce montant me paraît plutôt excessif. Prévoit-on en recouvrer une partie des sociétés de radiodiffusion étrangères ou ces frais seront-ils entièrement assumés par les contribuables canadiens?

L'honorable M. Drury: D'après le principe applicable à la radiodiffusion du pays d'accueil, la Société Radio-Canada aura la responsabilité de fournir au Canada l'équipement et les services de radiodiffusion nécessaires. A cette fin, c'est elle qui devra organiser et diriger tout ce qui est

nécessaire au tournage, au fonctionnement des caméras, à l'enregistrement et à la transmission visuelle des émissions de radio et de télévision. Il faudra donc des caméras, des machinistes, des projecteurs, des studios d'un type ou d'un autre, sans compter un mécanisme de transmission, que ce soit par fil, par câble, par satellite ou par radiodiffusion. Un investissement considérable est nécessaire à l'achat de cet équipement. Au départ, Radio-Canada a estimé cette somme à plus de 55 millions de dollars. On a proposé qu'elle soit réunie par le virement du crédit parlementaire de 25 millions de dollars accordé à Radio-Canada, ce qui constituera ainsi le premier versement, par le paiement qu'effectuera le Comité olympique international par l'intermédiaire du COJO d'une somme de 25 millions de dollars reçue de l'*American Broadcasting Corporation* et, finalement, par diverses redevances de la part d'autres sociétés de radiodiffusion et d'autres pays pour l'utilisation des studios et des autres services d'enregistrement.

Il s'agit donc de la première tranche de notre engagement à financer le projet jusqu'à concurrence de 25 millions de dollars.

Le président de la Société Radio-Canada est conscient que cette prévision est faite quelques années à l'avance et qu'on n'a ni minutieusement estimé le coût de ce projet ni on l'a expérimenté. On lui a cependant recommandé d'arriver si possible à un chiffre inférieur à 25 millions de dollars.

Le sénateur Perrault: Monsieur le président, j'aimerais poser une seconde question. Je note avec intérêt que le ministère du Secrétariat d'État a demandé des crédits supplémentaires. Dans le *Journal* d'Ottawa d'hier soir, on rapporte qu'un groupe de jeunes homosexuels de la région de Kitchener aurait demandé et reçu une subvention dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse dans le but de publier un manuel traitant de l'homosexualité, intitulé «Operation Scorpio» ou autre chose du genre. On dit que ce manuel offre des renseignements explicites et hauts en couleurs sur les pratiques homosexuelles des jeunes gens. La région où on le distribue est quelque peu discutable. On affirme que le ministre a admis la publication de ce manuel. Le ministre peut-il confirmer cette relation et, dans l'affirmative, comment peut-on justifier qu'on subventionne, dans le cadre d'un programme d'emploi pour les jeunes et aux frais du public, la publication de tels documents?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, si on posait ainsi cette question à la Chambre des communes, l'Orateur ferait remarquer qu'elle ne peut être posée sous cette forme et qu'elle est irrecevable. Toutefois, nous ne sommes pas à la Chambre des communes. Franchement, je l'ignore. Je n'en ai reçu aucun; donc, j'ai honte de dire que je ne sais pas de quoi il s'agit et que ne connaissant pas le fond de l'affaire, je ne peux faire aucun commentaire.

Le sénateur Perrault: Est-il possible de fournir des renseignements au Comité à ce sujet? Dans certaines régions du Canada la presse a formulé de nombreuses critiques et il serait utile de séparer la réalité de la fiction.

L'honorable M. Drury: Je serai heureux de demander au secrétaire d'État de fournir des éclaircissements sur cet incident particulier. Il est probable qu'il en sera éventuellement question dans un extrait du *Hansard*, lorsqu'à la Chambre des communes, il sera appelé à fournir des explications sur ce sujet.

Le président: Il est probable qu'il fournira plus de détails qu'un simple extrait du *Hansard*. Il y aura un dossier indiquant comment la subvention a été demandée et comment elle a été approuvée? Des renseignements seront fournis sur la publication de ce magazine ainsi que des détails sur sa distribution. Le Conseil du Trésor n'obtiendrait-il pas ces renseignements s'ils les demandait?

Le sénateur Grosart: La réponse donnée à la Chambre des communes sera complète.

L'honorable M. Drury: J'allais dire que je ne peux aller jusqu'à supposer que le Sénat est un inquisiteur plus intrangigeant que le Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

Le sénateur Grosart: Pas sur ce sujet-là!

Le président: On demande actuellement que le Conseil du Trésor fournisse ces renseignements au Comité. Je me demande si vous acceptez cette requête.

L'honorable M. Drury: J'accepte la requête et j'y donnerai suite.

Le président: Au sujet de ces demandes de renseignements, je me demande si vous pourrez faire parvenir les réponses aux membres du Comité.

L'honorable M. Drury: Je proposerai que nous les fournissions en nombre suffisant afin qu'il n'y ait pas de doubles exemplaires et vous pourrez en assurer la distribution. Ce sera plus satisfaisant.

Le sénateur Carter: C'est dommage que ces renseignements ne soient pas mis à la disposition du public. Ils ne seront envoyés qu'aux membres du Comité, ils ne seront pas publiés dans le procès-verbal de nos délibérations.

Le sénateur Grosart: Nous pouvons les faire consigner au compte rendu.

Le président: On pourrait les déposer à l'une des réunions suivantes du Comité et les verser en appendice au procès-verbal des délibérations de ce jour-là.

Le sénateur Phillips: Une question supplémentaire du même genre que celle du sénateur Perrault. Hier soir, j'ai lu dans les journaux qu'une certaine dame a fait une demande de subvention dans le cadre du Programme des initiatives locales pour l'exploitation d'un bordel itinérant pour hommes seuls en Colombie-Britannique. Il m'est venu à l'esprit, monsieur le président, que certains sénateurs de l'Ouest du Canada pourraient également demander des renseignements au sujet de cette demande.

Le sénateur Perrault: Monsieur le président, pour maintenir le bon renom de ma province, je tiens à vous informer que les responsables des Initiatives locales sur la côte Ouest ont rejeté la demande «avec indignation».

Le sénateur Phillips: Je suis heureux de vous l'entendre dire.

L'honorable M. Drury: Je ferai remarquer ici que c'est l'un des bons résultats de la sélection de ces demandes par les comités locaux. Il est ainsi moins probable que ce genre de chose puisse être organisée à la suite d'une inadvertance.

Le sénateur Flynn: Monsieur le président, je crois que jusqu'à ce jour le total du budget des dépenses a atteint le chiffre de $20,291 millions. C'est l'autorisation qui vous est donnée de dépenser cette somme. Quel serait le montant réel des sommes dépensées au cours d'une année donnée? Je pense que nous pouvons le trouver dans les Comptes publics. Je me demandais ce qui s'était passé au cours des années en ce qui concerne le montant autorisé et le montant réellement dépensé.

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, les chiffres inscrits ici varient généralement entre 1½ et 2 p. 100. Ces dernières années, ce pourcentage a été plutôt inférieur parce que toutes les fois que de nouvelles initiatives ou des dépenses supplémentaires nous sont soumises au sujet de programmes existants, nécessaires ou exigés, au Conseil du Trésor, nous avons invité les ministères à examiner certaines autres dépenses qu'ils ont prévues pour voir s'ils peuvent obtenir les fonds initiaux à partir d'autres programmes ou d'autres crédits. Bien entendu, cela amène à utiliser un nombre assez important de crédits de $1, ce qui en fait signifie qu'on est autorisé à exécuter un projet supplémentaire ou nouveau, mais sans obtenir de nouveaux fonds; ces derniers proviennent d'autres programmes. Cela tend à réduire les annulations de crédit qui autrement se produiraient. Si pour une raison quelconque l'exécution de certains programmes est retardée, par exemple la construction d'un édifice à cause d'une grève, les sommes affectées à ce projet seront annulées à la fin de l'année financière et devront être votées à nouveau. Si on conseille d'utiliser ces fonds pour l'exécution de nouveaux projets, le montant des annulations s'en trouve réduit et il s'ensuit que le chiffre total est plus précis qu'il ne l'a été quelquefois dans le passé. Il varie donc entre 1½ et 2 p. 100.

Le sénateur Flynn: Je me rappelle que nous avions une loi de finances provisoire en vertu de laquelle nous avons discuté un budget de dépenses de 300 millions de dollars prévus pour des travaux d'hiver, dont on pouvait dépenser seulement 75 millions, suivant les prévisions de l'époque, au cours de l'année financière correspondante. Il me semble évident que vous allez inclure au budget des dépenses 225 millions de dollars qui ne seront pas dépensés durant l'année financière actuelle. C'est ce à quoi je songeais.

En étudiant le budget des dépenses, nous devons avoir une idée des dépenses réelles de l'année précédente, afin de pouvoir évaluer les montants réellement dépensés. Dans le cas que je viens de mentionner, je pense que les chiffres se trouveront faussés par une différence de 225 millions de dollars, ce qui augmentera votre taux de disparité.

L'honorable M. Drury: En ce qui concerne les dépenses, monsieur le président, l'honorable sénateur a tout à fait raison. Elles sont exposées en détail dans les Comptes publics, en fait de façon si minitieuse qu'elles deviennent presque incalculables et inutilisables. Elles sont présentées très tard.

Ces trois dernières années, nous avons modifié le budget des dépenses pour prévoir, en ce qui concerne chaque crédit, non seulement le montant proposé pour l'année correspondant au budget des dépenses, mais également un relevé des dépenses de l'année financière précédente.

Prenons par exemple, le poste figurant à la page 10-19 du budget des dépenses, sous la rubrique «Affaires indiennes et Nord canadien». Il s'agit du budget des dépenses pour 1973-1974. Il s'agit de dépenses prévues pour 1972-1973, parce que ces prévisions budgétaires sont déposées avant la fin de l'année financière, et qu'il s'agit de dépenses effectuées réellement et enregistrées en 1971-1972. Vous avez donc des dépenses réelles que nous connaissons, une prévision assez précise des dépenses pour l'année qui n'est pas complètement terminée mais qui touche à sa fin, et les perspectives pour l'avenir. Cela établit une relativité qui est probablement plus utile pour les membres du Comité que de se reporter aux Comptes publics.

Le sénateur Flynn: Très bien.

Le sénateur Langlois: Monsieur le président, ma question fait suite à une autre qu'a posée antérieurement le sénateur Phillips. J'ai essayé de capter votre attention à ce moment-là, mais je n'ai pas réussi. Avant que nous passions à un autre sujet, je voudrais la poser. En réponse à la question du sénateur Phillips au sujet des mesures spéciales relatives à la pénurie actuelle d'énergie, j'ai cru entendre le ministre déclarer que des mesures précises seront bientôt proposées à la Chambre des communes.

Je me demande s'il s'agit d'un *lapsus linguae* ou s'il voulait dire que ces deux mesures seront proposées à la Chambre sous la forme d'une simple déclaration de principe plutôt qu'une mesure législative proposée non seulement à la Chambre des communes, mais à l'ensemble du Parlement.

L'honorable M. Drury: Oui, c'est un *lapsus*. Actuellement, une mesure législative est inscrite au Feuilleton de la Chambre des communes, une motion des voies et moyens, ayant trait à l'imposition d'une taxe à l'exportation. Jusqu'à présent c'est la seule mesure législative qui ait été proposée. Toutefois, en plus d'une mesure législative, il y aura, je pense, d'abord à la Chambre des communes, des déclarations de principe et d'intention, l'annonce de diverses mesures administratives dont l'approbation n'exige pas un texte de loi, ainsi que d'accords conclus avec les provinces. Ainsi, dans un sens, il y en aura de tous les genres. En ce qui concerne mon *lapsus*, j'aurais dû dire «Parlement»; l'annonce sera faite au Parlement et à son intention, et la mesure législative y sera présentée pour qu'il la sanctionne.

Le sénateur Langlois: Merci, monsieur le ministre.

Le sénateur Sparrow: Pour revenir à un sujet qui a été partiellement traité précédemment, monsieur le ministre, vous avez mentionné une étude qui est en cours au sujet des avantages sociaux du Programme d'initiative locales et du programme «Perspectives-Jeunesse», ou d'une analyse de leur coût-rendement ou quelque chose de ce genre. Qui effectuera ces études?

L'honorable M. Drury: L'étude est effectuée par des hauts fonctionnaires du Secrétariat d'État et du ministère

de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, avec une certaine aide du Conseil du Trésor, et sous sa surveillance.

Le sénateur Sparrow: S'agit-il d'un comité spécial?

L'honorable M. Drury: Un groupe de fonctionnaires a été chargé de cette tâche urgente. Nous n'avons pas formé un groupe d'experts engagés à cette fin.

Le sénateur Sparrow: Puis-je demander si la Compagnie de Jeunes Canadiens sera incluse dans cette même étude.

L'honorable M. Drury: Elle le sera peut-être par ricochet, mais pas directement.

Le sénateur Sparrow: J'hésite à le dire, mais on a peu parlé de la Compagnie des Jeunes Canadiens cette année. Elle a brusquement «relevé la tête» dans le nord de la Saskatchewan. Il y avait un article de presse au sujet de la Compagnie des Jeunes Canadiens, qui disait ceci:

> La Compagnie des Jeunes Canadiens projette d'ouvrir un bureau ici, . . .

«ici» signifiant Meadow Lake.

> . . .mais personne ne sait ce qu'elle envisage de faire.

Selon le porte-parole de la Compagnie, M. Dan Stevens, même les directeurs de la Compagnie des Jeunes Canadiens nont pas encore décidé de la forme que prendra ce projet au nord de la Saskatchewan. Et, plus loin:

> La région nord de la province a été désignée comme une région au développement économique lent. . .

Je me préoccupe des dépenses qu'effectuent les ministères dans certaines régions, sans aucune planification préalable. Je me demande si la Compagnie des Jeunes Canadiens pourrait être incluse dans une partie de cette analyse du coût-rendement.

Vous pourriez également peut-être me dire si l'expression «développement économique lent» a cours et ce qu'elle signifie.

L'honorable M. Drury: Oui, une telle expression est utilisée. Le fait qu'elle soit publiée dans la presse en est la preuve. Elle est nouvelle pour moi et je ne sais pas qui en est l'auteur puisque jusqu'à présent, elle ne figure pas dans le lexique officiel. On invente continuellement divers euphémismes.

J'espère que la Compagnie des Jeunes Canadiens, avant de se décider à prendre une initiative particulière, essaiera d'abord de savoir quels sont les problèmes à résoudre. Je déduis cet article que leur entreprise a pour but de se familiariser avec les problèmes avant de pouvoir proposer intelligemment une solution.

Le sénateur Sparrow: Il semble que des fonds voltigent quelque part en quête d'un endroit où se poser. Toutefois, la première question que j'ai posée était de savoir si oui ou non la Compagnie des Jeunes Canadiens pourrait être incluse dans l'étude des deux autres programmes que vous avez mentionnée.

L'honorable M. Drury: Je serais heureux d'étudier l'utilité de le faire.

Le sénateur Sparrow: Une autre question supplémentaire, monsieur le président.

Monsieur le ministre, quand pensez-vous que l'étude sera terminée, et comment le Parlement sera-t-il informé de ses résultats?

L'honorable M. Drury: Je suppose que l'étude est permanente, dans le sens qu'elle n'est jamais terminée. Il ne s'agit pas de la production d'un document ou d'un certain objet fini. Mes hauts fonctionnaires intéressés essaient d'effectuer une analyse de ce qui a été accompli: les succès et les échecs de ces programmes. L'analyse sera examinée et critiquée, si vous le voulez, à différents paliers hiérarchiques, elle subira des modifications ou, même, sera probablement retournée à ses auteurs pour plus d'élaircissements et plus de détails. Compte tenu de cela, on demandera au Cabinet de considérer diverses options en ce qui concerne les objectifs recherchés.

Le sénateur Grosart: Nous pouvons être assez sûrs qu'elle demandera éventuellement, beaucoup de temps.

L'honorable M. Drury: J'hésite à vous donner cette assurance, sénateur.

Le sénateur Perrault: Monsieur le président, en ce qui a trait à la Main-d'œuvre et à l'Immigration, à l'emploi supplémentaire et au Programme d'initiatives locales, évidemment, ce programme fait l'objet d'une révision et d'un examen constants. Si l'on s'en tient à l'expérience passée, quel est le pourcentage des programme où l'on n'a pas pu fournir des données de vérification satisfaisantes? Autrement dit, quel a été le coefficient de succès et d'échecs dans le cadre du programme PIL? Quel est le pourcentage des projets où l'on n'a pas fourni des données de vérification satisfaisantes quant à l'affectation des fonds.

L'honorable M. Drury: Pour l'instant, je ne puis répondre à cette question. Je devrai obtenir ces chiffres du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration.

Le président: Senateur Perrault, s'agit-il d'une demande de renseignements?

Le sénateur Perrault: Oui, monsieur le président.

Le président: Sénateur Grosart.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, je veux poser deux questions qui découlent croyez-le ou non, des documents que nous avons actuellement sous les yeux. La première se rapporte aux Affaires extérieures, crédit 25a qui figure, je crois, à la page 41.

Ce crédit prévoit des subventions se chiffrant au total à $752,050, dont $252,050 sont destinés à la Fédération internationale pour la planification familiale et le reste à l'Office de secours pour les réfugiés.

Ma première question est celle-ci: pourquoi la subvention à la Fédération internationale pour la planification familiale devient-elle tout à coup un poste nécessaire dans le budget supplémentaire? Je n'y vois pas d'inconvénients, mais pourquoi subitement ce poste nécessaire? On penserait tout de même que nos obligations internationales dans un domaine de ce genre auraient été connues d'avance.

Je n'irai pas plus loin. Quant à la subvention destinée à l'Office de secours pour les réfugiés palestiniens, je la comprends bien.

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, en ce qui concerne la subvention à la Fédération pour la planification familiale, on a corrigé une erreur. Le montant était connu. Ce n'est pas tout à l'honneur de la planification...

Le sénateur Grosart: ...ou des parents.

L'honorable M. Drury: ...de cette activité. On corrige donc une erreur.

Le sénateur Grosart: Je comprends.

L'honorable M. Drury: La deuxième représente la demande habituelle de fonds supplémentaires pour répondre à un problème assez difficile et, jusqu'ici insoluble. Un grand nombre de ces programmes de secours aux réfugiés se fondent sur des présomptions relativement à court terme, peut-être plus dans l'espoir que le problème disparaîtra sous peu ou que sa gravité s'atténuera en moins de temps peut-être qu'un cynique voudrait le croire. Dans un sens, on a tendance à prévoir, au départ, des fonds insuffisants à la plupart des organismes de ce genre.

Le sénateur Grosart: Ma seconde question découle du fait qu'il s'agit là d'un poste de $1 et que les fonds sont disponibles. L'explication est la suivante: ils sont disponibles parce que les versements anticipés destinés à d'autres organismes internationaux ne se sont pas révélés nécessaires. On a moins dépensé dans ce cas. S'agit-il d'une caisse générale, ou existe-t-il des organismes internationaux précis pour lesquels nous avons prévu des fonds, mais que nous ne finançons plus à l'heure actuelle ou auxquels nous n'accordons pas de subventions?

L'honorable M. Drury: Je demanderai à M. MacDonald de nous dire quelles sont les dépenses qu'on n'a pas effectuées, car je n'ai pas ces renseignements.

M. MacDonald: Dans le premier cas, c'est tout simplement une exagération de l'ordre de $250,000 si bien que quelqu'un obtient moins d'argent qu'un autre et vice-versa. Dans l'autre cas, je n'ai pas de précisions, j'ignore quelle subvention n'a pas été versée, mais je crois qu'il ne s'agit pas d'une caisse générale.

Le sénateur Grosart: Donc, certaines subventions prévues n'ont pas été accordées?

M. MacDonald: C'est juste.

Le sénateur Grosart: Ma question suivante a trait au crédit 7a du Conseil du Trésor à la page 151. Je suis sûr que M. Drury en sera fier. Il semble que nous soyons en train de nous faire rembourser, du moins, nous n'allons pas dépenser autant que nous le pensions.

Je crois que vous avez déjà expliqué ce point, mais pourriez-vous éclaircir de nouveau la question de l'affectation de fonds pour payer les augmentations rétroactives de salaires à la Fonction publique? Il semble que le cauchemar soit passé.

L'honorable M. Drury: Au risque de trop simplifier, permettez-moi de dire que lorsqu'on assure le financement des traitements à la Fonction publique, dont les niveaux ont été déterminés par des négociations collectives, des sommes nominales destinées au financement des modifications de salaires figurent au budget principal. Le reste est prévu au niveau interne et les sommes nécessaires pour répondre aux exigences des négociations collectives font partie d'une caisse globale de façon qu'il soit impossible à l'agent négociateur de consulter les comptes publics dans le budget et de savoir quelles sont les prévisions du gouvernement quant aux résultats.

Le sénateur Grosart: Aucun tuyau.

L'honorable M. Drury: Aucun. Si, de fait, il doit s'agir de négociations véritables, et non d'un ballet rituel destiné à sauver les apparences, il faut le faire. Les sommes prévues devaient servir à payer, au cours d'une année, des services rendus au cours d'une autre année. Par conséquent, on a cherché à obtenir l'autorisation du Parlement pour un fonds de dépenses imprévues destiné à couvrir ces versements sur une base de non-annulation. On s'est opposé à l'utilisation à une telle fin, de ces comptes non annulables et, à compter de la date où l'on a fait une demande dans ce sens, le Conseil du Trésor a cessé d'appliquer cette méthode de financement des négociations collectives. Cependant, on avait déjà voté dans ce fonds non annulable l'autorisation gouvernementale de dépenser un total accumulé d'environ 75 millions de dollars. Je vois maintenant que la somme était moins élevée que je ne le pensais. En 1969-1970, elle était de 19 millions de dollars, et en 1970-1971, d'un autre 16 millions de dollars. Il ne s'agit pas de 75 millions de dollars mais seulement de 35 millions de dollars. En vertu des précédentes lois portant affectation de crédit, le gouvernement était autorisé à retirer de l'argent de cette caisse et de l'affecter aux traitements. Le but de ce crédit est de supprimer cette autorisation et, de fait, ce compte de tirage sera clos.

Le sénateur Grosart: Dois-je comprendre que vous prévoyez faire face à tout imprévu dans ce domaine au moyen d'affectations annuelles?

L'honorable M. Drury: C'est juste. Le financement des augmentations non divulguées provient maintenant du crédit s'appliquant aux dépenses imprévues, sur une base annulable, et il nous faut le renvoyer au Parlement chaque année pour le justifier.

Le sénateur Grosart: Si vous avez besoin d'argent, les fonds se trouvent toujours dans la caisse des dépenses imprévues, mais ils ne sont pas identifiés.

L'honorable M. Drury: Pas comme tels.

Le sénateur Grosart: Voudriez-vous expliquer le crédit 20a à la page 153, sous la rubrique Conseil du Trésor? C'est un poste assez extraordinaire.

L'honorable M. Drury: Il est si intéressant que, si on me le permet, je demanderai à M. MacDonald de l'expliquer.

M. MacDonald: La Loi sur l'assurance-chômage prévoit que lorsque l'employeur assure certains avantages à ses employés en vertu d'arrangements intervenus entre eux, la Commission d'assurance-chômage remboursera à l'employeur une partie de sa contribution à condition qu'il reverse au moins les 5/12 de la somme à l'employé. Le montant requis pour payer les employés figure au crédit 20 du budget principal, mais on n'est pas autorisé à le verser aux employés. Le crédit actuel comble cette lacune.

On continuera probablement de le prévoir dans les budgets à venir.

Le sénateur Grosart: Dans les budgets supplémentaires?

M. MacDonald: Dans les budgets principaux?

Le sénateur Grosart: Il figurera au budget principal?

M. MacDonald: Oui.

Le sénateur Grosart: Je voudrais savoir pourquoi cette question se rattachait à la Commission de la capitale nationale. C'est bien le cas, n'est-ce pas?

M. MacDonald: Non, il s'agit du Conseil du Trésor.

Le sénateur Grosart: Je pensais que la question avait surgi dans un cas particulier. Est-ce quelque chose que vous prévoyez, ou les cas de ce genre ont-ils été nombreux?

M. MacDonald: Dans chaque cas, tout employé du gouvernement pour qui ce dernier verse une cotisation à la Commission d'assurance-chômage serait touché par cette mesure. Le versement maximal par année peut atteindre environ $7.

Le sénateur Grosart: N'est-ce pas un exemple excellent d'une modification statutaire qui devrait être faite en amendement à la loi?

M. MacDonald: Veuillez m'excuser; il s'agit d'un amendement à une loi portant affectation de crédits et non à la loi de l'assurance-chômage.

Le sénateur Grosart: Oui, en effet. Pourquoi ne pas modifier la loi afin de prévoir ce versement? Une disposition statutaire s'applique à l'obligation, mais non au paiement.

M. MacDonald: C'est juste. Mais, permettez-moi de dire que la loi initiale portant affectation de crédits de cette année prévoyait que l'argent versé à la Commission d'assurance-chômage serait de $1.40 par $100 de gain contributif. Une partie de cet argent n'est pas due à la Commission étant donné les dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage. Elle peut être remboursée à l'employé et ce crédit permet au gouvernement de le faire.

Le sénateur Grosart: N'ai-je pas raison de dire qu'en fin de compte, on modifie la loi sur l'assurance-chômage?

M. MacDonald: Non.

L'honorable M. Drury: Il s'agit de lui donner force de loi.

Le sénateur Langlois: Pourquoi remet-on 5/12 à l'employé?

M. MacDonald: Monsieur le président, je regrette, mais je ne sais pas pourquoi on a choisi la fraction 5/12 qui me semble être un chiffre assez obscur.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, je veux poser trois brèves questions mais avant de le faire, je voudrais que M. Drury donne des précisions au sujet de sa réponse au sénateur Grosart concernant la subvention de $500,000 destinée aux réfugiés palestiniens. Y a-t-il dans le budget principal un poste qui s'ajoute aux $500,000 figurant dans le budget supplémentaire?

L'honorable M. Drury: C'est juste. Monsieur le président, depuis de nombreuses années, nous finançons cette caisse par le canal du budget principal. Le montant actuel s'ajoute à celui du budget principal.

Le sénateur Carter: Je passe maintenant à la page 31, où nous lisons au bas de la page:

> Aide pour la construction et l'équipement
>
> (i) d'installations commerciales de fabrication de la glace et,
>
> (ii) d'installations commerciales de réfrigération du poisson qui devraient en améliorer la qualité.

Lorsque le projet de loi autorisant ces deux paiements a été présenté au Comité de la Chambre, le ministre avait laissé entendre qu'il espérait présenter un amendement au sujet des subventions aux chalutiers. Apparemment, il n'a pas réussi à le faire. Ensuite, le ministre a promis au Comité qu'une loi distincte serait présentée plus tard au sujet des subventions. Maintenant, nous voyons ce poste dans les prévisions budgétaires. Est-ce qu'on est encore en train de légiférer au moyen des prévisions budgétaires en utilisant un poste pour éviter de recourir à une loi? Le ministre avait bien laissé entendre qu'il modifierait la loi originale parce qu'il s'agirait d'installations de fabrication et d'entreposage de la glace. Puis, comme le temps manquait et qu'il voulait en faire autant que possible, il a dit qu'il présenterait une autre loi par la suite. Il ne l'a pas fait, mais ce poste est maintenant au budget. Remplace-t-il la loi promise par le ministre?

Le sénateur Langlois: Il s'agit bien ici d'une loi.

Le sénateur Carter: Je sais, mais elle se substitue à la loi. Autrement dit, avons-nous ici un autre exemple de loi adoptée par le biais des prévisions budgétaires?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, c'est une autre façon de légiférer en ce qui concerne un programme qui a été créé et appliqué grâce à une loi portant affectation de crédits. C'est cette loi qui autorise d'appliquer le programme concernant la fabrication de la glace. Une autre loi distincte, autre que la loi portant affectation de crédits, se rattache aux subventions pour la construction de navires, y compris les chalutiers. Le ministre a dit qu'il modifierait deux mesures législatives: l'une est la loi d'affectation de crédits établissant le programme d'aide à la fabrication de la glace, et l'autre, la mesure législative précise qui accorde une aide à la construction des navires et des chalutiers.

Le sénateur Carter: Je ne crois pas que l'on m'ait compris. Nous avons ici deux postes qui représentent 1,500,000 dollars. Un montant de $1,500,000 est couvert par une loi qui a été adoptée l'année dernière; l'autre somme de $1,500,00 n'est couverte par aucune loi. Toutefois, le ministre de cette époque-là a déclaré au moment où la loi initiale faisait l'objet d'étude devant le comité l'année dernière en ce qui concerne la fabrication commerciale de la glace, qu'il y aurait une loi distincte à cet égard. N'y aura-t-il donc pas une loi? Est-ce que c'est cela qui constituerait la mesure légis-

lative et le cabinet a-t-il abandonné l'idée d'établir une loi distincte concernant les subsides?

L'honorable M. Drury: Je ne crois pas que cela indique que nous l'ayons abandonnée. Ou, en d'autres termes, autant que je me souvienne aucune décision n'a été prise en vue d'abandonner l'adoption d'une mesure législative distincte et précise concernant les subsides pour les bâtiments de pêche. Cette loi particulière sur les crédits représente toutefois une adaptation aux circonstances actuelles.

Le sénateur Carter: Mais cela concerne les subsides pour fins d'investissement qui ne sont pas payables conformément à toute autre autorisation fédérale. Nous avons déjà une loi qui couvre les subsides visant à différencier les genres de bâtiments de pêche, mais il s'agit ici du point faible auquel le ministre avait l'intention de remédier grâce à la loi que nous avons adoptée l'année dernière. Pour certaines raisons, pour bon nombre de raisons, je suppose, cela ne s'est pas produit. Maintenant, on a l'intention d'adopter la loi, qui selon le ministre, serait...

L'honorable M. Drury: Dans une loi distincte.

Le sénateur Carter: En effet.

L'honorable M. Drury: J'ignore la réponse aux intentions du ministre relativement aux amendements à la loi particulière. Cependant, je serais fort heureux de le découvrir et d'en informer le Comité ou le sénateur Carter.

Le président: Cela vous satisfait, sénateur?

Le sénateur Carter: En effet. Elle sera remise à tous les membres? J'aimerais que ces renseignements soient rendus publics.

Au bas de la page 32, sous la rubrique «Main-d'œuvre», vous avez «Années-hommes totales autorisées... 158.» Le 31 mars 1974, ce chiffre sera réduit à 48. Je constate que 46 des 158 employés seront retirés sous la rubrique «Technique» et 64 sous la rubrique «Exploitation». Avez-vous quelques renseignements à cet égard? Comment allez-vous supprimer plus de 100 personnes?

L'honorable M. Drury: Monsieur le président, il s'agit d'un problème de présentation plutôt qu'un problème de fluctuation apparemment prononcée dans les besoins de la main-d'œuvre. Je demanderais à M. MacDonald de nous en parler.

M. MacDonald: La distinction entre les deux colonnes est «Années-hommes totales autorisées» par opposition à «Employés permanents prévus le 31 mars 1974». «Années-hommes» couvrent les employés occasionnels et les employés à temps partiel, alors que les «employés permanents» sont ceux qui sont employés sans que cela comporte une appellation définie. Il s'agit donc de deux différents points de contrôle.

Le sénateur Carter: En effet, cependant, ce sont des employés permanents.

M. MacDonald: Non monsieur.

Le sénateur Carter: A la fin de mars 1974, vous aurez 48 employés permanents. Vous ne pouvez traduire ce chiffre en années-hommes?

M. MacDonald: Non. Monsieur le sénateur, les 158 années-hommes comprendront les employés permanents mais en plus de ces employés permanents, il y a ceux qui sont embauchés sur une base à court terme; il y a les employés occasionnels.

Le sénateur Carter: Ceux-ci sont mis de côté. Quarante-six techniciens et 64 manœuvres seront mis à pied entre aujourd'hui et la fin mars 1974.

M. MacDonald: En d'autres termes, ils seront embauchés à partir d'aujourd'hui jusqu'à la fin mars.

Le sénateur Carter: Sont-ils tout simplement des employés temporaires que vous engagerez à compter d'aujourd'hui jusqu'à fin mars?

M. MacDonald: C'est juste.

L'honorable M. Drury: Et ils pourraient, monsieur le président, continuer à travailler au delà de la fin mars. Cette mesure autorise simplement l'embauche d'un certain nombre d'employés jusqu'à fin mars. C'est la même chose pour les employés permanents. Elle accorde seulement le droit d'engager du personnel permanent et temporaire jusqu'à fin mars. Et de ce total, il y a 48 permanents et le reste, soit 110, sont temporaires; mais cela n'indique en aucune façon qu'il y aura un changement en plus ou en moins au cours des prochaines années financières.

Le sénateur Carter: Je comprends.

Le président: Sénateur Phillips?

Le sénateur Phillips: Monsieur le président, la dernière fois que nous avons étudié le budget supplémentaire (A), le déficit de la Caisse d'assurance-chômage a été étudié soigneusement. Quel est le déficit actuel de cette Caisse?

L'honorable M. Drury: Je devrais, monsieur le président, connaître ces chiffres sur le bout des doigts. Le ministre de la Main-d'œuvre les a publiés l'autre jour à la Chambre en annonçant un changement dans les taux de contribution employeur-employé. Dans son exposé—j'en obtiendrai un exemplaire—il a indiqué les soldes; solde d'ouverture et solde actuel et une prévision quant à ce qui a représenté, à un certain moment, un surplus, mais qui, actuellement, constitue un déficit. Je crois, sous toutes réserves, qu'il s'agit d'un chiffre de l'ordre de 500 millions.

M. MacDonald: Entre 400 et 500 millions.

L'honorable M. Drury: De cet ordre; mais je veillerai à ce que vous obteniez un exemplaire de l'exposé.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Honorables sénateurs, devons-nous alors faire rapport du budget supplémentaire?

Le sénateur Langlois: Oui.

Le président: En votre nom, j'aimerais remercier M. Drury et M. MacDonald d'être venus aujourd'hui. Merci.

L'honorable M. Drury: Merci, monsieur le président, de votre réception amicale, fructueuse et courtoise.

Le président: Certainement courtoise.

Le Comité suspend ses travaux.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

Président suppléant: L'honorable HERBERT O. SPARROW

Fascicule n ° 8

LE JEUDI 22 NOVEMBRE 1973

Quatrième séance sur le budget supplémentaire (A) déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974

(Témoins: voir le procès-verbal)

26360—1

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable D. D. Everett

Le président suppléant: L'honorable Herbert O. Sparrow

Les honorables sénateurs:

Benidickson, W. M.
Carter, C. W.
Côté, Jean-Pierre
Croll, David A.
Desruisseaux, P.
Everett, Douglas D.
*Flynn, Jacques
(*Ex officio*)
Giguère, Louis de G.
Grosart, Allister
Laird, Keith
Langlois, L.
*Manning, Ernest C.
*Martin, Paul
(*Ex officio*)
Paterson, N. M.
Phillips, O. H.
Prowse, J. Harper
Rowe, F. W.
Sparrow, Herbert O.
Welch, Frank C.
Yuzyk, Paul

(Quorum 5)

**Membres d'office*

Ordre de renvoi

Extrait des procès-verbaux du mercredi 21 février 1973:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentés au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

Extrait des procès-verbaux du jeudi 15 mars 1973:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques, de commis aux écritures et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat
Robert Fortier

Procès-verbal

Le jeudi 22 novembre 1973

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour continuer son étude du budget supplémentaire (A) déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, relatif à Information Canada.

Présents: Les honorables sénateurs Everett (*président*), Carter, Croll, Desruisseaux, Manning, Rowe, Sparrow et Yuzyk. (8)

Présents mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Molson, Perrault et Smith (3).

Aussi présent: M. J. H. M. Cocks, directeur de la recherche.

Témoins: D'Information Canada:

M. G. R. D'Avignon, directeur général;
M. A. G. Trickey, directeur général adjoint;
M. Tom Ford, directeur des opérations régionales;
M. Don Dadmore, directeur régional, Halifax;
Mme Barbara Nickerson, agent itinérant.

A 12 h 40 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité
Gérard Lemire.

Le comité sénatorial permanent des finances nationales

Témoignages

Ottawa, le jeudi 22 novembre 1973.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auxquelles ont été déférées les prévisions budgétaires de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, présentées au Parlement, se réunit aujourd'hui à 9 h 30 sous la présidence du Sénateur Douglas D. Everett.

Le Président: Honorables sénateurs, en poursuivant notre examen d'Information Canada, nous approfondirons aujourd'hui le fonctionnement des bureaux régionaux de cet organisme. Nous avons ici, à ma droite, M. D'Avignon, directeur général d'Information Canada. Je demanderai à M. D'Avignon de présenter les membres de son personnel qui l'ont accompagné à notre réunion. Monsieur D'avignon.

M. G. R. D'Avignon, directeur général d'Information Canada: Merci, monsieur le président.

Honorables sénateurs, M. A. G. Trickey est le directeur général adjoint, chargé de l'administration et des finances. M. Tom Ford est le directeur des opérations régionales. Je crois que vos questions ce matin s'adresseront principalement à notre service des opérations régionales et à notre service itinérant. J'ai donc cru bon d'amener avec moi M. Don Padmore, directeur pour la région des Maritimes. Il est d'Halifax. Il est originaire de la Nouvelle-Écosse. Voici également Mme Barbara Nickerson, qui est agent itinérant pour les comtés de Shelburne et de Queens. Mme Nickerson n'est pas originaire de la Nouvelle-Écosse, mais elle y a vécu pendant de nombreuses années; son mari est de cette province et elle la connaît très bien. Avec votre permission, j'aimerais inviter M. Padmore à dire quelques mots du travail effectué en Nouvelle-Écosse et demander à Mme Nickerson de vous parler de son emploi du temps, de nos tentatives pour atteindre les gens et les renseigner sur les programmes ministériels. Je vous présente également Mme Lachance, mon adjointe administrative.

M. Don Padmore, directeur d'Information Canada pour la région des Maritimes: Monsieur le président et honorables sénateurs, notre travail en Nouvelle-Écosse consiste à aider les ministères à mieux se faire connaître sur place et à les aider à fournir aux citoyens une information précise, axée sur leurs besoins et apte à être comprise et utilisée par eux. Nous nous efforçons également de donner aux citoyens l'occasion de s'informer des programmes gouvernementaux et de faire des suggestions sur ce qui se passe ainsi que de transmettre les plaintes ou les critiques qu'ils estiment fondés.

En définitive, nous essayons de mettre les programmes gouvernementaux à la portée d'un nombre plus important de citoyens et de mettre un plus grand nombre de ceux-ci en contact avec les ministères qui sont là pour les servir et les aider.

Pour assurer cette tâche, nous sommes assistés en Nouvelle-Écosse par un certain nombre d'organisations et d'associations distinctes. La première est une commission interministérielle composée de représentants de la plupart des ministères fédéraux en Nouvelle-Écosse. Ses membres sont au nombre de 22; 13 d'entre eux sont des directeurs ou des administrateurs régionaux des ministères du gouvernement fédéral et 9, sont des cadres supérieurs.

Ce comité, qui se réunit à peu près tous les deux mois, me permet de consulter les représentants de tous les ministères fédéraux pour essayer de mettre au point les directives et les méthodes utilisées par Information Canada en Nouvelle-Écosse. Il constitue également une tribune où l'on peut examiner les problèmes d'information qui dépassent la compétence d'un seul ministère. Le président de ce comité est le directeur régional des Approvisionnements et Services pour la région de l'Atlantique et son vice-président le directeur régional de la Commission de la Fonction publique. Je dois dire que leurs services et leurs conseils m'ont été extrêmement utiles.

Le deuxième organisme en Nouvelle-Écosse, qui peut nous intéresser, et il est plutôt unique à mon avis, c'est le Centre d'Information Canada lui-même, parce qu'il réunit dans un même édifice les services fédéraux et provinciaux d'information. Il rassemble en effet sous le même toit, une librairie d'Information Canada, une librairie de la province de la Nouvelle-Écosse, un centre de renseignements d'Information Canada et un bureau de renseignements de la province de la Nouvelle-Écosse. On y trouve également l'agence de voyage de la Nouvelle-Écosse, et la *Royal Gazette*; ce centre est vraiment unique en son genre et on peut pratiquement tout y trouver; comme il est relié à l'Hôtel de Ville et aux municipalités, la personne qui y entre n'a pas à courir beaucoup.

Quand à la façon dont nous fonctionnons, notre librairie ressemble exactement à un magasin ordinaire. Elle renferme environ 5,000 titres et le personnel s'emploie à vendre les publications gouvernementales. Nous avons également un service de documentation dont le but véritable est d'établir un fichier. Nous distribuons gratuitement de 700 à 800 publications des divers ministères d'État, que nous remettons à ceux qui cherchent des renseignements ou que nous expédions à ceux qui nous écrivent. Nous avons aussi un système qui se rapproche du service de référence d'une bibliothèque; il est doté d'une grande quantité de documents, de classeurs verticaux, et ainsi de suite.

Nous avons un agent des communications, spécialisé dans le service d'information. Sa tâche est de représenter les ministères qui n'ont pas d'agents d'information à leur service et de répondre aux questions posées par les comités interministériels, sur les programmes de communication et d'information.

L'un des programmes auxquels nous travaillons à l'heure actuelle a été mis en œuvre parce que les services fédéraux en Nouvelle-Écosse avaient l'impression qu'il fal-

lait s'occuper des écoles, qu'il fallait diffuser l'information fédérale au sein des écoles. Nous avons donc essayé, par l'entremise de notre agent de communication qui travaille en étroite collaboration avec d'autres membres du comité interministériel, de mettre au point un programme global d'initiation aux programmes fédéraux dans les écoles de la province. L'aide de la population provinciale nous était également indispensable.

La seconde fonction de l'agent de communication est d'assurer la liaison avec les organes d'information, ce qui l'a amené à voyager d'un bout à l'autre de la province pour visiter toutes les stations de radio et de télévision, les journaux, les maisons d'édition, ainsi de suite.

Le président: Puis-je vous interrompre un moment? Cet agent de communication n'est-il pas l'agent d'information en chef de la région?

M. Padmore: Non.

Le président: Et il n'est pas l'agent itinérant?

M. Padmore: Non plus. L'agent régional de communication a été recruté pour nous aider à réaliser ce programme de démonstration. C'est un homme assez âgé et son nom est M. W. J. MacLeod. Voici ses antécédents, s'ils vous intéressent, monsieur: il a été rédacteur en chef du *Maritime Farmer*, rédacteur au *Farm News* de la Nouvelle-Écosse, régistraire et doyen de résidence au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, directeur des relations publiques et de la publicité pour un ministère provincial, le ministère de l'Agriculture et des Marchés de la Nouvelle-Écosse; il est membre et directeur de nombreuses organisations locales. Nous avons fait appel à ses services au cours de la présente année financière, pendant que nous travaillions à notre programme de démonstration.

Le président: Bien, je vous laisse poursuivre, mais plus tard je vous demanderai de faire la différence entre un agent itinérant et un agent de communication.

M. Padmore: Enfin, nous plaçons des agents d'information au centre lui-même et nous leur demandons d'utiliser les fichiers pour répondre aux questions que le public pose par téléphone, de recevoir au bureau, et de répondre par lettre, aux demandes d'information, enfin, d'aider ces agents itinérants au moyen de ce fichier.

Avant de continuer, je dois mentionner que le personnel de cette organisation est en fait très limité: Nous avons sept préposés au service des ventes de livres, un agent de communications et deux agents d'information, aidés de secrétaires. Nous avons sept agents itinérants, leur surveillant, sa secrétaire, la mienne et moi-même; c'est à peu près tout le personnel qui est affecté au programme en Nouvelle-Écosse.

Le Sénateur Carter: Pourriez-vous nous dire de quel budget annuel vous disposez pour ce personnel?

M. D'Avignon: Monsieur le président, M. Trickey peut certainement fournir tous les chiffres budgétaires, mais je me demande s'il ne vaudrait pas mieux attendre la fin de la déclaration de M. Padmore, pour les lui demander.

Le président: Cela vous convient-il, sénateur Carter?

Le sénateur Carter: Oui.

Le sénateur Croll: J'ai peut-être été distrait, monsieur le président, mais M. Padmore ne cesse de parler de «démonstration». De quoi s'agit-il et qui démontre quoi?

Le président: Je crois qu'il y a eu deux programmes de démonstration ou d'essai sur l'expansion régionale, et plus précisément sur le rôle de l'argent itinérant. L'un a eu lieu en Nouvelle-Écosse et l'autre au Manitoba; M. Padmore et Mme Nickerson ont participé activement au programme de la Nouvelle-Écosse. Nous commencerons la séance en leur demandant d'expliquer, avec force détails, le fonctionnement de leur service.

Le sénateur Croll: Pourvu qu'ils nous disent ce qu'ils ont démontré, ce qu'ils essayaient d'obtenir.

Le président: Je crois que nous l'apprendrons à mesure que nous avancerons, sénateur. Sinon, vous pourrez demander des précisions.

Le sénateur Croll: Non, mais je croyais qu'on avait déjà eu des témoignages là-dessus et que je les avais manqués.

Le président: Je crois qu'on a fait état de certains témoignages, et peut-être demanderais-je à M. Cocks de bien vouloir vous les fournir.

Le sénateur Croll: Je les demanderai aux témoins.

Le président: Il y en a d'autres qui peuvent vous intéresser.

M. Padmore: Notre service, en Nouvelle-Écosse, est principalement assuré par des agents d'information itinérants, affectés dans les régions difficilement accessibles par les organes d'information classiques. Ils mettent le gouvernement fédéral directement en contract avec de nombreuses personnes, habituellement une à la fois, qu'il aurait été impossible d'atteindre autrement.

Je crois, monsieur le président, que la meilleure façon d'expliquer ce travail serait de demander à Mme Nickerson de vous donner, à titre d'agent itinérant, son emploi du temps quotidien.

Le président: D'abord, Madame Nickerson, veuillez préciser vos titres au Comité.

Mme Barbara Nickerson, agent itinérant d'Information Canada pour les comtés de Shelbourne et de Queens, Nouvelle-Écosse: Je suis agent d'information itinérant dans les comtés de Shelbourne et de Queens, pour le compte d'Information Canada.

Le président: Merci.

Mme Nickerson: Je crois que tout tourne autour de l'idée de communiquer des renseignements aux gens sous une forme qu'ils peuvent utiliser. Il est très facile de donner à une personne l'adresse et le numéro de téléphone de quelqu'un dans un ministère qui pourra l'aider à résoudre un problème particulier; mais si l'intéressé ne sait ni lire ni écrire, à quoi bon lui donner cette adresse? Il faut aller un peu loin et aider à prendre réellement contact.

D'autre part, il faut que le contact soit personnel si vous travaillez avec quelqu'un qui n'est pas sujet ni enclin à se rendre dans un bureau pour y voir un fonctionnaire. Sans se contenter de dire: «Oui, je crois que votre problème pourra être réglé par ce ministère-ci», il faut également communiquer avec l'agent ministériel et lui demander d'entrer personnellement en contact avec la personne en question pour la mettre en confiance. Elle consentira ensuite plus facilement à se rendre au bureau pour savoir quel programme particulier lui rendra service dans les circonstances.

Les programmes d'aide aux analphabètes, annoncés sur plusieurs colonnes dans les journaux, illustrent, entre autres, ce que je veux dire, car on sait fort bien qu'un analphabète ne lira pas le journal; d'autre part, ceux qui savent qu'il ne sait pas lire n'iront pas, par simple esprit de protection, lui dire: Dites-donc, il paraît que vous ne savez pas lire. Il y a un programme conçu pour les analphabètes qui s'adresse peut-être à vous.»

Il se peut que dans un petit village de pêcheurs, un groupe de femmes soient en quête d'un programme gouvernemental pouvant améliorer leur niveau de vie ou que, dans une localité urbaine, un groupe d'hommes d'affaires essaie d'obtenir les mêmes renseignements, un même programme, ou un service d'un ministère; mais les assistants (*resource persons*) pouvant répondre aux besoins d'un de ces groupes ne seront peut-être pas efficaces pour d'autres. Ceux qui s'occuperont d'un cas particulier différent de ceux qu'il faudra affecter à un autre. Dans les deux cas, ils transmettront les mêmes renseignements aux intéressés, mais il se peut qu'un assistant fournisse un renseignement à un certain groupe qui ne saura peut-être pas s'en servir de la façon dont il l'aura présenté.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, puis-je demander ce que signifie l'expression anglaise «*resource person*»?

Mme Nickerson: Monsieur le président, toute personne pouvant fournir des renseignements sur les programmes où aider quelqu'un est une «*resource person*» (assistant), qu'elle dépende d'un ministère du gouvernement ou d'un autre secteur. Toute personne que l'on peut charger d'aider quelqu'un est une «*resource person*» (assistant).

Le sénateur Grosart: C'est un jargon assez inquiétant, si je puis dire.

Mme Nickerson: Pouvez-vous proposer un terme plus approprié, sénateur?

Le sénateur Grosart: Ce n'est pas à moi de le faire, mais j'aimerais bien que quelqu'un trouve un meilleur terme.

Mme Nickerson: Je suis également de cet avis, mais je n'en ai pas encore trouvé.

Le président: J'ai remarqué, sénateur, que dans le domaine du travail social avec lequel j'ai eu quelque chose à voir par la truchement de la Société de l'aide à l'enfance, que l'expression «*resource person*» est souvent employée.

Le sénateur Grosart: Je suis d'accord pour qu'on l'emploie dans les services sociaux qui ne s'intéressent pas beaucoup à la communication, mais nous traitons actuellement d'Information Canada, ce qui est une autre paire de manches. Je crois que l'emploi du mot «*resource person*» est une entrave terrible au courant de l'information.

Le président: Peut-être le Comité pourrait-il se charger de trouver une nouvelle définition à cette expression. Toutefois, en attendant d'en avoir trouvé une qui soit meilleure nous continuerons d'employer l'expresssion «*resource person*» (assistant).

Le sénateur Carter: Pourquoi ne pas les appeler des agents de communication?

Mme Nickerson: Lorsque je travaille sur place, j'en parle en disant: «celui qui viendra vous aider» ou «celui qui viendra vous expliquer le programme».

Le sénateur Carter: Tout simplement «un assistant».

Mme Nickerson: C'est exact. Je ne crois pas que cette expression soit une entrave puisqu'on ne l'emploie probablement pas souvent sur place.

Le président: De toute façon, nous savons maintenant ce qu'elle veut dire.

M. D'Avignon: Monsieur le président, j'ai passé quelque temps avec Mme Nickerson en Nouvelle-Écosse et je crois qu'elle est peut-être intimidée par l'environnement. Elle n'a pas l'habitude de se servir de ces expressions lorsqu'elle est sur place.

Le sénateur Grosart: Je ne crois pas qu'elle soit intimidée; elle est calme et maîtresse d'elle-même.

Le président: Voulez-vous continuer, Mme Nickerson?

Mme Nickerson: Autrefois, lorsque quelqu'un s'adressait à un ministère du gouvernement et qu'il était renvoyé pour une raison ou pour une autre, il se sentait diminué et ne s'adressait habituellement plus à un autre ministère. Cela s'arrêtait là; Mais maintenant, lorsque je dis à quelqu'un de s'adresser à un ministère du gouvernement, même si cette personne n'en est pas entièrement convaincue, si elle a d'autres problèmes qui ne sont pas réglés comme elle le voudrait, elle revient me voir pour que je l'adresse à un autre ministère si elle a un autre problème; je ne crois pas que cela avait lieu autrefois.

Le sénateur Rowe: Par «ministère du gouvernement» vous entendez un ministère du gouvernement fédéral?

Mme Nickerson: Oui, monsieur. On semble accepter le fait qu'Information Canada soit neutre; cet organisme comble donc un manque de communication, et ainsi les gens reviennent s'ils ont un autre problème que pourrait traiter un autre ministère du gouvernement.

Ma journée est remplie d'appels téléphoniques de la part de diverses personnes sur divers sujets, de réunions avec divers groupes, de déplacements ici et là puisque, souvent, ceux qui ont besoin d'aide ne peuvent m'atteindre. Je reste à la maison un jour par semaine afin de répondre au téléphone et les autres 4 ou 5 jours, je suis absente et mon mari et mes enfants prennent les messages téléphoniques.

Le sénateur Carter: Je me demande si vous pourriez continuer, Mme Nickerson, en nous donnant quelques exemples sur le genre d'enquêtes que vous faites et les situations que vous traitez.

Le sénateur Sparrow: Pourriez-vous également expliquer comment les gens entrent en contact avec vous. Vous ne pouvez afficher un avis disant que vous êtes prête à écouter les analphabètes puisqu'ils ne pourraient le lire. Comment prennent-ils contact avec vous? Comment sont-ils au courant de votre présence parmi eux?

Le président: Puisque la déclaration initiale est terminée, nous pourrions peut-être demander à M. Padmore de venir, et nos questions pourraient porter sur le projet de la Nouvelle-Écosse. Ensuite, nous pourrons demander à M. Ford de nous donner une vue d'ensemble des entreprises régionales.

Mme Nickerson: Dans mes réponses, pourrais-je donner les noms des ministères du gouvernement?

Le président: Certainement, vous pouvez dire tout ce que vous voulez.

Mme Nickerson: Eh bien, voici un exemple précis du genre d'enquête dont je m'occupe; quelqu'un me téléphone et me dit: «j'ai ici un compte de l'électricien, et je sais qu'il est absolument inadmissible que je doive payer $81 pour 3 heures de travail. N'y a-t-il pas quelqu'un au gouvernement qui s'occupe des questions de ce genre?» Et je lui réponds: «Eh bien, je vous mettrai en contact avec des agents du ministère de la Consommation et des Corporations et vous pourrez leur en parler».

Il y a également les cas d'immigration. Quelqu'un me téléphone ou vient me voir chez moi et me dit: «Il faut que j'aille voir telle personne, mais vous savez, je ne parle pas très bien. Pourriez-vous venir avec moi et parler au préposé du Bureau de l'immigration?» Et je lui réponds, «Si vous ne voyez pas d'inconvénient à ce que j'assiste à l'entrevue je vous accompagnerai avec plaisir.»

Le sénateur Carter: Ce sont là des cas que vous avez traités?

Mme Nickerson: Oui, monsieur.

Le sénateur Rowe: Puis-je poser une question supplémentaire à celle du sénateur Carter?

Le président: Eh bien, sénateur, le sénateur Sparrow a déjà posé une question supplémentaire à Mme Nickerson pour savoir comment elle entre en contact avec ceux que j'appellerai, faute d'un meilleur terme, ses clients, notamment les analphabètes. J'imagine, sénateur Sparrow, que vous entendez également par là les personnes qui manquent absolument d'instruction et les autres qui ne bénéficieraient habituellement pas de tels services?

Mme Nickerson: Eh bien, premièrement, tous les commentaires que j'ai entendus sur le fait qu'Information Canada emploie quelqu'un de la région, se résumaient à ceci: «C'est bien ce qu'il fallait faire» puisque tout ceux qui veulent entrer en contact avec moi savent qui je suis. Et l'on engageait des bénévoles dans les collectivités ou les organismes bénévoles aidaient sans doute ceux qui avaient besoin de quelqu'un pour les seconder.

En outre, les journaux ont annoncé la nomination en expliquant le genre de travail dont il était question, et l'on a fait paraître, en guise d'exemples, des questions et des réponses choisies parmi celles qu'on avait reçues. C'était dans les journaux. On a fait des annonces-éclairs à la radio et installé des tableaux d'affichage un peu partout dans la communauté renseignant le public sur les programmes et les services disponibles et donnant également mon nom et mon numéro de téléphone. J'y laisse toujours quelque deux cents cartes de visite et les gens me téléphonent souvent après avoir consulté le tableau d'affichage. Il y a également les renseignements de bouche à bouche. En fait, c'est la façon la plus courante. On me dit par exemple: «Ma nièce me dit que vous l'aviez aidée au sujet de son assurance-chômage, alors peut-être que vous pourriez m'aider aussi, car j'ai un problème avec ma déclaration d'impôt.»

Le sénateur Rowe: Mme Nickerson, je pense vous avoir entendu parler d'un «programme d'analphabétisme». Cela m'intrigue. De quel programme s'agit-il?

Mme Nickerson: Je pense qu'on l'appelle plus justement programme d'alphabétisation.

Le sénateur Rowe: Mais je croyais que les programmes d'analphabétismes ou d'alphabétisation relevaient de la compétence provinciale, alors que vous parlez de la juridiction fédérale.

Mme Nickerson: Il ne s'agissait que d'un exemple, sénateur, sur la façon dont des renseignements adéquats et utiles ne servent aucunement aux personnes en cause ou à celles pour qui on les destine. L'annonce dans un journal d'un programme d'alphabétisation n'est pas utile à quelqu'un qui ne sait pas lire.

Le sénateur Rowe: Vous ne vous identifiez pas à un programme d'alphabétisation comme tel?

Mme Nickerson: Non, monsieur.

Le sénateur Manning: J'ai deux ou trois questions connexes. Je pourrais peut-être les poser toutes à la fois à Mme Nickerson et elle pourrait ensuite y répondre.

En général, le public est-il réticent à s'adresser à Information Canada et aux autres organismes du gouvernement? Semble-t-il hésiter à s'adresser aux sources de renseignements gouvernementales? Dans l'affirmative et, d'après votre expérience, quelles seraient les principales causes de cette réticence?

Enfin, jusqu'à quel point Information Canada a-t-il pour rôle de mettre fin à cette réticence et à des attitudes semblables, par opposition à n'être tout simplement qu'un organisme chargé de renseigner ceux qui entrent en contact avec lui, sans les inciter à le faire?

Mme Nickerson: Je ne puis parler que de ma propre expérience. Dans la plupart des cas, ceux qui hésitent à s'adresser à un bureau du gouvernement craignent d'être ridiculisés par les fonctionnaires; pour une raison ou pour une autre, ils pensent qu'ils seront gênés: quelle que soit la raison, cela constitue un problème pour eux. On peut leur faciliter la tâche en les présentant à des gens qui pourront les aider et en leur disant que c'est là leur rôle, et qu'ils seront heureux de les aider à résoudre leurs problèmes. Parfois, ils hésitent car ils n'ont jamais essayé et ils ont peur d'être gênés.

Le sénateur Grosart: Ils ont probablement raison.

Le président: Je pense que M. D'Avignon aimerait ajouter quelques mots à cette réponse.

M. D'Avignon: Monsieur le président, je crois qu'en essayant de faire savoir aux intéressés que ces services existent, nous avons limité le rôle d'Information Canada. Il s'agit surtout d'une présence fédérale, de quelqu'un qui peut aider le public à entrer en contact avec les ministères et avec les programmes qui pourront leur être utiles.

Je voudrais vous référer à l'article paru en juillet dans le *Globe and Mail* qu'on vous a distribué. Il n'y avait à peine 3 mois que ce projet était en marche en Nouvelle-Écosse. La formation a eu lieu en mars, ce qui fait donc environ trois mois et demi. A ce moment-là, le journaliste du *Globe and Mail* qui s'occupait de la question s'est rendu compte qu'un tiers de ceux qu'il interrogeait dans la rue étaient au courant du travail que Mme Nickerson et M. Comeau faisaient. Ce sondage a été effectué dans le comté de Yarmouth et celui de Shelburne. On n'identifiait pas toujours Mme Nickerson et M. Comeau avec Information Canada et, selon moi, ce n'est pas très important du moment que l'on sait que ce sont des personnes qui peuvent aider. Je ne sais pas si cela précise la réponse de Mme Nickerson, mais je ne crois pas que nous ayons accentué le rôle d'Informa-

tion Canada comme tel, mais simplement une présence fédérale, quelqu'un qui peut aider.

Le sénateur Manning: Nous admettons tous, je crois, le fait qu'une très grande partie du public hésite ou, du moins, n'est pas intéressée à s'adresser aux ministères du gouvernement pour plusieurs raisons auxquelles vous avez fait allusion, et dont certaines sont très précises. Voici ma question: selon Information Canada, jusqu'où son rôle va-t-il quand il s'agit de trouver les raisons quelles qu'elles soient, pour lesquelles le public s'oppose ou hésite à s'adresser aux sources de renseignements? Il me semble, monsieur le président, que c'est un vaste domaine en lui-même. On peut donner toutes sortes de renseignements, mais si les deux tiers de la population ne veulent même pas se rendre là où se trouve l'information, celle-ci ne bougera pas. Jusqu'où croyez-vous que va votre rôle, lors qu'il s'agit d'essayer de trouver les diverses raisons pour lesquelles on ne s'adresse pas à vous?

Le président: Je me demande si M. Padmore ne pourrait pas nous faire part de son expérience en tant que directeur régional.

M. Padmore: Monsieur le président, les agents itinérants d'Information Canada ne croient pas du tout qu'Ils ont leur propre raison d'être, mais qu'ils existent pour créer simplement des liens entre les services actuels, lesquels ne s'étendent peut-être pas assez loin, et le besoin qui consiste à vouloir connaître tous les renseignements fournis par divers ministères de l'État. Dans la mesure où nous aidons ceux qui, par le passé, craignaient de s'adresser aux ministères et aux organismes gouvernementaux à ce faire avec plus de confiance, nous réduisons notre propre tâche et nous aidons le public et les autres ministères à établir un tel lien.

Le président: C'est le but, mais je crois que le sénateur Manning veut connaître les méthodes.

M. Padmore: Monsieur le président, si Mme Nickerson detaillait la méthode employée dans le cas qu'elle a commencé à nous décrire, celui de l'électricien, et chaque mesure qui a été prise, peut-être auriez-vous un exemple de la façon dont cette personne s'adressera de nouveau, en toute confiance, au gouvernement fédéral. Pourrait-on avoir une description détaillée de ce cas? C'est un bon exemple.

Le sénateur Carter: C'est ce que je demandais dans ma dernière question. J'avais espéré que Mme Nickerson nous en parlerait du début à la fin.

Le président: Cela répondrait-il de quelque façon à votre question, sénateur Manning?

Le sénateur Manning: Ce serait utile, mais j'insiste toujours sur le fait que cette personne avait bien communiqué avec Mme Nickerson. Les personnes pour lesquelles je m'inquiète sont les «deux tiers de la population» qui ne se présenteront jamais ni ne téléphoneront au bureau à moins qu'on ne fasse quelque chose pour les mettre au courant du service et vaincre toutes les résistances qu'ils pourraient offrir et toutes les autres causes qui les empêcheraient de s'adresser à lui. A mon avis, c'est là que réside le problème, du moins en ce qui concerne l'information.

M. Padmore: Monsieur le président, les agents itinérants n'ont pas de bureaux. Comme notre but est qu'ils soient tout a fait itinérants, ils n'ont pas droit à des bureaux. Leurs bureaux sont leur voiture, ou leurs pieds et lorsqu'ils ne sont pas chez-eux, quelqu'un s'occupe de prendre les messages pour eux. Les agents itinérants font le tour de la localité. Dans le cas de Mme Nickerson, on peut la trouver dans les entrepôts de poisson ou à l'épicerie locale, partout où les gens se rassemblent. Elle se servira de méthodes plutôt insolites, par exemple, dessiner une affiche qu'elle place dans une vitrine et sur laquelle on peut lire: «Je suis Barbara Nickerson, votre agent d'information itinérant. Vous pouvez laisser une message ici ou communiquer avec moi, à mon domicile.»

Le président: Vous devez, de cette façon, avoir de drôles de contacts!

M. Padmore: Ce point est bien trouvé. Au fur et à mesure que nous avançons dans ce programme, nous devons faire preuve de plus de combativité pour faire connaître les services et la présence de nos agents itinérants dans les localités où ils travaillent.

Le sénateur Croll: A propos de mettre les gens au courant, je ne sais ce qui a occasionné le changement, mais auparavant, si quelqu'un avait une plainte à formuler, par exemple, parce qu'on lui avait fait payer trop cher un produit, il s'adressait habituellement à son conseiller municipal ou à la personne pour qui il avait voté la dernière fois. Agit-on encore de cette façon, madame Nickerson?

Mme Nickerson: Monsieur le président, les personnes comme celles dont vous parlez offrent toujours de tels services, par exemple, pour rédiger des lettres et pour d'autres sortes d'aide, mais je crains qu'elles-mêmes ne soient déroutées par la multitude de ministères et de services et ne soient très heureuses de m'adresser ces gens-là.

Le sénateur Rowe: En tout cas, y aurait-il une partie de votre secteur qui ne serait pas comprise? Le sénateur Croll a parlé de conseillers municipaux.

Mme Nickerson: Oui, c'est une très grande région, la municipalité s'étendant sur plus de 50 milles de long.

Le sénateur Croll: Oui, mais vous n'y êtes pas tout le temps. Ne vous déplacez-vous pas?

Mme Nickerson: Je me déplace constamment dans le secteur où je travaille.

Le sénateur Croll: Quelle est la grandeur de ce secteur?

Mme Nickerson: Le secteur a environ 74 milles de long; il longe la côte et ne s'étend pas profondément à l'intérieur.

Le sénateur Croll: A quelle fréquence revenez-vous au même endroit?

Mme Nickerson: Une ville en particulier, une localité en particulier?

Le sénateur Croll: Oui.

Mme Nickerson: A peu près une fois par semaine je suppose; et plus souvent si l'on m'appelle pour une rencontre le soir. Dans ce cas, je ne me rends pas à la réunion de fin de semaine.

Le sénateur Croll: Voulez-vous dire que vous seriez à tel ou tel endroit chaque vendredi?

Mme Nickerson: Les intéressés savent que je suis à la maison toute la journée le lundi. Ils M'atteignent le samedi et le dimanche également.

Le sénateur Croll: Peuvent-ils vous téléphoner?

Mme Nickerson: Oui.

Le sénateur Croll: Vous parlez de la difficulté de l'alphabétisation. Ce problème est-il sérieux?

Mme Nickerson: Je pense qu'il est plus sérieux qu'on ne peut l'imaginer au gouvernement. Je crois que les cas sont plus nombreux qu'on ne le pense.

Le sénateur Croll: Qu'est-ce que cela signifie?

Mme Nickerson: Vous voulez dire quel est le pourcentage?

Le sénateur Croll: Oui.

Mme Nickerson: Je dirais que dans un secteur où je travaille au moins 60 p. 100 ou plus des gens sont illettrés ou pratiquement illettrés dans la mesure où ils ne pratiquent plus.

Le sénateur Croll: Ne trouvez-vous pas que ce pourcentage est assez élevé?

Le président: Je suppose que cela dépend de ce que vous entendez par «pratiquement illettrés».

Le sénateur Grosart: Parlons-nous du Canada?

Mme Nickerson: Oui, monsieur.

Le sénateur Croll: Lorsque vous parlez de 60 p. 100, cela nous effraie un peu. Je pense que ce pourcentage est un peu élevé. Pouvez-vous expliquer ce que vous voulez dire par «pratiquement»?

Mme Nickerson: Une personne est pratiquement illettrée lorsqu'elle ne peut rédiger une lettre pour expliquer son cas à une autre personne. Si elle ne peut écrire cette lettre pour faire part de son problème à quelqu'un, du moins en ce qui me concerne, elle est pratiquement illettrée.

Le sénateur Grosart: On pourrait y inclure, de la sorte, l'ensemble de la Fonction publique!

Le sénateur Croll: Le pourcentage dont vous parlez s'étend-t-il à tout votre secteur?

Mme Nickerson: Je dirais que oui.

Le sénateur Croll: Je ne peux me rappeler votre nom, monsieur. Vous êtes l'agent régional, n'est-ce pas?

M. Padmore: Mon nom est Padmore.

Le sénateur Croll: N'êtes-vous pas agent régional?

M. D'Avignon: Le directeur.

Le président: Quel est le titre précis de M. Padmore? Êtes-vous l'agent d'information principal de la région?

M. Padmore: Pour l'instant, Monsieur le président, je m'appelle l'agent régional principal.

Le sénateur Croll: Vous êtes donc l'agent régional. En tenant compte de ce que Mme Nickerson vient de dire, que diriez-vous au sujet de l'analphabétisme dans votre secteur?

M. Padmore: Monsieur le président, je ne peux vous répondre par des chiffres. Le secteur dont j'ai la responsabilité couvre les provinces de l'Atlantique. Je suis natif de la Nouvelle-Écosse et j'ai grandi dans une petite ville de cette province.

Le sénateur Rowe: Dans cette région?

M. Padmore: Oui. J'ai grandi dans une ville du secteur dont a parlé Mme Nickerson. Dans les derniers mois, j'ai beaucoup voyagé dans toute la région de l'Atlantique, et je crois qu'une grande partie des habitants ont de la difficulté avec les documents écrits. Je ne sais pas ce qu'est une personne «pratiquement illettrée» Je suis incapable de la définir moi-même, Monsieur le président, et je n'essaie pas de le faire. Toutefois, j'estime qu'il y a un certain degré d'analphabétisme lorsqu'un document publié par le gouvernement fédéral pour informer des citoyens échappe à leur compréhension. Voilà le problème auquel nous avons constamment à faire face dans notre travail d'agent itinérant.

Le sénateur Rowe: Croyez-vous que le pourcentage soit aussi élevé que 60 p. 100?

Le sénateur Croll: Il est loin d'être aussi élevé.

Le sénateur Rowe: Je pose la question à celui qui a grandi dans la région. Il devrait en avoir une idée.

Le sénateur Croll: Ce chiffre ne peut être aussi élevé.

Le président: Peut-être pourrions-nous laisser de côté cette question de l'analphabétisme et de l'analphabétisme pratique qui reste sans réponse et poursuivre avec vos questions, sénateur Croll!

Le sénateur Croll: J'aimerais revenir à ma première question qui est de savoir pourquoi les habitants s'adressaient à Information Canada plutôt qu'à une personne qu'ils connaissaient ou qu'ils avaient connue durant la majeure partie de leur existence. On m'a laissé entendre que le conseiller municipal ou le représentant est plutôt heureux de renvoyer quelques-unes des demandes à Information Canada. Il me semble que l'homme ou la femme qui représentent la région au niveau de la municipalité ou du comté sont beaucoup plus au courant des problèmes et de tout ce qui peut survenir que n'importe quelle autre personne qui ne vient qu'une fois la semaine. Vous dites qu'ils étaient plutôt heureux de s'adresser à vous. Je puis, dans certains cas, les comprendre, mais, de façon générale, ce ne serait pas le cas, oui ou non?

M. Tom Ford, Directeur des opérations régionales, Information Canada: Je pense que nous essayons de dire, et je suis convaincu que l'honorable sénateur le sait, qu'un bon nombre de gens ne comprennent pas les programmes gouvernementaux. Je n'utilise pas les termes de «lettrés» ou «d'illettrés». Je veux parler de communications qui, de façon générale, proviennent d'Ottawa, de Toronto ou de Montréal et que les habitants de ces régions ne peuvent comprendre. Ils ne peuvent comprendre ce que sont leurs droits ou ce qu'ils devraient faire. Un bon nombre de personnes tombent dans cette catégorie. Nous essayons donc d'interpréter les renseignements pour eux et de leur expliquer leur situation. Mme Nickerson essayait de dire qu'il y avait, dans son secteur, de nombreuses personnes qui ne comprenaient pas. Voilà le problème de communication auquel nous avons à faire face. Pour ce travail, nous avons embauché des employés locaux afin qu'ils puissent comprendre les problèmes de la région, qu'ils

soient connus des habitants et qu'ils contribuent à leur expliquer les programmes gouvernementaux.

En ce qui a trait à la deuxième question, sénateur, nous communiquons avec un bon nombre de conseils municipaux. Leur problème est qu'ils se réunissent peut-être une fois par semaine. Il existe un bon nombre de programmes fédéraux et provinciaux et ils éprouvent parfois des difficultés à définir leur rôle en tant que conseillers. Ils veulent savoir ce que signifie le PIL, s'ils y ont droit, à qui ils doivent s'adresser, qui s'occupe de ces programmes, et le reste.

Il y a aujourd'hui au Canada, une pléthore de programmes sociaux et il est quelquefois difficile pour les gens de les comprendre. Ce ne sont pas des hommes politiques à plein temps. Ils comprennent les problèmes de leur communauté, mais ils ont de la difficulté à faire le rapprochement avec l'appui offert par les niveaux supérieurs de gouvernement. C'est à ce moment que nous pouvons leur être utile.

Le sénateur Croll: Ne venez-vous pas tout juste de dire que les renseignements qui proviennent d'Ottawa de Montréal ou de Toronto ne sont pas compris?

M. Ford: C'est exact, sénateur . . .

Le sénateur Croll: Que fait-on à cet égard?

M. Ford: Monsieur le président, nous essayons de prendre ces renseignements et de les formuler de telle façon que les habitants de ces régions puissent comprendre leurs droits. Dans un sens, nous rattachons ces renseignements à leurs besoins.

Le sénateur Croll: Il se pourrait que des renseignements provenant du ministère de la Santé et du Bien-être social—il pourrait s'agir d'un certain document—ne soient pas compris dans une région en particulier ou peut-être dans 15 autres régions. Est-ce que vous portez cela à l'attention du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en disant: «Ce document, article nº 62, n'a aucun sens. Il devrait être rédigé dans un langage plus compréhensible»?

M. Ford: En effet. C'est tout à fait juste. Le programme a essentiellement deux avantages. La fonction de Mme Nickerson est, en premier lieu, de vulgariser tout document d'information; et en deuxième lieu de signaler au ministère que l'information n'atteint pas les régions importantes du pays, que la population ne comprend tout simplement pas ce dont le ministère parle. Le programme a donc deux avantages. Comme troisième avantage éventuel nous avons constaté que les représentants de gouvernements régionaux dans ces régions doivent améliorer leur niveau de compétence. Les personnes qui viennent les voir en savent plus long qu'eux sur les programmes. Le préposé au programme ne peut tout simplement pas s'en tirer en leur donnant un dépliant. Actuellement, les gens commencent à poser des questions pertinentes, et c'est pour cela que les hauts-fonctionnaires ont dû améliorer leur niveau de compétence.

Le sénateur Croll: Je voudrais savoir quelle est la réaction d'un ministère lorsque vous dites à ses représentants qu'ils ont fait circuler un dépliant fort banal et que personnes ne le comprend.

M. Ford: Je dirais que dans la plupart des cas, sénateur, la réaction des ministères est positive.

Le sénateur Croll: Envoit-on un nouveau dépliant?

M. Ford: Ou bien le ministère en produit un nouveau ou nous travaillons avec le ministère à établir un exposé des faits qui vise à expliquer le programme. Nous pouvons également nous servir d'autres moyens de communication. Comme Mme Nickerson l'a déclaré, nous ne procédons pas toujours par écrit; nous nous servons de la radio, des moyens audio-visuels, de choses de ce genre, où bien on peut communiquer verbalement.

Mme Nickerson: Puis-je ajouter quelque chose à cela?

Le président: Oui.

Mme Nickerson: Je désire tout simplement dire que lorsqu'on dit qu'une personne est ignorante de certains procédés, cela n'a rien à voir avec son intelligence.

Le sénateur Grosart: En effet, pas du tout!

Mme Nickerson: Cela veut tout simplement dire que la personne n'a pas l'outil dont toute autre personne dispose.

Le sénateur Grosart: Si vous dites cela de moi, vous n'êtes pas mon ami.

Le sénateur Rowe: Il est de votre côté, Mme Nickerson.

Le sénateur Carter: Madame Nickerson, vous avez déclaré que votre territoire comprend une bande côtière d'environ 74 milles. Combien de personnes desservez-vous dans cette région?

Mme Nickerson: Plus de 20,000 personnes, sénateur.

Le sénateur Carter: Vous avez commencé par nous donner un exemple. Pourriez-vous nous donner un exemple typique et l'expliquer à fond? Vous ne l'avez pas fait pour votre exemple préalable. Nous ignorons ce qui c'est passé la facture de l'individu a-t-elle été réglée ou réduite, et a-t-il obtenu que l'on régularise sa situation en matière de chômage? Pourriez-vous nous donner un ou deux exemples et les expliquer à fond? Je ne désire pas prendre trop de votre temps, mais . . .

Le président: A mon avis, un seul bon exemple suffira.

Le sénateur Carter: En effet. Expliquez-le entièrement et nous saurons alors comment le système fonctionne.

Mme Nickerson: M. Padmore parlait un peu plus tôt d'un cas précis. Je ne me servirai pas de cet exemple parce qu'il n'a pas encore été résolu. C'est arrivé il y a à peine quelques jours et on n'y a pas donné suite.

Un cas semblable serait celui d'un pensionné âgé qui n'avait pas de preuve de son âge. Il n'a jamais fréquenté l'école, n'a jamais détenu de permis de conduire, n'a jamais acheté de police d'assurence-vie, ne s'est jamais marié et n'a jamais été baptisé. Il n'y avait pas moyen de ce procurer son état civil. La seule façon d'établir son âge était, bien entendu, d'avoir recours au recensement et il lui aurait été fort difficile de faire personnellement cette recherche.

Le président: Vous référez-vous à un cas précis actuellement?

Mme Nickerson: En effet, monsieur le président.

Le président: Pourriez-vous nous dire comment cette personne est entrée en communication avec vous?

Mme Nickerson: La personne en question est allée voir son conseiller municipal qui, à son tour, a communiqué avec moi par téléphone et m'a demandé si je pouvais lui venir en aide, ce que j'ai fait. Il touche maintenant sa pension et a reçu son chèque de rétroactivité. Je suis allée le voir et l'ai interviewé et par la suite j'ai rempli la formule de demande de pension et j'ai correspondu plusieurs fois avec le ministère en question. Nous avon cherché au recensement et au registre national et nous avons finalement établi son âge.

Il a subi il y a une semaine une crise cardiaque et il est maintenant à l'hôpital. Actuellement, je continue à aller prendre chez lui son chèque pour le déposer à son compte en banque. Nous lui avons montré comment se rendre à la banque et encaisser un chèque et ainsi de suite.

Le sénateur Carter: Vous avez établi son âge en ayant recours au recensement, n'est-ce pas? Quelqu'un a définitivement fixé son âge?

Mme Nickerson: C'est juste.

Le sénateur Carter: Vous avez une vaste gamme d'enquêtes et de problèmes à la suite desquels vous entrez en communication avec plusieurs ministères.

Mme Nickerson: En effet, sénateur.

Le sénateur Carter: Est-ce que tout se fait facilement lorsque vous approchez ces ministères? Est-ce qu'on se précipite pour vous aider ou ne tombez-vous jamais sur des personnes qui font traîner les affaires?

Mme Nickerson: J'essaie de rester neutre. Je soumets le cas au ministère.

Le sénateur Carter: Je veux parler de votre expérience avec les ministères lorsque vous entrez en communication avec eux pour obtenir des renseignements. C'est une rue à double sens. Quelle est la réaction devant vos demandes?

Mme Nickerson: Ils m'ont tous grandement aidée. Du fait que j'accomplissais une tâche au niveau local, je n'ai reçu aucune réaction défavorable.

Le sénateur Carter: Donc, vous obtenez toujours de la collaboration. Il n'y a jamais eu d'hésitation ou de refus à ce sujet?

Mme Nickerson: En effet, dans certains cas, monsieur.

Le sénateur Carter: C'est ce que je voulais savoir.

Est-ce trop de demander au témoin de quel ministère il s'agit, monsieur le président?

Le président: Un ministère qui n'a pas collaboré?

Le sénateur Carter: Oui.

Le président: Je doute qu'il soit utile au Comité de le savoir. Mais si cela vous est utile, sénateur Carter, nous allons poser la question au témoin. Cependant, dans le cadre de nos propres audiences, je ne crois pas que ce soit protrinent. Si vous voulez poser la question, vous pouvez le faire.

Le sénateur Carter: Je ne veux pas m'attarder à chercher des renseignements que nous ne pouvons pas utiliser. J'estime que, si nous allons rédiger un rapport, nous devons présenter le pour et le contre. S'il s'est produit des cas de non-coopération, et des cas similaires, il serait utile, je crois, que le public les connaisse. Si nous allons faire dans notre rapport une déclaration à cet effet, il faut pouvoir l'étayer.

M. D'Avignon: Mme Nickerson doit travailler dans le comté de Queens-Shelburne, au milieu de cette population: il serait embarassant pour elle d'identifier certains individus qui n'ont pas coopéré. Si vous voulez obtenir ce renseignement, Mme Nickerson vous le fournira, je crois, très volontier, après la séance.

Le sénateur Carter: Que ce soit avant ou après la séance, cela m'est à fait tout indifférent, monsieur le président. Mais je trouve que, s'il existe un problème, nous devons essayer de le résoudre. Nous ne devons pas tout simplement l'ignorer parce que cela pourrait créer de mauvais rapports et gêner Mme Nickerson dans son travail.

Le président: Nous n'avons pas l'intention d'ignorer le probème, monsieur le sénateur. Nous allons demander à monsieur Cocks d'accorder une entrevue à Mme Nickerson et s'il trouve qu'il existe des difficultés assez généralisées en rapport avec certains ministères ou avec un ministère en particulier, il nous faudra, je crois, insister la dessus dans le rapport. Cependant, M. D'Avignon nous a signalé qu'il serait préjudiciable à l'exercice de leurs fonctions de traiter cette question dans une séance ouverte. Si vous insistez, nous poserons cette question.

Le sénateur Carter: Non, non.

Le président: Alors, la question est close.

M. Padmore: J'aimerais ajouter un mot à cet épard, monsieur le président.

Le sénateur Grosart: Vous venez de dire que la question est close, monsieur le président.

Le président: Il serait, en effet, plus sage de la laisser close.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, j'aimerais poser une ou deux questions à monsieur Padmore.

Monsieur Padmore, vous avez parlé d'un comité interministériel, composé, je crois de 22 membres, dont 13 étaient directeurs régionaux et les 9 autres assumaient d'autres fonctions. Ces membres provenaient-ils des provinces?

M. Padmore: Aucun des membres de ce comité interministériel n'est provincial, sénateur. Nous avons pris d'autres arrangements avec les provinces.

Le sénateur Carter: La province de la Nouvelle-Écosse a, si j'ai bien compris, un service de renseignement qui est dirigé par un M. Dennis qui, à un moment donné, était membre de la tribune de la presse, au Parlement. Quels sont vos rapports avec ce ministère?

M. Padmore: M. Dennis est, comme vous le dite, directeur exécutif du Centre d'information et de communication de la Nouvelle-Écosse. Je le recontre souvent pour discuter de tous les aspects de la question des interrelations entre les services de renseignement des gouvernements fédéral et provincial. Nous en avons conclu qu'il est tout simplement impossible d'arrêter nettement la part du fédéral, du provincial, du municipal et du privé. En fait, on a peine à imaginer un problème qui, en prattique, ne relève pas de tous les paliers du gouvernement et, souvent même du secteur privé. L'étude d'un cas typique m'a révelé que 15 organismes et ministères différents s'en occupaient, impliquant donc toutes les juridictions possibles.

Nous convenons tous deux qu'une étroite collaboration réalisée par un certain nombre de moyens s'impose. D'abord, Eric possède dans le centre de coordination générale où nous avons nos propres bureaux d'enquêtes, un bureau qui est l'extension du Centre d'information et de communication de la Nouvelle-Écosse. La Nouvelle-Écosse, tout comme le gouvernement fédéral, possède un service de librairie. Une ligne téléphonique directe relie mes agents d'enquête aux siens. Il y a aussi entre nous un échange de correspondance qui porte sur des questions d'intérêt commun. Pour vous montrer l'ampleur de cette collaboration, les librairies combinées, c'est-à-dire à la fois fédérales et provinciales, n'ont qu'une caissière qui s'occupe des ventes pour les deux paliers de gouvernement. C'est ainsi que nous nous efforçons de collaborer entre nous.

Le sénateur Carter: Plusieurs questions se posent à ce propos. Vous avez mentionné tout à l'heure les librairies combinées et les bureaux d'information combinés qui sont à la fois fédéraux et provinciaux, voir même municipaux. Ces bureaux d'information se trouvent-ils dans les librairies ou dans des endroits distincts?

M. Padmore: Il s'agit d'une région importante.

Le sénateur Carter: Vous entendez par là la ville d'Halifax?

M. Padmore: Oui.

Le sénateur Carter: Halifax seulement?

M. Padmore: Halifax seulement. C'est une vaste région. Ils sont distincts du point de vue organisation mais, physiquement, ils sont situés au même endroit, parce que c'est plus commode. Ils sont parfois séparés par un mur, mais si une librairie de la Nouvelle-Écosse se trouve voisine d'une autre, du gouvernement fédéral, il ne convient pas de les séparer par un mur. Voilà le genre de situation qui se présente chez nous.

Le sénateur Carter: Supposons que Mme Nickerson se trouve quelque part dans le comté de Shelburne, et on lui demande des renseignements au sujet d'un problème purement provincial: que fait-elle? Entre-t-elle en rapport avec vous? Dans l'affirmative, que faites-vous, comment traitez-vous cette question?

M. Padmore: Il existe entre nous et le Centre d'information et de communications de la Nouvelle-Écosse, des arrangements écrits en vertu desquels nous lui communiquons les renseignements qu'il veut obtenir. Nous lui donnons le numéro de téléphone, le nom de la personne ainsi que la nature du renseignement demandé; le personnel du service provincial de renseignement peut ainsi lui communiquer le renseignement.

Le sénateur Carter: Vous entrez en rapport avec le bureau de M. Dennis; vous n'entrez pas en rapport directement avec un ministère provincial?

M. Padmore: Non, pas normalement.

Le sénateur Carter: Vous nous avez dit ce qui se produit lors de la publication des brochures fédérales, qui sont incompréhensibles parce que trop difficiles à lire. Éprouvez-vous cette difficulté dans le secteur provincial? Comment réglez-vous ce problème? En assumez-vous la responsibilité?

M. Padmore: Nous n'assumons aucune responsabilité sur le plan provincial.

Le sénateur Carter: Leur signalez-vous que la population éprouve des difficultés à ce sujet?

Le sénateur Rowe: Voilà une question pertinente que j'allais moi-même poser. Je crois qu'elle est très importante.

Le président: La question vous est posée, sénateur.

M. Padmore: On s'est informé plus tôt de nos relations avec la province. Lorsqu'un de nos agents itinérants de l'extérieur nous fait parfois parvenir un renseignement au centre d'information d'Halifax, nous le communiquons à la province. Mais supposons que cet agent se trouve à Shelburne et que l'on pose une question sur le programme provincial, l'agent itinérant, connaissant la source de ce renseignement dans la région, réfère directement la personne au représentant local provincial ou la met en rapport avec le représentant local sur les lieux. Je veux établir ceci clairement.

Le sénateur Carter: De sorte que les agents extérieurs du bureau provincial peuvent entrer directement en rapport avec les fonctionnaires fédéraux?

M. Padmore: Sans aucun doute.

Le sénateur Carter: S'il s'agit d'une question générale à laquelle l'agent extérieur ne peut répondre, elle vous est communiquée et vous l'adressez au bureau provincial de M. Dennis. Savez-vous ce qu'il arrive par la suite? Les choses s'arrêtent-elles là ou leur donne-t-on suite?

M. Padmore: Comme Mme Nickerson traite ces questions chaque jour, elle saura probablement mieux que moi vous répondre.

Mme Nickerson: Vous demandez ce qu'il arrive si quelqu'un me pose un problème qui relève de la compétence provinciale?

Le sénateur Carter: Oui.

Mme Nickerson: Je leur explique d'abord la situation et leur indique la personne qu'ils doivent voir. Puis, s'ils le désirent, j'entre aussitôt en rapport avec le ministère et je prends un rendez-vous pour eux.

Le sénateur Carter: Pourvu qu'il y ait un bureau dans cette région où ils peuvent se rendre?

Mme Nickerson: Oui, monsieur.

Le sénateur Carter: S'il n'y en a pas, vous retournez chez monsieur Padmore?

Mme Nickerson: S'il y a sur les lieux un agent de ce ministère, je prends rendez-vous avec lui pour cette personne.

Le sénateur Carter: Je veux dire lorsqu'il n'y a pas d'agents sur les lieux, et vous devez retourner à Halifax.

Mme Nickerson: C'est ce que je fait. Je retourne à Halifax avec le nom et le numéro de téléphone.

Le sénateur Carter: La question va ensuite à M. Padmore, qui se rend chez M. Dennis; savez-vous ce qui arrive alors? Êtes-vous au courant de ce qui se passe?

Mme Nickerson: J'ai déjà communiqué directement avec les bureaux provinciaux d'Halifax.

M. D'Avignon: J'ai passé une journée avec Mme Nickerson. Il existe à Barrington Passage un bureau provincial du bien-être, n'est-ce pas?

Mme Nickerson: Oui.

M. D'Avignon: Mme Nickerson va là deux ou trois fois par semaine; le problème est réglé sur les lieux même et elle n'a pratiquement pas à se soucier du personnel d'Halifax. C'est ainsi que les choses doivent être faites; nous obtenons ainsi des résultats. A Amherst, qui est une localité toute différente, il m'a semblé que l'agent itinérant passait beaucoup de temps auprès de la société d'expansion de la Nouvelle-Écosse à régler les problèmes industriels des gens qui veulent construire une nouvelle usine, et des choses de ce genre. Ils ne se soucient pas tellement d'Halifax non plus, s'ils peuvent trouver sur les lieux la solution au problème.

Le sénateur Carter: Ont-ils beaucoup de problèmes? Leur demande-t-on souvent de trouver du travail pour les gens?

M. D'Avignon: Ce n'est pas là, je crois, quelque chose que nous puissions faire. Nous les dirigeons tout simplement vers le Centre de la Main-d'œuvre.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, pour dissiper tout malentendu, il faut dire que le service de renseignement de la Nouvelle-Écosse est tenu en haute estime.

M. D'Avignon: Oui, certes.

Le sénateur Carter: Je crois que le sénateur Smith pourra vous l'assurer; c'est assez bien connu.

Le sénateur Rowe: Celui-ci?

Le sénateur Carter: Oui, celui dont nous parlons. Il est tenu en haute considération et très apprécié de la population. J'aimerais poser à M. Padmore une ou deux autres questions. Vous vous êtes livré à une expérience. Vous avez divisé la Nouvelle-Écosse en combien de régions?

M. Padmore: Nous disposions pour la réalisation de ce projet expérimental d'un budget et d'un nombre d'années-hommes limités. Nous disposions de six années-hommes durant lesquelles nous pouvions effectuer la démonstration du projet. Par conséquent, nous avons étudié attentivement la Nouvelle-Écosse pour déterminer la région où il serait le plus avantageux d'affecter ces agents itinérants, compte tenu de nos objectifs. Nous avons donc consulté divers ministères et des universitaires, nous avons utilisé nos propres connaissances, nous nous sommes adressés à des experts-conseils et, finalement, nous avons divisé la province en 8 zones précises qui feraient l'objet de notre expérience.

Le sénateur Carter: L'ensemble de la province?

M. Padmore: Oui. Nous avons exclu certaines régions de la province, comme la vallée d'Annapolis, à cause d'Arcadia et du caractère culturel de l'ensemble de cette vallée. Nous avons pensé à des localités comme Guysborough et Shelburne.

Le sénateur Carter: Vous avez choisi 8 localités où vous avez pensé que le genre de service d'information nécessaire n'existait pas. Vous avez déclaré que vous avez dû respecter certaines limites à cause d'un manque de fonds. Supposons que vous n'ayez pas eu de problème d'argent, au lieu de 8 zones, combien en auriez-vous établies en Nouvelle-Écosse et quel serait votre budget?

Le président: Nous pourrions peut-être aborder cette question lorsque nous interrogerons M. Trickey. Comme on l'a dit précédemment, c'est une question de budget.

Le sénateur Carter: M. Padmore est l'agent d'information principal à Halifax et on m'a laissé entendre qu'il a une connaissance générale de la question. C'est M. Padmore qui pourrait dire: «Si nous décidons d'accomplir la tâche que nous croyons nécessaire, nous devons modifier nos zones, nous devons en augmenter le nombre et en créer 12 ou 14 au lieu de 8.» Je voudrais savoir dans quelle mesure vous devriez étendre votre service afin d'accomplir le travail que vous jugez nécessaire.

Le président: Il n'est peut-être pas en mesure de répondre immédiatement. Il est possible qu'il veuille y réfléchir et nous y reviendrons.

M. Ford: Je ne pense pas que ce soit un problème. Il y a environ 7 ou 8 zones où nous avons pensé que le besoin était urgent. Nous ne pouvons pas établir une centaine de zones ou quelque chose de ce genre. Nous en voudrions 7 ou 8, c'est suffisant, où l'on pourrait exécuter ces programmes.

Le sénateur Carter: Vous pensez qu'on ne devrait pas établir plus de 8 zones?

M. Ford: Je voudrais choisir les régions où le besoin se fait le plus sentir, sénateur.

M. Padmore: Monsieur le président, avant de créer un poste d'agent itinérant, nous devons étudier très attentivement la situation qui existe dans une région particulière. Nous pensons qu'en utilisant les moyens existants et en collaborant plus étroitement avec les bibliothèques et d'autres organismes installés là-bas, qui sont des moyens de communication et autres, nous pouvons accomplir dans cette région déterminée ce que nous voulons et il sera donc inutile d'y affecter un agent itinérant. Donc, à mon avis, on ne doit jamais envisager d'affecter un agent itinérant à une région si on peut trouver un autre moyen d'assurer ce service. Nous devons considérer d'abord toutes les possibilités et maintenir le nombre d'agents itinérants au strict minimum parce que ce n'est pas l'objectif visé. Nous cherchons à accroître les relations entre les services existants et les habitants de la région qui essaient d'entrer en rapport avec ces services d'information. C'est une réponse de principe, mais c'est certainement la méthode que nous adoptons. Par conséquent, on devra étudier chaque zone très attentivement et, à mon avis, il n'est pas recommandable de donner un chiffre approximatif, qui serait imprécis et erroné.

Le sénateur Carter: Le seul intérêt d'une expérience, c'est d'essayer de savoir ce qu'il faut faire. Si j'ai bien compris, il s'agissait bien d'une expérience et, d'après les résultats, vous tireriez des conclusions. Si vous avez conclu que 8 zones sont suffisantes, c'est tout ce que je désire savoir. Si vous concluez que ce nombre est insuffisant pour mener à bien cette tâche, je voudrais savoir le nombre supplémentaire qu'il faut pour y parvenir en fonction de la situation qui existe là-bas.

M. D'Avignon: A mon avis jusqu'ici, les expériences que nous avons effectuée ont été couronnées de succès. M. Ford a présenté une proposition, un plan prévoyant qu'au lieu d'avoir un plus grand nombre d'agents itinérants en

Nouvelle-Écosse, et au Manitoba, on en affectera graduellement quelques-uns au Nouveau-Brunswick, l'année prochaine, et peut-être en Alberta et en Saskatchewan. Je ne me rappelle pas exactement, mais un programme a été établi, quoique nos efforts soient limités à cause de notre budget et nous devons procéder assez lentement.

Il s'agit également de choisir le personnel approprié; je ne pense pas que nous puissions recruter un grand nombre de nouveaux agents et leur donner une formation. Un plan précis a été établi. Actuellement, nous pensons que l'expérience a été couronnée de succès. A mon avis, nous touchons un secteur du public qui ne l'a pas été auparavant. Nous nous adresserons au Conseil du Trésor en vue d'obtenir des fonds supplémentaires, des sommes modiques, pour poursuivre notre effort et ce ne sera plus une expérience, parce qu'à mon avis, nous avons prouvé que c'est réalisable.

Le sénateur Carter: Mais votre expérience n'a lieu que dans deux provinces; il y en a huit autres et jusqu'à présent, vous n'avez qu'un agent à Terre-Neuve qui est aussi grande que la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick pris ensemble. Si vous devez exécuter ce projet, vous devez penser à l'ensemble du Canada.

Le président: Sénateur, je dois donner la parole à d'autres membres du Comité, mais nous reviendrons à cette question lorsque nous interrogerons M. Ford.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, j'ai passé toute ma vie dans le domaine des communications et pendant une heure ou plus, j'ai vécu ici un rêve. Nous avons maintenant la preuve que le système fédéral d'information est complètement insatisfaisant. Ce genre de service coûte plusieurs millions de dollars, et nous devons recourir à un agent qui ira donner des explications aux intéressés sur les informations qu'on leur communique. C'est un rêve, c'est merveilleux. Pour 20,000 habitants, nous recrutons un agent qui leur fournira des renseignements. Donc, nous disons en fait que tout le système fédéral d'information est inutile.

Je ne comprends pas pourquoi on fixe un délai pour l'exécution de ce projet. Pourquoi n'appuyons-nous pas complètement Information-Canada, parce que je ne suis pas sûr que les explications qu'on nous a données illustrent bien ses fonctions. C'est un travail merveilleux, je ne le nie pas. S'agit-il d'assistance juridique? De service social? De bien-être social? C'est tout ce que vous voulez, sauf de l'information. A de nombreux égards, il peut s'agir d'un service très dangereux, parce que d'après les témoignages que j'ai entendus, on conseille les gens, sur le plan juridique, évidemment, et vous avez dit que lorsque vous les rencontrez, c'est pour leur donner de tels conseils. Il est possible que ce soit néfaste et qu'on induise le public en erreur. Toutefois, ce n'est pas mon principal argument. Mon principal argument c'est que le moyen le plus facile d'effectuer un travail d'information, consiste à charger quelqu'un d'aller parler aux membres du public, mais il est impossible de justifier ces frais. C'est la fonction des organes d'information.

Le président: J'ai une question supplémentaire dans la même veine. Mme Nickerson a décrit le cas particulier d'un retraité qui ignorait son âge. Je me demande combien d'heures elle y a consacrées. Elle pourrait peut-être nous donner une estimation, approximative évidemment, du nombre d'heures qu'elle a consacrées jusqu'ici à ce cas.

Mme Nickerson: Je m'excuse, mais il m'est difficile de vous donner une estimation. Je dirais probablement trois jours.

Le président: Trois journées de travail.

Le sénateur Grosart: C'est un cas particulier, mais certainement pas un cas type. Il y a de nombreux cas qui n'exigent que quelques minutes; donc, je n'insiste pas.

Ce qui m'inquiète au sujet de ces renseignements, c'est que vous devez revenir et dire: «Personne ne comprend cette brochure.» Nos organismes gouvernementaux ont un siècle d'expérience dans ce domaine. Ma conception d'Information Canada était que cet organisme fasse quelque chose, à la source, à ce propos. Pour chaque groupe de 20,000 habitants d'un bout à l'autre du Canada, il est très simple d'engager quelqu'un et peut-être d'avoir un agent d'information itinérant. Mais ce n'est pas de l'information. Vous pouvez le faire en allant de l'un à l'autre. C'est le moyen le plus coûteux de transmettre des renseignements. Vous pouvez dire que nous allons le faire seulement dans certaines régions, mais qui allez-vous recruter pour savoir si à Greenwood dans Toronto, il y a 50 ou 60 p. 100 d'habitants pratiquement illettrés. Je ne sais pas comment vous procédez. Il est possible que vous découvriez que la majorité de ces illettrés sont des universitaires. Le choix des localités n'est pas un compliment pour la localité choisie.

Le président: Sénateur, je me demande, étant donné le genre de questions que vous posez, s'il ne serait pas utile que M. Ford soit à notre table.

Le sénateur Grosart: Je sais qu'on peut dire que c'est justifié parce que c'est une chose merveilleuse à accomplir. C'est exactement comme si on disait que s'il y avait un médecin pour dix habitants, nous n'aurions pas de problèmes de santé. Je ne critique pas le service lui-même. Je demande quel rapport il a avec Information Canada?

M. Ford: Monsieur le président, à Toronto, le sénateur Grosart et moi étions dans le domaine des relations publiques presque en même temps, mais nous n'avons jamais eu l'occasion de nous rencontrer. Sénateur, je comprends ce que vous voulez dire. Je pense qu'il existe un grand nombre de gens qui lisent les journaux et qui peuvent obtenir des renseignements de la façon normale, mais il y en a d'autres qui ne le peuvent pas. Ce programme vise à atteindre ces personnes-là. Nous ne préconisons pas d'affecter 40 agents à Toronto et de les répartir dans toute la région, afin que chaque groupe de 20,000 citoyens puisse avoir un agent favori qui sera le porte-parole de leur gouvernement fédéral favori, mais après trois ans de recherches et d'efforts, nous avons constaté qu'il existe des régions du Canada où il faut utiliser un genre différent de communication, et c'est tout ce que nous faisons. Nous espérons que les leçons tirées de notre activité changeront, dans une certaine mesure, le caractère du travail d'information fait ici à Ottawa, mais je ne préconise pas que ce programme remplace les organes d'information de masse pas plus que de changer certains programmes d'information des ministères. Ceux-ci devront toujours continuer et, en général, compte tenu de leurs objectifs, ils sont efficaces. Mais comme je dis . . .

Le sénateur Grosart: Je suis tout à fait d'accord là-dessus, mais il m'est impossible de croire qu'il existe un aussi grand nombre de gens qui par exemple n'ont pas de radio.

M. Ford: Il s'agit d'interpréter ce qu'on entend à la radio. Comme le sénateur s'en rend bien compte, comprendre et écouter sont deux choses différentes. Il y a des gens qui sont embrouillés et nous essayons simplement de les aider, en les renseignant plus amplement sur leurs droits. Je pense que c'est utile. Jusqu'à ce jour cela n'a pas encore été fait par le gouvernement fédéral et, comme le sénateur le sait, le gouvernement fédéral investit un tas d'argent dans des programmes destinés à aider les citoyens qui, peut-être, n'obtiennent pas des renseignements de la même façon que ceux qui appartiennent aux paliers supérieurs de l'échelle socio-économique. Donc, compte tenu des sommes dépensées par le gouvernement fédéral pour ces programmes, il me semble qu'il devrait dépenser un peu plus pour renseigner ces gens sur l'objet de ces programmes.

Le sénateur Grosart: J'en conviens, mais je ne pense pas que vous pourrez le faire dans des régions désignées en vous adressant à chaque particulier, parce que c'est la façon la plus coûteuse de procéder et un aveu total d'inefficacité lorsque vous déclarez: «Nous ne sommes pas aptes à communiquer avec quelqu'un.»

Prenons le petit pourcentage de Canadiens illettrés. Ce terme «analphabétisme de fait,»—vous connaissez mes opinions sur le jargon du service social, elles sont bien connues.

M. Ford: Oui, je comprends, sénateur.

Le sénateur Grosart: Et je suis désolé de voir Information Canada l'adopter, parce que le jargon est partout un obstacle à la communication. J'espère qu'Information Canada fera un effort pour s'en débarrasser et que vous serez le premier à l'admettre.

M. Ford: Certainement je l'admets, sénateur.

Le sénateur Grosart: Oui, je le sais, monsieur Ford.

M. Ford: Monsieur le président, si vous me permettez de traiter ces autres points, je conviendrais avec le sénateur que la communication de personne à personne est le moyen le plus coûteux. C'est pourquoi, même dans le programme des agents itinérants, nous avons insisté sur la nécessité d'utiliser les moyens communautaires et les organismes d'information, afin que la localité ne compte pas entièrement sur nous. En fait, je voudrais avoir des agents sur place qui peuvent juger la situation, se rendre compte des moyens dont dispose la communauté et qu'ils en informent, disons, notre centre à Halifax, avec l'idée d'utiliser les moyens communautaires. Nous préférons ne pas affecter d'agents itinérants à une région s'il existe un autre moyen de communiquer des renseignements, de s'adresser à des groupes, d'utiliser les organes d'information locaux, afin de ne pas avoir recours autant que possible à cette relation de personne à personne, qui j'en conviens, est coûteuse.

Le sénateur Grosart: Je suis d'accord avec vous.

Le président: Néanmoins, ce qui m'a frappé dans le témoignage de Mme Nickerson c'est qu'à mon avis, elle se considère, et je donne la meilleure interprétation possible, soit comme une assistante sociale, soit comme un magistrat, au sein d'une cellectivité.

Le sénateur Grosart: C'est exact.

Le président: . . . par opposition à agent de communications. Je pense que c'est ainsi qu'elle se considère, parce que c'est ainsi qu'elle peut le mieux remplir ses fonctions.

Le sénateur Grosart: Et c'est le genre de personne qu'elle est vraiment; je ne doute pas le moins du monde qu'elle accomplisse ses fonctions de façon admirable. Je suis très impressionné par ce qu'elle dit faire.

M. Ford: Je voudrais ajouter, monsieur le président, que nous ne sommes pas des travailleurs sociaux ni des avocats, et que nous ne prétendons pas l'être. Dans certaines circonstances, nous n'avons simplement qu'à diriger une personne vers les bureaux d'assistance judiciaire de la province, où on les aidera. Ce que nous essayons de faire, toutefois, c'est d'expliquer de quoi il s'agit à ceux qui nous consultent afin qu'ils puissent utiliser ces renseignements. En ce sens, nous ne pouvons nous contenter de leur remettre un exemplaire de la loi ou une brochure, qu'ils ne comprendraient peut-être pas. Il faut leur fournir des explications. Nous devons leur consacrer une bonne partie de notre temps. Dans certains cas, nous devons les accompagner au bureau de la Main-d'œuvre où ils auraient peut-être hésité à se présenter seuls. Voilà donc pour les communications. C'est fournir des renseignements par des moyens de communications qui sont vraiment efficaces.

Il existe un certain nombre d'autres cas dans la région messieurs, les sénateurs, dont madame Nickerson peut s'occuper beaucoup plus rapidement; il y en a d'autres qui prennent du temps. Certains peuvent être réglés en deux ou trois minutes au téléphone. Cela dépend. Lorsqu'une personne vient nous voir pour nous exposer son problème, nous avons toujours dit qu'il faut l'aider tout en la dirrigeant ailleurs. Nous n'avons pas l'intention de renvoyer un pensionné qui nous demande de l'aider à écrire une lettre et je ne crois pas que le sénateur le voudrait. Cela représente un certain pourcentage de nos visiteurs mais il y en a une grande quantité d'autres où il est beaucoup plus facile d'amener la personne, par exemple, au bureau de la Main-d'œuvre et . . .

Le sénateur Grosart: Je ne veux pas entrer dans tous les détails. Je me contenterai de dire ceci: s'il s'agit d'une phase expériementale—et j'espère qu'il s'agit d'expériences ou de projets de recherche—j'espère que vous serez en mesure d'en informer les ministères. Nous entrons ensuite évidemment, monsieur le président, dans le domaine beaucoup plus vaste de ce qu'est le rôle d'Information Canada. Ce que je demande vraiment, c'est: Est-ce là le rôle d'Information Canada? Je ne le crois pas.

Le président: Le sénateur Perreault veut poser une question supplémentaire à ce sujet et nous reviendrons ensuite à la questions du rôle plus étendu d'Information Canada.

Le sénateur Perrault: Monsieur le président, on a fait mention du temps consacré par Mme Nickerson à régler ce problème très sérieux d'un bénéficiaire de la pension de vieillesse. L'idée m'est venue, du fait que j'ai fait partie pendant de nombreuses années d'assemblées législatives provinciales et de la Chambre des communes, que tout député qui se respecte jugerait que ces cas relèvent de sa responsabilité. Il est certain que le temps de Mme Nickerson aurait été mieux employé, si elle-même ou tout autre personne travaillant à Information Canada, avait communiqué avec le député du comté. C'est justement pour s'occuper de cas semblable; qu'il reçoit une indemnité parlementaire. Je me suis occupé moi-même de centaines de ces cas. Demandez à un employé d'Information Canada de

passer trois jours à faire des recherches pour vérifier l'âge d'une personne qui demande la pension de vieillesse est un mauvais investissement de temps et d'efforts. Il n'aurait fallu qu'un simple appel téléphonique au député élu, où qu'il fût, et s'il avait refusé d'agir, il aurait mérité d'être battu aux prochaines élections.

Le deuxième point que je veux faire ressortir est le suivant: l'erreur continuelle d'Information Canada—et je connais bien le domaine des communications également—c'est que le citoyen ordinaire ne sait pas comment communiquer avec cet organisme. Pourquoi, par exemple, ne pas tout simplement inscrire le numéro de téléphone au début des pages jaunes dans tous les annuaires téléphoniques du Canada, sous la rubrique «Numéros essentiels souvent demandés»? Quelqu'un y a-t-il déjà pensé?

M. Ford: Nous le faisons, monsieur le sénateur.

Le sénateur Perrault: Je ne l'ai pas vue dans l'annuaire de Vancouver. Il peut fort bien y être, mais il n'est pas au tout début de l'annuaire. En toute sincérité, les gens ne savent pas comment s'y rendre. Si le plan général est finalement d'affecter une personne qui usurpe en réalité les fonctions d'un député, je ne peux l'accepter. Je ne pense pas qu'un agent d'Information Canada soit sensé agir en qualité d'ombudsman, parce que c'est la fonction du député et que c'est lui qui doit la remplir s'il veut être de quelque utilité.

Le sénateur Croll: Mme Nickerson n'a-t-elle pas dit qu'elle s'occupe des problèmes qui se présentent? Les employés ont un programme à cette fin. Si quelqu'un entre dans les bureaux d'Information Canada et fait part de son problème, elle essaie de le résoudre. Est-ce que ce n'est pas vraiment ce qu'elle fait?

Le sénateur Perrault: Sénateur, je propose que lorsque quelqu'un se présente avec un problème, les employés d'Information Canada communiquent immédiatement avec le député et lui disent: «Nous avons ici un de vos électeurs qui a tel ou tel problème à résoudre». C'est au député de s'en occuper. Ses fonctions ne consistent pas à discuter de la crise du Moyen-Orient à son Assemblée législative. Son premier devoir est justement de s'occuper de cas de ce genre-là.

Le sénateur Croll: C'est la première question que j'ai posée . . .

Le président: Messieurs les sénateurs . . .

Le sénateur Croll: Simplement à titre de précision, c'est la première question que j'ai posée. Dans le passé, cela semblait normal, mais ce n'est pas aussi normal aujourd'hui que ce l'était de votre temps et du mien, Sénateur Perreault. Je veux dire que le député est occupé quelque part ailleurs. Les électeurs connaissent à peine son nom ou, trop souvent, l'ignorent même. Je pensais qu'on aurait pu faire appel aux fonctionnaires municipaux.

Le sénateur Perreault: Puis-je alors poser cette question? Dans combien de cas Information Canada communique-t-il avec des députés?

M. Ford: Monsieur le président, je comprends ce que veut dire le sénateur et je ne suis pas en désaccord avec lui là-dessus. Tous nos agents itinérants sont en relations avec les députés de leur région et la plupart d'entre eux les rencontrent assez souvent, que ce soit au niveau régional ou provincial. Il arrive fréquemment que le député leur dise: «Cela va me prendre de trois à quatre jours. Si vous pouvez obtenir les renseignements dont il ou elle a besoin, ce sera parfait, ce sera excellent! Ce qui importe, c'est qu'il y ait quelqu'un qui s'en occupe.»

Le sénateur Perrault: Laissez-moi vous dire que j'ai été député pendant 14 ans et que le bureau d'Information Canada n'a pas communiqué avec moi une seule fois.

M. Ford: C'est sans doute, sénateur, que nous n'avions pas de bureau. Si vous le voulez, nous pourrions peut-être envisager la possibilité d'en ouvrir un. Nous ne voulons en aucune façon empiéter sur le rôle du député élu, mais plutôt entrer en contact avec lui et traiter des problèmes qui relèvent en grande partie de la Fonction publique. Nous ne rencontrons aucune difficulté au Manitoba ou en Nouvelle-Écosse avec les représentants élus. Ils savent ce que nous faisons. Nous comprenons leur rôle et ils nous envoient très souvent des personnes qui ont des ennuis et ont besoin de renseignements. Ils nous considèrent comme une branche de la Fonction publique dont le but est de rendre service aux citoyens. Nous n'avons aucun problème là-bas.

Le sénateur Smith: Monsieur le président, je me demande si je pourrais faire un commentaire ici.

Le président: Est-ce dans le même ordre d'idée? Le sénateur Grosart a la parole maintenant.

Le sénateur Smith: Oui, c'est à ce sujet même.

Ma propre circonscription, mise à part celle que je représente au Sénat, est justement située dans la région dont Mme Nickerson est originaire. Non seulement elle a eu la courtoisie de m'inviter, mais j'ai été très heureux de m'entretenir longuement avec elle lorsqu'elle est entrée en fonctions, et j'ai été très impressionné par les efforts qu'elle déployait. Si j'avais été son représentant à la Chambre des communes, j'aurais été très reconnaissant que quelqu'un comme elle rende ces services. Il ne faut pas oublier que de nos jours, la plupart des députés doivent demeurer à Ottawa et je viens de faire un dessin que j'ai montré à mon collègue illustrant la distance géographique qui existe entre un député et ceux qui ne savent pas écrire et je parle ici de ceux qui n'écrivent pas de lettres. Lorsque je représentais cette circonscription en 1949, en qualité de député de la Chambre des communes, je ne recevais pas beaucoup de lettres et je sais pourquoi. Ils ne savent pas écrire en ce sens qu'ils se sentent incapables de le faire et il n'y a pas personne pour les y aider. Bien des habitants de la région sont heureux de pouvoir compter sur les services de Mme Nickerson. Je suis tout à l'idée d'envoyer des personnes comme elle dans des régions choisies.

Le président: Personne ne prétend, à mon avis, que le travail n'est pas bien fait, mais le sénateur Perrault voulait souligner, je crois, que plutôt de suivre le cas précis du pensionné qui ne pouvait prouver son âge, il aurait été plus efficace de renvoyer l'affaire au député qui, comme l'a mentionné le sénateur Perrault, est beaucoup mieux placé pour régler ce genre de problème.

Le sénateur Perrault: Voilà précisément la question, monsieur le président. Chaque député à Ottawa a à son service deux secrétaires et un appel téléphonique au député aurait réglé ce problème.

Le sénateur Smith: Et qui doit payer l'appel?

Le président: Je crois qu'il faudrait maintenant revenir au sénateur Grosart.

Le sénateur Grosart: Il s'agissait d'une longue question supplémentaire, monsieur le président.

J'aimerais revenir à ce rôle et je tiens simplement à préciser que ce n'est pas le député qui est en cause, mais le membre de l'Assemblée législative, les membres élus du conseil scolaire, les membres élus ou nommés des services publics. Dans cette région de 20,000 habitants, on compte, je suppose, au moins une douzaine de représentants élus d'une sorte ou d'une autre. En même temps, je ne suis pas complètement d'accord à ce sujet, car les représentants élus sont fort différents. J'ai eu affaire à des députés et ils ne sont pas tous les mêmes. Certains ne se font pas élire parce qu'ils ne s'occupent pas de leurs affaires, et ainsi je ne compterais pas trop sur eux. Toutefois, je voulais simplement souligner ceci: est-ce le rôle que doit remplir Information Canada? Voilà ce que je demande. Je ne tiens pas à me répéter; je ne dis pas que ce n'est pas un effort remarquable. C'en est un. Mais est-ce bien son rôle?

M. Ford: C'est le rôle d'Information Canada, mais ce n'est pas notre seul rôle. Nous examinons ici l'une des tâches que remplit Information Canada et qui consiste à fournir des renseignements aux personnes qui en ont besoin.

Le sénateur Grosart: J'en conviens.

M. Ford: A mon avis, sénateur, en ce qui concerne les changements à apporter, cette situation pourrait donner de bons résultats. Si nous travaillons sur place et si nous comprenons les besoins et les aspirations des habitants des diverses régions de notre pays, nous pouvons en retour informer les ministères et peut-être en résultera-t-il certains changements audacieux de l'appareil administratif à Ottawa. Nous ne disons pas qu'il s'agit de notre seule préoccupation, car nous nous occupons de bien d'autres domaines, mais nous estimons que ce travail serait utile, et la preuve en est faite.

Le sénateur Grosart: Bien entendu, il est utile. Il le serait aussi si vous disposiez de six fonctionnaires itinérants dans la région et il le serait encore davantage si vous en aviez douze. Je ne dis pas que ce travail ne soit pas utile; je demande simplement si Information Canada devrait remplir ce rôle. Je crois que non.

M. Ford: A cet égard, sénateur, et avec tout le respect qui vous est dû, je crois qu'Information Canada pourrait remplir ce rôle car sans lui, si nous ne disposons pas de personnes compétentes dans la région, et la région de l'Atlantique ne compte pas un si grand nombre d'habitants, nous ne connaîtrons pas les besoins de ces habitants ni les renseignements qu'ils désirent. Nous ne serons pas en mesure de faire connaître à ceux qui conçoivent des programmes d'information, ici à Ottawa, le besoin de communication avec les habitants de la région de l'Atlantique, du Québec ou de la Colombie-Britannique. Ce besoin d'information existe vraiment.

Le sénateur Grosart: Ou même à Toronto. Je ne nie pas la valeur de ce travail, et vous n'avez pas à m'en convaincre.

M. Ford: Je tiens simplement à souligner, sénateur, qu'il n'existe pas véritablement de programme national d'information. Notre pays compte des quantités de régions fort différentes et, à notre avis, il faut qu'il y ait quelqu'un sur place pour communiquer les renseignements à Ottawa de façon à ce que nous puissions dire: «Oui, voilà une bonne façon de formuler ce programme afin que les habitants de cette région puissent le comprendre et l'évaluer après qu'il a été appliqué par ceux qui sont sur place.» A mon avis, voilà l'une des façons de réaliser des changements nécessaires.

Le sénateur Grosart: Vous avez répété la même chose à six reprises et j'ai dit que j'étais d'accord avec vous. Toutefois, je crois qu'Information Canada ne devrait pas remplir ce rôle et si c'est le cas, qu'a-t-on fait depuis cent ans dans les ministères où l'on a probablement dépensé des centaines de millions de dollars en information? Et maintenant vous dites que nous devons envoyer des fonctionnaires d'Information Canada dans les diverses régions afin de connaître les besoins à cet égard.

Vous avez peut-être raison mais si c'est le cas, j'espère que vous communiquerez certains renseignements à Ottawa, que vous imposerez un certain contrôle de ces renseignements et que vous effectuerez les études dont nous avons besoin ici. Dites-nous par exemple combien de tracts chaque ministère publie, à quel sujet et dans quel but? A-t-on l'intention d'atteindre directement ces personnes ou s'agit-il de passer par certaines étapes d'information au niveau des média avant de les atteindre? Il serait impossible de rejoindre tout le monde.

J'ajouterais même que si vous avez l'intention d'assumer cette tâche, vous aurez besoin de milliers d'agents itinérants. Il est facile de parler de Shelburne, mais je peux nommer plusieurs quartiers de la ville de Toronto où on trouve beaucoup plus d'ignorants de l'organigramme du gouvernement. Si on divise cette ville en quartiers de 20,000 habitants, il est fort probable que tous, sauf peut-être dans une dizaine de ces quartiers, ignorent comment se renseigner. Pas un seul citoyen canadien ne sait automatiquement quel ministère est responsable d'un sujet précis se rapportant aux droits des particuliers. Moi-même je ne le sais pas; pourtant je scrute le tas de paperasse qui s'accumule sur mon bureau avant de la jeter. J'ai donc l'impression que vous vous chargez d'une tâche impossible et marginale en oubliant la plus importante.

M. Ford: Monsieur le président, je crois que le sénateur et moi sommes d'accord. Je dis tout simplement que nous essaierions tout simplement de placer des agents itinérants dans certains endroits choisis non seulement pour aider les personnes qui y habitent mais pour se servir de ces renseignements, sénateur, afin d'améliorer le fonctionnement du système de communication à Ottawa. Ainsi, nous aurions peut-être besoin de moins en moins d'agents itinérants. Le véritable but du programme c'est d'améliorer les communications au niveau fédéral. Nous sommes donc d'accord, monsieur le président.

Le sénateur Grosart: Mais c'est la première fois que vous en parlez.

M. Ford: Je n'ai donc pas réussi à faire comprendre ma pensée puisque c'est ce que je voulais dire.

Le sénateur Grosart: Si dès le début on avait dit que c'était là l'un des buts principaux du programme, j'aurais immédiatement été d'accord avec vous. Mais il serait inconcevable d'entrer en communication avec chaque individu.

M. Ford: Ce n'est pas son but; nous sommes d'accord, sénateur.

Le président: Vous pourriez peut-être répéter sa fonction principale?

M. Ford: Monsieur le président, le but principal du programme est d'obtenir des diverses régions des renseignements qui nous permettrons d'améliorer le système de communication du gouvernement fédéral.

Le sénateur Croll: Ma question supplémentaire se rapporte au point que vous avez déjà souligné. Pouvez-vous me nommer un seul document informatif en provenance d'Ottawa qui a été modifié à la suite de recommandations d'Information Canada?

M. Ford: Je n'en ai pas ici.

Le sénateur Croll: Pourriez-vous vous souvenir d'un cas?

M. Ford: Oui, un certain nombre de programmes pour lesquels nous avons travaillé en collaboration avec les ministères afin d'en améliorer la qualité.

Le sénateur Croll: Donnez-nous des noms.

M. Ford: Le ministère des Affaires des anciens combattants, l'admissibilité des anciens combattants et l'harmonisation du nouveau programme avec l'ancien; plusieurs brochures traitant de la santé et du bien-être social. Nous éprouvons quelques difficultés avec le régime de pensions du Canada.

Le sénateur Croll: Vous dites que certains ministères ont tenu compte de quelques-unes des recommandations, fondées sur les données que vous possédez dans le domaine, que vous leur avez faites?

M. Ford: C'est exact, sénateur.

Le sénateur Croll: Pourriez-vous nous fournir ces documents lors de la prochaine séance du Comité?

M. Ford: Oui, sénateur. Nous possédons quatre ou cinq feuillets de renseignement, polycopiés au lieu d'être en couleur sur papier glacé avec des graphiques en quatre couleurs. L'un d'entre eux indique à un ancien combattant de 60 ans s'il a droit à une, deux, trois, ou quatre allocations, et où il doit faire sa demande. A mes yeux, ce sont de bons renseignements.

Le sénateur Croll: Ce n'est pas ce que vous avez dit. Nous ne parlons pas du tout de la même chose.

M. Ford: Vous demandez des exemples de changements; je vous en donne. Nous avons travaillé de concert avec le ministère pour rédiger ce feuillet.

Le sénateur Croll: Le ministère a-t-il publié ce feuillet?

M. Ford: Non, sénateur. Nous avons travaillé avec le ministère afin de veiller à ce qu'il soit publié.

Le sénateur Croll: Par qui?

M. Ford: C'était un travail fait en collaboration avec nos rédacteurs d'Ottawa et les hauts fonctionnaires du ministère.

Le sénateur Croll: Qui l'a publié?

M. Ford: Je crois que c'était un travail de collaboration.

Le sénateur Croll: A leur palier ou au vôtre?

M. Ford: Qu'entendez-vous par «leur»?

Le sénateur Croll: Au niveau du ministère.

Le sénateur Grosart: Qui a assumé les frais du feuillet?

M. Ford: Il s'agissait d'un document polycopié et je crois que c'est nous qui avons payé.

Le sénateur Croll: Je vous ai demandé de nous citer un exemple où vous aviez réussi à convaincre le ministère d'effectuer un changement et vous n'avez pas encore réussi à en nommer un seul. Voilà la problème. Nous espérions que vous auriez pu le faire.

M. Ford: Oui, sénateur, comme je l'ai dit au sénateur Grosart, c'est ce que j'espérais pouvoir faire. Toutefois, n'oubliez pas que ce programme n'est mené que depuis six mois et à titre expérimental. Je ne peux épurer toutes les publications gouvernementales en six mois en me basant uniquement sur deux petits projets entrepris en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. J'admets cependant qu'il faudra convaincre les ministères concernés de faire les modifications qui s'imposent si l'on veut réussir.

Le sénateur Desruisseaux: S'agit-il encore d'un programme pilote?

M. Ford: Oui, monsieur le président, il n'y a pas de programme permanent.

Le sénateur Grosart: M. Ford, vous venez à mon avis de nous parler d'une deuxième fonction très importante. Il s'agit de réécrire ou, comme vous l'avez dit, de procéder à une épuration. Vous avez dit qu'on ne pouvait du jour au lendemain mettre les choses en ordre, déclaration très importante qui implique que les documents ont besoin d'être épurés et je suis d'accord avec vous. Si cela s'avérait une deuxième fonction . . .

Le président: N'est-ce pas la même chose que la fonction première?

Le sénateur Grosart: Non.

Le président: Pourriez-vous souligner la différence entre les deux?

Le sénateur Grosart: La première est de renvoyer les documents au ministère qui les rédigera lui-même à nouveau, la seconde est de les réviser sur place. La différence est dans ce qu'il en coûte pour ces deux tracts et je voudrais éviter que le contribuable ait à assumer ces frais. Il vaudrait mieux que la première réponde au besoin. Il s'agit de deux fonctions distinctes car cela revient à dire: «Qu'elle est le rôle d'Information Canada?» A mon avis, il devrait prendre en main toute l'affaire et épurer au niveau des ministères où il faudrait commencer.

Le président: Vout êtes donc d'accord avec sa fonction première.

Le sénateur Grosart: J'appuie les deux car elles sont aussi utiles et efficaces l'une que l'autre et amèneront une meilleure utilisation de la main-d'œuvre et des cerveaux d'Information Canada que cette méthode de personne à personne.

Ce qui me préoccupe c'est qu'on finit par dire que tout est tellement mauvais et que finalement on se trouve dans une situation où on doit demander à chaque personne si elle connaît ses droits. On met évidemment ici l'accent sur les droits. Nous en avons déjà discuté à un autre palier. Cela, sans conteste, s'applique à Mme Nickerson. Je sais qu'elle se préoccupe du fait que les gens ne connaissent pas leurs droits et ignorent comment les faire valoir. C'est très compréhensible.

Il y a aussi bien entendu un autre domaine qui n'a rien a voir avec les droits. Il s'agit de l'information et j'en reviens à la question de l'ignorance des moyens d'information. Il ne doit pas y avoir une seule personne au Canada, intéressée au football, qui ignore que le match de la coupe Grey sera télédiffusé dimanche prochain. Si on a ainsi réussi à communiquer un tel renseignement, cela prouve qu'on peut donc se servir des média d'information pour informer le public.

J'aimerais terminer en disant que j'espère qu'une telle expérience apportera des renseignements se rapportant à ces domaines. S'agit-il de pensions? Sûrement, sans oublier les invalides, les aveugles et d'autres. Il règne une inégalité totale car ceux qui ont des droits et l'ignorent ne peuvent pas les exercer. J'espère qu'à un moment donné on établira un plan à l'échelon supérieur qui indiquera les régions où il faut absolument faire quelque chose. Je regarde parfois la télévision et je me rends compte que c'est ce que font les sociétés. Elles connaissent les points sensibles. Le CP essaie de nous persuader qu'il n'est pas seulement une société de chemins de fer et d'aviation. Il croit important de prouver qu'il administre une chaîne d'hôtels et qu'il s'occupe du forage pétrolier. A mon avis, si on réussit à découvrir ces domaines sensibles, Information Canada jouera alors un rôle actif. Il n'y a rien à redire à cela pourvu qu'il n'ait pas pour but de continuer à combler les insuffisances du système de communications mais plutôt celui de l'améliorer.

M. Ford: En résumé, monsieur le président, j'admets que c'est son rôle le plus important. Nous devons pénétrer les régions pour y recueillir les renseignements nécessaires à nos programmes d'information afin que ces derniers soient plus efficaces.

Le sénateur Grosart: Ce sont les meilleures nouvelles que j'ai entendues aujourd'hui.

Le sénateur Desruisseaux: Monsieur le président, on a répondu à presque toutes mes questions, je n'ai donc par l'intention d'insister. J'ai travaillé dans le domaine des communications pendant plus de 12 ans—à la radio, à la télévision, dans les revues et les journaux—et les articles traitant d'Information Canada m'ont enthousiasmé. J'ai été impressionné par ce que vous avez dit. J'ai lu un document intitulé: «Un bref exposé des projets de développement d'Information Canada en Nouvelle-Écosse et au Manitoba» dans lequel vous dites:

> Le but de ce programme est de tenter de mettre les citoyens et les ministères dans une meilleure position pour décider des programmes et des services gouvernementaux.

J'étais curieux de savoir ce que vous entendiez par «décider». Ensuite j'ai lu:

> Son but est d'aider à transmettre à la population une information opportune, exacte, équilibrée et utile et de rapporter aux ministères la réaction du public.

Je me demande si nous avons assez détaillé ces deux points.

M. Ford: Le texte a été rédigé ainsi, sénateur, parce que c'est notre rôle d'expliquer les programmes du gouvernement. Notre tâche n'est pas de manipuler les gens afin qu'ils se sentent obligés de faire partie d'un programme. Il nous faut aider une personne à prendre elle-même la décision. Nous aidons les citoyens à comprendre ce qui se passe.

De la même façon, comme j'en ai discuté avec le sénateur Grosart, nous rapportons la réaction aux ministères afin de leur permettre de prendre les décisions en fonction de leurs programmes d'information. Ainsi, à la suite d'un de nos rapports, la Commission de l'assurance-chômage a ouvert un nouveau bureau dans la région francophone de la Nouvelle-Écosse. C'était le premier bureau dans cette région. La Commission n'avait pas pris conscience du problème. Elle a adapté son programme de façon à ce qu'il soit plus utile dans cette région. Nous ne pouvons qu'améliorer l'administration et la qualité des programmes gouvernementaux.

Le sénateur Grosart: Je n'aime pas isoler des cas mais celui-ci est sans doute typique. Il s'agit du cas du retraité cité par Mme Nickerson qui a jugé nécessaire pour diverses raisons de s'occuper de lui et d'agir un peu à titre d'avocat ou de député. Serait-il plus sensé si, conformément à votre politique, vous disiez à vos agents comme Mme Nickerson: «Lorsque vous rencontrez de tels cas, insistez auprès du gouvernement pour qu'ils envoient un fonctionnaire en disant: «Il s'agit d'un cas de manque d'information. Ce retraité a besoin de renseignements et d'aide. Dressez un dossier de son cas et venez nous en parler par la suite».»

Il faudrait sans doute plus de temps pour que les fonctionnaires du ministère s'en occupent mais au moins vous seriez alors un véritable catalyseur au niveau régional. Vous pousseriez les fonctionnaires à agir, à accomplir les tâches que vous essayez d'assurer. Ce n'est pas un véritable travail d'information. Vous avez dû vous en rendre compte.

M. Ford: Oui. Au point où en est actuellement le programme, nous essayons de fournir un service. Nous faisons tout en notre pouvoir pour servir les usagers et pour mieux comprendre les besoins de la collectivité. Je ne saurais reprocher à Mme Nickerson d'avoir pris le temps d'aider cette personne. Il est fort possible qu'il n'y ait pas de bureau en cet endroit et cela semblait la bonne manière de traiter ce cas. Mais cet incident nous a permis, sénateur, de comprendre un peu le rôle que joue l'information dans des problèmes de ce genre. Nous apprenons tous les jours. Certains cas nous demandent 5 minutes, d'autres une minute, d'autres encore, 3 jours, mais chaque fois, nous apprenons un peu plus et ces connaissances nous servent à leur tour, nous l'espérons du moins, à améliorer le service.

Le sénateur Grosart: Je n'aimerais pas que l'on en vienne au point où le ministère dise: «Information Canada, c'est à vous d'agir»!

M. Ford: Nous ne tentons pas de faire le travail du ministère. Là où le ministère a un représentant, nous disons aux requérants de s'adresser à lui.

Le sénateur Grosart: Quelle genre de collaboration obtenez-vous? Vous ne devez pas en obtenir beaucoup car, animé de la même compassion que Mme Nickerson, j'ai, comme elle, passé des heures sur un seul cas, et uniquement parce que je ne pouvais obtenir du ministère qu'il agisse à moins d'éperonner les fonctionnaires en leur disant: «Ici le sénateur Grosart. Dites à M. Untel de me rappeler». Voilà ce qui me préoccupe.

M. Ford: Les ministères considèrent qu'il s'agit là d'un programme du gouvernement fédéral. A quelques exceptions près, nous avons obtenu d'eux une très bonne collaboration parce qu'ils comprennent qu'il s'agit là d'un effort concerté.

Le sénateur Grosart: C'est sans doute parce que vous faites partie du club et moi, non!

Le sénateur Desruisseaux: Comment faites-vous au sujet de la dernière étape, lorsque vous transférez aux ministères les renseignements reçus du public?

M. Ford: Normalement, ces renseignements arrivent au bureau central d'Halifax. Ils y sont traités, étudiés, et retournés au fonctionnaire principal du gouvernement fédéral attaché au programme dans la région des Maritimes ou, s'il s'agit d'un problème d'envergure, il peut être renvoyé au Comité interministériel, s'il se rapporte à plus d'un ministère. Il est alors discuté et on prend une décision à son sujet. Nous essayons de toujours communiquer les renseignements aux lieux où l'on est en droit d'attendre qu'une décision soit prise. Nous ne sommes pas là pour rédiger de longs rapports qui vont ramasser la poussière sur une tablette. Nous essayons au contraire de les renvoyer dans des endroits où les gens sont capables d'aider ou d'obtenir de l'aide.

Le sénateur Desruisseaux: Est-ce là un service du bureau de l'ombudsman?

M. Ford: Non. Nous ne sommes pas des ombudsmen. Nous faisons partie de la fonction publique fédérale. Nous essayons de rendre plus efficaces la réalisation des programmes et l'acheminement des renseignements. Je crois que les ministères de la région Atlantique reconnaissent en nous des fonctionnaires fédéraux. Nous ne disons pas: «Nous ferons appel aux tribunaux et nous en ferons grand état». Nous essayons de mettre les intéressés en rapport avec la fonction publique fédérale.

Le sénateur Desruisseaux: Les mettez-vous en rapport avec l'ombudsman?

M. Ford: J'ignore s'il existe un Canada atlantique. Les gens viennent nous dire: «Voici un problème», et, à titre d'agents d'information, nous leur expliquons les différentes manières de procéder. Si quelqu'un nous dit: «Je veux aller ici» ou «Je veux aller là»—c'est ce qu'il aimerait faire—nous pouvons l'aider à communiquer avec cette personne. Notre travail consiste en somme à accélérer l'acheminement des renseignements.

Le sénateur Desruisseaux: Vous dites dans votre rapport annuel:

> Il est intéressant de noter que six seulement des quarante-quatre ministères et organismes importants ont un personnel d'information qui se trouve en dehors d'Ottawa.

M. Ford: C'est exact.

Le sénateur Desruisseaux: Avez-vous l'intention de couvrir tout le Canada, s'il le faut éventuellement?

M. Ford: C'est ce que j'essayais de dire lorsque j'ai parlé de la régionalisation. Les bureaux de renseignements du gouvernement fédéral sont situés pour la plupart ici même, à Ottawa et, à moins que quelqu'un ne se trouve à l'extérieur pour les alimenter, la communication en provenance d'Ottawa ne sera pas tellement efficace. Lorsque nous sommes dans la région, nous aidons en effet aux ministères qui n'ont pas d'agents d'information affectés dans ces régions. C'est une partie de notre travail. Ils peuvent ainsi obtenir les renseignements dont ils ont besoin. Tous les ministères ne sont pas tenus d'affecter des agents d'information à l'extérieur et nous n'avons pas au Canada une multitude d'agents d'information.

Le sénateur Grosart: Certains d'entre eux vous consultent-ils avant de rédiger ce premier texte qu'il vous faut parfois rédiger à nouveau? Je sais qu'il s'agit là d'un nouveau programme, mais avez-vous réalisé quelques progrès sur ce point?

M. Ford: Au palier régional, oui, nous sommes consultés au sujet des programmes.

Le sénateur Grosart: Des programmes d'information?

M. Ford: Oui. Comme le sait sans doute l'honorable sénateur, ce programme est encore à ses débuts quant aux autres arrangements qui pourraient être pris à Ottawa.

Le sénateur Desruisseaux: On a déjà répondu à mes autres questions. Je ne cherche rien en particulier; je trouve qu'Information Canada est un service nécessaire. Il prend de l'importance et aide les Canadiens à se rendre compte que leur pays est une entité unifiée et que les renseignements sont à la portée de tous ceux qui les démandant. Cependant, les frais nous gênent un peu. A mon avis, on devrait toujours étudier attentivement l'aspect financier.

Le président: Vous entendez par là ce qu'il en coûte en tout au gouvernement pour assurer les services d'information?

Le sénateur Desruisseaux: Pour tous les projets fédéraux.

Le président: Incidemment, monsieur le sénateur, M. Ford nous a remis—vous en avez je crois une copie—les remarques en marge de la définition des services d'information aux fins de comptabilité, définition qui est en réalité celle de l'équipe spécialisée affectée aux rapports sur l'information. L'un des buts du présent Comité est sans doute de définir le mot «information». Il faut d'abord trouver combien elle coûte. Nous ne semblons pas tellement renseignés sur cette question.

Le sénateur Grosart: Peut-être pourrions-nous persuader M. Ford de rédiger à nouveau ce texte.

Le président: J'en serais bien heureux si M. Ford y consentait.

M. Ford: Je ne crois pas que nous profitions beaucoup d'une nouvelle réduction de ce texte, sénateur.

Le président: Nous faut-il, selon vous, une nouvelle définition d'«information»?

M. Ford: Elle était exacte lorsque le groupe d'étude a complété ses travaux, monsieur le président, ce qui ne veut pas dire qu'elle l'est maintenant. On pourrait y ajouter beaucoup. Nous disions en somme, d'une façon très pragmatique, qu'il s'agissait là d'activités que nous étions en mesure de reconnaître de jour en jour au cours de notre travail. Nous les avons rassemblées et nous avons obtenu le chiffre de 53 millions de dollars. Ce n'était pas parfait, il va sans dire, mais c'était mieux que toute autre information dont nous disposions alors.

Le président: Pouvez-vous nous suggérer des façons de l'améliorer?

M. Ford: J'oserais dire, monsieur le président, que ce travail pourrait être fait en déléguant du personnel dans

les ministères ou en envoyant des questionnaires pour recueillir à nouveau cette information.

Le sénateur Grosart: Ou en triplant le budget!

Le sénateur Desruisseaux: Il y a une autre question que j'aimerais poser au témoin, monsieur le président.

Quel est l'état des relations fédérales-provinciales dans ce domaine?

M. Ford: Les relations sont bonnes dans les provinces où nous travaillons, monsieur le sénateur. Nous convenons, je crois, qu'il est essentiellement très difficile, comme M. Padmore l'a remarqué, d'affirmer qu'un certain renseignement est fédéral, provincial ou municipal. Nombre de renseignements, ou d'autres questions se rapportent un peu aux trois. Nous nous gardons d'être trop bureaucrates à ce sujet et de dire: «Voici ce qui est fédéral; qu'importe le reste». Nous avons établi des liens qui nous permettent de travailler de concert pour renseigner les gens sur la nature des programmes. C'est là parfois notre fonction la plus utile. Elle a été particulièrement mise en valeur à Halifax. Dans d'autres régions, il s'agit simplement d'une liaison téléphonique entre le service provincial et le fédéral. Mais partout, nous nous efforçons de travailler de façon pragmatique au jour le jour avec le service provincial.

Le sénateur Perrault: On a dit aujourd'hui qu'Information Canada existe avant tout pour renseigner la population sur les programmes du gouvernement fédéral. Combien d'appels recevez-vous chaque semaine à ce sujet à votre bureau de Vancouver?

M. Ford: Je regrette, sénateur, de ne pas avoir apporté avec moi ces renseignements. Je vous les obtiendrai sûrement.

Le sénateur Perrault: Tenez-vous des dossiers à ce sujet?

M. Ford: Oui, nous inscrivons tous les appels téléphoniques et les contacts. Je n'ai pas ce renseignement, sénateur, mais je vous l'obtiendrai.

Le sénateur Perrault: Avez-vous les détails quant à la nature de ces appels? Vous avez dans cette ville une librairie et il importe, je crois, de connaître ces détails.

M. Ford: Oui, pour distinguer ces deux sources de renseignements.

Le sénateur Perrault: Si la population n'est pas au courant des renseignements qu'elle peut obtenir, nous avons là, au tout début de la chaîne, un maillon bien faible.

M. Ford: Oui. L'un de nos problèmes provient de ce que notre service doit fonctionner dans le cadre d'un budget, et ainsi de suite. On nous accorde un certain nombre d'années-hommes sur le plan du personnel. Plus vous annoncez ce service sans augmenter le personnel qui l'assure, plus la qualité diminue. Nous faisons peu de publicité et pourtant, nos téléphones sont toujours occupés. Nous hésitons à faire de la publicité qui augmenterait le nombre des appels téléphoniques car il nous manque du personnel pour donner les renseignements.

Le sénateur Perrault: C'est ce que je crains.

Le président: Permettez-moi d'interrompre, monsieur Perrault, mais nous avons ce renseignement. Information Canada nous l'a déjà fourni et M. Cocks vous le remettra après la séance.

Le sénateur Perrault: Merci, monsieur le Président. Le problème fondamental consiste, il me semble, à informer la population que les services d'Information Canada sont à sa disposition.

M. Ford: Oui.

Le sénateur Perrault: Vous dites qu'il existe certains problèmes. Vous dites que votre budget ne vous permet pas de faire de la publicité sur la disponibilité de votre service. C'est un problème fondamental.

M. Ford: Oui, mais permettez: il y en a un qui est plus fondamental encore. Supposons que nous ayons le personnel nécessaire et que nous fassions de la publicité. Il faut alors se demander s'il convient d'avoir un immense service d'information, d'un océan à l'autre, dans les principales villes du Canada.

Comme nous en discutions tout à l'heure avec le sénateur Grosart, il est vrai que nous exploitons un service d'information, mais nous utilisons les renseignements que nous en obtenons pour essayer d'améliorer les programmes d'information. Il nous faudrait peut-être nous engager dans ce domaine. Nous sommes en train de traiter par ordinateur les questions qui nous ont été posées. Elles sont réparties suivant l'activité au niveau du ministère, et on donne certains renseignements sur la personne qui a posé la question. Ensuite, on indique si nous avons pu y répondre ou non. En agissant ainsi, nous espérons atteindre le fond de ces problèmes.

Le sénateur Perrault: Il serait réellement intéressant pour ce comité, monsieur le président, de posséder des détails de ce genre.

Le sénateur Grosart: Nous les avons déjà, monsieur le président.

Le sénateur Perrault: Dans nombre de centres urbains, par exemple, la population se tourne vers les tribunes téléphoniques et les émissions de radio-téléphonés, l'ombudsman, ou le député.

Je vais étudier cette information.

Le président: Je signale que le sénateur Perrault assiste à sa première réunion sur Information Canada. Nous lui avons fourni les renseignements relatifs à cette séance mais il lui manque une bonne somme d'information que les autres sénateurs ont reçue.

Nous vous donnerons ces renseignements, sénateur Perrault.

Le sénateur Perrault: Merci, monsieur le président.

Le président: M. D'Avignon à une brève déclaration à faire, avant que j'accorde la parole au sénateur Manning.

M. D'Avignon: Monsieur le président, nous présumons parfois que certaines choses sont comprises et, partant, nous ne les énonçons pas. Nous oublions l'essentiel.

Ces régions de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba ont été choisies, surtout parce qu'on n'y trouve pas les services fournis par les divers ministères.

Le sénateur Grosart a estimé que Toronto, par exemple, pourrait employer de nombreux agents itinérants. Nous ne sommes pas d'accord, parce que les services assurés par les ministères y sont déjà installés. A Vancouver et à Toronto, comme dans les autres principaux centres, les

Canadiens peuvent facilement obtenir des renseignements.

Je n'en suis pas absolument certain, mais je crois qu'il y a quelques bureaux de poste, un bureau de la Main-d'œuvre et de l'Assurance chômage dans la région où Mme Nickerson exerce ses activités. Je sais qu'il y a un bureau du ministère des Pêches mais on n'y trouve aucun représentant de la Direction du Bien-être social du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Les habitants de cette région doivent écrire à Halifax pour obtenir des renseignements à cet égard.

C'est l'une des raisons pour lesquelles ces régions ont été choisies; elles ne disposent pas de ces services.

Le sénateur Grosart: Mais pourquoi diffuser ces renseignements s'ils ne servent pas à grand chose? Il faut rédiger ces brochures de nouveau.

M. Ford: C'est exact. La solution, c'est de les renvoyer avec nos constatation et de dire aux responsables de les rédiger différemment.

M. D'Avignon: S'il y avait des fonctionnaires du ministère à Barrington Passage ou dans une autre mucinipalité, les habitants de la région pourraient alors s'y rendre.

Le sénateur Grosart: Ils y ont été. On leur a donné des brochures d'information et, d'après les témoignages que nous avons recueillis, elles sont insatisfaisantes, personne ne les comprend. On doit les rédiger de nouveau. A mon avis, c'est le fait essentiel qu'ont fait ressortir ces audiences. Je le savais, mais je suis heureux de le voir confirmé par les témoignages que nous avons entendus.

M. Ford: Il faut un certain temps pour se rendre compte, sénateur. Mais dans un autre sens, il pourrait s'agir d'un autre organe d'information, peut-être un moyen audio-visuel à la place d'imprimé. Il peut exister un autre facteur de nature à rendre la diffusion des renseignements plus efficace.

Le sénateur Manning: On a confirmé que l'objectif principal de ces unités expérimentales était de fournir nos constatations au ministère pour qu'il améliore la présentation des renseignements afin qu'ils soient plus compréhensibles.

Peut-on nous dire si ces projets expérimentaux sont entièrement dûs à Information Canada, si les ministères savaient qu'ils étaient lancés à cette fin, et si Information Canada a bénéficié de l'appui des ministères à cet égard?

Je pose cette question pour une raison évidente. Il y a d'un côté la possibilité qu'Information Canada ai lancé un projet, qu'il communique au ministère intéressé de nombreuses constatations et que ce dernier les conteste; d'autre part, la situation est différente si le ministère voulait que ces projets soient exécutés et s'il y participait dès le début.

M. Ford: Nous avons effectué de nombreuses études à ce propos, sénateur. Le comité consultatif des agents d'Information Canada a également étudié les besoins dans le domaine fédéral de l'information. Ce comité a recommandé que nous entreprenions le processus de régionalisation sur une base expérimentale pour définir les problèmes et voir si nous pourrions en atténuer quelques-uns. En outre M. D'Avignon a écrit à tous les sous-ministres en leur indiquant ce que nous faisions et en leur demandant de nommer quelqu'un à l'échelon régional qui siégerait à notre Comité interministériel. Donc, nous avons essayé d'intégrer notre effort à l'appareil gouvernemental et nous n'essayons pas de nous imposer de force. On comprend, à mon avis, ce que nous essayons de faire.

Le sénateur Manning: Je désire poser une autre question sur ce même sujet, monsieur le président. Jusqu'à ce jour a-t-on essayé, pour réviser les brochures d'information, d'employer des habitants de ces régions à la rédaction de ces brochures. Je pose cette question parce que d'après ma longue expérience du gouvernement, une grande partie de ces documents est rédigée dans des centres urbains par des fonctionnaires hautement spécialisés qui ont une faible connaissance pratique des problèmes concrets dont on nous a parlé ce matin. Pour rendre justice à ces fonctionnaires, on doit admettre qu'il n'est pas facile de rédiger des documents qui soient à la portée des habitants de ces régions.

A-t-on essayé, pour la rédaction de ces documents, d'employer des gens qui sont au courant des conditions qui existent dans ces régions?

M. Ford: Pas actuellement, mais il est possible que nous l'envisagions. Il y a six mois ou un peu plus que nous exécutons ce projet. Nous devons évaluer les résultats positifs de notre travail. Nous avons demandé aux clients s'ils sont satisfaits ou insatisfaits du service. Ensuite, nous espérons aborder certains autres domaines, vous venez d'en mentionner un, ce qui est une meilleure méthode pour diffuser des renseignements à ces gens-là.

Le sénateur Manning: J'espère qu'Information Canada donnera suite à cet aspect de la question. Je suis sûr qu'au cours des années, un grand nombre d'entre nous ont affaire à des documents gouvernementaux. Nous recevons encore des publications de ces services d'information centralisés et hautement spécialisés, qui sont complètement incompréhensibles. Si telle est la réaction générale de ceux qui ont dû lire ce genre de document pendant des années, on peut admettre qu'un pêcheur de la côte de Terre-Neuve ne les comprenne pas très bien. Je pense que nous devons mettre ces renseignements à la portée du public.

J'aimerais, en outre, exprimer plutôt une inquiétude. Je dois d'abord dire que ma propre conception du rôle d'Information Canada, c'est qu'il est exclusivement un organisme chargé de diffuser des renseignements. Je ne pense pas qu'il lui incombe d'essayer de persuader le public à les utiliser. C'est au système d'enseignement, aux media et à un grand nombre d'autres organes d'assumer cette tâche.

En fonction de cette prémisse, je dirais que c'est très bien de lancer des projets expérimentaux de ce genre pour recueillir des renseignements afin d'améliorer la diffusion des informations. Toutefois, je pense qu'Information Canada doit scrupuleusement éviter de recourir à des projets expérimentaux de ce genre pour s'arroger de nouveaux rôles. C'est le privilège du Parlement et non d'Information Canada. Je suis sûr, messieurs, que vous l'admettez.

M. Ford: J'en conviens.

Le sénateur Manning: Lorsqu'on exécute des projets expérimentaux et qu'on tire des conclusions intéressantes des découvertes faites sur place, il est normal de dire: «Voici un rôle que nous n'avions pas pensé assumer.» J'exprime simplement l'espoir qu'Information Canada évitera de le faire à tout prix.

Le sénateur Grosart: Je voudrais poser une question supplémentaire à ce sujet. Quel est, d'après vous, votre mandat, M. D'avignon? Quel est-il présentement? Comment vous a-t-on mandaté? Quelqu'un, quelque part, a dû vous dire: «voici votre tâche». Où est ce document?

M. D'Avignon: Je crois que c'est dans un discours du premier ministre que se trouvent nos instructions.

Le sénateur Grosart: C'est ce que je craignais.

M. D'Avignon: Fondamentalement, c'est très simple; il s'agit d'établir des relations plus étroites entre le gouvernement et les citoyens et réciproquement. On a indiqué quatre ou cinq moyens de le faire tels que la vente de publications du gouvernement canadien et l'ouverture de bureaux régionaux. C'est très simple, nous n'avons pas de mandat bien défini.

Le sénateur Grosart: Avez-vous fait l'objet d'une loi du Parlement?

M. D'Avignon: Non.

Le sénateur Grosart: Un crédit vous est ouvert dans le budget supplémentaire.

M. D'Avignon: C'est exact.

Le président: Mme Nickerson, vous nous avez esquissé vos fonctions et quelques-unes de vos activités en ce qui concerne vos relations avec les habitants de cette région. Comment concevez-vous l'objectif fondamental de votre travail? Est-il d'aider le public?

Mme Nickerson: Je pense que si les agents d'information itinérants accomplissent leur travail correctement, on n'aura plus besoin de leurs services après un certain temps. Ce que je voulais faire comprendre, c'est que les quatre cas particuliers dont nous avons parlé précédemment, n'étaient autres qu'un première prise de contact. Une fois que je mets quelqu'un en rapport avec un fonctionnaire, il se rend compte qu'il peut lui parler dans un bureau, que quelqu'un lui téléphonera s'il compose un certain numéro et il ne revient donc plus me trouver. S'il a d'autres questions à poser ou d'autres problèmes, il a déjà pris l'habitude d'entrer en rapport avec le fonctionnaire compétent, et non seulement lui-même, car en appelant ensuite l'un ou l'autre des intéressés pour m'enquérir du succès de ses démarches, je découvre qu'il a mis son fils, son gendre, sa fille ou un parent quelconque au courant de ce service.

Le président: Vous considérez donc votre principale fonction comme étant, en fait, celle de former les gens à développer en eux-mêmes l'aptitude de se mettre en rapport avec le gouvernement fédéral?

Mme Nickerson: Ils l'ont déjà, mais ne le savent tout simplement pas.

Le président: Nous emploierons donc votre terminologie et nous parlerons d'aptitude pratique.

Mme Nickerson: Exactement.

Le président: Toutefois, vous considérez que votre principale fonction consiste à renseigner un groupe de citoyens dans une région particulière, qui n'hésiteront pas, dironsnous à se mettre en rapport avec le gouvernement fédéral. Est-ce exact?

Mme Nickerson: Oui monsieur. Les prises de contact initiales ont occupé les deux premiers mois de travail. Les rapports ont été établis actuellement avec des gens qui ne s'étaient jamais adressés à un ministère. Je constate que lorsqu'ils se rendent compte qu'on ne se moque pas d'eux et qu'ils prennent l'habitude de se rendre à un bureau ou d'utiliser un certain numéro de téléphone, ils n'ont plus besoin de moi.

Le président: Je vois. A qui faites-vous rapport de vos activités?

Mme Nickerson: A Mme Pell qui est la surveillante des agents d'information itinérants.

Le président: Quel genre de rapports présentez-vous à Mme Pell?

Mme Nickerson: Rien que des statistiques. Aucun nom, simplement comment ces personnes se sont mises en rapport avec moi la première fois, par téléphone, entrevue ou correspondance, dans quelle région ils s'étaient mis en rapport avec moi, si c'était pour eux-mêmes, pour le public ou pour d'autres personnes; s'il s'agissait d'un ministère provincial qui s'adressait à moi, d'un ministère fédéral ou d'un particulier, et le sujet de leur requête et le fonctionnaire auquel je les ai adressés.

Le sénateur Grosart: Je voudrais poser une question à ce sujet. Auriez-vous une idée du pourcentage de ceux qui se sont adressés à vous, quelle que soit la façon dont ils l'ont fait, et qui vous avez pu aider simplement en leur disant: «Vous avez besoin de renseignements, vous les obtiendrez de la façon suivante»? Je veux parler de cas où vous n'avez rien fait d'autre que de leur donner ce renseignement.

Mme Nickerson: Plus de 75 p. 100.

Le sénateur Grosart: Vous n'avez fait qu'orienter les gens dans plus de 75 p. 100 des cas.

Mme Nickerson: C'est exact. Mais lorsque je les oriente, je leur communique les renseignements de façon qu'ils puissent les utiliser. Je ne leur dis pas simplement: «Vous vous adresserez à un tel.» Je m'assure de ce qu'ils veulent faire, s'ils veulent écrire à ces fonctionnaires ou leur téléphoner, ou s'ils voudraient que j'appelle ces derniers et que je leur demande de les rappeler, à leur tour.

Le président: Mais votre principal fonction consiste à leur indiquer comment obtenir des renseignements et à les aider dans en sens.

Mme Nickerson: Oui, monsieur.

Le président: En ce qui concerne votre rapport, il consiste principalement à indiquer à Mme Pell l'efficacité de votre activité?

Mme Nickerson: Je ne sais pas exactement comment en évaluer l'efficacité. Je lui dis simplement ce qui se passe.

Le président: Ce que vous faites.

Mme Nickerson: Ce que je fais et avec qui l'intéressé a été mis en rapport.

Le sénateur Manning: Les rapports que vous faites à Mme Pell comportent-ils l'évaluation de l'efficacité ou de l'inefficacité des renseignements?

Mme Nickerson: J'en fais rapport à toute personne qui me le demande, que ce soit un particulier ou lorsque je fais rapport à Mme Pell. Je lui communique simplement ce que je fais et ce qu'on m'a dit. Je ne porte aucun jugement.

Le sénateur Manning: Vous ne dites rien au sujet d'un domaine quelconque de renseignements?

Le président: Vous ne faites aucune observation à ce sujet?

Le sénateur Grosart: Autrement dit vous ne faites rapport à personne de la raison pour laquelle on a besoin de vous?

Le président: Je pense que vous allez un peu plus loin que ne le voulait le sénateur Manning.

Le sénateur Manning: Je reviens à l'objectif principal dont on a parlé, c'est-à-dire d'avoir une rétroaction là où le besoin se fait sentir.

Le président: Nous devons concentrer notre attention sur Mme Nickerson puisque c'est la perception qu'elle a de ce travail qui revêt le plus d'importance. Nous savons quelles sont vos impressions, et celles de M. Padmore sont probablement identiques. Nous voulons savoir comment Mme Nickerson conçoit son travail et le sénateur Manning a posé une question très importante. Voulez-vous la reposer, sénateur Manning?

Le sénateur Manning: Je reviens maintenant à l'objectif du projet expérimental dont nous avons parlé, qui consiste à obtenir une rétroaction pour les ministères, sur l'efficacité de l'information et la façon de l'améliorer afin de la rendre plus compréhensible.

Voici ma question: Vos rapports font-ils état d'imperfections, au niveau des renseignements disponibles, que vous avez découvertes dans la région où vous travaillez, et avez-vous fait des recommandations sur la façon d'apporter des améliorations?

Mme Nickerson: Oui, mon travail consiste à faire un rapport de ce que disent les gens, ce qui constitue une rétroaction puisqu'ils ont quelque chose à dire. S'ils disent qu'ils ne se sont jamais rendu compte de l'existence de ce programme pour telle ou telle raison, j'en fais un compte rendu. Je rapporte les réactions du public avec qui je travaille.

Le sénateur Manning: Et si l'on vous dit qu'on ne parvient pas à comprendre une information donnée, vous signalez qu'elle est mal conçue?

Mme Nickerson: Je rapporte la déclaration sans donner de nom, et je signale qu'une ou dix personnes ont fait la même observation.

Le président: Croyez-vous que ce soit un rôle très important?

Mme Nickerson: Oui.

Le président: Considérant l'ensemble de votre compte rendu à Mme Pell, ces questions tiennent-elles une grosse part?

Mme Nickerson: Chaque fois qu'on envoi quelqu'un à un ministère ou qu'on le réfère à une adresse ou à un numéro de téléphone, il y a évidemment rétroaction, puisque cette personne dira exactement comment cette référence l'a aidée ou, au contraire, pas de tout.

Le président: Je crois que le sénateur Manning faisait allusion en particulier à la rétroaction concernant l'amélioration de l'efficacité de la communication du ministère en cause. J'ai l'impression que la rétroaction dont vous faites part à Mme Pell se rattache plutôt au fait que «tel client avait un problème et je l'ai référé à telle et telle personne, et on l'a réglé de façon stisfaisante». N'est-ce pas là le genre de compte rendu que vous faites?

Mme Nickerson: Oui.

Le sénateur Carter: S'agit-il de comptes rendus hebdomadaires ou mensuels?

Mme Nickerson: Ce sont des comptes rendus hebdomadaires.

Le sénateur Sparrow: Je me demandais si vous arrivez à vous occuper d'une région qui compte 20,000 personnes. Êtes-vous en mesure de former une opinion en ce moment-ci—à savoir s'il vous faudrait une autre ou dix autres personnes pour vous aider à desservir cette région de la façon dont vous le faites, et s'il est important que vous vous en occupiez? Pouvez-vous y arriver vous-même?

Mme Nickerson: Cela dépend de la rapidité avec laquelle on veut le faire.

Le sénateur Sparrow: Je parle des services au public.

Le président: Vous desservez une population globale de 20,000 personnes?

Mme Nickerson: Oui. Si vous voulez une opinion personnelle, il n'y a que six mois que je m'occupe de ce projet. Je crois qu'un agent de renseignement itinérant suffit à la région dont je m'occupe. Si cet agent vit ou a vécu dans la région depuis un certain temps et qu'il la connaît, il peut suffire à la tâche. Je ne voudrais pas fixer un délai après quoi on dirait: «Très bien, la question est réglée.»

M. Ford: Puis-je donner une réponse supplémentaire?

Le président: J'aimerais plutôt qu'on finisse d'interroger Mme Nickerson et qu'ensuite M. Padmore prenne la parole s'il a quelque chose à ajouter, puis ce sera votre tour.

Le sénateur Grosart: Madame Nickerson, pourriez-vous nous donner une évaluation approximative des degrés de connaissance qu'ont les gens de leurs droits en ce qui a trait aux principaux programmes fédéraux, tels que les pensions de vieillesse, les allocations familiales, l'assurance-chômage, le Régime de pensions du Canada? Trouvez-vous qu'il existe un plus haut niveau de communication dans certains cas que dans d'autres? Dans l'affirmative, où se trouvent les niveaux de communication inférieurs? Ou n'y a-t-il pas de différence?

Mme Nickerson: Faites-vous allusion aux améliorations et ce genre de choses?

Le sénateur Grosart: Non, non; je ne fais qu'aborder le problème, par exemple, si plus de gens sont au courant des allocations familiales qu'ils le sont du Régime de pensions du Canada et de leurs droits?

Mme Nickerson: Dans la plupart des cas, le membres du public ignorent l'existence d'un service ou d'un porgramme jusqu'à ce qu'il les touche, jusqu'à ce qu'ils aient un problème avec un ministère quelconque. Jusque là, ils n'ont qu'une idée générale. Ils ne se rendent pas compte que ce ministère ou que ces services existent avant d'en avoir besoin.

Le sénateur Grosart: Croyez-vous que certains de ces programmes causent de plus graves problèmes d'information?

Mme Nickerson: Si vous parlez du Régime de pensions du Canada, je dirais oui, puiqu'on ne connaît pas ce régime avant que quelqu'un ne meure. On ne connaît pas ce genre de choses avant qu'une situation particulière ne survienne.

Le sénateur Grosart: D'après vos contacts, pouvez-vous dire qu'une partie importante du public ne se prévaut pas des allocations familiales, et de la pension de vieillesse, simplement parce qu'elle ne les connaît pas?

Mme Nickerson: Une partie «importante»?

Le sénateur Grosart: Une partie quelconque?

Mme Nickerson: Oui, il y a de tels cas.

Le sénateur Grosart: Y aurait-il, par exemple, des mères qui ne reçoivent pas l'allocation familiale simplement parce qu'elles l'ignorent? Quelque chose du genre? Y en a-t-il?

Mme Nickerson: Oui, il y en a quelques-unes.

Le sénateur Grosart: Pas beaucoup, mais quelques cas.

Mme Nickerson: Oui, chose étrange, il y a des pensionnés qui n'on jamais demandé à recevoir la pension de vieillesse.

Le sénateur Grosart: C'est très intéressant.

Le président: Lors d'une autre audience du Comité, sur un autre sujet, il me semble que nous avons découvert que le nombre de retraités qui ne réclament pas leur pension est assez élevé.

Le sénateur Grosart: Il n'y en avait pas beaucoup en ce qui concerne l'assurance-chômage!

Le sénateur Sparrow: Mme Nickerson, vous fournissez apparemment un bon service. A part les contacts auxquels vous songez pour donner des renseignements, ainsi que des renseignements que vous êtes en mesure de donner vous-même, quelle serait la source suivante? Serait-ce le bureau municipal, le membre local de l'assemblée législative, ou bien un député fédéral? A qui peut-on s'adresser?

Mme Nickerson: Premièrement, et c'est encore une opinion personnelle, je sais qu'un bon nombre de ceux avec qui j'ai travaillé n'auraient jamais reçu le service qu'ils reçoivent actuellement, parce qu'ils n'auraient jamais eu en mains les renseignements voulus. Je crois que dans ma région, la source suivante de renseignement serait le membre de l'assemblée législative et le greffier municipal. Les maîtres de poste viendraient avant ces deux-là.

Le sénateur Smith: Quelle est alors la position du député?

Le sénateur Grosart: Faites attention!

Le président: N'oubliez pas votre sénateur local.

Le sénateur Sparrow: Il s'appelle Smith!

Mme Nickerson: Je crois que les intéressés s'adresseraient à la première personne avec laquelle ils pourraient entrer en contact, que ce soit le membre de l'assemblée législative, le député, le sénateur, les gens dont ils ont entendu parler; enfin, la personne la plus facile à atteindre.

Le sénateur Grosart: Mme Nickerson, pouvez-vous nous dire combien de personnes—pour faire suite à l'une de vos réponses—d'après vous, reçoivent actuellement les prestations auxquelles elles ont droit, prestations qu'elles ne recevraient pas si vous n'occupiez pas ce poste?

Mme Nickerson: Vous parlez de prestations? D'un service?

Le sénateur Grosart: Oui, donnez-moi un chiffre approximatif.

Mme Nickerson: Je pense que le nombre de personnes avec qui j'ai travaillé et qui n'auraient pas reçu de tels services et ne recevraient pas les prestations . . .

Le sénateur Grosart: Oui, quelque chose auquel ils avaient droit mais qu'ils n'auraient pas reçu sans votre concours.

Mme Nickerson: Je dirais environ 75 p. cent de ceux avec qui je suis entrée en contact.

Le sénateur Grosart: Selon vous, combien y en aurait-il?

Mme Nickerson: Je rencontre environ 40 à 50 personnes par semaine.

Le sénateur Grosart: Et vous travaillez depuis six mois, ce qui veux dire que vous avez rencontré environ 200 personnes par mois ce qui représente à peu près 1,200 personnes. Vous diriez qu'environ 1,000 personnes reçoivent actuellement des services auxquels elles ont droit et qu'elles ne les auraient pas reçus si vous n'étiez pas là?

Mme Nickerson: Dans un bon nombre de cas, il leur aurait fallu plus de temps avant d'obtenir ces services. Elles les auraient reçus mais beaucoup plus tard. Il aurait peut-être été trop tard pour qu'elles fassent la demande, ou bien il leur aurait fallu attendre encore longtemps.

Le sénateur Grosart: Combien parmi ces 1,000 personnes ne recevaient pas de prestations—services et autres—parce qu'elles en ignoraient l'existence? Nous parlons de renseignements.

Mme Nickerson: Exactement; je ne crois pas que je pourrais . . .

Le sénateur Grosart: C'est une question difficile.

Mme Nickerson: Je n'y ai pas beaucoup pensé, mais un bon pourcentage d'entre eux savaient qu'en général il y avait quelque chose qu'ils pouvaient demander, un ministère auquel ils pourraient s'adresser, au sujet de cette question; mais ils ne savaient pas exactement où aller; il n'y avait qu'un numéro de téléphone ou une adresse.

Le sénateur Grosart: Votre travail consiste donc à leur montrer comment se servir du renseignement plutôt qu'à leur fournir ce renseignement?

Mme Nickerson: Oui.

M. Padmore: Monsieur le président, je crois que l'impression qu'on aurait du rôle de la rétroaction serait incomplète si l'on ne tenait pas compte du fonctionnaire itinérant d'Halifax, où se trouve un comité interministériel composé, comme je l'ai déjà dit, de 13 directeurs et administrateurs régionaux et de 9 hauts fonctionnaires.

Lorsque nous avons commencé à étudier ce qu'il fallait faire de la rétroaction, ce groupe de hauts fonctionnaires à longuement essayé de concevoir une méthode par laquelle

les résultats du travail de Mme Nickerson, par exemple, pourraient parvenir aux membres du comité interministériel; on est parvenu à une entente aux termes de laquelle le surveillant des fonctionnaires itinérants écrirait environ chaque mois une lettre au membre du comité interministériel en lui disant: «En ce qui concerne votre ministère, voici toute la rétroaction que nous avons reçue, d'un bout à l'autre de la région où notre agent itinérant travaille.» Les résultats sont bons parfois et, parfois, ils ne le sont pas; mais tout se fait d'une façon telle que la position de l'agent itinérant est protégée. Autrement dit, les agents itinérants ne font pas d'enquête, ils ne font pas de surveillance. Ils ne font que rendre compte de ce qui se passe. En retour, nous faisons un compte rendu au ministère en cause et la réaction a été vraiment formidable.

De plus, à leur demande, les ministères ont récemment rencontré les agents itinérants à Halifax, afin de discuter directement du genre de sujet dont on a parlé ici ce matin; il y aura ainsi une meilleure compréhension entre les divers chefs de ministères, et autres, à Halifax, et les fonctionnaires itinérants.

M. Ford: Monsieur le président, je veux simplement préciser très rapidement deux points. Le premier concerne la rétroinformation des agents itinérants. On leur a dit: «Nous ne sommes pas particulièrement intéressés à connaître votre opinion sur ce qui se passe. Ce que nous aimerions savoir c'est ce que se disent les gens au sujet des renseignements qui leur sont transmis.»

C'est pourquoi Mme Nickerson est très prudente et emploie la forme de style direct. «Elle m'a dit que . . . »

Voici ce qui nous importe: Que disent réellement ces gens? Nous ne voulons pas que nos agents tournent en rond dans leur secteur en disant: «Voilà comment je perçois la chose,» et «Voilà ce que j'en pense . . . ». Ce n'est pas très utile pour nous ou pour les ministères; mais nous essayons d'obtenir la réaction du public à ces renseignements et de savoir ce qu'ils en pensent.

Je veux en second lieu faire une correction au document que nous vous avons fait parvenir. Comme le disait l'autre jour le Directeur de la recherche, nous y avons fait une erreur que nous devrions corriger. Je crois que c'est à la page 4 du document. Nous faisons bien certaines choses, mais nous ne pouvons pas dire plus qu'il n'en fait. Je crois que c'est à peu près au milieu de la page, lorsque nous disons que chague agent itinérant rencontre environ 1,200 personnes. Ce chiffre n'est pas exact. Il s'agit en réalité du nombre d'agents itinérants. Le chiffre exact est 400.

Le sénateur Grosart: De quel document s'agit-il, monsieur le président? Quel est le titre du document?

Le président: Il s'intitule «État récapitulatif des projets de développement d'Information Canada en Nouvelle-Écosse et au Manitoba». C'est à la page 4, à peu près au milieu. On y lit:

> Quelques caractéristiques du programme . . .

et au paragraphe a) on dit:

> Chaque agent prend personnellement contact avec 1200 personnes . . .

on aurait dû dire 400.

Le chiffre «50» dans l'expression «50 demandes par jour» est-il toujours valable?

M. Ford: Oui. Nous avons toujours autant de demandes, monsieur le président.

Le sénateur Grosart: Je me demande si je ne peux pas suggérer que Mme Nickerson nous fournisse un de ses rapports? Nous pourrions en choisir un qui nous donnerait les réponses à quelques-unes de nos questions. Si vous désirez que ce rapport reste confidentiel, c'est-à-dire que seul le Comité y ait accès et qu'il ne soit pas publié, je suis certain que le président accepterait.

Le président: Oui.

M. D'Avignon: Il n'est pas nécessaire que ce rapport reste confidentiel et je proposerais qu'on vous en fournisse un de chaque région plutôt que d'une seule.

Le sénateur Grosart: Très bien. Dites-nous si vous êtes prêts à les publier . . .

Le président: Je me rappelle que dans les documents qu'on nous a fait parvenir en premier lieu, il y avait des exemplaires de rapports.

Le sénateur Grosart: En raison des questions, revérifions.

Le président: J'avais l'intention, honorable sénateur, de demander à M. D'Avignon, M. Ford et M. Trickey de revenir la semaine prochaine afin que nous puissions continuer à les interroger.

Le sénateur Grosart: Ils ne sont pas épuisés?

Le président: Si nous ne sommes pas épuisés; c'est absolument vrai.

Le sénateur Grosart: Mais j'ai dit: «Ils ne sont pas épuisés.»

M. D'Avignon: C'est réellement très stimulant.

Le président: Le sénateur Carter a une ou deux petites questions à poser.

Le sénateur Carter: Je veux poursuivre la question de l'expansion et des critères.

Le président: Nous le ferons la semaine prochaine.

Le sénateur Carter: Oui, mais avant de lever la séance d'aujourd'hui, je veux préciser un point et en savoir plus long sur un autre.

Le point que je veux éclaircir a peut-être été traité dans l'un des rapports que le sénateur Grosart a demandés, mais je n'en suis pas certain.

Lorsque Mme Nickerson a témoigné on l'a limitée à un exemple donné de son travail, du début à la fin, et il s'est avéré que cet exemple a entraîné une discussion et soulevé des commentaires. Je ne pense pas qu'il serait juste que le Comité tire des conclusions à partir d'un seul exemple et j'aimerais au moins cinq, six, sept ou huit ou le nombre que vous voulez, afin d'avoir un bon échantillonnage.

Le président: C'est de la propre écriture de Mme Nickerson, et . . .

Le sénateur Carter: Oui. Elle n'avait qu'un seul exemple et nous avons sauté dessus.

Mme Nickerson: Et j'ai raté mon coup.

Le sénateur Carter: Il peut y en avoir d'autres, mais je ne pense pas que nous devrions tirer des conclusions à partir d'un seul exemple.

Le président: Nous pourrions lui en demander d'autres.

M. D'Avignon: Je pourrais faire une suggestion à Mme Nickerson: bon exemple d'aujourd'hui semblait être fondé sur un rapport de personne à personne. Ce n'est pas tout à fait juste. Je suis certains que Mme Nickerson passe probablement la moitié de son temps à rencontrer des groupes et non pas une seule personne. Elle rencontre des groupes sociaux et des conseils de ville et je pense que cet exemple choisi nous a laissé croire qu'elle ne rencontrait toujours qu'une personne à la fois.

Le sénateur Carter: C'est pourquoi je voulais corriger cette impression. Peut-être en a-t-on tenu compte dans le rapport qu'a demandé le sénateur Grosart, mais si ce n'était pas le cas, j'aimerais avoir des explications.

En réponse aux questions du sénateur Croll, M. Ford a dit: «Eh bien nous avons découvert que certains documents fournis par divers ministères n'étaient pas réellement compris et nous avons tiré une nouvelle version sur papier miméographe».

Maintenant je veux clairement établir que vous ne pouvez fournir à ce Comité aucun document de n'importe quel ministère sur lequel vous avez fait vos commentaires et qui a été réédité. En d'autres mots, vous ne pouvez nous remettre un document «première version et deuxième version» de n'importe quel ministère.

Le sénateur Grosart: Ce n'est pas cela qu'il a dit.

Le président: Il a dit qu'il ne pouvait nous donner spontanément un exemple de son compte rendu verbal, mais je pense qu'il pourrait consulter ses documents et peut-être en tirer un exemple.

Le sénateur Carter: C'est justement le point que je soulève. Y a-t-il un cas où le ministère a envoyé un document original que les gens n'ont pas compris, que vous avez adapté au niveau d'instruction du client et dont vous avez signalé l'existence au ministère en cause qui s'est occupé de faire faire une nouvelle rédaction et de veiller à ce que cette dernière soit publiée. Si vous avez un exemple d'une «première version et d'une deuxième version», j'aimerais les voir.

Le sénateur Grosart: Peut-être pourriez-vous nous donner simplement quelques-unes de vos documents miméographes afin que nous puissions jeter un coup d'œil sur votre nouvelle rédaction.

Le sénateur Carter: Il y a un autre argument que j'aimerais faire ressortir à ce sujet. Ce document miméographe que vous avez rédigé et distribué afin d'expliquer le document était-il limité à votre seul secteur. Ou bien le ministère a-t-il pu s'en servir ailleurs au Canada?

M. Ford: Nous l'avons mis à la disposition de tous nos bureaux au Canada.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Honorables sénateurs, en votre nom j'aimerais tout d'abord remercier M. Padmore et Mme Nickerson d'avoir assisté à notre séance d'aujourd'hui, d'avoir bien voulu comparaître et de nous avoir aidés dans notre domaine d'étude. Nous leur en savons gré et leur souhaitons un bon voyage de retour. Nous vous souhaitons tout le succès possible dans le travail important que vous faites.

Pour ce qui est des autres témoins, peut-être les reverrons-nous la semaine prochaine.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa.

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT

DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

Président suppléant: L'honorable HERBERT O. SPARROW

Fascicule nº 9

LE MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1973

Cinquième séance sur le Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974

(Témoins: voir le procès-verbal)

26362—1

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

L'honorable D. D. Everett, président

L'honorable Herbert O. Sparrow, président suppléant

Les honorables sénateurs:

Benidickson, W. M.	Langlois, L.
Carter, C. W.	*Manning, Ernest C.
Côté, Jean-Pierre	*Martin, Paul
Croll, David A.	(Ex officio)
Desruisseaux, P.	Paterson, N. M.
Everett, Douglas D.	Phillips, O. H.
*Flynn, Jacques	Prowse, J. Harper
(Ex officio)	Rowe, F. W.
Giguère, Louis de G.	Sparrow, Herbert O.
Grosart, Allister	Welch, Frank C.
Laird	Yuzyk, Paul

(Quorum 5)

**Membres d'office*

Ordres de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 21 février 1973:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentées au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 15 mars 1973:

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques, de commis aux écritures et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Procès-verbal

Le mercredi 5 décembre 1973.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 h 30 pour continuer l'étude du Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974.

Présents: Les honorables sénateurs Everett (président), Carter, Desruisseaux, Manning, Sparrow et Yuzyk.

Présent mais ne faisant pas partie du Comité: L'honorable sénateur Gélinas.

Aussi présent: M. J. H. M. Cocks, directeur de la recherche.

Témoins: D'Information Canada:

M. G. R. D'Avignon, directeur général,
M. Eric Miller, sous-ministre général;
M. A. G. Trickey, directeur général adjoint;
M. Tom Ford, directeur des opérations régionales;

A 12 h 20 le Comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité
Gérard Lemire.

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales

Témoignages

Ottawa, le mercredi 5 décembre 1973

Le Comité permanent des finances nationales, qui a été saisi du budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, se réunit aujourd'hui à 9 h. 30.

Le sénateur Douglas D. Everett (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, nous reprenons nos audiences sur Information Canada et nous avons parmi nous les hauts fonctionnaires de cet organisme: M. D'Avignon, M. Miller, M. Trickey, M. Ford et Mme Lachance.

Monsieur D'Avignon, désirez-vous faire une déclaration préliminaire?

M. Guy R. D'Avignon (directeur général d'Information Canada): Non.

Le président: Très bien.

Honorables sénateurs, vous avez devant vous les réponses aux questions qui ont été posées lors des séances précédentes, notamment en ce qui a trait aux opérations régionales d'Information Canada. Vous pourriez peut-être continuer votre interrogatoire dans ce domaine, en ce qui concerne en particulier les programmes des agents d'information itinérants et les centres de renseignement. Vous pourrez, évidemment, poser toute autre question.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, j'aimerais reprendre le sujet là où nous l'avions laissé lors de la dernière séance. Il était alors question des services itinérants et nous avions comme témoin une employée du nom de Mme Barbara Nickerson, dont le témoignage m'a semblé excellent et qui est, à mon avis, une parfaite représentante d'Information Canada.

Je voudrais dire que depuis cette séance, en lisant l'un des journaux d'Halifax, j'ai pris connaissance d'une lettre à l'éditeur faisant les plus grands éloges d'Information Canada et, notamment, de Barbara Nickerson et du travail qu'elle accomplit. Je ne sais pas si l'on a déjà attiré votre attention sur cette lettre, mais je crois qu'elle devrait faire partie de vos dossiers.

Je voudrais maintenant poser à l'un des témoins la question suivante: lorsque vous décidez de choisir certaines régions, votre choix se fonde-t-il sur des critères qui pourraient s'appliquer en général aux autres provinces, ou bien dites-vous simplement: «Nous avons des fonds suffisants pour deux ou trois agents itinérants et c'est le meilleur endroit où nous puissions les placer?» Les décisions sont-elles prises sur cette base ou obéissez-vous à certains critères, ce que je pourrais appeler une sorte d'étalon susceptible d'être appliqué dans tout le Canada?

M. D'Avignon: Certainement, je pense que nous utilisons un peu des deux, les limites financières dont il faut tenir compte, mais à l'intérieur de ces limites, il existe certains critères.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je demanderais à M. Ford de répondre à cette question.

M. T. Ford, directeur des opérations régionales à Information Canada: Avant d'ouvrir des bureaux en Nouvelle-Écosse, nous avons passé quelque temps à discuter avec les habitants de la province de leur expérience en matière d'information. En second lieu, nous avons effectué une étude afin de découvrir dans quels domaines la population semblait le moins bien renseignée sur les programmes gouvernementaux qui pouvaient lui être utiles et en partant de ces deux critères, nous avons choisi un certain nombre de régions où nous avons pensé que nos agents itinérants pourraient être le plus utiles. En résumé, le travail a été effectué en fonction des besoins. Quelles étaient les régions qui semblaient présenter le plus grand problème pour se procurer des informations, pour les comprendre et les utiliser? c'est à ces endroits que nous avons placé nos agents itinérants.

Le sénateur Carter: Pour ainsi dire, en fonction des besoins?

M. Ford: C'est exact.

Le sénateur Carter: Et les besoins ont été déterminés à la suite d'une étude?

M. Ford: A la suite d'une étude, c'est exact.

Le sénateur Carter: J'aurais voulu quelque chose de plus précis que cela.

Le président: Je pourrais peut-être poser une question supplémentaire, si vous me le permettez, sénateur.

En lisant la biographie de Mme Nickerson, monsieur Ford, j'ai eu l'impression qu'elle est beaucoup plus une assistante sociale qu'un agent d'information. Elle a occupé les postes suivants: présidente de la *Cape Sable Island School Association,* directrice régionale de l'association recrutant du service bénévole pour la région où elle habite, et présidente porte-parole d'un comité qui a rédigé un mémoire présenté à la *Graham Royal Commission.* Elle est actuellement membre de la Commission scolaire d'orientation professionnelle du district de Shelburne. Mme Nickerson s'est toujours occupée énormément, et continue à le faire, des organismes recréatifs dans le secteur où elle habite.

En d'autres termes, en lisant sa biographie, j'ai eu l'impression d'une personne qui s'intéresse beaucoup aux questions sociales et qui est très intelligente, ainsi qu'on le mentionne, mais qui n'est peut-être pas très au courant des méthodes de diffusion de l'information.

M. Ford: Oui, monsieur le président, nous avons évidemment cherché à recruter des personnes qui s'intéressaient

à leur collectivité et en avaient une certaine compréhension. Nous n'avons pas voulu nommer un agent professionnel résidant à Halifax, ou en quelque autre endroit, qui n'aurait eu qu'une connaissance limitée de la localité et de ses besoins. Nous avons donc préféré employer une personne de l'endroit, qui connaisait déjà la région, et le former aux techniques de l'information, en mettant à sa disposition les installations voulues pour l'aider à obtenir les réponses aux questions. Nous avons eu l'impression que c'était la meilleure façon d'aborder le problème.

Ce qui est important pour nous c'est de comprendre la région et ses besoins et une personne qui y a joué un rôle actif la comprendra mieux que toute autre. Il nous est ensuite facile de donner la formation voulue à ces employés au point de vue des techniques de l'information.

Ce qui me semble important, c'est la compréhension et j'ai l'impression que nous l'oublions trop souvent lorsqu'il s'agit des communications. Nous avons parfois tendance à devenir trop technocrates sur ce point et nous pensons qu'un bon film peut être un moyen de communication efficace. Ce n'est pas le cas, à moins qu'il ne traduise ce que l'auditoire pense et ressent. A mon avis, l'information est moins une question de technique que de compréhension.

C'est un point de vue, monsieur le président, mais c'est un point de vue qui semble avoir donné de bons résultats. Avec nos évaluations, nous obtenons de bonnes réactions. La population est informée et notre façon de procéder semble réussir.

Le président: Vous avez certainement très bien répondu à ma question. N'êtes-vous pas d'accord, cependant, pour reconnaître que Mme Nickerson est une personne plus entreprenante que réceptive dans ses occupations sociales? C'est-à-dire, que ses fonctions, telles qu'elle les conçoit, consistent plutôt à résoudre les problèmes qu'à constater les lacunes des services d'information officiels et à informer les gens des solutions que le gouvernement peut apporter à leurs divers problèmes.

M. Ford: Cette attitude aurait évidemment pu présenter une difficulté et nous avons essayé de l'éviter. Il va de soi que ceux qui s'intéressent à la collectivité ne peuvent, de forte évidence, se défaire d'une quantité de préoccupations sociales. Nous nous sommes rendu compte, dès le début, que notre tâche n'avait rien à voir avec les réformes communautaires ni rien de cette lecture. Nous avons donc eu soin de faire comprendre à nos agents que leurs fonctions consistaient à informer les intéressés qui peuvent ensuite décider ce qu'ils veulent faire. C'est notre tâche et nous avons l'intention de l'accomplir. Nous n'essayons pas de réformer les collectivités. Notre but est d'améliorer la diffusion des programmes du gouvernement fédéral dans une région donnée, notamment des programmes d'information. Si il y a quelque chose que nous voudrions changer, ce serait de rendre le gouvernement fédéral plus sensible aux préoccupations et aux besoins de la population, avec l'aide des ministères de la région. C'est ce que nous essayons de modifier. Nous n'avons pas l'intention de dire à la population d'une localité comment diriger ses propres affaires. Nous ne lui disons pas qu'elle devrait continuer dans cette voie, ou choisir un autre objectif. Notre tâche est d'informer, et en toute sincérité, nos agents ont été contrôlés de façon très stricte sur ce point parce que nous nous rendons compte que nous pourrions nous créer de graves ennuis si nous nous mettons à faire de l'action sociale. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous sommes des agents d'information.

D'autre part, il nous faut pourtant quelqu'un qui comprenne les besoins de la région. Si nous trouvions ce genre d'employés, si nous leur expliquions clairement les règles fondamentales et veillions à ce qu'ils exécutent leurs fonctions conformément à ces règles, je pense qu'il en résulterait une collaboration fructueuse. Ce qui est réellement nécessaire, c'est un très haut niveau de compétence à l'échelon local pour faire comprendre aux agents en quoi consistent réellement leurs tâches.

Le président: Je m'excuse, Sénateur, j'ai empiété sur votre temps.

Le sénateur Carter: Je continue dans le même ordre d'idées: au Manitoba, les régions ont également été choisies en fonction des besoins. A-t-on utilisé d'autres critères?

M. Ford: Dans le cas du Manitoba, nous avons, en premier lieu, procédé à une analyse sommaire de toutes les régions de la province. En deuxième lieu, nous avons demandé aux employés des gouvernements fédéral et provincial quels étaient les problèmes qui se posaient dans le domaine de l'information. Par exemple, nous avons demandé à de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral de nous indiquer quelles étaient, dans l'application d'un programme destiné au Manitoba et relevant de leur compétence, les régions qui présentaient le plus de difficultés. Troisièmement, nous avons effectué une enquête qui, bien que n'étant pas très approfondie, visait à découvrir les régions où les besoins en information se faisaient le plus sentir. Nous avons choisi cinq ou six programmes qui semblaient de nature à intéresser, ou qui auraient dû intéresser, les habitants d'une région donnée. Nous leur avons demandé ce qu'ils savaient de ces programmes, s'ils avaient de la difficulté à obtenir des informations s'y rapportant et à qui ils s'adresseraient pour cela? En partant de cette recherche, nous avons choisi les régions où nous avons pensé que nous pourrions être le plus utiles.

Le sénateur Carter: Vous déterminez les besoins, d'après ce que vous avez dit lors d'une séance précédente, d'après les sources d'information auxquelles ont accès les habitants d'une région donnée?

M. Ford: C'est exact; c'est certainement l'un des critères sur lesquels nous nous sommes fondés. De quelle façon la population pouvait-elle avoir accès à l'information? S'il s'agissait d'une région où il n'y avait que très peu de représentants des ministères fédéraux ou, même dans certains cas, aucun, cela a certainement été l'un des critères. Le critère de base, cependant, a été de voir jusqu'à quel point les habitants d'une région donnée connaissaient l'existence de programmes fédéraux qui auraient pu leur être utiles.

Le sénateur Carter: Il s'ensuit que si vous deviez nommer des agents d'information dans d'autres provinces, vous devriez encore procéder à ce genre d'enquête en vue de déterminer les besoins?

M. Ford: Je ne suis pas certain que cela soit encore nécessaire. Nous en savons assez maintenant sur cette situation pour peut-être nous passer d'enquête. Nous voudrions continuer, cependant, à consulter les hauts fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux de la province pour profiter de leur expérience. Je ne crois pas que nous ayons encore besoin d'enquête mais nous aimerions

certainement effectuer certaines recherches en collaboration avec les hauts fonctionnaires des différents niveaux d'administration.

Le sénateur Carter: Avez-vous l'intention de poursuivre indéfiniment vos opérations dans les deux régions en question, qui sont des secteurs pilotes ou d'expérimentation, ou bien prévoyez-vous une expansion et une augmentation des coûts par rapport aux dépenses que vous avez déjà engagées?

M. D'Avignon: Les deux unités itinérantes ont coûté approximativement $200,000 et 12 années-hommes au Manitoba et dans la Nouvelle-Écosse. Nous continuerons l'an prochain. Pour ce qui est de continuer «indéfiniment», nous ne le savons pas. Nous voudrions continuer pendant quelque temps et nous étendre, au cours de la prochaine année financière, à l'ensemble des Prairies et des régions atlantiques; c'est-à-dire, établir des agents itinéraires dans l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, dans le Nouveau-Brunswick, en Saskatchewan et dans l'Alberta.

Le sénateur Carter: Lorsque je parle de besoins, je pense au Labrador, où il n'y a aucun organisme d'information auquel on puisse avoir accès et c'est une région où la population est très dispersée. La nomination d'un agent d'information à Terre-Neuve, dans la partie insulaire de la province, ne serait pas très utile au Labrador où les besoins sont encore plus grands.

M. D'Avignon: M. Ford m'informe que Terre-Neuve desservira naturellement le Labrador. Il y aura probablement un agent itinérant au Labrador.

Le sénateur Carter: Aurez-vous deux agents itinérants?

M. Ford: En raison des besoins au Labrador, nous aimerions nommer au moins deux agents. Nous avons procédé à des recherches préliminaires à Terre-Neuve et au Labrador et il est clair que les besoins sont énormes au Labrador. Il n'y a pas à en douter, et nous aimerions lui donner un agent si nous obtenons les fonds et la permission nécessaires.

Le sénateur Sparrow: Lorsque vous parlez d'expansion, pensez-vous à un agent au Manitoba, un en Saskatchewan et un autre en Alberta?

M. Ford: Il est difficile de répondre à cette question parce que cela implique des fonds et la permission du Conseil du Trésor pour poursuivre notre programme. Il a été évalué. Nous nous présenterons devant le Comité afin de demander une prolongatoire du programme, c'est-à-dire sur un certain nombre d'années. Il est clair que nous n'avons pas l'intention de le faire d'un seul coup. Il est donc difficile de préciser.

Prenons par exemple la province de la Saskatchewan. A mon avis, je dirais probablement que nous n'essaierions pas plus de quatre agents itinérants dans cette province compte tenu des besoins. Ces agents pourraient travailler dans la partie septentrionale de la province plutôt que dans la partie méridionale. En d'autres termes, il pourrait y avoir deux agents dans le nord et un ou deux dans le sud. Les sénateurs sont bien au courant de la situation en Saskatchewan. Vous connaissez probablement mieux la province que moi.

Le sénateur Carter: Avez-vous établi un budget en fonction d'au moins un agent d'information dans chaque province?

M. Ford: Oui, sénateur. D'ici la fin de l'exercice financier, nous aurons 11 bureaux de renseignements: un dans chaque province, plus deux en Ontario, (un à Toronto et un à Ottawa). Il s'agit là de bureaux de renseignements.

Le sénateur Carter: Il y aura un seul bureau dans la capitale où les gens pourront poser des questions?

M. Ford: C'est exact.

M. D'Avignon: Pas nécessairement dans la capitale.

Le sénateur Carter: Pas nécessairement dans la capitale, mais il n'y aura pas de bureau itinérant?

M. Ford: Non.

Le sénateur Carter: Avez-vous prévu un budget qui comporterait un bureau de renseignements plus un bureau itinérant?

M. Ford: Nous avons établi un certain nombre de budgets, monsieur le président, tous fondés sur ce qu'il est possible de faire avec des fonds. Cela dépend de la somme qu'on voudra bien nous consentir.

Le sénateur Carter: Quel serait globalement le coût prévu d'un bureau de renseignements et d'un bureau itinérant par province?

M. D'Avignon: Monsieur le président, je me demande s'il ne vaudrait pas mieux présenter nos prévisions budgétaires générales à ce sujet? Je pense que c'est déjà fait.

Le président: Il s'agit du coût des agents d'information itinérants?

Le sénateur Carter: Oui.

Le président: Vous voulez connaître le coût moyen d'un agent?

Le sénateur Carter: Je pensais que nous avions eu une année d'essai. Nous espérons pouvoir la prolonger. J'essaie de voir quelles seront les limites du point de vue coût, quel sera le coût minimum.

Le président: Vous voulez une extrapolation de ce qu'Information Canada prévoit quant à l'établissement d'agents d'information itinérants, dans le cas où le programme devait être étendu dans les limites prévues par Information Canada, et le coût probable de ces agents, y compris leurs dépenses, ce qu'on pourrait, je suppose, déduire de votre expérience du programme d'agents d'information itinérants au Manitoba et en Nouvelle-Écosse). Est-ce possible, monsieur D'Avignon?

M. D'Avignon: Oui, monsieur le président, c'est certainement possible. Comme vous le savez, nous avons présentement des bureaux régionaux à Halifax, Montréal, Toronto, Ottawa, Winnipeg et Vancouver. On ne mettra sur pied aucun autre bureau régional semblable. Il y aura un centre d'information en Saskatchewan et en Alberta qui défendrait du bureau régional de Winnipeg. Il en sera de même pour les Maritimes. Ces bureaux ne coûteront pas autant. Ils ne comporteront pas d'étalage de livres. Ils seront assez petits. Il nous en coûte environ $200,000 pour le fonctionnement des unités mobiles en Nouvelle-Écosse et au Manitoba, plus, je suppose, un certain appui de l'administration centrale, ce qui peut porter la somme à $250,000 ou $260,000; et au lieu de douze années-hommes, peut-être 14 ou 16 si nous nous fions aux chiffres. Nous estimons que pour fonctionner dans l'ensemble des

régions de l'Atlantique et des Prairies, c'est-à-dire 7 provinces au lieu de 2, y compris le Labrador, il nous en coûterait au cours du prochain exercice financier, puisque nous procéderions par étapes, aux environs de $550,000 et quelque 40 années-hommes, en utilisation réelle. Mais avant la fin de l'exercice financier, nous aurions 51 agents itinérants et employés de soutien, et le coût annuel serait à ce moment d'environ $750,000 pour desservir 7 provinces et le Labrador.

Le sénateur Carter: Votre organisation comporte alors au départ 4 centres régionaux . . .

M. D'Avignon: Cinq.

Le sénateur Carter: Cinq centres régionaux—je pense aux provinces—plus des bureaux de renseignements, plus des unités mobiles. Nous parlons donc en général. En outre, vous auriez des bureaux spéciaux à Montréal, à Toronto, à Vancouver, à Winnipeg.

M. D'Avignon: Et à Halifax.

Le sénateur Carter: Il ne s'agirait pas de bureaux régionaux, n'est-ce pas?

M. D'Avignon: Oui, ce serait des bureaux régionaux. Ottawa ne serait probablement pas un bureau régional. Ottawa relèverait de Toronto. Nous pouvons fournir un organigramme de ce projet (en fait ce n'est pas un projet, c'est une réalité), à cela près que nous n'avons pas de directeur régional. Les seuls que nous ayons en fait sont M. Padmore, qui n'a pas réellement le titre et M. Lefrançois qui est à Winnipeg. Il y a des unités itinérantes et d'autres bureaux seront ouverts à cet endroit. Mais en Ontario, à Vancouver et à Québec nous ne les aurons pas maintenant. Ce sera pour le prochain exercice financier.

Le sénateur Yuzyk: Je pense que nous avons déjà parlé de ce sujet auparavant, mais j'aimerais avoir une meilleure idée des critères dont vous vous servez pour évaluer l'efficacité d'un agent itinérant.

M. Ford: Nous appliquons 3 sortes de critères. Tout d'abord, nous avons demandé aux ministères fédéraux avec lesquels nous avons travaillé s'ils jugeaient le programme efficace. Deuxièmement, nous avons demandé aux institutions communautaires, dans les régions où travaillaient les agents itinérants, s'ils trouvaient ces derniers utiles. Pour nous, les institutions communautaires peuvent être la bibliothèque locale, le conseil municipal, n'importe quel endroit où les gens peuvent se rassembler pour essayer de susciter une activité quelconque. En troisième lieu, nous avons choisi au hasard des personnes qui ont réellement rencontré les agents itinérants et nous leur avons demandé s'ils estimaient que le service était valable. L'agent itinérant avait-il suffisamment de renseignements? Revenait-il afin de s'assurer si tout s'était bien passé? Avait-il ou avait-elle été poli? Nous avons posé un certain nombre de questions de ce genre. Comme je l'ai dit, les évaluations étaient bonnes, et c'est surprenant.

Le sénateur Yuzyk: Comment traitez-vous les plaintes concernant les agents itinérants, le cas échéant?

M. Ford: Nous les traitons comme vous le feriez pour n'importe quelle plainte dans une autre organisation. Nous n'en avons heureusement pas beaucoup. Mais si cela se présente, nous la soumettons au directeur régional ou à celui qui est chargé du secteur. Il examine le problème afin de voir s'il est vrai que l'agent itinérant a fait une erreur; l'affaire est habituellement réglée à ce niveau. Nous essayons de voir s'il a outrepassé ses directives ou ses limites. Quelquefois des gens se plaignent sans raison. Nous vérifions donc et essayons d'être justes pour les deux parties.

Le sénateur Manning: Monsieur le président, pourriez-vous nous parler de votre expérience au Manitoba jusqu'à maintenant? Je ne vois pas très bien où en est exactement ce projet expérimental par rapport notamment à ce que nous avons entendu au sujet des Maritimes.

M. Ford: Dans les Prairies, nous avons un comité interministériel de hauts fonctionnaires fédéraux qui se rencontrent afin de discuter des problèmes d'information et qui nous conseillent quant aux priorités. En second lieu, nous avons un service de renseignements à Winnipeg qui essaie de soutenir le programme des agents itinérants tout en recevant les appels téléphoniques des citoyens. En troisième lieu, nous avons des agents itinérants dans diverses régions du Manitoba, à Thompson, dans la région touristique. Nous avions un agent dans le secteur francophone au sud de Winnipeg, dans la région de Beauséjour, etc. Ces agents agissaient de la même façon qu'en Nouvelle-Écosse. La différence est qu'au Manitoba, nous n'avions pas engagé d'autochtones.

Pour revenir à ce que le président disait plus tôt, nous avons décidé que puisqu'il s'agissait d'une simple expérience, nous pourrions tout aussi bien étudier les deux côtés de la question. Donc, au Manitoba nous avons choisi des gens qui avaient davantage l'expérience des communications. Nous avons essayé de les renseigner sur la collectivité puis nous les avons installés sur place. En Nouvelle-Écosse, comme vous le savez, nous nous sommes servis d'autochtones et avons tenté de leur enseigner les techniques de l'information.

Je dirais que l'expérience en Nouvelle-Écosse a été meilleure qu'au Manitoba. Il est plus facile de former des autochtones d'un bon niveau et de leur inculquer des techniques d'information que le contraire.

Nous avons eu une bonne évaluation au Manitoba, mais elle n'a pas été aussi bonne que celle de la Nouvelle-Écosse. Voilà où a été la différence. Les habitants de Kimberley au Manitoba, ont mis un certain temps à se faire à l'idée qu'un individu du ministère fédéral se promenait dans le secteur; ils ne savaient pas réellement de qui il s'agissait. C'était un bon homme, mais ils ne le connaissaient pas et par conséquent, ils hésitaient à recourir à ses services. Il a fallu du temps pour surmonter cette difficulté.

Je pense, monsieur le président, que le sénateur Manning est au courant de la situation dont je parle.

Le président: J'ai une question supplémentaire à poser. J'avais l'impression que les agents qui travaillaient au Manitoba et comme c'est de mémoire, je puis me tromper, avaient tous une formation sociale.

M. Ford: Non, pas particulièrement. Je le répète, quelques-uns avaient reçu une telle formation et d'autres pas. De façon générale, je dirais qu'ils connaissaient le domaine des communications beaucoup plus que les agents de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Manning: Prévoyez-vous que ces unités itinérantes expérimentales seront finalement intégrées au Service d'Information Canada, ou s'agit-il de quelque chose

qui disparaîtra une fois que vous aurez obtenu les renseignements que devait vous fournir votre expérience?

M. Ford: Les agents itinérants, comme j'ai essayé de l'expliquer l'autre jour, doivent remplir un certain nombre de fonctions. Il est évident que l'une d'elles consiste à fournir des renseignements à ceux avec qui ils travaillent. Un autre objectif est d'établir des liens avec les moyens d'information des collectivités.

Lorsque nous avons lancé ce projet, nous avions un service de renseignements, où tout se passait de personne à personne. Nous aurions pu prendre ce service et simplement lui adjoindre, dans tout le pays, des employés et des téléphones; nous aurions pu faire une campagne de publicité, auquel cas les téléphones n'auraient pas cessé de sonner. Comme le disait un bureaucrate, ce serait réellement formidable: «Toutes ces personnes qui téléphonent, j'ai besoin que s'étende mon empire» Et voilà jusqu'où ce serait allé.

Toutefois, nous nous sommes très rapidement demandés si ce serait utile. Nous nous sommes demandés ce que nous faisions et en sommes venus à la conclusion que ce n'était pas là une approche systématique du problème. Nous avons donc décidé d'essayer des agents itinérants sur place afin de déterminer si nous pouvions nous fier davantage aux services d'information, aux bibliothèques etc, et réduire le nombre des appels téléphoniques individuels. En fait, on commence à en voir les résultats. Ce n'est pas encore parfait, mais les résultats commencent déjà à se faire sentir. Notre service de renseignements aurait globalement pour fonction d'appuyer les services d'information locaux, disons, des provinces qui en retour recevraient moins d'appels des particuliers. C'est peut-être là un moyen efficace de faire face à la situation. Cela nous évite une prolifération déraisonnable.

Notre autre objectif, il est évident, est de découvrir les lacunes de nos programmes d'informations mis sur pied à Ottawa ou ailleurs. Si nous pouvons réussir à combler ces lacunes, là encore nous pourrons réduire le nombre d'agents itinérants.

En troisième lieu, il faudrait travailler de concert avec le comité interministériel d'une région afin d'obtenir une certaine coordination, de façon à placer les ministères en meilleure position et à les aider à communiquer plus efficacement, en réduisant aussi la nécessité d'avoir du personnel sur place.

En quatrième lieu, il faudrait réviser les documents du programme, et nous en avons parlé l'autre jour. Nous ne l'avons pas encore fait, mais au fur et à mesure que nous prendrons de l'expérience, nous serons en mesure d'améliorer ces documents d'information.

Par tous ces moyens, nous essayons de mettre au point une approche plus systématique des problèmes qui existent dans les régions. En résumé, plutôt que d'avoir un service de renseignements se composant de milliers de personnes qui répondent au téléphone, nous voulons tout d'abord, utiliser, les services d'information de la localité et, en second lieu, nous voulons rendre plus efficaces, les services d'information du gouvernement fédéral.

Le sénateur Manning: Vous avez parlé de sondages au hasard. Dans quelle mesure y avez-vous eu recours tout d'abord, pour découvrir les lacunes et les besoins dans les diverses régions du Canada en ce qui concerne l'information, en second lieu, dans quelle mesure vous en êtes-vous servi comme moyen permettant d'évaluer l'efficacité de ce qui est fait, non seulement par les unitées tinérantes expérimentales mais par Information Canada en général?

M. Ford: Je pense que de façon générale, il n'y a qu'une façon de voir si une campagne d'information a été efficace et c'est de découvrir, du mieux qu'on peut, ce que les citoyens en ont compris. Nous pouvons entrer dans toute sorte de détails et étudier les structures et l'argent dépensé, et le reste. Mais si le citoyen n'a pas compris ce qu'on voulait dire, ou l'a mal compris, la campagne est ratée. Les techniques d'enquêtes peuvent donc être très utiles.

Pour répondre à votre question de façon plus précise, sénateur, nous ne nous sommes pas beaucoup servi de cette méthode. Nous avons en effet procédé à une enquête afin d'évaluer les besoins en information en Nouvelle-Écosse et au Manitoba. Nous avons procédé à une très petite enquête afin de déterminer si les agents tinérants étaient utiles. Nous avons lancé une campagne nationale qui s'addressait à 2,221 Canadiens. Cet échantillonnage était censément représentatif du Canada. On leur demandait dans ce sondage de quelle façon ils aimeraient qu'on les informe et les résultats ont été très intéressants. Nous avons également vérifié un certain nombre d'autres projets à Information Canada en nous servant d'autres moyens d'enquête.

Ces enquêtes n'ont pas toujours besoin d'être importantes et coûteuses, mais à mon avis, il faut vérifier ce qu'il en est auprès des gens afin de savoir s'ils saisissent ce qu'on veut leur dire. Est-ce que cela répond à votre question, sénateur?

Le sénateur Manning: Je suis très en faveur de l'utilisation des sondages au hasard et de la recherche scientifique dans ce domaine, parce qu'il est facile d'aller de l'avant et de gaspiller beaucoup d'argent et de temps pour finalement découvrir, par un procédé lent et pénible, que le projet n'en valait pas la peine. On peut s'en apercevoir bien plus rapidement et efficacement en procédant à des sondages au moment opportun.

M. Ford: C'est exact.

Le sénateur Manning: Je pense que ces sondages au hasard devraient être utilisés.

Il y a seulement un autre point que j'aimerais soulever, monsieur le président, et il s'agit d'une question d'ordre général. Elle découle de notre discussion.

Information Canada est un organisme relativement jeune et de toutes ces expériences, surgiront sans aucun doute la structure et le plan de son essor et de son expansion.

Son essor, je suppose, tourne autour de trois possibilités. Il y aurait un essor normal résultant de la poussée démographique et de la plus grande complexité de la société et de tout ce qui s'y rapporte. En d'autres termes, que vous ajoutiez où non des éléments nouveaux au programme, ces facteurs influeront sur l'expansion des services d'Information Canada.

En deuxième lieu, il y aurait l'essort provoqué par l'adjonction de nouveaux types de services d'information. Je me demande si, pour l'instant, vous savez s'il s'agira là d'un facteur important. Je pense, du point de vue du comité, et je parle moi-même en tant que membre de ce comité, qu'il s'agit là d'un domaine qui nous intéresse.

Au cours de ces périodes expérimentales, on vous donne toutes sortes d'idées brillantes. Beaucoup de gens intelligents vous disent que si vous faites ceci ou cela, cela améliorera de façon incroyable l'efficacité d'Information Canada, et voilà ce qui pourrait entraîner un essor incroyable et des dépenses considérables. On peut en partie l'éviter si, au lieu d'insister sur la simple adjonction de nouveaux services, on se préoccupe beaucoup plus de la façon d'affiner et d'améliorer ceux qui existent, autrement dit, si on accepte d'abandonner un programme en faveur d'un autre parce que l'expérience a montré que le second est plus efficace. Je me demande simplement si, parmi les cadres d'Information Canada, il en est qui s'attachent à éviter que l'organisme ne croisse indéfiniment dans toutes kes directions, sans aucune contrainte.

Le président: C'est un bonne question.

M. D'Avignon: Monsieur le président, j'aimerais que M. Miller réponde à cette question. Il s'agit là d'un domaine qui relève de sa compétence. Certainement, sénateur, nous sommes très conscients de ce que vous avez mentionné et nous veillons très soigneusement à ne pas faire proliférer ces services et à les étendre au petit bonheur.

M. E. Miller sous-directeur général d'Information Canada: Il nous semble, pour répondre à ce qu'a dit le sénateur Manning, que nous avons un certain nombre de choses à faire. Tout d'abord, il nous faut améliorer qualitativement nos moyens de communiquer l'information. Il nous faut aussi évaluer l'efficacité du programme d'information, déterminer si la population le comprend bien et si l'idée s'en impose à première vue.

Nous travaillons actuellement à mettre au point les techniques; nous discutons avec le personnel de l'information des ministères fédéraux à Ottawa les moyens d'améliorer l'évaluation des programmes d'information, avant et après, c'est-à-dire, en vérifiant si la technique est au point et en s'assurant, après la diffusion de l'information, si ceux à qui elle était destinée en ont profité.

Les techniques de ce genre n'exigent pas habituellement un nombre élevé d'années-hommes. Le coût-bénéfices en augmenterait très vraisemblablement, à la longue, si l'on pouvait établir la valeur de l'information, ce qui est impossible. Si c'était possible, je dirais que plus nous pouvons intégrer de science dans ce qui est essentiellement un art, celui d'échanger des renseignements et de communiquer, plus celui-ci deviendrait efficace, plus on utiliserait donc d'années-hommes ou d'argent qui seraient efficaces. Voilà pour une partie du système d'information, ce que nous aidons actuellement le ministère à accomplir.

Je pourrais ajouter une remarque sur l'environnement. Nous sentons, et tous en conviendrons je crois, que le Canada souffre d'un espèce de malnutrition à l'égard de l'information du gouvernemnt fédéral. Lorsqu'on remédie à cette malnutrition, lorsqu'on informe davantage, l'appétit de renseignements augmente: de sorte qu'il ne serait pas réaliste pour nous qui sommes préposés à l'information, de dire que nous pourrions imposer à un système d'information un degré d'efficacité qui en réduirait l'ampleur. Ce serait, je crois, manquer de réalisme.

A vrai dire, l'avenir nous apportera des communications plus efficaces entre le gouvernement et la population: mais ces communications coûteront plus cher et je crois pour ma part qu'il devrait en être ainsi, car elles ne sont pas aussi efficaces actuellement qu'elles devraient l'être. L'information peut être plus efficace. Elle incitera un plus grand nombre de gens à se renseigner. Sans vouloir aller trop loin, je crois que le processus démocratique s'en trouvera amélioré parce que la population sera en mesure d'apprécier le gouvernement qui, de son côté, sera mieux à même de satisfaire aux besoins de cette dernière. J'espère que j'ai bien répondu à votre question.

Le sénateur Manning: J'espère seulement qu'Information Canada accordera beaucoup d'importance à faire une évaluation satisfaisante.

J'espère aussi qu'il s'agira d'une évaluation qui ne se limitera pas à l'efficacité de l'information diffusée et reçue mais aussi de son coût. On peut donner à certaines personnes une certaine somme d'information susceptible d'être très efficace en soi, mais il peut y avoir d'autres manières d'obtenir le même résultat à un prix moindre: de sorte que, à mon avis, le coût de l'efficacité devrait compter pour beaucoup dans votre évaluation.

Information Canada a-t-il jusqu'ici sollicité du secteur privé des propositions en vue d'atteindre ces objectifs? Je songe à bien des domaines du secteur privé, comme les média d'information, les éditeurs, les librairies, les agents d'information, qui pourront présenter à Information Canada des propositions pour lui permettre de réaliser quelques-uns des objectifs que vous avez énumérés. Je ne sais pas si je m'exprime clairement.

Plutôt que de voir Information Canada élaborer lui-même toutes ses méthodes pour atteindre la population canadienne, comme vous essayez de le faire, il doit y avoir des domaines où vous pourriez dire: «Voici un objectif que nous voulons réaliser en tant qu'Information Canada en diffusant des renseignements. Écrivons à tous les groupes intéressés des média, de la presse, des éditeurs, pour qu'ils nous fassent des propositions propres à réaliser ces objectifs précis. Avez-vous pris des mesures en ce sens?

M. Ford: Oui. Laissez-moi vous donner des exemples. Je voudrais d'abord mentionner notre service d'information à Montréal. Nous avons informé les journaux et les stations de radio de Montréal que nous assurons ce service de renseignement et que nous voulions l'améliorer, et nous leur avons demandé leur collaboration à cet égard. De fait, ils ont très étroitement collaboré avec nous. Par exemple, une station de radio nous a accordé gratuitement sur les ondes un temps d'antenne d'une valeur de $10,000.

Deuxièmement, nous avons tenu en Nouvelle-Écosse des réunions avec les hebdomadaires et les petites stations de radio. Nous leur avons dit: «Voilà quelques-uns des problèmes que nous rencontrons du point de vue communication dans ces régions. Pourriez-vous nous aider à y remédier?» Ces entretiens se poursuivent et j'espère qu'il en sortira quelque chose.

Nous n'essayons pas de mettre sur pied notre propre réseau de communication. Nous essayons d'utiliser plus efficacement ce qui existe déjà à ce niveau. Nous avons du personnel à l'extérieur dont l'une des tâches est de trouver la matière d'utiliser plus efficacement les ressources régionales en matière de communication, qu'il s'agisse de média, de librairies, de centres d'information communautaires, de clubs de communication, et ainsi de suite. Voilà ce que nous essayons de faire et nous avons besoin de personnel sur place pour nous renseigner à ce sujet.

Est-ce que j'ai répondu à une partie de votre question?

Le sénateur Manning: Je n'ai pas été suffisamment clair. Vous parlez plutôt de favoriser et de vous assurer la

collaboration du personnel dans ce domaine. Je parle de quelque chose qui va plus loin.

Supposons qu'il existe au Canada une région à qui, selon vous, on n'a pas assez fourni de renseignements du gouvernement fédéral sur certains points qui sont importants pour elle et vous aimeriez diffuser ces renseignements dans la région en question. Au lieu de mettre vous-même sur pied les techniques voulues, je vous demande si vous avez songé à établir clairement vos objectifs, ce que vous voulez réaliser, pour ensuite inviter le secteur privé de cette région à vous faire des propositions précises lui permettant de réaliser cet ogjectif pour vous? Il ferait pour vous ce travail à forfait.

En d'autres termes, vous utiliseriez des installations privées pour réaliser les objectifs que vous définissez, vous exerceriez une surveillance pour vous en assurer et rémunéreriez ces services en fonction des résultats. Cela va bien au-delà de la collaboration. Cela suppose qu'on vous fasse une proposition. Et si l'évaluation vous convainc que l'initiative en vaut la peine, qu'il est préférable de recourir à leurs services plutôt que de le faire vous-même, vous signer avec eux un contrat.

M. D'Avignon: Nous n'avons peut-être pas atteint ce stade pour la diffusion de l'information, mais nous l'avons atteint pour la distribution de nos publications. Les critères destinés à nos agences autorisées ont été établis en collaboration avec l'Association des libraires du Canada. L'Association des bibliothèques universitaires du Canada et Information Canada ont un comité conjoint permanent qui se réunit deux ou trois fois l'an pour élaborer ce genre de concertation. Nous écoutons les propositions que nous fait l'Association. En ce qui concerne nos publications, il est certain que ce qui nous intéresse, ce n'est pas d'ouvrir de nouvelles librairies mais de signer des contrats avec le secteur privé. C'est, je crois, ce à quoi vous songiez en posant votre question; le secteur privé à élaboré un programme que nous avons accepté.

Le président: Je suppose que c'est possible dans une certaine mesure, mais je crois que le Sénateur Manning parle plus particulièrement de l'information. Si vous avez des objectifs précis à cet égard, n'envisagez-vous pas de les énoncer clairement plutôt que de vous en remettre à votre personnel d'experts et d'attendre qu'il ait acquis de l'expérience. Vous diriez au secteur privé: «Voici les difficultés que nous éprouvons pour diffuser certains renseignements au public. Comment vous y prendriez-vous? Que nous recommandez-vous de faire?»

Le sénateur Manning: Et vous les laissez faire.

Le président: Et on les laisse faire.

M. D'Avignon: Je ne crois pas que nous l'ayons fait jusqu'ici mais nous pourrions fort bien y songer.

M. Miller: Puis-je ajouter un mot? Peut-être le problème ne se limite-t-il pas à atteindre une région comme le sénateur aime à le croire, mais il nous arrive tous les jours d'étudier deux domaines de communication. L'un est celui de la recherche et de l'évaluation, dont nous avons parlé. Nous traitons sur ce point avec les organismes de recherche du secteur privé pour élaborer des techniques; et toutes les fonctions de recherches ont été et seront confiées au secteur privé. Il n'est pas question d'augmenter notre personnel de recherche à l'extérieur. Les moyens existent dans le secteur privé.

Le second domaine est celui de la publicité. En ce moment, nous étudions pour le gouvernement le moyen d'améliorer qualitativement ce service. Nous traitons et communiquons avec les associations du secteur privé pour connaître leur opinion, et, en fin de compte, avoir d'elles des propositions quant à la façon dont elles pourraient améliorer les services qu'elles assurent en notre place.

Le sénateur Manning: Un mot encore, monsieur le président. Il me semble que, même dans le domaine expérimental dont nous avons parlé—et c'est pourquoi je vous demandais si vous en aviez d'autres à l'esprit—il serait peut-être opportun de demander au secteur privé de faire des propositions permettant de réaliser cette expérience. Il y aurait là un avantage notable, car, si vous réalisez vous-même cet objectif et que vous achevez le travail—ce genre de travail est rarement achevé—mais en supposant que vous y parveniez, il vous reste quand même à vous occuper de votre personnel, de l'équipement, et ainsi de suite. Si ce travail est exécuté en vertu d'un contrat signé localement avec le secteur privé, il s'agit pour ce service d'un projet entre tant d'autres qui, une fois réalisé, ne vous laisse à résoudre aucun problème de rémunération ou autre. Je crois que cette méthode offre d'énormes possibilités pour un organisme comme Information Canada.

M. Ford: J'en conviens. A Terre-Neuve par exemple, nous avons signé avec le *Newfoundland Libraries Board* un contrat en vertu duquel cet organisme exécute pour nous certains travaux. Nous n'avons pas cru sage de faire nous-même ce que cet organisme faisait déjà et, contre une petite somme que nous lui versons, il travaille pour nous. Autre exemple: il y avait dans le nord du Manitoba un groupe qui nous avait fourni des renseignements et auquel nous avions remboursé des télex et certains frais pour des tâches que nous lui avions confiées. Nous ne tenions nullement à faire double emploi avec ce groupe. Je pourrais vous citer d'autres exemples, petits, mais non sans importance, qui illustrent comment nous n'essayons pas de nous créer un empire. Ce n'est pas efficace: le gouvernement peut mettre en place du personnel partout dans ce pays, mais il n'est pas assuré pour autant que l'information sera traitée comme elle se doit. Il nous faut plutôt appuyer et forger ces moyens communautaires.

Le sénateur Manning: Monsieur le président, je ne veux pas, pour le moment, m'attarder sur cette question. Plus tard, quand le premier tour de questions sera terminé, j'y reviendrai peut-être.

Le président: Si vous voulez, vous pouvez poursuivre dès maintenant.

Le sénateur Manning: D'autres sénateurs veulent peut-être poser des questions d'ordre général.

Le président: Si vous le désirez, vous pouvez poursuivre dès maintenant votre sujet, car il est au cœur même de toute cette enquête.

Le sénateur Manning: Je ne veux pas me répéter mais je voudrais insister sur le fait que cette utilisation du secteur privé pour atteindre nos objectifs, doit, si elle veut être efficace, dépasser le stade de la simple consultation et obtenir de ce secteur des idées. S'il vous est possible d'en obtenir des renseignements, des propositions, vous profitez ainsi de l'expérience de personnes spécialisées dans ce domaine. Si vous ne vous adressez qu'à un seul groupe, disons une librairie locale, très bien, il aura bien certaines

idées, il vous aidera sans doute, mais vous ne traiterez en somme qu'avec deux ou trois personnes.

J'essaie d'expliquer combien il serait avantageux d'obtenir des renseignements d'un groupe d'une centaine de personnes, versées dans un domaine donné, et s'efforçant de vous faire profiter des techniques qu'elles considèrent les plus propres à vous faire atteindre l'objectif que vous avez précisé. Ce groupe agit ainsi parce que s'il réussit à vous bien servir, il présume que vous signerez un contrat avec lui et il y a là, bien sûr, une incitation financière. Résultat: Vous profitez de l'expérience d'une centaine de personnes au lieu d'une demi-douzaine et il est bien évident que vous avez plus de chances de trouver ainsi des nouvelles façons d'aborder un problème que si vous n'aviez consulté qu'un petit groupe.

Supposons, pour simplifier à l'excès, que dans une région du Canada, la population comprenne mal certains programmes du gouvernement fédéral ou des services qui sont mis à sa disposition, et, à cause des conditions régionales, vous jugez qu'il serait assez important qu'un grand nombre de personnes de la région soient renseignées sur les programmes gouvernementaux qui les concernent.

Disons, pour simplifier, qu'au moins 25 p. 100 de la population devrait être au courant de ce que fait et offre le gouvernement. Si vous disiez au secteur privé des communications dans cette région: «Il est selon nous essentiel qu'au moins 25 p. 100 de la population de cette région soient renseignés sur tel ou tel programme du gouvernement». Voulez-vous nous faire une proposition nous indiquant les techniques grâce auquelles vous vous engageriez à l'informer en trois mois?» Vous obtiendriez ainsi cinq ou six propositions et, après les avoir étudiées, vous en concluriez peut-être qu'il est encore plus économique, pour atteindre vos fins, de recourir aux services de l'un des groupes qui vous ont fait des propositions.

Il est relativement facile de surveiller l'efficacité de ce qu'il s'est engagé à faire; c'est ici qu'intervient votre sondage au hasard. Le contrat que vous avez signé pourrait fort bien prévoir que si le groupe ne donne pas le résultat escompté, c.à.d. 25 p. 100 de diffusion, il sera pénalisé financièrement. C'est ainsi qu'on traite l'affaire en ce cas.

Une mesure de ce genre dépasse le cadre de la collaboration et de la sollicitation d'idées. Il s'agit au contraire d'obtenir des propositions précises et concrètes que vous pouvez évaluer et auxquelles vous pouvez recourir en vous engageant par contrat s'il vous êtes certain que c'est une meilleure façon de procéder.

J'en reviens au point que j'ai mentionné plus tôt. Il présente deux avantages manifestes. D'abord, vous confiez la solution de votre problème à un bien plus grand nombre de spécialistes des communications, et ensuite, si vous jugez bon d'accepter une proposition dont le coût vous semble raisonnable, vous n'avez pas, une fois le travail exécuté, à vous préoccuper de faire absorber ailleurs votre personnel ou de le congédier.

Le président: Voulez-vous ajouter quelque chose à ce propos, M. Ford?

M. Ford: J'ai tendance à être d'accord avec le sénateur.

M. D'Avignon: Voilà quelque chose dont nous allons tenir compte dans notre planification.

Le sénateur Manning: Je m'excuse d'avoir fait une déclaration au lieu de poser des questions.

Le président: Avez-vous d'autres questions?

Le sénateur Manning: Non, merci.

Le sénateur Sparrow: Lors d'une réunion précédente, on a posé une question sur l'efficacité du numéro de téléphone Zénith, pour diffuser des renseignements. Quelle a été la réponse à cette question; y a-t-on répondu lors de la dernière réunion?

M. Ford: Monsieur le président, si nous en croyons notre expérience, le numéro Zénith présente deux problèmes. D'abord, nombre de personnes ne veulent pas l'utiliser; en d'autres termes, elles semblent hésiter à le faire. Si vous avez, par exemple, ce service Zénith à Dauphin, Manitoba, beaucoup hésitent encore pour une raison ou pour une autre à appeler Winnipeg. On sait que le service est gratuit mais on craint pourtant qu'on leur demande de payer. On croit que c'est une manière coûteuse d'obtenir des renseignements.

D'autre part, ces nombres Zénith supplantent les réunions communautaires où l'on peut approfondir et résoudre beaucoup de problèmes au niveau local. En d'autres termes, on se dit en somme: «Très bien: nous avons à Winnipeg un service de renseignements que nous allons étendre à toute la province». Et ce faisant, vous ne faites qu'augmenter vos frais et le nombre d'appels qui vous parviennent. Ici encore, nous avons essayé d'avoir recours à la population locale grâce aux agents mobiles. Dans certains cas, nous utilisons une bibliothèque ou d'autres locaux. Nous disons à la population: «Nous pouvons vous donner ici même certains renseignements. Nous pouvons vous former à utiliser ce service. Pourquoi ne recevez-vous pas les appels dans votre collectivité et, si vous ne pouvez y répondre, relayez le message à Winnipeg au moyen de la ligne Zénith?» Vous résolvez ainsi beaucoup de difficultés au niveau régional et vous secondez le personnel sur place en lui fournissant des renseignements qu'il ne possède peut-être pas; cette méthode rentable semble préférable à toute autre.

Un certain nombre de provinces ont fait l'essai de ces lignes Zénith et elles se sont rendu compte que la population n'y a pas recours. Peut-être est-ce parce que les gens n'aiment pas téléphoner. Ils restent méfiants à l'égard de cet appareil. Certains n'aiment pas utiliser le téléphone et d'autres trouvent terrible de téléphoner à Winnipeg d'une ville qui en est très éloignée.

Voilà en quelques mots, monsieur le président, quelle a été notre expérience.

Le sénateur Sparrow: Je me demande si ceux qui trouvent si terrible de téléphoner à Winnipeg, monsieur le président, trouvent terrible également qu'un agent d'information vienne chez eux de Winnipeg, franchissant ainsi une distance de 100 miles en automobile, pour voir peut-être trois personnes par jour. Cela pourrait fort bien se produire. Je le dis parce qu'un de nos agents d'information a passé deux ou trois jours à étudier un problème donné avec une seule personne. Dans ces conditions, ces personnes songerait-on au facteur coût comme lorsqu'il s'agit du téléphone.

M. Ford: Je suis sûr que oui, tout comme moi d'ailleurs. C'est justement ce que j'ai essayé de dire. Si nous avons à Dauphin un agent mobile, il lui incombe avant tout de prendre les mesures qui permettront à la collectivité de répondre à la plus grande partie des demandes de renseignements avec notre aide.

Je ne vois pas cet agent rester à Dauphin. J'ai pourtant besoin de quelqu'un sur place qui prenne ce genre de dispositions. Nous savons quels sont les problèmes qui existent. Nous ne pouvons les connaître que par l'intermédiaire de quelqu'un qui aille sur les lieux. Il nous faut aussi savoir quelles sont les ressources et trouver le moyen de les relier, disons à notre centre de renseignements à Winnipeg.

Une fois ces dispositions prises, nous pouvons poursuivre le travail, peut-être dans une autre région ou trouver une autre façon, comme l'a dit le sénateur Manning, de résoudre le problème. Mais ce ne sont pas des gens travaillant à long terme. Je n'accomplirai rien à Dauphin, à moins d'y envoyer un agent itinérant qui organiserait le service initialement et c'est ce que nous essayons de faire.

Par exemple, dans la région de Dauphin, nous avons récemment participé à une réunion des habitants de 50 collectivités des alentours. Nous avons passé une fin de semaine à discuter avec eux des problèmes d'information, des moyens de les résoudre, de ce qui serait réalisable en utilisant la bibliothèque locale et du rôle qu'ils pourraient remplir. Nous avons demandé au gouvernement provincial, qui a des services d'information là-bas, comment procéder pour faciliter les choses, et j'envisage réellement le jour pas très éloigné où nous pourrons quitter Dauphin et peut-être y revenir occasionnellement pour nous assurer que ces liaisons sont maintenues.

Le sénateur Sparrow: Que se passera-t-il à Dauphin? Qui sera chargé sur place de l'information dans cette localité? Qu'envisagez-vous? Comment votre bureau les aidera-t-il? Comment leur fournissez-vous les renseignements? Leur donnez-vous une brochure concernant tous les programmes gouvernementaux, à titre d'exemple?

M. Ford: Non, je pense que si nous pouvons les aider à déterminer les cinq grands problèmes qui se posent aux gens là-bas, nous pourrons obtenir pour eux des renseignements et leur communiquer une liste des personnes compétentes à qui téléphoner dans la localité ou dans d'autres villes.

Donc, nous essayons de fournir du mieux que nous le pouvons des renseignements à la bibliothèque locale dont les employés sont très enthousiastes. Puis nous leur dirons probablement: «Nous vous mettons en communication, disons, par télex ou une ligne zénith, avec notre service de renseignements de Winnipeg. Soumettez au service de Winnipeg toute question à laquelle vous ne pouvez pas répondre, et nous compulserons nos dossiers pour essayer de vous trouver la réponse et vous la renvoyer.»

Nous utilisons la ligne zénith, mais seulement dans le cas de groupes communautaires qui travaillent au sein de la collectivité. Il peut s'agir de l'association de développement, industriel d'un centre communautaire d'information, s'il est satisfaisant. Nous pouvons utiliser un certain nombre de techniques, compte tenu des services dont dispose la collectivité.

Dans certaines localités, il faudra du temps pour mettre sur pied ces services communautaires, ces services d'information, parce qu'actuellement ils n'existent absolument pas dans certaines régions du Canada.

Le sénateur Sparrow: Pouvez-vous donner une idée de qui ou de quel organisme il pourrait s'agir? Je pose cette question parce qu'on risque beaucoup de communiquer des renseignements inexacts.

M. Ford: Oui.

Le sénateur Sparrow: En s'adressant directement à des ministères gouvernementaux, il arrive qu'on obtienne des renseignements inexacts, parce qu'il existe, même au sein des ministères, des fonctionnaires qui ne sont pas complètement au courant des programmes. Si un intermédiaire vous communique ces renseignements, puis peut-être un tiers, et qu'il s'agisse de personnes qui ne sont pas particulièrement chargées de l'exécution d'un programme ou qui n'en ont pas la responsabilité vis-à-vis du gouvernement, on risque de communiquer des renseignements inexacts susceptibles d'être exagérés à chaque échelon, et je pense que c'est beaucoup plus inquiétant qu'un manque de renseignements.

M. Ford: J'en conviens, je pense qu'il faut peser le pour et le contre. Je reconnais que plus on a de gens qui s'en mêlent, plus on risque d'être mal renseigné.

D'autre part, si, pour prendre un exemple simpliste, tout le monde téléphonait au Premier Ministre pour obtenir des renseignements, je suis sûr qu'on les obtiendrait tels qu'il les a conçus, de son point de vue. Mais on ne peut pas le faire, donc d'autres personnes doivent intervenir.

En établissant ce système, nous essayons d'assurer la plus grande précision possible afin que ceux qui se trouvent au niveau de la collectivité possèdent le maximum de renseignements sur les problèmes qu'on leur pose. Soit qu'ils les reçoivent sous forme d'imprimés, soit qu'ils sachent à qui s'adresser ou à qui téléphoner, ils ont la certitude qu'ils sont capables de donner ce genre de renseignements. S'ils estiment qu'ils ne peuvent pas répondre, ils peuvent alors téléphoner à Winnipeg où l'on sera peut-être mieux en mesure de le faire. Si Winnipeg ne peut donner la réponse, on pourra alors s'adresser à Ottawa pour essayer de l'obtenir. Il me semble que c'est le moyen le plus efficace de traiter l'information.

Monsieur le président, un sénateur a demandé quels genres de groupes y participaient. Eh bien, nous employons divers groupes. Dans certains cas, nous avons aidé les journaux à rédiger des articles sur des renseignements particuliers en réponse à des problèmes auxquels les gens se heurtent dans certaines régions. Nous avons utilisé les services d'associations de sociétés de développement qui sont très au courant et qui peuvent communiquer des renseignements en différents points d'une région parce qu'elles y ont intérêt et qu'elles s'en préoccupent. Nous avons utilisé, comme je l'ai dit, des bibliothèques. Nous avons utilisé les groupes confessionnels, qui dans certaines régions sont des mines de renseignements. En somme, nous utilisons tous les moyens qui nous semblent efficaces.

Le sénateur Sparrow: Je ne peux réellement voir de continuité dans ce genre de méthode. Le groupe confessionnel ou les employés d'associations de développement industriel ou encore des chambres de commerce; dans ce genre de groupes, les membres s'en vont, et à ce qu'il me semble, un programme serait mis sur pied par quelqu'un et s'il venait à partir; le programme s'en irait aussi et il y aurait un vide. Je ne peux réellement pas voir de continuité dans ce genre de chose.

M. Ford: En procédant ainsi, nos avons bien réussi dans certaines régions. Je ne dis pas que ce soit facile, et je ne dis pas non plus que je vais vous donner tout de suite une formule pour vous dire comment cela va se passer dans toutes les régions, parce que chaque région est différente.

C'est pourquoi nous devons tout d'abord avoir un agent sur place. Ce qui réussit dans une région peut ne pas réussir dans une autre. Nous ne nous en rendons compte qu'Une fois à l'œuvre.

Si nous nous apercevons que cette méthode ne donne pas de résultats, il nous faut l'essayer autre part. Il est possible qu'elle soit inefficace dans certaines régions, mais qu'elle le soit dans d'autres. Nous devons l'examiner et vérifier constamment si elle est valable.

Le président: Je pense que le sénateur a soulevé un point très intéressant au sujet de la continuité du programme. Depuis quelque temps, vous avez deux programmes expérimentaux en cours, et il me semble qu'ils auraient dû contribuer à déterminer quels genres d'organismes seraient les plus efficaces comme centre de renseignements dans une localité particulière. Mais je suis surpris de constater que nous parlons encore de bibliothèque, de groupes confessionnels ou de directeurs d'école. C'est encore terriblement vague, et je ne sais pas quelles instructions vous donneriez réellement à un agent itinérant se rendant dans une collectivité, quant aux critères qu'ils devraient essentiellement appliquer pour l'établissement d'un centre auxiliaire d'information. C'est bien ce dont vous parlez, n'est-ce pas?

M. Ford: C'est exact, administré par la localité.

Le président: Administré par la localité elle-même.

M. Ford: C'est exact.

Le président: Si vos agents d'information itinérants m'engageaient dans une certaine localité, je n'ai pas l'impression que vous seriez en mesure de me donner des directives précises quant à l'organisation de ce service d'après les renseignements tirés des programmes supplémentaires concernant les agents d'information itinérants.

M. Ford: Monsieur le président, je pourrais leur donner des directives en fonction des résultats que nous espérons recueillir à la suite de l'expérimentation d'un tel système, mais je pense que le grand avantage de l'envisager au niveau local, c'est simplement que nous n'avons pas d'idée préconçue sur la façon de procéder.

Prenons par exemple le sud de l'Ontario. Dans cette région, un centre communautaire d'information très solide est en cours d'organisation. Il y a Information London, Information Windsor, Information Guelph, et au moyen de subventions gouvernementales, un certain nombre de particuliers ont organisé des centres communautaires d'information très efficaces et très rentables.

Évidemment, nous pouvons les aider en leur fournissant un appui général, en les aidant à former leurs employés, en les mettant en relation avec les sources de renseignements; et c'est ce que nous faisons.

Par exemple, à Ottawa il existe un organisme central d'information qui essaie de résoudre les problèmes de tous les centres communautaires d'information de la région et nous collaborons avec lui. Donc, il semble que ce soit le genre de solution que nous appliquerons dans la région outaouaise et dans le sud de l'Ontario.

Dans d'autres régions, il faut procéder différemment. Je ne peux pas me rendre dans une localité et dire aux habitants: «Écoutez, je veux que vous vous organisiez de telle façon.» Toutefois, je peux les aider à mettre sur pied un service adapté à leur collectivité et c'est la raison pour laquelle cela varie, monsieur le président, parce que chaque localité est différente. Le problème est beaucoup plus simple, comme l'a déclaré M. D'Avignon l'autre semaine, dans une ville comme Toronto, où il existe des centres communautaires de renseignements. Le gouvernement fédéral n'a qu'à leur fournir l'information afin qu'ils puissent l'exploiter. Dans d'autres régions, c'est plus difficile.

Le sénateur Sparrow: Je me rends compte qu'on doit faire preuve de souplesse dans certaines régions, mais il me semble que la tâche que vous vous êtes imposée est irréalisable. Si vous commencez à tenir compte des groupes ethniques, des groupes linguistiques, des néo-canadiens et des problèmes de langue, vous commencez à parler d'aspects régionaux, et comment arriverez-vous à communiquer l'information à ces différents groupes? Il me semble qu'en qualité de représentant du peuple, mon problème est de répondre à leurs questions et de les aider à surmonter leur frustration quand ils ne savent pas à qui s'adresser. Je ne peux pas déterminer au préalable leurs problèmes. Je veux pouvoir informer ceux qui déclarent: «Si je veux obtenir des renseignements, où dois-je m'adresser?» Cela semble être la principale frustration; on ne sait pas où s'adresser.

Lorsqu'on a demandé qui donne des renseignements dans cette région, votre représentant a répondu l'autre jour, que c'est peut-être un député, un membre de l'Assemblée législative ou un conseiller municipal. C'est exact, mais il existe de nombreuses sources d'information et il me semble que la frustation des gens qui déclarent: «Je désire obtenir certains renseignements, mais je ne sais pas où m'adresser,» ne tient pas au genre d'information qu'ils veulent obtenir. Une infinité de problèmes différents se posent, donc je ne peux pas déterminer, et je ne pense pas que votre service puisse jamais dire en ce qui concerne, par exemple, la région de Meadow Lake dans la Saskatchewan, ce que sont exactement les renseignements qu'on désire.

Si vous avez considéré cinq régions où il y a des problèmes, à mon avis c'est manquer totalement de réalisme parce qu'il existe tant de programmes gouvernementaux et une quantité si vaste d'information que si vous essayez de vous concentrer sur certaines régions en disant: «Voilà cinq régions où il y a des problèmes,» ce n'est pas réalisable; mais étant donné les milliers de problèmes auxquels les particuliers se heurtent, je voudrais qu'ils puissent dire: «J'ai des difficultés, qu'il s'agisse de ma vie privée, de mon entreprise privée ou de ma pension de vieillesse. Voici le service auquel m'adresser, soit par téléphone, soit par entrevue personnelle, soit par démarche auprès d'un centre de renseignements. Voilà où je peux m'adresser pour me renseigner.»

M. Ford: Oui.

Je pense que nous nous rendons franchement compte que nous ne pouvons pas donner à tout le monde les renseignements désirés. Comme l'a signalé le sénateur Manning, il y a un stade où l'on doit s'arrêter, et dans certain cas c'est réaliste. Par exemple, si vous avez affaire à des pêcheurs; si les dirigeants des syndicats de pêcheurs, ou ceux qui demandent des renseignements savent où s'adresser pour les obtenir; . . .

Le président: Excusez-voi. Honorables sénateurs, M. D'Avignon a fixé un autre rendez-vous et il doit s'en aller. Comme il est probable que ce soit la dernière réunion que nous ayons avec des représentants d'Information Canada, je voudrais simplement dire, en votre nom, que nous vous

savons gré, M. D'Avignon, de votre collaboration et de celle de vos collègues. Nous avons eu grand plaisir à travailler avec vous. Je pense qu'en matière de renseignements ou d'explications, nous avons obtenu tout ce que nous avons demandé, et en fait, ils nous ont été donnés avec bonne humeur et sans réticence. C'est quelque chose que notre Comité apprécie beaucoup.

Nous ne pouvons pas vous promettre que notre rapport vous satisfera, mais ayant reçu d'amples renseignements nous permettant de bien y réfléchir, nous espérons le rédiger de façon à ce qu'il soit très utile.

Je vous remercie à nouveau, Monsieur.

M. d'Avignon: Merci monsieur le président, merci honorables sénateurs.

Le président: M. Ford.

M. Ford: Voilà un premier point, en somme: nous admettons que nous parviendrons pas à faire comprendre à la totalité des gens tout ce qu'ils devraient savoir.

Le second point, je pourrais peut-être mieux l'illustrer en prenant comme exemple la ville de London. Cette collectivité a organisé par l'entremise du Conseil de planification sociale et d'autres personnes, un centre communautaire d'information appelé Information London, qui essaie d'être un centre auquel les habitants peuvent s'adresser pour obtenir des renseignements sur un certain nombre de questions, et il est en liaison avec les programmes sociaux et les services provinciaux de la ville de London.

Nous voudrions entre en relation avec Information London et lui communiquer des renseignements sur des programmes fédéraux en vue de mettre sur pied un système nous permettant de l'informer très facilement en le faisant appeler notre bureau, par exemple, de Toronto. Voici donc le service central de London.

Il semble qu'il est inutile d'affecter un agent itinérant à London, ou d'y établir notre propre bureau. Appuyons donc ce genre d'initiative, et je pense que nous le pouvons, en assurant la formation du personnel nécessaire, en fournissant des renseignements, et d'autres moyens.

Si nous nous rendons dans une ville comme Melfort, que je connais mieux que Meadow Lake, il est très probable qu'il y ait une bibliothèque ou un groupe de citoyens, ou un particulier qui, au moyen de notre aide, de nos connaissances et de nos renseignements, pourraient organiser un service similaire et obtenir peut-être des fonds du Secrétariat d'État qui finance les centres communautaires d'information, et nous avons actuellement un représentant à Melfort qui pourrait communiquer des renseignements à cette localité et à celles des environs. S'ils n'ont pas les renseignements, ils peuvent nous soumettre la question ou à un fonctionnaire provincial, à un député, ou à leur représentant à l'Assemblée législative ou à qui que ce soit, mais il existe un service central auquel les particuliers peuvent s'adresser.

Même si nous avons ce service, il y a des gens qui ne l'utiliseront pas ou qui se méprendront sur son objet. Je suppose que nous devrons rechercher d'autres moyens de résoudre ce problème, mais si nous pouvons au moins organiser ce service dans une localité comme Melfort nous aurons accompli quelque chose, nous y aurons organisé un service que les habitants peuvent utiliser.

C'est ce que j'essaie de réaliser, sénateur. J'essaie d'appliquer ce genre de méthode pour résoudre le problème au lieu de mettre en relation ces localités de la Saskatchewan au moyen de la ligne Zénith ou d'installer nos propres bureaux dans toutes ces localités, parce que ce serait extrêmement coûteux, et je ne pense pas que ce serait particulièrement efficace parce que, d'après mon expérience, si les gens peuvent avoir affaire à d'autres habitants de la localité dans laquelle ils ont confiance, les renseignements deviennent alors meilleurs et ils comprennent mieux.

Est-ce que je me fais bien comprendre, sénateur?

Le sénateur Sparrow: Vous vous faites bien comprendre, oui, très bien comprendre. La seule chose, je ne peux pas m'imaginer que ce soit réalisable—il est possible que le sénateur Manning soit en mesure de le dire—étant donné les milliers de localités vous savez, les villes, les petites villes, et les villages qui existent au Canada. Mais il me semble que si vous aviez un organisme qui essayait d'organiser un service d'information à Melfort, ce qu'il aurait dû faire, et à Tisdale et dans toute autre localité de la région, s'il y a dix mille localités, et je ne fais que donner un exemple, théoriquement, en fin de compte, n'auriez-vous pas dix mille organismes différents?

M. Ford: Non.

Le sénateur Sparrow: Et les gens qui se déplaceront pour desservir ces localités, pour essayer de faire une analyse du coût et des avantages du système dans ces localités, je ne vois simplement pas comment c'est réalisable.

M. Ford: Je suis contant que vous ayez soulevé ce point parce qu'évidemment, je n'ai pas été assez explicite à d'autres audiences.

Nous n'essayerons jamais d'établir des services dans dix mille localités. Ce qu'il faut considérer, et le sénateur est au courant de ce fait, étant originaire de la Saskatchewan, c'est les habitudes de déplacement de ces gens, et si vous remarquez dans cette province particulière qu'il y a huit ou dix centres où ces gens viennent faire leurs emplettes ou autre chose, car c'est peut-être là que nous pouvons aider les groupes communautaires à établir des bibliothèques ou quelque chose d'autre; donc nous n'essayons pas d'établir un service dans chaque localité. Nous essayons de donner autant de possibilité d'accès que possible, mais je pense qu'on doit établir une limite, autrement on dépensera beaucoup d'argent. Êtes-vous d'accord?

Disons que nous devons mettre ce service à la disposition d'un certain pourcentage de la population et il doit y avoir accès aussi facilement que possible, mais nous ne pouvons pas l'assurer pour tout le monde. Donc c'est là que nous établissons une limite. Nous fournissons des services à un certain nombre de localités parce que nous pensons qu'elles sont les plus importantes, en ce sens que les habitants de la région s'y rendent le samedi soir. C'est le mieux que nous pouvons faire et il me semble que c'est la meilleure utilisation de nos ressources qui sont limitées, et je l'admets, qui doivent l'être.

M. Miller: Si on considère les avantages et les inconvénients, la solution consiste évidemment à imposer une superstructure aux services communautaires d'information existants, quels qu'ils soient, perfectionnés ou non, pour essayer d'utiliser ces services eux-mêmes. Ils sont à un stade—et j'hésite à employer le terme, très rudimentaire. Ceux que nous avions dans le passé étaient quasi inexistants, en fait il n'y avait aucun service fournissant des renseignements, à l'exception des organes d'informa-

tion de masse. Donc, nous faisons nos premières tentatives fondées sur la prémisse que nous sommes raisonnablement organisés jusqu'ici. Peut-être qu'en 1984 nous aurons dans le secteur privé un réseau de services locaux de renseignements beaucoup plus perfectionné, employant des habitants des localités, soutenu peut-être par des services fédéraux plus perfectionnés dans certaines régions clé, des centres auxiliaires ou quelque chose de ce genre, mais cela appartient à un avenir éloigné et ce n'est réellement qu'une conjecture. Finalement, après quelque temps, nous aurons ce qui fonctionne le mieux dans chaque région, et évidemment au stade actuel, puisque au lieu d'organiser ces services à un rythme normal, nous procédons avec lenteur et certainement pas à un rythme accéléré, nous ne pouvons pas essayer de prévoir comment cela peut être organisé avec le maximum d'efficacité.

Mais jusqu'à présent il semble que l'emploi de cette méthode est le moyen le plus efficace parce qu'au moins au stade actuel, il semble être celui qui convient le mieux aux particuliers. Vous avez mentionné, par exemple, des groupes ethniques ou des concentrations de groupes ethniques. Les gens ont tendance à s'adresser, à parler à ceux avec lesquels ils se sentent à l'aise, ils ont donc leur propre moyen de renseignement et c'est souvent une association ethnique, un agent de voyage ou tout autre moyen.

J'étais dans une localité d'Autochones du Manitoba, où le magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson était la source de renseignements quotidiens, où les deux mille et quelques habitants de la ville, presque tous, se réunissent tous les jours. C'est par ce moyen qu'ils obtiennent des renseignements sur ce qui se passe. Cette localité n'a pas de radio, seulement un téléphone. Je pense qu'ils auront des téléphones à la fin de cette année, mais jusqu'à présent ils n'en n'ont pas et ils se trouvent complètement isolés. Ils ont des moyens spéciaux d'obtenir des renseignements. Donc par l'entremise de notre agent étinérant, nous devons exploiter ce réseau local rudimentaire, il peut s'agir seulement d'une personne, et trouver des moyens de leur faire parvenir les renseignements ou de nous les demander.

M. Ford a mentionné l'accès aux renseignements et c'est réellement ce dont nous nous occupons, comme il l'a signalé, nous ne fournissons pas de fonds. Nous ne pouvons pas financer l'installation de services communautaires. Nous devons nous servir de ce qui existe déjà et espérer qu'avec la collaboration des autres ministères, tels que le secrétariat d'État, des réseaux seront créés et étendus; mais il faut nous servir de ce qui existe déjà.

Le président: Cette communauté dont vous parlez est-elle une réserve?

M. Miller: Oui.

Le président: Eh bien, et le représentant indien?

M. Miller: C'est un point intéressant. Il s'agit là d'un autre aspect du problème. Les habitants de cette communauté sont constamment débordés, toujours à cet égard, par les représentants du gouvernement qui vont et qui viennent—des employés du gouvernement provincial, du gouvernement fédéral et d'une multitude de ministères qui viennent puis s'en vont aussitôt. Ils sont dans l'impossibilité d'avoir une uniformité d'information ou de services. Aussi, afin de réussir, il faut se servir de quelque chose qui existe déjà en permanence dans la communauté.

Le président: Que peut faire Information Canada avec le gérant d'un magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson?

M. Miller: Il peut s'agir du préposé au comptoir. M. Ford connaît cette situation un peu mieux que moi.

M. Ford: Je crois, monsieur le président, que tout cela dépend de la personne choisie. Ce peut être quelqu'un de l'endroit, tel que le gérant d'un magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson. On peut s'assurer qu'il a un choix de renseignements intéressants, ou alors le mettre dans une situation où il pourrait prendre note des problèmes dont lui font part les habitants de la communauté et les transmettre à un organisme central. C'est au aspect des plus difficiles.

Le président: Mais il est intéressant. Je connais un peu la façon dont les magasins de la compagnie de la Baie d'Hudson fonctionnent dans les communautés du Nord, et je connais un peu également la situation des autochtones. Les Affaires indiennes ont leur propre organisation, grâce à leur représentants autochtones qui, bien que souvent critiqués, sont beaucoup plus efficaces qu'on ne veut l'admettre. Souvent, dans une région très septentrionale il n'existe pas de préposé au contrôle; il n'y a habituellement qu'un directeur et un employé qui place les marchandises sur les étagères. Plusieurs endroits ne connaissent pas les processus de contrôle compliqués que nous avons ici. Je serais très surpris si l'on pouvait établir, par l'entremise d'une organisation telle que celle là, un programme efficace d'information qui supplanterait ce que fait actuellement le ministère des Affaires indiennes dans le cadre de l'information destinée aux Indiens.

De plus, il me semble—et peut être que les sénateurs Manning et Sparrow qui connaissent de telles situations dans leurs collectivités conviendront avec moi—qu'il serait difficile de collaborer étroitement avec des gens qui ne sont pas directement en contact avec les Affaires indiennes. N'est-ce pas exact, sénateur Manning?

Le sénateur Manning: C'est exact.

M. Ford: Monsieur le président, il ne s'agit pas de supplanter. Il y a des fonctionnaires fédéraux qui travaillent sur place, et il n'est pas aussi simple de leur dire: «Très bien, vous allez dans cette réserve indienne et vous connaissez bien votre programme autochtone, mais il y en a d'autres auxquels ces gens-là s'intéressent.» C'est alors qu'on les renseignerait sur ces programmes et qu'on leur fournirait du matériel à ce sujet.

Il y a un préposé à l'environnement qui parcourt la côte du Labrador. Il me serait facile de lui dire: «Pourquoi n'y allez-vous pas, avec notre aide, en tant que représentant du gouvernement fédéral, plutôt que de la Direction des pêches?» Il y a déjà quelqu'un qui parcourt la côte et qui peut renseigner les habitants sur l'assurance-chômage, par exemple. C'est ici qu'Information Canada entrerait en jeu. Ayant un intérêt général pour l'information du gouvernement fédéral, nous pouvons les appuyer. Nous pouvons peut-être les aider à résoudre les problèmes dont ils nous font part. C'est pourquoi, monsieur le président, j'ai dit qu'il faudrait faire en sorte de bien choisir la personne compétente.

Au nord du Manitoba, nous nous servons beaucoup des installations provinciales puisqu'elles sont déjà sur place; il y a là-bas des employés provinciaux que nous pouvons aider. Nous n'essayons pas de supplanter ou de comman-

der qui que ce soit. Nous essayons d'employer la méthode la plus efficace, qui d'ailleurs varie d'un endroit à l'autre.

Les bureaux de la main-d'œuvre constituent un autre exemple. Il y en a plus de 400 d'un bout à l'autre du pays et les gens s'y adressent pour obtenir des renseignements. Par exemple, en Colombie-Britannique, nous avons distribué des affiches qu'ils peuvent coller à leurs fenêtres et des imprimés qu'ils peuvent distribuer sur demande, bien qu'il ne s'agisse peut-être pas de programmes de la main-d'œuvre. Nous leur avons donné un numéro de téléphone spécial grâce auquel ils peuvent nous atteindre à notre bureau de Vancouver au cas où ils auraient un problème qu'ils ne pourraient résoudre eux-mêmes. Ainsi, nous employons et nous étendons la portée d'une présence fédérale déjà existante. C'est une autre façon de procéder.

Sur la rive nord du lac Supérieur, les Indiens, aidés des radiodiffuseurs privés, ont créé un service de radio dans les langues autochtones. Ce moyen semble des plus efficaces. Nous pouvons les aider à obtenir des renseignements qu'ils ne pourront peut-être pas avoir autrement. Ces personnes n'ont pas beaucoup de subventions ni de représentant rémunéré à Ottawa. C'est pourquoi nous les aidons. Ils s'adressent à nous et nous diffusons leurs émissions dans la langue autochtone, ce qui est bien plus efficace sur la rive nord du lac Supérieur.

Le sénateur Desruisseaux: Je ne sais pas si je sors du sujet, monsieur le président, ou si l'on a déjà donné ce renseignement. En lisant le rapport annuel, que j'ai sous les yeux, j'ai appris que l'étude principale avait été faite en vue de déterminer la possibilité de transformer la publication et la distribution d'Information Canada sur une base de recouvrement du coût. On dit plus loin qu'une analyse du coût et du revenu de la publication et de la distribution, faite en mars 1973, a été présentée au Conseil du Trésor le 16 mars 1973. Le Comité en a-t-il pris connaissance, monsieur le président?

Le président: Je demanderai à M. Trickey de venir en avant.

M. A. G. Trickey (Directeur général adjoint d'Information Canada): Je puis répondre à votre question assez succinctement. Je ne sais pas si ce rapport a été communiqué au Comité, mais si vous voulez en avoir une copie, monsieur le président, on pourra certainement vous en donner une.

Le président: C'est un bon point, sénateur, et nous aimerions voir ces renseignements, monsieur Trickey.

Le sénateur Gélinas: Monsieur le président, je ne suis pas membre de votre Comité mais puis-je poser une question?

Le président: Nous avons plaisir à vous avoir parmi nous, monsieur. Je vous en prie.

Le sénateur Gélinas: Des organismes semblables à Information Canada existent-ils dans d'autres pays? Dans l'affirmative, où se trouvent-ils?

Ma troisième question est la suivante: s'il en existe, est-on entré en contact avec eux et leur expérience pourrait-elle nous être utile?

M. Miller: Je crois en effet qu'il existe des organismes semblables à Information Canada. Mais ils ne vont pas aussi loin sur le plan régional qu'Information Canada ne commence à le faire.

En Grande-Bretagne, il y a des organismes connus sous le nom de Bureau de renseignements des citoyens. Un organisme gouvernemental du domaine des affaires sociales en a créé et subventionné plusieurs containes. Ces bureaux offrent une gamme variée de renseignements, non pas au sujet des programmes et des affaires du gouvernement, mais dans tous les domaines, comme les affaires juridiques et sociales et les conseils de toutes sortes. Il y a deux semaines, j'étais en Grande-Bretagne où j'ai rencontré de hauts fonctionnaires de l'information au sujet de certaines de nos affaires, afin de voir si leur expérience ne pourrait pas nous être utile.

J'ai été stupéfait de constater que le gouvernement britannique, chose étrange, dans ses moyens d'information régionaux, ne se met pas en contact avec ces bureaux de renseignement. Cela nous a paru déplorable, compte tenu de notre expérience.

Au contraire, au Canada, nous tentons d'avoir recours aux installations locales d'information. Nous les aidons, non pas financièrement mais en leur fournissant des renseignements.

M. Ford et son personnel tâtent un nouveau terrain. En fait, les Américains sont entres en contact avec certains de ses employés qui les ont renseigné, sur la façon dont nous pourrions les aider. En réalité il s'agit donc d'un travail de pionnier. Du moins, c'est ce que j'en sais. Peut-être d'autres sources nous apprendraient-elles que d'autres pays font de même.

M. Ford, lorsqu'il faisait partie du groupe d'étude sur l'information, a voyagé dans d'autres pays où il a mené de vastes enquêtes pour voir ce qui s'y faisait. A notre connaissance, c'est un domaine auquel on n'a pas encore touché.

Le sénateur Gélinas: Merci. Je dois dire, monsieur le président, que j'ai été impressionné lorque le sénateur Manning a proposé de travailler avec le secteur privé, ce qui, je l'espère, se réalisera un jour.

Le sénateur Yuzyk: Dans les provinces des Prairies, comme dans d'autres régions du Canada, il y a bien des localités, comme nous le savons, où l'on parle d'autres langues que l'anglais et le français. Il y a des Allemands, des Ukrainiens, des Islandais, des Polonais. En fait, dans les provinces des Prairies, la moitié de la population n'est ni anglaise ni française. Les différentes langues sont maintenant enseignées dans les écoles primaires, secondaires et à l'université; il y a des émissions spéciales de radio et de télévision; la presse ethnique publie en plusieurs langues dans les revues et les hebdomadaires. Un de nos autres comités a laissé entendre qu'à peu près un demi-million de lecteurs font usage de ces divers organes de la presse ethnique.

Je suis persuadé que vous avez déjà rencontré le problème et qu'il doit y avoir un besoin et une demande de renseignement dans certaines de ces langues. Information Canada est-elle prête à y répondre? Y a-t-il un programme, ou songez-vous à en établir un, qui puisse donner des renseignements dans ces langues?

M. Miller: Oui, nous travaillons actuellement en collaboration avec les hauts fonctionnaires de la Direction de la citoyenneté du Secrétariat d'État qui ont établi des liens avec les communautés ethniques et les média ethniques non anglais ou français. Nous essayons, avec leur collaboration, de mettre au point des méthodes susceptibles d'améliorer le processus de communication, encore une fois, s'il y a des organismes établis qui s'en occupent et ont affaire chaque jour à des gens qui veulent des renseigne-

ments dans d'autres langues que l'anglais ou le français. Donc, je puis vous répondre que, du moins temporairement, nous y travaillons. En fait, nous n'avons rien mis en vigueur car les pourparlers n'en sont qu'à leurs débuts; mais on a cerné le problème et l'on s'en occupe.

Le sénateur Yuzyk: Vous servez-vous des moyens actuels, tels que la presse et les émissions de radio et de télévision?

M. Miller: Encore une fois, oui. Les ministères du gouvernement fédéral—et il y en a un bon nombre—qui diffusent des informations sur leurs propres programmes ont des rapports avec la presse ethnique et les leur communiquent. L'un de nos buts, sénateur, est d'essayer de coordonner ce processus de communication et de le rendre plus efficace, car il semble y avoir double emploi dans chaque ministère. Nous essayons donc de donner un peu de cohésion à ce programme, afin que les gens puissent obtenir l'information qu'ils veulent dans leur propre langue, que la documentation soit rédigée, sur place et ce genre de chose, ou qu'on ait recours aux émissions déjà existantes ou aux moyens de la presse.

Le sénateur Yuzyk: Faites-vous appel aux agents itinérants qui parlent certaines de ces langues?

M. Miller: M. Ford pourrait probablement répondre à cette question.

M. Ford: Oui. Dans notre première enquête dans l'Ouest canadien, nous voulions savoir jusqu'à quel point la langue constituait un problème. Nous avons effectué notre enquête au niveau de la langue. En Nouvelle-Écosse, l'enquête s'est faite au niveau de l'emploi. Nous avons découvert que les personnes d'expression allemande, hollandaise, et ukrainienne, à l'extérieur des centres urbains, avaient de la difficulté à obtenir et à comprendre l'information du gouvernement fédéral. Nous commençons seulement à essayer de répondre à leurs besoins mais nous y songeons constamment. Le problème a été constaté. Ces gens ont plus de difficulté, ou du moins ils en ont l'impression, à se renseigner que ceux qui vivent dans les régions urbaines. Il y a là un problème à résoudre.

Le sénateur Yuzyk: Je suis heureux d'apprendre que vous avez commencé à agir dans ce domaine parce que certains de ceux qui ne comprennent aucune des langues officielles seraient privés de renseignements qui pourraient leur être très utiles. Je reçois des lettres dans certaines de ces langues et j'essaie d'y répondre; mais je suis seul. Certains députés m'envoient des lettres à traduire, mais je ne puis faire traduire à ma secrétaire des lettres pour tous ceux qui le demandent. J'en envoie quelques unes au bureau de traduction, parce que ceux qui ont des problèmes rédigent habituellement de longues lettres que je ne comprends pas toujours car parfois ils ne savent pas exprimer leurs pensées. Information Canada devrait donc employer quelqu'un qui pourrait essayer de traiter les problèmes de cette nature dans la langue voulue. Je suis content de voir que vous vous préparez à assurer un tel service.

Le sénateur Carter: Monsieur le président, d'après ce que M. Ford nous a dit ce matin, j'ai l'impression que si ces agents itinérants réussissent vraiment, ils finiront un jour par perdre leur emploi.

M. Ford: C'est exact.

Le sénateur Carter: L'agent pourra alors aller poursuivre sa tâche dans une autre région, ou bien une autre personne s'en chargera. Ils ne sont là que temporairement. Dans toutes nos audiences, nous avons essayé de savoir comment nous pourrions renseigner sur les programmes du gouvernement, aider à mieux les comprendre, conseiller sur les possibilités existantes dont on peut profiter et répondre aux questions qu'on nous pose sur des problèmes personnels.

Toutefois, si je comprend bien, Information Canada a un autre rôle qui consiste à obtenir des renseignements de la population et d'en faire part au gouvernement. Nous n'en avons pas beaucoup entendu parlé; nous n'y avons pas beaucoup songé. J'aimerais savoir ce qui se fait dans ce domaine, surtout qu'il s'agit probablement de notre dernière rencontre avec les fonctionnaires.

M. Ford: Chaque année, on nous fait beaucoup de demandes. Nous avons établi un format que nous mettons actuellement à l'essai et qui pourrait fournir plus de renseignements au gouvernement sur les préocupations du public. La feuille codifiée ne fait que nous renseigner sur le ministère, l'activité et la section en cause. Deuxièmement, elle nous renseigne sur la documentation disponible afin que nous puissions avoir une idée des points présentant des lacunes. Troisièmement, avec la permission du requérant, nous essayons d'avoir des renseignements sur les antécédants de celui qui pose la question, c.-à.-d. s'il s'agit d'un homme, d'une femme, quelle est sa langue, son emploi, etc. Grâce à ce genre de renseignement, et avec l'aide d'un ordinateur, nous pourrons peut-être déterminer le genre de questions que l'on pose, quels sont les gens qui les posent, où vivent-ils, et ensuite nous pourrons déterminer quels sont nos problèmes. Nous pourrons ainsi mieux orienter et conseiller les ministères sur la façon de résoudre ce problème. C'est une façon parmi d'autres de procéder.

A l'heure actuelle, nous mettons ce système au point grâce à notre service d'enquête. Nous espérons amener les services itinérants à s'en servir afin qu'ils inscrivent les renseignements d'une façon semblable, et qu'ils les introduisent dans le système.

Troisièmement, on pourrait travailler en collaboration avec des groupes communautaires qui seraient codifiés et qui nous permettraient d'obtenir plus de renseignements.

Nous devrons peut-être faire plus de recherches sur les problèmes identifiés dans les imprimés. Autrement dit, l'on pourrait dire «cela ressemble à un problème, mais il n'y a pas suffisamment de gens ici pour qu'il soit valable du point de vue statistique». Il serait simple de faire environ 50 appels téléphoniques afin de voir si, en fait, il s'agit d'un problème, et ensuite de le présenter au ministère afin que des mesures soient prises à ce sujet.

Le sénateur Carter: Lorsque les données arrivent au bureau régional ou au bureau de l'information, que se passe-t-il? Sont-elles compilées? Faites-vous affaire avec les ministères en particulier, ou les remettez-vous à un employé central du gouvernement? Comment parviennent-elles au gouvernement?

M. Ford: On procède de plusieurs façons. S'il semble s'agir d'un problème régional, nos employés ici à Ottawa peuvent l'évaluer et l'étudier et nous pouvons faire une proposition au comité interministériel au niveau régional. Si le problème touche un ministère qui n'a pas de bureau dans la région, ou s'il s'agit d'un problème national, par l'entremise du préposé aux communications d'Information Canada, ici à Ottawa, nous pouvons le présenter à un ou à plusieurs ministères, au niveau national et leur dire

«il semble qu'il y a un problème. C'est à ce niveau-ci que vous n'êtes pas compris. Comment pouvons-nous vous aider à vous faire comprendre»?

Le président: J'ai eu l'impression, d'après des témoignages antérieurs, qu'il s'agirait en grande partie d'une analyse statistique du genre de questions posées.

M. Ford: Non, monsieur le président, nous essayons de savoir quels sont les problèmes.

Le président: Il me semble, toujours d'après des témoignages précédents, que l'on avait essayé d'identifier des secteurs où il y avait des problèmes, mais que ces enquêtes ne semblaient pas pratique—il s'agit plus particulièrement des secteurs ayant fait l'objet d'enquêtes—que vous aviez fait un certain travail en vue de compiler les données statistiques du genre de questions qui avaient été posées, et que vous aviez donné les renseignements aux ministères. Mais vous n'avez pas pris conscience de votre rôle—je fais une distinction entre votre rôle et celui qui consiste à aviser les ministères du gouvernement que leurs programmes d'information ne sont pas compris—comme étant un organisme réceptif qui cherche à savoir quels sont les problèmes des gens. J'ai eu l'impression qu'Information Canada ne pensait pas pouvoir bien s'acquitter de ce rôle. C'est ce qu'on a dit, n'est-ce pas?

M. Ford: Si je comprends bien la question, il s'agit de la réaction face aux problèmes de l'information par rapport à celle face aux problèmes ayant trait à un programme déjà établi.

Le président: Je ne crois pas que le sénateur Carter s'intéresse aux réactions ayant trait à l'efficacité des services d'information. Il se soucie plutôt de la difficulté qu'a le député à savoir ce que la population désire, ce qui l'ennuie ou ce qui la préoccupe. J'ai plutôt eu l'impression que la qualité de ce genre de service de renseignements avait diminué depuis qu'Information Canada l'avait pris en main tout simplement parce qu'un tel programme est trop vaste pour que celui-ci puisse s'en occuper.

M. Ford: Si je comprends bien la question, monsieur le président, je dois vous répondre que jusqu'à présent nous ne nous sommes préoccupés que des programmes déjà établis et des renseignements disponibles. Nous ne menons pas un sondage Gallup afin de connaître les préoccupations des Canadiens et de savoir quels programmes ceux-ci désirent.

Le président: Vous songez plutôt à leur suggérer la façon d'obtenir des renseignements?

M. Ford: C'est exact.

Le Sénateur Carter: Je pourrais peut-être vous donner un exemple de ce que j'essaie d'établir. Il y a quelques semaines l'honorable Davies, ministre des Pêches, a annoncé de nouveaux règlements de pêche ayant trait à la subvention de permis de bateaux ou autres. Des députés ont jugé préjudiciables ces nouveaux règlements et la presse leur a accordé beaucoup de publicité. Toutefois, le président du syndicat intéressé était d'avis contraire. Étant donné les circonstances, le programme n'est pas très bien compris et, pour cette raison, les pêcheurs eux-mêmes, dont le nombre s'élève à 15,000 ou 20,000, adoptent de plus en plus une certaine attitude.

A part le fait que vous dites au gouvernement qu'il n'a pas fait du très bon travail et que vous tentez d'expliquer aux citoyens un programme qu'ils ne comprennent pas très bien, quelles mesures prenez-vous afin de faire connaître au gouvernement l'attitude de ces pêcheurs face à ces propositions? Ce dont je voudrais vraiment m'assurer c'est ce que vous faites pour faire connaître la réaction de la population au gouvernement.

M. Ford: Je comprends. Comme vous le savez, nous n'avons pas encore de bureau à Saint-Jean. Si nous y avions un service d'enquête et des agents itinérants nous pourrions faire beaucoup de choses. Nous pourrions faire savoir au ministère qu'un certain nombre de personnes ont appelé le service de renseignements pour obtenir des précisions sur un sujet particulier. En outre, un agent itinérants qui travaille dans la région pourrait se rendre compte de la confusion qui entoure un certain programme simplement selon le grand nombre de questions qui pourraient lui être posées à ce sujet.

Le sénateur Carter: J'aimerais également poser une question ou deux sur le budget. Toutefois, monsieur le président, peut-être pourriez-vous passer à quelqu'un d'autre tandis que je mets de l'ordre dans mes papiers.

Le président: Très bien. Le sénateur Manning.

Le sénateur Manning: Monsieur le président, deux des points de contact les plus importants avec les Canadiens grâce aux moyens de communication électroniques sont les émissions nationales d'information à la radio et à la télévision. Je me demande si on ne pourrait pas envisager la possibilité de passer un court message publicitaire à la fin des informations nationales à la radio comme à la télévision signalant qu'on peut obtenir des renseignements, à propos du Canada et des services publics fournis par le Parlement à tous les citoyens canadiens, grâce à Information Canada où on peut adresser les demandes de renseignements.

Personnellement, je ne vois pas pourquoi une telle méthode ne serait pas admise à Radio-Canada car, après tout, les contribuables canadiens versent quelques centaines de millions de dollars par année pour son exploitation alors que, de l'avis de certains d'entre eux, on n'en a pas pour son argent.

Pourquoi Radio-Canada ne pourrait-elle pas faire passer une annonce de vingt secondes à la fin de chacune des émissions nationales d'information? Plusieurs millions de personnes seraient tous les jours imformées du fait qu'elles peuvent obtenir des renseignements en entrant en communication avec Information Canada.

Le sénateur Yuzyk: Radio-Canada est un service de renseignement.

Le sénateur Manning: C'est une raison de plus pour le faire. C'est d'abord et avant tout un service d'information même si elle ne l'est pas au même titre qu'Information Canada. D'ailleurs l'autre réseau, CTV, pourrait également faire passer ce message.

Pourquoi ne nous servons-nous pas de tous les moyens d'information disponibles pour faire connaître à tous les Canadiens qu'ils peuvent obtenir des renseignements à propos du Canada et des services publics du Parlement grâce à Information Canada.

Un tel programme ferait mieux connaître Information Canada à la population que les méthodes présentement employées. Un tel contact, invitant et encourageant les Canadiens à se renseigner, serait plus efficace que les

bureaux locaux et les autres moyens qu'on utilise actuellement.

M. Miller: Je pourrais peut-être répondre, monsieur le président. Je ne nie pas qu'il s'agisse d'une idée très intéressante. C'est de la publicité jusqu'à un certain degré. Il est certain que le réseau CTV le considérerait comme de la publicité. Cela risque donc de coûter assez cher.

Le président: Le CRTC pourrait peut-être obliger les réseaux à faire passer cette annonce. Je crois que cela s'est déjà fait pour d'autres questions semblables.

Le sénateur Manning: Nous ne parlons que d'un message de vingt secondes.

Le président: Le CRTC peut obliger un réseau à faire passer des annonces d'intérêt public.

M. Miller: C'est exact. Je dois avouer que nous n'y avions pas songé et que l'idée est intéressante. Nous avons plutôt envisagé d'autres moyens moins directs de renseigner le public.

Croyez-le ou non, Information Canada est un organisme complexe qui ne devrait pas nécessairement être reconnu pour lui-même. Il ne sert qu'à canaliser l'information. C'est plutôt un centre de réception.

Sénateur Manning, je vous réponds tout simplement que nous étudierons cette idée qui est très intéressante. Quant à savoir si nous devrions l'annoncer ou la publier, si c'est là l'expression juste, et où nous devrions le faire dans ce système de renseignements . . .

Le sénateur Manning: Il s'agit de publicité et l'un des principes fondamentaux est de vanter encore et toujours, en termes simples, un produit ou un service. Le moment le plus rentable serait immédiatement à la suite du bulletin de nouvelles qui passe tous les soirs à la même heure, 365 jours par année. Les frais d'exploitation de Radio-Canada sont payés par le public et Radio-Canada traite d'information; or, même si les domaines sont différents, ils ne sont pas tout à fait étrangers. Un tel moyen de communication serait, me semble-t-il, très approprié. Peut-être le directeur d'Information Canada pourrait-il figurer dans la séquence.

De cette façon, Information Canada serait mieux connu des Canadiens qu'en dépensant des centaines de milliers de dollars pour aller trouver les citoyens dans leurs propres collectivités et il recevrait plus de demandes de renseignements.

M. Ford: Une autre façon de procéder serait peut-être de dresser une liste de certains programmes d'importance qui vont bientôt être institués en faisant savoir, de la façon dont a suggéré le sénateur, que des renseignements peuvent être obtenus d'Information Canada ou d'un autre ministère. On pourrait peut-être aussi distribuer un dépliant ou une feuille polycopiée prêts à partir sur réception d'une demande de renseignements. Ce serait ainsi un moyen assez simple de bien renseigner le public et même, peut-être, dans plusieurs langues.

Le sénateur Manning: La seule raison pour laquelle j'ai suggéré une séquence d'ordre général c'est le coût.

M. Ford: On pourrait le faire de plusieurs façons.

Le sénateur Manning: Lorsqu'on commence à mener une campagne publicitaire, on doit fournir une somme beaucoup plus grande d'argent et de travail. Il est donc simple et beaucoup moins dispendieux de faire une séquence de 20 secondes qui peut être passée un nombre incalculable de fois. Radio-Canada pourrait même la montrer gratuitement: ce serait un petit dividende que rapporteraient les 200 millions de dollars que nous lui versons chaque année.

M. Ford: On pourrait aussi bien dire tout simplement que si on a besoin de renseignements on n'a qu'à appeler Information Canada et, lorsque c'est possible, renvoyer les intéressés aux bureaux régionaux.

Le sénateur Sparrow: Le sénateur Manning avait en tête un programme national. Celui-ci doit être simple si on veut qu'il s'applique partout au Canada.

M. Ford: Il faudrait alors écrire à Information Canada qui les renverrait aux bureaux régionaux. Ainsi, nous ne recevrons pas un déluge de courrier à Ottawa qui nécessiterait l'emploi d'un millier de fonctionnaires. Les mises en application pourraient varier car l'idée est très intéressante.

Le président: Je vais continuer dans la même veine que le sénateur Manning. Vous avez dit plus tôt que le public n'était pas porté à se servir des lignes Zénith.

M. Ford: C'est exact.

Le président: Je ne le nie pas. D'un autre côté, je serais prêt à parier que si on lançait une campagne de publicité montrant qu'on peut obtenir des renseignements sur les services gouvernementaux en composant un certain numéro, cela prendrait peut-être quelque temps, mais on finirait par l'utiliser.

Il me semble que vous vous êtes fermés à l'idée d'utiliser un centre de renseignements et que vous vous êtes laissés emporter par le programme d'agents d'information itinérants. Il y en a par exemple sept en Nouvelle-Écosse et deux, au centre de renseignements. On essaie vraiment de pénétrer dans les régions isolées.

Dans le rapport que nous avons reçu on trouve, en réponse à des questions:

> Le service mobile d'information atteint ces personnes individuellement ou par petits groupes.

Ce n'est pas vous qui l'avez rédigé. Je crois plutôt qu'il s'agit d'un résumé de plusieurs travaux de recherche.

M. Ford: En effet.

Le président: Il délimite toutefois la question. A propos de la grande diversité des circonscriptions qui demandent des renseignements, on dit:

> Prenent la jeunesse comme exemple, nous pouvons illustrer la question: de la façon suivante: on peut, au départ, diviser les jeunes en plusieurs catégories: les universitaires, les étudiants du secondaire, les jeunes gens sur le marché du travail et les jeunes chômeurs. Nous devons déjà répondre à quatre types différents de renseignements. Si l'on prend maintenant en considération le fait que ces jeunes peuvent être francophones, anglophones, immigrants ou Indiens-Canadiens; qu'ils proviennent de dix provinces et de deux territoires; qu'ils habitent des villes, des villages ou des fermes; qu'ils parlent des dizaines de langues, ont des dizaines d'idéologies politiques différentes et des dizaines de besoins différents allant des prêts et des subventions à l'assurance-chômage en passant par les services de santé et de conseils de la famille.

On doit également tenir compte de la contre-culture et du fait que le marché des jeunes se fracture en une série de petits marchés n'ayant qu'un seul trait commun: tous sont âgés entre 16 et 25 ans. Jusqu'ici, la généralisation ne constitue pas une base appropriée pour une planification sûre des communications et pourtant, étant donné le système actuel de communications, c'est le meilleur qui nous ayons.

J'ai l'impression que cette tentative de tailler les services d'information du gouvernement à la mesure des circonscriptions, même si elle est admirable, n'est qu'une proposition vouée à l'échec qui pourrait peut-être réussir, mais à des prix exorbitants.

J'en reviens une fois de plus à Mme Nickerson qui ne se considère pas comme un agent d'information, ou un agent chargé de rapporter les réactions, mais comme une assistante sociale ayant pour mission de résoudre les problèmes de la population. C'est là son attitude. Je ne la critique pas, car il est évident qu'elle fait un très bon travail. Il ne s'agit pas de découvrir les renseignements dont a besoin la collectivité; il s'agit plutôt de résoudre en son nom les problèmes sociaux délicats. Comme on le dit dans votre rapport:

Le service mobile d'information atteint les individus isolés ou en petits groupes.

Je crois que vous êtes perdus avant même de commencer.

M. Ford: Puis-je répondre à cela?

Le président: Je vous en prie.

M. Ford: Nous avons déjà précisé que les lignes du rapport que vous avez citées ne représentent pas notre façon de penser.

Le président: Je le sais et j'ai d'ailleurs pris soin de le préciser.

M. Ford: En effet.

Le président: J'ai cité cet extrait pour montrer à quel point peut être divers un marché comme celui des jeunes. Vous avez raison. Ce n'est pas vous qui avez rédigé ce texte mais on y indiquait la diversité du marché.

M. Ford: C'est exact.

Le président: Il ne s'agit que du marché des jeunes.

M. Ford: En effet, cela définit bien la diversité du marché. Nous tentons à faire savoir que ce rapport n'est pas le nôtre parce qu'à notre avis, c'est là une façon un peu idéaliste d'aborder la question. On y souligne qu'il y a un problème mais il est évident qu'on ne peut diviser les marchés de façon très précise. Le programme d'information devient vite si dispendieux qu'il est difficle de l'imaginer. Voilà un point sur lequel je voulais insiter. Nous avons pu tirer un certain nombre d'idées utiles du rapport mais nous n'acceptons pas entièrement les principes qu'on y exprime. Nous vous l'avons remis à titre d'information pour qu'il vous serve de lecture de base.

Le deuxième point que je tiens à souligner, c'est que les agents mobiles travaillent parfois avec une seule personne à la fois tout simplement pour mieux découvrir les besoins des collectivités en matière d'information. Dans un autre document que nous avons remis aussi au Comité, nous citons au chapitre C des exemples de la façon dont les agents mobiles peuvent communiquer avec la population autrement qu'à titre individuel. Nous essayons d'indiquer un certain nombre de méthodes grâce auxquelles nous espérons devenir plus efficaces.

Le troisième point est que Mme Nickerson donne certaines précisions à propos des problèmes rencontrés dans sa collectivité. Pour les découvrir, elle doit travailler avec la population et essayer de la comprendre. Ainsi, les rapports qu'elle nous envoie nous renseignent sur les problèmes d'information. Il me semble qu'elle ne peut se tenir à l'écart de la collectivité. Elle doit aller sur place se rendre compte des besoins et comprendre les problèmes afin de nous aider à trouver la meilleure façon de les régler. Le meilleur moyen de connaître une collectivité est de l'aider à résoudre ses problèmes. Tout en aidant quelqu'un, on acquiert une plus grande connaissance des besoins de la collectivité entière en matière d'information. C'est la façon dont nous avons procédé.

Nous avons hésité à mener une étude sociologique du type Harvard sur «les» pauvres de «la» région en allant observer leur comportement puis en rédigeant un rapport qui nous aurait sans doute valu de bonnes notes dans certains cercles universitaires. Nous voulions travailler avec les gens afin de les aider à résoudre leurs problèmes d'information et, à partir de ce travail réaliste, voir plus ou moins comment le gouvernement fédéral pourrait rendre plus efficaces ses programmes d'information.

Le quatrième point, c'est que la ligne Zénith pourrait être un piège. Certains programmes utilisant des lignes Zénith ont connu beaucoup de succès. L'un d'entre eux est la compagne du ministère du Revenu national à l'époque des déclarations d'impôt sur le revenu. C'est une façon de procéder très rapide et très efficace. Si je me souviens bien, le programme a coûté $900,000; mais comme je cite de mémoire, il vaudrait peut-être mieux que vous vérifiez. C'est beaucoup d'argent pour un programme qui n'a pas duré très longtemps.

Le président: Justement, des représentants du Revenu national seront avec nous demain et nous avons l'intention d'aborder le sujet.

M. Ford: Vous vérifierez, mais il me semble que cela coûte cher. On vous donnera également l'époque et le temps qu'il a duré. Je ne nie pas qu'il ait été efficace. Les gens ont appelé et ont obtenu des renseignements; c'était sans doute la meilleure chose à faire étant donné les changements qui étaient intervenus dans la loi de l'impôt sur le revenu. N'empêche qu'un tel programme en vigueur dans tout le pays à longueur d'année coûterait extrêmement cher. C'est pourquoi nous avons essayé de travailler en collaboration avec des organisations locales pour leur faire assumer une part des responsabilités. En un sens, cela revient à ce que disait le Sénateur Manning: demandons au secteur privé ce qu'il peut faire pour nous aider. Tournons-nous également vers les collectivités. Mettons-les au premier plan et faisons-les agir car c'est leur intérêt en certains cas.

Il me semble que c'est une bonne façon pour un organisme central de charger le secteur privé ou les centres communautaires de ces responsabilités car ils sont sans doute plus aptes à s'en acquitter et ils peuvent en plus bénéficier de notre aide.

Le président: Dans ces circonstances, la population ne risque-t-elle pas de recevoir beaucoup de renseignements erronés? Ensuite, vous ne réduisez pas la pression exercée sur le centre de renseignements puisque vous encouragez l'organisation à l'appeler pour faire ses recherches. Autre-

ment dit, ce n'est plus le particulier qui appelle mais l'organisation locale.

M. Ford: Monsieur le président, à mon avis, si nous pouvons travailler en collaboration avec de bons centres de renseignements, ceux-ci pourront nous décharger d'un très grand nombre d'appels téléphoniques et y répondre de façon adéquate. La plupart de ceux qui téléphonent ne posent pas de questions particulièrement ésotériques. Ils veulent plutôt savoir quel avantage ils peuvent tirer du Bureau de la main-d'œuvre ou de l'Assurance-chômage. Les centres de renseignement pourront se charger de ces appels. Bien sûr, on continuera à nous appeler mais moins souvent que si nous ouvrons le robinet tout grand et mettons par exemple sur pied un système de ligne Zénith grâce auquel on peut appeler Information Canada de n'importe quel endroit du pays. Cela me semble une proposition onéreuse. Et je ne suis pas certain que cela soit efficace. Je crois au contraire que si un organisme comme *Information London* existe, et rend de bons services, de toute évidence, comme l'a souligné le sénateur Manning, nous évaluerions son objectif, nous examinerions son réseau d'opérations et nous nous assurerions de la qualité de son travail. Nous ne prenons pas un travail donné en disant: «Cela vous appartient et nous n'y reviendrons plus jamais».

Notre financement se fait par l'intermédiaire du secrétariat d'État, dans la province d'Ontario et dans la municipalité, et nous examinons tout cela sérieusement. Nous voulons être certains qu'on fait du bon travail. Sinon, nous devrons prendre d'autres dispositions. Nous essayons de partager le fardeau.

Le président: Ce que vous dites pourrait être juste; pouvez-vous en dire davantage? A mon avis, le mot clé est « organisation efficace» de la population. Je commence à moins bien comprendre lorsque vous parlez du commis du magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson.

M. Ford: Je ne crois pas que le magasin de la compagnie de la Baie d'Hudson soit l'exemple typique.

Le président: Je sais qu'il n'est pas très bien choisi. Mais d'après votre rapport, je me demande si c'est ce que vous obtenez du programme relatif aux agents d'information itinérants. Écoutez cet extrait du rapport:

> On a entendu une infirmière hygiéniste dire à certaines personnes combien Information Canada lui était précieux. Elle pouvait maintenant accorder plus d'attention aux problèmes médicaux et confier à l'agent itinérant les autres problèmes de ces clients, qui lui prenaient auparavant une grande partie de son temps. Elle peut désormais se consacrer entièrement à son travail et mieux servir ses clients grâce à l'agent itinérant qui peut leur faire obtenir plus tôt les prestations de sécurité de la vieillesse, d'assurance-chômage, d'indemnisation des accidents de travail, d'assurance-sociale, etc.» (Extrait de la page 2, au tableau B.)

Autre extrait:

> Les agents itinérants sont extrêmement actifs au niveau des liaisons entre les citoyens et les divers paliers de gouvernement.

Et ce passage à la page 3:

> Les agents itinérants sont fréquemment dirigés par des conseillers municipaux vers les secteurs de leurs régions qui présentent des difficultés, car ils jugent que l'agent itinérant est mieux en mesure de répondre aux questions qu'ils ne le sont eux-mêmes»

Nous avons ensuite parlé de rétroréaction. L'article 7, à la première page du rapport et au tableau D, se lit comme suit:

> «En réponse aux renseignements traitant des difficultés auxquelles se heurtent les demandes de prêts hypothécaires pour maison à dome, la Société centrale d'hypothèques et de logement a enseigné à un agent itinérant la marche à suivre et, depuis sept ans, cet agent conseille ceux qui font de telles demandes.

Je pourrais poursuivre encore. Je voulais essayer de vous démontrer que même si les agents itinérants vont organiser les ressources d'une collectivité pour en faire des centres d'information, ce qui serait très utile d'ailleurs, il faut qu'ils soient très compétents. Il semble en effet depuis toujours que les agents itinérants se considèrent comme des travailleurs sociaux chargés de résoudre les problèmes de la population.

M. Ford: Un des documents que nous avons remis plus tôt visait à établir aussi clairement que possible la marche à suivre de ce programme. Si vous vous rappelez, la première étape consistait à faire parler les membres de la collectivité de leurs problèmes et à essayer d'évaluer les ressources de cette collectivité. Deuxièmement, régler les problèmes d'information individuellement ou en groupe, pour en apprendre davantage sur les problèmes de la collectivité. Ainsi, dans un certain sens, si l'infirmière hygiéniste commence à nous transmettre certains problèmes d'information et que nous essayons de les résoudre, nous nous mettons au courant des problèmes de communication dans un secteur donné. Troisièmement, commencer à mettre en place, avec l'aide des collectivités, de meilleurs réseaux d'information. Enfin, retourner sur les lieux pour vérifier l'efficacité de ces réseaux.

En d'autres termes, monsieur le président, je ne conteste pas du tout ce que vous avez dit. Vous avez tout à fait raison et c'est pourquoi il en est ainsi; parce que cela nous permet d'apprendre. Nous ne voulions pas nous faire aider par un titulaire de doctorat, comme je l'ai dit plus tôt pour effectuer le type d'enquête qu'on a toujours faite dans ces collectivités. Tous ceux qui y vivent en ont assez d'être étudiés. Ainsi, nous pouvons les aider parce que nous faisons, et c'est ce qui nous motive. Mais nous n'avons pas encore atteint notre but et vous nous avez surpris à mi-chemin. Nous n'y sommes pas encore tout à fait, et je n'ai jamais dit le contraire. Nous nous sommes efforcés de vous démontrer le but que nous poursuivons dans ce genre d'activité et vous nous avez surpris à mi-chemin entre le travail personnel et le travail collectif. Voilà où en sont nos travaux et je ne le conteste pas. J'essaie simplement de vous dire qu'il y a d'autres étapes à franchir.

Le président: Et c'est ainsi que vous pensez y arriver?

M. Ford: En effet. Je n'irai pas rencontrer un pêcheur de Terre-Neuve et lui dire: «J'ai un questionnaire pour vous et il comporte 15 questions», parce qu'il en a soupé de ces questionnaires. Je peux voir son inquiétude, mais je peux l'atteindre pour l'aider; ensuite, je pourrai comprendre ses problèmes et les transmettre aux ministères. C'est le rôle que nous avons choisi et des évaluations ont indiqué que ce rôle, cette attitude et cette façon d'aborder la question

étaient une bonne méthode. Nous nous attaquons aux problèmes.

Le sénateur Manning: Il n'est pas inévitable que dans les rencontres personnelles, les inquiétudes sociales, les problèmes sociaux prennent plus de relief parce que si l'on aborde une personne à la fois, spécialement si elle a des problèmes, tout intérêt qu'elle pourrait avoir dans l'information est purement fortuit par rapport aux problèmes qui la préoccupent?

M. Ford: Oui,

Le sénateur Manning: Si un agent itinérant se rend auprès d'un pêcheur qui s'inquiète au sujet de son assurance-chômage ou d'autre chose, il peut avoir les meilleures intentions du monde et penser «je vais le renseigner sur tous les services qui pourraient lui être utiles». Mais au moment de parler à ce pêcheur, il découvre que c'est là le moindre de ses soucis. Le pêcheur est aux prises avec un problème social et, malgré tous les efforts de l'agent, pour respecter l'optique d'Information Canada, il deviendra un parfait travailleur social, que cela lui plaise ou non, car ce sont les seuls problèmes que le public lui soumettra.

Je ne dis pas cela pour critiquer mais parce que c'est inévitable et que c'est la raison pour laquelle, selon moi, les contacts individuels ne peuvent vous être utiles, à moins qu'il s'agisse d'expériences de portée limitée, pour connaître les points faibles et les désirs de la population.

M. Ford: C'est ce que j'ai essayé de vous exposer. Lorsque nous nous rendons dans une collectivité, la plupart des habitants—le sénateur Manning a tout à fait raison—n'exposent pas leurs problèmes en termes de communication. Ils disent: «J'ignore tout du programme d'assurance-chômage qui vient d'être annoncé», ou «J'ai un problème actuellement». De telle sorte que, en ayant affaire à eux, vous parlez de leurs problèmes; mais au bureau régional, on évalue les résultats en termes de communication, ce qui nous aide à découvrir les problèmes de communication de l'endroit. Le programme ne peut simplement proliférer et mobiliser une armée de travailleurs sociaux. Je crois que nous pouvons très facilement découvrir quels sont les problèmes de communication en parlant avec la population avec des mots qu'elle emploie. Lorsque quelqu'un dit: «J'ai un problème», vous l'évaluez et vous voyez s'il s'agit fondamentalement d'un problème de communication.

Maintenant, pour être honnête avec vous, pour ce qui est de mettre en œuvre ou d'aider à mettre en œuvre les ressources d'une collectivité, le temps peut varier. J'essaie de définir pour vous le mot «temporaire». Dans certaines régions du sud de l'Ontario, de l'Alberta et de la Saskatchewan, ce ne sera pas très difficile à réaliser du point de vue temps. Dans d'autres régions, je n'en suis pas si sûr. Je crois qu'il nous faudra être beaucoup plus avisés et nous acharner davantage au travail. Il faudra plus de temps parce que la collectivité en est à un stade de développement différent ou a peut-être moins de ressources.

Mais notre but, comme j'ai essayé de vous l'exposer, monsieur le président, est de créer des méthodes permettant de mieux informer ces collectivités. C'est là notre but. Parfois, cela prendra très peu de temps. Parfois, ce sera le contraire, mais il nous semble que ce doit être le but de tout le programme.

Le sénateur Manning: Je veux simplement souligner que ce genre de programme doit être très restreint, car le Canada compte 22 millions d'habitants qui ont tous des problèmes. Les problèmes ne sont pas l'apanage des pêcheurs des côtes du Labrador. Je peux vous emmener à Calgary et vous monter un groupe d'hommes d'affaires du pétrole qui sont à demi-millionnaires mais qui ont plus de problèmes qu'ils ne veulent le dire, et dont un bon nombre a trait à l'information.

M. Ford: Oui, c'est exact.

Le sénateur Manning: Vous n'allez pas contacter suffisamment de personnes pour obtenir une vue d'ensemble du Canada de cette façon. Ce sera utile en ce sens que certaines faiblesses fondamentales apparaîtront . . .

M. Ford: C'est juste.

Le sénateur Manning: Mais il ne faudrait pas considérer ce programme comme le principal instrument de progrès.

M. Ford: Je crois qu'à l'audience de la semaine dernière nous avons discuté des priorités, et comme je l'ai alors déclaré, il importe avant tout de rendre le système plus efficace. Si le programme est approuvé, il faudra limiter le nombre d'agents itinérants et il le sera.

Nous aimerions commencer par les régions les plus nécessiteuses avant d'aborder les autres et, éventuellement, étaler l'ensemble du projet sur une certaine période. Toutefois, ce sera très difficilement réalisable dans certaines régions.

Le sénateur Manning: Revenons un instant à l'utilisation des circuits actuels de communication, comme les bulletins de nouvelles, pour faire connaître Information Canada. Si on devait étudier sérieusement cette possibilité, il serait extrêmement important de rédiger la publicité de façon à ce que le mot «gouvernement» ne soit jamais mentionné. Vous pourriez utiliser le mot «Parlement», car même si vous ne parlez que de «services gouvernementaux», vous vous ferez accuser de propagande politique en faveur du gouvernement au pouvoir. Les gouvernements changent. En parlant du «Parlement» et du «Canada», vous évoquez une réalité continue et vous vous mettez à l'abri de toute critique. Si vous n'y veillez pas attentivement, vous risquez des répercussions politiques et on prétendra qu'il s'agit de propagande pour lancer le programme de tel ou tel gouvernement.

M. Miller: Comme vous le savez peut-être, nous sommes très sensibilisés à ce problème.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, répondre à la question que vous avez posée il y a dix minutes parce que je ne crois pas que nous y ayons répondu de façon satisfaisante.

Le président: Vous avez réussi à attendre tout ce temps.

M. Miller: La conversation m'intéressait tellement que je n'ai pas cru à propos de l'interrompre. La question avait trait à notre évaluation de l'importance relative des données d'information par opposition au travail des agents itinérants, et je voulais faire certains commentaires.

Premièrement, nous tendons essentiellement, à l'heure actuelle, à nous assurer d'un service national de renseignement. C'est là notre première préoccupation. Nous devons, nous voulons avoir un centre d'information dans chaque province avant la fin de la présente année financière; c'est très important pour nous et nous savons à quel point.

Deuxièmement, il est évident—aussi bien pour nous que pour vous—que lorsque vous travaillez à titre d'agent iti-

nérant dans un secteur éloigné, avec des personnes qui sont difficilement accessibles, qui n'ont pas été bien informées ou ne l'ont pas été du tout, le facteur coût est plus grand. Il est simplement plus coûteux de transmettre une information à une personne dans une petite localité que ce ne l'est pour donner cette même information à un habitant d'Ottawa, de Toronto, de Montréal, de Vancouver ou de Winnipeg. C'est la vie.

Nous sommes conscients de nos limites et de la nécessité d'établir un ordre de priorité, comme on le fait dans le secteur privé. Il faut commencer là où c'est plus facile, parce que le coût est moindre. C'est là notre critère pour établir notre ordre de priorité.

Nous commençons par faire ce que nous pouvons le mieux faire. Quant aux choses les plus difficiles, nous les abordons très soigneusement en nous servant le plus possible de la recherche et de la planification avancée dont nous disposons.

Ainsi, dans le domaine du travail itinérant, nous faisons nos premiers pas avant de marcher. Nous avançons parfois au jugé, mais nous sommes très conscients du problème dont l'ampleur, comme l'ont dit les sénateurs, est incroyable. Nous n'allons jamais finir le travail, ni le faire convenablement; mais s'il est possible de le faire un peu mieux qu'auparavant, je crois que nous avançons et que le gouvernement et la population progressent du même coup.

Le sénateur Sparrow: Il me semble que dans une société moins complexe, comme elle l'était dans le passé—elle se complique de plus en plus avec le temps—le député venait au premier rang sur le plan fédéral, pour ce qui était de l'information. Si les membres d'une collectivité faisaient face à un problème qui touchait le gouvernement fédéral ou les touchent eux-mêmes, ils s'adressaient à leur député.

Il semble que nous en tenons plus compte, aujourd'hui, du député soit qu'il n'est pas à même, de traiter ces demandes de renseignements, soit, peut-être, que la tâche est au-dessus de ses moyens, que les problèmes et les demandes de renseignement sont trop nombreux pour qu'il puisse s'en occuper. On ne ressent donc plus à lui. Dans nos entretiens et nos séances, nous n'avons presque pas parlé du député lui-même; votre ministère n'en fait pas mention dans ses discussions, et nous en faisons autant.

Il me semble que nous devrions élargir le rôle du député. Il est la personne clé de sa région du Canada, et il devrait autant que possible acheminer l'information ou les demandes de renseignement dans les deux sens.

Pendant que nous y sommes, je crois que vous ne devriez pas prendre l'initiative d'informer—je ne suis pas sûr d'employer l'expression appropriée. Je ne pense pas que ce doive être le rôle d'Information Canada à l'heure actuelle. Dans l'avenir peut-être, mais si, par exemple, le ministère de l'Agriculture lance un programme, ce ministère assume aujourd'hui la responsabilité d'en informer la population agricole. Cela lui incombe. Vous entrez en jeu, s'il y a lieu, un, deux ou six mois après le lancement du programme, lorsqu'un citoyen se dit: «Il me semble avoir entendu parler d'un certain programme agricole, et je me demande bien de quoi il s'agissait. Etait-il administré par le ministère de l'Expansion économique régionale, par le ministère de l'Agriculture ou par un autre? Je ne sais pas où obtenir ce renseignement. Ah! oui, au fait, je peux m'adresser à Information Canada. C'est là que j'irai me renseigner.» C'est, à mon avis, le genre de service que doit rendre Information Canada. Il doit diriger ce genre de personne à la source même de l'information, et non pas se rendre dans les collectivités pour demander à la population ce qu'elle veut ou ce dont elle a besoin.

A moins qu'une question politique soit en cause, par exemple, l'assurance-chômage, ou qu'une personne soit sans travail, l'intéressé ne voudra nullement être inondé de détails sur l'assurance-chômage, car il s'en soucie peu. Il détermine lui-même quelle information lui est utile, sans l'aide de personne: ni moi, ni vous ni quelqu'un d'autre.

Le sénateur Carter: Avant que les témoins ne répondent à ce qui précède, M. le président, puis-je dire que je ne partage que partiellement l'avis du sénateur Sparrow. Je conviens avec lui que le député ne doit pas perdre son rôle d'intermédiaire, mais je ne pense pas que le député soit toujours le mieux placé pour informer la population.

Je ne veux pas faire de politique, mais je connais un certain nombre de programmes gouvernementaux qui ont été gâchés parce que les députés avaient décidé de donner une fausse idée du programme; et il est certain que si l'on veut une démocratie efficace—comme M. Miller l'a dit—cette démocratie fonctionnera d'autant mieux que le public sera bien informé. Il est certain également qu'il doit y avoir quelqu'un ou un organisme quelconque auquel la population peut s'adresser pour avoir des précisions; non pas les bruits qui courent au sujet des programmes, mais des faits réels.

Le président: Je ne crois pas que votre opinion sénateur Carter, diffère beaucoup de celle du sénateur Sparrow. Celui-ci affirme que le rôle d'Information Canada devrait consister essentiellement à aider les citoyens à se renseigner sur le programme et non pas, comme il a dit, de leur bourrer le crâne de renseignements ayant peu d'intérêt pour eux à un moment donné.

Le sénateur Carter: Je ne l'ai pas compris de cette façon, car la population ne comprend pas la nature des programmes. Le sénateur Sparrow a simplement dit que le seul rôle d'Information Canada était de dire à la population si le programme est administré par le ministère de l'Expansion économique régionale, par le Programme d'initiatives locales ou par un autre, mais non pas d'instruire la population sur la nature réelle du programme.

Le sénateur Sparrow: Non, je ne suis pas allé jusque là, sénateur Carter, mais Information Canada admet qu'elle n'a pas la compétence voulue pour bien connaître tous les ministères de l'État. Cet organisme peut répondre à des questions simples et donner de simples renseignements, mais si ce n'est pas suffisant, il peut recommander à la personne de s'adresser au ministère approprié. Je crois que c'est vrai.

Le président: Peut-être pourriez-vous revenir à la question, messieurs.

M. Miller: J'aimerais si possible et de façon générale,—car M. Ford aurait peut-être des renseignements plus détaillés,—commenter les deux parties de la question telles que je les conçois.

L'une concerne la possibilité—et je souligne «possibilité» de passer outre au député. Ce n'est pas le cas pour Information Canada. En fait, j'ai personnellement rencontré certains députés sur place auxquels nous donnions en fait des renseignements. Cela fait partie du processus normal: les députés fédéraux et provinciaux s'adressent en fait à Information Canada pour obtenir des renseignements de

façon à pouvoir répondre aux questions de leurs commettants. Ainsi, nous faisons tout en notre pouvoir et nous sommes quotidiennement en rapport avec les députés, ce qui n'est certainement pas un moyen de les éviter. Il s'agit en fait d'un nouvel aspect très important, comme vous l'avez souligné, de la diffusion de l'information.

L'autre question à laquelle je veux répondre si je puis, a trait à l'initiative de l'information dans le cas, par exemple, des programmes d'information du ministère de l'Agriculture. Le ministère de l'Agriculture en a la responsabilité et nous nous engageons à diffuser ces renseignements au tout début seulement lorsque le ministère de l'Agriculture ou tout autre ministère, nous demande de le faire de façon à pouvoir améliorer qualitativement la communication de ces renseignements. Nous ne diffusons pas de renseignements comme tels. Le contenu de l'information que nous communiquons n'est pas de notre ressort. Nous sommes des messagers. A l'occasion, comme certains messagers, nous sommes parfois pris à parti pour avoir transmis un message; cependant, le fait est que c'est la responsabilité des ministères; nous en sommes conscients et nous leur venons en aide lorsque nous pouvons le faire; cependant, nous n'établissons pas de programme d'information.

A mon avis, du moins, la partie «b» de la deuxième section porte que nous n'approchons pas les gens pour leur dire: «Ce sont là des renseignements que vous voudrez avoir.» Nous voulons découvrir les lacunes que présente l'information et nous tentons, avec les moyens du bord, de les combler.

Notre rôle n'est pas actif, mais passif. Nous sommes des points d'accès et nous nous rendons effectivement disponibles. Nous ne sommes pas des animateurs sociaux; nous n'aidons en aucune façon les gens à s'organiser: nous essayons simplement de permettre l'accès à autant de renseignements que possible par tous les moyens dont nous disposons.

M. Ford: Je pourrais peut-être souligner très brièvement ce fait. Les services d'enquête ne passent pas outre aux députés. Si quelqu'un demande le numéro de téléphone d'un bureau de la main-d'œuvre ou un autre renseignement, nous le lui donnons. S'il désire communiquer avec son député, nous l'aidons à le faire. S'il a une question politique à poser, elle est transmise évidemment au député, de sorte que nous aidons effectivement celui-ci à mieux remplir sa tâche parce que nous pouvons éliminer de sa journée de travail un bon nombre de questions concernant, par exemple, le numéro de téléphone de quelqu'un ou bien l'endroit où obtenir un renseignement. De cette façon, il peut s'occuper des questions importantes de sa circonscription électorale.

Il est intéressant également de noter qu'à Ottawa, un bon nombre de députés y appellent notre centre pour en obtenir des renseignements en nous demandant de les transmettre à leurs commettants. A mon avis, il y a là un bon rapport. Sur place, la plupart des agents itinérants maintiennent, je crois, de bonnes relations avec les députés. Ils comprennent ce que nous faisons.

Nous fondons nos programmes sur la nécessité. Je n'essaie pas de faire comprendre aux habitants du Labrador les bienfaits qu'un obscur traité a eus sur la Colombie-Britannique. J'essaie simplement de leur obtenir les renseignements dont ils ont besoin et ils viennent à nous pour nous dire: «ce sont là les sujets que nous aimerions connaître davantage.» Nous nous basons sur le besoin et pour y répondre, comme j'ai tenté de le décrire auparavant, nous aidons peut-être les ministères à mieux implanter leurs programmes, mais ce n'est pas nous qui en prenons l'initiative. Nous pouvons les aider avec les renseignements que nous obtenons sur place, à élaborer peut-être un meilleur programme, et à fournir des renseignements comme vous l'avez dit, sénateur Sparrow, sur les programmes qui existent déjà; nous pouvons être pour eux un point de contact. La majeure partie de notre documentation nous vient des ministères et, ainsi, nous aidons les citoyens et les ministères. Nous n'essayons pas de nous constituer en agence d'information géante fournissant les renseignements de sa propre initiative.

Le président: Avez-vous d'autres questions? Messieurs, je voudrais remercier M. D'Avignon et c'est universel—vous pouvez le dire aux autres. Le Comité est enchanté des audiences et nous tenons à vous en remercier.

M. Miller: Monsieur le président, lors de la dernière séance, je crois que vous avez demandé des renseignements portant sur le budget de la région de l'Atlantique et ainsi de suite. Je l'ai tiré de nos dossiers et j'ai fait des prévisions de dépenses pour la région atlantique en 1974. Nous ne sommes pas encore à la fin de l'année 1973 mais je puis vous laisser ces chiffres. Ils s'appliquent aux régions atlantiques et des Prairies.

Le président: Merci. Nous en aurons des copies. Il ne s'agit pas d'un document confidentiel, que je sache?

M. Miller: Non.

Le président: Il y a une autre chose que vous pourriez nous donner, ce sont les biographies de tous vos agents d'information itinérants, actuels et anciens.

M. Ford: Je crois que vous avez ces documents.

Le président: Je crois que non. Mme Nickerson est le seul nom que je me rappelle. J'ai jeté un coup d'oeil sur les renseignements préalables concernant le programme des agents régionaux et il y avait toutes sortes de références concernant le genre des personnes embauchées mais non des biographies précises. Merci.

M. Ford: Puis-je ajouter quelque chose, monsieur le président? De mon point de vue, j'ai constaté que les délibérations nous ont été grandement utiles. Il s'agit d'un nouveau programme et comme nous l'avons déjà dit, nous en sommes les pionniers. J'ai trouvé fort intéressant de venir ici et que l'on me pose des questions difficiles. Cela m'a tout simplement aidé à développer davantage ma pensée à bien des égards. Dans la Fonction publique, on n'a pas souvent la possibilité de rencontrer les intéressés lorsqu'on lance un programme. Habituellement, ils entrent en communication avec moi lorsque le programme est déjà sous clé depuis cinq ans et que je ne changerai probablement pas d'idée et alors nous nous heurtons de front. Aussi ai-je constaté que dans cette nouvelle situation j'ai appris beaucoup et j'apprécie grandement le temps que les honorables sénateurs y ont consacré. J'ai appris beaucoup de ces discussions. A mon avis, cela permettra d'améliorer le programme.

Le président: Vous êtes fort bienveillant. Merci.

Le Comité suspend ses travaux.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE
DU

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ PERMANENT
DES

FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable DOUGLAS D. EVERETT
Président suppléant : L'honorable HERBERT O. SPARROW

Fascicule nº 10

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 1973

Sixième séance sur le Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974

(Témoins : Voir le procès-verbal)

PREMIÈRE SESSION DE LA VINGT-NEUVIÈME LÉGISLATURE

1973

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ PERMANENT DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

Président suppléant: L'honorable HERBERT O. SPARROW

Fascicule nº 10

LE JEUDI 6 DÉCEMBRE 1973

Sixième séance sur le Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974

(Témoins: Voir le procès-verbal)

26675—1

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

L'honorable D. D. Everett, *président*

L'honorable Herbert O. Sparrow, *président suppléant*

Les honorables sénateurs:

Benidickson, W. M.
Carter, C. W.
Côté, Jean-Pierre
Croll, David A.
Desruisseaux, P.
Everett, Douglas D.
*Flynn, Jacques
(*Ex officio*)
Giguère, Louis de G.
Grosart, Allister
Laird
Langlois, L.
*Manning, Ernest C.
*Martin, Paul
(*Ex officio*)
Paterson, N. M.
Phillips, O. H.
Prowse, J. Harper
Rowe, F. W.
Sparrow, Herbert O.
Welch, Frank C.
Yuzyk, Paul

(Quorum 5)

**Membres d'office*

Ordres de renvoi

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le mercredi 21 février 1973:

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner et faire rapport des dépenses proposées dans le Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, en anticipation des bills fondés sur ledit Budget des dépenses qui seront présentées au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Extrait des Procès-verbaux du Sénat, le jeudi 15 mars 1973:

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques, de commis aux écritures et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Procès-verbal

Le jeudi 6 décembre 1973

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité sénatorial permanent des Finances nationales se réunit aujourd'hui à 9 heures 30 pour continuer l'étude du Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974 concernant Information Canada.

Présent: Les honorables sénateurs Everett (*président*), Carter, Croll, Desruisseaux, Grosart et Rowe. (6)

Présents mais ne faisant pas partie du Comité: Les honorables sénateurs Gélinas, Molgat et Smith. (3)

Aussi présent: M. J. H. M. Cocks, Directeur de la recherche.

Témoins:

Du Ministère du Revenu national:

Division de l'impôt sur le revenu:

M. L. M. Smith, Directeur des Services de l'information.

Aussi présent mais non entendu:

M. M. Jeffries, Sous-directeur des Services de l'information.

De la Douane et Accise:

M. C. Pilon, Directeur des Services de l'information.

Aussi présents mais non entendus:

M. Don Stewart, Chef suppléant, Division de l'administration financière;

M. Don MacKay, Chef suppléant, Division des Achats et fournitures.

A 11 heures 50, le Comité ajourne ses travaux jusqu'à nouvelle convocation du président.

ATTESTÉ:

Le greffier du Comité,
Gérard Lemire.

Le comité sénatorial permanent des finances nationales

Témoignages

Ottawa, le jeudi 6 décembre 1973

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, qui a été saisi du Budget des dépenses déposé devant le Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1974, se réunit aujourd'hui à 9 h. 30.

Le sénateur Douglas D. Everett (*président*) occupe le fauteuil.

Le président: Honorables sénateurs, afin de poursuivre notre étude sur l'activité d'Information Canada, nous accueillons aujourd'hui comme témoins des représentants du ministère du Revenu national: M. Smith, directeur des services d'information, et M. Jeffries, directeur adjoint.

Nous avons invité à comparaître les représentants du Revenu national afin d'établir comment ils utilisent leurs services d'information, étant donné surtout que l'information qu'ils diffusent concerne pratiquement tous les Canadiens. Les renseignements relatifs à l'impôt doivent être communiqués à tous les Canadiens, et le ministère du Revenu national a connu, ces dernières années, des conditions particulièrement difficiles à cause de l'adoption d'une nouvelle loi qu'il a fallu faire connaître au public canadien.

De plus, vous vous souviendrez qu'hier les représentants d'information Canada ont déclaré qu'ils s'intéressaient à l'efficacité de la ligne Zenith comme moyen d'assurer un service de renseignement.

Vous constaterez dans le document que vous avez en main que le ministère du Revenu national, Direction de l'impôt, utilise une ligne Zenith. Vous y trouverez également les statistiques concernant le nombre de demandes de renseignements qu'il a reçues à la fois par appels téléphoniques directs, notamment dans les villes où il compte un bureau d'information, et par l'entremise de la ligne Zenith en provenance de régions à l'extérieur de ces villes.

Voilà donc pourquoi nous avons convoqué le ministère du Revenu national, et je crois comprendre que M. Smith désire faire une déclaration préliminaire. Je l'invite donc à prendre la parole.

M. L. M. Smith, directeur des services d'information, impôt, ministère du Revenu national: Honorables sénateurs, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de formuler quelques brèves observations sur le rôle des services d'information au sein du gouvernement.

Je dirige les services d'information de la direction de l'impôt depuis près de cinq ans. Auparavant, j'ai travaillé dix ans pour le ministère de l'Agriculture et j'ai été journaliste au *London Free Press* et à d'autres quotidiens de l'Ontario.

A la Direction de l'impôt, nous avons, à mon avis, un service d'information fort différent de celui de la plupart des autres ministères. Cela est dû au fait que, tout comme le service d'information du ministère des Postes, notre service doit assurer un contact permanent avec un plus grand nombre de citoyens canadiens que celui de tout autre ministère.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, monsieur le président, nos contacts avec le public sont extrêmement délicats et nous déployons des efforts extraordinaires afin d'informer les contribuables de façon exacte et complète de leurs problèmes.

Bien entendu, tous les responsables des services d'information se préoccupent de l'exactitude de leurs renseignements mais à la Direction de l'impôt, nous avons affaire à des sujets légaux et techniques extrêmement complexes, et c'est pourquoi nos fonctionnaires sont habituellement davantage des experts en fiscalité que des spécialistes en information.

Comme vous le savez sans doute, la Direction de l'impôt vient de connaître une période fort difficile. La réforme fiscale a eu des conséquences si importantes qu'il a fallu mettre sur pied des programmes d'information de très grande envergure afin d'informer parfaitement le public de la nouvelle loi ainsi que des responsabilités et devoirs qui lui incombaient en conséquence. Toutefois, la période de pointe est maintenant passée et je suis heureux de vous signaler que notre budget d'information a déjà été sensiblement réduit.

Étant donné la nature technique de notre travail, il est habituellement impossible de faire appel aux services d'autres ministères ou de conseillers en relations publiques de l'extérieur; nous ne pouvons tout simplement pas recevoir l'aide technique nécessaire. Voilà une des raisons pour lesquelles nos contacts avec Information Canada ont été vraiment peu nombreux.

Je fais partie du Conseil des directeurs des services d'information présidé par M. D'Avignon, et nous nous réunissons tous les ans afin de discuter des questions de politique générale. Je suis membre également du Comité consultatif qui se réunit tous les mois et qui s'intéresse à l'étude détaillée des problèmes ordinaires touchant la plupart d'entre nous dans le domaine de l'information.

Il vous intéressera peut-être de savoir qu'actuellement notre comité effectue une série d'études susceptibles de profiter à tous les services d'information. Nous effectuons des recherches sur les méthodes de communication, les moyens audio-visuel et les méthodes de coordination des communiqués et conférences de presse.

Un exemple récent du service prompt et rapide fourni par la Direction de l'exposition d'Information-Canada est l'exposition spéciale que nous avons demandée à l'intention de notre ministre. En trois jours, le matériel était fourni, les graphiques et les dessins étaient terminés et

l'exposition complète nous était envoyée. Le coût total s'élevait à $325.

Information Canada, bien entendu, assure la distribution de certaines de nos publications par l'entremise de ses librairies et communique avec nous fréquemment pour que nous l'aidions à répondre à des questions posées par des citoyens sur des sujets et des problèmes d'ordre fiscal. Toutefois, des liens plus étroits ne se sont pas établis, ce qui, à mon avis, n'est pas surprenant, compte tenu du caractère spécial de notre travail et de la nature générale du rôle d'Information Canada.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Merci, monsieur Smith.

Honorables sénateurs, vous avez en main des tableaux. L'un est un exemplaire du Budget principal des dépenses pour 1973-1974 concernant les services d'information. Le tableau 1 représente le nombre de demandes de renseignements reçues au bureau de la Direction de l'impôt dans les diverses villes. Le tableau 2 concerne les services téléphoniques, y compris les appels par l'entremise de la ligne zénith que j'ai déjà mentionnée. Le tableau 3 a trait aux tribunes téléphoniques et aux émissions de télévision auxquelles les fonctionnaires du ministère ont participé, n'est-ce pas?

M. Smith: Oui.

Le président: Le tableau 4 indique les engagements à parler en public pris par de hauts fonctionnaires du ministère. Le tableau 5 mentionne les organes d'information qu'on a contactés tandis que le tableau 6 concerne le service de renseignement sur la fiscalité.

Monsieur Smith, peut-être pourriez-vous nous dire en quoi consiste ce service.

M. Smith: Nous nous servons d'un certain nombre de méthodes afin de diffuser l'information au public. L'une d'entre elles est une série de questions et de réponses que nous rédigeons à l'intention des organes d'information et voilà en quoi consiste les renseignements sur la fiscalité.

Le président: Vous trouverez à l'appendice C le tableau de la Direction des services d'information du ministère du Revenu national et à l'appendice B, l'organigramme proposé pour des services d'information.

Honorables sénateurs, y a-t-il des questions?

Le sénateur Carter: Monsieur Smith, vous avez une direction d'information, mais avez-vous également un service de relations publiques?

M. Smith: Non, nous disposons d'une direction des services d'information qui comprend à la fois l'information du public et les relations publiques.

Le sénateur Carter: Dans votre ministère, de toute façon, on n'établit pas une distinction précise entre les fonctions de «relations publiques» et d'«information»?

M. Smith: Non, monsieur.

Le sénateur Carter: Je jetais un coup d'œil à votre budget et vous dites que la majeure partie de vos dépenses concerne la rubrique, «publicité». Quand j'en examine la ventilation, je remarque les postes suivants: production de bandes magnétiques, de séquence filmées et de films documentaires. Vous appelez cela de la publicité. Je serais plutôt porté à considérer qu'il s'agit d'information. Pourquoi appelez-vous cela de la publicité?

Le sénateur Grosart: Si on en assume les frais, c'est de la publicité.

Le sénateur Carter: On puise sur les fonds affectés à la publicité, n'est-ce pas?

M. Smith: Il s'agit simplement d'un poste de notre budget. Nous l'appelons «publicité», mais il comprend à la fois la publicité rémunérée et le matériel de la fonction publique que nous fournissons comme moyens audio-visuels . . .

Le sénateur Carter: Mais dans le but d'informer le public . . .

M. Smith: C'est cela.

Le sénateur Carter: . . . Plutôt que d'annoncer un service ou un produit, n'est-ce pas?

M. Smith: C'est exact.

Le sénateur Grosart: Quelle est le rapport entre le coût total de production et le coût brut sous la rubrique «publicité»?

M. Smith: Je n'ai pas en main la ventilation des dépenses en matière de publicité. En ce qui concerne les frais de production, l'année dernière par exemple, nous nous sommes servis de tous les organes d'information de sorte que ces frais représentaient les annonces publicitaires à la télévision, à la radio et dans les journaux. Cette année, nous utilisons uniquement les annonces publicitaires dans les journaux et à la radio.

Le sénateur Grosart: Je posais la question car comme vous le savez sans doute, j'ai déjà travaillé dans le domaine publicitaire et une des évaluations de l'efficacité porte sur le rapport entre le coût de production et le coût brut.

M. Smith: Je suis désolé, monsieur, mais je n'ai pas en main ce chiffre.

Le sénateur Grosart: C'est compréhensible. Peut-être pourrais-je vous questionner sur les $64,000, ce qui importe le plus, à mon avis, aux yeux de ce Comité. Nous nous intéressons au rôle d'Information Canada comme vous le savez sans aucun doute. Lors de la création d'Information Canada, nous pensions de façon générale que cet organisme assumerait des fonctions de contrôle ou du moins de surveillance de l'ensemble de la production d'information du gouvernement. Nous nous sommes rendu compte, semble-t-il, qu'Information Canada avait passé la plus grande partie de son temps à se chercher un rôle. Étant donné qu'elle ne remplissait pas ce rôle particulier, elle s'est lancée dans toutes sortes d'entreprises. Toutefois, on pourrait considérer comme une activité marginale l'évaluation normale du rôle d'Information Canada.

On a suggéré que le rôle propre d'Information Canada serait de surveiller—peut-être serait-il préférable d'utiliser ce mot plutôt que «contrôler»—l'ensemble de la diffusion d'informations venant du gouvernement. A votre

avis, serait-il sensé de proposer qu'Information Canada soit chargé, par une loi du Parlement ou autrement, d'examiner et d'évaluer l'efficacité de la diffusion de l'information dans votre ministère et d'en faire rapport?

M. Smith: A mon avis, notre ministère a des problèmes plutôt particuliers. Nous nous occupons d'un sujet assez technique. Nous nous servons de nos spécialistes en matière fiscale afin de diffuser beaucoup d'informations. Ainsi nous avons 28 bureaux régionaux et chacun d'entre eux compte un spécialiste en fiscalité. Il s'agit en réalité d'un expert en matière fiscale qui remplit à temps partiel les fonctions d'agent de relations publiques; en fait, il passe une partie de son année à s'occuper de la diffusion d'informations. Cette situation est inévitable à cause du domaine dont nous nous occupons. C'est fort complexe et je ne vois pas comment nous pourrions procéder différemment.

Le sénateur Grosart: Je n'irais pas jusqu'à suggérer, monsieur Smith, qu'Information Canada devrait s'occuper de votre travail de diffusion de l'information, mais nous nous préoccupons du fait qu'il ne semble pas exister d'organisme chargé de veiller à l'efficacité du système en général et de contrôler les millions de dollars dépensés pour informer le public des activités gouvernementales.

Voici la question que je vous pose: Rejeteriez-vous la suggestion, si elle vous était faite, qu'Information Canada devrait assumer la rôle de surveillance et d'évaluation de l'ensemble de la diffusion de l'information dans les ministères et agences du gouvernement?

M. Smith: Sénateur, je ne rejetterais certainement pas cette suggestion.

Le sénateur Grosart: Nous avons été avisés que les ministères s'y opposeraient de façon générale. Je suppose que la réponse à cette question dépendrait de la nature exacte de ce rôle de surveillance. Je crois que vous ne vous opposeriez pas au contrôle, n'est-ce pas?

M. Smith: Voilà, à mon avis, en propres termes, ce que je ressens.

Le président: Pourquoi vous opposeriez-vous à un contrôle?

M. Smith: Cela dépend de ce que nous entendons par «contrôle». Notre ministère a un travail particulier, à mon avis, un travail spécial à accomplir. Ce travail exige une connaissance spéciale du ministère, de ses besoins et de ses exigences. Il serait sans doute possible qu'Information Canada soit capable d'acquérir ces connaissances et de rendre un jugement, mais un «contrôle» dans le sens de... je présume que nous sommes en train de parler de ce que nous entendons par «contrôle».

Le président: Bien, par exemple, faites-vous appel à des agences de publicité?

M. Smith: Oui, monsieur.

Le président: Et quelle part de votre budget leur consacrez-vous?

M. Smith: Environ 1 million de dollars en publicité, en publicité principale.

Le président: Un million de dollars sur un budget total de $1,451,000.

M. Smith: Exactement.

Le président: Qui sont dépensés par les agences. Et vous conseillent-elles, par exemple, sur la production audiovisuelle qui se chiffre à $225,000?

M. Smith: Non. Pas habituellement.

Le président: Pas habituellement. Je vois. Mais dans ce cas vous utilisez l'agence pour vous conseiller sur le plan technique, ce qu'elle connaît, mais cela ne nous cause pas techniquement de problème au niveau de l'impôt, n'est-ce pas?

M. Smith: Non.

Le sénateur Grosart: J'aimerais ajouter quelque chose à ce sujet, monsieur le président.

Monsieur Smith, vous avez acquis de l'expérience dans d'autres ministères. Diriez-vous que cette nécessité de connaître le fonctionnement interne s'applique assez bien à tous les ministères? Au ministère de l'Agriculture, par exemple?

M. Smith: En un sens, c'est probablement vrai. A l'Agriculture, pour ce qui est des recherches, par exemple, oui.

Le sénateur Grosart: Ainsi, simplement pour préciser votre réponse, puis-je conclure que vous ne vous opposeriez pas à ce qu'Information Canada évalue et examine l'efficacité de votre service d'information, et présente un rapport à ce sujet?

M. Smith: Pourvu que leurs experts aient la compétence voulue pour accomplir ce travail.

Le sénateur Grosart: Oui. Mais j'ai seulement dit: évaluer, examiner et présenter un rapport. Il ne s'agit pas ici de préciser la façon dont ils devront présenter leur rapport, ni à qui.

M. Smith: Je crois, comme je l'ai déjà mentionné, que je ne m'y opposerais pas. A mon avis, nous avons conçu au cours des années de façon très méticuleuse et très soigneuse un programme d'aide aux contribuables de façon, bien sûr à ce que nous n'ayons pas...

Le sénateur Grosart: Je vous entends mal.

M. Smith: Je suis en train de dire que nous avons conçu notre programme très soigneusement au cours des années et sommes d'avis qu'il est bien pensé et parfaitement adapté à notre ministère.

Le sénateur Grosart: Je suis sûr qu'il est très efficace mais un des avantages qui pourrait en découler—et vous consentirez peut-être à dire ce que vous en pensez—serait d'examiner les raisons de son succès dans votre ministère pour qu'on puisse les communiquer à d'autres ou vice versa. Une évaluation faite par Information Canada pourra vous faire découvrir les techniques, méthodes etc., utilisées dans d'autres ministères et susceptibles de vous intéresser.

M. Smith: Sénateur, nous voulons toujours nous améliorer, nous en cherchons les moyens et sommes prêts à accueillir les suggestions qui pourraient améliorer l'aide que nous assurons aux contribuables. Peu importe leur provenance, nous les accueillerons avec joie.

Le sénateur Grosart: Je ne suis pas tellement impressionné moi-même par l'argument «compétence» dans notre système actuel, pour la simple raison, et toute personne qui a travaillé en publicité le sait, que vous pouvez avoir les plus grands experts du monde dans une agence de publicité, vous ne les garderez jamais très longtemps parce qu'ils viennent à manquer d'idées et de talent. Toute personne qui fait appel à une agence de publicité, pour ce que j'en sais, la surveille continuellement et, pour ne pas déprécier son travail, elle dira: «Nous allons essayer une autre agence pendant un certain temps.» C'est pourquoi je trouve dangereux d'être trop sûr de ses propres experts et je suis persuadé que vous en êtes conscient.

Le sénateur Croll: M. Smith, j'aimerais que vous jetiez un coup d'œil d'abord au tableau 1, puis au tableau 2, pour voir si vous pouvez répondre à ma question. Regardez d'abord London, car je connais bien la composition et la population de cette ville. Je note que le nombre des demandes d'information au comptoir est de l'ordre de 21,000 environ.

Regardez ensuite à Sudbury, où on en compte 14,000; passez ensuite à St. Catharines où vous en avez 25,000; et plus bas encore, vous avez Victoria. St. Catharines est pourtant beaucoup plus petite que London, Sudbury ou Victoria. Maintenant, notons pour les appels téléphoniques les chiffres suivants: London, 61,000, Sudbury 25,000, St. Catharines 49,000, Windsor 33,000 et Victoria 41,000. Il me semble qu'à St. Catharines, le nombre des demandes par téléphone et au comptoir est anormalement élevé. Pourquoi?

M. Smith: Probablement, pour plusieurs raisons, sénateur. Premièrement, parce que notre bureau est situé dans un secteur géographique relativement restreint, à forte concentration d'habitants. Il y est donc plus facile de passer au bureau qu'à Sudbury ou Victoria. Autre raison possible: le programme spécial de dégrèvement sur l'impôt foncier, lancé par le gouvernement ontarien l'an dernier. Certains de nos bureaux ontariens ont reçu beaucoup plus de demandes d'information que celui de Victoria, par exemple.

Le sénateur Croll: Mais ces considérations seraient également valables pour Sudbury, où la population est la même qu'à St. Catherines.

M. Smith: Je crois que la réponse tient en partie au secteur géographique. La population déservie par ce bureau régional est beaucoup plus concentrée que celle de Sudbury dont les habitants sont dissiminés sur un vaste territoire, et résident souvent très loin du bureau.

Le sénateur Croll: Voulez-vous dire que la situation géographique du bureau fait toute la différence?

M. Smith: Pour ce qui est du nombre de personne qui peut se rendre au bureau, oui, monsieur.

Le sénateur Croll: Alors, pour une ville comme Sudbury, où la population est concentrée à l'intérieur de la ville elle-même plutôt qu'à Copper Cliff, maintenez-vous l'importance de la situation et de l'emplacement du bureau?

M. Smith: Nos bureaux sont établis depuis un bon nombre d'années, bien sûr, dans ces villes. Dans certains cas, à Sudbury, par exemple, ils doivent absolument déservir un vaste territoire.

Le sénateur Croll: Bon, mais revenons aux appels téléphoniques, pour lesquels ce facteur ne peut jouer tellement. Le tableau 2, par exemple, montre qu'à London le nombre des appels téléphoniques est très élevé ainsi qu'à Sudbury—presque le double pour l'année. St. Catharines vient en tête à nouveau, ainsi que cette chère vieille Victoria, où on pourrait croire que tout le monde sait presque tout maintenant. Cela n'a rien à voir avec la situation géographique; alors comment pouvez-vous expliquer que vous recevez un plus grand nombre de demandes de renseignements dans les petites villes?

M. Smith: Nos demandes par téléphone l'an dernier ont été partout très nombreuses.

Le sénateur Croll: Oui, et je suis très content qu'on vous appelle pour vous demander des renseignements, mais ce qui m'ennuie, c'est pourquoi il y en a tant à London et à St. Catharines par rapport à d'autres villes? Y a-t-il une raison particulière à cela?

M. Smith: A part le fait qu'il y ait une population différente pour chaque bureau de district, je n'en vois pas.

Le sénateur Croll: A mon avis, St. Catharines et Sudbury ont à peu près le même type de population; INCO est présent dans les deux, toutes les deux s'intéressent aux activités minières et pourtant, leurs chiffres varient considérablement.

Le sénateur Grosart: Puis-je vous poser une autre question à ce sujet?

Le sénateur Croll: Certainement.

Le sénateur Grosart: Pourquoi, par exemple, Belleville devrait-elle recevoir 18,000 appels Zénith et Montréal, 5,000 seulement?

Le sénateur Croll: Ce qui pousse encore plus loin ma question.

Le président: Il serait également intéressant de savoir comment les appels Zénith parviennent dans certaines villes comme Montréal, Vancouver ou Québec, et pourquoi une telle quantité à Belleville. Le bureau de Belleville doit passer son temps à répondre au téléphone.

M. Smith: Le système Zénith permet d'appeler n'importe où au Canada et d'être automatiquement relié avec le bureau de district approprié. Montréal est une très vaste région métropolitaine où la majorité des habitants peut appeler en se servant du réseau local sans avoir recours au système Zénith.

Le président: Mais si vous demandez la ligne Zénith pour la région de Gaspé, par exemple, avec quel bureau êtes-vous relié?

M. Smith: Je crois que ce serait à Québec.

Le président: Et le même numéro vaut partout au Canada?

M. Smith: Oui.

Le président: Et vous êtes automatiquement relié à votre bureau local?

M. Smith: Oui.

Le sénateur Grosart: Est-ce que vous accordez en gros au système Zénith autant de publicité par habitant de chaque région?

M. Smith: Oui, mais il serait toujours possible d'intensifier un peu plus nos relations publiques dans un bureau, par rapport à un autre.

Le président: Comment faites-vous cette publicité?

M. Smith: Nous utilisons les moyens nationaux de publicité. Toutes les annonces que nous avons publiées l'an dernier indiquaient ce numéro. Nous avons également créé des services de relations publiques dans cinq bureaux de district pour veiller à ce que tout le monde soit au courant.

Le sénateur Grosart: Il semble extraordinaire que si vous accordez autant de publicité au système Zénith par habitant et par millier d'habitants, vous obteniez des réactions aussi diverses. Avez-vous examiné cette situation en essayant de comprendre pourquoi à Montréal il n'y a que 5,000 appels alors qu'à Belleville il y en a 18,000?

Le sénateur Croll: Et regardez Penticton en même temps. On en compte 17,000, et Penticton est un bien petit endroit.

M. Smith: Penticton en soi est une très petite ville, mais le bureau déssert un vaste secteur géographique.

Le sénateur Rowe: A propos de la question du sénateur Croll, je présume que le pourcentage des demandes de renseignements serait plus élevé dans les milieux ruraux, ou dans les bureaux régionaux desservant des milieux suburbains et ruraux, que dans une région métropolitaine à Toronto est-ce exact? Je vois cela en pourcentage.

M. Smith: Je ne crois pas que nous ayons examiné la situation du point de vue du pourcentage. Nous constatons qu'il y a de nombreuses demandes de renseignements dans les régions métropolitaines. C'est probablement parce que les gens sont à proximité du bureau et qu'ils peuvent se servir du téléphone.

Le sénateur Rowe: Puis-je m'étendre sur ce sujet? Je pensais à ma propre expérience en tant qu'homme politique actif. La semaine dernière, ou quelques semaines auparavant, on a souligné ici que la plupart des députés servaient, partiellement du moins, d'ombudsmen; ils reçoivent toutes sortes de demandes. Lorsque j'étais député je recevais en moyenne peut-être cent demandes par semaine, sur toutes sortes de sujets comme l'assurance-chômage, l'impôt etc.. Il y avait des questions qui ne relevaient pas directement de ma compétence. Néanmoins, je m'en occupais et les transmettais aux services intéressés. Je pensais que dans les régions rurales, et c'est là que je l'ai constaté, je recevais relativement moins de demandes. D'une région comme *Grand Falls*, qui est une petite ville d'un certain niveau relativement à d'autres, je recevais beaucoup moins de demandes que, disons, d'une localité de pêcheurs comme *White Bay*. Puis-je poser la question que je voulais poser?

Le président: Sénateur, je pense que M. Smith a répondu à votre première question en disant qu'il ne possédait aucune donnée statistique à ce sujet. Peut-être pourriez-vous poser votre deuxième question?

Le sénateur Rowe: Ma deuxième question, peut-être l'a-t-on posée avant que je n'arrive, est la suivante: Avez-vous une ventilation par catégorie sur la nature des questions ou des demandes de renseignements qui vous parviennent?

M. Smith: Oui, nous en avons.

Le sénateur Rowe: Je suppose que la plupart de ces questions ont trait aux impôts?

M. Smith: Oui.

Le président: Vous avez une ventilation. L'avez-vous avec vous?

M. Smith: Non, monsieur.

Le président: Le comité voudrait-il avoir cette ventilation?

Le sénateur Croll: Quelle que soit la ventilation que vous ayez, on peut obtenir certains renseignements rien qu'en lisant le genre de questions qu'on vous adresse. La faites-vous circuler? Qui les voit à part vous?

M. Smith: La ventilation que nous possédons identifie les régions où les habitants semblent avoir des difficultés à remplir les formules d'impôt sur le revenu.

Le sénateur Croll: De par les questions qu'ils posent?

M. Smith: De par les questions qu'ils posent.

Le sénateur Croll: Qu'en faites-vous?

M. Smith: Nous nous en servons nous-mêmes. Nous nous en servons lorsque vient le temps de concevoir une nouvelle formule, un nouveau guide. Nous tenons compte de ces questions et nous essayons d'apporter des améliorations dans les domaines où ont surgi des difficultés. Nous essayons de rendre la formule plus compréhensible. Nous nous servons également de ces renseignements pour planifier notre matériel publicitaire.

Le président: Quelles seraient les principales catégories?

M. Smith: Il y a de nombreuses difficultés avec les paiements en trop du Régime de pensions du Canada.

Le sénateur Croll: En effet, ce ne serait pas inhabituel.

M. Smith: Il y en a un grand nombre dans différents domaines comme celui des personnes à charge. Nous constatons qu'il se glisse là des erreurs.

Le sénateur Croll: Monsieur Smith, il s'agit des personnes qui doivent remplir une formule et elles trouvent cela difficile?

M. Smith: En effet.

Le sénateur Croll: En y regardant bien, vous constatez qu'il y a un grand nombre de demandes de renseignements pour A, B, C et ainsi de suite. Que faites-vous à cet égard pour vous assurer que la forme soit correcte?

M. Smith: Nous essayons de rédiger à nouveau le texte si nous estimons que le libellé n'est pas assez explicite,

tant dans le guide que sur la formule elle-même si c'est possible. Comme je l'ai mentionné, nous essayons également, dans notre programme de publicité, d'éclairer les points où ds problèmes se sont posés.

Le président: Quel genre de personnes répondent à ces demandes de renseignements? Sont-elles spécialement formées à cette fin ou sont-elles tout simplement des personnes qui se trouvent au comptoir à ce moment-là?

M. Smith: Il s'agit d'un personnel spécialement formé. Il est entraîné à ce travail au cours de la période où l'on remplit les déclarations d'impôt, soit de janvier à avril.

Le président: Est-ce que c'est le seul moment où la ligne Zénith fonctionne?

M. Smith: Non, la ligne Zenith fonctionne toute l'année.

Le président: Est-ce que les personnes qui répondent aux questions ne font que répondre sur la ligne Zenith?

M. Smith: C'est leur principale fonction au cours de la période où l'on remplit les déclarations d'impôt. On les emploie à répondre sur la ligne Zenith ou à d'autres demandes par téléphone.

Le président: En ce qui concerne les demandes de renseignement par téléphone, vous avez des personnes dans les bureaux qui ne font rien d'autre au cours de la période où l'on remplit des déclarations d'impôt, laquelle, comme vous le dites, va de janvier à avril. Qu'arrive-t-il d'avril jusqu'à la fin de décembre?

M. Smith: Il y a bien d'autres tâches au bureau du district.

Le président: Je le conçois. Je vous demande simplement ce qui arrive si je téléphone, à quel genre de personne je m'adresse entre le mois d'avril et la fin de décembre?

M. Smith: Vous parlerez à des personnes qui ont été formées à cette fin. Le personnel n'est pas aussi nombreux d'avril à décembre; cependant, les personnes qui répondront à vos appels ont reçu une formation spéciale et ont suffisamment de connaissances pour répondre aux questions relatives à l'impôt.

Le sénateur Grosart: Monsieur Smith, à la seule fin de mieux comprendre, dans votre tableau 2, les 333,000 appels sur la ligne Zenith sont-ils compris dans le chiffre de 1.8 million indiqué pour les appels téléphoniques?

M. Smith: Non, monsieur.

Le sénateur Grosart: Ainsi, si nous en tenons compte, si nous prenons le service au comptoir, les appels téléphoniques et les appels sur la ligne Zenith, nous avons quelque chose comme 2 millions de communications directes avc des employés de l'information dans votre ministère et cela en un an. Est-ce à peu près cela?

M. Smith: En effet.

Le président: Il s'agit du téléphone?

Le sénateur Grosart: Non, il s'agit de services au comptoir, du téléphone et des appels sur la ligne Zenith. On arrive à 1.8 million, 526,000 et 333,000.

Le président: Cela ferait tout près de trois millions.

Le sénateur Grosart: Oui, près de $3 millions. Combien en coûte-t-il, selon vous, par demande?

M. Smith: Je ne possède pas ce renseignement.

Le sénateur Grosart: Approximativement?

Le sénateur Rowe: S'agit-il d'une simple division?

Le sénateur Grosart: Puis-je poursuivre, s'il vous plaît, car il s'agit, je crois, d'une question très importante. Actuellement, nous essayons d'évaluer le coût des services d'information en rapport avec les services rendus. Vous recevez, dites-vous 3 millions de demandes directes de public. Il est très important, je crois, d'avoir une idée de ce que coûte ce service et du personnel, en heures-hommes, qu'il requiert. Nous avons examinés d'autres services où le coût est fantastique et le vôtre doit être relativement peu élevé.

M. Smith: Il faut vous dire tout d'abord que le service d'information que je dirige est très modeste. Nous nous occupons de répondre aux questions que le public nous pose au sujet de l'impôt sur le revenu et des relations avec le public.

Nous comptons dans notre service un certain personnel qui est préposé au service du public, que ce soit au comptoir ou au téléphone, et qui relève de la direction des opérations. Et si j'hésite un peu à répondre, c'est qu'il s'agit d'une autre direction. Mais je peux vous dire que quelque 714 années-hommes sont affectées aux renseignements donnés directement aux contribuables.

Le sénateur Grosart: Années-hommes?

M. Smith: Années-hommes.

Le président: D'où tirez-vous ce chiffre?

M. Smith: Il s'agit du personnel de réception, des préposés au téléphone, et ainsi de suite.

Le sénateur Grosart: Je ne saisis pas très bien, parce qu'une année-homme représente le travail d'une personne pendant un an.

M. Smith: Oui, l'équivalent de ce travail.

Le sénateur Grosart: 714 personnes travaillent dans ce service à donner ce genre de renseignement à trois millions d'individus?

M. Smith: Oui.

Le sénateur Grosart: Il nous est alors facile de calculer ce qu'il en coûte.

Le président: Il s'agit présumément du budget de 1973-1974, et le coût des services serait exprimé en dollars?

Le sénateur Grosart: Ce n'est plus dans le budget.

Le président: Mais lorsqu'ils préparent leurs prévisions budgétaires, ils doivent savoir ce que coûtent ces 714 années-hommes.

Le sénateur Grosart: Il semble difficile de croire qu'il n'y a pas dans ce domaine d'analyse coûts rendements en cours. Croyez-vous pouvoir obtenir ces chiffres du personnel préposé aux opérations?

M. Smith: Sans doute.

Le sénateur Grosart: Monsieur le président, il serait très utile, je crois, de faire analyster ces chiffres.

Le président: Soyons précis dans nos demandes. Vous voulez savoir ce qu'il en coûte pour le service de réception et le service téléphonique qui ont répondu l'an dernier à près de 3 millions de personnes?

Le sénateur Grosart: C'est exact. Il est entendu que le téléphone comprend le Zénith.

Le sénateur Carter: Voulez-vous comparer ces chiffres avec ceux des années précédentes?

Le sénateur Grosart: Non. Je veux tout simplement savoir ce qu'il en coûte pour entrer directement en rapport, par téléphone ou au comptoir, avec ces trois millions de personnes.

Le président: Alors, vous voulez savoir ce qu'il en coûte en main-d'œuvre, sénateur?

Le sénateur Grosart: Les année-hommes, plus ce qu'il en coûte en dollars, par mille ou par dix mille.

Le président: Autrement dit, le coût en main-d'œuvre.

Le sénateur Grosart: Qu'importe comment on l'appelle.

Le président: D'accord. Vous voulez aussi connaître ce que coûte la ligne Zénith.

Le sénateur Grosart: Oui, séparément.

Le président: M. Smith en connaît peut-être le coût.

M. Smith: Elle coûte moins de $800,000. Je vous donnerez le chiffre exact avec les autres renseignements.

Le sénateur Grosart: Donc, $800,000 pour la ligne Zénith. Est-ce là le coût total de cette opération?

M. Smith: Pour les services Zénith.

Le sénateur Grosart: Y compris le personnel, les frais généraux et le coût des lignes téléphoniques?

M. Smith: C'est exact.

Le sénateur Grosart: $800,000, pour 333,000 demandes.

Le président: Sénateur, M. Smith a dit, je crois, que c'était le coût de la ligne Zénith seulement.

Le sénateur Grosart: C'est ce dont je parle.

Le président: Mais non celui du personnel.

Le sénateur Grosart: C'est ce que je demande. S'agit-il seulement du coût des lignes téléphoniques ou ces $800,000 représentent-ils ce qu'il en coûte en tout pour répondre à 333,000 demandes?

M. Smith: Si mes renseignements sont justes, c'est le coût total. J'aimerais corroborer cela. Si vous le permettez, je vous donnerez ce chiffre avec les autres renseignements.

Le sénateur Grosart: Le coût serait donc d'environ $2.50 par demande.

M. Smith: J'aimerais m'en assurer.

Le président: Ce serait le coût total de la ligne Zénith.

Le sénateur Grosart: Le coût total du service Zénith, parce qu'il s'agit des 333,000 demandes.

Le président: Je vois.

Le sénateur Grosart: Il serait intéressant, M. Smith, à titre d'analyse comparative coûts-rendements, de comparer ces chiffres avec ceux des autres média, puisqu'il s'agit d'un organe de communication. Cela nous serait très utile si votre personnel des opérations pouvait nous faire parvenir une analyse comparative de ce qu'il en coûte pour rendre ce service de cette façon-là et de ce qu'il en coûte pour atteindre la population par le moyen d'un autre organe de communication. Ce n'est pas chose facile, mais il est possible toutefois d'exprimer en dollars ce qu'il en coûte, par message, dans les quotidiens, dans les hebdomadaires, à la radio, à la télévision, et ainsi de suite, et ce serait intéressant de comparer ces chiffres avec ceux du service téléphonique. Je ne prétends pas que la qualité du service soit la même. Manifestement, ce contact direct avec la personne est d'une qualité bien supérieure à la simple diffusion d'un massage où à son insertion dans un journal.

Le sénateur Croll: Sénateur Grosart, M. Smith n'a-t-il pas dit au début que les frais de la publicité s'élevaient à environ un million de dollars?

M. Smith: Oui.

Le sénateur Grosart: Oui, mais il faut diviser ce montant par le nombre de messages reçus, en d'autres termes, par le tirage effectif.

Le président: Que voulez-vous savoir, sénateur, combien il en coûte par mille?

Le sénateur Grosart: Oui.

Le président: J'imagine qu'il serait assez facile de le savoir.

Le sénateur Grosart: Non, tout journal, tout poste de radio ou de délévision vous dira quel est le coût de votre message pour trois minutes, par exemple, ou pour une seule insertion, et ainsi de suite.

Voyez-vous, M. Smith, nous nous préoccupons, comme vous le savez, de l'efficacité du coût global de l'information gouvernementale. Nous craignons que le coût en soit inutilement élevé, probablement à cause d'un double emploi quelconque et de l'inefficacité qui en résulte toujours. Je ne dis pas cela parce qu'il s'agit du gouvernement, mais tout simplement parce que cela se produit constamment. Si nous devons étudier le travail d'Information Canada, il faudra obtenir certaines données et j'espère que vous pourrez nous aider à cet égard.

Le président: Nous pourrions peut-être dire à M. Smith exactement ce que nous voulons. Si je comprends bien, nous voudrions savoir le coût détaillé pour 1973 des demandes de renseignements au comptoir, par téléphone local et par appel sur la ligne Zénith; c'est-à-dire, le coût direct, y compris le coût de la ligne Zénith. Est-ce exact, sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Eh bien, j'aimerais bien obtenir moi-même chacun de ces renseignements.

Le président: C'est ce que je veux dire.

Le sénateur Grosart: Autrement dit, les trois tableaux: au comptoir, par téléphone et par Z-nith.

Le président: C'est exact, par catégorie.

Le sénateur Grosart: Oui.

Le président: Le sénateur Grosart voudrait également avoir des renseignements quant au coût par millier, des millions de dollars que vous dépensez pour la publicité faite dans les médias.

M. Smith: Je vois.

Le président: Avez-vous terminé, sénateur Grosart?

Le sénateur Grosart: Pour l'instant.

Le sénateur Sparrow: Monsieur le président, j'aimerais savoir quel rapport existe entre le ministère de M. Smith et Information Canada.

Recevez-vous à l'heure actuelle des services quelconques d'Information Canada? Y a-t-il selon vous des services qu'Information Canada pourrait vous fournir et que vous ne recevez pas actuellement?

Vous avez également déclaré que vous recevez des conseils de partout, ce qui est normal, mais y a-t-il des cas où Information Canada pourrait vous être d'une utilité spéciale, mais où il ne l'est pas à l'heure actuelle?

M. Smith: Information Canada nous rend certains services. Nous nous servons de leur centre de photographie. Comme je l'ai dit, lorsque nous voulons faire une exposition, ce qui est assez rare, nous nous avons recours à Information Canada. Mais nous ne sommes probablement pas aussi près dans nos rapports avec Information Canada que d'autres ministères, à cause de nos exigences particulières.

Le sénateur Grosart: Puis-je poser une question supplémentaire? Je crois que l'une des fonctions principales d'Information Canada consiste à distribuer des imprimés. Vous avez fait paraître, selon moi, le meilleur imprimé de tous les services du gouvernement, celui qui s'ititule «Où va l'argent de vos impôts». Croyez-vous qu'Information Canada soit en mesure de distribuer vos imprimés aussi bien et même mieux, que vous ne le faites ou que vous ne le faisiez auparavant?

M. Smith: Premièrement, j'aimerais pouvoir m'attribuer le mérite de «Où va l'argent de vos impôts», mais je ne peux honnêtement le faire. Il s'agit d'une publication du Conseil du Trésor.

Le sénateur Grosart: Oui, évidemment, c'est une publication du Conseil du Trésor.

M. Smith: La distribution de nos publications est, dans l'ensemble, assez directe et se fait par l'entremise de nos bureaux de district ou par la poste. Nous avons recours à Information Canada qui distribue certaines de nos publications, et nous lui demanderons bientôt de nous aider à distribuer des brochures que nous assemblons actuellement. Nous distribuons nous-mêmes un bon nombre de nos formulaires, de nos guides et de nos brochures éducatives puisqu'elles s'adressent directement aux contribuables.

Le sénateur Grosart: Une autre question supplémentaire. Qui décide si un imprimé donné sera distribué par Information Canada ou par le ministère? Autrement dit, Information Canada a-t-il un mandat lui permettant de dire «c'est nous qui allons faire la distribution et non vous»?

M. Smith: Non, monsieur, il n'en a pas.

Le sénateur Grosart: Non?

M. Smith: Non, monsieur. La décision nous appartient.

Le sénateur Grosart: C'est vous qui décidez.

M. Smith: Nous parlons des imprimés. En général, nous n'avons pas un assortiment très vaste de publications comme telles. Ce sont en majeure partie des guides ou des aides se rapportant à la déclaration d'impôt sur le revenu.

Le sénateur Grosart: Vous avez plus de chance que nous au Sénat, puisque Information Canada distribue toutes nos publications et ne nous paie même pas notre part.

Le sénateur Croll: Monsieur le président, j'en reviens à la question que vous avez posée à l'origine: M. X est au comptoir du mois de janvier au mois d'avril pour répondre aux questions et au téléphone. C'est ce que vous avez dit au président, n'est-ce pas monsieur Smith?

M. Smith: Oui.

Le sénateur Croll: Ensuite, il est chargé d'autres fonctions entre le mois d'avril et une date ultérieure. Que fait-il, entre les saisons, pour se tenir au courant des changements dans l'interprétation et les modifications de la loi et les règlements?

M. Smith: Premièrement, les cours de formation du personnel contiennent des cours de formation que doivent suivre tous ces agents afin d'acquérir les aptitudes requises.

Le sénateur Croll: Dès le début?

M. Smith: Dès le début.

Le sénateur Croll: Maintenant, M. X travaille dans votre bureau. Je vous ai précisé la durée. Il est là depuis cinq ans et fait du bon travail et c'est alors que la loi change. L'interprétation change et la loi comporte des nuances. Comment se tient-il au courant de tout cela? Ou comment vous tenez-vous au courant?

M. Smith: Par les programmes de formation interne.

Le sénateur Croll: Vous avez des programmes de formation interne?

M. Smith: Oui.

Le sénateur Croll: Prenez l'exemple d'un employé, et dites-nous ce que vous faites. L'envoyez-vous suivre un programme pendant un mois, six semaines ou deux semaines? Ou y a-t-il des cours sur place? Et, dans l'affirmative, qui donne ces cours?

M. Smith: En général, il y a des conférences ou des cours au niveau local et ces cours ou ces conférences sont donnés par des personnes qui ont été formées comme instructeurs. Nous envoyons des personnes de nos bureaux régionaux à Ottawa pour y être formées comme instructeurs et ensuite elles retournent à leur bureau où elles en forment d'autres. Nous avons également des cours

de relation publique à l'intention de notre personnel au comptoir et de notre personnel affecté au service téléphonique. Nous avons par exemple un film spécial sur le protocole à suivre au comptoir, c'est-à-dire, ce que l'on doit faire et ne pas faire en traitant avec le public. Et ils reçoivent également cette formation.

Le président: Avez-vous un état détaillé des demandes (tout particulièrement les demandes de films), qui indique la rapidité avec laquelle on répond à la demande? Je présume que l'on peut répondre immédiatement au téléphone à certaines demandes; cependant, j'imagine qu'il y en a d'autres qui prennent un peu plus de temps à répondre. Quelle est votre politique à cet égard?

M. Smith: Nous en avons un état détaillé. Nous pouvons répondre de façon approximative. De plus, je regrette de ne pas avoir ces renseignements avec moi parce qu'ils appartiennent vraiment à la division des opérations—il s'agit du domaine des rapports directs avec le contribuable. Cependant nous pouvons vous dire quelle est la durée moyenne d'une demande par téléphone. Je crois qu'il s'agit d'une durée de six ou sept minutes, mais j'aimerais vérifier. Je peux vous fournir ce chiffre.

Le sénateur Croll: Laissez-moi finir. John Smith appelle et la question qu'il pose est plutôt difficile à répondre. L'homme au comptoir ne peut tout simplement pas y répondre immédiatement. Est-ce qu'il dit: «Je vous rappellerai, laissez-moi votre numéro de téléphone»? Ou dit-il, «Je vous enverrai une lettre»?

M. Smith: En premier lieu, si l'homme qui tente de répondre à cette question en particulier n'a pas la réponse, il a un surveillant qui se trouve dans un endroit central et qui peut en tout temps lui venir en aide. S'ils ne peuvent donner la réponse exacte, ils prendront alors évidemment le numéro de téléphone et le rappelleront.

Le sénateur Croll: Je vois.

Le président: Et ils rappelleront.

M. Smith: Évidemment, toujours.

Le sénateur Croll: Vous évitez d'envoyer des lettres, n'est-ce pas?

M. Smith: Nous écrivons beaucoup de lettres mais le téléphone...

Le président: Il s'agit là d'une question qui n'est pas juste, sénateur.

Le sénateur Grosart: Puis-je poser une question complémentaire à celle du sénateur Croll? Prenons une situation précise. Supposons qu'il s'agit d'une décision de la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu qui influe sur l'assujettissement à l'impôt sur le revenu des particuliers d'un nombre important de contribuables. Avec quelle rapidité communiquera-t-on avec vos contribuables par voie de la ligne Zenith? Quelle est la formule que vous employez à cet égard?

M. Smith: S'il s'agit de quelque chose qui a des répercussions sur l'interprétation de la loi, nous essayons de faire un exposé le plus tôt possible à notre personnel concernant tous les nouveaux développements pour qu'ils prennent connaissance de ces renseignements et qu'ils puissent s'en servir.

Le sénateur Grosart: Est-ce que cela se ferait par voie de mémoires à leur intention?

M. Smith: Ce serait sous forme de mémoire. Nous avons, d'autre part, un service interne de communication appelé «TOM», qui donne des directives au personnel de bureau des districts.

Le sénateur Grosart: Ainsi il y a un flot continu de renseignements qui parviennent à ces 714 personnes?

M. Smith: En effet, à tout le personnel; et cela se fait par le biais des directeurs de bureau de district pour ensuite atteindre les employés subalternes.

Le président: Quel genre de formule d'enregistrement avez-vous pour compiler les demandes et leur caractère? Il s'agit là vraiment de la base de la rétroaction de ces renseignements dont vous parlez, n'est-ce pas?

M. Smith: En effet. Nous accumulons ces renseignements pour notre propre usage plus que toute autre chose. Nous les obtenons de nos agents de relations publiques et le personnel affecté au comptoir et au téléphone essaie de contrôler tous les appels et toutes les personnes qui viennent au comptoir. Je répète que je pourrais vous obtenir ces renseignements en m'adressant aux employés responsables des opérations.

Le président: C'est parfait. Nous désirons tout simplement comprendre comment cette tâche relative aux demandes fonctionne en ce qui vous concerne parce qu'il s'agit là évidemment d'une opération passablement compliquée et elle implique la ligne Zenith.

Le sénateur Croll: L'année dernière, nous avons reçu au Parlement des plaintes et des protestations signalant que les renseignements reçus des bureaux n'étaient pas justes. J'ignore s'ils étaient justes ou erronés—je n'en suis pas sûr; cependant, si vous vous rappelez, les députés ont soulevé cette question et déclaré qu'ils avaient été induits en erreur d'une façon ou d'une autre. Je ne dis pas qu'il en soit ainsi mais il y a eu une plainte; et elle a été formulée en particulier l'année dernière. N'en avez-vous pas entendu parler de quelque façon dans votre ministère?

M. Smith: On a eu certaines difficultés avec le Régime de dégrèvement de l'impôt foncier de l'Ontario.

Le sénateur Croll: C'est juste.

M. Smith: Mais rien de grave en autant que je me souvienne.

Le sénateur Croll: Personne ne l'a compris; ne vous en faites pas.

Le sénateur Rowe: Monsieur le président, je ne comprends pas très bien ce qui se passe au sujet des traitements. Ce poste indique ici 163,000 dollars.

Le président: A quoi faites-vous allusion, sénateur Rowe?

Le sénateur Rowe: Au budget.

Le président: Le budget se trouve à l'appendice A, au bas de la seconde page, et on peut y lire que les traitements s'élevaient à $163,000.

Le sénateur Rowe: Oui, il ne s'agit ici que de traitement des employés de la Division de l'impôt, mais au sein de votre direction n'est-ce pas?

M. Smith: C'est précisément cela.

Le sénateur Rowe: Le seul service du personnel auquel j'aie jamais eu affaire faisait partie du bureau de l'impôt à St-Jean (Terre-Neuve), et ce pour des raisons évidentes. Puis-je également ajouter ici—et le moment est opportun je crois—que lors des nombreuses occasions où j'ai été en contact avec ces employés, généralement pas à titre personnel mais par l'intermédiaire de commettants, j'ai toujours été traité avec la plus grande courtoisie et très bien servi. Je dois dire également qu'ils se sont acquittés de leurs responsabilités, pour autant que je m'en souvienne, avec une très grande efficacité et, ce qui est plus important encore, avec courtoisie et bienveillance, cela soit dit en passant.

Voici où je veux arriver: je m'y suis rendu récemment pour une affaire personnelle et j'ai demandé à parler au directeur, qui est un de mes vieux amis de collège. Il était à l'extérieur de la province, mais une jeune fille m'a demandé: «De quoi s'agit-il? Peut-être pourrais-je vous aider.»

Je voulais me renseigner, à ce moment-là, au sujet de paiements de redevances qui m'avaient été versés quelques années auparavant, et elle m'a dit: «Je vais vous faire voir M. Brown» ou «M. Smith» ou un autre, enfin, et c'est ce qu'elle a fait. Et cette personne m'a donné l'information. S'agissait-il d'un de vos employés ou d'un employé d'une autre direction?

En d'autres termes, voici ma question: Est-ce que le poste traitement couvre le coût total de l'information au public?

M. Smith: Non, pas du tout. Ce budget comprend les traitements des employés de ma direction qui est la Direction de l'information à l'administration centrale. Mais tous nos employés des bureaux régionaux ont reçu une formation spéciale; ils peuvent répondre à n'importe quelle question en matière d'impôt, et, selon la nature de la question, ils la transmettent à un spécialiste de notre bureau de l'impôt, s'il y a lieu.

Le sénateur Rowe: Ce serait l'un de vos employés?

M. Smith: Non, ce serait probablement un vérificateur.

Le sénateur Rowe: De telle sorte qu'en plus du coût indiqué ici, il y en aurait un autre pour l'information au public assurée par ce spécialiste et certains autres, c'est-à-dire par quelqu'un qui ne fait pas partie de votre direction?

M. Smith: C'est parfaitement exact.

Le président: Un mot de plus à ce sujet: Lorsque vous faites appel à ces spécialistes de janvier à avril au moment des déclarations d'impôt, ils sont spécialement recrutés pour répondre aux questions du public, si je comprends bien.

M. Smith: Certains membres de notre effectif sont spécialement chargés, au cours de cette période, de répondre aux demandes d'information par téléphone ou au bureau; mais ils exercent d'autres fonctions pendant le reste de l'année.

Le président: Donc, vous ne recrutez pas d'autres employés et votre ministère n'accroît pas son effectif au cours de la période des déclarations d'impôt?

M. Smith: Pendant cette période, non.

Le sénateur Grosart: Si le Conseil du Trésor demandait à votre ministère de lui donner le coût total des services d'information, parmi vos 714 employés, combien seraient visés dans votre réponse? Voici pourquoi je vous demande cela: les chiffres globaux qui nous ont été fournis représentent le coût total des services d'information gouvernementaux qui nous semblent faibles car ils ne tiennent pas compte des services d'information qui n'apparaissent pas dans une division d'un ministère en particulier. Par conséquent, combien de vos 714 employés figureront dans votre réponse au Conseil du Trésor?

M. Smith: Si le Conseil du Trésor nous demande le coût exact de la Direction des services d'information, ces personnes ne seraient pas comprises.

Le sénateur Croll: Pour donner suite à la question du sénateur Rowe, si quelqu'un se présente et pose une question à laquelle vous ne pouvez répondre et que vous lui disiez de s'adresser à une autre direction, vous l'y envoyez ou même, vous faites transférer l'appel; est-ce possible?

M. Smith: A une autre direction du gouvernement?

Le sénateur Croll: Non, à une autre direction de votre ministère. Cette personne peut occuper de façon permanente un autre genre d'emploi, les successions par exemple, ou autre chose, mais cette question est de son ressort. Donc, elle y répond dans l'exercice normal de ses fonctions, en faisant son travail ordinaire.

M. Smith: Précisément.

Le sénateur Croll: Cette information n'a absolument rien de spécial. Vous ne pouvez donc pas l'attribuer à cela, pas plus que si je la lui avais demandée directement au téléphone.

M. Smith: Il s'agirait alors sûrement d'un vérificateur.

Le sénateur Carter: De plus, monsieur Smith, vous avez mentionné plus tôt que certains éléments d'information provenaient de rapports que vous aviez reçus d'agents de relations publiques; et vous avez ensuite parlé un peu plus tôt de personnes jouant le rôle d'agents publics mais employés dans une autre catégorie d'emploi. Avez-vous des agents de relations publiques en plus de vos agents d'information?

M. Smith: Nous utilisons nos employés de l'impôt dans les bureaux régionaux comme agents de relations publiques à temps partiel.

Le sénateur Carter: Ils ne font pas partie de votre personnel?

M. Smith: Ils ne font pas partie précisément de mon personnel; ils sont préposés à l'impôt en réalité.

Le sénateur Carter: Ils ne figurent pas dans votre budget?

M. Smith: Nous avons dix-sept années-hommes d'inscrites à notre budget à ce titre.

Le sénateur Carter: Y a-t-il une autre division de votre ministère qui s'occupe de relations publiques?

M. Smith: Non, tous les agents de relations publiques appartiennent à ma direction, compte non tenu des programmes d'aide aux contribuables qui consistent entre autres à renseigner par téléphone et à recevoir au bureau, ce dont j'ai parlé plus tôt. Ils ne font pas partie de ma direction; mais de la direction des opérations.

Le sénateur Carter: Je note que dans les tableaux que vous nous avez présentés, vous avez inscrit un petit numéro en regard de certains noms de ville, comme Toronto 13, Montréal 08 et ainsi de suite. C'est à l'appendice B du tableau 1. S'agit-il d'un code pour le bureau?

M. Smith: Il s'agit simplement d'un numéro de bureau. Ce rapport est interne et nous donnons ces numéros aux bureaux régionaux; il s'agit d'un code pour usage interne.

Le sénateur Carter: Je crois vous avoir entendu dire au sénateur Grosart et au sénateur Sparrow un peu plus tôt que vous prépariez des brochures d'information à distribuer au public. Vous arrive-t-il de faire des enquêtes pour connaître l'efficacité de ces brochures, pour savoir si elles transmettent bien l'information voulue?

M. Smith: Oui, nous effectuons des enquêtes sur certaines de ces brochures, mais non pas sur une en particulier. Néanmoins, nous avons certains moyens d'en juger. L'une d'elles, par exemple, s'adresse aux étudiants et traite de l'impôt sur le revenu; nous pouvons donc facilement juger de son efficacité.

Le sénateur Carter: On se plaint en général de ce que les brochures gouvernementales ne seraient guère intelligibiles et l'une des fonctions d'Information Canada a été d'en réécrire complètement certaines pour les rendre plus compréhensibles. Les brochures qui traitent de la fiscalité sont plutôt techniques et je crois qu'il serait assez difficile de les vulgariser pour les rendre plus compréhensibles aux personnes dont le niveau d'instruction ne dépasse pas la quatrième ou la cinquième année en moyenne. Avez-vous déjà demandé à Information de vous aider dans ce domaine?

M. Smith: Non, monsieur.

Le sénateur Carter: Vous êtes satisfaits de l'intelligibilité de vos brochures d'après les résultats de vos enquêtes?

M. Smith: Oui, monsieur.

Le sénateur Grosart: Autrement vous ne les mettriez pas en circulation.

M. Smith: Pour plus de précision, peut-être, sénateur, j'ajoute que nous avons différents types de brochures. Par exemple, nous avons le publication intitulée «Les rouages de l'impôt» qui tente d'expliquer le travail de notre ministère, la loi de l'impôt sur le revenu, nos responsabilités, etc. Cette publication est très soignée en ce sens qu'elle traite le sujet en profondeur. Nous distribuons, parallèlement, une petite brochure de vulgarisation à l'intention des étudiants et de ceux qui s'intéressent au sujet en passant.

Le sénateur Carter: Vous dites que vous en êtes satisfaits et que vous en mesurez l'efficacité au nombre de réponses reçues. Qu'entendez-vous par coefficient satisfaisant de réponses à une brochure?

M. Smith: J'en ai parlé dans le cas d'une publication traitant de l'impôt sur le revenu et s'adressant aux étudiants; la réaction que nous avons obtenue des universités était, à notre avis, très satisfaisante compte tenu du fait qu'il s'agissait d'une population étudiante.

Le sénateur Carter: Mais vous parlez là d'un secteur très spécialisé de la population, car seule une infime minorité a reçu une formation universitaire. Qu'advient-il des autres brochures destinées au public en général?

M. Smith: Je crois que notre guide est la brochure la mieux connue que nous ayons distribuée. Je répète qu'il n'est pas réellement de ma direction mais nous y contribuons et nous avons effectué des enquêtes à ce sujet dans le secteur public.

Le sénateur Carter: Que révèlent ces enquêtes?

M. Smith: L'enquête montre que la brochure a été utile et qu'on a pu la comprendre et l'apprécier.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous nous donner une proportion mathématique afin que nous puissions faire une comparaison?

M. Smith: Dans une proportion de 1 à 10 il y en a plus de 5. La plupart de nos publications s'adressent à des catégories précises, à l'exception du guide qui s'adresse à tous.

Le sénateur Grosart: Puis-je demander au témoin si, alors que M. Smith nous a donné cet aperçu d'ensemble du courant de l'information, il pourrait également nous citer le nombre des publications parues, afin de simplifier le tout, ainsi que la proportion du coût? C'est une demande que je vous fais. Mais pour apporter quelques précisions, ai-je raison de dire que le total des années-hommes de votre Direction serait de 16, ce qui se compare alors avec le total de 714 années-hommes au service de la ligne Zénith?

M. Smith: Pas le Zénith.

Le sénateur Grosart: Non, le téléphone, le comptoir et le Zénith.

M. Smith: Le chiffre que je vous ai donné, c'est-à-dire 714, représente les personnes employées par nos bureaux de district d'un bout à l'autre du Canada pour aider le contribuable de diverses façons.

Le sénateur Grosart: Tout porte sur l'information.

M. Smith: La fonction première est l'information.

Le président: Eh bien, les 714 années-hommes sont entièrement consacrées, elles au moins à l'information.

Le sénateur Grosart: Oui, je fais une comparaison avec l'énoncé général voulant qu'il faille 16 années-

hommes pour desservir la Direction des services de l'information, alors que nous avons ce chiffre incroyable de 714.

Le président: Mais M. Smith a dit que certaines de ces personnes s'occupent des services d'information à temps partiel. J'imagine que l'ensemble du travail à temps partiel est de 714 années-hommes. Est-ce exact, monsieur Smith?

M. Smith: Oui, mais les 714 années-hommes comprennent les spécialistes fiscaux, des personnes qui ont été formées dans ce domaine.

Le sénateur Grosart: Oui, je m'en rends compte. Cette question n'est pas une critique.

Le président: Et nous espérons qu'ils sont experts.

M. Smith: J'ai essayé d'expliquer plus tôt, mais je me suis, peut-être mal exprimé, que ma Direction s'occupe de l'information et des relations publiques et que nous sommes responsables de l'ensemble de l'amélioration des publications, de la publicité, du matériel du service public, de la formation des employés de notre ministère, des questions relatives aux relations publiques et de ce genre de choses. La Direction des opérations est responsable, dans une très grande mesure, de l'aide directe au contribuable au niveau du bureau de district local.

Le sénateur Grosart: Je comprends cela, monsieur Smith. C'est comme une entreprise ordinaire qui a, elle aussi, un département de la publicité et un département des relations publiques. C'est le coût dont elle rendrait compte dans son rapport annuel. Mais, nous savons tous que les employés de comptoir et les vendeurs aussi s'occupent également de l'information. Ce n'est donc pas une critique que je fais. La raison pour laquelle j'ai soulevé cette question est que lorsque nous essayons d'obtenir le coût total de l'information gouvernementale—et ce n'est toujours pas une critique—on obtient ce genre de chiffre très étroit et très restreint.

Si nous nous intéressons à cette question, c'est que nous ne pouvons trouver un rôle pour Information Canada. Si le coût total s'élève à 100 millions de dollars, et probablement beaucoup plus, nous voulons savoir quel est le rôle d'Information Canada. Je ne sais pas si elle a un nom, monsieur le président, cette chose qui a été créée en vertu d'un crédit dans le budget supplémentaire et qu'on appelle Information Canada. Est-ce une agence? Qu'est-ce que c'est? Une Division ou une Direction?

M. Smith: Je demande à être dispensé de cette question.

Le sénateur Grosart: Nous devrions peut-être essayer de trouver où Information Canada se situe dans la hiérarchie gouvernementale, ou s'agit-il encore de quelque chose qui est né dans le budget supplémentaire? Il faudrait le savoir. Nous savons qu'elle n'a pas de mandat.

Le sénateur Carter: Puis-je poser une question à M. Smith? Dans votre budget, $225,000 sont consacrés à la production de bandes sonores et de films, à la recherche, à des expositions, à des exposés graphiques et ainsi de suite; quelle partie de cette somme est versée par contrat, au secteur privé en vue de faire la préparation, ou alors s'agit-il là du coût de ce que vous préparez vous-mêmes?

M. Smith: Il s'agit là d'un coût estimatif. Il ne sera pas aussi élevé cette année. C'est une approximation et la plus grande partie des travaux sera faite à l'extérieur.

Le sénateur Carter: Par le secteur privé?

M. Smith: En ce qui a trait à l'audio-visuel, nous travaillons surtout avec l'Office national du film. C'est l'Office national du film qui fournit ou produit le matériel ou alors une entreprise privée, par son entreprise.

Le sénateur Carter: Et en quoi contribue Information Canada? Fait-il quelque chose?

M. Smith: Le centre de photographie nous rend un très grand service.

Le sénateur Carter: Devez-vous payer pour ce service?

M. Smith: Oui, et c'est à peu près tout.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous nous dire quelles sommes vous avez payées l'an dernier?

M. Smith: Au centre de photographie?

Le sénateur Carter: Oui.

M. Smith: Oui. Je n'ai pas les chiffres en mains.

Le sénateur Carter: C'est le seul usage que vous faites d'Information Canada?

M. Smith: Oui.

Le président: Information Canada a laissé entendre que les lignes Zenith ne seraient pas employées par le citoyen moyen puisqu'il est foncièrement contre les appels interrurbains même s'il ne doit pas les défrayer. Vous avez eu une expérience avec les lignes Zenith. Quelle serait votre impression?

M. Smith: Nous avons été fort satisfaits des résultats que nous avons obtenus au moyen des lignes Zénith.

Le président: Les statistiques que vous avez reçues étaient bonnes?

M. Smith: Je crois que lorsqu'un service est bien annoncé qu'il est comme on s'en sert.

Le président: Pourriez-vous nous donner une ventilation détaillée des dépenses directes occasionnées par la ligne Zénith ainsi qu'une description approfondie de son fonctionnement? Je ne parle pas des services fournis au bureau d'information, car vous allez nous donner des précisions à ce sujet. Je veux parler de l'entente que vous avez conclue avec diverses compagnies de téléphone relativement à l'utilisation de la ligne Zénith, de la façon dont elle fonctionne, du service dans les diverses villes et des frais occasionnés par ce service, de la façon la plus complète possible.

M. Smith: Oui.

Le sénateur Sparrow: Combien y a-t-il de directions d'information au ministère du Revenu national?

M. Smith: Au Revenu national?

Le sénateur Sparrow: Oui.

M. Smith: Il y a deux services d'information dont l'un relève de la Direction de l'impôt et l'autre, des douanes et accise.

Le sénateur Sparrow: Seulement deux? Un seul ne suffirait-il pas?

M. Smith: De fait, il s'agit presque de deux ministères différents: Nous faisons rapport au même ministre, mais il s'agit de deux activités distinctes. Nous ne sommes pas situés dans le même immeuble et nous nous occupons de questions différentes.

Le sénateur Sparrow: Vous n'avez pas, à mon avis, répondu à ma question. Elle était la suivante: Un seul ministère ne pourrait-il pas accomplir tout le travail? Je sais bien que vous ne vous occupez pas des mêmes questions.

M. Smith: Un seul service d'information serait-il suffisant pour les deux directions?

Le sénateur Sparrow: Oui?

M. Smith: Ce serait assez difficile, du fait qu'ils ne sont pas situés dans les mêmes locaux et qu'ils s'occupent de questions différentes.

Le président: Je vous remercie, messieurs Smith et Jeffries. Nous avons été heureux de vous avoir parmi nous ce matin.

M. Smith: Merci.

Le président: Honorables sénateurs, nous allons maintenant entendre des représentants des services d'information de la Direction des douanes et accise; à ma droite, M. C. Pilon, directeur des services d'information; M. D. Stewart, directeur suppléant des services des finances et de la gestion et M. D. MacKay, chef suppléant des services administratifs.

Monsieur Pilon, désirez-vous faire une déclaration préliminaire?

M. C. Pilon, directeur des services d'information, Direction des douanes et accise, ministère du Revenu national: Oui, j'aimerais simplement signaler qu'à notre Direction, nous sommes en train de réorganiser nos services d'information. Jusqu'à maintenant, le ministère comptait au plus deux agents d'information et quelques employées. Les services d'information de la Direction des douanes et accise ont cinq employés.

A l'heure actuelle, nous sommes en train de mettre sur pied un bureau d'information plus moderne et plus compétent au sein de la Direction des douanes et accise, à la suite d'une demande formulée par notre ministre. Nos services étaient, à mon avis, fort rudimentaires et nous ne fournissions pas les renseignements nécessaires au public concerné, car notre clientèle est très nombreuse et diverse. Nous serons en mesure de le faire en 1974 et en 1975 et j'espère que la réorganisation sera achevée à cette époque.

Personnellement, je ne suis pas spécialiste des méthodes de travail ni agent d'information professionnel, mais j'ai participé à la réorganisation de la Direction.

Le président: Je vous remercie, monsieur Pilon.

Honorables sénateurs, vous avez en main les dépenses effectuées par les services d'information de la Direction des douanes et accise.

Monsieur Pilon, pourriez-vous nous dire si vous avez fait appel aux services d'Information Canada dans le cadre de la réorganisation de votre Direction?

M. Pilon: Oui, je me suis entretenu avec les représentants d'Information Canada avant de présenter notre mémoire au Conseil du Trésor. J'ai fait appel à leurs services et à leurs conseils avant d'entreprendre la réorganisation de notre Direction.

Le président: Les représentants d'Information Canada vous ont-ils été utiles?

M. Pilon: Très utiles. J'ai également consulté mon collègue, M. Les Smith, et nous avons eu de nombreux entretiens au sujet des services d'information de la Direction de l'impôt.

Nous travaillons pour le même ministre. Les services d'information qui relèvent du ministère devraient, à mon avis, avoir des points communs ou du moins se fonder sur la même politique en matière d'information. Ils devraient également se conformer à la politique générale du gouvernement en matière d'information dans les ministères et à Information Canada.

Le président: Ne croyez-vous pas qu'Information Canada pourrait vous aider à recruter les agents d'information nécessaires ou à assurer leur formation? Cela pourrait ainsi faciliter votre travail, n'est-ce pas?

M. Pilon: Pour recruter le personnel nécessaire à la Direction, nous consultons, bien entendu, la Commission de la Fonction publique qui possède la liste des agents d'information. Pour faire notre choix, nous nous entretenons avec les représentants de la Commission de la Fonction publique et nous interviewons des candidats. De fait, j'ai déjà interviewé quelques employés et je me suis entretenu à leur sujet avec M. Smith et les autres directeurs pour lesquels ils ont travaillé par le passé.

Même s'il ne s'agit pas d'une règle générale, les agents d'information sont souvent déplacés d'un ministère à l'autre, et il est facile d'obtenir les antécédents de chacun d'entre eux. On peut facilement établir leur compétence par des entretiens avec leurs anciens directeurs.

Je ne sais pas s'il serait utile de consulter Information Canada, qu'elle connaisse ou non les agents d'information en question. Je crois qu'il serait plus approprié qu'information Canada soit au courant de notre travail, mais à mon avis, cet organisme ne serait pas vraiment en mesure de juger de la compétence d'un employé particulier. Je crois que les directeurs qui ont surveillé le travail d'un employé seraient mieux placés pour juger de sa compétence.

Le président: Je comprends.

Le sénateur Carter: Quand a-t-on mis sur pied vos services d'information?

M. Pilon: Leur activité a commencé en avril 1971, et ils ne comptaient qu'un employé; il a travaillé seul pendant plus d'un an; je n'en suis pas sûr car je n'étais pas à Ottawa à l'époque.

Le sénateur Carter: Ils auraient donc été mis sur pied presque en même temps qu'Information Canada.

M. Pilon: C'est possible, en effet.

Le sénateur Carter: Y a-t-il un rapport entre les deux?

M. Pilon: Je suis certain qu'il n'en existe pas.

Il y a maintenant aux douanes et accise un besoin bien établi de programmes d'information à l'intention du public que nous desservons. Nous avons, par le passé, très peu insisté sur cette question et les problèmes n'ont pas tardé à survenir sur le plan des opérations. Lorsque la population est mal informée, le personnel préposé aux opérations éprouve des difficultés à expliquer pourquoi il s'y prend d'une façon plutôt que d'une autre, pour exécuter quelque chose.

Si le public est un peu mieux renseigné, la tâche du personnel préposé au service de renseignements est plus facile. Les usagers s'irritent parfois, ce qui ne tend pas à améliorer les relations avec le public.

Le sénateur Carter: Mais ces problèmes n'ont-ils pas toujours existé?

M. Pilon: C'est exact et il en est de même de l'irritation; mais ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas essayer d'y remédier, même si on peut la tolérer.

Le sénateur Carter: Je me demandais justement pourquoi vous l'aviez tolérée si longtemps. J'essaie toujours pour ma part d'y remédier au plus tôt; je n'attends pas à la dernière minute.

M. Pilon: C'est exact.

Le sénateur Carter: Quoi qu'il en soit, quel genre de renseignements communiquez-vous?

M. Pilon: Actuellement, avec le personnel limité dont nous disposons, nous avons réuni dans des brochures les règlements dont l'application soulève le plus de problèmes au niveau des opérations, ceux à l'égard desquels notre personnel éprouve le plus de difficulté à expliquer au secteur commercial et au public en général, l'essentiel du programme ou de la procédure et sa raison d'être. Depuis un an environ, nous avons publié sept brochures.

Le sénateur Carter: Mais votre direction de l'information se préoccupe beaucoup plus du groupe spécialisé, du secteur commercial, que du public en général?

M. Pilon: Je crois que le public en général doit, lui aussi, être renseigné. Il ne faut pas oublier que tout Canadien est un client éventuel des douanes. J'oserais même dire, qu'au cours d'une année, presque tous les Canadiens sont, à un moment donné, clients des douanes, parce qu'ils voyagent, parce qu'ils importent des articles des pays étrangers—après tout, la Direction des douanes est une institution assez complexe.

Le sénateur Carter: Utilisez-vous d'autres moyens que les brochures?

M. Pilon: Nous n'avons pas encore essayé la publicité. Nous n'avons pas encore essayé. . .

Le sénateur Carter: Des étalages?

M. Pilon: Nous avons eu une exposition, à titre d'expérience; mais comme je l'ai dit, nous disposons d'un personnel restreint. En août cette année, nous avons exposé à «Terre des Hommes», à Montréal. Cette exposition s'est faite en collaboration avec la Chambre de commerce de Montréal. Ils y ont un pavillon et c'est là que nous nous sommes installés. Ils ont intitulé notre exposition «Jour des douanes». Nous avons très bien réussi.

Le sénateur Carter: Vous dites que ce service a commencé avec un employé, il y a deux ou trois ans?

M. Pilon: Oui.

Le sénateur Carter: Combien comptez-vous maintenant d'employés?

M. Pilon: Trois: l'employé que j'avais originellement, plus deux agents d'information et deux jeunes filles. Cet employé a été seul, pendant une année; mais plus tard, ils étaient trois agents et deux jeunes filles.

Le sénateur Carter: Ici, à Ottawa?

M. Pilon: Oui. Quand je suis arrivé ici il y a six mois, l'un des agents d'information prenait sa retraite et l'autre avait été muté dans un autre ministère.

Je suis venu ici uniquement pour mettre sur pied un service d'information car nous ne réussissions pas à fournir le genre de renseignements qui, selon nous, devraient être communiqués au public. Aussi, c'est à cet aspect de l'organisation que j'ai consacré la plupart de mon temps.

Le sénateur Carter: Vous travaillez donc en ce moment à la réalisation d'un projet?

M. Pilon: Oui.

Le sénateur Carter: De combien d'employés croyez-vous avoir besoin au maximum?

M. Pilon: Pour l'an prochain nous avons demandé et reçu du Conseil du Trésor 25 années-hommes.

Le sénateur Carter: Et vous en avez présentement six?

M. Pilon: Nous en avons présentement six.

Le sénateur Carter: Sont-ils tous à Ottawa?

M. Pilon: Ils sont tous à Ottawa.

Le sénateur Carter: Songez-vous à en envoyer quelques-uns hors de la ville?

M. Pilon: Non, pas immédiatement. Notre direction compte encore du personnel des douanes dans 12 centres importants du Canada. Nous aurons un employé qui sera chargé de l'information mais il s'acquittera aussi des tâches opérationnelles et il verra à ce que nos programmes d'information actuels soient réalisés sur le plan régional et, au besoin, à entrer en rapport avec les média régionaux. Son travail sera assez limité du point de vue de l'information mais il sera notre agent de liaison à l'extérieur.

Le sénateur Carter: Y a-t-il dans votre ministère un personnel distinct pour les relations avec le public?

M. Pilon: Non.

Le sénateur Carter: De sorte que vos agents d'information sont aussi vos agents de relations avec le public?

M. Pilon: Oui. De préférence, c'est moi-même, ou un autre qui s'occupe des relations avec le public.

Le sénateur Carter: J'ai d'autres questions à poser, mais je le ferai après que le sénateur Sparrow aura fini.

Le sénateur Sparrow: Vous avez dit plus tôt que vous aviez cinq années-hommes, ou est-ce six?

M. Pilon: Oui, il y avait à mon arrivée cinq années-hommes, auxquelles une année-homme a été ajoutée depuis.

Le sénateur Sparrow: Et vous espérez en avoir 22 ou 23, d'ici l'an prochain?

M. Pilon: Oui. Entre-temps, je vais augmenter mon personnel en janvier et février. Je vais faire du recrutement, comme je l'ai dit tantôt, et porter mon personnel aux environs de 23 employés, d'ici l'été prochain.

Le sénateur Sparrow: Dans quelle catégorie de personnel embaucherez-vous? Combien d'agents d'information aurez-vous dans ce groupe?

M. Pilon: Il y aura probablement 15 agents d'information et quelques commis et sténos du personnel de ce genre.

Le sénateur Sparrow: Quel est le traitement de ces agents d'information?

M. Pilon: Leur échelle commence à $8,000. La plupart de ces fonctionnaires seront des IS-2 ou IS-3, ce qui appelle des traitements de $12,000 à $13,500 et de $14,700 à $16,700.

Le sénateur Sparrow: Vous dites qu'il y a trois ans, il n'y avait pas de bureau d'information aux douanes et accise?

M. Pilon: Il y avait dans le ministère un service d'information technique. Au quartier général des opérations, on donnait certains renseignements et on répondait aux demandes et ainsi de suite, mais il n'y avait pas de programme d'information destiné à expliquer au public le rôle des douanes, à lui faire comprendre une partie de notre travail, sa raison d'être, de façon à supprimer ces irritations qui se produisent au niveau des opérations. Le ministère n'avait pas de programme d'information et nous insistions très peu sur ce point. Il nous arrivait très rarement de répondre aux critiques qu'on nous adressait.

Le sénateur Sparrow: Comment justifier alors une telle augmentation sur une période de trois ans; par exemple votre intention de porter en un an le nombre d'années-hommes de cinq ou six à 23? Que s'est-il produit dans le ministère pour justifier cette augmentation? Quels problèmes ont bien pu se poser?

M. Pilon: Naturellement, plus nous progressons au sein du gouvernement, plus les problèmes surgissent en nombre. Les structures sociales sont sensiblement différentes de ce qu'elles étaient il y a cinq ou dix ans. La Direction des douanes et accise a été chargée d'administrer ou de mettre en vigueur un grand nombre de programmes d'autres ministères du gouvernement. Nous devons appliquer, d'une façon ou d'une autre, 56 lois touchant d'autres ministères. Nous ne nous occupons pas seulement de la loi sur les douanes ou de la Commission du tarif; il y a aussi une foule d'autres lois et de règlements servant à régulariser ou à contrôler l'importation de marchandises et l'entrée de personnes au Canada. Plus nous nous en occupons, et plus nous sommes écrasés par des problèmes de type fonctionnel.

Notre ingérence au niveau opérationnel des champs d'activité des autres ministères nous a causé énormément de problèmes. C'est ce qui nous arrive depuis cinq ans.

Le sénateur Sparrow: Allez-vous faire partie d'un comité interministériel des agents d'information ou quel que soit le nom que vous donnez à un tel groupe interministériel?

M. Pilon: Je n'ai encore jamais fait partie d'un comité sur l'information.

Le sénateur Sparrow: Vous n'avez pas de contacts avec ce groupe?

M. Pilon: Je n'en ai pas eu personnellement. C'est M. Dubuc, l'un des membres des Services d'information de ma division, qui a participé à ces comités. Je ne l'ai pas encore fait.

Le sénateur Sparrow: Pouvez-vous me nommer le ministère qui possède la plus petite Division de l'information?

M. Pilon: Oui. Nous en avons discuté il y a environ un mois et la plus petite division comptait alors environ 15 personnes mais nous n'étions que trois agents d'information. Notre nombre était de beaucoup inférieur à celui des autres ministères. Je crois pourtant que c'est le nôtre qui a affaire au plus grand nombre de personnes car nous ne traitons pas seulement avec les Canadiens; nous rencontrons aussi des étrangers car nous nous occupons de commerce et du transport international ainsi que de voyages, sans compter tous les autres aspects du commerce. Nous avons un vaste public très varié.

Le sénateur Sparrow: Vous allez engager environ 15 agents d'information, je crois.

M. Pilon: Quatorze ou quinze.

Le sénateur Sparrow: Ils seront des profanes en matière de douanes et accises; seront-ils formés seulement pour être agents d'information?

M. Pilon: J'en ai interviewé un hier qui est passé par la Commission de la fonction publique et qui fait maintenant partie du ministère. Il possède les qualités et la compétence voulues pour devenir un agent d'information. Il connaît également le fonctionnement du ministère. On le transférera tout simplement à la Division des services d'information. J'espère que deux ou trois de nos fonctionnaires auront les qualités et la compétence nécessaires pour devenir agent d'information. Ainsi, on pourra également tirer profit de leur connaissance du fonctionnement du ministère.

Le sénateur Sparrow: Ma question se rapporte en fait à la dernière que j'ai posée au témoin précédent. Pourquoi ne regrouperait-on pas les services d'information de votre direction et de l'autre? Car je crois que les deux sont distinctes.

M. Pilon: Elles sont en effet très différentes.

Le sénateur Sparrow: Mais pourquoi ne pourriez-vous pas, en respectant l'organigramme, nommer les deux ou trois agents d'information qui connaissent déjà le ministère et ne former qu'un seul bureau? Un agent d'information sert à répandre l'information. Il doit savoir comment transmettre un message au public.

J'aimerais donc poser une autre question: si c'est impossible, Information Canada pourrait-il regrouper tous les agents d'information dont les 2, 3, ou 4 qui doivent connaître les douanes et accises? Pourquoi croyez-vous qu'il soit nécessaire d'avoir un service d'information distinct pour les douanes et accises?

M. Pilon: Même si vous engagez quelqu'un qui au début ne connait rien de la Direction des douanes et accises il peut, au bout d'un temps relativement court, sans doute un an, bien la connaître. Mais si cette personne était à Information Canada, elle serait obligée de connaître un peu tous les ministères du gouvernement. Savoir communiquer ne suffit pas, il faut savoir de quoi l'on parle. Un agent d'information doit apprendre les rouages d'un ministère; il doit connaître ses programmes et ses activités.

Le sénateur Sparrow: Une entreprise peut très bien engager une agence de publicité même si celle-ci n'est pas spécialisée en douanes et accises ou dans un autre domaine du genre mais plutôt en information. Elle sait comment faire passer un message. Si c'est là mon but, je n'ai qu'à donner mon message aux spécialistes en leur disant: «C'est votre affaire de la rédiger de façon à ce que la population le comprenne». C'est ce que je veux dire. Dans le cadre d'un ministère, on pourrait sûrement trouver 3 ou 4 personnes qui pourraient réunir les renseignements à faire connaître et ensuite les transmettre à Information Canada qui se chargerait de les répandre dans la population. On pourrait ainsi réduire le nombre d'employés.

M. Pilon: C'est la raison pour laquelle nous aimerions une division au nombre restreint d'employés par rapport à certains ministères dont les services d'information se composent de 60, 80 ou même 90 personnes. A mon avis, plusieurs divisions devraient avoir recours à Information Canada car nous ne pouvons nous charger nous-mêmes de la publicité. Nous allons tout simplement mieux rédiger que ne le faisait le personnel des opérations, les communiqués, nous allons faire des recherches sur nos programmes et nos activités afin de découvrir les points faibles qui pourraient être améliorés par un programme d'information. Mais je ne peux aller demander à Information Canada de le faire; c'est au ministère de s'en charger.

Le président: Croyez-vous qu'Information Canada devrait contrôler tous les Services d'information afin qu'au cours de l'élaboration des programmes et de la préparation de leur budget vous leur fournissiez un aperçu grâce auquel il pourrait vous guider?

M. Pilon: Je crois en effet qu'Information Canada pourrait établir des politiques et des lignes de conduite pour tous les Services d'information des ministères. J'en ai parlé aux hauts fonctionnaires d'Information Canada mais ils ne semblent pas avoir pris des mesures à cet effet.

Je pense que c'est un rôle qu'ils devraient jouer. C'est mon opinion en tant que membre du personnel de l'exploitation; mais je ne sais pas ce qu'en penseraient les autres agents d'information.

Le président: Croyez-vous que ces lignes directrices en matière de politique opérationnelle devraient être obligatoires?

M. Pilon: Et bien, je crois que si ces lignes directrices et ces lignes de conduite ne sont pas suivies, le Directeur de l'information du ministère intéressé devrait en expliquer la raison. Naturellement, lorsque des lignes directrices sont en cause il y a des exceptions; je sais que nous avons des exceptions dans le domaine de l'exploitation, comme c'est le cas partout.

Le sénateur Sparrow: Vous relevez directement du sous-ministre?

M. Pilon: Oui, à l'heure actuelle.

Le sénateur Carter: Le sénateur Sparrow a déjà traité les deux questions que je voulais poser. Toutefois prenons le cas d'une Direction qui n'a qu'une ou deux années d'existence et qui met sur pied dès le début une direction de l'information. Or, puisque l'information existait à ce moment, dans quelle mesure consultez-vous Information Canada pour savoir comment les deux activités pourraient être intégrées afin de ne pas créer des services que pourraient offrir Information Canada?

M. Pilon: Je me suis rendu à Information Canada pour savoir quels services on pouvait offrir.

Le sénateur Carter: Oui, et qu'avez-vous trouvé?

M. Pilon: La Commission des expositions était le seul service qu'on pouvait nous offrir. On pouvait assurément nous donner des conseils sur l'organisation et les techniques, sur les nouveaux développements, etc., mais sans pouvoir intervenir et dire: «Vous ne pouvez vous organiser de cette façon!» mais on pouvait assurément nous fournir des lignes directrices sur l'organisation.

Nous songeons à recourir à la Commission des expositions chaque fois que nous aurons à en faire et à en préparer. Nous nous servirons d'Information Canada à chaque étape, sauf dans les situations où cet organisme ne pourra nous aider, par exemple lorsque les délais sont trop courts; à ce moment, nous devrons utiliser nos propres ressources ou nous adresser à quelqu'un d'autre; mais, de façon générale, nous nous proposons de recourir à Information Canada.

Le sénateur Carter: Dans quelle mesure l'existence d'Information Canada vous sert-elle à réduire votre propre budget? Posons la question d'une autre façon. Si nous n'avions pas Information Canada, quelle devrait être l'importance de votre organisation et de combien devrions-nous augmenter votre budget? Pouvez-vous nous donner une réponse à cette question?

M. Pilon: Eh bien, je n'ai réellement jamais étudié cet aspect de la question. Vous me demandez en quoi m'est utile l'existence d'Information Canada?

Le sénateur Carter: Oui.

M. Pilon: Si nous devons par exemple distribuer tous nos règlements aux entreprises commerciales et à ceux qui les demandent, Information Canada le fait pour nous. Il nous aide à concevoir des brochures et autres choses semblables; toutefois je ne saurais dire exactement combien cela nous coûterait. Je n'y ai jamais pensé.

Ce service existe, mais nous ne l'évaluons pas.

Le président: Je pense que ce serait presqu'impossible.

Le sénateur Carter: Je suis d'accord que ce serait difficile de mettre un chiffre là-dessus, mais de façon générale croyez-vous qu'il s'agit d'une économie considérable ou insignifiante?

M. Pilon: Elle n'est sans doute pas insignifiante. De façon générale, je dirais que j'aurais besoin de dix employés de plus. Voyez-vous, chaque fois que vous avez besoin des services d'Information Canada vous ne savez pas combien d'années-hommes sont en cause. On vous réclame une certaine somme pour les services qu'on vous fournit; c'est tout ce que vous savez.

Le sénateur Carter: Depuis le début, avez-vous payé Information Canada pour des services?

M. Pilon: Oui, nous leur avons versé certains montants.

Le sénateur Carter: Pouvez-vous nous donner des chiffres?

M. Pilon: Pour l'exposition «Terre des Hommes», je pense que c'était $2,400.

Le sénateur Carter: C'est la principale dépense?

Le sénateur Sparrow: Il s'agirait d'un recouvrement de frais seulement? On ne demande rien pour les services?

M. Pilon: Cette facture est pour le recouvrement des frais.

Le sénateur Sparrow: Avez-vous fait des recherches sur le service d'information qui existe déjà à la direction de l'impôt afin d'étudier la possibilité d'une intégration?

M. Pilon: Je recours présentement aux services de quelques personnes de la Division de l'impôt, et je pense que nous continuerons à le faire encore à l'avenir. Mais nos programmes sont très différents. C'est comme si vous me demandiez si les services d'information des douanes pourraient également s'occuper du ministère du Bien-être social. Il s'agit de deux programmes complètement différents qui vont dans des directions opposées. Néanmoins, on peut avoir recours aux services de M. Jeffries ou de M. Donnelly. J'y ai eu recours à plusieurs reprises. Nous songeons à continuer l'échange de personnes entre les Services d'information de l'impôt, des douanes et des accises et vice versa.

Le sénateur Carter: Je comprends que votre travail ne se prête pas très bien à la publicité, aux pellicules, aux films ou à tout autre moyen. Est-ce vrai?

M. Pilon: Ce n'est pas tout à fait vrai. Si nous voulons atteindre très rapidement le public nous avons deux choix: Premièrement, nous essayons de publier un communiqué dans les journaux. Nous l'avons fait la semaine dernière, mais on ne lui a pas accordé beaucoup d'espace en réalité, très peu. On y traitait du cas où l'on n'aurait plus à faire une déclaration écrite au sujet de l'exemption de $25 pour frais de voyage. Nous avons été quelque peu déçus qu'on ne lui accorde pas l'importance auquel il fallait. Cela peut causer des problèmes, et nous devrions peut-être écrire un article afin d'informer le public du changement d'exigences. Il s'agit d'un simple petit exemple.

Pour ce qui est des bandes filmées, je pense que nous en ferons quelques-unes qui ne seront pas destinées à tout le monde. Elles s'adresseront en fait beaucoup plus à un certain public. Nous produirons des bandes filmées à des fins très précises, par exemple un «drawback» compliqué. Si nous croyons que le public ne tire pas profit des privilèges offerts en vertu du règlement sur les drawbacks, nous devrons faire quelque chose pour attirer l'attention des hommes d'affaires afin qu'ils comprennent mieux nos règlements à ce sujet et qu'il y ait plus de concurrence dans l'industrie en vue de l'exportation.

Le sénateur Carter: Serait-il juste de dire que votre genre de documentation se divise en deux catégories: l'une destinée au grand public;

M. Pilon: Oui.

Le sénateur Carter: Et l'autre au monde du commerce et des affaires?

M. Pilon: Oui, au monde des affaires, aux fabricants, aux importateurs, aux exportateurs canadiens et étrangers.

Le sénateur Carter: Ces derniers peuvent facilement saisir où vous voulez en venir; ils peuvent interpréter votre message beaucoup plus facilement que le grand public.

M. Pilon: Oui.

Le sénateur Carter: Lorsque vous mettez au point cette documentation, consultez-vous Information-Canada sur la façon de transmettre votre message aux personnes qui ont disons, un niveau d'instruction assez faible?

M. Pilon: Dans un langage qui soit compréhensible au grand public?

Le sénateur Carter: A une personne possédant la 4e ou 5e année?

M. Pilon: Je ne crois pas que c'est ce qu'on a fait dans le passé. Nous n'avons pas consulté Information Canada, mais c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire. Les exigences sont déjà contenues dans les publications, dans les lois, et personne n'y comprend rien. Nous nous efforçons de nous exprimer dans une langue compréhensible en assurant une vaste diffusion de façon à ce que la population comprenne.

Le sénateur Sparrow: Votre budget prévoirait une augmentation d'effectif?

M. Pilon: Celui de l'an dernier?

Le sénateur Sparrow: Non, votre budget actuel.

M. Pilon: Notre projet de budget s'élève à environ $800,000.

Le sénateur Sparrow: Par rapport à quoi?

M. Pilon: Par rapport à celui de cette année qui est de $225,000.

Le sénateur Sparrow: Qui vous conseille? Par exemple, vous incombe-t-il personnellement, de concert avec le sous-ministre, de tracer l'organigramme et de le plani-

fier? Et-ce là votre travail ou vous faites-vous conseiller sur le plan de l'organisation?

M. Pilon: L'organisation des services d'information?

Le sénateur Sparrow: Oui. Ou bien l'organisation est-elle la même pour les autres services d'information du gouvernement?

M. Pilon: L'organisation est différente dans chaque ministère. Elle doit s'adapter aux besoins particuliers de chacun. Je me suis entretenu avec d'autres directeurs de services d'information et, comme je l'ai dit, avec celui d'Information Canada. J'ai la tâche d'organiser et je suis en constante discussion avec le sous-ministre à ce sujet.

Le sénateur Sparrow: Vous avez dit que vous empêcheriez votre service de grandir.

M. Pilon: La direction?

Le sénateur Sparrow: La direction. Qu'est-ce qui vous fait penser qu'elle ne passerait pas à 50 ou 90 années-hommes?

M. Pilon: D'ici cinq ans?

Le sénateur Sparrow: Oui.

M. Pilon: Parce qu'en général, notre ministère ne connaît aucune augmentation importante de personnel d'une année à l'autre. En 1958, nous avions à peu près le même nombre d'employés qu'aujourd'hui, c'est-à-dire 600 ou 700. Nous avons pu faire face à l'accroissement du volume des affaires et des déplacements sans tellement augmenter notre personnel, en simplifiant nos pratiques et en accomplissant nos méthodes. Je crois que la Direction de l'information pourra résoudre ce problème aussi bien que la direction des opérations. Avec 15, je crois que nous pourrons tenir le coup pendant plusieurs années. Nous ne tenons aucunement à agrandir notre direction. En fait, j'ai dit qu'il nous faudrait probablement aller jusqu'à 23 au cours de la période de pointe estivale. C'est ce qu'on nous accorde, mais nous n'allons probablement en obtenir que 18 ou 19 cette année. Nous devrons attendre une autre année pour nous assurer que notre travail est valable et poursuivre à partir de là, plutôt que de tout risquer en faisant tout à la fois.

Le sénateur Carter: Quant aux demandes de renseignement, combien en avez-vous reçues l'an dernier? Je veux dire, de demandes d'information adressées directement à votre ministère.

M. Pilon: Adressées au ministère?

Le sénateur Carter: Qui ont été portées directement à votre attention.

M. Pilon: A notre attention, très peu. Nous ne nous sommes pas occupés des demandes de renseignement proprement dites. Lorsqu'elles nous parviennent, par téléphone ou par lettre, si elles traitent d'un sujet que nous connaissons, nous y répondons nous-mêmes. Mais généralement, les demandes de renseignement adressées à notre ministère sont de nature technique, et requièrent un spécialiste pour y répondre.

Le sénateur Carter: Mais vous n'en avez pas reçues un très grand nombre?

M. Pilon: Vous savez, sénateur, les demandes de renseignement sont bien particulières. Des milliers et des milliers de personnes peuvent vous demander sous quelle classification tarifaire on peut ranger tel ou tel produit. Ces demandes ne devraient nullement nous être adressés. Elles devraient parvenir directement à la direction technique chargée aux termes de l'article 46(2) de la loi sur les douanes d'y répondre et qui est la seule à avoir cette responsabilité. Je peux vous signaler d'autres aspects qui tombent immédiatement sous le coup de la Loi.

Le sénateur Carter: Votre direction de l'information n'englobe pas toute la Division de l'information sur l'accise?

M. Pilon: L'autre ne constitue pas une information. Il s'agit des décisions établies sur ce qu'on peut faire ou non.

Le sénateur Carter: Tout comme ce que M. Smith nous a dit au sujet des vérificateurs du bureau de l'impôt.

M. Pilon: Oui.

Le président: Vous voulez parler de décisions réelles par opposition à des renseignements?

M. Pilon: Oui, nous nous occupons de renseignements d'ordre général.

Le président: Existe-t-il un service chargé de faire appliquer strictement le règlement fiscal en matière de tarifs douaniers ou de fixer ces derniers?

M. Pilon: Oui.

Le président: C'est donc un peu différent d'une demande de renseignements?

M. Pilon: Il s'agit d'une question juridique.

Le président: Oui.

Le sénateur Carter: Avez-vous reçu des demandes de renseignements par l'entremise d'Information Canada?

M. Pilon: Information Canada s'occupe des demandes de renseignements.

Le sénateur Carter: Si une personne téléphone à Information Canada pour obtenir des renseignements, Information Canada fait donc appel à vos services?

M. Pilon: Oui, cela s'est produit à quelques reprises, mais très peu souvent.

Le sénateur Carter: Très peu souvent.

M. Pilon: Car si la demande de renseignements est adressée à Information Canada plutôt qu'à notre direction, dans le cas d'une question technique dans le sens que j'ai mentionné auparavant, elle est acheminée directement à la personne ou à la direction compétente.

Le sénateur Carter: Savez-vous que votre service d'information fait double emploi avec celui d'autres ministères?

M. Pilon: Il fait double emploi ou bien ont-ils des fonctions connexes?

Le sénateur Carter: Je trouve qu'il s'agit d'un double emploi.

M. Pilon: Nous faisons un travail et les autres le feraient aussi bien?

Le sénateur Carter: Oui?

M. Pilon: En plus? Pas que je sache.

Le président: Vous avez une façon de régler ce problème dans votre ministère?

M. Pilon: Nous avons publié deux dépliants en collaboration avec d'autres ministères. Nous en avons également publié un de concert avec le bureau touristique du gouvernement. Il concerne les touristes venant au Canada. Le nom d'autres ministères y figure également, par exemple, celui de l'Immigration; et tout ce travail a été fait en collaboration avec le bureau touristique du gouvernement. Nous avons également collaboré avec ce dernier pour la publication d'un dépliant portant sur l'organisation de congrès au Canada. Il avait pour but d'attirer les congrès au Canada en rendant la situation attrayante du point de vue pécuniaire. Bien entendu, il s'agit d'une question nationale. Des ressortissants des autres pays organisent des congrès au Canada. Le Canada s'est acquis une réputation à cet égard, car il encourage la tenue de congrès de toutes sortes. La Direction des douanes entre en jeu car ces congrès entraînent l'entrée d'étrangers, de leurs effets personnels et du matériel nécessaire à leurs activités ainsi que les produits faisant l'objet d'une exposition. Ils doivent passer par le Service des douanes. Nous nous efforçons de simplifier nos règlements douaniers de façon à rendre plus agréable la venue de ressortissants étrangers dans le cadre de congrès. Nous simplifions au maximum leur déclaration d'entrée. Tous les règlements figurent dans une brochure que nous avons publiée en collaboration avec le bureau touristique du gouvernement et que nous avons fait distribuer dans les pays étrangers.

Le sénateur Carter: Il s'agit des publications destinées à l'étranger que vous avez mentionnées tout à l'heure?

M. Pilon: Oui, nous en avons publié plusieurs.

Le sénateur Carter: Dans bien des petites collectivités ou ports d'arrivée, le bureau de douanes et d'accise et celui de l'immigration sont réunis?

M. Pilon: En effet, dans bien des endroits, nous nous occupons également de l'immigration.

Le sénateur Carter: C'est interchangeable?

M. Pilon: Non, monsieur. Nous ne sommes pas interchangeables.

Le sénateur Carter: Non, je ne veux pas parler des fonctions.

M. Pilon: Ils ne peuvent pas remplir nos fonctions, mais nous pouvons accomplir les leurs.

Le président: Avez-vous dit qu'ils ne pouvaient pas faire votre travail, mais que vous pouviez faire le leur?

M. Pilon: Oui.

Le sénateur Carter: Vous entretenez donc de bonnes relations, n'est-ce pas?

M. Pilon: Oui, en matière d'information.

Le sénateur Carter: Ces relations vous sont-elles de quelque utilité pour la diffusion d'informations?

M. Pilon: A titre d'exemple, nous travaillons en collaboration avec le ministère de l'Immigration pour la publication d'une brochure destinée aux immigrants qui viennent s'installer dans notre pays afin qu'ils n'apportent pas des marchandises interdites ou grevées de droits de douane lors de leur venue au Canada. Nous travaillons donc de concert avec ce ministère.

J'aimerais signaler que certains de nos agents d'information font partie du personnel des bureaux d'immigration dans les pays étrangers, et il importe de les informer de nos exigences. Nous leur ferons également parvenir la brochure que j'ai mentionnée, mais qui n'est pas encore imprimée. En d'autres termes, nous le leur distribuerons.

Le sénateur Carter: Pourriez-vous nous dire de quelle façon Information Canada pourrait vous être plus utile qu'actuellement?

M. Pilon: Comme je l'ai mentionné plus tôt, cet organisme devrait, à mon avis, établir des directives. De toute façon, du point de vue du profane, elle devrait établir...

Le sénateur Carter: Des directives?

M. Pilon: Oui, monsieur.

Le sénateur Carter: Il estime peut-être qu'il n'est pas chargé de le faire.

M. Pilon: A mon avis, là n'est pas la question. Il devrait en être chargé.

Le sénateur Carter: Oui.

M. Pilon: J'ai dit simplement qu'il devrait. C'est tout!

Le président: Monsieur Cocks?

M. Cocks: En ce qui concerne les directives établies par Information Canada, aimeriez-vous que votre budget soit examiné en détail par Information Canada?

M. Pilon: Je ne m'en soucierais pas particulièrement.

M. Cocks: Diriez-vous que cette mesure serait souhaitable?

M. Pilon: Peut-être. Notre budget est examiné par le Conseil du Trésor et cela suscite bien des difficultés. Je ne crois pas qu'Information Canada serait beaucoup plus sévère.

Le président: Avez-vous d'autres questions à poser, sénateur?

Merci, monsieur Pilon. Vous nous avez été très utile.

Le Comité suspend ses travaux.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

Première session de la vingt-neuvième législature

1973-1974

SÉNAT DU CANADA

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES

FINANCES NATIONALES

Président: L'honorable DOUGLAS D. EVERETT

INDEX

DES DÉLIBÉRATIONS

(Fascicules nos 1 à 10 inclusivement)

27697—1

Préparé

par le

Service de référence,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

INDEX

ACDI
Voir
Agence canadienne de développement international

ACEF
Voir
Association Coopératives d'Économie Familiale

Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent
Voir
Budget supplémentaire B, 1972-73

Administration financière, Loi sur
Affectation de crédits pour obligations non exigibles pendant exercice en cours 1:20-1; 2:7-10, 15, 16
Conseil du trésor, obligations 3:19-20
Mandats spéciaux du Gouverneur général 1:12-3

Affaires des anciens combattants, Min.
Pension majorées 1:5, 8, 29; 2:6
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Affaires extérieures, Min.
Voir
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Affaires indiennes et du Nord canadien, Min.
Voir
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Affaires urbaines, Min.
Société centrale d'hypothèques et de logement
Voir
Budget supplémentaire (A), 1972-73

Affectation de crédits, Loi no. 1 de 1973 portant
Voir
Bill C-141

Affectation de crédits, Lois portant
Crédits utilisés années subséquentes 1:20-1; 2:7-10, 15
Effets de 2:16
Programmes créés 2:16

Agence canadienne de développement international
Subventions autorisées 3:8, 22; 7:7-8
Voir aussi
Budget supplémentaire (B), 1972-73—Affaires extérieures, min.
Budget supplémentaire (A), 1973-74—Affaires extérieures, min.

Agents d'information
Nombre dans service public 4:16, 33, 38
Salaire 4:39-40
Voir aussi
Information Canada

Agriculture. Min.
Division de l'information
Bilan, rôle 5:20-2, 28-30
Budget 5:25-6, 27, 28
Catalogue demandes renseignements 5:28
Collaboration avec provinces 5:21, 22-3
Demandes provenant de l'étranger 5:23
Information Canada, relations 5:20, 21-2, 23-5, 26, 27, 28
Ouvrages édités 5:23, 26-7, 29-30
Personnel 5:26
Publication, responsabilités 5:24, 27
Radio et télédiffusion 5:28, 29
Recherche, diffusion résultats 5:21, 22, 26-7
Maintien revenu agricole
Subventions pour pertes 1:5, 8, 15-6, 22; 3:26
Transport 1:5, 8, 16, 22
Paiements agriculteurs re pertes dues à animaux aquatiques 1:5, 8, 15
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73

Allocations familiales
Contribution fédérale, identification 7:22-3
Questions administratives 7:23-4
Relèvement, coût 7:11, 18

Anciens combattants
Allocations, pensions, hausse, coût 7:11

«Années-hommes»
Concept 3:28-9

Approvisionnements et services, Min.
Voir
Budget supplémentaire (A), 1972-73

Argue, hon. Hazen, sénateur (Regina)
Budget supplémentaire (A)—1972-73 1:11, 13-5

Associations coopératives d'Économie Familiale
Subvention reçue 3:7

Association des consommateurs du Canada
Subvention reçue 3:6-7

Assurance-chômage, Loi de 1971 sur
Modification évitant concurrence assurance-chômage-travail, proposée 1:13

Assurance-chômage, Loi modifiant la Loi de 1971 sur (C-124, 1973)
Suppression limite $800 millions 1:14-5; 2:10

Auditeur général
Contrôle gestion budget 3:20, 21

Beauchamp, M. Claude, Directeur, Service d'édition, Information Canada
Information, discussion 5:11-2, 15-6

Bill C-141, Loi no. 1 de 1973 portant affectation de crédits
Discussion
Préambule 2:15
Art. 2—$1,290,790,402 accordés pour 1972-73, 2:7, 14, 15
Art. 3—Objet, effet chaque article 2:8, 9, 15
Art. 4—Engagements 2:9, 10
Légalité, constitutionnalité 2:7-10, 14-5, 16
Rapport au Sénat 2:5, 17
Urgence 2:6-7
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Différents ministères

Blakeley, M. Arthur, Représentant, Tribune des journalistes
Information, discussion 4:43-53

Bradley, M. J. L., Directeur adjoint, Division expositions et missions, Min. Industrie et du commerce
Expositions, discussion 4:40-2

Budget
Comptabilité 1:20-1, 25; 2:7, 9, 13-5; 3:13-4, 24; 6:34-5; 7:16
Crédits $1 1:6; 2:16; 3:14, 19-20; 7:26
Dépenses
Gouvernement fédéral et provinces, séparation 7:15-6
Indicateurs re progression souhaitable 7:6, 12-3
Prévues sur plusieurs années 1:25-6; 2:7-10, 12, 13-4
Réelles 7:26
Dépenses statutaires 2:9, 13-4, 16; 7:5, 16
Contrôle 7:17
Frais d'aide à la santé 7:17
Écart dépenses réelles et affectations crédits 3:13-4
Histoire récente du budget supplémentaire, tableau 7:5, 18
Paiements transferts 7:15, 20
(Aux) Particuliers, taux moyen 11% 7:6, 12, 13
Taxe scolaire 7:20
Préparation, cadre 7:18
«Services fournis par autres ministères» 6:35
Vérifications, mécanismes, rapports 3:16; 6:30

Budget supplémentaire (A), 1972-73
Adoption tardive ou non-adoption, conséquences 1:14-15, 16
Affaires des anciens combattants, min., pensions majorées 1:5, 8, 29
Affaires urbaines, min., crédit 10a—Société centrale d'hypothèques et de logement 1:25
Agriculture, min.
Crédit 15a—Maintien revenu agricole
Subventions pour pertes 1:5, 8, 15-6, 22
Transport 1:5, 8, 16, 22
Paiements agriculteurs re pertes dues à animaux aquatiques 1:5, 8, 15
Approvisionnements et services, min.
Crédit 10a—Services 1:28
Chômage, mesures contre
Commission de l'assurance-chômage, avances 1:5-6, 8, 9-15, 19
Fonds d'investissement pour projets d'hiver 1:5, 6, 8, 18, 20-2, 23-4, 29; 2:6-10, 12, 13-5
Initiatives locales et formation en cours d'emploi 1:5, 8, 9, 16, 26
Metropolitan Growth Investment Limited, formation 1:5, 8, 27
Projets fédéraux à forte main-d'œuvre 1:5, 8
Commission canadienne du blé, achat wagons-trémies 1:5, 8, 16, 22-3
Commission de l'assurance-chômage 1:5-6, 8, 9-15, 19
Conseil du Trésor, crédit 5a—Caisse des éventualités 1:6, 9, 17-9, 28-9
Crédits de $1 1:5, 6-7, 24-6
Crédits non budgétaires 1:5
Données générales 1:5, 8, 16, 17
Environnement, min., indemnité pêcheurs de saumons, Atlantique 1:5, 8-9, 23
Expansion économique régionale, min. crédits L31a—L32a—Metropolitain Area Growth Investments Limited 1:5, 8, 27
Exposé, hon. C. M. Drury, Président, Conseil du Trésor 1:8-9
Finances, min. crédit L12a—Fonds d'investissement pour projets d'hiver 1:5, 6, 8, 18, 20-2, 23-4, 29
Île-du-Prince-Édouard, subventions projets Centenaire 1:5, 8, 28
Justice, min., crédit 1a—Dépenses programme et subvention inscrite au Budget 1:24
Industrie et du Commerce, min. Achat wagons-trémies, Commission canadienne du blé 1:5, 8, 15-6, 22-3
Main-d'œuvre et de l'Immigration, min.
Crédits 5a, 10a—Programme formation et utilisation main-d'œuvre 1:6, 8, 9, 16, 26
Crédit 15a—Programme d'immigration 1:5, 8, 16, 17, 18-9
Crédit L30a—Avances à Commission d'assurance chômage 1:5-6, 8, 9-15, 19
Mandats spéciaux du Gouverneur Général 1:5, 9-10, 12, 13, 27, 28
Metropolitain Area Growth Investment Limited 1:5, 8, 27
Programme Initiative locale 1:16, 26
Rapport du Sénat 1:5-7
Santé nationale et du bien-être social, min.
Crédit 5a—Usage non médical des drogues, programme 1:5, 8
Crédits 35a—40a—Sécuité du revenu et assistance sociale 1:26-7
Crédit 45a—Santé et sport amateur 1:27
Programme Horizons nouveaux 1:5, 8
Secrétariat d'État
Crédit 35a—Promotion du civisme 1:27-8
Crédit 90a—Musées nationaux 1:25
Société centrale d'hypothèques et de logement 1:25
Société de développement du Cap-Breton (DEVCO) 1:16
Société des transports du Nord Limitée, prêt, augmenter volume marchandise sur Mackenzie 1:5, 8, 28
Transports, min.
Crédits 65a, 85a, 90a—Administrations de pilotage 1:28
Crédit L110a—Prêt Société des transports du Nord Limitée 1:5, 8, 28
Travaux publics, min., crédits 10a—15a—Logement 1:5, 8, 27

Budget supplémentaire (B), 1972-73
Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent—crédit 130b—Transfert crédit 3:9
Affaires des anciens combattants, min.
Crédits 1b 20b—Transferts crédits 3:9
Crédits 5b, 45b—Radiation comptes 3:6
Crédit 20b—Subventions autorisées 3:8

Affaires extérieures, min.
Crédit 1b—Modification 3:9-10
Crédit 5b—Transfert à crédit 3:8
Crédit 30b—Agence canadienne de développement international, subventions autorisées 3:8, 22
Affaires indiennes et du Nord canadien, min. crédit 5b—Radiation comptes 3:6
Agriculture, min., maintien revenu agricole 3:26
Association des consommateurs du Canada, subvention 3:6-7
Associations Coopératives d'Économie Familiale, subvention 3:7
Communication, min., crédit L6b—Modification 3:9
Conseil du trésor, crédit 20b—Modification 3:11
Consommation et des corporations, min., crédit 5b—Subventions 3:6-7
Crédits $1 3:5, 12, 14
Défense nationale, min., crédit 5b—Dépenses de fonctionnement 3:25-6, 29
Données générales 3:5, 13-4, 16, 23
Écart dépenses réelles et affectations crédits 3:13-4, 23
Environnement, min.
Crédit 20b—Versement à Office de commercialisation du poisson d'eau douce 3:24-5
Crédit 25b—Ressources renouvelables 3:25
Expansion économique régionale, min., crédit 1b—Modification 3:11
Finances, min.
Crédit 11b—Modification 3:10
Crédit L16b—Modification 3:11, 15
Industrie et du commerce, min.
Crédit 1b—Commercial et industriel, dépenses de fonctionnement 3:5
Crédit 1b—Modification 3:10, 16, 23-4, 26
Crédit 10b—Modification 3:10
Crédit 11b—Modification 3:11-2
Crédit L16b—Prêts à Société Canadair 3:5, 16-9, 20-1
Crédit L17b—Modification 3:10
Crédit L18b—Prêt à Radio Engineering Products Limited 3:16
Crédit 30b—Modification 3:10
Crédit 32b—Versement producteurs céréales 3:27
Crédit 45b—Statistique Canada 3:27
Institut de Promotion des Intérêts du consommateur, subvention 3:7
Justice, min.—crédits 5b, 10b—transferts crédit 3:8-9
Main-d'œuvre et de l'Immigration, min., crédit 10b—Modification 3:10-1
Revenu national, min.
Crédit 1b—Modification 3:11
Crédit 1b—Radiation comptes 3:6
Santé nationale et bien-être social, min.
Crédit L16b—Compte supplémentaire d'assurance maladie 3:5, 11, 30
Crédit 40b—Subvention autorisée 3:8
Crédit 45b—Modification 3:11
Subventions et contributions 3:28
Secrétariat d'État, programme aide à éducation, crédit statuaire 3:24
Transports, min.
Crédit 40b—Transfert de crédit 3:9
Travaux d'équipement 3:29
Travaux publics, min.
Crédit L30b—Prêt pour construction quai-terminus de raffinerie pétrolière, Come-by-Chance, T.-N. 3:5, 22-3, 29
Crédit 35b—Transfert de crédit 3:9
Crédit 40b—Subvention autorisée 3:8
Programme travaux maritimes, dragage 3:29
Université de Guelph, subvention 3:7

Budget des dépenses, 1973-74

Commission Assurance-chômage 2:14; 6:29
Conseil du Trésor, information 6:35-6
Défense nationale, min. 6:29
Domaine
Économique 6:28
Social 6:28
Données générales 6:28, 29
Exposé, hon. C. M. Drury, Président, Conseil du Trésor 6:28-9
Voir aussi
Information
Information Canada

Budget supplémentaire (A), 1973-74

Affaires des anciens combattants, min.
Crédit 5a—Radiation comptes certaines créances exigibles 7:7
Crédit 30a—Étendre portée crédit 30 7:10, 14
Crédit 45a—Radiation dette 7:7
Affaires extérieures, min.
Crédit 10a—Subventions 7:7
Crédit 25a—Agence canadienne de développement international—Subventions 7:7-8, 27-8
Affaires indiennes et du Nord canadien, min.
Crédit 25a—Radiation dette irrécouvrable 7:7
Crédit 35a—Subvention 7:8-9
Crédit 70a—Subventions 7:8
Crédit L81a—Autoriser élargissement libellé crédit 7:9
Conseil du Trésor
Crédit 7a—Radiation comptes du Canada de provision pour augmentation salaire avec effet rétroactif 7:10, 28
Crédit 15a—Étendre portée crédit 7:10, 22
Crédit 20a—Étendre portée crédit 7:10, 28-9
Crédits d'un dollar 7:7-10
Modifiant lois existantes 7:6, 14-5
Données générales 7:5-6, 11
Énergie, Mines et Ressources, min.
Crédit 5a—Minéraux et ressources énergétiques 7:19-20
Environnement, min., crédit 25a—Subventions 7:7
Expansion économique régionale, min.
Crédit 1a—Étendre portée crédit 7:10
Crédit 11a—Accords généraux de développement avec provinces 7:9
Exposé, hon. C. M. Drury 7:11
Finances, min., Crédit L13a—Fonds d'investissement pour projets d'hiver 7:9
Industrie et du Commerce, min.
Crédit 1a—Dépenses de fonctionnement 7:9-10
Crédit 32a—Céréales et graines oléagineuses 7:9, 10
Justice, min., crédit 1a—Étendre portée crédit 7:10, 14, 15
Main-d'œuvre et de l'Immigration, min., crédit 10a—Perfectionnement et utilisation main-d'œuvre—Contributions 7:18
Paiements de péréquation 7:18
Parlement, crédit 5a—Chambre des communes 7:20-1
Rapport au Sénat 7:5-6, 30
Appendices 7:7-10

Santé nationale et du Bien-être social, min.
Crédit 45a—Subvention 7:8
Crédit 50a—Étendre portée crédit 7:10, 14
Secrétariat d'État
Crédit 56a—Société Radio-Canada 7:24-5
Crédit 90a—Musées nationaux du Canada—Subvention 7:8
Travail, min., crédit 1a—Étendre portée crédit 7:10

Canadair
Voir
Société Canadair

Caisse des éventualités
Usage, mécanismes 1:17-9

Carman, M. G. M., Directeur général, Division information, Min. de l'Agriculture
Diffusion information, discussion 5:20-30

Carter, hon. Chesley W., sénateur (The Grand Banks)
Budget
Supplémentaire (A)—1972-73 1:11, 14, 17, 23-4
Supplémentaire (B)—1972-73 3:14-5 17-8, 20-3, 26-30
Principal 1973-74 4:13-7, 21, 29-32, 39, 43, 52-3; 5:11-3, 21-6, 29; 6:10-2, 14, 16, 18, 22-6, 28, 31-2, 36-8

Carter, hon. Chesley W., sénateur (The Grand Banks) Président suppléant
Bill C-141 2:6, 16-7

Chemins de fer
Subsides, exploitation lignes secondaires non rentables 7:11

Cocks, M. J. H. M., Directeur, recherche, Comité sénatorial Permanent des finances nationales
Budget dépenses 1973-74, 6:39
Direction des relations extérieures, min. du travail 6:13-4
Information Canada 6:26-7

Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord
Voir
NORAD

Commission canadienne du blé
Wagons-trémies, achat 1:5, 8, 16, 22-3

Commission de l'Assurance-chômage
Comptabilité 1:19-20; 2:10-1
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget dépenses, 1973-74

Commission des expositions canadiennes
Intégrée dans Information Canada 4:21-2

Commission royale d'enquête sur l'Organisation du Gouvernement
Concept «années-hommes» 3:28

Communications, Min.
Voir
Budget supplémentaire (B), 1972-73

Compagnie des Jeunes Canadiens
Étude sur, besoin 7:27

Conseil du Trésor
Augmentations de salaires non divulguées, financement 7:28
Caisse des éventualités 1:6, 9, 17-9, 28-9
Direction de la planification, rôle 6:30
Information, contrôle quantitatif, coût 4:20, 22, 23, 50; 5:10; 6:34, 37
Parlement, contrôle 3:5, 19-20
Services d'information 6:30, 35-6
Utilisation Information Canada 6:36
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Conseil économique du Canada
Rapport (1973), recommandations
Dépenses publiques, progression 7:12
Transferts aux particuliers, taux 11% 7:12, 13

Consommation et des corporations, Min.
Voir
Budget supplémentaire (B), 1972-73

Corporation de développement du Canada
État financier, rapport 3:5, 15-6, 17, 19, 21-2

Côté, hon. Jean-Pierre, sénateur (Kennebec)
Bill C-141 2:6, 10

Crédits $1
Signification, procédure 1:6; 2:16; 3:14, 19-20

Croll, hon. David A., sénateur (Toronto-Spadina)
Budget supplémentaire (B)—1972-73 3:15-6, 18, 21-2, 24

D'Avignon, M. Guy R., Directeur général, Information Canada,
Information Canada, bilan
Discussion 4:7-14, 17-29; 5:7, 11, 17, 19; 6:15, 17, 20-8; 8:5-9, 12, 14-5, 22-4, 27-8; 9:5, 7-8, 10-2, 15
Exposé 4:5-6

Défense nationale, Min.
Forces armées canadiennes, dépenses de fonctionnement 3:25-6, 29
Voir aussi
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget des dépenses 1973-74

Députés
Bureaux de circonscription 7:20-1
Rôle 8:16-7; 9:24; 10:24

Desruisseaux, hon. Paul, sénateur (Wellington)
Bill C-141 2:16-7
Budget
Supplémentaire (B)—1972-73 3:24
Principal 1973-74 4:28-9; 5:7, 14-5, 23, 26-7

Douglas, M. J. C., Directeur, Services des Expositions/audio-visuel, Information Canada
Information, discussion 5:18; 6:23-4

Dragage
Responsabilités 3:5, 29-30

Drury, hon. C. M., Président, Conseil du Trésor
Bill C-141—Loi nº 1 de 1973 portant affectation de crédits 2:6-14, 16
Budget dépenses 1973-74
Discussion 6:29-39
Exposé 6:28-9
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Discussion 1:9-22
Présentation 1:8-9
Budget supplémentaire (A), 1973-74
Discussion 7:12-30
Exposé 7:11

Énergie, Mines et Ressources, min.
Voir
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Environnement, min.
Construction chalutiers, aide 7:29-30
Dragage et construction quais, responsabilité 3:5, 30
Indemnité pêcheurs saumons, Atlantique 1:5, 8-9, 23
Personnel 7:30
Ressources renouvelables 3:25
Subventions 7:7
Versement à Office de Commercialisation du poisson d'eau douce 3:24-5
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

États-Unis
Services d'information 4:49

Everett, hon. Donald Douglas, sénateur (Fort Rouge)
Budget principal 1973-74 4:12-3, 16-7, 20, 22-9, 33, 38, 41-3, 47-53; 5:5-7, 10-1, 15, 17, 19, 22-3

Everett, hon. Donald Douglas, sénateur (Fort Rouge) Président
Budget
Supplémentaire (B)—1972-73 3:13-30
Principal 1973-74 4:5, 7, 22; 5:5, 29; 6:5-6, 8-17, 19-30, 33-5, 38-9

Exonération de remboursement
Procédure 1:20, 21

Expansion économique régionale, Min.
Metropolitan Area Growth Investment Limited 1:5, 8, 27
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Fédération internationale pour la planification familiale
Subvention à 7:27-8

Finances, Min.
Fonds d'investissement projets d'hiver 1:5, 6, 8, 18, 20-2, 23-4, 29; 2:6-10, 12, 13-5
Voir aussi
Budget supplémentaire (A) 1972-73
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Finances nationales, Comité sénatorial permanent
Droit regard sur gestion budget 3:16-7, 20
Motion
Membres présents acceptent information reçue et... versée au compte rendu, adoptée 4:45-6
Procédure 1:23, 24; 3:13
Usage loi subsides pour passer législation fondamentale 4:26

Flynn, hon. Jacques, sénateur (Rougemont)
Bill C-141 2:7-17
Budget supplémentaire (A)—1972-73 1:9-11, 13-4, 16-8, 20-2

Ford, M. Tom, Directeur, Opérations régionales, Information Canada
Information, discussion 5:13, 6:16-28, 8:10-1, 14-23, 25, 27-8; 9:5-23, 25

Forsey, hon. Eugene A., sénateur (Nepean)
Bill C-141 2:14

Giguère, hon. L., sénateur (de la Durantaye)
Budget principal 1973-74 6:29

Gouvernement fédéral
Dépenses publiques
Transfert aux particuliers, taux 11% 7:12, 13
Indicateurs 7:12-3
Progression et contrôle 7:12, 13
Pouvoir de dépenser 7:13
Voir aussi
Conseil économique du Canada

Grande-Bretagne
Bureaux de renseignements des citoyens 9:17
«Central Office of Information» 4:36

Grosart, hon. Allister, sénateur (Pickering)
Bill C-141 2:7, 9-16
Budget principal 1973-74 4:8-13, 15, 17, 19-26, 30, 32-8; 5:8-10, 15-6

Grosart, hon. Allister, sénateur (Pickering) Vice-président
Bill C-141 2:6
Budget supplémentaire (A), 1972-73 1:8-9, 11-6, 18-30

Glassco, Commission
Voir
Commission royale d'enquête sur l'organisation du Gouvernement

Hartle, Dr. D. G., Sous-secrétaire, Direction de la planification, Secrétariat du Conseil du Trésor
Budget des dépenses 1973-74 6:38

Hays, hon. Harry, sénateur (Calgary)
Budget
Supplémentaire (A)—1972-73 1:13
Principal 1973-74 5:14, 20-2

Hopkins, M. E. R., Légiste et conseiller parlementaire
Budget supplémentaire (B), 1972-73 3:17, 19-21

IPIC
Voir
Institut de Protection des Intérêts du Consommateur

Île-de-Prince-Édouard
Projet Centenaire, subventions 1:5, 8, 28

Imprimerie du gouvernement
Responsabilités 6:32, 36

Imprimeur de la Reine
Chiffre d'affaires 4:16-7
Voir aussi
Information Canada—Imprimeur de la Reine

Industrie et du commerce, Min.
Programme aide à réadaptation entreprise 3:5
Radio Engineering Products Limited, prêt 3:16-7
Services d'information
Audio-visuel 4:41-2
Bibliothèque 4:29, 30, 38, 39
Bilan 4:35-6, 40
Budget, répartition 4:33-4, 36, 39-40, 41, 43
«Canada Commerce» 4:31-2, 35
Expositions 4:40, 42
Importance 4:30-1
Information Canada
Changements apportés par création, modifications 4:29-30, 34, 37
Coût des services 4:33
Programme d'identification fédérale 4:38-9
Usage 4:30, 31-2, 33, 34, 38, 42
Organigramme 4:29, 32-3
Personnel 4:30, 38, 40
Programme stimulation à industrie 4:31, 34-6
Publications 4:29, 30, 31-2, 33, 35
Relations Tribune des journalistes 4:29, 30, 31, 32, 36-7
Renseignements (service) 4:29, 30, 40-1, 43
Service expositions et missions, responsabilités 4:29
Société Canadair Limitée, prêt 3:16-9, 20-1
Statistique Canada, dépenses 3:27
Versement producteurs céréales 3:27
Wagons-trémies, achat 1:5, 8, 15-6, 22-3
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget suplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Information
Brochures, rédaction 8:23
Centralisation—décentralisation 4:19, 36-7, 42; 5:9-10, 13-4; 6:31
Coût pour gouvernement fédéral 4:9, 18, 50; 6:15-7, 20, 29-30, 31; 8:21; 9:10
Définition 6:29-30; 8:21
Efficacité, contrôle 6:30, 37, 38
Gaspillage 4:12, 19-21, 23-4, 53; 6:7, 31, 37
Intermédiaire journaux ou directe 4:44
Journalistes, accès, sources 4:43-4, 46, 47, 51-2
Moyens diffusion, responsabilités 4:18-9, 20
Parlementaires, accès 4:47, 51
Public
Confusion pour sources 4:37-8; 5:5; 6:10
Connaissance programmes gouvernementaux 8:25-6
Publication
Distribution gratuite 5:11
Recettes 4:17
Relations fédérales-provinciales 8:22
Responsabilités, partage Information Canada, ministères 4:9-10, 18-20, 29-38, 41-3, 44, 52; 5:6-7, 8-9, 12-4; 8:22-3
Voir aussi
Agriculture, min.—Division de l'information
Conseil du Trésor—Information
Industrie et du commerce, min.—Service de l'information
Information Canada
Revenu national, min.
Travail, Min.—Direction des relations extérieures

Information Canada
Agents de liaison, rédacteurs—créateurs, utilisation par ministères 4:27; 5:7; 6:14
Améliorations prévues 4:8
Agents itinérants 5:19; 6:19-20, 21, 23; 8:9, 15-6, 26; 9:18, 22, 23-4
Affectation, critères pour choix région desservie 9:5, 6-7
Choix 9:5-6
Consultation par conseils municipaux 8:11
Évaluation, critères 9:8
Expérience réalisée, valeur 8:14-5
Formation 9:6, 8
Manitoba 9:6
Méthode utilisée 8:9-10, 11-2; 9:21
Nouvelle Écosse 8:6, 8-12, 13-4
Personnes contactées, nombre 8:26, 27
Plaintes contre, traitement 9:8
Rapports 8:24-5
Relations avec députés 8:16-7
Rôle 8:9, 10-1, 18-9, 20, 24, 25, 26; 9:6, 9
Saskatchewan, besoins 9:7
Auditeur général, rapport 5:14-5; 6:33, 34-5
Bilan 4:5-6, 8, 9, 17-8, 30, 48-50; 5:5, 9, 12, 18, 25; 6:33-4, 40
Budget, coût
Chiffre de vente 4:17, 25
Données générales 4:5-6, 7-9, 25-6; 5:14-5; 6:20, 31, 32, 33-5, 38
Frais postaux 4:7-8
«Services offerts par autres ministères» 6:34-5
But création, évolution 4:13-6, 37, 48-9; 5:5, 7, 12, 14; 6:31-2, 33, 34, 36-7
Centralisation ressources disponibles 5:18
Communautées ethniques, services offerts 9:17-8
Conseil du Trésor, contrôle 4:20, 22, 23, 50; 5:10; 6:34, 37
Contrats avec secteur privé 9:11-2
Coordination, relations avec
Direction relations extérieures, min. du Travail 6:5, 6-7, 10, 12-4
Division information, min. de l'Agriculture 5:20, 21-2, 23-5, 26, 27, 28
Gouvernements provinciaux, municipaux 5:13
Ministères 4:6, 17-8, 19-20, 22-3, 27, 29-32, 36, 41-2, 50; 5:7, 8-11, 13-4, 17-8, 24, 25; 6:5, 6-7, 10, 12-4, 23, 36; 8:12, 19, 20-1, 23, 25, 27
Revenu national, min. 10:5, 6, 16, 17, 18, 19-21
Services communautaires d'information 4:15; 5:19; 6:17-8, 19, 21, 23; 9:10, 12, 13-7, 18, 21-2
Services d'information, Conseil du Trésor 6:36
Services d'information, min. de l'Industrie et du commerce 4:29-32, 36, 41-2
Cotisation taxe de vente 6:34
Distribution
Bibliothèques 4:19-20
Chiffre de vente 4:17, 25
Commandes postales 4:5, 7-8
Contrôle quantitatif, liste de pointage, index 4:19-21, 32; 5:23; 6:37
Envois sollicités, non sollicités 4:5, 11, 19-21, 31; 5:11; 6:37
Frais 4:8, 19, 25

Gestion des stocks 4:5; 5:15-6; 6:33
Librairies 4:5, 17, 24-5; 5:16; 6:32
Publications des ministères 4:31-2, 33, 34; 5:23, 24; 6:6-7, 11; 10:6
Publicité 4:17, 31; 5:16; 6:22
Réponse à demande 4:5, 17, 19
Responsabilités 4:8, 11, 17; 5:16
Sénateurs, députés 4:19-20
Droits d'auteur 4:11-2; 5:11
Élimination ouvrages non vendables 5:15-6
«État récapitulatif des projets de développement d'Information Canada en Nouvelle-Écosse et au Manitoba», document 8:27
Évaluation services 4:43-4, 46-52; 5:9, 21-2, 26, 27, 28; 6:12, 13, 30, 31, 33-4; 9:9, 10; 10:20-1
Expositions 4:6, 21-3, 26, 42; 6:12, 13, 38; 10:5-6
Fonds de roulement 4:25-6
Halifax, budget bureau 6:21
Imprimerie 4:10-1, 23, 31; 6:32
Imprimeur de la Reine
Arrangement financiers 4:29
Structure changée 4:23; 6:32, 36
Information gouvernementale
Centralisation, coordination 4:19, 36-7, 42; 5:9-11, 12-4; 8:21
Contrôle quantitatif 4:20, 22, 23, 50; 5:10; 6:30, 37, 38
Efficacité 6:30
Part 4:9-10, 18, 29-30; 5:6-7, 9, 12-3; 6:30
Journalistes, évaluation, utilisation 4:43-4, 46-52
Labrador 6:23
Librairies, location coût 4:24-5, 28; 5:32
Liste d'envoi 4:19-21, 31, 33
Moyens d'information locaux, utilisation 4:15; 5:19; 6:17-8, 19, 21, 23; 9:10, 12, 13-7, 18, 21-2
Niveau régional, présence 4:6, 7, 8, 13-4; 5:7, 9, 10, 13, 14, 19, 22; 6:10, 12, 17-21, 23, 31-2
Nouvelle-Écosse 8:5
Activités 8:5
Agent de communication, tâche 8:5-6
Agents d'information, rôle 8:6
Centre d'information 8:5
Commission interministérielle 8:5, 12, 26
Librairie, fonctionnement 8:5, 13
Relations avec
Centre d'information et de communication de la 8:12-3
Services provinciaux 8:13-4
Organisation 4:5
Organismes semblables 9:17
Personnel 4:7, 14-6, 52; 5:8, 12; 6:17, 31, 33, 40-1
Porte-parole de population, rétroaction 4:13-4, 49-50; 5:5, 6, 18-9; 6:18, 31-2; 8:25, 27; 9:18-9, 22
Production, coût 4:9, 11-2; 5:17
Programme analyse des organes de diffusion, aboli 4:8
Programme identification fédérale 4:8, 38-9; 5:12; 6:13
Public, accès 5:14; 6:17-21, 22-3
Publication
Deux langues dans même volume 4:23-4; 5:18; 6:17
Financement 4:6
Frais 4:9, 11-2; 5:17, 25
Analyse présentée au Conseil du Trésor 9:17
Inventaire 5:15-6
Manuel programmes offerts à population 5:7
Responsabilités 4:10, 32; 5:14-5, 16, 25, 27; 6:32
Publications
Distributions 9:11
Succès de librairie 4:17; 5:11-2, 31
Publicité, promotion 4:14, 31; 5:14, 20, 21; 6:22; 8:22; 9:11, 19-20
Rapport annuel 4:26-7, 49; 5:10-1; 6:30
Recommandations comité d'étude sur information 4:7, 49; 5:18; 6:21-2
Recherche et évaluation communication, secteur privé, apport 9:11
Relation avec députés 9:24-5
Rôle, responsabilités, mandat 4:9-12, 13-4, 18-9, 20-1, 23, 30-1, 32, 33, 34, 36-7, 42-3, 48-50; 5:5-7, 8,9-10, 12-4, 18, 24, 26; 6:12, 13, 30, 31, 32, 37-8; 8:16, 18, 19, 20, 23-4; 9:18, 19, 22-3, 24, 25; 10:6-7, 16, 20, 23
Secteur privé, utilisation 4:22-3; 9:11
Service audio-visuel rôle, financement, coût 4:6, 21-3, 26, 33, 41-2; 5:18; 6:13
Service de renseignements
Banque 6:18
Bilan 4:6, 18, 41; 5:5-7, 12, 21-2
Bureaux
Régionaux 9:7, 8
(de) Renseignements 9:7
Centres auxiliaires d'information 9:13-4
Centres d'information 4:29; 5:5-7, 12, 13, 18-9; 6:38; 9:7, 23
(à l') Étranger 5:7
Fonction 9:9
Information critique 4:13
Ordre de priorité, critère 9:24
Organisation, procédure 4:6, 18; 5:14; 6:17-21
Prix unitaire 4:9
Statut, ministère responsable 4:12-3, 25, 49; 5:8
Territoires du Nord-Ouest, Yukon 6:20
«Un bref exposé des projets de développement d'Information Canada en Nouvelle-Écosse et au Manitoba», document 8:20
Unités mobiles 4:6, 8, 29; 9:8, 20-1
But 9:6, 22-3
Coût 9:7-8
Évaluation, méthode 9:9
Expansion services, provinces concernées 9:7
Manitoba 9:8
Utilisations
Ministère, organismes gouvernementaux 4:6, 22, 27, 31-2, 33, 34, 42; 5:7, 9, 13, 18, 23; 6:5, 6-7, 10, 12-4, 30, 36
Public 6:22-3, 37-8; 8:22
Zénith, lignes, utilisation 9:12, 13, 20, 21, 22

Institut de Promotion des Intérêts du Consommateur
Subvention reçue 3:7

Journalistes
Information, accès, sources 4:43-4, 46, 47, 51-2; 6:7
Information Canada, évaluation 4:44-5, 46-52

Juges
Indemnités de déplacement 7:15

Justice, Min.
Voir
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Kennedy Round
Mesures diminuant répercussions 3:23

Kroeger, M. A., Sous-secrétaire, Conseil du Trésor
Budget supplémentaire (A), 1972-73 1:22-7, 29
Budget supplémentaire (B), 1972-73 3:13-30

Laing, hon. Arthur, sénateur (Vancouver-Sud)
Budget supplémentaire (B)—1972-73 3:14-5, 18-9, 21-3

Laird, hon. Keith, sénateur (Windsor)
Budget
Supplémentaire (A)—1972-73 1:11, 18
Supplémentaire (B)—1972-73 3:15-7, 19-22, 26, 29-30

Lait
Prix, subvention, coût 7:11

Langlois, hon. Léopold, sénateur (Grandville)
Bill C-141 2:6, 9-11, 15-6
Budget supplémentaire (B)—1972-73 3:16, 18, 22-3, 29-30

MacDonald, M. B.A., Secrétaire adjoint, Direction programmes, Conseil du Trésor
Bill C-141 2:7, 10-2
Budget supplémentaire (A), 1972-73 1:19-21, 24-9
Budget des dépenses 1973-74 6:29-30, 35-6, 38
Budget supplémentaire (A), 1973-74 7:22, 28-30

McLeod, M. John, Représentant, direction relations extérieures, Min. du Travail
Information
Discussion 6:6-15
Exposé 6:5-6

Main-d'œuvre et de l'Immigration, Min.
Commission d'assurance-chômage, avances 1:5-6, 8, 9-15, 19; 2:10-1, 12-3, 14
Immigrants asiatiques Ouganda, aide 1:5, 8, 16, 17, 18-9
Programme formation et utilisation main-d'œuvre 1:5, 8, 9, 16, 26; 2:6
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Mandats spéciaux du Gouverneur général
Pendant session 1:12-3
Procédure 1:10, 12, 13, 14, 16-7

Manning hon. Ernest C., sénateur (Edmonton-Ouest)
Budget
Supplémentaire (B)—1972-73 3:14, 18
Principal 1973-74 4:15, 17-25, 35-7

Metropolitan Area Growth Investment Limited
Crédits 1972-73 1:5, 8, 27

Monk, M. David, Directeur, Communications, Information Canada
Information, discussion 5:7, 17

Miller, M. Eric, Sous-directeur général, Information Canada
Bilan 9:10-1, 15-8, 20, 23-5

Mines
Exploitation, gouvernement fédéral, activités 7:19-20

Molgat, hon. Gildas L., sénateur (Ste-Rose)
Budget supplémentaire (A)—1972-73 1:16, 29-30

Munro, hon. John, Ministre du Travail
Information, discussion 5:5-15, 17-9

Murphy, M. J. A., Directeur, Service de l'information, Min. de l'Industrie et du commerce
Information gouvernementale 4:29-43

Musées nationaux du Canada
Voir
Budget supplémentaire (A), 1973-74—Musées Nationaux du Canada

Newfoundland Refineries
Prêt pour construction quai-terminus de raffinerie pétrole, Come-by Chance 3:23

New York, État
Information, organisme diffusion 4:19

Nikerson, Mme Barbara, Agent itinérant, Information Canada
Information Canada, bilan 8:8-15, 24-7
Exposé, occupations d'un agent itinérant 8:6-7

NORAD
Coût 3:5, 25-6

Nouvelle-Écosse
Analphabétisme 8:10
Voir aussi
Information Canada

Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Déficit 3:24-5

Office de secours pour réfugiés
Subvention à 7:27-8

Office national du Film
Catalogue productions cinématographiques 5:16

Padmore, M. Don, Directeur régional, Halifax, Information Canada
Information Canada, activités en Nouvelle-Écosse
Discussion 8:9-10, 12-4, 26-7
Exposé 8:5-6

Parlement
Voir
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Parlementaires
Information, accès 4:47, 51

Pétrole
Taxe à exportation 7:20, 26

Phillips, hon. Dr. Orville H., sénateur (Prince)
Budget
Supplémentaire (A)—1972-73 1:9-18, 21-30
Supplémentaire (B)—1972-73 3:13, 15-28, 30
Principal 1973-74 4:39-43, 45-8, 51-3; 6:30-1, 33-5

Pilon, M. C., Directeur de l'information, Douanes et Accise, min. du Revenu national
Réorganisation services d'information
Discussion 10:17-23
Exposé 10:17

Planification familiale
Fédération internationale, subvention 7:27-8

Polymer Limitée
Changement statut 3:5, 11, 15, 21-2

Programme de travaux d'hiver
Budget 1:5, 6, 8, 18, 20-2, 23-4, 29; 2:6-10, 12, 13-5

Programme Initiatives locales
Étude sur 7:18-9, 26-7
Extension, coût 7:11, 18
Provinces, consultation 1:26
Rentabilité 7:6, 19
Vérification, système utilisé 1:26
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73

Programme Perspectives-Jeunesse
Étude sur 7:18-9, 26-7
Rentabilité 7:6
Subvention pour publier manuel traitant de l'homosexualité 7:25

Programmes gouvernementaux
Connaissance par public 8:25-6

Prowse, hon. J. Harper, sénateur (Edmonton)
Bill C-141 2:6, 8-13, 15
Budget
Supplémentaire (A)—1972-73 1:9-10, 13-6
Principal 1973-74 4:30, 34, 43-50, 52; 6:6-9, 12, 14-22, 25-6

Radio Engineering Products Limited
Prêt reçu 3:16-7

Rapports au Sénat
Bill C-141 2:5, 17
Budget supplémentaire (A), 1972-73 1:5-6, 29
Budget supplémentaire (B), 1972-73 3:5-6, 30
Budget supplémentaire (A), 1973-74 7:5-6
Appendice 7:7-10

Réfugiés palestiniens
Subvention 7:27, 28, 29

Revenu national, min.
Douanes et accise
Information, services 10:19-20
Budget 10:21
Mise sur pied 10:17-8
Personnel 10:18-9, 22
Relation avec
Immigration, min. 10:23
Information Canada 10:17, 18, 19-21
Réorganisation 10:17, 18, 19
Impôt, division
Contacts avec Information Canada 10:5, 6, 12, 16
Information
Agents de relations publiques 10:14-5
Appels téléphoniques, ligne Zénith 10:8-9, 10-2
Brochures 10:15
Coût 10:13-4, 16
Demandes au comptoir 10:8, 11
Direction services d' 10:5, 6, 16, 17
Personnel 10:12-3, 15-6
Publicité 10:6, 7-8
Questions, nature 10:9
Recherches sur méthodes de communication 10:5
Voir aussi
Budget supplémentaire B, 1972-73

Richardson, M. R. L., Directeur, Division Industrie et ressources naturelles, Conseil du Trésor
Budget supplémentaire (B), 1972-73 3:18, 25

Rowe, hon. Frederick William, sénateur (Lewisporte)
Budget
Supplémentaire (A)—1972-73 1:11, 13
Principal 1973-74 4:38, 46, 51-3; 5:11, 16-7; 6:14-8, 20-1

Ryan, M. J. W., Directeur, Section législation, Min. de la Justice
Bill C-141 2:14-5

Santé nationale et du bien-être social, Min.
Compte supplémentaire d'assurance-maladie 3:5, 11, 30
Formation personnel sanitaire et hospitalier 3:28
Programme Horizons nouveaux 1:5, 8
Santé et sport amateur 1:27
Sécurité du revenu et assistance sociale 1:26-7
Subvention autorisée 3:8
Usage non médical des drogues 1:5, 8
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget supplémentaire (B), 1972-73
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Secrétariat d'État
Musées nationaux 1:25
Programme aide à éducation 3:24
Promotion du civisme 1:27-8
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73

Smith, M. L. M., Directeur Services de l'information, min. du Revenu national
Bilan Information Canada 10:6-17
Observations sur rôle services information au sein gouvernement 10:5-6

Société Canadair Limitée
Prêt, conditions financement 3:5, 16-9, 20-1

Société centrale d'hypothèques et de logement
Remboursement 1:25; 2:11-2

Société de développement du Cap-Breton
Crédits 1972-73 1:16

Société des transports du Nord Limitée
Prêt, augmenter volume marchandise sur Mackenzie 1:5, 8, 28

Société Radio-Canada
Services radiodiffusion du pays d'accueil, Jeux olympiques d'été de 1976 7:24-5

Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1973-74, Secrétariat d'État

Sparrow, hon. Herbert Orville, sénateur (The Battlefords) Vice-président du Comité
Budget principal 1973-74 4:5, 11-2, 15-7, 20-1, 23-4, 26-7, 29, 34, 38-41, 43, 45-7, 49, 51-3; 5:5, 7, 11, 14, 16-7, 19-20, 23-8, 30

Statistique Canada
Ministre responsable, budget 3:27; 4:33-4

Transferts fiscaux
Paiements supplémentaires 7:11

Transports, Min.
Administration de pilotage 1:28
Dragage, construction de quais, responsabilité 3:5, 29-30
Société des transports du Nord Limitée, prêt 1:5, 8, 28
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget supplémentaire (B), 1972-73

Travail, Min.
Direction des relations extérieures
Agences privées, utilisation 6:8
Audio-visuel 6:13
Bilan 6:6, 9
Budget 6:6, 8-9, 29
Cinémathèque 6:5, 9
Information Canada
Changements dus à création 6:6, 7, 10-1
Relations, utilisation 5:8-9; 6:5, 6-7, 10, 12-4
Information syndicale, patronale, nationale et internationale 6:11, 14
Média utilisés 6:5-6, 8
Programme, mandat 6:5-6, 14
Public, service 5:8; 6:5, 11, 14
Publications 6:6-7, 11, 14-5
Publicité, diffusion information 6:5, 7-8, 9, 10, 11-2
Recherche, diffusion résultats 6:11-2
Rédaction à la pige 6:14
Relations
Interministérielles 6:12-3
(Avec) Presse 6:7,8
Renseignements donnés 6:9-10
Responsabilités, but 6:5, 11, 14
Recherche sur effets grève 6:11-2
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1973-74

Travaux publics, Ministère
Dragage, construction quais, responsabilité 3:5, 29-30
Logement 1:5, 8, 27
Quai-terminus de raffinerie de pétrole, Come-by-Chance, T.N., prêt pour construction 3:5, 22-3, 29
Subvention autorisée 3:8
Voir aussi
Budget supplémentaire (A), 1972-73
Budget supplémentaire (B), 1972-73

Tribune de la presse
Voir
Journalistes

Trickey, M. A. G., Directeur général adjoint, Information Canada
Information Canada, bilan 4:7-19, 22, 24-9; 5:14-6; 6:15-6; 9:17

Université de Guelph
Subvention reçue 3:7

Welch, hon. Frank C., sénateur (Kings)
Budget principal 1973-74 6:21-2, 32-3

Yuzyk, hon. Paul, sénateur (Fort Garry)
Budget principal 1973-74 4:7-9, 17, 28, 50; 5:17-20, 23-9; 6:5-7, 13-5, 17, 20, 36

Appendices
Fasc. 1
Explication crédits $1, Budget supplémentaire (A), 1972-73 1:6-7
Fasc. 3
Explication crédits $1, Budget supplémentaire (B), 1972-73 3:6-12
Fasc. 5
A—Information Canada, liste succès librairie 5:31
B—Information Canada, conditions location centres d'information 5:32
Fasc. 6
A—Information Canada, services de création, activités, janv.-mai 1973- 6:40
B—Information Canada, nombre employés par région, mai 1973 6:41

Témoins
—Beauchamps, M. Claude, Directeur, Service d'édition, Information Canada
—Blakeley, M. Arthur, Représentant, Tribune des journalistes
—Bradley, M. J. L., Directeur adjoint, Division expositions et missions, Min. de l'Industrie et du commerce
—Carman, M. G. M., Directeur général, Division information, Min. de l'Agriculture
—Cocks, M. J. H. M., Directeur de recherche, Comité sénatorial permanent des Finances nationales
—Douglas, M. J. C., Directeur, Services des Expositions/audio-visuel, Information Canada
—D'Avignon, M. Guy-R., Directeur général, Information Canada
—Drury, hon. C. M., Président, Conseil du Trésor
—Ford, M. Tom, Directeur opérations régionales, Information Canada
—Hartle, Dr. D. G., Sous-secrétaire, Direction planification, Secrétariat, Conseil du Trésor
—Hopkins, M. E. R., Légiste et conseiller parlementaire
—Kroeger, M. A., Sous-secrétaire, Conseil du Trésor
—MacDonald, M. B. A., Secrétaire adjoint, Direction programmes, Conseil du Trésor
—McLeod, M. John, Représentant direction relations extérieures, Min. du Travail
—Monk, M. David, Directeur, Communications, Information Canada
—Miller, M. Eric, Sous-directeur général, Information Canada

—Munro, hon. John, Ministre du Travail

—Murphy, M. J. A., Directeur, Service information, Min. de l'Industrie et du commerce

—Nikerson, Mme Barbara, Agent itinérant, Information Canada

—Padmore, M. Don, Directeur régional, Halifax, Information Canada

—Pilon, M. C., Directeur Services information, Douanes et Accise, Min. du Revenu national

—Richardson, M. R. L., Directeur, Division Industrie et ressources naturelles, Conseil du Trésor

—Ryan, M. J. W., Directeur, Section Législation, Min. de la Justice

—Smith, M. L. M., Directeur Services information, Min. du Revenu national

—Trickey, M. A. G., Directeur général adjoint, Information Canada

Pour pagination *voir* Index par ordre alphabétique

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente à Information Canada, Ottawa.